BNCR

Digitized by Google

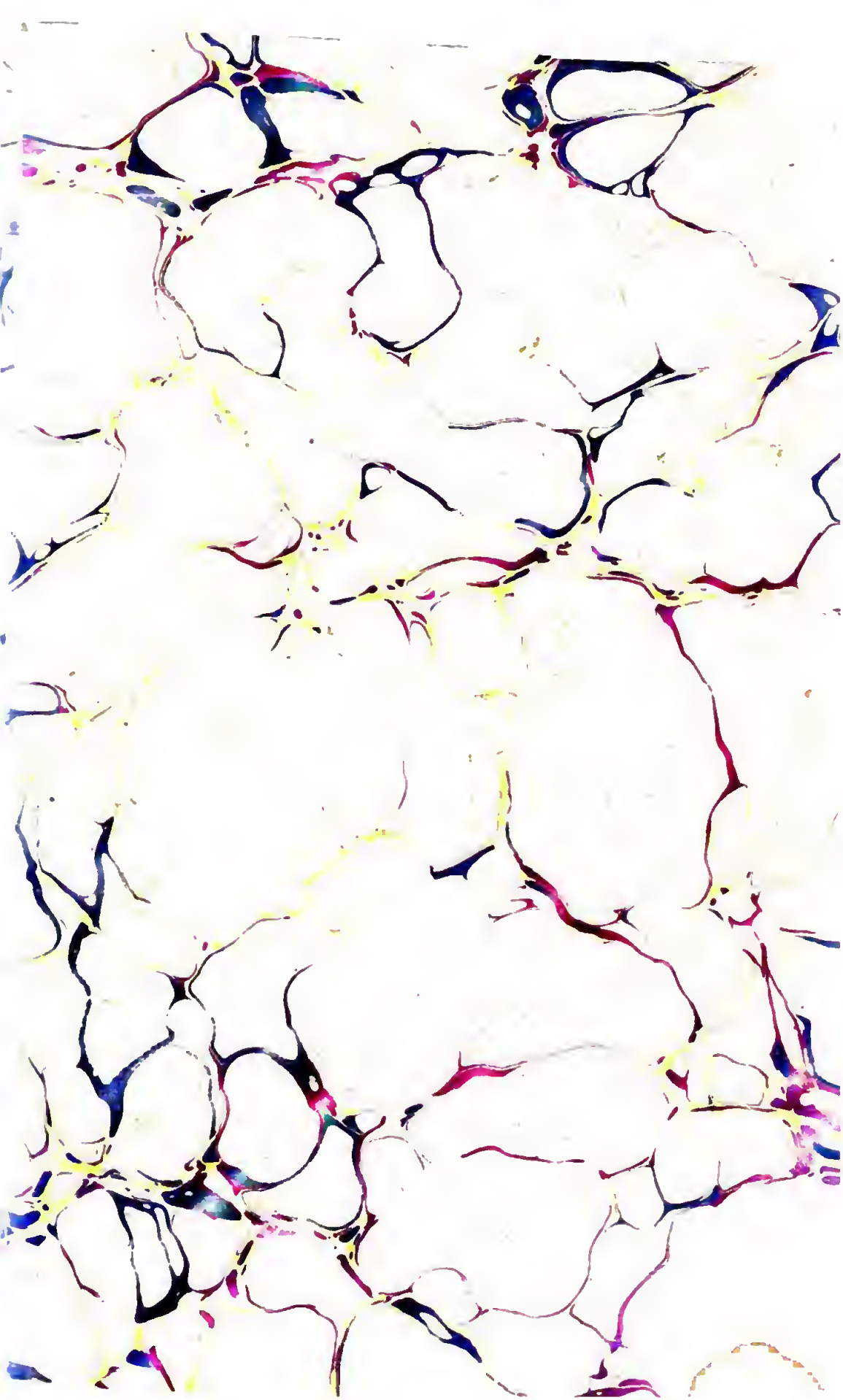

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL ET MÉMOIRES

DU MARQUIS

D'ARGENSON

TOME NEUVIÈME

Digitized by Google

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

Digitized by Google

JOURNAL ET MÉMOIRES

DU MARQUIS

D'ARGENSON

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES
DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR E. J. B. RATHERY

TOME NEUVIÈME

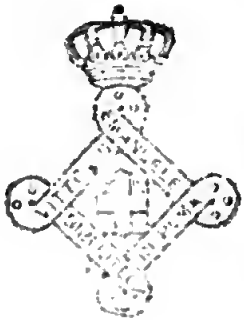

A PARIS
CHEZ Mme Ve JULES RENOUARD
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6
M DCCC LXVII

Digitized by Google

Dep. SS. 94 (29[illegible]) [illegible]

AH

Digitized by Google

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable, soussigné, déclare que l'édition du IXe volume du Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, *préparée par* M. Rathery, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 2 *mai* 1867.

Signé LASCOUX.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL ET MÉMOIRES

DU MARQUIS

D'ARGENSON.

1755 (*Suite*).

5 *mai*. — L'Opéra vient d'être donné en ferme pour trente ans aux sieurs Rebel et Francœur, autrement *les Petits Violons*. L'on a toujours prétendu qu'ayant été longtemps directeurs de l'Opéra, ils avaient contribué à le faire tomber pour enfin l'avoir à eux. Il est décidé que les acteurs n'iront plus à Fontainebleau les automnes, ce qui ruinait cette ferme. Quant aux dettes, ils s'engagent à en payer cent mille écus en trente ans, et la ville de Paris payera le reste pendant le même terme, ce qui lui donne lieu de beaucoup crier et avec raison : elle a bien à faire de payer les frais de cette mauvaise administration !

L'on m'a dit hier *de auditu* que le Roi avait parlé depuis peu de moi à l'occasion du ministère des affaires étrangères, et qu'il avait dit savoir bien qu'il n'y avait que moi seul à la cour capable de conduire

ce département; que j'en avais véritablement le génie, que, depuis moi, ces affaires avaient été gouvernées de plus en plus mal, et que cependant il ne pourrait pas me les rendre sitôt, qu'il y avait un obstacle qu'on ne pouvait pas me dire, et que, si je vivais, on me les rendrait certainement.

M. de Machault, garde des sceaux, va de plus mal en plus mal : l'humeur maligne qu'il a ne peut sortir de ses entrailles.

7 *mai*. — L'on remarque à la cour que, depuis la disgrâce de M. de Maurepas, l'on y est beaucoup moins méchant en discours, tant est vraie cette maxime que *ad exemplum regis componitur orbis*, et que les ministres font partie de la royauté.

L'on parle beaucoup de la retraite de M. Rouillé, qu'il restera ministre du conseil et qu'il aura la feuille des bénéfices à la mort ou à la retraite volontaire du très-ancien évêque de Mirepoix. On a objecté contre M. Rouillé qu'il était réputé janséniste, sa femme étant déclarée ainsi, et lui étant gouverné par sa femme : cela veut dire qu'il est opposé à la persécution jésuitique; mais il faut savoir que le Roi lui-même est enfin tout à fait parvenu au même sentiment que l'on reprochait tant ci-devant, et nous en savons une anecdote récente. On avait proposé au Roi de nommer à la place d'avocat général du parlement le fils de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, et Sa Majesté répondit : « Non : il est trop attaché aux jésuites. »

On m'assure que tout se passera en douceur à la prochaine assemblée du clergé, qui sera le 25 de ce

mois. L'archevêque de Narbonne, l'un des présidents, a, dit-on, le secret de la cour pour y réussir dans ce système-là; il est homme de peu d'esprit, mais fort conciliant.

Il vient d'y avoir une sédition à Montpellier. Un prêtre brutal ayant maltraité un bourgeois dans les rues, la populace l'a voulu maltraiter à son tour; un soldat qui était son pénitent l'a voulu défendre, le peuple s'est jeté sur ce soldat et l'a déchiré; la garnison a pris les armes, et il y a eu grande révolte.

Il y eut hier assemblée des chambres au parlement. Deux points y furent traités : 1° A Auxerre, le procureur du Roi avait refusé d'administrer des témoins à un conseiller qui s'était plaint d'un sermon où l'on avait déchiré le feu évêque d'Auxerre (M. de Caylus). Les conclusions du procureur général étaient douces contre son substitut, et on a mandé cet officier. 2° Sur trente-quatre thèses soutenues en Sorbonne après la déclaration du 2 septembre dernier, où l'autorité temporelle est attaquée et ladite déclaration mal observée, on a encore gourmandé le procureur général. L'on a mandé le syndic qui viendra ce matin au parlement pour s'entendre faire la leçon et enjoindre de mieux observer la déclaration du silence, et pour que la Sorbonne tienne une assemblée générale le mardi, 13 de ce mois, et se fasse un règlement sur cela en registrant la déclaration du 2 septembre, ce qui pourra y souffrir quelque difficulté; mais le parlement a l'interdiction de Sorbonne à la main.

9 *mai*. — L'affaire de Montpellier n'est pas tout à fait comme on a dit. L'évêque de Montpellier a cher-

ché à arranger la chose. Les prêtres de la paroisse de la malade[1] ont fui. Le parlement de Toulouse a nommé un prêtre; celui-ci a été forcé d'administrer les sacrements. La maréchaussée a été battue par la populace, le peuple a pris le parti des prêtres que l'on forçait et que l'on traînait avec les sacrements *in habitu*. Enfin la malade a été administrée.

Notre flotte est partie du 3 de ce mois, on en a eu un courrier à Marly; il portait nouvelle qu'elle avait disparu de dessus l'horizon au moment où il partait de Brest.

M. de Séchelles, contrôleur général des finances, a été bien malade d'un mal de gorge avec gros boutons en dedans. Il a été saigné deux fois et se porte mieux.

M. le garde des sceaux a enfin paru à Marly, mais changé comme un moribond.

L'évêque de Mirepoix n'a pas, dit-on, trois jours à vivre. Il n'a plus d'estomac et vomit tout ce qu'il prend. Les évêques prétendent qu'il aura pour successeur l'abbé Couturier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice; je n'en crois rien; c'est le chef du collége le plus ultramontain que nous ayons. Le Roi est, dit-on, enclin à y mettre un laïque, et, cela étant, il se satisfera là-dessus.

12 *mai*. — L'on vient de dénoncer au parlement

1. L'auteur n'a pas parlé de cette malade : c'était une dame Moustelon à qui l'évêque, François Renaud de Villeneuve, avait refusé les sacrements. Voyez la *Gazette d'Amsterdam*, 1755, n° XXXVI et les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1755, p. 103. Il y est dit qu'à cette époque les esprits à Montpellier étaient fort échauffés contre les jansénistes par le missionnaire Bridaine.

deux nouveaux faits coupables contre deux évêques. L'évêque de Meaux[1] est eu procès pour un couvent de filles qu'il supprime; quelques-unes résistent; cette année, il les prive des sacrements. L'évêque de Langres[2] a fait mettre en prison une veuve qui a mal parlé de lui. Elle s'en est accusée à confesse; le confesseur l'a menée au grand vicaire, et celui-ci au grand pénitencier, d'où l'évêque l'a su. Cette dame passant les prisons de l'évêché[3], on l'a coffrée, et on l'y détient depuis deux ans. On ne savait ce qu'elle était devenue, lorsqu'on l'a sue là : plainte au présidial et au président.

Cela va se traiter ces jours-ci à l'assemblée des chambres. Cet air d'inquisition que quelques évêques donnent de toutes parts à leur autorité et à la juridiction ecclésiastique déplaît à la nation, et le public se révolte par l'organe de ses tribunaux. On se plaint du parlement qui ne cherche, dit-on, qu'à faire du bruit à la veille de l'assemblée du clergé. Mais la sagesse du gouvernement veut qu'on le laisse faire en l'adoucissant.

14 *mai*. — Il y a eu hier assemblée des chambres, on y a banni à perpétuité le sieur Duquerron, prêtre

1. Antoine-René de La Roche de Fontenille.
2. Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem.
3. Ce passage obscur est éclairci par ce qu'on lit dans la *Gazette d'Amsterdam*, que le prêtre, sous prétexte de conduire sa pénitente dans une église, la fit entrer dans une prison où il feignait d'avoir quelque chose à dire en passant. Du reste la même *Gazette* explique ultérieurement ces faits à l'avantage du prêtre.

Digitized by Google

de Sainte-Marguerite, pour avoir refusé les sacrements au sieur Coquelin[1].

On a mandé pour ce matin à l'assemblée des chambres le sieur Farelly, prêtre irlandais, qui a refusé de faire un service à M. de Vallibouze[2], sur Saint-Étienne du Mont.

On n'y a point parlé de la grande affaire, qui est du syndic de Sorbonne mandé pour chapitrer la Faculté. L'on dit que cela souffrira grandes difficultés; cependant le parlement sait bien aujourd'hui se faire obéir des prêtres, si le Roi veut le laisser faire, et quand même.

L'ancien évêque de Mirepoix est toujours à la fin de ses jours. Il se lève un moment, ne travaille plus, et ne sera jamais en état de travailler avec le Roi. A tous moments on attend son abdication de la feuille des bénéfices. L'on croit toujours que ce sera un laïque qui aura ce ministère; on le donne à M. Rouillé avec la séance de ministre au conseil d'État, et l'on prétend que j'aurai le département des affaires étrangères.

15 *mai.* — L'on disait hier que la Sorbonne faisait grande résistance et même mépris des injonctions du parlement. On a rompu l'assemblée de Sorbonne de mardi pour y convoquer hier les évêques qui sont de la maison et société, et le bruit est qu'ils ordonnent

1. Prêtre de la même paroisse, qui avait administré les sacrements à la duchesse de Perth.

2. Chevalier de saint Louis, « vieil officier, disent les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui s'était retiré du service du Roi pour se consacrer tout entier à celui des pauvres. »

absolument le mépris de l'arrêt du parlement, comme injuste et flétrissant pour la Sorbonne. Le même bruit porte que le parlement va se porter à l'interdiction de celle-ci.

Cependant le parlement se pique aujourd'hui d'une certaine sagesse du monde et de la cour qui le conduira à ne point donner dans les excès du *summum jus, summa injuria;* voilà jusques où nous porte aujourd'hui la politesse du siècle et le progrès de la raison universelle : cela détourne non-seulement de la violence, mais même de ce qu'on appelle *casser les vitres.* Il ne s'agit pas moins ici pour la Sorbonne que de passer pour infidèle au Roi et d'en signer un acte, et pour le parlement que de se montrer brouillon et d'être méprisé dans ses ordres, après être parvenu à un si haut point d'autorité. Nous touchons à l'assemblée du clergé dont le fisc compte tirer quinze millions, et qui ne pourra avec honneur les accorder sans se plaindre au Roi des procédés du parlement; certes voilà qui promet du spectacle.

16 *mai.* — La querelle devient fort sérieuse entre le parlement et la Sorbonne. L'on rendit compte à l'assemblée des chambres d'avant-hier 14 que la Faculté assemblée avait écrit à M. le chancelier sur le cas où elle se trouvait, que le Roi avait eu cette lettre, que Sa Majesté était contente de la Sorbonne, qu'elle la protégerait, mais qu'elle lui souhaitait l'esprit de paix et de modération, comme elle le désirait à tout le monde.

Sur cela, il n'y avait eu que peu d'avis pour registrer l'arrêt. Le plus grand nombre l'avait refusé et y

avait donné des motifs qui vont paraître bien coupables au parlement, entre autres que la déclaration du 2 septembre est contraire à celle de 1730, qui a qualifié la bulle *Unigenitus* de loi de l'Église, et que l'arrêt du parlement dont il s'agit aujourd'hui est contraire à la foi.

Cette délibération envoyée au parlement par les gens du Roi, on a mandé le syndic et une partie de la Faculté pour les réprimander au parlement, ce qui doit être fait ce soir à cinq heures.

Hier, il y eut des jugements au parlement contre des prêtres de Saint-Étienne du Mont qui ont refusé les sacrements à M. de Vallibouze; l'un d'eux a été renvoyé de l'accusation, l'autre banni à perpétuité, et l'autre envoyé aux galères, le tout par contumace.

17 *mai*. — L'on vient d'avoir nouvelle que le fameux Mandrin a été pris[1] dans un château de Rochefort proche de Valence[2]. On l'a mené à cette ville les fers aux pieds, et il ne tardera pas à être roué. Avec lui, l'on a pris neuf de ses principaux lieutenants, de sorte que voilà nos fermiers généraux bien tranquilles désormais. C'est la Morlière, chef de partisans, qui a fait ce beau coup d'épée[3] et qui en recevra grosse récompense. L'on croit que ce misérable

1. On trouve des détails sur cette prise dans la *Gazette d'Amsterdam*, 1755, n° 43; Saint-Edme, *Répertoire des causes célèbres*, t. IV, p. 311, et dans les *Mémoires de Luynes*, t. XIV, p. 154.

2. On plutôt près de Saint-Genis d'Aoste, sur les terres du roi de Sardaigne.

3. Il n'était pas présent à la prise; elle fut effectuée par Diturbi de Larre, lieutenant-colonel au corps des volontaires de Flandres.

Digitized by Google

Mandrin a été vendu traîtreusement par quelques-uns de ses compagnons.

La dame Lescombat[1], veuve d'un architecte qu'elle a fait assassiner, est condamnée depuis longtemps[2] à être pendue. On a filé la corde depuis un an à cause qu'elle s'est trouvée grosse des faits de son amant[3] qui a été rompu et qui l'a chargée en mourant; mais, comme c'est la plus belle femme de Paris et la mieux faite, comme la plus méchante, elle trouve des protecteurs à la cour. L'on parle pour la sauver d'essayer sur elle l'inoculation de la petite vérole. Cette grâce sera bien mal reçue dans le public, et je doute que le Roi se porte à ce radoucissement.

18 *mai.* — Je sais une conversation avec le premier président Maupeou, où il a parlé avec une franchise qui lui est ordinaire. Il y a découvert l'action ridicule du chancelier qui a livré à la Sorbonne une vieille lettre du chancelier d'Aguesseau comme si elle était nouvelle, mais elle est écrite il y a plus de vingt ans. C'est celle qu'on a rapportée ces jours-ci où le Roi assure cette maison de sa satisfaction et protection. A quoi bon cette stupide supercherie? Il dit qu'il souhaiterait d'avoir une conférence avec nos ministres pour les convaincre de la rectitude du parlement et de la gaucherie de leur conduite.

1. Marie-Catherine Taperet. Sur cette affaire qui a donné lieu à un drame représenté il y a quelques années, Voyez le *Journal de Barbier*, t. VI, p. 122, 135, et les *Procès fameux*, de Desessarts, t. V, p. 278.

2. Depuis le 17 janvier précédent.

3. Le sieur Mongeot.

Le bruit est grand que le vieux procureur général a commission du Roi pour descendre à l'assemblée du clergé, dès le premier jour qu'elle se tiendra, et lui prescrire de registrer la déclaration du 2 septembre pour le silence sur la bulle *Unigenitus*.

Le parlement a pensé ces jours-ci décréter l'évêque de Troyes, et il ne le manquera pas à la première occasion, cela étant bien résolu.

Deux grands vicaires d'Orléans qui étaient à Paris viennent de prendre la fuite, sachant qu'ils allaient être décrétés pour l'affaire de l'abbaye des filles de Saint-Loup, à qui l'on refuse toute administration.

L'évêque de Meaux conversant depuis peu avec le premier président Maupeou, touchant le couvent qu'il a supprimé de son autorité et à qui il fait refuser les sacrements, parce qu'il plaide contre ses filles, ce prélat a dit au magistrat que ces plaintes ne lui faisaient rien. M. de Maupeou lui a répondu : « Je sais bien, Monsieur, que l'ordre public, la religion, la justice ne vous font rien. »

Jeudi dernier, comparurent à l'assemblée des chambres le syndic de Sorbonne avec dix autres docteurs. Le premier président leur parla durement; il leur demanda quel esprit de vertige les avait donc poussés au parti qu'ils avaient pris. Il leur défendit jusqu'à nouvel ordre de s'assembler de façon quelconque : ainsi, la Faculté ne peut pas seulement à présent faire soutenir une thèse sans l'avoir présentée au procureur du parlement. Il demanda le scribe et les registres, et y fit inscrire la déclaration du 2 septembre, après quoi il leur dit avec dureté : « Retirez-vous. »

Ainsi le parlement de Paris mène aujourd'hui toutes

les affaires de l'Église, c'est-à-dire tout ce qui appartient à l'autorité royale sur l'Église, et véritablement il le mène mieux que les ministres; mais que l'on prenne garde que bientôt il ne passe à conduire les autres articles du gouvernement. C'est ainsi qu'en Angleterre le parlement a gagné si fort sur le Roi que c'est aujourd'hui un gouvernement mixte. (Je ne dis pas que cela n'en soit mieux.)

19 *mai*. — Le parlement de Toulouse a écrit au Roi pour se plaindre des termes peu respectueux dont l'évêque de Montpellier s'est servi en recevant un de ses arrêts.

L'on assure que M. de Séchelles fait prescrire au clergé de commencer par traiter du temporel, c'est-à-dire du don gratuit, avant de rien représenter au Roi sur les affaires de la constitution *Unigenitus*.

22 *mai*. — L'on me mande directement la prise de Mandrin par M. de la Morlière, brigadier. Il est venu à Paris en porter la nouvelle. C'est par une ruse de guerre qu'il a été arrêté au château de la Mothe en Bugey[1], et l'on va l'exécuter à Valence.

L'on dit qu'il a été arrêté sur terres de Savoie, et que cela va nous faire une affaire avec le roi de Sardaigne.

Cependant il reste beaucoup de cette bande de contrebandiers, qui continueront leur métier dangereux, mais lucratif.

23 *mai*. — Le duc de Lamballe, fils aîné de M. le duc

1. De Rochefort, comme l'auteur l'a dit plus haut.

de Penthièvre, vient de mourir d'une fièvre maligne. Il ne lui reste plus qu'un fils et une fille. Il a déjà perdu beaucoup d'enfants d'une nombreuse famille, et il pleure encore sa femme. C'est cependant un dévot; il mérite de la Providence par sa vertu, mais rien par sa bigoterie; il est encore moins dû à l'orgueil de son rang. Pourquoi la Providence conserverait-elle cette grande collection de biens et de charges à une race de bâtardise comme celle de Mme de Montespan, dont son siècle a tant murmuré, une femme hautaine que Louis XIV enleva à son mari qui l'aimait beaucoup? Les deux autres rejetons de cet adultère, MM. de Dombes et d'Eu n'ont point voulu se marier avec raison.

Le maréchal de Lowendal se meurt de la gangrène à la jambe, ce qui lui vient de la v.....

Un riche financier nommé Grimod, frère de feu du Fort, chef de la poste, et de la Reynière[1], vient de mourir en peu de jours et laisse tout son bien[2] aux prêtres de Saint-Eustache, pour bâtir le portail de cette paroisse, tant les prêtres ont manié habilement ses craintes et les mouvements de sa conscience.

24 *mai.*—Le premier président Maupeou a été mandé

1. Il y avait trois frères Grimod, tous trois intéressés dans les fermes et dans les postes : 1° Grimod du Fort, seigneur d'Orsay, mort en 1748; 2° Grimod de la Reynière, seigneur de Clichy, mort en 1752, et 3° Grimod de Beauregard, celui dont il est ici question.

2. 100 000 liv. seulement, suivant le duc de Luynes qui donne des détails circonstanciés sur le testament dont il s'agit, *Mémoires*, t. XIV, p. 157.

ces fêtes par le Roi, et a eu longue conférence entre Sa Majesté et M. le prince de Conti. Il s'agit de ce qui se passera à la prochaine assemblée du clergé, et le Roi y travaille avec son bon esprit, de façon qu'il y sera peu question de doctrine. Il y a eu depuis deux mois une grande cabale pour faire signer aux évêques une espèce d'association, ou de sainte ligue, semblable à celle sous Henri III, contre la déclaration du 2 septembre dernier, mais l'autorité royale a dissipé cela.

26 *mai.* — L'amiral Holborn fit voile le 10 mai de Porsmouth pour aller joindre l'escadre de l'amiral Boscawen, ce qui fera une très-grosse flotte qui poursuit la nôtre. Le 8 de ce mois, on enleva sur la Tamise par force mille matelots. On en a enlevé encore un plus grand nombre de divers autres ports du royaume.

M. de Séchelles vient de rendre un arrêt du conseil qui accorde la maîtrise en tous métiers à ceux qui prouveront un certain temps d'apprentissage; on n'en excepte que les plus grosses villes du royaume, comme Paris, Lyon, Rouen, etc., parce que ces communautés sont chargées de dettes contractées pour le service du Roi.

Sa Majesté, par la lettre de son secrétaire d'État aux parlements d'Aix et de Toulouse, déclare de nouveau qu'elle veut l'entière exécution de sa déclaration du 2 septembre.

La principale cause de l'exil de l'archevêque d'Aix à Lambesc a été que, sitôt après la publication de cette loi, il assembla les curés pour leur enjoindre de faire obéir plus que jamais à la bulle *Unigenitus*, d'inter-

roger les pénitents, et de refuser les sacrements à quiconque y aurait quelques doutes.

On a enlevé plus de dix-huit cents matelots pour marcher contre nous dans les duchés de Bremen et Werden. On a nouvelle que notre flotte vogue avec un vent très-favorable vers l'Amérique. Deux corvettes viennent de partir de Brest pour y porter des ordres et en rapporter. Pendant que nos fantassins étaient à bord, on les a beaucoup exercés aux manœuvres maritimes et à tirer juste sur mer.

Le sieur Geffery[1], géographe du prince de Galles, vient de donner une brochure qui fait grand bruit en Angleterre. C'est une violente déclaration contre nos entreprises en Amérique, et un véritable tocsin sur la nécessité de nous y repousser. Il déclame contre nos auteurs, et surtout contre l'histoire de l'Amérique du P. Charlevoix jésuite ; il soutient que nous avons tout falsifié pour nous fabriquer des titres de possession et de plus ancienne découverte. Par la cession de l'Acadie, les Anglais prétendent avoir toute la rive droite du fleuve Saint-Laurent, ils qualifient d'insultes nos conservations et nos actes[2].

27 *mai*. — Rome tout entière s'est réjouie de l'arrêt du conseil qui casse celui du parlement du

1. Probablement Thomas Jefferies ou Jefferys, géographe du roi d'Angleterre, qui publia en 1760 : *History of the french dominions in north and south America*, in-8.

2. Sur ces discussions et sur la guerre d'Amérique de 1755, Voyez : *Le Canada sous la domination française, d'après les Archives de la marine et de la guerre*, par M. Dussieux, 2e édition Paris, 1862, in-12.

18 avril. On l'a traduit en Italien, on a cru la bulle *Unigenitus* ressuscitée et mise au trône, mais on s'est trompé.

L'on croit toujours que la prochaine assemblée du clergé débutera par le préalable d'obtenir justice des parlements et qu'elle n'accordera point de don gratuit sans cela, mais tout est prêt, dit-on, pour imposer préalablement les fermiers du clergé, s'ils refusent de donner d'eux-mêmes.

Le Roi de Sardaigne est irrité avec raison de la capture de Mandrin; on l'a pris au château de Rochefort, quatre lieues en avant dans les terres de Savoie; les habitants ont défendu ce château, et quinze Savoyards ont été tués à cette bataille. S. M. Sarde demande que l'on condamne les principaux assaillants aux galères. Nous dissimulons que ce soit la Morlière ou son lieutenant qui aient fait le coup, et nous prétendons que ce ne sont que des commis. Mandrin a été jugé promptement et a été roué à Valence[1]. Il n'avait jamais servi et était fils d'un marchand du Dauphiné.

1. Voyez : *Jugement qui a condamné à la roue* Louis Mandrin, *du lieu de saint Étienne de saint Geoirs en Dauphiné, principal chef des contrebandiers qui ont commis les crimes et désordres mentionnés au jugement*, in-4° de 4 pages. Après le narré des crimes imputés à Mandrin, le détail des peines prononcées contre lui, amende honorable, supplice de la roue, etc., on y lit : « Donné dans la chambre criminelle du Présidial de Valence en Dauphiné le 24 mai 1755. *Signé :* Levet, Gaillard, Luillier, Bolozon, Bachasson, Rouveyre de Létang et Cozon.

Et au bas : *Le 26 mai 1755. Le jugement ci-devant a été lu par moi greffier de la commission soussigné audit* Louis Mandrin *et exécuté le même jour suivant sa forme et teneur. Signé* Leorier.

Joseph Bertier, dit Grand-Joseph, et Pierre-Michel, dit Lapierre,

28 *mai.* — Tout est séduit en Angleterre par l'écrit de Jefferies; il nous traite d'usurpateurs par toute l'Amérique septentrionale, il nous nie la possession du Canada et prétend que nous ne devons y avoir *que des places*, mais non des terres. Il rapporte l'article du traité d'Utrecht où nous cédons l'Acadie que les Anglais nomment Nouvelle Écosse. Nous leur cédons l'île Saint-Christophe, et la Nouvelle Écosse avec les anciennes limites (*iisdem terminis*) comme aussi Port Royal (ou Annapolis Royale) et autres choses en ces quartiers-là, dépendant desdites terres et îles avec toutes dépendances etc. Par là, les Anglais font valoir toutes les anciennes prétentions de l'Acadie qu'ils poussent jusqu'au fleuve Saint-Laurent et par delà : grand procès et qui ne sera jamais terminé, mais on le finira de lassitude et par l'*uti possidetis*.

29 *mai.* — Il y a eu assemblée des chambres le lundi 26 mai.

On a examiné un *Monita* de l'évêque d'Orléans dont le procureur général a appelé comme d'abus. Par cette loi diocésaine, ce prélat se réserve de certains cas et il défend aux confesseurs d'entendre en confession sans un billet du curé, nouvelle formalité très-à charge aux sacrements qu'on ne fréquentait déjà pas trop.

Le premier président a rendu compte à plusieurs de ces Messieurs de sa conversation avec le Roi à Marly. S. M. lui a parlé de ce prêtre condamné aux galères,

qualifiés dans le même jugement de valets de Mandrin, furent condamnés les 9 et 10, et rompus vifs les 15 et 16 mai.

Enfin Jean d'Huet Saint-Pierre, dit Jambon, pris à Rochefort, fut condamné le 27 mai et exécuté le même jour.

a approuvé le sursis donné sur les procédures et information contre l'évêque de Troyes ; grande approbation royale de la conduite du parlement avec la Sorbonne, et Sa Majesté a dit que c'était là précisément le cas de 1682, qu'elle soutiendrait sa déclaration du 2 septembre, qu'elle ne souffrirait pas que ses sujets empiétassent sur son autorité.

Un ami du premier président m'a communiqué de plus ces détails sur la conversation qu'il a eue avec le Roi : Sa Majesté s'y est montrée fort instruite de toutes les affaires entre le sacerdoce et la magistrature ; elle a loué et flatté le parlement, principalement sur sa conduite avec la Sorbonne ; elle dit que le parlement aurait dû lui envoyer des commissaires. Le premier président dit à ses amis du parti janséniste qu'ils engagent leurs amis du parlement qui pensent comme eux à se tenir tranquilles pendant deux à trois mois, et à nepoint tourmenter trop l'épiscopat. Sans parler des affaires de l'assemblée du clergé, Sa Majesté a fait entendre que le but de ce silence de quelques mois était en vue de tirer du clergé le plus de millions que l'on pourrait.

Le Roi a insisté sur cette condamnation aux galères d'un abbé Leroy[1] ; le premier président a cité au Roi toutes les ordonnances qui y condamnaient les perturbateurs du repos public, montrant d'ailleurs qu'il s'agissait ici de contumace, où l'on est toujours plus sévère. Il paraît que Sa Majesté croit que, pour le bien

1. Ou plutôt Dubois. Voy. le texte de cet arrêt, dont il a été question ci-dessus, p. 8, dans *la Gazette de Hollande*, n° XLII.

de la paix, plus les prêtres délinquants sont qualifiés, plus il faut les ménager en jugement.

Cette conversation se passa à Versailles et non à Marly, elle dura cinq quarts d'heure : M. le prince de Conti arriva sur la fin.

Il demeure sept évêques aux Missions étrangères de Paris qui sont endiablés pour la cause ultramontaine. Tous les évêques sortis du séminaire de Saint-Sulpice se distinguent par ces mêmes sentiments.

La province d'Embrun a donné des instructions à ses députés à l'assemblée, par lesquelles ils prétendent anéantir les arrêts et mesures des parlements, ainsi que l'autorité royale sur l'extérieur des sacrements, et faire triompher la bulle plus que jamais.

L'hôtel du duc d'Albemarle à Londres ayant été vendu depuis sa mort, M. le duc de Mirepoix en a loué un autre et y fait construire une chapelle, ce qui fait croire qu'il n'y aura pas de rupture entre les deux nations.

Le général des jésuites, Visconti, vient de mourir à un âge fort avancé.

30 *mai*. — On m'a assuré qu'il y avait actuellement un ecclésiastique à la Bastille accusé et convaincu d'avoir voulu attenter à la vie du Roi par fanatisme pour la bulle *Unigenitus*. M. Berryer l'interroge à la Bastille. Un autre homme m'a dit avoir entendu dire parmi de pareils ecclésiastiques forcenés, « qu'il y avait encore des Ravaillac. »

31 *mai*. — Les nouvelles de Rome portent que l'on y est fort occupé de ce qui va se passer à l'assemblée

du clergé, que l'on y ordonne aux députés de demander plus que jamais la soumission à la bulle *Unigenitus*, que les instructions des provinces y conduisent et surtout à en imposer aux parlements pour qu'ils ne se mêlent plus des sacrements, mais uniquement du civil.

Depuis les injonctions du parlement à la Sorbonne, il ne s'y tient plus d'assemblées. L'on sait que les principaux sorbonistes vont en cachette chez les évêques de l'assemblée.

M. Bart, fils du feu vice-amiral de ce nom[1], vient de prendre trois bâtiments anglais interlopes de la Jamaïque. Il a saisi les marchandises et renvoyé les équipages.

1er *juin*. — Le prince Ferdinand, troisième frère du Roi de Prusse, épouse la deuxième fille du margrave de Brandebourg. Ces princes mariés vivent bourgeoisement, au moyen de quoi ils se marient et soutiennent le trône de leur maison.

Il n'en est pas de même ici, me disait hier un officier principal de la maison d'Orléans : avec un revenu énorme, on est toujours embarrassé dans cette maison ; l'on retranche d'un côté, et l'on prodigue de l'autre. Les bons serviteurs de ce prince souhaitent la guerre, et veulent qu'il commande. L'on regrette au Palais Royal le maréchal de Lowendal qui devait, dit-on, servir (c'est-à-dire commander), sous les ordres de ce prince à qui le Roi devait confier la principale armée, s'il y avait guerre ; mais ce passe-temps est un peu cher pour l'État.

1. François-Corneille Bart et Philippe-François Bart, fils et petit-fils du fameux Jean Bart.

3 *juin.* — Nous envoyons M. de Bissy, premier commis des affaires étrangères, à Hanovre, pour travailler à la pacification, tandis que M. le duc de Mirepoix y travaille de son côté à Londres près de la régence. Il faut remarquer que, tandis que nous tenons tant de ministres près des Anglais, ils en tiennent peu ou point près de nous, ce qui ne se fait pas sans honte de notre côté.

Nous équipons à Rochefort une nouvelle escadre de sept gros vaisseaux de guerre.

4 *juin.* — Il est avéré que Mandrin à été pris sur terres de Savoie dans un château appartenant à la vérité à un Français[1]. Il y a eu une espèce de siége, treize sujets du roi de Sardaigne de tués, et le château pillé. Le sénat de Chambéry a fait des protestations à ce sujet.

Grande remonte de cavalerie en Piémont, l'on fournit dix chevaux de plus par compagnie de dragons.

L'on équipe de nouveau douze vaisseaux de guerre à Brest, en sorte qu'ils soient prêts pour la fin de ce mois, et ils le seront.

5 *juin.* Il est vrai que le Roi de Sardaigne n'a point été sérieusement fâché de l'enlèvement de Mandrin sur ses terres; cela a été, dit-on, joué à Loches; l'on voyait qu'on ne pouvait prendre ce fameux chef de parti qu'en le trompant sur cette opinion de confiance,

1. Le château de Rochefort appartenait à M. de Piolenc, fils du premier président de Grenoble, à raison de son mariage avec une demoiselle de Chaumont.

et le Roi de Sardaigne s'y est prêté secrètement. Il a fait quelques remontrances par son ambassadeur, on a arrêté quelques-uns des auteurs de sa capture, voilà tout. La prétendue grande tuerie des Savoyards se réduit à un cabaretier tué et un petit garçon blessé, pour s'être présentés avec leurs armes devant les gens de guerre qui allaient prendre Mandrin.

Ce brave Mandrin est mort avec la mollesse d'une femme, il a pleuré, il a demandé pardon[1].

L'on fait courir une lettre factice et prétendue du maréchal de Lowendal en mourant; il y dit au Roi « que, prêt à mourir, il lui conseille de ne pas faire expédier Mandrin qu'il n'ait vu s'il y aura guerre, parce qu'il n'y a que lui qui puisse le remplacer. » Voilà ce que produit l'envie de nos gens de guerre charmés de la mort de ce maréchal qui excitait leur jalousie, et qu'ils croient mal à propos devoir remplacer.

Le garde des sceaux Machault est d'un changement qui annonce sa fin prochaine.

7 *juin.* — Il y a eu assemblée des chambres le trois de ce mois. On y a dénoncé un refus de sacrements à un vitrier d'Orléans, ainsi qu'un sermon prêché à

1. Ceci ne paraît pas exact. On lit dans une lettre sur l'exécution de Mandrin, adressée de Valence à la *Gazette d'Amsterdam* le 30 mai : « Cette intrépidité qu'il avait fait paraître dans le cours de ses expéditions criminelles, et ensuite dans les fers, l'a accompagné jusque sur l'échafaud ; mais, dans ces derniers moments de sa vie, elle a changé d'objet, des sentiments de religion l'ont soutenue, et la fermeté du pénitent n'en a paru que plus admirable. » etc.

l'abbaye Saint-Antoine par l'abbé Pradine, prêtre de Sainte-Marguerite, qui a déclamé contre la déclaration du 2 septembre.

Le lieutenant criminel d'Auxerre a été mandé.

Je sais que l'on vient de retrancher du *Dictionnaire encyclopédique* l'article de la Constitution où il était dit qu'elle était reçue en France; la politique du gouvernement pour la pleine exécution de la déclaration du 2 septembre ne permet pas seulement que l'on dise que la bulle *Unigenitus* est reçue.

L'on prétend que le Roi a écrit à M. le chancelier une lettre ostensible très-favorable et consolante pour la Sorbonne.

L'évêque d'Orléans vient d'interdire deux couvents de filles à Orléans et de les priver de tous sacrements, prenant prétexte qu'elles avaient refusé de signer le formulaire contre les cinq propositions. Il leur défend de s'adresser à aucun tribunal sur cette nouvelle ordonnance; le parlement au contraire a voulu d'abord en connaître.

L'on assure que l'assemblée du clergé offre à S. M. quinze millions, mais que le monarque en veut dix-huit.

La maréchale de Lowendal vient d'obtenir douze mille livres de pension et son fils aîné six mille avec le régiment de Lowendal.

L'on bâtit à force au vieux Louvre.

10 *juin*. — Un ami de l'ambassadeur de Sardaigne m'a dit que notre affaire avec S. M. Sarde était aussi sérieuse qu'on la disait légère ici, et que ce ministre attendait à tout moment son ordre de se retirer.

En voici des circonstances : le Roi a écrit de sa main au roi son oncle pour lui faire des excuses de la violation de territoire, disant que cette capture n'avait pas été faite par des troupes, mais par les employés aux fermes, et, pour la frime, on en a fait enfermer quatre au château de Pierre Encise, mais il n'est pas vrai que ce soient des commis, et on a eu grand tort de faire mentir le Roi. 2° S. M. promet par cette lettre que Mandrin ne sera pas exécuté, et qu'on en dépêchait un courrier à Grenoble; la date est du 20, et c'est le 26 que ce contrebandier a été exécuté; or il n'est pas vraisemblable qu'en six jours un courrier n'ait pu parvenir de Versailles à Grenoble.

Le commandant de Dauphiné, M. de Marcieu, et M. de Rouillé ont écrit la même chose, tant à Turin qu'à l'ambassadeur piémontais qui est à Paris, et tout cela porte à faux, comme on voit, de sorte que S. M. croit que nous nous moquons de lui : or, les petits rois sont plus susceptibles de délicatesse sur leurs prérogatives que les grands. Ainsi l'on s'attend à un refroidissement incessamment.

12 *juin*. — Il y a eu assemblée des chambres avant hier mardi 10 juin. On y a plaidé la cause de cinq chanoines d'Orléans qui, s'étant séparés de leurs confrères quant à leurs procédés schismatiques, prétendent avec raison n'être pas tenus des dettes contractées à l'occasion de la saisie de leur temporel.

On a ordonné information touchant les deux visites qu'a faites l'évêque d'Orléans dans les deux monastères de Saint-Charles et de Saint-Loup au mois de mai dernier, et où il a traité ces dames comme des excom-

muniées à cause de la bulle *Unigenitus* et du formulaire sur les cinq propositions.

Enfin l'on a décrété de prise de corps tous les capucins de Troyes coupables de la rébellion à justice et au parlement dont il a été parlé, il est ordonné au gardien de les représenter incessamment au parlement sous telles peines qu'il appartiendra. L'assemblée remise à mardi prochain.

La *Gazette de Cologne* dit que le Roi a fait offrir un dédommagement à la petite ville de Savoie qui a été pillée lors de la capture de Mandrin[1], mais que ce Roi n'en a pas été content, (ce qui n'est que trop vrai.)

13 *juin.* — L'assemblée du clergé a accordé promptement au Roi seize millions, dont six paraissent donnés comme pour tenir lieu d'abonnement au vingtième. Cette assemblée a répété plusieurs fois avec affectation le mot de *don gratuit*. En même temps Sa Majesté lui a recommandé de travailler incessamment à une meilleure répartition de leurs impositions. Ainsi tout cela est habilement négocié par M. Séchelles, au lieu que M. de Machault avait tout gâté.

Le premier président de l'élection de Paris, Aumillon, a toujours été grand sectateur des jésuites et de la bulle *Unigenitus*. L'on prétend qu'il y croit de bonne foi par pure faiblesse d'esprit et petitesse de courage. Il s'est fourré dans la persécution contre les prétendus jansénistes comme un familier de l'inquisi-

1. Il est certain, et le *Livre rouge* en fait foi, que la commune de Saint-Genis d'Aoste fut indemnisée à raison d'excès commis par la troupe qui avait arrêté Mandrin.

tion, et, depuis peu encore, il se piqua d'aller mettre le scellé chez un officier du Châtelet qui avait refusé de se soumettre à la Chambre royale. Ce maudit magistrat était saisi de tous côtés par ses créanciers, car il avait levé beaucoup d'argent à rentes viagères, et les rentiers ne mouraient pas. Qu'en vient-il d'arriver? Le parlement a repris cette affaire avec complaisance et vengeance, il a exécuté la déconfiture et a fait donner les biens à vil prix, on ne sait pas encore par quelles manœuvres, mais il est bien facile à une compagnie si puissante d'empêcher sous main les enchérisseurs d'enchérir, et autres actes d'autorité vindicative. Enfin sa charge, sa maison, sa terre d'Ivry, tout vient d'être vendu ainsi, et il est à la charité de sa paroisse; les jésuites n'ont pas eu le crédit de le relever.

L'on m'assure que M. de Séchelles vient d'obtenir du Roi que le fonds des pensions sur le trésor royal serait désormais fixé à ce qu'il est aujourd'hui, de façon qu'on n'en donnerait plus de nouvelles que quand il en vaquerait par mort, précisément comme l'on fait pour les cordons bleus et les chapeaux de cardinaux. Si cela est, l'on doit espérer que peu à peu M. de Séchelles améliorera le royaume en tirant du Roi ce qu'il pourra, le moindre mal au lieu du bien absolu, et comme l'on fait d'une mauvaise paye.

15 *juin*. — Les parlements viennent de montrer leur équité en Languedoc. Un fameux avocat de Montpellier, nommé Singla, étant secrètement de la religion protestante, a voulu se marier à la catholique;

il a trompé les prêtres, on s'en est aperçu, on a ordonné un plus exact examen de sa communion, il s'en est plaint au parlement, on a appelé comme d'abus, et les tribunaux ont donné raison aux prêtres.

16 *juin.* — L'assemblée du clergé se conduit avec prudence par les soins de notre gouvernement. Elle vient de donner seize millions; elle cherche à emprunter pour ce don gratuit; le clergé a cru trouver au denier 24, mais on se trompe, le Languedoc y a échoué, et ces deux corporations ne trouveront qu'au denier 20.

Cette affaire de finance étant finie, le Roi permettra au clergé toutes les remontrances qu'il voudra sur ses démêlés avec les tribunaux. On a déjà nommé les commissaires pour y travailler, et on lui a laissé choisir tous les plus vifs du clergé, comme par exemple l'évêque de Montpellier[1], qui est des plus furieux. Le Roi leur répondra par un seul mot : « *Je veux que ma declaration du 2 septembre soit exécutée*, et que le silence soit gardé absolument sur la bulle *Unigenitus.* »

Le Roi a fait dire qu'il voulait qu'on égalisât davantage les départements des décimes, non que le second ordre fût trop chargé, comme on avait dit, mais pour la moitié du royaume, nos provinces delà la Loire l'étant trop relativement à celles de deçà, à cause que, depuis le commencement de ce siècle, la mode est venue d'habiter la capitale et de quitter ce qui en

1. François-Joseph Morel de Villenenve de Mons.

est éloigné, d'où il est arrivé que ces provinces sont devenues extrêmement maigres.

M. de Séchelles, parlant au clergé en particulier, lui a déduit les affaires du royaume par une espèce de harangue semblable à celles que les rois d'Angleterre font à leurs parlements. Il a représenté le Roi rayonnant de gloire par ses victoires et donnant la paix avec une modération si vantée, mais montrant que tout cela est fort cher, que des voisins jaloux nous obligent à des armements maritimes soudains et extraordinaires, qu'il faut relever notre marine, et que tout cela encore est fort cher; que Sa Majesté paye ses dettes et en a déjà payé beaucoup et a usé d'économie; (oh! quelle flatterie!) A ces causes l'on s'est contenté de seize millions, sans dire un mot du vingtième, et se servant toujours de celui de *don gratuit*. Nous pourrons voir cette harangue imprimée[1], ce qui sera curieux pour l'histoire.

Cependant l'on se plaint d'une grosse abbaye qui vient d'être donnée par M. de Mirepoix à un des grands vicaires de Vannes, qui s'est montré des plus schismatiques.

18 *juin*. — L'on va arranger un grand espace dans la plaine de Grenelle pour les revues du Roi : cela s'appellera le nouveau champ de Mars. Il sera entouré de larges fossés, avec des amphithéâtres de tous sens

1. Le *Procès-verbal de l'assemblée du clergé de* 1755, par l'abbé de Coriolis, Paris, 1764, in-f°, donne, p. 63 et à la date du 16 juin, une lettre du contrôleur général au cardinal de la Rochefoucauld, président de l'assemblée; mais la harangue dont parle ici d'Argenson y est complétement passée sous silence.

pour les bayeurs[1] et des endroits pour les carrosses. C'est le sieur Pâris Duverney qui est l'auteur zélé de ces folles flatteries, il a déjà acheté dans la plaine sept à huit cents arpents pour cela, et l'on prend ces terres qui étaient bonnes à l'agriculture, comme si la plaine des Sablons où cela se passait ci-devant, plaine aride et inutile à tout bien, n'y était pas aussi bonne. On a tant de bonnes choses à faire qu'on ne fait pas! on ne sait de quelles sottises s'aviser, et l'on s'en avise.

Les prêtres habitués de Saint-Sulpice bâtissent à Vaugirard une terrasse magnifique et à grands frais avec l'argent qui était destiné à leur église. Ils tombent dans la vexation par avarice, ils ne veulent plus enterrer aucun bourgeois à moins qu'il ne marche soixante prêtres et que l'on ne paye fort cher, sinon ils enterrent à titre de charité, ce qui porte une espèce de note d'infamie.

On a nouvelle que le célèbre M. Dupleix vient d'arriver à Lorient avec toutes ses richesses, et on l'attend à la cour ces jours-ci. Il a demandé une escorte de maréchaussée pour garder ses pierreries; sa femme a une parure de diamants noirs qui sont d'un prix inestimable.

Le parlement de Paris prend connaissance de l'ordonnance de l'évêque d'Orléans, et va chercher à y remédier. Ce prélat excommunie formellement les religieuses de Saint-Loup et de Saint-Charles pour n'avoir pas reçu la bulle *Unigenitus;* il leur défend même de demander les sacrements; elles ne pourront

1. C'est-à-dire pour les badauds, les curieux.

les recevoir ni à la vie ni à la mort. — Et de quel droit cela se peut-il sans forme ni figure de procès? Et pour quelle cause? Pour une prétendue décision (indécise) dogmatique, dont elles n'auraient pas dû être instruites seulement, mais on les pousse, et elles résistent. C'est un grand abus de la part de l'évêque et mérite punition, car cela contrevient formellement à la loi du 2 septembre.

19 *juin.* — Le sieur de Bussy, l'un des premiers commis des affaires étrangères partant pour Hanovre, on a distribué son département aux deux commis qui y restent, l'abbé de La Ville et le sieur Tercier, mais de façon que le premier a la plus grosse part et presque toute l'Europe à lui seul. L'on remarque que cet abbé, ancien jésuite, se pique d'un zèle prodigieux pour le travail, après s'être piqué au contraire de fainéantise ou de loisir. L'on ne doute pas qu'il n'ait l'espérance de devenir secrétaire d'État quand M. Rouillé sera obligé de quitter ce travail; il est d'une ambition excessive et soutenu par les restes du parti jésuitique.

Ainsi le maréchal de Noailles perd-il tout crédit dans les matières d'État, et l'on s'aperçoit qu'il radote absolument; il avait tout gouverné sous le nom de M. de Saint-Contest pendant que celui-ci a vécu; il avait congédié l'abbé de La Ville, il avait mis à sa place le sieur de La Chapelle et ce Bussy que l'on fait retirer; le premier, un dévot idiot, et le second un hardi fripon. On n'écoute plus le maréchal de Noailles sur rien, et M. Rouillé s'en est sevré absolument.

L'ancien évêque de Mirepoix a voulu travailler avec le Roi dimanche dernier, et lui porter son portefeuille touchant les bénéfices à distribuer; il s'est montré d'un radotage complet.

L'on va abattre les arbres des Champs-Élysées pour refaire ces plans d'un dessin plus à la moderne, et surtout pour donner à l'hôtel de la marquise de Pompadour un aspect plus agréable sur la rivière.

20 *juin.* — Il y a eu assemblée des chambres mardi 17 juin. On avait sujet de décréter l'évêque d'Orléans pour un refus de sacrements à un vitrier de Meung. L'on s'est contenté de décréter le curé schismatique. Le parlement suit les vues de la cour, et ménage la haute église tant que durera l'assemblée du clergé.

On a condamné au feu, par la main du bourreau, un livre nouveau moliniste, intitulé *Réflexions sur la notoriété de droit et de fait.* Comme personne ne l'avoue, personne n'osera s'en fâcher tout haut.

21 *juin.* — L'on parle de la santé de M. le Dauphin comme fort mauvaise, et même désespérée. L'estomac ne fait plus de fonctions, et cependant il trompe ses médecins et oblige ses gens à lui apporter à manger secrètement; ils lui obéissent criminellement, et cela augmente le mal.

M. le prince de Conti a rejeté le P. de La Tour, jésuite, son ancien préfet, et ne veut plus le voir à cause de sa fourberie; son secrétaire des commandements, le sieur Monin[1], lui est fidèlement attaché; le

1. On peut lire Monin, Moirin ou Moisin.

jésuite a voulu le séduire pour tirer de lui les secrets du prince; il l'a induit peu après à quitter ce service comme ingrat. Ce bon Monin a demandé son congé au prince, celui-ci a deviné qu'il était trompé; il en a tiré l'aveu que le P. de La Tour était son conseiller et son faux ami. En effet, depuis quelque temps, le P. de La Tour décriait Monin près du prince et lui en proposait un autre. Sur cela, Son Altesse a récompensé Monin et a déclaré qu'il ne verrait plus ce fourbe de jésuite.

24 *juin.* — M. de Sartirane, ambassadeur piémontais, a eu du Roi son audience de congé et est parti la nuit dernière; l'on dit même que l'ordre du Roi était de partir dans deux fois vingt-quatre heures. Notre ambassadeur Chauvelin va partir de même de Turin. Ainsi feu M. de Louvois faisait-il se conduire Louis XIV en semant la haine et l'aigreur entre la France et nos voisins. Ceci arrive pour l'affaire de Mandrin. Comme nous l'avons observé, rien n'était si facile à accommoder; mais l'on prétend qu'aujourd'hui les vieux ministres de la guerre et de la finance s'entendent trop.

On assure que l'évêque de Carcassonne[1] est chargé de la feuille des bénéfices, comme ayant fort plu à Sa Majesté par une publique adhésion et exécution de la déclaration du 2 septembre dernier pour le silence. L'on prétend qu'il a été mandé *ad hoc*. Le parti moliniste s'en moque, mais celui de M. le prince de Conti se vante de l'affirmative.

L'abbé de Bernis, notre ambassadeur à Venise, est

1. Armand-Bazin de Bezons.

arrivé ici, et, à son arrivée, a eu l'abbaye de Saint-Arnoul, qui vaut 30 000 livres de rentes. Il a fait son chemin par les dames et par le bel esprit, homme qui se pique de paresse et de faire des vers mols, faciles et tendres comme Ovide.

M. de Brou, âgé de vingt-deux ans, vient d'être déclaré intendant de Rouen. Lui et son père ont extorqué la réputation de capacité et de bon esprit : une espèce d'usage a fait leur mérite.

25 *juin*. — La reine de Hongrie vient de faire donner une nouvelle loi par la régence des Pays-Bas, c'est à l'occasion de notre trouble schismatique. Comme plusieurs ecclésiastiques français se sont retirés en Flandre, étant bannis, ou autrement flétris par le parlement de Paris, ce gouvernement craint que ces prêtres schismatiques et forcenés n'aillent prêcher et séduire les prêtres flamands pour refuser les sacrements aux prétendus jansénistes. On ordonne de les interroger et de suivre bien leur conduite. Notre parti janséniste français réveille actuellement tous les actes et lois de l'Impératrice-Reine pour empêcher l'infection turbulente molinienne dans ses États.

On avait donné à Londres un faux avis d'une prétendue conspiration des poudres à l'Opéra, dans le genre de celle qui eut lieu sous le parlement de Westminster, et que l'on célèbre encore aujourd'hui annuellement. L'on disait donc que, pendant que la famille royale serait à l'Opéra, l'on devait le faire sauter par des poudres; on a visité partout et il ne s'est rien trouvé. Cependant, une famille française, établie à Londres, vient d'être arrêtée et mise sous la garde

d'un messager d'État au moment où elle allait s'embarquer, et l'on dit que cela a rapport à cette prétendue conspiration[1].

27 *juin.* — Mme la Dauphine est dans le sixième mois de sa grossesse.

M. Rouillé, secrétaire d'État, a été rendre une visite inutile à M. de Sartirane, ambassadeur de Sardaigne, pour lui faire des excuses sur Mandrin. Cependant cet ambassadeur piémontais est parti cette nuit avec sa femme; le Roi ne lui a donné que deux fois vingt-quatre heures après son audience de congé; sa femme l'a suivi de près. Le chevalier Chauvelin, notre ambassadeur à Turin, n'a pas encore ordre de revenir. On espère toujours que l'affaire va s'accommoder.

28 *juin.* — M. Dupleix est arrivé à Paris et a été très-bien reçu de nos ministres; on l'a envoyé se reposer huit jours à Magnanville, chez M. Lavalette.

Hier, 27 juin, il y eut assemblée des chambres. On y plaida la cause des cinq chanoines d'Orléans qui n'ont pas adhéré aux chanoines schismatiques; ils veulent, sans participer aux dettes, prendre part aux droits de présence. — Quelques nouveaux décrets contre le gardien des capucins de Troyes et contre un curé d'Orléans. Le parlement pelote en attendant partie, tant que durera l'assemblée du clergé.

1. Horace Walpole, dans une lettre du 11 juin 1755, donne quelques détails sur ce *New gunpowder plot*, comme il l'appelle en plaisantant. Vanneschi, directeur de l'Opéra, et d'autres personnes furent arrêtés, puis relâchés presque aussitôt.

Madame Infante est grosse et ne viendra point en France cette année.

1er *juillet.* — On assure que notre affaire est accommodée avec la cour de Turin, et que M. de Sartirane a trouvé en route un courrier pour lui ordonner son retour à Paris. On livre, dit-on, à S. M. sarde trois officiers de Mandrin qu'on allait rouer, et on lui fait des excuses suffisantes.

2 *juillet.* — La nouvelle change par des gens mieux informés ; cet ambassadeur a dû arriver hier au soir à Turin. Nous avons voulu nous plaindre mal à propos de S. M. sarde sur ce qu'il avait favorisé, dit-on, la retraite de Mandrin. M. Rouillé a rendu une visite inutile à M. de Sartirane; l'ordre de partir a subsisté, et les deux rois se brouillent pour cette bagatelle mal conduite.

M. de Montarant se retire de son commissariat de la Compagnie des Indes; on lui a proposé l'intendance de Rouen qu'il a refusée. Il est brouillé avec le sieur Silhouette, son collègue; celui-ci est un homme de néant et adroit fripon, mais on sacrifie souvent ici les premiers de cette espèce aux seconds.

Le premier président du parlement a mandé M. de Bernage, prévôt des marchands, et lui a lavé son bonnet sur la cherté du charbon à Paris; il a dit qu'il y avait de la manœuvre à tout cela, et lui a ordonné de faire cesser cette cherté dans trois jours, sinon qu'il serait mandé à l'assemblée des chambres.

Le Roi vient de donner 1500000 l. à M. le prince

de Conti pour payer ses dettes entièrement. Le prétexte en a été le prétendu tort qu'on a fait à ce prince pendant sa minorité sur la vente d'Orange au Roi. Les commissaires ne l'ont fait monter qu'à un million, mais le Roi y a ajouté de sa grâce 500 000 l pour l'achèvement de l'acquittement de ses dettes.

L'on travaille avec chaleur dans l'assemblée du clergé à culbuter l'autorité du parlement sur les affaires de l'Église. On a nommé pour commissaires les têtes les plus échauffées, comme les évêques d'Amiens, de Montpellier, etc. Ils prétendent préparer en secret un mandement pour excommunier les parlements et le laisser paraître d'abord après leur retour dans leur diocèse, si le Roi ne leur rend point justice, et le feu de l'assemblée, ils le gardent pour la fin avec grande prudence, disent-ils; mais on se moque d'eux, et ils sont fort désunis.

Il est toujours certain que l'évêque de Carcassonne a été mandé par le Roi à Paris, mais on ne sait encore pourquoi.

3 *juillet.* — Enfin la dame Lescombat a été pendue aujourd'hui pour avoir fait assassiner son mari; elle s'est dite grosse, et, comme telle, on a fait filer la corde[1]. Comme elle était fort belle, elle a eu quantité de protecteurs qui voulaient la faire échapper sous diverses subtilités et prétextes, comme de dire qu'elle était morte; c'est le Roi qui a tenu bon et qui a voulu qu'elle fût suppliciée. Elle avait eu deux maris, et elle

1. C'était la seconde fois qu'elle se disait grosse. Il ne paraît pas que cette seconde déclaration fût exacte.

avait empoisonné le premier sans qu'il y en eût eu de preuves[1].

Il est grand bruit de suppression de plusieurs offices du parlement, vu qu'il y en a plusieurs vacants et qu'on ne saurait trouver à vendre. L'on dit que la compagnie y consent, et elle se trompe, car si une fois on lui fait brèche, on en supprimera davantage.

Le roi de Sardaigne est plus fâché qu'on ne le dit : il y a eu dernièrement une fête à la vénerie où devaient venir tous les ministres étrangers; le roi de Sardaigne a fait dire au chevalier Chauvelin, notre ambassadeur, « qu'il ne lui conseillait pas d'y venir, » ce qui annonce son ordre prochain de revenir en France.

Un grand connaisseur a dit qu'ayant beaucoup fréquenté M. de Séchelles depuis qu'il est ministre des finances, il avait été étonné de son peu de profondeur en affaires d'État, et qu'il n'avait tout au plus qu'une ou deux phrases dans le ventre pour chaque affaire, homme absolument superficiel.

4 juillet. — Avec la gloire générale qui résulte au parlement d'avoir rétabli la paix sur les affaires de religion par la liberté qui en est le premier article, l'on parle, même avec preuves, de plusieurs juges livrés à la corruption par avarice. Ceux qui travaillent le plus en sont le plus soupçonnés, car quel est l'homme, surtout le vieillard, qui aime le bien pour le bien? L'on veut un but au travail, et surtout celui

1. Nous n'avons trouvé trace nulle part de ce premier mari empoisonné.

du lucre sur le retour. Le siècle présent nous entraîne à tant de besoins que ne connaissait pas l'âge précédent! Ces juges ont à leur disposition les saisies réelles et les consignations dont ils extorquent de grosses sommes pour eux ou pour leurs maîtresses. On nomme parmi ces mauvais juges M. Severt de la grand'chambre, Titon, Ressye des requêtes du palais, deBlair, etc.

Le duc de Saint-Aignan vient d'obtenir par le crédit de Mesdames de France 40 000 l.[1] de pension sur les États de Bourgogne, et, comme on a représenté que ces États ne s'assembleraient pas d'ici à deux ans, et qu'en attendant les élus ne pouvaient imposer sur la province, le Roi importuné de nouveau par ses filles, et en considération de ce que perd chaque jour au cavagnole ce vieux duc dévot et borné, ordonne que, par arrêt du conseil, on impose annuellement cette somme sur chaque seigneur à cloches, en considération encore de ce que, pendant dix-huit ans qu'il a eu le gouvernement de Bourgogne, il a dépensé tous les trois ans à la tenue des États tout ce qu'il amendait des profits de ce gouvernement.

Le bruit est grand que M. le prince de Conti va se faire cardinal, et obtenir tous les bénéfices de France qui vaqueront, au moyen de quoi il espère devenir ministre d'État; du moins ira-t-il tripoter à Rome, et cela ne lui défendra pas de commander les armées; il gardera la grande maîtrise de Malte. Avec cela, il fera démission de ses biens au comte de la Marche, qui épousera la cadette du duc de Modène.

1. De Luynes dit 20 000 l.

J'ai dit que le Roi lui a accordé 1 500 000 l. pour payer ses dettes, ce qui lui sera payé en trois ans en le déléguant à ses créanciers, de façon qu'il n'en touchera rien sur ses quittances.

Autre prétention : le prince de Dombes se meurt de langueur; M. le prince de Conti prétend obtenir le gouvernement de Languedoc, et, comme le maréchal de Richelieu y commande depuis plusieurs années, il y a des prétentions de service et de cour et des avances prises auprès du Roi, ce qui fait un grand conflit.

A l'assemblée des chambres du 4 de ce mois on a plaidé pour la succession du feu chanoine Coignon[1], qui ne doit pas être chargée des faux frais du chapitre contre lui-même.

On a décrété d'ajournement personnel l'abbé Pradine qui a prêché à l'abbaye Saint-Antoine un sermon séditieux contre le parlement.

Le 5 de ce mois, l'avocat général Fleury a fait un long discours pour obliger la Sorbonne à faire soutenir les thèses ordinaires, ce qu'elle avait interrompu sous prétexte que le parlement lui avait défendu de s'assembler.

Plus amplement informé indéfini ordonné dans le refus de sacrements fait à la dame Coffin. Ainsi le parlement, comme la cour, ménage t-il beaucoup le clergé pendant l'assemblée. L'assemblée remise à samedi 12 juillet.

6 *juillet*. — A Mandrin succède Bouillé du Vivarais qui le remplace et va recommencer cette guerre; il

1. Son véritable nom était Cougnion.

commence à exercer de grandes cruautés contre les commis.

9 *juillet.* — Les ministres sont contre le parlement, et cherchent de tous côtés à diminuer son pouvoir et même son existence. On a persuadé le Roi d'y faire beaucoup de suppressions de charges, et sous le prétexte de rendre plus de valeur à celles qui resteront. On l'a persuadé aussi à plusieurs des membres de cette compagnie, aux uns par de petits objets d'avarice pour augmenter, comme j'ai dit, le prix de leur office, aux autres par corruption, les ayant gagnés à la cour, et au plus grand nombre par cette ineptie défaillante et cet esprit moutonnier qui conduit les compagnies : *euntes non quo eundum est, sed quo itur*, de sorte que le premier président laisse faire, tant qu'il n'aura pas rétabli des principes plus fermes et plus dignes. Au reste cet objet d'accroître la valeur du prix des offices est une considération du plus petit bien particulier, qui ne devrait jamais occuper le gouvernement; il ne devrait s'occuper que de l'utilité et de la dignité des offices, et ignorer, oublier qu'on y a toléré des récompenses. Certes il faut un nombre considérable à ce sénat qui a le dépôt des lois fondamentales; il est vrai que nombre de ces charges a été augmenté dans la minorité de Louis XIV par des édits bursaux qui firent grande peine au parlement, mais depuis cela on les a trouvées bonnes, et c'est la règle de *turpius ejicitur quam non admittitur hospes*. Si le parlement se laisse entamer à en supprimer dix, on en supprimera bientôt cent cinquante. C'est une brèche ouverte qui fera emporter la place.

L'on parle à ce propos d'un projet qui n'éclata à Soissons qu'à la mort du président Chauvelin, il y a dix-huit mois; il conseillait de supprimer et de créer un nouveau parlement moins nombreux, et dont il eût été fait premier président.

Sur cela, l'on voit le parlement aujourd'hui dans le même état où sont les couvents de moniales que l'on a résolu de supprimer et à qui il est interdit de plus recevoir des novices. Aujourd'hui donc l'on ne donne plus d'agréments pour des charges de conseillers au parlement, même à des majeurs de vingt-cinq ans, ce qui réduit actuellement ces charges à une bien moindre valeur de prix que si on laissait faire. Il y en a trente de vacantes.

L'on doit prévoir qu'incessamment la compagnie s'assemblera sur ce sujet et proposera au Roi de justes remontrances sur l'état du parlement, sur ce que l'on ne pourvoit plus à leurs charges, sur ce bruit de suppressions, etc.

11 juillet. — Augmentation d'armements en Angleterre : on envoie de nouveaux navires en Amérique, on arme une grosse escadre pour la Méditerranée.

Le chevalier Chauvelin travaille à accommoder et à satisfaire S. M. sarde sur l'affaire de Mandrin. Platitude, imprudence, bassesse!

Turin est jaloux de la construction d'un fort que les Génois élèvent à San Remo sur le môle; cela fortifie cette côte contre les Piémontais; on nous impute cette idée, et c'est un ingénieur français qui a conduit le tout.

M. Keene, ministre anglais à Madrid, a déclaré de

nouveau que la nation *ne ferait que se défendre* contre nos entreprises dans la Nouvelle-Écosse principalement.

12 *juillet.* — Le Roi a dit à la cour qu'incessamment l'on verrait la nomination d'un cardinal auquel personne ne s'attendait. L'on croit que ce sera M. le prince de Conti (comme nous avons dit), ou M. le duc de Penthièvre, lequel est tombé dans la plus grande dévotion, et qui veut se faire prêtre.

M. de Séchelles, contrôleur général des finances, plaît au Roi de plus en plus, et possède aujourd'hui la haute faveur. De plus, il lui procure de l'argent pour ses bâtiments, ses dons et ses voyages. L'on parle d'arrangements pour les fermes générales et sous-fermes, qui seront très-utiles au fisc et qui procureront à Sa Majesté nombre de financiers à placer comme la marquise le désire. La compagnie des fermiers généraux sera, dit-on, de quatre-vingts au lieu de quarante, et il n'y aura point de sous-fermiers; ils régiront les sous-fermes par bureaux ou commissions de cinq personnes chacune, et ceux de la tête iront résider dans les provinces; ils ne gagneront que ce qu'ils doivent gagner, et chacun travaillera bien; l'on exclura les gens incapables et paresseux. Enfin l'on dit que cette opération sera un chef-d'œuvre.

13 *juillet.* — Aux deux dernières assemblées des chambres du parlement des 11 et 12 de ce mois, il s'est passé à peu près ce qui suit : informations contre le curé de Montigny, diocèse d'Auxerre; — le bailliage d'Orléans déclaré incompétent pour ordonner que les

sacrements fussent apportés aux religieuses de Saint-Loup et de Saint-Charles : (l'on voit par là combien le parlement cherche à ménager le clergé tant que durera l'assemblée); — autre ordonnance contre le même bailliage pour avoir ordonné la même chose en pareil cas.

Le provincial des capucins de Troyes a déclaré qu'il ne savait où prendre ses capucins qui s'étaient enfuis par obédiences surprises. L'avocat des chanoines d'Orléans opposés à la bulle *Unigenitus* a plaidé avec emphase pour les exempter des dettes que ce procès a causées au chapitre, il a fait l'éloge du parlement. Le public a battu des mains.

La Sorbonne a obéi, et on a soutenu les thèses nommées sorboniques.

Il y a une grande affaire au sujet d'un curé d'Auvergne qui a refusé les sacrements à deux collecteurs qui ne voulaient pas augmenter la taille des ennemis de ce curé. (*Res nefanda!*) Cela a fait conflit de juridiction entre le bailliage et la cour des aides; le curé, emprisonné dans les prisons communes des deux juridictions, a été écroué par ordre du parlement, mais l'on croit que la cour des aides, pour faire sa cour à nos ministres, aura fait échapper le curé coupable.

L'on assure que le Pape va ordonner à nos évêques de condamner le livre du P. Berruyer, qui a mis en roman le Nouveau Testament comme l'Ancien, et où il y a nombre d'hérésies.

14 juillet. — Les ministres d'Angleterre à Madrid, et d'Espagne à Hanovre s'envoient de fréquents cour-

riers pour avancer notre accommodement avec les Anglais par rapport aux affaires d'Amérique.

A Londres, grande délibération au Conseil de régence sur les mêmes affaires, après la communication qu'a donnée M. de Mirepoix de ses dernières instructions.

Il y court toujours des bruits d'attaques sanglantes contre nous en Amérique; la nation a soif de la guerre contre nous, le gouvernement ne la veut pas.

18 *juillet.* — L'on voit déjà copié le projet de M. de Séchelles pour les fermes et sous-fermes : Cent fermiers généraux, chacun quatorze adjoints, ce qui fera quinze fermiers. Ces cent fermiers généraux avanceront chacun 100 000 écus au Roi, ou les auront à son service; chacun des adjoints avancera 50 000 liv. Soixante fermiers généraux résideront dans leurs provinces avec une partie de leurs adjoints. Ils tiendront la banque pour remettre de place en place. Ils ne prêteront et n'emprunteront qu'à 4 pour 100. Avec cela le Roi aura beaucoup d'argent à son service, un gros revenu, grand crédit, pourvu qu'on n'en abuse pas.

19 *juillet.* — L'ambassadrice de Hollande, qui est jolie, est devenue coquette en France et fait mauvais ménage avec son mari [1]. La tête lui a tourné pour M. de Villegagnon, officier des mousquetaires; elle est devenue grosse en l'absence de son mari et lui a déclaré qu'elle adorait son amant. Elle vient d'accoucher avec effronterie; son mari ne la voit plus et lui prépare un sort malheureux.

1. L'Estevenon de Berkenrode.

L'on assure de Compiègne que l'on augmente de cinq hommes chaque compagnie de notre infanterie, et que bientôt il va paraître aussi une augmentation de cavalerie.

Hier arriva ici un courrier de Londres avec des dépêches du 15 portant qu'il était arrivé un bâtiment léger d'Amérique qui apportait nouvelles d'un commencement d'hostilités. Il y a eu un combat[1] de trois vaisseaux contre trois; nous leur avons tué bien du monde, quatre-vingts hommes sur un, quarante sur l'autre et trente sur le troisième. Ce combat a duré très-longtemps, mais enfin deux de nos vaisseaux ont été obligés de se rendre, et le troisième a fui à la faveur des brouillards et de la nuit. Triste commencement d'une guerre qui va s'étendre et qui peut devenir générale!

On annonce à Turin le prochain départ du chevalier Chauvelin, notre ambassadeur. Brouillerie ouverte. S. M. sarde distribue un manifeste sur cette brouillerie. L'on assure que le Roi va déclarer qu'il punira les officiers et réparera ce dommage, qu'il enverra un grand seigneur assurer le Roi son oncle de son amitié. L'on dit que ce sera le duc de Nivernais.

20 *juillet*. — Les cinq chanoines d'Orléans ont gagné leurs cinq chefs de demande contre leur chapitre. Le parlement les a prononcés et adjugés avec grand applaudissement du public.

1. Le 10 juin 1755, à la hauteur des bancs de Terre-Neuve. Cf. sur ce combat Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXVIII, p. 69, et lord Mahon, *History of England*, t. IV, p. 68.

L'on voit publiquement en Angleterre le plan de campagne contre nous en Amérique septentrionale : l'on doit nous attaquer en cinq endroits, et l'on croit la chose commencée, surtout du côté de l'Acadie. Enfin l'on assure que, dans cette nation, la crise est violente contre nous.

Les lettres des colonies anglaises disent que tout y respire la guerre contre les Français, qu'on y lève du monde avec grand succès, que chaque paysan devient soldat, qu'il n'y a que les quakers de Philadelphie qui vont mal, parce qu'en général ils abhorrent la guerre. On nous accuse d'agression, l'on dit que nous voulions envahir ces colonies et que nous nous y étions extrêmement fortifiés, ce qui n'est pas vrai.

L'on prétend que le Roi marque extérieurement mauvaise volonté aux Hollandais, et que, parlant à tous les ministres étrangers à Compiègne, il n'y a que celui-ci d'excepté. L'on sait que Sa Majesté a déjà déclaré cet hiver que, si les Anglais commençaient des hostilités contre nous, nous commencerions par aller en Hollande. Voilà l'horreur des conseils de ministres à la Louvois, fâcher le Roi contre ce misérable bétail de républicains trompés par l'Angleterre, tandis que rien ne serait plus facile que de les ramener à nous.

Le parlement de Paris a enfin persuadé au curé de Vouzon, près d'Orléans, et à un prêtre de Sainte-Geneviève nommé Poulain, d'administrer les sacrements aux religieuses de Saint-Loup. L'évêque le poursuit, le parlement le défend.

Le parlement de Toulouse a fait aussi action d'éclat contre le schisme, en flétrissant le curé de Notre-Dame de Montpellier pour pareil refus de sacrements : un

capucin a été décrété dans ce ressort pour avoir prêché contre les jansénistes, ce qui est une contravention à la loi du 2 septembre.

21 *juillet.* — Vendredi, 18 de ce mois, il se tint à Compiègne plusieurs comités dans le jour, et le soir un grand conseil. Le Roi avait l'air fort triste à son grand couvert, et les ministres avaient ou affectaient le même air de consternation.

Il y a à ajouter à mes nouvelles précédentes que toute notre escadre avait été attaquée par deux grosses flottes anglaises, que deux de nos vaisseaux ont été pris : *l'Alcide*, de soixante-quatre canons, et *le Lys*, de cmquante; que quatre étaient déjà à la rade de Louisbourg, et qu'on ne savait encore ce qui arriverait au reste; qu'à l'instant de cette nouvelle portée à Londres, les Anglais, par acclamation, nous avaient déclaré la guerre, et que les lords régents en avaient fait autant (de quoi sans doute ils avaient déjà leurs ordres conditionnels); que le duc de Mirepoix revenait sur-le-champ, et que nous avions dépêché sur-le-champ un courrier au sieur de Bussy pour revenir d'Hanovre à Paris.

On a aussi déclaré à Compiègne qu'il y avait ordre à tous nos colonels de lever quatre compagnies par chaque bataillon, lesquels étant à treize compagnies vont être mis à dix-sept, de quarante hommes chacune, ce qui est une augmentation de cent soixante hommes par bataillon; ainsi,

12 compagnies de 40 hommes, c'était. . . .	480
1 compagnie de grenadiers.	50
Total.	530

Digitized by Google

Augmentez les bataillons de 160, ils seront à 690, c'est environ un quart en sus d'accroissement. L'on demande d'abord où l'on prendra tous ces hommes de *bonne voglie*[1]? Cela se prendra sans doute forcément sur les milices, et voilà ce qui fait tant craindre à nos habitants le métier de milicien.

On était fort embarrassé à Compiègne. Voilà ces arrogants, ambitieux et usurpateurs anglais qui, semblables aux Algériens, déclarent la guerre et attaquent, sans droit, sur des prétentions usurpatrices. Notre guerre est juste, la leur est semblable à celle d'Alger, ou du loup à l'agneau : dans le temps où nous négocions pour les limites, où nous nous relâchons à Coromandel, où nous cherchons à pacifier toutes choses, l'on nous attaque dix contre un. Quel dessein plus tyrannique et plus usurpateur que celui de détruire toute notre marine en entier, pour de là passer aux colonies espagnoles?

Gare que notre mauvais conseil d'État n'aille donner des subsides pour avoir la revanche par terre! les cabinets et les mauvais conseils le persuaderont de reste. Espagne, Hollande même ont intérêt à nous défendre contre ces usurpateurs universels, contre ces tyrans du monde.

23 *juillet.* — Notre assemblée du clergé a écrit, dit-on, follement au Pape, et le Pape lui a répondu sagement. L'on prétend que le clergé a député à l'archevêque de Paris pour se porter à la pleine exécution de la déclaration du Roi du 2 septembre pour le silence.

1. Il faudrait : *di buona voglia*, de bonne volonté.

L'on mande de Londres que les dernières propositions de M. de Mirepoix tendaient à la démolition par nous du fort de la Couronne et de deux forts sur l'Ohio. Cet ambassadeur a réclamé un navire chargé de farines qu'on nous a pris vers le cap Breton.

24 *juillet.* — Le duc de Penthièvre (tout dévot qu'il est), occupé de ses intérêts, a obtenu du Roi une indemnité sur la Bretagne pour son droit d'amirauté en temps de paix, ou droit d'ancrage, qui nuit beaucoup au commerce. Comme les États ne sont pas assemblés, les syndics ont refusé les impositions; M. de Penthièvre a obtenu du Roi des lettres patentes qu'on a envoyées au parlement à enregistrer; mais le parlement vient de refuser nettement. Notre nation aime ces refus et ces restes de liberté qui marquent encore quelque justice nationale.

27 *juillet.* — Par les bruits de ville, la guerre paraît sûre; quantité d'officiers généraux sont allés à Compiègne offrir leurs services. Le duc de Mirepoix est à la cour depuis quatre jours.

On m'assure aussi que les Anglais ont ordre de sortir de France dans quinze jours, et que tout cela équivaut à une déclaration de guerre.

J'entends élever aux nues la verdeur de notre ministère, qui prend ceci du ton le plus haut. *Quod felix, faustumque sit! Sed vereor imprudentiam et temeritatem sine viribus, sine constantiâ.*

29 *juillet.* — On a supprimé les charges de greffiers criminels du Châtelet, le parlement a registré l'édit.

Le parlement se met à sévir contre ses propres bailliages, pour plaire au Roi. L'assemblée des chambres a cassé aujourd'hui des procédures du bailliage d'Orléans, des appels comme d'abus qu'il avait reçus et qu'il devait laisser au parlement, des injonctions qu'il fait à des curés d'administrer des sacrements. Depuis que l'assemblée du clergé est commencée, le parlement veut cesser ces injonctions comme déplaisant au Roi. Cependant, à la fin de ces arrêts, le parlement enjoint audit bailliage de se comporter toujours avec le même zèle, etc. Voilà où nous en sommes : le parlement courtisan, s'accommodant au temps, mais cachant ses forces et capable de les montrer quand cela lui sera nécessaire.

On a dénoncé à l'assemblée des chambres un sermon scandaleux du P. Regnaut, jacobin, prêché à Saint-Pierre-des-Arcis, sur l'ignorance du parlement dans l'administration des sacrements, et sur l'injustice de l'exil de quelques évêques. Le parlement n'a encore rien fait sur cela.

30 *juillet.* — Le successeur de Mandrin se nomme le *Piémontais.* Il tâche d'enchérir sur les désordres et les témérités de Mandrin[1].

1. Broc, dit *Piémontais*, fut tué au village de Violas, le 19 juillet 1756, par M. de Clercy, lieutenant de la maréchaussée de Roanne. Il existe un *Portrait* (à cheval) *du capitaine Broc, dit* Piémontois, *successeur du général Mandrin*, avec l'épigramme :

Uno avulso non deficit alter.

Il y eut, dans cette année 1755, 13 individus exécutés pour l'affaire de Mandrin, 12 roués et 1 pendu. Le dernier pris de la bande fut roué en 1760.

Quoique d'Argenson fût généralement bien informé sur tout ce

L'on dit que l'on va rebâtir magnifiquement l'hôtel des Monnaies, et que l'on jette à bas pour cela douze maisons.

31 *juillet.* — La nuit de dimanche à lundi dernier, M. Kône[1], ministre d'Angleterre à Paris, partit sans prendre congé. La *Gazette de France* déclare que le duc de Mirepoix est parti de même.

Le Roi a déclaré publiquement dans sa cour qu'il ne fatiguerait point ses peuples pour cette guerre-ci. L'on dit même que M. de Séchelles prétend ôter l'impôt du vingtième. Sa Majesté veut retrancher beaucoup de ses dépenses; elle suspend ses bâtiments et diminue le nombre de ses voyages.

Sa Majesté, entendant parler de l'évacuation des places des Pays-Bas par les Hollandais et par la reine de Hongrie jusques à la Meuse, a déclaré que, quand même il ne resterait qu'un Suisse à la porte de ces places, elle n'y entrerait pas.

L'on assure que le peuple anglais, à Londres, a vu avec chagrin le départ du duc de Mirepoix; il estimait beaucoup cet ambassadeur. Ce peuple n'a pas mené grande allégresse de leur victoire du 8 juin, de onze vaisseaux anglais contre trois vaisseaux français; il voit la guerre et toutes ses horreurs avec peine.

qui se rattache à cet épisode, nous avons pu rectifier et compléter ses renseignements par ceux que nous devons à l'obligeance de notre collègue à la Bibliothèque impériale, M. P. Richard, qui, depuis longtemps, s'est occupé de réunir des documents authentiques sur *Mandrin et la contrebande au XVIIIe siècle*.

1. Ruvigny de Cosne, chargé d'affaires d'Angleterre en France depuis la mort du duc d'Albemarle.

L'on parle d'envoyer à Berlin le duc de Nivernais (qu'on estime le bon faiseur) pour y arranger de grands intérêts du Nord et d'Allemagne avec le roi de Prusse.

1er *août.* — M. de Soubise, avec M. de Beaumont, intendant de Flandres, a fait deux voyages à Dunkerque pour fortifier cette place. On y a fait passer sur-le-champ les pionniers qui travaillaient au nouveau canal de Saint-Omer, avec vingt bataillons pour augmenter les travailleurs et pour garder cette clef de la France et cette vedette insultante à l'Angleterre.

Mon avis serait de faire du pire à l'Angleterre et à la nation seule, sans prendre garde aux intérêts de son roi allemand, ni à ses alliés; nous nous déclarerions délivrés de nos servitudes, telles que la démolition des fortifications de Dunkerque et la méconnaissance de la Maison royale Stuart. Relevons Dunkerque par mer comme par terre; reconnaissons la Maison Stuart pour rois légitimes, donnons-lui en France un asile honorable de roi réfugié; que le prétendant Jacques III y vive comme Stanislas, qu'on lui donne le gouvernement des Pays-Bas français, et au prince de Soubise un autre gouvernement; proclamons Jacques III, encourageons nos armateurs, surtout de Saint-Malo. Faisons des lois contre le commerce des Anglais, excluons-les de tout, animons les Hollandais par leur commerce, donnons-leur des priviléges. Ordonnons à nos colons d'Asie et à ceux de nos îles du Vent de se tenir clos et couverts pendant cette brouillerie; qu'ils se défendent, il y passera bien quelque chose pièce à pièce, les Anglais

ne pourront suffire à tout : ils demanderont la paix; nous la ferons, nous garderons Dunkerque et le Prétendant.

Tel est à peu près le système d'un homme sage et qui a été employé longtemps; il dit que nous devons nous servir de cette occasion pour nous montrer justes et ne point former d'attaques injustes par terre, et par des représailles injustes et chicanières. Avec cela, laissons venir nos défenseurs, toute l'Europe sera pour nous.

Mais il semble que déjà le Roi adopte ce système. Sa Majesté paraît gaie et tranquille. On a d'abord porté beaucoup de troupes et de pionniers à Dunkerque pour le fortifier; il est question d'encourager nos armateurs de Saint-Malo particulièrement. On ne parle plus d'augmentation de troupes; l'on vient de faire une promotion d'officiers généraux de marine.

L'on dit que les avis ont été partagés dans le conseil, et que, par une affectation ridicule, ceux des ministres qui auraient dû être pour la guerre de terre ont été pour ne la faire que par mer, et *vicissim*.

Nous voilà raccommodés avec la cour de Turin. M. de Sartiraue, ambassadeur de cette cour, vient d'arriver à Paris; nous allons envoyer à cette cour un grand seigneur français pour marquer la réconciliation.

3 *août*. — Le sieur de Monclar, procureur général du parlement d'Aix, a été mandé à la cour il y a bien deux années; sur son *veniat*, chacun le fuyait publiquement et le recherchait en particulier comme homme de beaucoup d'esprit et de mérite. Le chan-

celier n'a rien eu à lui dire; enfin, le Roi vient de le renvoyer chez lui avec une grosse pension; et en même temps son antagoniste, le sieur de Saint-Michel, lieutenant civil de Marseille, a eu ordre de ne pas approcher de dix lieues de cette dernière ville.

Leur querelle venait de ce que le président de Provence avait enjoint aux bailliages de son ressort de faire mieux exécuter aux écoles de théologie les quatre propositions de 1682, et Saint-Michel avait refusé d'obéir, fondé en cela sur une grande protection de M. le chancelier. Oui, le Roi a l'esprit juste, et de temps en temps il acquiert et avance dans les principes propres au bon gouvernement.

Arrêt du parlement du 1er de ce mois, qui condamne une thèse de Sorbonne du 26 du mois passé, comme donnant une interprétation forcée aux dernières décisions du parlement.

Autre arrêt du 12 juillet, qui adjuge toutes leurs conclusions aux trois chanoines d'Orléans opposés à ce chapitre. Tout cela est fort applaudi du public.

La *Gazette de France* dit que le comte de Sartirane, ambassadeur de Sardaigne, est de retour à Paris *du voyage qu'il vient de faire à Turin*, ne parlant de la cause qui était l'affaire de Mandrin.

Selon la relation de Londres, nous avons eu tort de refuser le salut à une flotte royale, où il y avait pavillon amiral, et ce sont les Anglais qui ont les premiers tiré à boulets. Ils ont crié à nos officiers d'infanterie de se retirer sous le pont, et les Anglais n'ont pas tiré à boulets que nosdits officiers de terre ne se soient retirés (circonstance qui me paraît infâme et que je ne crois pas). Ils prétendent avoir

trouvé et pris sur le vaisseau de M. Hocquart[1], notre trésor, qu'ils font monter à cinquante mille livres sterling.

4 août. — On assure que c'est le comte de Noailles qui est choisi pour l'ambassade solennelle où nous irons faire des espèces d'excuses au Roi de Sardaigne d'avoir manqué à sa dignité en enlevant Mandrin dans ses États et en le rouant contre le droit des gens.

Notre escadre, commandée par M. du Guay[2], est retirée présentement à Cadix, où elle a bien l'air d'hiverner.

Au pied du mur, notre conseil revient sur ses délibérations dans les partis qu'il a pris d'abord dans notre violent ressentiment contre l'Angleterre; l'on craint les grandes pertes, comme celle de l'interception de notre riche flotte des Indes, l'on craint pour nos pêcheurs de morue, l'on craint pour toutes ces richesses maritimes, et il est à observer que nos gens de cour ont grande part à cet argent, ce qui leur fait préférer ces intérêts au bien général des affaires.

5 août. — M. de Berkenrode, ambassadeur de Hollande à Paris, vient d'obtenir en son pays une sentence de divorce avec sa femme, et l'enfant dont elle est grosse est déclaré bâtard. Elle s'est laissé persuader ici le goût du p.... par des femmes de qualité mal

1. Capitaine de vaisseau commandant *l'Alcide*.
2. Le comte du Guay, chef d'escadre, nommé en 1757 lieutenant général des armées navales.

vivantes et par quelques-uns de nos petits-maîtres français. Elle a déclaré qu'elle avait un amant, que l'enfant dont elle était grosse était de lui et non de son mari, qu'elle haïssait ce mari et ne voulait plus jamais vivre avec lui. Sur cela, l'on démarie chez les protestants. Elle est fille de grande naissance et Anglaise[1], mais n'a point de bien. Son mari lui accorde, si elle vit en France, huit mille livres de pension; si elle vit en Angleterre, dix mille livres, et, si elle va vivre en Hollande, douze mille livres. L'on croit qu'elle prendra le premier de ces partis. Cependant notre gouvernement pourra s'y trouver indisposé, et, pour plaire aux États généraux dans leur ambassadeur, renvoyer cette belle dame hors de France pour lui ôter le spectacle de cette conduite. Par cette sentence de divorce, il est permis aux deux parties de se remarier si elles veulent.

Le chancelier a déclaré à M. de Bâville, son neveu, qu'il n'aurait d'agrément pour une charge de conseiller au parlement que quand il en vaquerait cinquante-quatre. Il en vaque déjà trente-huit, ainsi c'est encore seize à vaquer, et cette suppression est résolue, ce qui avilit le parlement aux yeux du public, car il ne rencontre rien sur cela, mais cependant l'approximation de la guerre fait croire que cette entreprise de remboursement devient assez difficile.

Le Roi a envoyé des ordres dans tous les ports d'avertir les vaisseaux marchands qu'ils eussent à rentrer

1. Elle était Vandermer, d'une ancienne famille de Hollande; mais sa grand'mère était Albemarle et sœur du père de l'ambassadeur d'Angleterre en France. Voy. *Mémoires de Luynes*, t. IX, p. 35.

au plus tôt, comme étant à la veille d'une déclaration de guerre.

A Marseille, l'on se plaint de n'avoir pas été averti plus tôt, car les Anglais, arborant pavillon saletin[1], viennent de nous prendre cinq navires marchands qui allaient commercer aux Échelles du Levant, et l'on craint que plusieurs banquiers ne fassent incessamment banqueroute à Marseille.

Cependant cinq riches vaisseaux de notre Compagnie des Indes viennent d'arriver au port de Lorient L'on dit qu'ils arriveront ainsi successivement l'un après l'autre, et, si cela s'exécute, ces ordres sont bien donnés.

6 *août*. — Non-seulement nous voilà réconciliés avec le roi de Sardaigne, mais il convient avec la France de justes mesures pour éteindre la contrebande dans sa source.

L'on déclare que nos actions de la Compagnie des Indes sont réduites aujourd'hui de 56 000 à 38 000, soit par le rachat que le Roi a fait de grand nombre, soit par d'autres circonstances.

Les ordres ont été promptement donnés au sieur Bouret, secrétaire du duc de Mirepoix, de quitter l'Angleterre peu après l'abandon de son ambassadeur, et cela sans prendre congé. Autant en a été ordonné au sieur Ruvigny de Cosne, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris. De même au sieur Mildmay, l'un des commissaires anglais pour les limites.

Suivant les dernières relations, on assure que c'est

1. De Salé, port marocain fameux par ses corsaires.

le capitaine Howe qui a lâché la première bordée contre le capitaine Hocquart. Celui-ci a eu à combattre contre quatre navires, et il ne s'est rendu qu'à la flotte de onze vaisseaux.

7 août. — Il est certain que le Roi retranche les extraordinaires, voyages, dîners, cuisiniers dans les maisons de campagne, extraordinaire de chevaux, et tout cela va à plus de dix millions annuels. Il est certain aussi que toute dépense de bâtiments est suspendue, excepté le Louvre auquel l'on accorde deux cent mille livres par an, ainsi que la place publique[1], qui va à peu de chose.

M. de Séchelles ayant fait part à la marquise de Pompadour de cette victoire remportée sur la mollesse du Roi, elle a dit qu'elle y trouverait[2] elle-même dans le même esprit sur Sa Majesté dès le soir même. Et, sur-le-champ, M. de Séchelles a travaillé chez M. Boulogne pour en régler les états qui étaient déjà prêts.

L'on dit qu'un de nos vaisseaux, que l'on croyait pris en Amérique, a trouvé moyen de s'échapper et même de ramener quarante Anglais prisonniers que l'équipage français a mis aux fers en allant au port anglais.

L'on parle de quatre maréchaux de France que l'on va créer pour cette guerre, savoir : M. de Biron, mylord Clare, Luxembourg et comte d'Estrées; et, comme

1. La place du Pont-Tournant, ou Louis XV.

2. *Sic* dans le manuscrit. Il semble qu'il faudrait lire : *qu'elle agirait.*

ce serait quatre maréchaux de cour, propres à ne jamais servir, l'on parle aussi d'en ajouter un cinquième propre à commander véritablement, qui serait le sieur de Chevert, soldat de fortune et qui a eu le mérite de se beaucoup vanter.

L'ancien évêque de Mirepoix est à l'agonie et a déjà perdu un œil.

8 *août.* — Ce 5 août, il y eut assemblée des chambres : décret d'ajournement personnel contre le maître des études et le syndic de la Faculté de Sorbonne, et le premier président chargé de les exhorter à ne point retarder les études de théologie et à observer la déclaration du 2 septembre ; commissaires nommés pour examiner l'édit de continuation de la bourse de Poissy, ce qui va à le modifier, car les boursiers se plaignent fort de cet établissement forcé. Il y aura demain assemblée des chambres. L'Angleterre fortifie l'Écosse de peur d'une nouvelle invasion de la part du prince Édouard et des Français; on y a envoyé des ingénieurs, surtout pour le fort Guillaume.

9 *août.* — Le 7 au soir fut disgraciée la comtesse d'Estrades[1], dame d'atour de Mesdames de France et cousine de la marquise de Pompadour. On l'éloigne de la cour seulement, et on lui demande la démission de sa charge. C'est la marquise qui lui cause cette disgrâce : elle s'était révoltée contre elle, et s'était donnée à mon frère; nous avons à craindre quelque

1. Voyez sur la faveur de cette dame, sur ses brouilleries avec Mme de Pompadour, t. V, p. 493; t. VI, p. 226, 358, 394, etc.

contre-coup politique dont ceci serait l'avant-coureur.

10 *août.* — L'on vient de découvrir à Naples, dans la bibliothèque des hyéronimites, un manuscrit des œuvres de Tacite où il y a trois cent vingt-cinq lignes qu'on ne connaissait pas; c'est touchant une expédition de Tite Vespasien en Germanie[1].

La *Gazette de France* déclare que le comte de Noailles est nommé ambassadeur extraordinaire à Turin, pour aller faire des excuses de l'affaire de Mandrin, et qu'il doit partir du 20 au 25 de ce mois.

La disgrâce de la comtesse d'Estrades occupe la cour; l'on ignore encore les causes secrètes. Il est vrai que sa brouillerie avec sa cousine Mme de Pompadour n'avait été que replâtrée depuis deux ans. Elle s'était mise, depuis deux mois, à en mal parler continuellement; elle prenait grand crédit sur la famille royale et surtout sur M. le Dauphin; elle se donnait pour la bonne amie du Roi. L'on dit que le Dauphin et Mesdames en sont fort en colère. Mon frère, en l'apprenant, s'est trouvé mal.

L'un des principaux agents du prince Édouard Stuart m'a entretenu hier fort longtemps de nos grands intérêts politiques avec l'Angleterre.

Il dit que nous ne vaincrons les Anglais qu'en leur faisant perdre leur crédit, que ceci est comme une affaire *d'épiciers à épiciers* (comparaison bien ignoble)

1. Déjà en 1606, le bruit s'était répandu de fragments de Tacite retrouvés à Naples. L'expédition de Titus en Germanie devait se trouver racontée dans les livres perdus qui suivaient le Ve des *Histoires*.

qui ne peuvent finir leur querelle qu'en se décréditant l'un ou l'autre; que le crédit des Anglais ne tient à rien, et que, si nous voulons causer une révolution en Angleterre, rien n'est si facile, qu'à l'instant leur crédit est perdu; que, pour l'opérer, il faut y procéder en trois temps consécutifs et pressés : 1° faire passer le Roi Jacques ou son fils, 2° huit mille hommes de troupes seulement, 3° nos généraux ensuite; que jusqu'ici nous avons fait le contraire, et que les apprêts révèlent nos desseins; que rien n'est si facile que le secret, tenant nos troupes à portée des côtes, de dix à douze lieues des ports, ayant des bateaux pêcheurs ou marchands amassés sans affectation, etc.; que la nation anglaise n'est plus militaire, qu'elle est amollie par le commerce, l'avarice et le luxe; qu'il n'y a que dix-huit mille hommes aujourd'hui dans les trois royaumes; que, voulant garder tout, ils n'ont pas quatre mille hommes à Londres; que, le Prétendant y déclarant quelques mois seulement qu'il ne veut pas payer les dettes contractées sous la maison d'Hanovre, tous les tories, qui font la plus grande partie de la nation, y applaudiront, et que la banqueroute se fera; que le prince Édouard s'est déclaré hautement protestant et anglican là où il est réfugié; que la nation se souciera peu de prendre un roi par l'appui de la France, regardant leur roi comme un premier magistrat seulement qu'ils salueront comme tel, s'il maintient les lois, et qu'ils chasseront, s'il les détruit comme Jacques II.

Ce système est bouillant et inhumain; ah! qu'il est bien plus beau de suivre le droit, la justice et l'humanité!

11 *août*. — La disgrâce de la comtesse d'Estrades souffle des discours d'intrigue à la cour et à la ville. L'on prétend que cela augure aussi des disgrâces dans ma famille. Cela fait, dit-on, un grand vide dans l'occupation intrigante de mon frère : chez cette dame se rassemblaient ses amis, et surtout les ennemis de la marquise de Pompadour; il avait débauché cette cousine à la favorite. Enfin, dit-on, Madame Adélaïde a causé cette disgrâce; elle a déclaré au Roi qu'elle en était ennuyée, qu'elle faisait mal sa charge de dame d'atour et qu'elle était intrigante.

L'on ne parle que de trahisons contre mon frère. M. de Séchelles, contrôleur général, a, dit-on, *altâ mente repostum*, son ancien cocuage, et sous les apparences d'amitié, conçu sa perte. Il a toujours prétendu au ministère des finances; il ferait contrôleur général son gendre Moras, M. de Bellisle y concourrait; ils sont bien fins, gare, gare! Mon frère a beaucoup d'intrigue, et nuls amis. L'on assure que le maréchal de Bellisle doit entrer au premier conseil comme ministre d'État. Malgré les promesses du Roi de ne le jamais admettre aux affaires, la nécessité l'y forcera, car on a de grands desseins de turbulence de tous côtés, l'on parle de trois armées, en Flandre, au Rhin et au Pô. L'on destine leurs généraux Bellisle, Richelieu, Soubise, prince de Conti et duc d'Orléans; ces messieurs veulent commander absolument et ruiner l'État.

D'un côté, l'on dit de mon frère qu'il est nécessaire à la veille d'une grande guerre; d'un autre côté, l'on dit qu'il est de grande dépense et d'une expédition trop peu exacte, grand intrigant : on le compare au feu duc d'Antin.

L'on croit que nous dissimulons nos outrages et que nous ne déclarons pas la guerre en attendant que notre flotte de la Compagnie des Indes soit arrivée. Il y a à Bordeaux dix navires anglais qui disent n'avoir rien à craindre, tant que cette flotte française de Coromandel sera leur otage dans l'Océan.

12 *août.* — Il y a eu, le 9, assemblée des chambres du parlement; on s'y est amusé à diverses procédures. On a décrété le juge d'Auxerre pour avoir dissimulé une plainte de refus de sacrements. On a aussi décrété de prise de corps l'abbé Pradine pour un sermon séditieux à l'abbaye Saint-Antoine, et quelques autres décrets ou plus amplement informé, comme contre les capucins de Troyes.

Il y a eu à Compiègne une révolte d'une compagnie du régiment des gardes. Comme elle arrivait de Paris, fort lasse, l'état-major a voulu lui faire faire le nouvel exercice dont les troupes sont très-lasses. On a battu un soldat qui s'est retourné et a tué un officier major. Révolte apaisée, mais peu punie.

Il est certain que la cause apparente de la disgrâce de la comtesse d'Estrades est qu'elle a maltraité Madame Adélaïde qui a demandé son changement, à quoi la marquise de Pompadour, sa cousine, a fort applaudi, car elle avait toujours été ingrate à son égard et l'avait toujours haïe, même au milieu de la plus grande distribution de ses bienfaits. Mme d'Estrades ne laisse point de regrets d'elle, mais au contraire applaudissements publics de son éloignement. Née tranquille et sage, elle est enragée de la vie privée qu'elle va mener, tant la cour a d'attraits pour les

bourgeoises qui y paraissent. Elle a voulu absolument louer une maison à Chaillot, sur le chemin de Versailles à Paris, ce qui est fort imprudent pour elle et pour ses amis, et ce qui fera aggraver sa disgrâce.

13 *août.* — Le clergé assemblé a délibéré des sottises; il a chargé le cardinal de La Rochefoucauld de dire que, si le Roi ne réprimait pas incessamment le parlement sur ses entreprises, principalement quant à la Sorbonne, il allait se porter aux dernières extrémités. Le Roi a reçu très-mal la députation, et a répondu qu'il avait chargé son parlement de l'exécution de la déclaration du 2 septembre, et qu'il s'en rapportait entièrement à lui de toutes ces choses-là. Ainsi l'on ménage le clergé pour l'argent qu'il donne, et tout son crédit consiste aujourd'hui dans celui d'une synagogue qui prête de l'argent.

Notre augmentation d'infanterie ira, dit-on, à trente mille hommes, et celle de cavalerie à dix mille hommes. M. de Soubise soutient les travaux de Dunkerque avec un corps de dix mille hommes. L'on dispose beaucoup de troupes françaises le long des côtes. L'on dit que M. le prince de Conti commandera cette armée. Nous augmentons de cinq mille hommes nos troupes de marine.

Nous venons de livrer à la cour de Turin deux complices de Mandrin que nous avions pris avec lui.

14 *août.* — Le maréchal de Bellisle est entré dimanche au conseil d'État, pour cette fois seulement. C'était pour raisonner sur les projets qu'il propose dans la conjoncture présente, projets sans doute bien

vastes, militaires et dépensiers. L'on dit qu'il a eu une grosse prise avec le maréchal de Noailles : c'est l'imagination, le manque de sens, la pétulance et la folie de ce côté-ci, avec le cerveau brûlé de l'autre.

Voilà comme notre État est gouverné présentement : l'ambition des favoris pousse à des dépenses énormes, l'on veut attaquer l'Europe, tandis que l'on s'humilie d'une façon indigne devant ce petit roitelet de Roi de Sardaigne en lui envoyant demander des excuses.

M. Rouillé, secrétaire d'État des affaires étrangères, demande, dit-on, sa retraite, *impar oneri*, ne pouvant plus suffire au travail, aux idées et aux altercations que commencent à lui attirer ces circonstances. On parle, pour lui succéder, de l'abbé de Bernis, ambassadeur à Venise, gros bel esprit, favori de quelques dames ; mais il vient de perdre un appui principal par la disgrâce de Mme d'Estrades.

C'est à l'occasion de cette disgrâce qu'il s'est mis à courir quantité de bruits sur des changements dans le ministère ; voici tout ce qu'on en dit :

M. de Séchelles aura la guerre, son gendre Moras les finances, mon fils les affaires étrangères ou la marine. Quel tripotage ! On se rappelle toujours à cela la fameuse loterie du duc de Mazarin qui, chaque mois, faisait tirer à ses domestiques leurs fonctions au sort, de façon que le palefrenier devenait intendant, etc. L'on dit que mon frère sera fait duc et gouverneur de M. de Bourgogne.

Le duc de Mirepoix, à Compiègne, a eu des éclaircissements sur ses précédentes dépêches, où il a montré d'avoir averti de bien des choses dont feu M. de Saint-Contest n'avait ni rendu compte au conseil, ni

répondu à cet ambassadeur par paresse et nonchalance.

15 *août.* — Il y aura assemblée des chambres lundi 18 août, où il se traitera de choses considérables, entre autres du renouvellement de l'octroi pour la caisse de Poissy. L'on croit que cette affaire sera accrochée, y ayant de justes représentations faites par les bouchers riches sur cet établissement. L'on propose avec raison d'en ôter *le forcé*, car cela est bon pour les pauvres bouchers qui n'ont pas de quoi payer à comptant les marchands de bestiaux, mais ceux qui ont de l'argent n'ont que faire de payer un droit de prêt pour ce qu'ils sont en état de payer comptant, et le bon marché des vivres à Paris mérite attention. Mais le Roi, et surtout des gens de la cour ont des droits sur cela, et ce sera une grande difficulté qui pourra échauffer le parlement contre le ministère.

On a cassé la procédure du lieutenant criminel d'Orléans contre le sieur Caillard, syndic du chapitre.

La populace de Riom a enlevé et fait sauver le curé qui a refusé les sacrements pour un fait de tailles. Commission nommée sur les lieux pour informer.

Je sais que le syndic de Sorbonne fait ses paquets pour s'enfuir, ne voulant plus comparaître devant le parlement. La thèse que blâme le parlement est cependant inexcusable; elle paraît dans le public.

M. le prince de Soubise aura bonne part au commandement des armées en Flandre; il est à la mode auprès du Roi, on le nomme de tout.

16 *août.* — L'on m'a éclairé davantage sur les cau-

ses de la disgrâce de la comtesse d'Estrades. Les voici : depuis qu'il est question de guerre et de préparatifs, le Roi a pris de l'humeur contre la marquise de Pompadour qui, à la vérité, est bien chère et coûte gros à l'État, tant pour elle que pour les arts inutiles et pour les prodigalités qu'elle protége. On avait tenu de semblables discours au cercle de conversation de Mme d'Estrades, et cela lui avait été rapporté : « Il n'y avait, disait-on, qu'à renvoyer la maîtresse. » La marquise a donc été sur le côté : elle a cru important de reparaître accréditée par un grand coup d'éclat, et elle n'a rien trouvé de mieux que de faire chasser sa cousine : elle y a poussé le Roi et a insisté comme elle sait faire. Elle est très-grande comédienne, elle pleure avec grâce et joue le désespoir, elle sait insister et l'emporter sans pour cela déplaire au Roi, et c'est par là qu'elle obtient tant de choses que nous avons vues. Le Roi lui allégua que la comtesse d'Estrades plaisait à Mesdames ; cependant la marquise avait su que, depuis, Mme d'Estrades avait mécontenté Madame Adélaïde ; elle alla donc trouver cette princesse, et la tourna tant qu'elle en reçut cette réponse : « que Mme d'Estrades l'ennuyait assez. » La marquise le fut dire au Roi.

Le matin du jour de cette disgrâce, la marquise insista donc, pleura et lamenta ; enfin, une heure avant l'ordre, le Roi résistait encore, c'est ce qui fit que la comtesse fut invitée de nouveau au souper de M. de Soubise ; enfin le Roi donna l'ordre fatal à M. de Saint-Florentin pour cette disgrâce, et lui a conservé ses appointements, vu sa prétendue pauvreté.

Les grands courtisans, comme mon frère, loin de craindre de déplaire au Roi en la voyant, y vont plus

que jamais. Mon frère y passa la soirée le jour même, et partit deux heures plus tard pour Compiègne le lendemain. C'est par son conseil qu'elle a loué une maison à Chaillot, entre Versailles et Paris, où tous ses amis abondent.

17 *août.* — Avant-hier, le premier président fut mandé subitement à Compiègne et y alla, quoique ce fût jour de la célèbre procession de Notre-Dame pour le vœu de Louis XIII, qui a mis la France sous la protection de la Vierge. On ne sait pas encore ce que le Roi lui voulait; l'on croit que c'est par rapport à la bourse de Poissy. On a remarqué à cette procession que l'année dernière le parlement n'y était pas, à cause de son exil, et que l'archevêque de Paris y était, mais que cette année c'est tout le contraire.

Grand secret dans l'assemblée du clergé; cependant l'on sait que presque tous les évêques consentent à ne plus insister pour les billets de confession, mais que tous prétendent contester aux tribunaux le droit de se mêler d'ordonner l'administration des sacrements comme ils font, et ils vont bientôt donner au Roi un long mémoire sur cela.

Les étrangers remarquent avec malice que nous ne plaçons nos régiments irlandais et écossais qu'à Dunkerque et aux environs, comme Aire, Saint-Omer, Calais, etc.

19 *août.* — Il y eut hier assemblée des chambres, et l'on y enregistra la continuation de la bourse de Poissy (qui regarde les bouchers de Paris), à charge de tenir trois registres. L'on a remis à la Saint-Martin pour

faire droit sur les mémoires respectifs donnés pour et contre cette affaire. L'on a ordonné l'apport des procédures pour l'affaire de Riom, dont le curé d'un village est fugitif; ce curé a refusé les sacrements à des collecteurs qui avaient refusé de seconder sa vengeance contre quelques paysans. Le parlement demande au Roi de reculer les vacances jusqu'au 1er octobre, attendu qu'il y a beaucoup de procès à vider. Il y aura assemblée des chambres vendredi 22 août.

20 *août*. — L'on observe qu'il n'y a jamais eu d'entêtement pareil à celui de l'archevêque de Paris, car tous les prélats de l'assemblée, même celui de Montpellier, ayant cédé sur l'article des billets de confession, lui seul tient bon aujourd'hui dans le royaume, et reste en exil à cause de cela.

L'abbé d'Élioz, l'un des secrétaires de l'ancien évêque de Mirepoix, porte au Roi les expéditions à signer pour les bénéfices, et cette autre obstination royale pour son vieil évêque entretient toujours le fanatisme épiscopal pour la bulle.

L'on voit notre factum, ou recueil de pièces entre les commissaires de France et d'Angleterre, touchant ce procès de limites et d'extension de leur Acadie[1]. L'on prouve que c'est une véritable chicane anglaise. Dans le Traité d'Utrecht, article 12, par où nous cédons l'Acadie, nous disons *avec ses anciennes limites*, ce qui

1. *Mémoires des commissaires du Roi et de ceux de S. M. Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux Couronnes en Amérique, avec les actes et les pièces justificatives* (par l'abbé de la Ville et MM. de Silhouette et de la Galissonnière), 1755-57, 4 vol. in-4°.

n'eût pas été à dire s'il n'y avait pas eu de *nouvelles* limites que nous retranchions de cette cession, et nous cédons nommément Annapolis Royale, ou Halifax, *quod ergo indigebat speciali notâ*, et n'était pas de ces limites de l'Acadie : donc cette cession n'allait pas jusqu'à la rive droite du fleuve Saint-Laurent.

21 *août*. — J'avais trois bons amis employés en Allemagne, savoir : Valory à Berlin, l'abbé Aunillon à Cologne, et Tilly à Manheim, tous trois très-honnêtes gens. Le maréchal de Noailles les a fait révoquer pour leur substituer trois personnages qui tous trois réussissent très-mal, déplaisent au souverain près de qui ils sont et ont des appointements fort considérables.

M. Du Theil est mort il y a quelques jours : c'était un ancien premier commis fort lourd, emphatique et usurpateur d'une réputation imméritée.

C'est quelque chose de prodigieux que ce que coûte le duc de Duras dans son ambassade d'Espagne ; il n'y a pas de mois qu'il ne reçoive de grosses gratifications. L'on prétend qu'il coûte encore plus que le maréchal de Bellisle à la diète électorale de Francfort, et cela pour ne rien faire qui vaille ; il n'obtient rien, les Espagnols nous abandonnent dans notre guerre contre l'Angleterre, la pétulance d'un petit-maître français échoue et déplaît devant le flegme espagnol, et le duc d'Huescar affecte ce flegme plus que les autres ministres, il est ministre favori. Le duc de Duras est fort avare, et gagne beaucoup de toutes façons à cette ambassade.

Samedi dernier, à la chasse dans la plaine de Ville-

preux, M. le Dauphin tua l'un des écuyers du Roi, nommé Chambors[1], et ce qu'il y a de pire est que ce fut non par hasard, mais par enfantillage : il dit à son page qu'il voulait lui brûler la moustache, le faisant mettre à genoux pour lui tirer sur l'épaule, il ne vit pas le sieur de Chambors qui avançait pour lui donner la main à la descente d'un fossé. Le coup et même la bourre lui sont entrés dans l'épaule et la lui ont toute fracassée; de sorte qu'on n'espère rien, quoiqu'il ne soit point encore mort. M. le Dauphin en est au désespoir; il se jeta aux genoux du mourant et lui demanda pardon en pleurs; de là, il alla à Versailles, au grand galop, et l'on ne put l'empêcher d'aller donner une commotion très-violente à Mme la Dauphine dans l'état violent où elle est, criant aux chirurgiens qu'il avait tué son meilleur ami. Il a juré de ne plus porter fusil. Ce pauvre Chambors a sa femme grosse et était un très-bon sujet. Son père n'avait pas voulu qu'il servît, ayant pressentiment que son fils serait tué d'un coup de fusil. En revenant de Versailles, il s'en est souvenu et a dit : « Il fallait bien mieux perdre ainsi la vie au service de mes maîtres que d'être tué de leurs mains. » M. le Dauphin a écrit au Roi quel avait été son malheur; le Roi lui a répondu par une très-belle et très-touchante épître. Cet enfantillage du Dauphin dure toujours, à vingt-six ou vingt-sept ans qu'il a; quatre jours auparavant, s'amusant à faire lever des perdrix

1. Yves-Jean-Baptiste de la Boissière, marquis de Chambors, terre située dans le département de l'Oise et que le Roi érigea en comté l'année suivante en faveur du fils de la victime. Les *Mémoires de Luynes*, t. XIV, p. 236, racontent l'accident d'une autre manière.

dans un chaume, son fusil était parti, et plusieurs de la compagnie avaient eu du plomb dans leurs habits, et le même sieur de Chambors avait eu son chapeau percé. Tout cela fait dire que notre Dauphin sera un homme de peu de mérite.

22 *août*. — Hier matin mourut l'ancien évêque de Mirepoix[1], qui avait la feuille des bénéfices. Tout le monde en avait été très-aise. Le bruit public sur son successeur est que ce sera un dévot moliniste, mais je n'en crois rien, et je pense que ce sera quelque homme sage et bien zélé pour la déclaration du silence du 2 septembre dernier. L'on parle donc de l'évêque de Carcassonne, produit par M. le prince de Conti, ou l'abbé de Saint-Cyr, produit par M. le Dauphin, ou l'abbé Couturier, sur les anciens mémoires du cardinal de Fleury.

Un courtisan m'a dit hier que le Roi était agité d'une inquiétude continuelle sur les affaires, et que Sa Majesté paraissait couver une grande maladie, qu'il était fort changé. Son conseil l'agite encore plus que les affaires; les avis contraires et opposés rendent indéterminés tous les partis à prendre sur la conjoncture présente. Parmi ses conseillers, les uns lui présentent des desseins hardis pour porter la guerre au loin, les autres de plus discrets, mais qui vont toujours à une guerre générale. A tout cela le Roi ne veut rien qui aille si loin, et voit avec justesse d'esprit les inconvé-

1. Jean-François Boyer, membre de l'Académie française, honoraire de celles des Inscriptions et des Sciences. Il avait été précepteur du Dauphin, premier aumônier de la Dauphine, chargé de la feuille des bénéfices en 1743.

nients du mal et de l'embarquement, mais il n'a pas chez lui la ressource des moyens.

Mon frère est regardé de mauvais œil par Sa Majesté depuis la disgrâce de la comtesse d'Estrades, et l'on croit que le maître et le ministre ne sont pas à leur aise quand ils sont ensemble. Mon frère avait voulu élever autel contre autel par cette comtesse, et opposer une marquise à une p...., mais tout cet échafaudage est culbuté en un moment. Mme de Pompadour a dit de lui : « C'est assez que le Roi prenne quelqu'un en disgrâce pour que le comte d'Argenson affecte de la fréquenter. » En effet, il ne voit qu'elle à Paris et à Chaillot où elle habite. Un de ses amis lui ayant écrit sur cette disgrâce de sa cousine, elle lui a répondu qu'il n'y avait à redire à cela autre chose, sinon qu'elle était arrivée un an trop tard; ce qui signifie qu'elle a causé des maux à l'État ou à la cour difficiles aujourd'hui à réparer.

L'Espagne ne veut absolument pas nous secourir; elle craint qu'en l'embarquant dans une déclaration de guerre, nous ne la menions trop loin. Le duc d'Albe connaît en mal notre ministère et redoute sa direction; l'Espagne demande que nous retirions de Madrid le duc de Duras, qui y déplaît beaucoup par ses manières de petit-maître français. Il a suborné Mme de La Vieuville, femme de son meilleur ami, et ce duc demande lui-même à se retirer. L'on assure que c'est M. de Saint-Séverin, l'un de nos ministres d'État, qui va le remplacer, sans avoir encore songé qu'il doit déplaire à l'Espagne, ayant fait la paix d'Aix-la-Chapelle où nous avons abandonné cette puissance et fait la paix à son insu.

Digitized by Google

L'on assure aussi que le duc de Nivernais va à Berlin comme projeteur de grands desseins, chose mauvaise de toutes façons, par deux raisons : 1° il n'y a point de ces projets à faire sur ceci vers le nord de l'Allemagne ; 2° le duc est un petit finaud, spirituel, si vous voulez, mais pédant, et à qui Sa Majesté prussienne ne se fiera aucunement.

J'apprends que les officiers ne montrent aucun empressement à lever des compagnies, que le découragement prend de tous côtés, faute d'affection et d'argent. L'on va les aiguillonner en donnant le pas et le rang à ceux qui auront levé des troupes plus diligemment. La croix de Saint-Louis n'est plus un appât aux officiers. L'on croit nécessaire d'augmenter la solde du soldat d'un sol, ce qui va à six ou sept millions.

23 *août*. — Avant-hier mourut le soir M. de Chambors dont nous avons parlé. L'on cacha sa mort à M. le Dauphin jusqu'au lendemain, pour lui donner une bonne nuit de plus. Ce prince est dans le plus grand accablement, il en a même eu la fièvre. Si M. de Chambors eût vécu, on le faisait menin du Dauphin, et sa femme dame du palais ; l'on cherchera d'autres grâces à répandre dans la famille.

Nous armons à force, nous travaillons nuit et jour pour tenir prête une flotte de dix-neuf vaisseaux à Brest, tous gros vaisseaux. *Nota*, mais nous manquons de canons, et il y faut bien du temps.

24 *août*. — J'ai été hier à la cour, j'y ai trouvé le Roi plus gai et le Dauphin mieux portant qu'on ne m'avait dit. J'ai eu une conversation politique avec le

Roi Stanislas; il pense comme moi sur les moyens d'avoir la paix.

L'on m'a observé ce matin que le ministère nommé la feuille des bénéfices était conféré au cardinal de La Rochefoucauld. C'est le moins mauvais, mais le mieux eût été un laïque : un homme de cette robe ne pourra jamais obéir aux parlements comme il faudrait.

25 *août*. — Le cardinal de La Rochefoucauld, avec quelques autres prélats comme députés de l'assemblée du clergé, a été à la Muette porter de grandes plaintes contre le parlement. Le Roi a toujours dit que son parlement était sage, et qu'il lui avait confié le maintien de sa déclaration du 2 septembre. Le clergé a insisté sur l'autorité que le parlement prenait sur les sacrements; même réponse du Roi. Le syndic de Sorbonne a pris la fuite en Flandre.

Le Roi a réformé quinze cents chevaux de son écurie.

26 *août*. — Les mécontents se sont élu un chef qui se nomme Pascal Paoli. Ils se tournent en monarchie; il sera souverain pour la justice civile et criminelle; mais, quant aux affaires d'État, il ne fera rien sans le conseil; ainsi, c'est un gouvernement mixte. Ce diplôme est du 15 juillet dernier.

27 *août*. — Le parlement a demandé et obtenu la prorogation de ses séances pour aussi avant dans le mois d'octobre qu'il lui plaira, vu la grande quantité d'affaires qui lui restent à expédier depuis son retour d'exil; il y sacrifie donc ses vacances et ses campagnes. Cela lui fait beaucoup d'honneur. On a vu que c'était un jeu joué, et que cette faveur était déjà obte-

nue avant de la demander. Quant à la politique, l'on croit toujours voir que c'en est un grand trait, et que cela est destiné à mortifier le clergé, afin que l'assemblée ne reste pas maîtresse du champ de bataille.

Le parlement décréta d'assigner pour être ouï, le 22 de ce mois, un père Regnaut, jacobin, pour avoir prêché un sermon séditieux à Saint-Pierre des Arcis.

28 *août*. — L'on mande de Londres que l'argent y est devenu très-rare; cependant l'on y a beaucoup d'impatience d'une déclaration de guerre à la France. L'on se trompe en cela, et, dans ce cas, l'argent deviendrait plus rare encore. Les richesses artificielles d'Angleterre ne sont qu'une circulation de dix-huit cent mille livres de notre monnaie, et que doivent les banques, ce qui peut manquer d'un moment à l'autre.

29 *août*. — Les secrétaires d'État font courir le bruit que la marquise de Pompadour devient leur premier ministre, qu'ils vont travailler chez elle et que bientôt le conseil se tiendra dans son appartement. L'on charge ce bruit avec affectation, et tout cela est fait par une politique de sérail bien méditée pour dégoûter le Roi de la favorite, avec qui d'ailleurs il ne prend plus ses plaisirs.

L'on prétend que la comtesse d'Estrades laissait manquer de tout Madame Adélaïde, qu'elle n'avait ni bas, ni souliers, et qu'elle est d'une avarice hideuse, tandis que ses amis publient qu'elle est à la mendicité. Prenons sur cela un juste milieu, si nous nous soucions d'avoir une idée précise de cette bagatelle.

L'abbé de Bernis était son favori, mais il tenait aussi

à cœur à la marquise sa cousine; il se retourne, et l'on assure qu'il va en ambassade à Madrid. Il a beaucoup d'esprit et de fatuité, mais une grande indifférence pour les affaires d'État, et c'est ce qu'il faut dans ce temps-ci.

M. de Machault paraît en grande faveur, depuis que les actions de la marquise sont remontées. L'on attaque mon frère par toutes sortes de traits, et malheureusement il y donne prise. Il s'est mis dans la nécessité de se soutenir par l'intrigue, et on l'attaque par l'intrigue. Cette accusation serait d'un grand poids devant le Roi, si ce prince avait plus d'activité d'esprit. L'on cherche à prouver que le Roi n'aime que la franchise et la vertu, l'on met sur le compte de ses ministres tout ce qui se fait de mal : plaise à Dieu que cela puisse être cru généralement! enfin l'on annonce pour février prochain de grands changements dans le ministère.

Il est vrai que, dans les premiers jours de la disgrâce de Mme d'Estrades, la faveur de mon frère souffrait beaucoup à l'extérieur. Elle a dit à deux personnes de ses amies que Mme d'Estrades avait été disgraciée trop tard, qu'on aurait épargné toutes les calomnies qu'elle a vomies contre M. de Maurepas. Ceci fait croire que la marquise travaille sourdement au retour de ce ministre.

Il y a grande honte à l'ambassade du comte de Noailles à la cour de Turin pour lui faire des excuses de la prise de Mandrin. C'est un jour qu'il faudrait effacer de nos fastes. L'on dit sur cela une bonne raison contre la nécessité de cette honte : « Si le Roi de Sardaigne, dit-on, doit être contre nous, ce sera par

des nécessités politiques d'un ordre supérieur. Comment peut-on croire que cette démarche le fléchira? Il n'en sera ni plus ni moins. »

Tous les ministres donnent chacun des mémoires de plans politiques de ce qui est à faire dans ces conjonctures. Le Roi les leur communique réciproquement, et il sera prononcé sur cela comme on pourra.

D'abord M. Rouillé, ou plutôt l'abbé de La Ville, et celui-ci gourmandé par mon frère, a commencé par conseiller une guerre prompte et serrée par terre : l'on devait envoyer des armées en Italie, sur le Rhin et aux Pays-Bas, et faire redouter une guerre universelle qui aurait, dit-on, détourné l'Angleterre de ses projets sur l'Amérique, par la crainte des grands frais où ceci l'eût jetée. Mon frère secrètement, le maréchal de Bellisle et autres guerriers ont appuyé ce parti vif et extrême. Mais, tout à coup, le Roi, écoutant d'autres conseils, a amorti ce grand feu et a penché pour des desseins pacifiques, ce dont je le loue pour mon compte, quoique quelques-uns l'en blâment. MM. Rouillé et Saint-Séverin ont eu ensemble de grandes prises; ils se sont reproché, l'un sa mollesse dans la conjoncture présente, l'autre sa mauvaise paix de 1748.

Cependant mon frère va bride en main, et craint de paraître auteur de la guerre. Le Roi aurait à la lui reprocher, à l'accuser de desseins secrets, et ses ennemis diraient qu'il est mauvais ménager des trésors de l'État.

Le Roi est fort loué dans le public du choix qu'il a fait du cardinal de La Rochefoucauld pour la feuille des bénéfices; c'est un homme sage, doux et fort indifférent sur la constitution *Unigenitus*. Le Roi a sa con-

science sur de pareilles choses, et croit la décharger en laissant le choix des bénéfices à un homme de bien comme ce prélat.

Le sieur de Bâville, fils du président de Lamoignon, ayant présenté le scrutin de l'hôtel de ville et harangué le Roi avec grâce, a obtenu de Sa Majesté l'agrément d'une charge de conseiller au parlement; le Roi a ajouté que c'était sans tirer à conséquence, paraissant toujours vouloir faire une suppression de soixante conseillers ou présidents au parlement.

31 *août*. — Avant-hier, 29 de ce mois, l'assemblée des chambres jugea définitivement la grande et bruyante affaire d'Orléans, et l'on a sanglé ce chapitre d'importance : condamné à 100 l. d'amende, 4000 l. d'aumône, à fonder un service perpétuel pour l'âme de M. Coignou, ce chanoine à qui ils avaient refusé les sacrements à la mort; — placer une inscription contenant cet arrêt dans le lieu le plus apparent de l'église de Sainte-Croix, et faire un fonds de 1200 l. pour cette fondation. — Trois chanoines les plus vifs bannis du royaume à perpétuité, de quoi encore un tableau dans la place du Martroy. Le sieur Huard (autre chanoine très-coupable en ceci), blâmé et condamné en 3 l. d'amende envers le Roi[1]. Les emprunts faits au nom du chapitre pour subvenir aux frais de ce mauvais procès sont annulés. Ces frais retombent sur les chanoines votants et non sur le chapitre. — L'abbé Colbert, doyen : il lui est enjoint d'être désormais plus circonspect à laisser la liberté des suffrages. — L'arrêt

1. L'arrêt porte 100 livres.

imprimé, publié et affiché à Orléans et à Paris. De plus, on a ordonné au procureur général d'appeler comme d'abus de la délibération capitulaire qui défend d'en administrer aucun membre sur les délibérations du chapitre, et le premier président s'est chargé de s'informer sur cela des usages des autres chapitres du royaume.

Le parlement vient de débouter le maréchal de Richelieu de ses demandes pour rentrer dans plusieurs maisons situées sur le jardin du Palais-Royal. Il prétendait y avoir droit par la force de la substitution[1], le parlement l'a jugé arbitrairement trop avide de biens.

L'on voit la déclaration du Roi du 27 de ce mois pour proroger les séances du parlement en prenant le temps de ses vacances. Dans cette déclaration, il n'y a pas le moindre éloge du zèle de ces officiers, mais le Roi se vante seulement d'une grande prodigalité d'autorité pour ces choses-là. Et, dans toutes ces dispositions, l'ont voit les sujets fidèles à leur devoir, le Roi d'un esprit juste et prenant le bon parti, et le ministère rabattant de la justice tout autant qu'il peut.

4 septembre. — L'avocat Pothouin étant mort ces jours-ci, l'archevêque de Paris a mandé le curé de Saint-Méry, qui l'a administré. Comme il était l'un des plus fameux parmi les avocats jansénistes, l'arche-

1. Du cardinal de Richelieu. « Cette affaire, dit le *Journal de Barbier*, intéressait trois cent familles, par le recours des vendeurs les uns sur les autres, des partages, des successions et des créanciers des propriétaires de ces maisons. Quand il n'y aurait eu que cette considération, cela devait suffire pour sacrifier l'intérêt d'un seul particulier sur une recherche aussi ancienne. »

vêque a prétendu que l'on devait l'interroger sur la bulle *Unigenitus* et l'obliger à réparer « le scandale de son opposition, » ce que ledit curé n'avait pas fait, et, sur cela, l'archevêque l'a interdit de toutes fonctions hors de sa cure. Question si cela sera dénoncé au parlement.

A Troyes, nouveau refus de sacrements à une jeune fille dévote; sentences vigoureuses du bailliage.

Curés paillards : l'un, dans un faubourg de Troyes, où ce curé, grand constitutionnaire, avait eu les p.... de presque toutes les petites filles à qui il avait donné leur première communion ; il est condamné à être brûlé, et est au parlement pour la confirmation de cette sentence. L'autre curé, du diocèse de Poitiers, a voulu forcer une servante et lui a tenu des discours mêlés de ce qu'il y a de plus sacré et de plus obscène. Le sacerdoce se décrie tous les jours davantage.

Nous dépêchons divers ambassadeurs extraordinaires dans les cours qui s'intéressent à la guerre. Il est certain que le duc de Mirepoix va dans peu de jours à Berlin pour traiter plus à fond de la critique conjoncture présente, le sieur de La Touche, notre envoyé ordinaire, n'entendant rien qu'au militaire. L'abbé de Bernis est nommé à la cour de Madrid, pour y remplacer le duc de Duras qui y a très-mal réussi. Ainsi, le parti de la guerre par terre l'emporte, ce qui ne réjouit pas peu nos guerriers ambitieux et nos intéressés aux dépenses militaires.

Mon frère se montre consterné de la disgrâce de Mme d'Estrades, qui abat son crédit et augmente le nombre de ses ennemis de cour; de là aussi résulte le triomphe du parti qui lui est contraire, et ce parti fa-

vori souffle le mal contre lui. M. de Séchelles lui échappe et commence à être décrié par ses partisans; l'on dit qu'il est faible et trop courtisan, etc.

L'on assure que l'arrangement pour les fermes sera ainsi : 1° les quarante fermiers généraux continués comme ils sont; 2° les sous-fermiers réduits à quarante, ce qui diminuera le nombre des gagnants, des droits de présence, etc., et cela ira au profit du Roi; ces quarante sous-fermiers, divisés en deux compagnies : l'une pour toutes les aides du royaume, l'autre pour tous les domaines. Les travailleurs des fermiers généraux vaquent nuit et jour à ces arrangements.

5 *septembre.* — Madame, fille de M. le Dauphin[1], mourut, la nuit de lundi à mardi dernier, en peu d'heures, d'une convulsion.

M. Pallu, conseiller d'État et beau-frère de M. Rouillé, secrétaire d'État, va en ambassade à Venise. L'intendance des classes qu'il avait va au fils aîné de M. le garde des sceaux Machault; c'est un de ces emplois qu'on nomme ici gracieux; cela vaut 18 000 l. de rentes pour signer son nom deux fois par an.

L'on continue à la cour des mariages de gens de grand nom que le Roi dote par des charges chez Mesdames et chez M. le Dauphin, avec des pensions pour douaires. L'on vient d'en faire un de cette sorte pour un Montmorency. Ces abus se renouvellent chaque jour, malgré les grands projets d'épargne qui ne s'exécutent pas. C'est un miracle que la continuation des finances et la prodigalité des dépenses.

1. Marie-Zéphyrine de France, dite *la petite Madame.*

L'on parle de nouveaux papiers de crédit, ce qui deviendra à la fin très-difficile.

Le maréchal de Richelieu a perdu avant-hier un autre procès contre les créanciers de Dufesque (banqueroutier prétendu homicide de lui-même, mais fugitif). Par ce procès, il est condamné à payer promptement 50 000 écus qu'il comptait d'avoir constitué sur lui par une promesse de passer contrat, payement fort difficile dans ce temps-ci. Et le plus malheureux dans tout cela est que le public applaudit aux disgrâces de ce maréchal.

L'on me mande d'un de nos principaux ports de mer que l'ardeur des guerriers de mer et de terre est inconcevable aujourd'hui, qu'ils pâlissent aux bruits de paix et sautent aux bruits de guerre.

Tous nos vaisseaux qui reviennent de la mer disent qu'ils rencontrent partout des vaisseaux anglais, que la mer est couverte de leurs navires, qu'ils se comportent avec une fierté dont il n'y a pas d'exemple, qu'ils nous font venir à l'abordage et nous renvoient arbitrairement.

M. Dieskau[1], notre général en Canada, a rassemblé ses troupes, ainsi que les Anglais, et nous marchons les uns contre les autres.

M. Du Guay, avec sa faible escadre, considère que tant de vaisseaux anglais n'en veulent qu'à lui, et ne perdra pas de vue sa retraite vers Toulon.

Les Anglais se ruinent, dit-on, absolument. Les capitaines chargés d'augmenter leurs bataillons commen-

1. Lieutenant-colonel du régiment de Saxe, commandait nos troupes de terre en Amérique.

cent à y travailler, les colonels leur ont fait peur que les derniers ne devinssent les premiers en se montrant plus diligents à lever des hommes.

L'augmentation de solde de six deniers par homme devient inévitable, mais on la garde pour le commencement de la guerre, pour produire à l'instant l'encouragement. Ce qui cause le mauvais esprit militaire dans les troupes est le luxe des armées, et cette dépense de cour où personne ne veut paraître trop inférieur à ses camarades. Les colonels et les généraux n'admettent jamais les simples officiers à leurs tables, les méprisant et ne faisant cas que des soupers des cabinets du Roi, craignant de s'ennuyer avec leurs officiers. De là le gasconisme français souffre, et chacun veut se retirer; ils veulent la croix de Saint-Louis, et puis ils prennent leur retraite.

L'on prétend que, suivant les lois du royaume, M. le Dauphin devait prendre des lettres de grâce pour le meurtre involontaire du sieur de Chambors.

6 *septembre*. — Tous nos vaisseaux de l'Océan qui rencontrent des vaisseaux anglais sont contraints à aborder et à être visités par lesdits Anglais, puis on les laisse continuer leur route.

Le bruit est grand que le Roi a fait mettre l'embargo sur tous les navires marchands des ports de ce royaume, et qu'on en a frété particulièrement quatre-vingt-dix, tant au Havre-de-Grâce qu'à Dieppe, ce qui menace d'une descente du Prétendant.

Nos mémoires qui paraissent imprimés établissent particulièrement avec force : « que le traité d'Utrecht, article 12, ne dit rien sur ceci et qu'il est inutile de le

citer; que, depuis quarante ans, les Anglais ne réclament point sur leurs possessions, qu'ils n'augmenteront point leur commerce ni leurs colonies en nous disputant vainement les terrains de l'Ohio; qu'il paraît donc vraisemblable et éclatant qu'ils veulent s'approprier tout le Canada, et que l'on juge que c'est à la conquête entière de l'Amérique septentrionale qu'ils visent. »

Relation du combat vers le fort Duquesne[1]: cela s'est passé le 9 juillet; les Anglais, dissimulant leur perte, conviennent cependant qu'elle est très-grande. Leur armée était de deux mille hommes. Ils croient que nous avons aussi beaucoup perdu. Ils s'en prennent aux troupes d'Irlande, qui, disent-ils, n'ont pas fait leur devoir. Ils croient avoir reçu consolation de cet échec par la conquête entière de l'île Saint-Jean, dont nous avons évacué les forts, et les habitants se sont donnés à eux et nous ont reniés.

L'article de Londres dit qu'il vient de débarquer à Harwich *une personne suspecte* et qu'on a envoyé sur-le-champ pour l'arrêter et pour l'amener à Londres. Hélas! si c'était ce pauvre prince Édouard!

8 *septembre.* — Notre général, qui a si bien battu les Anglais, se nomme Contrecœur[2]; c'est un aventurier qui s'est trouvé bien du talent et qui commandait au fort Duquesne. Il a dit à ses compagnons : « Mourons jusqu'au dernier; mais défendons-nous

1. Voy. la Relation de l'affaire de la Belle-Rivière dans *le Canada sous la domination française*, par Dussieux, p. 139, 251, 253.

2. M. de Contrecœur, capitaine, avait succédé en 1753 au sieur Marin dans le commandement du fort Duquesne.

bien. » Il s'est avisé de ce stratagème de s'embusquer dans un bois, et les Anglais n'ont pas assez su la guerre pour fouiller ce pays avant que d'y passer.

On m'assure que M. le contrôleur général va faire passer son arrangement des fermes pour réunir les sous-fermes aux fermes générales, en supprimant les quatre cents sous-fermiers ou environ, et formant seulement quarante régisseurs de ces sous-fermes. Le Roi y gagnera les profits de ces quatre cents sous-fermiers; la cour criera, mais l'on dira que le Roi le veut absolument, et l'on se taira. C'est, dit-on, depuis longtemps le système de MM. Pâris. Par là l'on supprime beaucoup de financiers; c'est un grand bien, mais ces affaires seront-elles aussi soigneusement travaillées c'est de quoi je doute, tant qu'on ne changera pas les principes. Ces principes seraient de renvoyer l'argent dans les provinces par les exploiteurs et les traitants qui travailleraient et exploiteraient sur les lieux, et dont les profits se dépenseraient dans les provinces mêmes, tandis que les gagistes, comme directeurs, contrôleurs, etc., y gagnent peu et exploitent mal.

Nous allons donc voir, à cette occasion, ce que c'est que M. de Séchelles dont les uns vantent la force et les autres annoncent la faiblesse.

9 *septembre*. — L'on vient de déclarer l'arrangement des fermes et sous-fermes. L'on supprime les sous-fermes, on les réunit aux fermes générales et l'on augmente de vingt la compagnie des fermiers généraux; ainsi, ils seront désormais soixante, au lieu de quarante, et toute cette compagnie donne au Roi désormais vingt millions de plus, ce qui met le bail gé-

néral à deux cent trente et un millions. Ils seront maîtres absolus de la disposition de leurs emplois.

L'on suppose en cela une grande prodigalité de volonté absolue du Roi, non sur les peuples, mais sur la cour, et que le ministre des finances n'aura à répondre autrement, sinon *le Roi le veut,* qu'il sera non-seulement soutenu, mais déchargé de tout l'odieux de cette volonté et des attaques qu'elle souffrira. Certes l'objet en vaut bien la peine, mais la connaissance du théâtre et l'expérience ébranlent la foi que l'on a dans l'avenir de cette opération. On a déjà vu tant de projets de pareille fermeté aussitôt manqués que commencés, et même qui n'ont pas été jusqu'à un commencement d'exécution!

Autre question : comment vingt personnes de plus travailleront-elles aussi bien tant de détails d'affaires que quatre cents, car il y avait quatre cents sous-fermiers? Si, dans ces nouveaux vingt fermiers généraux il y a autant de gens protégés et malhabiles que dans les quarante anciens, quel travail!

Pour moi, je crois que bientôt les soixante fermiers généraux sous-fermeront ces affaires par provinces comme l'on faisait ci-devant. Voilà environ trois cent soixante financiers sans occupation. Désespérés, ils iront dans leurs provinces avec leurs profits faire valoir des terres. Si cela arrive ainsi, voilà le royaume bien mieux qu'il n'était. Le grand mal de l'État est le dénûment d'argent et d'hommes que souffrent les provinces; si leur retour réussit, comme je l'expose, voilà un grand bien; il n'y aura plus de fortune à faire à Paris.

Ces gens-là, obligés de quitter Paris, en voudront

retirer leurs fonds en argent. Voilà une grande secousse sur la place et contre le crédit du Roi. L'argent va devenir bien rare à Paris; cette secousse alarmera, mais j'espère qu'on la soutiendra.

Si l'on ne sous-ferme pas pour les provinces, voilà une grande erreur, et cela sent le système des Pâris, régie, livres à parties doubles, fausse opinion que l'on puisse régir ainsi une grande machine par des travaux de cabinet. On se trompe, il faut l'intérêt particulier, le *chacun en droit soi*, et des soins divisés et concentrés, tels que chaque homme y puisse vaquer soigneusement, autrement tout se délabre par des gagistes.

10 *septembre*. — La cour de Madrid prend notre parti autant que sa circonspection peut le lui permettre. Le nouveau ministre d'Espagne à Vienne témoigne hautement la nécessité qu'il y a d'accommoder nos différends avec les Anglais, ces perturbateurs du repos public.

Sur des courriers envoyés à Naples, l'on y recrute et augmente les troupes, l'on oblige les jeunes gens oisifs à servir. L'Infant duc de Parme a fait des marchés pour de gros approvisionnements de fourrages. Le marquis Fogliani, nouveau vice-roi de Sicile, a signalé son avénement à cette charge par faire triompher vigoureusement la justice : il a fait décapiter le prince de Ventimiglia. Ce seigneur devait une grosse somme à un marchand, le vice-roi a obligé ce prince de la payer; mais, au sortir de chez lui, le créancier a été assommé et pillé par ses domestiques. Le vice-roi l'a voulu faire arrêter et a fait investir son palais à Palerme; le prince et ses domestiques ont tiré et

tué sept hommes de la garde; le vice-roi a fait mettre le feu au palais; le prince s'est sauvé, on l'a pris, on lui a fait son procès en vingt-quatre heures, et il a été décapité. Outre cela, il a forcé à se démettre de sa charge un bailli fripon et hypocrite.

On équipe à Toulon une escadre qui sera prête incessamment.

La Montaran, vaisseau de notre Compagnie des Indes, richement chargé, a passé par l'examen de la flotte anglaise qui l'a laissé aller.

11 *septembre*. — Par l'arrangement des fermes générales, le Roi fait porter au trésor royal les soixante millions de fonds que les fermiers généraux anciens et nouveaux doivent exposer pour la sûreté de leur gestion. Certes, cela rend le Roi bien riche en argent, mais c'est, dit-on, une fraise dans la bouche d'un friand; et cela va rendre l'argent bien rare pour les particuliers. Nos ennemis vont trembler de voir nos ressources.

13 *septembre*. — M. de Séchelles m'écrit que la suppression des sous-fermes va à plus de sept millions de profit pour le Roi, ce qui doit s'entendre outre l'augmentation que les fermiers généraux donnent au Roi sur les parties qu'ils exploitaient, comme le tabac, laquelle doit aller à treize millions, puisque l'augmentation est, dit-on, de vingt millions en tout.

14 *septembre*. — La *Gazette de France* déclare quel est le bail renouvelé ou fermes du Roi. L'augmentation ne va qu'à sept millions, et soixante millions

d'avance à 4 pour 100 d'intérêt. Pour cela, on les augmente de vingt, ce qui fera soixante fermiers généraux; on leur donne la libre disposition de leurs emplois (clause ridicule), et on leur réunit les fermes générales, supprimant les sous-fermiers; ils les régiront comme ils voudront sans augmentation de droits. Mais comment régiront-ils? *Accuratius?* Au contraire, *negligentius*. Et en tout cela M. de Séchelles se montre bon courtisan et faible ministre.

Le 11 de ce mois, le parlement a condamné à la brûlure par la main du bourreau un libelle intitulé : *Lettre d'un évêque de province à l'assemblée du clergé*. le parlement et l'autorité royale y étaient fort maltraités.

15 *septembre*. — Sa Majesté demande encore à chacun des secrétaires du Roi quarante mille livres, et à ceux des petits colléges à proportion, ce qui produira en tout quarante millions. L'on va demander aussi aux receveurs généraux et tous autres financiers, de façon que le Roi aura touché, dit-on, avant le 1er janvier prochain, cent vingt millions.

La cour en est resplendissante de joie, et le contrôleur général tout radieux. On le dit un très-habile homme d'un côté, et on l'appelle un tyran de l'autre. Les financiers disent que c'est ici la plus grossière finance, et telle qu'on la pratiqua sous M. Chamillart, sous des rois voués à la guerre, et qui ne veulent rien retrancher de leur luxe. En effet, tout l'art de ceci consiste à exiger de l'argent de ceux qui sont déjà engagés avec le Roi, de façon à tout perdre s'ils refusent. Rien de plus cruel ni de plus injuste.

Digitized by Google

Mais, dit-on, cet orage tombe sur des gens odieux; il est vrai que tout Paris y applaudirait, et la cour en eût fait de même, si elle ne s'y trouvait pas engagée comme elle est dans la finance. L'on expose que la moitié de ces sous-fermiers se trouvent sans ressources, leur bail étant expiré. Beaucoup ont épousé des filles de protection qui n'avaient rien; il a fallu commencer par de grosses dépenses, tant pour satisfaire à la vanité des femmes que pour se donner nécessairement du crédit, et voici qu'ils n'auront plus rien pour vivre. Ainsi, tout est en consternation dans Paris.

Cependant l'on assure que bientôt les fermiers généraux soustrairont les fermes par des arrêts du conseil qui seront secrets, de façon que les directeurs de chaque partie de fermes en seront les traitants.

L'on prévoit, comme je l'ai dit, que ceci va donner à la place de Paris une secousse dont elle ne se relèverait jamais, si cette opération venait à manquer. Comment y trouver si subitement les cent vingt millions que je viens de dire? La confiance est forcée de plus en plus, on ne veut point avoir affaire aux grands seigneurs, ils savent trop bien les moyens d'éluder les payements; on est donc contraint de se fier au Roi et à ses financiers, parce qu'ils ont leur crédit à conserver.

Mais si les trois cent soixante sous-fermiers du Roi se trouvent en faillite de cette affaire-ci, que deviendra ce crédit si vanté? Ce ne sont, dit-on, que des prêts que le Roi exige de ceux qui ont beaucoup gagné avec lui, et Sa Majesté va soutenir le commencement de la guerre avec ces sommes, sans mettre de nouveaux

impôts sur ses peuples; cela va effrayer l'Angleterre. Mais l'on donne de bien modiques intérêts pour ces emprunts, car ce n'est qu'à 4 pour 100 aux fermiers généraux, à 3 et demi pour 100 aux malheureux secrétaires du Roi, tant pour un ancien prêt qu'on leur avait demandé que pour ce nouveau-ci. Il faut que le ministère soit bien assuré de la préférence qu'il a extorquée pour le crédit royal et pour les finances sur les particuliers, banquiers, marchands, seigneurs, etc., pour se croire sûr de trouver si grosse somme et à si bon marché, en si peu de temps.

L'argent va devenir bien rare, vu les grosses sommes qu'on lève sur la place depuis quelques années, et le tout pour le Roi : loterie, billets d'amortissement, rentes sur les postes, annuités, emprunt du Languedoc, ceux du clergé pour seize millions, enfin ces cent vingt millions. Si cette opération venait à manquer, le contre-coup en serait d'autant plus grand qu'on y aurait compromis toutes les ressources à la fois, mis à sec toutes les éponges royales.

Si les sous-fermiers sont ruinés, dit-on, que deviendront leurs créanciers? Certes, on aura soin de leur faire retirer leurs billets, mais il y en aura bien dont ils n'oseront se vanter, les ayant mis sur la place pour leurs propres affaires et pour dépenses indiscrètes. Ainsi, ce ne seront pas des banqueroutes particulières c'en seront de multipliées et générales qui décréditeront les gens de finances. Beaucoup voudront garder leur argent dans leur coffre par la maxime *plus cautionis in re quam in persona.* Avec cela l'on voit le commencement d'une guerre, ce qui alarme encore la confiance.

L'on dit qu'il règne actuellement de grands troubles dans l'assemblée du clergé; le cardinal de la Rochefoucauld les a mécontentés par son dernier rapport de ce qu'il avait fait à Versailles. Il en est sorti très-échauffé.

16 *septembre.* — Les Anglais ont résolu dans leur conseil de visiter tous les vaisseaux français qui se présenteront à eux et de saisir les munitions de guerre avec lesdits vaisseaux, quand ils seront destinés pour l'Amérique, même pour nos îles. Ils viennent de l'effectuer sur quatre navires qui allaient aux îles; ils out été saisis comme contrebande par leur vaisseau de guerre *le Colchester*.

L'on assure que l'assemblée du clergé a délibéré de se désister désormais de refus de sacrements pour opposition à la bulle *Unigenitus*, et que cela a passé par la pluralité des voix contre l'avis de plusieurs.

M. Keene, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, vient de déclarer à cette cour que sa nation était prête à faire la paix avec la France, pourvu que leurs droits n'y fussent point lésés, disant qu'ils nous ont pris deux vaisseaux, parce qu'ils s'étaient trouvés au milieu de leur flotte royale, qu'ils étaient résolus, avec justice, de nous saisir tous les vaisseaux quelconques qui portaient en Canada des troupes et des munitions pour attaquer leurs terres ou leurs droits.

Ceci équivaut à une déclaration de guerre.

L'on vient en France de donner ordre à tous les Anglais de sortir de France.

L'on assure que l'Espagne nous secourt d'hommes et de vaisseaux.

18 *septembre*. — Il y a deux jours que M. le comte de Saint-Séverin s'est retiré de l'exercice et des fonctions de ministre d'État, ayant assistance au conseil. Cette retraite est forcée et par ordre du Roi, comme toutes celles de pareille espèce. J'ai mieux aimé le prendre sur le ton de congé que de retraite volontaire, mais je ne sache pas qu'on ait encore été chassé de pareilles fonctions.

La cause en est son incompatibilité avec tout le monde, sa vivacité devenue folie et fureur, et, avec cela, il est aussi court dans ses vues qu'actif dans ses moyens et dans la poursuite de ses volontés. Il s'est tellement brouillé le cerveau de la politique qu'il ne saurait plus parler d'autre chose. Ainsi, dans toutes les conversations et repas, il ne peut parler que de ces matières, qui sont secrets d'État chez un ministre. L'on croit que ceci ira plus loin, et que sa conduite, toujours furieuse, va donner lieu à l'exiler ou même à le renfermer. Le Roi était déjà fort las des querelles continuelles en sa présence que causait ce brouillon; il en a eu de vigoureuses au conseil avec M. Rouillé, il lui a reproché son incapacité, et l'accusé a reproché à Saint-Séverin la paix d'Aix-la-Chapelle. Au comité, cette dispute a encore été plus dure, il était même brouillé de même avec les autres ministres comme avec le maréchal de Noailles. Celui-ci radote, change toujours d'avis, augmente de surdité, mais il prêche actuellement la paix, et je l'en révère.

L'on dit qu'il y avait une intrigue souterraine de M. de Puisieux, pour faire renvoyer M. Rouillé comme incapable et y substituer M. d'Ossun, notre ambassadeur à Naples, homme sournois, taciturne et de peu

d'esprit. C'était le second tome de la méthode qui lui a réussi pour me supplanter en 1747. Il s'est servi à ces deux fois de la fureur, de l'intrigue et de la méchanceté de Saint-Séverin pour décrier le secrétaire d'État. On avait demandé un congé pour d'Ossun, et, depuis qu'il n'y a plus lieu à cette disgrâce, l'on a cessé de demander ce congé.

Au fond, M. Rouillé n'y entend rien du tout; il s'est soumis entièrement à la direction de son premier commis, l'abbé de La Ville, et avec cela il rend compte de ce qu'il entend peu. Depuis ce temps, M. de Puisieux n'est pas bien avec le Roi ni avec la marquise. Les ministres sont fort brouillés ensemble. Le Roi se trouve excédé de ces dissensions, il se livre continuellement à des pensées tristes, et cherche à se dissiper par un exercice qui le fatigue et l'exténue.

Sa Majesté s'est fait une habitude de conférer souvent avec le prince de Conti qui lui donne des avis sur tous les articles du gouvernement. Ces deux princes s'écrivent chaque jour, et le prince du sang porte de gros portefeuilles à son travail. Il ne tient par personne que par lui-même et par cette habitude; il s'est fait ministre sans en avoir d'exercice formel. Il ne tient pas autrement que la marquise, ni elle autrement que lui : par l'habitude, par l'amitié et par une demi-confiance.

L'on m'assure que tous les ministres et secrétaires d'Etat sont extrêmement baissés dans l'esprit de Sa Majesté, et qu'il les traite cavalièrement.

Mon frère a paru fort tombé de faveur auprès de Sa Majesté par la disgrâce de son amie la comtesse d'Estrades. A peine le Roi le regardait-il et lui parlait-

il. Notre monarque est bon homme au fond, mais de petite conception; il n'entend rien aux choses élevées; son esprit est paresseux d'aller jusqu'à la résolution et à l'action, mais quelques éclairs de justesse le portent à ce que les historiens disent : *hoc solo imitatus virum*. Il craint, sans les haïr, les philosophes; il suit, sans les aimer, les courtisans à l'esprit commun et au cœur faux.

19 *septembre*. — Députation à Choisy par l'assemblée du clergé contre l'arrêt du parlement de Paris qui a si bien flétri le chapitre d'Orléans : le Roi a éludé, et ne les a mis ni dehors, ni dedans, par l'avis de M. le prince de Conti.

20 *septembre*. — La compagnie des Indes s'est assemblée hier, et a résolu un emprunt de douze millions dont elle donnera 5 pour 100. D'un autre côté, M. de Montmartel lève de l'argent à pareil intérêt, tandis que le gouvernement voudrait établir les intérêts à 4 pour 100. On ne conçoit rien à cette variation de but et de moyens. L'on considère que voilà bien de l'argent qu'on lève à la fois et que, comme j'ai dit, cela donne une furieuse secousse à la place de Paris, qui est la seule place du royaume. J'entends répéter à tout ce qui raisonne de finance qu'il y a beaucoup d'argent dans Paris, et qu'on n'y en a jamais tant eu, mais l'on ne veut pas voir que cela vient d'un mauvais principe et non d'un bon.

1° Le royaume s'appauvrit en général, loin de s'enrichir dans son capital; les campagnes se désertent ainsi, l'agriculture diminue d'abondance, le luxe aug-

mente partout, le commerce perd ses économies, il ne va qu'au seul luxe, il manque de matières premières, tout court à la capitale, ce qui y forme des obstructions, et inertie dans les membres. Il manque de matières, ce qui est l'essence du commerce; nous n'avons à donner que des bagatelles comme sont nos modes; nous ne sommes plus que les corrupteurs de l'Europe pour le vain luxe, nous ne sommes en fait de commerce que des revendeuses à la toilette; il est vrai que cela va bien loin. Nous sommes mauvais marchands de blés, puisque nous en manquons souvent pour nous nourrir et que nous les rachetons bien cher de l'étranger. Le vin est chargé d'aides, le sol est abandonné aux fermiers généraux. Toute la conduite du commerce et de la circulation de l'argent est livrée à des ministres, c'est-à-dire à des courtisans qui en corrompent les voies par leurs vues fausses et intéressées. Quand M. le Dauphin sera Roi, l'on voit que le royaume sera gouverné par les bigots et par les prêtres, triste gouvernement; le règne présent est en même temps tyrannie et anarchie.

2° Tout l'argent des provinces, ainsi que les personnes riches, ont afflué à Paris.

3° Ceux qui ont de l'argent à placer sont embarrassés dans le choix de ces deux partis : on a affaire ou à des seigneurs qu'on ne peut faire payer, ou au Roi et à ses éponges financières, et le Roi fait mal ces affaires; mais l'on soutient son crédit par l'exactitude du payement, ce qui soutient aussi l'illusion; l'on recourt à ce dernier parti, ce qui augmente la ruine par la facilité des emprunts.

4° Ainsi il n'y a de riches aujourd'hui que les

financiers; il n'y a pas un commerçant ou autre particulier qui soit riche sans être mêlé dans les finances du Roi, ce qui annonce tôt ou tard une faillite générale.

21 *septembre.* — Les pluies perpétuelles qu'il a fait en Flandre ont déterminé M. de Soubise à traiter nos troupes comme celles du Pape qui ne sortent pas quand il pleut; les exercices n'ont pas eu lieu, et l'on va les séparer.

Le Roi cherche à marquer qu'il est content du duc de Duras, quoiqu'il n'ait pas réussi dans son ambassade; il se peut faire cependant que la fin en soit meilleure que ce qui l'a précédé. L'on vient de donner à son père le gouvernement de Franche-Comté, à lui celui du Château-Trompette, et d'ériger sa terre en duché-pairie, de duc héréditaire qu'il était.

L'abbé de Bernis remplace le duc de Duras comme ambassadeur en Espagne. C'est un homme patelin et souple : on le croit propre à s'attirer la confiance du ministère d'Espagne, bon, simple et défiant comme il est.

22 *septembre.* — Les Anglais nous prennent tous nos navires marchands et ne savent plus qu'en faire dans leurs ports; on en comptait dernièrement plus de trente. Ils ont forcé la jurisprudence qu'ils s'étaient faite de n'arrêter comme contrebandes que nos vaisseaux chargés de munitions de guerre : à présent ils arrêtent tout. De notre côté, nous brillons par une exquise équité et générosité : nous leur avions pris une frégate avec le gouvernement de la Caroline, nous l'avons renvoyée en Angleterre.

Déjà les philosophes et gens sages d'Angleterre capitulent; ils donnent tort à leur gouvernement et admirent notre équité, ils souhaitent la fin de la guerre; mais, disent-ils, qui payera les frais de tout cet armement? Certes ce ne sera pas nous. L'on attend avec impatience l'arrivée du roi d'Angleterre à Londres, et il n'y sera pas peu embarrassé.

Ils se piquent de traiter galamment nos prisonniers et blessés français à Halifax; ils prétendent encore que la quantité de soldats et d'officiers engagés à ne pas porter les armes de six mois d'ici contre l'Angleterre abonde trop à Louisbourg, et que la disette et l'épidémie s'y mêlent.

24 *septembre.* — Le 17 septembre, le parlement ordonna des remontrances contre le renouvellement de plusieurs droits sur les denrées de Paris.

Le 18, autres remontrances ordonnées sur le refus fait par Sa Majesté depuis longtemps d'accorder agrément aux charges du parlement qui vaqueront, disant « que cela fait tort à l'administration de la justice, au bien du service du Roi et à plusieurs familles; » trois articles très-remarquables, car voilà par là le système échoué de supprimer soixante charges dans cette compagnie, ce qui n'avait été imaginé que par les ministres et pour mortifier les magistrats; mais le parlement, après avoir commencé sur ce ton, ira bientôt plus loin. On a réglé que compte serait rendu à la compagnie, les chambres assemblées, le lendemain de la Saint-Martin.

25 *septembre.* — L'on parle de plus en plus de la

prochaine retraite forcée de M. de Puisieux. L'abbé de La Ville est contre lui un ennemi implacable; il remue des intrigues plus sourdes et plus fortes que jamais pour le déposséder.

Convenons que le Roi avance chaque jour de quelque chose dans l'art de régner, il a de la justesse d'esprit, mais il manque du courage d'esprit.

L'on m'assure que la marquise d'Estrades se trouve être d'une richesse immense, elle ne sait que faire de son argent, elle le cache jusqu'à présent. Cela fait peur à ceux qui ont été de ses plus intimes amis; elle a fait quantité d'affaires à prix d'argent, elle laissait manquer de tout Mesdames de France dont les atours lui étaient confiés, enfin l'on m'assure que Mme de Pompadour l'a moins fait renvoyer pour son intrigue et l'inimitié qui était entre elles que pour la honte que lui faisaient ces lâchetés.

26 *septembre.* — Le Roi est très-seul à Fontainebleau, il n'y a presque personne : la raison en est qu'il n'y a rien aujourd'hui à demander, ni pour le militaire ni pour le civil, et il n'y a point de spectacles qui méritent curiosité; les comédiens italiens n'y vont point cette année, ni aucun membre de l'Opéra.

L'on a élu à l'Académie française, pour remplacer l'ancien évêque de Mirepoix, l'abbé de Boismont, prédicateur et amant de la duchesse de Chaulnes, brigue honteuse, lâche complaisance de cette compagnie qui achève de se décrier par cette élection[1].

1. Voy. sur cette élection la *Correspondance de Grimm*, t. I, p. 388 et le *Journal de Collé*, t. II, p. 84 et 120.

29 *septembre.* — Nos gens font merveille en Canada; l'on vient d'avoir des nouvelles certaines que nous avons détruit un corps de douze cents Anglais, et que nos alliés sauvages se sont réunis pour détruire la colonie anglaise de Virginie. Les Anglais sont effrayés en Europe de tous les succès que la Providence nous départit.

L'on assure que S. M. Britannique arrivant à Londres a tenu un grand conseil d'Etat, où elle a dit : « Si vous voulez, Messieurs, faisons la guerre, mais que je la fasse en roi et non en pirate : rendons les vaisseaux français que nous avons pris indûment et contre tout droit, » et que le comité a été d'avis tout d'une voix de les rendre.

3 *octobre.* — Avant-hier mourut à Fontainebleau M. le prince de Dombes[1] d'une attaque d'apoplexie. Depuis un an il était déjà mourant d'une défaillance totale de nature, si bien qu'il était devenu furieux et imbécile à l'âge de cinquante-cinq ans qu'il avait, il avait usé ses forces à la chasse, à la table et avec des courtisanes.

On a volé la cassette de M. le prince de Soubise à son camp d'Aymeries; elle était très-pleine d'or.

Le duc de Penthièvre est fort amoureux de sa belle-sœur, la cadette des princesses de Modène; l'aînée est destinée au comte de La Marche, et, comme feu Mme de Penthièvre aimait fort cette cadette, c'est

1. Louis-Auguste de Bourbon, né le 4 mars 1700, fils, ainsi que le comte d'Eu, de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine.

une raison à son mari de l'adorer. Le pape a promis les dispenses, mais le Roi refuse jusques ici (avec raison) une affaire si contraire aux mœurs françaises.

4 octobre. — L'on m'assure que l'opiniâtreté anglaise continue et augmente, et que leur attaque par mer devient de plus en plus acharnée contre nous. Les Anglais viennent, dit-on, de nous prendre un vaisseau de la Compagnie des Indes, et en ont coulé à fond un autre. L'on a des nouvelles d'Angleterre qui disent que la nation force de plus en plus le Roi à la guerre; on lui a offert de nouveaux trois millions sterling ou soixante-dix millions de notre monnaie, pour augmenter l'attaque. Il y a eu changement dans le ministère anglais: Robinson a été dépossédé du secrétariat de la guerre, parce qu'il aimait la paix, et l'on lui a substitué un autre ardent à la guerre, et ainsi des deux autres secrétaires d'État qui sont de grands whigs[1].

Les nouvelles de ce pays-là dédisent celles que nous avons eues de la défaite d'un corps anglais et des ravages faits dans la Virginie.

S. M. Britannique a destiné le château de Douvres pour y mettre tous les prisonniers français que les Anglais font journellement.

L'on dit aussi que nous songeons fort à attaquer *les Romains dans Rome* et à faire une descente en Angleterre; on a loué quantité de petits navires pour cela dans nos ports. Cela sera, dit-on, précédé de l'arrivée du prince Édouard en Angleterre, et beaucoup

1. Lord Holland, sir George Littleton et lord Barington remplacèrent Pitt, Legge et George Grenville.

de jacobites se donnent des mouvements pour cela. J'en sais un (qui est dans la confidence de ce prince, si quelqu'un y est), lequel est passé ces jours-ci chez moi pour prendre un congé de moi, ce qui voulait dire quelque chose. C'est le chevalier Stuart, ci-devant ministre du prince Édouard pendant qu'il était en Écosse. Il ne pouvait aller ailleurs qu'à la suite des desseins présents de ce prince.

7 *octobre*. — La *Gazette de Hollande* a imprimé la déclaration du feu président de Montesquieu à son confesseur en mourant; il y déclare n'avoir parlé légèrement dans ses écrits de la religion révélée que pour s'attirer le suffrage des beaux esprits à la mode[1].

La semaine dernière, les armateurs anglais ont amené dans les ports d'Angleterre vingt-deux prises.

Robinson a été déposé de la place de secrétaire d'État au département du sud, et vient d'être remplacé par M. Fox[2]. Cela aura, dit-on, des suites, et c'est un nouveau signal de guerre.

8 *octobre*. — Le Roi donne actuellement quatre millions cinq cent mille livres par mois au département de la marine, et au mois de janvier cela doit

1. Nous avons inutilement cherché dans la *Gazette de Hollande*, et dans le n° du 21 février, où elle annonce la mort de Montesquieu, et dans les n°s suivants, cette prétendue déclaration de l'auteur de l'*Esprit des lois*, dont ses biographes ne parlent pas, à moins qu'il ne s'agisse de la *Lettre du R. P. Routh, jésuite, à Mgr Gualterio, nonce de Sa Sainteté, à Paris*, imprimée dans la 1re édition du *Dictionnaire antiphilosophique* de Chardon, 1767, in-8°.

2. Henri Fox, premier lord Holland.

aller à cinq millions par mois, ce qui fait soixante millions par an. Mais, avec cela, l'on assure que le ministère produit peu de chose par les mauvaises pratiques du premier commis de la marine.

L'on dit que la disgrâce du comte de Saint-Séverin aura bien des suites et en entraînera d'autres, comme celle de M. de Puisieux et d'autres intrigants de cour qui voulaient changer le ministère et pousser le Roi à bien des choses malgré lui.

Le maréchal de Bellisle a affecté d'être instruit de cette disgrâce mieux que personne. Il était en Lorraine et dînait au camp de M. de Chevert le jour que cet événement arriva ; il regarda sa montre à deux heures et dit : « Actuellement arrive la disgrâce d'un ministre. » Singularité inexplicable.

9 *octobre*. — Mon frère et M. de Bellisle ont conseillé au Roi de supprimer le corps des carabiniers et de le fondre dans la cavalerie. L'on conservera le titre de commandant, qui sera un poste en l'air, et on le donnera au duc de Mirepoix qui s'y est distingué, dit-on, étant à leur tête à la bataille de Sahai[1].

Les fermiers généraux ont bien de la peine à trouver les soixante millions que le Roi leur demande pour pot-de-vin. L'on blâme le contrôleur général d'avoir frappé un coup de finance si grand et si soudain que celui-ci, supprimant tout d'un coup plus de trois cents financiers et exigeant de si grosses sommes. L'on dit

1. Le 25 mai 1742, dans la campagne de Bohême. Pinard, dans sa *Chronologie militaire*, t. III, p. 430, donne des détails sur ce fait d'armes très-honorable pour le duc de Mirepoix.

avec raison qu'il ne devait leur demander de l'argent que peu à peu, dix millions à dix millions.

Pour remédier à cette difficulté de trouver de l'argent, M. de Séchelles fait quantité de croupiers et de participes, soit pour les grandes places de fermiers généraux, soit pour celles de sous-fermiers. Il permet d'intéresser dans les sous-fermes nouvellement réunies des inspecteurs choisis parmi les sous-fermiers, avec un intérêt augmentatif à mesure que le produit ira en augmentant. Mais tout cela, dit-on, ne vaut pas les éponges financières que l'on vient de supprimer, car chacun travaillait en droit soi, et il est à considérer que leur crédit était déjà établi; ce crédit qui procure au Roi tant d'argent d'avance (et à quoi l'on a mis aujourd'hui toute la finance) dépend de l'opinion, et, pour que les particuliers y placent leur argent, il faut que l'on ait opinion que ces emprunteurs sont très-solvables et très-riches. Ce n'en est donc pas le moyen de supprimer ceux qui sont déjà tous riches pour y substituer des hommes nouveaux, surtout à la veille d'une guerre comme nous sommes aujourd'hui.

C'est pourtant ce qu'on vient de faire, de sorte qu'il est fort à craindre que cette opération ne manque absolument, et, si cela arrive, voilà nos finances décréditées. Si le désastre de la finance vient à un certain point, il n'y aura que le parlement qui pourra sauver l'État, parce qu'on y a confiance, et l'on connaîtra combien un *sénat national* est utile au royaume. C'est lui qui sauva il y a quelques années Paris de la révolte des enfants[1], c'est lui qui vient de sauver le trône

1. Émeutes au sujet de prétendus enlèvements d'enfants. Voy. t. VI, p. 202 et suiv.

de l'entreprise des bullistes, de ces vilains prêtres ambitieux dominateurs, et qui sauve la religion; ce serait lui aussi qui nous sauverait de ces emprunts téméraires et indiscrets.

10 *octobre*. — Les Anglais ne déclareront point la guerre à la France qu'à l'assemblée du parlement qui est fixée au 13 novembre.

M. Fox, nouveau secrétaire d'État, est fort anti-gallican.

Le 5 de ce mois, les députés du clergé ont été haranguer le Roi à Fontainebleau. Sa Majesté leur a donné jusqu'au 20 de ce mois, et, pendant ce temps-là, le parlement continue ses séances.

12 *octobre*. — Le Roi revient à Versailles le 16, mais on ne démeuble point à Fontainebleau; ainsi l'on croit que le Roi y reviendra bientôt.

Le charbon manque à Paris; l'on en dit la raison, et l'on s'en prend à mon cousin le prévôt des marchands qui s'entend avec le duc de Gêvres, gouverneur de Paris, grand pillard. L'on dit qu'il y a une nouvelle compagnie qui fait du charbon d'une certaine manière, et que le magistrat y est intéressé, de façon qu'il empêche qu'on ne vende le charbon forain jusqu'à ce que le sien soit débité. Cela le décrie, et il est regardé comme un magistrat indigne d'administration, de façon qu'on n'ose pas déclarer encore sa continuation comme elle est résolue pour deux ans, ce qui sera une chose inouïe.

13 *octobre*. — Toujours nouvelles prises françaises

que les Anglais amènent dans leurs ports; ils en ont fait jusque sous le canon de Calais.

Cela continuera, dit-on, jusqu'à ce que l'Angleterre ait pris un autre parti.

Depuis le retour de S. M. Britannique en Angleterre, plusieurs grands conseils tenus à ce sujet, on a remis à prendre l'avis du parlement. Le gros de la nation désire la guerre, dit le gazetier, mais ceux qui président aux affaires veulent des accommodements. Le roi de Portugal offre sa médiation, et elle est d'autant plus agréable qu'il est très-impartial dans cette querelle. L'on prétend que la base d'accommodement que nous offrons est d'évacuer provisoirement le territoire litigieux d'Amérique, ainsi que les îles, et de démolir nos forts, mais les Anglais veulent une *indemnité* de leurs dépenses. Gardons-nous bien de nous conduire comme vaincus.

15 *octobre*. — Il court actuellement de mauvais bruits de déplacement de mon frère : son fils[1] a été mal reçu du Roi à son retour du camp de Valence, où il a cependant commandé et dirigé les manœuvres avec beaucoup d'intelligence.

Il y a de nouveaux colonels, huit en tout; ce sont des jeunes gens produits par la faveur, par le nom, et par des mariages de nom, aucuns par le mérite.

Le Roi revient aujourd'hui à Choisy et sera samedi à Versailles; il y restera jusqu'aux fêtes de la Toussaint, comptant d'aller faire la Saint-Hubert à la Saint-Martin à Fontainebleau, mais il faut aussi que les

1. M. de Voyer, alors maréchal de camp.

couches de Mme la Dauphine arrivent à point nommé et cadrent avec ces projets de voyage.

Enfin il a passé dimanche au conseil d'État de donner des lettres de marque ou de représailles contre l'Angleterre pour leur prendre à notre tour tous les vaisseaux qu'on leur trouvera. Ces lettres étaient déjà scellées dimanche dès le matin pour les envoyer par des courriers le soir à leurs destinations. En conséquence l'on donne ordre d'arrêter tous les vaisseaux anglais qui se trouveront dans nos ports : ainsi voilà donc la guerre commencée.

Il était temps de montrer les dents à des ennemis si injurieux; ils bravent notre régularité et notre douceur, et même l'on disait en Angleterre que cette douceur affectée dénotait quelque coup terrible de notre part auquel l'on ne s'attendait pas. Pour moi, je pense que ce coup de théâtre va à nous déclarer libres de deux servitudes contre le droit commun stipulées par le traité d'Utrecht, l'une de méconnaître le Prétendant, l'autre de démolir Dunkerque, et par le manifeste qui va paraître, je ne doute pas que nous déclarions nos liens rompus.

Par la conduite *très-modérée* que nous tenons depuis quatre mois, nous mettons notre bonne cause dans tout son jour. On ne nous croit plus méchants ni perturbateurs du repos public de l'Europe, on ne nous croit plus ambitieux d'acquérir, et l'on voit que nous avons évité la guerre autant que nous avons pu, et même avec une patience peu digne de notre empire.

Certes nous avons bien du mal à faire aux Anglais, bientôt tous nos habitants des côtes vont se mettre en

capres[1], et tout l'argent des particuliers ira à l'espoir de gagner par cette guerre de caprerie, encouragement, délivrance des droits d'amirauté, etc. Voilà de quoi désoler le commerce d'Angleterre.

16 *octobre.* — Mon frère est fort uni avec le maréchal de Bellisle pour préparer la guerre par terre, s'il est nécessaire. L'on parle de faire entrer M. de Bellisle au conseil, le Roi le voudrait assez, mais il craint les princes du sang et autres jaloux. Les intrigues redoublent à la cour. La marquise de Pompadour paraît augmenter de faveur, mais mon frère présente à ce parti un front assuré et qui se soutient par lui-même. Cette favorite a donné ces jours-ci un grand dîner à tous les ministres, mon frère seul excepté, et, ce jour-là, il affecta de monter à cheval et de se trouver à la chasse du Roi. On observe aussi qu'il suit le Roi et le guette à tous moments mieux et plus assidûment que jamais. Il l'étudie, il lit dans ses yeux, car le Roi veut être suivi de près, et, pour peu qu'on l'abandonne, il vous oublie et vous manque. M. le prince de Conti a suivi la même route et existe ainsi par lui-même; le Roi a trouvé dans ses conseils des ressources pour finir l'affaire du parlement, et cela l'a beaucoup accrédité. Ainsi mon frère a-t-il son parti formé du maréchal de Bellisle, de quelques gens de sa famille qui lui sont attachés par le sang et par des espérances déliées plus que solides, par son ancienneté dans le ministère, et par des raisonnements supérieurs à ceux des autres, ces autres n'étant que de chétifs ministres.

1. S'armer en course. Voy. Ducange, v. *Capratio.*

Cependant les bruits sont mauvais sur la continuation de sa faveur; l'on dit qu'il branle au manche, et que ses actions tombent à vue d'œil. Il continue de ne voir que Mme d'Estrades, et il la fréquente assidûment. La marquise clabaude beaucoup de cette fréquentation affectée pour lui déplaire. L'on prétend que mon frère avance dans ses desseins, et qu'ils ne vont pas moins qu'à faire chasser la marquise. Le prétexte en sera les besoins de l'État et la nécessité d'épargner l'argent, car la favorite continue à piller l'État et à assouvir une avarice sordide; plus elle est riche, plus elle veut l'être, plus elle se mêle de tout, surtout des places de finance et des emplois militaires et de cour. Or, l'argent devenant rare pour les finances et pour la guerre qui presse, l'on pourra enfin persuader le Roi qu'il faut se défaire de cette sangsue qui ruine tout, qui gâte tout, et qui déshonore le règne. Il ne faut qu'un moment pour consommer ce coup d'État; le Roi gémirait quelque temps, puis n'y songerait plus, et alors les ministres seraient, dit-on, les maîtres d'un règne qui deviendrait bientôt despotique.

Car il sort quelques bonnes choses de cette boutique de la favorite : elle adoucit les coups de despotisme des ministres, c'est par elle que le Roi s'est accommodé avec le parlement, c'est elle qui a adouci notre cause contre les Anglais et qui a jeté le Roi dans des partis de douceur et d'équité. Cela se fait, si vous voulez, par le seul dessein de contredire mondit frère qui est pour le despotisme et pour les troubles qui y mènent, mais cela va cependant au bien des peuples. Certes, elle a grand tort de détourner le Roi de toute écono-

mie de cour, et de promouvoir aux places des sujets indignes; *mala promiscua bonis*, ainsi ses bons conseils sont chers, la douceur est achetée par le luxe. Voilà donc grande crise, et situation à rendre un dénoûment difficile à deviner.

Les affaires de finance vont mal, les fermiers généraux ne trouvent pas l'argent qu'ils ont à emprunter du public pour prêter au Roi; il y en a qui donnent jusqu'à dix pour cent pour ne trouver encore que de petites sommes, de sorte que l'on croit communément que l'opération est manquée, que cet hiver il faudra remettre les choses comme elles étaient quant aux sous-fermes. L'arrêt paraît pour demander aux secrétaires du Roi du grand et petit collége dix à douze millions. Tout cela venu coup sur coup effraye et rend l'argent bien rare à Paris.

Mais voici une affaire qui recommence les troubles entre l'autorité royale et le parlement de Paris. Un conseiller au grand conseil[1], a eu des voies de fait avec un conseiller au parlement. Procédure criminelle au Châtelet. Le grand conseil a voulu, suivant son privilége, que son conseiller fût jugé par cette cour supérieure; il a fallu tirer la procédure du greffe du Châtelet. Le grand conseil l'a ordonné au greffier, celui-ci n'a osé obéir sans l'ordre et l'attache du parlement. A la fin, il a fallu obéir. Le parlement a cassé l'arrêt, avec termes méprisants contre « les gens tenant le grand conseil. » Enfin, déclaration du Roi du 10 octobre, qui casse l'arrêt du parlement rendu les cham-

1. Billard de Vaux, conseiller honoraire au grand conseil et premier président du bureau des trésoriers de France.

bres assemblées. Cet arrêt, affiché, publié partout et signifié avec toute la forme que l'on peut y admettre pour le notifier.

Il y aura ce matin, 16 octobre, assemblée des chambres, qui sera, dit-on, longue et tumultueuse. Les bailliages, comme est le Châtelet, sont *les gens* du parlement; ils n'ont à obéir au grand conseil que *par emprunt*. L'on cite dans l'arrêt du conseil du 10 de ce mois deux édits ou déclarations de Louis XII et de Henri II, qui ordonnent à ces bailliages d'obéir et d'exécuter les ordres du grand conseil comme ceux du parlement même, le Roi en ayant fait une cour souveraine; mais je demande, quand ces ordres se croisent et sont contraires entre le parlement et le grand conseil, *quid juris?* à qui obéiront les bailliages? Le parlement voudrait que le grand conseil en obtînt préalablement de lui permission, comme de parlement à parlement.

17 *octobre*. — Il y a nouvelle que la cour d'Espagne vient de se purger de tous jésuites, à cause de l'intrigue de ces pères; on leur a ôté à tous la confession de Leurs Majestés et de la Maison royale, et l'on a pris à leurs places des jacobins et des prêtres séculiers. Ah! que cela serait bon à imiter ici! et même je crois que cela s'imitera.

A l'assemblée des chambres du parlement d'hier, l'on condamna un libelle fait par les jansénistes d'Auxerre contre leur évêque, et l'on observa que le parlement a été aussi mitigé dans cette condamna tion d'un janséniste qu'il appesantit son bras ordinairement contre les molinistes en pareille occasion.

La grande affaire contre le grand conseil, ou plutôt contre la législation royale, s'est tournée à ordonner des remontrances et, en attendant, suspendre l'exécution de la loi. Ce dernier article est tourné d'une façon adroite, insolente et artificieuse. Cette manière de *suspendre* m'est nouvelle, et je ne crois pas qu'il l'ait encore employée. Il n'y a que l'amour que nous devons tous aux progrès de la *volonté nationale* qui puisse y faire applaudir, et fournir des arguments à tout royaliste qui ne manquera pas de s'en scandaliser.

Au fond, il s'agit de moins que rien, et le fait n'est pas comme j'avais dit ci-dessus. C'est ce qu'on appelle un petit criminel. Un conseiller honoraire au grand conseil, nommé Lorière[1], a perdu cent cinquante louis au trictrac contre un officier, et, ne le payant pas, il y a eu querelle, plainte de part et d'autre chez le commissaire au Châtelet. Le grand conseil réclame son officier pour le juger, et a donné des ordres au greffier du Châtelet de lui apporter les minutes. Le parlement prétend avec raison que le grand conseil n'a point d'ordres à donner aux bailliages et qu'il fallait lui demander un arrêt, une espèce de *pareatis;* du moins les deux parquets devaient-ils s'assembler; en un mot, il fallait se concerter, et le ministère devait concilier ces deux compagnies et les entendre avant que de faire prononcer le Roi, surtout par une loi conçue en forme de déclaration.

1. D'Argenson nous paraît confondre Billard de Lorière, conseiller, avec son fils, Billard de Vaux, conseiller honoraire, dont il s'agit ici. Cf. l'*Almanach royal* de 1755 avec les *Mémoires de Luynes*, t. XIV, p. 279.

20 *octobre*. — La *Gazette de Hollande* parle de la dame Collin[1] qui avait été miraculée par le Saint-Sacrement, à la procession de la Fête-Dieu, paroisse Saint-Innocent. Une inconnue est venue pour la visiter, et, depuis qu'elle y eut mis la main, cette femme a empiré et est morte. On attribue aux jésuites l'attentat de cette matrone inconnue, parce que la miraculée était janséniste. Le parlement fait de grandes perquisitions pour découvrir cette inconnue et pour la punir.

M. le duc de Nivernais part le 26 de ce mois pour Berlin. Le Roi de Prusse trouvait M. de La Touche, notre ministre, d'une conversation si sèche qu'il ne lui disait presque rien.

21 *octobre*. — L'on dit les places que le feu prince de Dombes laisse vacantes distribuées ainsi : au comte d'Eu, le généralat des Suisses; il remet le gouvernement de Guyenne et il obtient celui de Languedoc; il remet aussi la grande maîtrise de l'artillerie qui est supprimée, et ce département réuni au ministère de la guerre. M. le prince de Conti a le gouvernement de Guyenne, et M. le comte de La Marche celui de Poitou.

L'on mande de Madrid que la neutralité d'Espagne continuera jusqu'à ce qu'il y ait rupture ouverte entre la France et l'Angleterre, mais que l'on espère réconciliation prochaine, et l'on croit en effet que le peu de volonté qu'a l'Espagne d'entrer en guerre est une des choses qui nous retiennent le plus dans notre état singulier de pacification, soit pour la ménager, soit pour

1. Longs détails sur cette affaire dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1755, p. 127.

éviter le fâcheux spectacle de voir cette puissante branche de notre Maison ne point accourir à notre secours.

Nos alliés sauvages s'irritent contre les Anglais; nous en avons présentement plus de seize mille en corps d'armée; nous n'avons pu adoucir leur cruauté, ils massacrent tous ces Anglais qu'ils détestent, ils font de tous côtés des ravages horribles dans les colonies anglaises.

Nous avons trouvé des provisions immenses de munitions de guerre, poudre, etc., à notre brillante affaire du fort Duquesne.

On a découvert la matrone inconnue qui a fait mourir la miraculée de Saint-Innocent; elle y avait impliqué le curé de Saint-Eustache qui a prouvé qu'il n'y était pour rien; reste donc à savoir par ordre de qui cette matrone était envoyée.

22 *octobre*. — Le maréchal de Richelieu a le gouvernement de Guyenne; il remet le commandement de Languedoc au duc de Mirepoix, et lui vend deux cent mille livres la lieutenance générale de cette province.

Pour le commandement des carabiniers, l'on assure toujours qu'il va être supprimé et que cette bonne troupe sera distribuée et fondue dans nos régiments de cavalerie. L'on crie beaucoup sur cela, et l'on impute ce dessein au maréchal de Bellisle et à mon frère : et voyez en cela comme on innove perpétuellement pour le seul plaisir de changer, car l'on compose des corps de grenadiers, et l'on se repent de pareils corps de cavaliers choisis, après en avoir éprouvé toute l'utilité et la bonté dans cette dernière guerre.

Digitized by Google

M. le prince de Conti reste toujours avec son petit gouvernement de Poitou, et c'est de quoi l'on s'étonne.

23 *octobre*. — Le chancelier ayant écrit au procureur général que le Roi écouterait le parlement dès que les remontrances seraient prêtes sur l'affaire du grand conseil, on a délibéré les chambres assemblées, et l'on a trouvé contre les droits du parlement que ces rendez-vous, jours et heures se donnassent par l'entremise du chancelier, mais que cela devait se faire par les gens du Roi et la personne même du Roi. Ainsi, il a été répondu que l'on avertirait le Roi quand les remontrances seraient prêtes.

Les amis du garde des sceaux au parlement ont répondu qu'il avait refusé de sceller la déclaration pour le grand conseil et qu'elle était partie ainsi, non scellée, pour les provinces, où certes elle ne sera pas enregistrée.

On a jugé les capucins de Troyes qui avaient manqué de respect à un arrêt du parlement. Les absents, bannis; les comparants, la plupart renvoyés de l'accusation.

On assure que la demoiselle Morfi est plus que jamais la maîtresse du Roi et qu'elle a un enfant de Sa Majesté. Elle est engraissée et embellie. Cependant la marquise de Pompadour est plus aimée que jamais en apparence; mais l'on croit que sa disgrâce est prochaine, le Roi aimant plus la dissimulation et les coups d'État que toute autre chose. Mon frère est, dit-on, dans le secret de tout cet intérieur du sérail. Le Roi a joué le mécontent et s'est brouillé avec le ministre

jusqu'à être dix jours sans lui parler, ni sans vouloir travailler avec lui; mais, le onzième jour, le travail avec lui dura trois heures, et il s'y fit de grandes confidences.

Cependant tout s'achemine peu à peu à la paix; on ne parle de rien aujourd'hui, et ce calme annonce toujours des événements.

24 *octobre*. — Mariage de Mlle de Chimay[1] avec un cousin de Mme de Pompadour[2]. Le Roi donne dix-huit mille livres de rentes pour ce mariage, et la marquise huit mille, avec les frais de noces montant à vingt mille livres. L'on proposait de donner des charges auprès de la famille royale, mais la marquise a déclaré qu'elle ne s'en mêlait plus depuis son mauvais succès pour le choix de Mme d'Estrades, et aussi parce qu'il faut réformer le train de la cour.

La faveur de cette dame diminue et est sapée sous main; les ministres insinuent doucement à Sa Majesté qu'elle est obstacle à toute économie, et cependant le Roi se trouve contraint dans ses dépenses; l'on croit que cela pourra aboutir un matin à un divorce. Le sieur Bouret, son favori, vient d'être dépossédé de la direction des fermiers généraux qu'on a rendue à Lallemand de Bets. Elle a eu depuis peu une grande querelle avec le Roi, et sa bouderie a été de trois jours.

Un ami du nonce m'assure qu'il ne tient qu'à l'archevêque de Paris d'avoir le chapeau de cardinal en quittant son archevêché que le Roi donnerait au car-

1. Beauvau. — 2. M. de Cambis.

dinal de La Rochefoucauld; mais il barguigne et paraît refuser. Friponnerie, hypocrisie perpétuelle que cette allégation de conscience! Il en usa de même pour avoir l'archevêché de Paris. Il est certain, non-seulement qu'il acceptera, mais que toute cette grande constance n'avait pour but que cet objet du chapeau rouge. *Quantùm religio potest suadere malorum!*

25 *octobre.* — Les travaux que l'on faisait à Toulon pour préparer une grosse flotte sont cessés, ou du moins fort ralentis, faute d'argent. Peut-on attribuer cela à la politique ou à désordre dans la finance?

Les Anglais forment le siége du fort Frédéric[1], mais nous marchons contre eux avec grande apparence de les vaincre.

Les cinq nations iroquoises viennent de se brouiller avec les Anglais parce qu'ils ont tiré sur eux sur le lac Ontario, et ils ont député à M. de Vaudreuil, notre gouverneur général à Québec, pour former alliance avec nous; on l'a acceptée, présents galants, et sur-le-champ ordre à eux de marcher contre les Anglais, ce qu'ils ont fait.

Lettres de ce pays-là qui décrivent la désolation des colonies anglaises de Virginie, Philadelphie, etc., ravages, massacres, pillages. Les Anglais se repentent bien de leur guerre; nous sommes plus forts qu'eux, ayant plus d'exercice, plus de discipline, et tous ces barbares cruels pour amis.

26 *octobre.* — La brouillerie ouverte de mon frère

1. Ou plutôt Saint-Frédéric, situé sur la rive méridionale du lac Champlain.

avec la marquise de Pompadour fait dire aux bons courtisans que cette dame est proche de la disgrâce et que lui est trop habile courtisan pour se livrer ouvertement à cette brouillerie dangereuse, s'il ne voyait pas plus clair que les autres à un moindre danger qu'on ne s'imagine. Non-seulement il s'y livre, mais il l'affecte, dit-on, aujourd'hui. Cela embarrasse nombre de courtisans, car voyez quel écueil : d'un côté, les avancements de la fortune militaire et de cour, seule carrière pour la noblesse, et de l'autre, la première faveur auprès du prince. Il est vrai que l'on prend la maîtresse par son opposition à toute économie de cour et par la ruine de l'État qu'elle cause, ce qui sape son crédit au fond.

L'on vient de nommer à une place de conseiller d'État le président de Senozan, second gendre du chancelier, nomination fort improuvée, surtout par messieurs du conseil qui travaillent dans les intendances à obtenir ces sortes de places et qui se les voient continuellement arracher, et d'autant plus que le chancelier ne mérite rien.

L'on assure de nouveau que nous dépêchons en Angleterre, que l'abbé de La Ville, fameux premier commis des affaires étrangères, va passer la Manche pour demander à Sa Majesté britannique s'il prétend la paix ou la guerre, et si l'article du traité de 1748 regarde le Canada. Cet article ne s'appliquait alors qu'aux affaires des colonies de ce temps-là ; mais maintenant cette délicatesse de chicane est hors de saison. Toute démarche que nous ferons aujourd'hui en parlementant sentira la lâcheté. L'on prétend à la vérité que la reine de Hongrie et les Hollandais nous préparent des chi-

canes pour appuyer l'Angleterre, et qu'actuellement ils évacuent les places maritimes de Flandre pour les faire garder par les troupes hanovriennes. J'ignore cette nouvelle; cela étant, dit-on, nous devrions requérir au contraire qu'on nous livrât ces mêmes places. Oui, si l'on envoie encore quelqu'un en Angleterre, notre nation est déshonorée, et l'on ne voudrait pas cet échec.

Enfin l'assemblée du clergé a fait au Roi sa dernière harangue de clôture le 23 de ce mois. Toutes les cérémonies se passent en conséquence, et l'on ne change rien aux droits de l'empire ni des tribunaux supérieurs qui le représentent.

27 *octobre*. — Déclaration du 7 de ce mois permettant désormais aux sujets du Roi le commerce et la fonte des matières et monnaies d'or et d'argent, monnaies étrangères et de nos anciennes espèces, de façon qu'elles ne seront plus confisquées quand on les trouvera dans les successions, mais on aura quinze jours pour les porter aux hôtels des monnaies, où l'on en donnera le prix au taux fixé ordinaire, *comme matières*.

Ainsi la liberté va-t-elle en augmentant, et la législation d'un bon ministère français ne se signale plus que par la restitution de la liberté.

29 *octobre*. — Il est grand bruit de paix prochaine avec l'Angleterre. Ces insulaires se mangent entre eux par leurs divisions intestines, et tous leurs partis se réunissent aujourd'hui à celui de la paix; le bruit même était que le duc de Cumberland avait été mis à

la Tour. L'on assure nos conditions déjà réglées ou du moins qu'on nous en offre de très-raisonnables, en nous restituant ce que l'on nous a pris de vaisseaux.

L'on voit dans le public l'extrait des demandes du clergé et de la réponse du Roi. Cette réponse est précisément : *Lanturelu*[1]. Aucune satisfaction sur les évêques exilés, sur des modifications que demande le clergé à la déclaration du 2 septembre. Le Roi répond seulement qu'il la veut soutenir et qu'il s'en réserve l'interprétation dans le besoin; qu'il empêchera les tribunaux de mettre obstacle aux lois de l'Église dans les choses *purement spirituelles*. Ainsi le clergé s'en va avec sa courte honte, et les parlements ont le triomphe de la raison dans toute sa plénitude.

L'on assure l'affaire finie et que cela se passera par tacite reconduction en laissant tomber là cette affaire sans poursuivre l'enregistrement de la déclaration du Roi qui sera retirée secrètement; mais, loin d'en punir les ministres qui ont surpris le Roi, l'on récompense M. le chancelier, comme on vient de voir.

L'on m'assure que c'est M. le chancelier, avec le prince de Conti, qui a rédigé la réponse du Roi au clergé, telle que nous venons de le dire.

On s'étonne que M. le prince de Conti n'ait eu aucune part à la dépouille de toutes les charges qu'avait feu M. le prince de Dombes.

30 *octobre*. — L'on sait mieux qu'on ne savait les deux disgrâces des jésuites aux cours de Lisbonne et

1. Allusion à un refrain connu. Cela revient à dire que la réponse du Roi est dérisoire.

de Madrid. On observe qu'elles ont éclaté presque en même temps, et que la cour de Portugal a paru ici copier celle de Madrid. L'on sait donc que le duc de Duras, notre ambassadeur, avait amené avec lui un jésuite qui s'est bientôt emparé de l'esprit du père Rabago[1], confesseur du Roi catholique; celui-ci trafiquait des secrets du Roi, et enfin notre dit ambassadeur a voulu faire disgracier le duc d'Albe (d'Huescar), et s'étant servi du père Rabago, il a échoué, ce qui est une des grandes fautes d'un ambassadeur, d'attaquer sans un plein succès des ministres favoris. Par là, le jésuite confesseur a été bientôt chassé par un grand retour de faveur du duc d'Albe. Enfin ce même conseil a passé à Lisbonne, et l'on s'en est pris aux jésuites, avec raison, de la résistance des Paraguayens à céder au Portugal ce que les Espagnols leur viennent de livrer en échange de la colonie du Sacramento.

Ce Paraguay devient une puissance formidable sous les jésuites, et l'on dit que quelque jour il pourra arriver que cette nouvelle puissance s'emparera de toute l'Amérique méridionale, Chili, Pérou, Brésil, etc., et de leurs riches mines d'or, d'argent et pierreries. Les jésuites y ont enrégimenté plus de soixante mille hommes, qui sont braves et disciplinés comme le régiment de Navarre. C'est une population qui augmente chaque jour comme les Hébreux sous Moïse. Les Espagnols ont négligé les progrès militaires de ce peuple, comme ces pauvres empereurs de Constantinople firent à l'égard des Sarrasins en s'amusant à leurs vétilles ecclésiastiques; ainsi n'y aura-t-il bientôt plus

1. D'Argenson écrit : Ravago.

de remède, et les jésuites iront-ils de ce côté-là à un grand pas de monarchie universelle, comme allaient les Turcs jusqu'au dix-septième siècle.

31 *octobre*. — Mon frère augmente de faveur réelle par les nouveaux départements qu'on ajoute au sieu. Il se moque des dieux irrités chez la favorite, il croit jouer le rôle du duc de Sully sous Henri IV et devant la belle Gabrielle. Véritablement cette dame recherche aujourd'hui une réconciliation avec lui, et n'y saurait parvenir; il fait le cruel, il affecte d'en voir davantage son amie la comtesse d'Estrades, depuis qu'elle a obtenu sa disgrâce.

L'on a supprimé le commandement des carabiniers, et ils seront désormais commandés par le plus ancien chef de brigade de parmi eux. Par là, le département de la guerre est augmenté de ce district, où le secrétaire d'État proposera les places au Roi comme pour les autres corps de cavalerie.

M. le duc d'Orléans postulait avec instance ce commandement, poussé à cela par les gens qui l'entourent; il offrait de remettre pour cela les deux régiments de cavalerie et de dragons qu'il a dans sa maison, il prétendait travailler avec le Roi sur ces affaires, mais il a été refusé; il est allé bouder à Villers-Cotterets : c'est la mode à présent pour les princes du sang qui n'obtiennent pas ce qu'ils demandent. M. le prince de Conti est de même à l'Isle-Adam à bouder de n'avoir rien obtenu de la même dépouille. Ces princes sèment le mécontentement contre le secrétaire d'État, mais la faveur du Roi et l'habileté de mondit frère à la soutenir et à l'augmenter triomphe de ces attaques.

1er *novembre.* — On assure la paix de plus en plus, et que les ordres sont déjà donnés à la marine anglaise pour ne plus attaquer nos vaisseaux.

Mon frère vient d'obtenir, pour le maréchal de Maillebois, la survivance du gouvernement d'Alsace que possède le maréchal de Coigny; cela s'est obtenu sans la marquise; celle-ci avait résolu de perdre mon neveu, M. de Voyer, dans l'esprit du Roi pour quelques fautes de légèreté qu'il avait commises; cela est raccommodé, et le Roi lui parle depuis quelque temps. Mondit frère ne laisse pas de voir la marquise pour les affaires dont le Roi veut qu'elle se mêle, comme l'École militaire et quelques grâces; d'ailleurs il ne la voit ni ne lui parle, cependant elle lui fait dire qu'elle se raccommoderait bien avec lui.

L'on parle toujours de notre marquis de Saint-Simon comme négociateur de paix à Londres; l'on dit qu'en attendant les réponses de France, il est allé faire un tour à Bath.

Les écrivains pacifiques anglais prennent le dessus, et surtout *le Patriote sans fard;* il raille ses compatriotes de leur témérité, de leur mauvais succès et de leur ruine.

Le peuple anglais s'en prend à ses généraux tant par terre que par mer; c'est cependant lui qui les a choisis. Tout leur échappe, nos vaisseaux de guerre reviennent en sûreté, les éléments sont pour nous, on ne nous prend que de misérables marchands sans défense.

Les Anglais tiennent toujours bon, dans leur opinion, pour leur *infâme indemnité*, et prétendent que leurs injustes prises en serviront.

Nous avons doublé le droit de cinquante sous par tonneau pour les vaisseaux marchands des puissances maritimes qui nous apportent quelque chose.

L'on mande de Bretagne et de Normandie que quantité de bâtiments sur ces côtes paraissent destinés à une entreprise très-secrète et très-soudaine contre l'Angleterre. En conséquence, Sa Majesté britannique a rendu une ordonnance qui défend de vendre aux étrangers la poudre à canon qui se fabrique dans ses royaumes. Il augmente les compagnies franches, il envoie des ingénieurs pour mettre plus en sûreté les côtes d'Angleterre et d'Irlande, il met en mouvement de gros vaisseaux gardes-côtes.

Les Anglais nous prennent toujours quantité de navires marchands. Ils viennent de capturer un de leurs propres vaisseaux venant du Nord, parce qu'il apportait des marchandises pour France.

6 *novembre*. — Les princes du sang se montrent très-mécontents; ils se déchaînent contre mon frère au sujet de la dépouille du feu prince de Dombes où ils n'ont eu aucune part, et il se trouve, par l'événement, que son district est accru de deux beaux morceaux, comme nous avons dit; de sorte que les princes qui postulaient beaucoup n'ont rien eu, et l'on dit même que M. le comte d'Eu perd aux échanges qu'il a faits. Mme la duchesse d'Orléans se répand tout haut en très-mauvais discours contre mon frère.

Dans ces circonstances, voici la querelle du parlement avec le grand conseil qui devient sérieuse. Il y a à cela bien de l'intrigue de cour et même de clergé.

L'on dit que ce corps, en se séparant et voyant grossir cet orage, a dit comme Médée :

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux[1].

7 *novembre*. — Avant-hier mercredi 5 de ce mois, il y eut assemblée des chambres touchant ladite affaire avec le grand conseil. On y a arrêté de remontrer au Roi qu'il faut bien du temps pour rédiger les représentations et remontrances dont il s'agit, et l'on demande jusques à la fin du mois. Le Roi refuse d'accorder tant de temps et ne veut pas de la grande députation que l'on se proposait au parlement. Le grand conseil a présenté au Roi l'arrêt du parlement de Rouen qui prononce comme celui de Paris. Le Roi a déclaré au grand conseil qu'il avait donné un *veniat*, pour rendre compte de leur conduite, au président du parlement de Rouen, aux gens du Roi et à deux conseillers; l'on affirme aussi que Sa Majesté avait assuré qu'elle soutiendrait absolument sa déclaration pour le grand conseil.

L'on me fait donc savoir du palais que cette affaire-ci devient très-sérieuse, que le parlement aimerait mieux ne pas exister que de voir soutenir cette déclaration contre lui et pour le grand conseil, que l'on va voir une union de tous les parlements du royaume, et que mon frère est regardé comme l'auteur malin de cette affaire.

Tout ceci est intrigue de cour; le chancelier, mon frère, les jésuites et le clergé, piqués contre le parlement, ne cherchent que la vengeance et saisissent les

1. *Thésée*, de Quinault, acte V, sc. VI.

occasions qu'ils trouvent; ils embarquent le Roi, puis on ne sait comment reculer. Cependant, par ce qui s'est passé, l'on peut annoncer que l'on reculera. Sa Majesté n'est pas faite pour les coups d'État; au bout de quelques moments de discorde et de guerre, le Roi écoute les propositions d'issue qu'on lui fait telles quelles. C'est ainsi que nous l'avons vu régner depuis 1743; mais n'y a-t-il pas à craindre enfin pour ceux qu'il regardera comme boutefeux? Les princes du sang mécontents, les parlements réunis, le parlement de Paris depuis son triomphe et son retour, tout cela doit faire trembler ceux qui leur sont en butte.

8 *novembre.* — Mort du maréchal de La Mothe Houdancourt, chevalier d'honneur de la reine. Son gendre, M. de Gamaches, n'ayant pas fait sa cour assidûment, ne lui succède pas. Cette charge est donnée à M. de Saulx[1], menin de M. le Dauphin, et l'on remarque que cela rehausse les actions de Mme d'Estrades dont il était amant, et que cela contrarie le crédit de la marquise de Pompadour.

9 *novembre.* — Présidents, conseillers et gens du Roi de la chambre des vacations de Rouen sont arrivés à la cour; on les a mal reçus. L'arrêt de Rouen est singulier, il n'a pas voulu reconnaître la déclaration du Roi en faveur du grand conseil comme authentique; il y a eu des voix pour la faire brûler par main de bourreau comme pièce fabriquée et d'un faussaire.

Le sieur Caze, fermier général, fameux par sa dé-

1. Fils du comte de Tavannes.

pense et par celle de sa femme[1], qui est une dévote de Paris, vient d'être réduit à la pension de quatre mille livres. Il avait été réduit à trente-cinq mille livres il y a deux ans; mais, depuis cela, il avait emprunté plus que jamais. Il avait beaucoup dépensé à une maison de louage au faubourg Saint-Germain et à sa terre de Torcy; il se trouve devoir deux millions. Il va loger chez son beau-père. L'ambassadrice de Hollande[2] était amie de la dame Caze, et c'est dans sa société qu'elle a puisé les mauvais conseils qui lui ont attiré son divorce, de sorte que ces deux amies, de très-grandes dames qu'elles étaient, sont réduites aujourd'hui à l'état des plus petites bourgeoises. L'on prétend que M. Caze n'en sera désormais qu'en meilleure compagnie, car, dans notre beau monde, l'état d'homme ruiné par sa prodigalité est admis comme honorable, et celui d'homme rangé est encore rejeté.

10 *novembre*. — L'on dit que le duc et la duchesse de Luynes[3] se retirent de la cour mécontents de ce que le duc de Luynes n'a pas été fait chevalier d'honneur à la place du maréchal de La Mothe. La duchesse de Luynes, dame d'honneur, cède sa charge à sa belle-fille, Mme de Chevreuse[4], qui en avait la survivance. Ils se plaignent d'avoir été mal récompensés de cent mille écus qu'ils ont dépensés à

1. Née Lescarmotier.
2. Voy. ci-dessus, p. 43 et 54.
3. Née Marie Brulart, veuve du marquis de Charost.
4. Née Pignatelli d'Egmont, avait épousé le duc de Chevreuse, enfant d'un premier mariage du duc de Luynes avec Jacqueline de Bourbon-Soissons, princesse de Neufchâtel.

nourrir la Reine, car elle soupait chez cette dame tous les soirs.

13 *novembre.* — Le maréchal de Noailles en impose au Roi par ses clameurs et dicte ses indécisions, ou plutôt les indécisions du gouvernement par ses incertitudes variées et extravagances. Cela nous donne un air de mauvais gouvernement qu'au fond nous ne méritons pas. Le Roi est las, dit-on, de ce furieux ministre, mais il le souffre par la considération de sa dignité et de son antiquité. C'est lui qui a déjà varié dix fois sur l'augmentation de la cavalerie, ordonnance signée, contremandée, imprimée, puis arrêtée, et encore de même par plusieurs fois. De même pour le départ des trois ministres : Bernis pour Espagne, Nivernais pour Prusse et d'Affry pour la Haye.

Mon frère se laisse ainsi entamer sur son département par le maréchal de Noailles, aimant à faire rouler sur les autres ce qui le regarde. Il est certain qu'il fera en sorte que le maréchal de Bellisle ne soit jamais ministre du conseil d'État, car il y serait un maître homme et qui parlerait trop souvent au Roi des affaires d'État.

L'abbé de La Ville mène M. Rouillé sur les affaires étrangères, tout le monde s'en rapporte à lui, mais M. Rouillé craint le maréchal de Noailles.

Au premier travail du cardinal de La Rochefoucauld avec le Roi, Sa Majesté lui a demandé à qui il donnait l'abbaye de Corbie, et elle lui a dit tout de suite que c'était à lui, cardinal, qu'il la fallait donner.

L'assemblée du clergé s'est séparée divisée en deux partis : le bon de dix-sept voix, à quoi le cardinal de

La Rochefoucauld s'étant réuni, cela a fait dix-huit, et l'autre de seize évêques. Ceux-ci sont pour le rigorisme et veulent plus que jamais des refus de sacrements, billets de confession, interrogatoires sur prétendus scandales. Les dix-huit ont mis ce principe, que l'on ne devait pas plus refuser la communion à un moribond dans sa maison qu'à un dévot à la sainte table, attendu que cette maison était alors lieu public, qu'ainsi on ne les interrogerait pas sur les prétendus scandales, mais que, s'ils allaient d'eux-mêmes dire anathème à la Constitution, l'on remporterait les sacrements (ce qui est aussi le sentiment du parlement), et, sur ces deux délibérations opposées, le clergé a obtenu du Roi permission d'écrire au Pape, ce que le Roi ne devait pas permettre; or, comme ce Pape-ci est doux, l'on croit qu'il sera pour les dix-huit.

L'on dit que, le 12, le parlement décréta trois curés ou desservants qui ont fait de nouveaux refus de sacrements à Paris.

Les parlements de Toulouse et de Provence ont défendu d'enregistrer la déclaration du Roi favorable au grand conseil et contraire aux parlements. Ainsi tous les autres parlements sévirent-ils. Cette affaire se décide par le fait, car le sieur Billard de Vaux était justiciable du parlement comme du grand conseil par deux charges qu'il avait, ou avait eues, comme titulaire et honoraire, et il avait commencé par saisir le Châtelet; ainsi l'espèce est toute différente de celle où les déclarations de Louis XII et de Henri II sont citées.

14 *novembre*. — M. de Séchelles se fait grande réputation et considération. Cependant les emprunts des

nouveaux fermiers généraux ne vont point, mais ceux des secrétaires du Roi vont très-bien. Ses amis disent que cette quantité d'emprunts déclarés à la fois ont été faits ainsi pour la montre et pour effrayer nos ennemis, et que l'on savait bien que, pour réussir pleinement, il fallait emprunter peu à peu, mais que ç'a été un combat de politique et de finance où la politique l'aurait emporté.

Ledit contrôleur général travaille actuellement à ôter tout à fait le droit d'aubaine et à en rendre l'exemption générale, ce qui nous attirera ici beaucoup d'étrangers.

L'abbé de La Ville a composé, dit-on, de nouvelles brochures qui paraissent contre les procédés d'Angleterre; elles s'intitulent *Lettres d'un observateur hollandois*[1]. Elles sont très-bien écrites; le maréchal de Noailles en a empêché la suite, et même la troisième ne se vend qu'en cachette.

17 *novembre.* — Cette nuit, à trois heures et demie, Mme la Dauphine est accouchée d'un prince qui se nomme comte de Provence[2]. Voilà, dit-on, une brave princesse, et qui donne des appuis à notre trône autant qu'on en pouvait souhaiter. L'on dit à chaque acte pareil que l'on m'en a obligation, et véritablement je n'y ai pas nui il y a neuf ans.

Il est certain que le Roi va créer encore pour trente millions de capitaux de rentes à trois pour cent. C'est

1. Composées sur les notes de l'abbé de La Ville, par J. N. Moreau, historiographe de France.
2. Depuis Louis XVIII.

pour achever de satisfaire tous les fournisseurs et ouvriers de la Maison du Roi, moyennant quoi, il ne sera plus rien dû d'exigible par le Roi, et désormais tout sera payé au comptant; certes, c'est un très-bon ordre.

Je sais que, depuis la paix, il y a pour deux cent millions de dettes de l'État payées, et que, si la paix dure, dans deux ans, il y en aura encore pour cent cinquante millions d'acquittées.

19 *novembre*. — Les princes du sang boudent le Roi et le ministère, et vont tous à leurs campagnes. N'ayant rien eu de la dépouille du prince de Dombes, ils voient bien qu'il faut renoncer désormais aux emplois d'autorité et n'espérer qu'à des pensions du trésor royal. Leurs entours, leur p....., leurs valets les poussent à arracher au Roi de ces portions d'autorité pour en disposer très-mal. Quand sauront-ils leur devoir de citoyens?

20 *novembre*. — On a eu avant-hier une nouvelle affreuse. La ville de Lisbonne a été abîmée soudainement par un tremblement de terre, et ce qui a échappé à ce météore était en proie aux flammes au départ du courrier. Le Roi et la Reine ont été épargnés, ils étaient à leur maison de Belem. Les églises abîmées, les palais, les ministres portugais et étrangers, que de richesses perdues! Nous craignons aussi bien des banqueroutes pour nos commerçants qui correspondaient en Portugal. Les Anglais y feront de grosses pertes.

En même temps il y a eu de grandes secousses de tremblements de terre à Madrid. On n'a point de mé-

moire ni de tradition que les Espagnes aient jamais été sujettes à cet accident.

L'on a copie du discours de Sa Majesté britannique à son parlement le 13 de ce mois; c'est une véritable déclaration de guerre à la France, mais la guerre y est encore plus déclarée à la raison. On nous y donne comme agresseurs, comme violateurs des traités, tandis qu'il en est tout au contraire; c'est précisément la querelle du loup et de l'agneau, mais où le loup se prétendrait l'agneau persécuté.

Que d'affectation et de forfanterie!

Au reste, Sa Majesté britannique demande beaucoup d'argent et prétend faire une grande guerre à la France; il déclare son nouveau traité avec la Russie pour des troupes; il parle aussi de son beau-frère le Roi d'Espagne qui veut l'accommodement et la paix, mais qui ne le troublera pas, dit-il, en prenant un parti armé pour la France.

En réponse à ce manifeste, on attend chaque jour une déclaration de guerre de notre part.

L'on ne paye pas bien les fonds pour les dépenses de marine au port de Toulon. *Bella, horrida bella!*

Le parlement de Rouen a pris très-cavalièrement l'arrêt du conseil qui casse celui de la chambre des vacations. Il a arrêté dans son assemblée qu'on ne le lirait seulement pas, vu qu'il n'est pas revêtu de lettres patentes, et a défendu à ses juridictions d'enregistrer la déclaration du Roi. Toute cette querelle est venue de l'ordre hautain du grand conseil d'apporter les minutes criminelles; il fallait un mot de *pareatis* et d'intelligence entre ces deux cours, et tout était fini. Cela

pourra se terminer par une nouvelle déclaration touchant cet apport de minutes, et, à cela près, les baillis et les sénéchaux obéiront au grand conseil. Les parlements provinciaux attendent les remontrances de celui de Paris, qui sont ajournées au 27 de ce mois.

21 *novembre.* — Les cris du peuple, à Londres, sont affreux pour demander guerre contre la France; cela est excité par beaucoup d'intrigues.

Cependant l'argent devient fort rare en France, ainsi qu'en Angleterre; il est à craindre qu'il ne nous manque, car cette guerre de mer est bien plus dispendieuse que celle de terre. Nous manquons de mâts et de matelots.

L'on parle d'une nouvelle loterie royale où les billets seront de six cents livres. Par là l'on gâte les mœurs des sujets, on les rend hasardeux, téméraires et avares dans leur fortune.

Il paraît une nouvelle brochure qui semble avouée du gouvernement; elle favorise l'autorisation à donner aux mariages des protestants en France par le seul pouvoir politique.

L'on m'assure qu'actuellement l'on bâtit, avec permission, deux beaux temples au pays d'Aunis; ainsi allons-nous voir la liberté de conscience et de religion, et l'édit de Nantes peu à peu rétabli.

22 *novembre.* — Mme la Dauphine a été mal accouchée et donne de grandes alarmes. Avec cela, elle est frappée et a toujours dit ci-devant que cette couche-ci lui serait malheureuse.

M. Rouillé dépérit à vue d'œil, et son esprit s'al-

tère par l'effroi des choses importantes qu'il a à traiter; les étrangers s'en aperçoivent et disent que ce n'est *presque rien* que ce ministre. Dernièrement, à un dîner chez M. de Séchelles, le vin ayant donné plus de liberté de parler, cela fut dit par deux ministres étrangers avec la grossièreté qu'ont ces messieurs-là.

M. de Saint-Séverin s'est mis à une assiduité singulière à la cour depuis qu'il s'est retiré (par ordre) de la place qu'il avait au conseil d'État. Il a fait enjoliver l'appartement que le Roi lui a donné, il fait sa cour assidûment, il suit le Roi à la messe et jusques à l'entrée du conseil, comme pour dire exprès ; « Voilà d'où vous m'avez exclu à cause du petit M. Rouillé; » ce qui va devenir indécent, et il pourra recevoir ordre de se retirer tout à fait de la cour; cependant de grands spéculatifs sur des petits événements de cour disent que, sous main, cet Italien a des espérances de succéder à M. Rouillé qui ne peut pas tenir longtemps dans la place.

Il est fâcheux que la forme présente de notre gouvernement expose à ces sortes d'opinions si contraires au bon sens et à la décence.

Le Roi semble affecter plus que jamais de déférer le premier ministère à la marquise de Pompadour. L'on voit bien que c'est par elle que passent les opinions et les avis de quelques gens de travail et qui lui sont affidés, comme du garde des sceaux Machault et de quelques ambassadeurs ou gens à portée de l'être, et c'est dans ce centre d'affaires que le Roi trouve deux choses : la consolation contre les événements fâcheux et des contrôles de ses ministres ordinaires; tous y courent et prennent ses ordres, hors mon frère.

M. de Séchelles se plaint du peu de places dont il dispose en finances.

L'on m'assure que c'est ce ministre de la finance qui, depuis un an, est l'âme de la principale direction des affaires étrangères. Ce fut lui qui assura d'abord qu'il fournirait tout l'argent nécessaire pour attaquer par terre et par mer les Anglais et leurs alliés; puis, ayant mieux reconnu la difficulté des finances, il a donné dans ce système de douceur que nous arborons aujourd'hui.

L'on trouve le ministère de M. Rouillé sensiblement changé et fortifié depuis qu'il a pris l'abbé de La Ville pour son second; il était aussi pour la guerre de terre, et c'est en enrageant qu'il a pris ce même système de douceur. Cependant mon frère assure qu'il faut se tenir prêt en cas d'événements, et surtout pour la cavalerie. Il prétend que, si nous réussissons à une guerre de mer seulement pour la défensive, les Anglais, diminuant des profits de leur commerce, ne pourront plus donner autant de subsides qu'ils en donnent aux puissances terriennes, et que cette seule considération suffira à tourner contre nous plusieurs de ces puissances.

Ce matin, M. le cardinal de La Rochefaucauld a eu une conférence avec Sa Majesté touchant les demandes du clergé d'avoir l'approbation du Pape pour se soumettre à la déclaration du 2 septembre 1754; mais l'on est persuadé que le Roi le refusera.

24 *novembre*. — Mme la Dauphine court grand risque de périr des mauvaises suites de cette couche-ci. Elle a toutes les marques d'avoir été mal délivrée,

son tempérament robuste d'Allemande résiste encore. Ce sera une grande perte. M. le Dauphin, qui est dévot, voudra une troisième femme, quoiqu'il ait trois garçons; cela coûtera à l'État. Le comte de Provence diminue depuis sa naissance et devient à rien. Les médecins de la cour sont fort mauvais et ont peu de sens.

L'on parle beaucoup de l'abbé de Bernis pour le ministère des affaires étrangères, M. Rouillé dépérissant, comme nous avons dit, et c'est pour cela qu'on le garde ici pour gagner le mois de janvier. Il a de l'esprit et bonne tête; mais il y a bien loin d'ici au temps où il aurait combiné dans sa tête les divers intérêts de l'Europe, et il a plus d'un an à gâter la besogne, vu les préjugés qui inondent notre politique extérieure. Le bel esprit gâterait encore longtemps le bon esprit et les œuvres du génie. L'on change perpétuellement cette place, elle qui devrait être la plus constante.

La marquise de Pompadour aura produit ce choix, si c'est celui dont je parle. Elle a tout l'air du premier ministre de France, et le Roi le veut ainsi, même pour l'apparence extérieure. Certes il vaut mieux voir au gouvernail une belle nymphe debout, qu'un vilain singe accroupi comme était feu le cardinal de Fleury; mais ces belles dames sont de l'humeur des chattes blanches qui, plaisant d'abord par quelques signes, bientôt vous mordent et vous égratignent par des caprices soudains.

26 *novembre*. — Le Roi a approuvé que l'assemblée du clergé écrivît une lettre au Pape touchant l'admi-

nistration des sacrements; mais on doute que la réponse en arrive si tôt.

L'on a craint depuis peu que les Anglais ne fissent une descente à Dunkerque; nous avons mis sur les nouvelles batteries de bois quantité de canons et de mortiers en batteries, au moyen de quoi nous ne craignons point qu'on nous y attaque. Nous avons fait mettre une déclaration de ceci dans la *Gazette de Hollande*, pour assurer que nous ne manquons en rien aux traités.

M. le garde des sceaux Machault, ministre de la marine, a proposé ce système au Roi, de souffrir l'attaque des Anglais pendant dix-huit mois, et, pendant ce temps-là, de tenir clos et couverts dans nos ports nos vaisseaux tant de guerre que de commerce, et il met sa tête à couper qu'alors (ce qui tomberait d'avril prochain en un an) nous aurons cent cinquante vaisseaux de ligne, vaisseaux ou frégates, qu'alors nous ferons tête aux Anglais et que l'Espagne daignera bien se joindre à nous, que durant ce temps-là nos marchands attendront les moments où les Anglais se seront portés ailleurs, et qu'ils marcheront avec escortes.

27 *novembre*. — Mme la Dauphine s'en tirera au moyen d'un emplâtre d'onguent de Mme Fouquet[1]; c'est un grand sujet de joie.

1. *Remèdes charitables de Mme Fouquet, pour guérir à peu de frais toutes sortes de maux*, Lyon, 1681, in-12. Plusieurs fois réimprimé, ce livre de la mère du surintendant jouissait encore, comme on le voit, d'un grand crédit dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Nos ministres sont plus brouillés aujourd'hui que jamais. M. de Machault prétend qu'il ne reçoit pas un sol pour la marine, et M. de Séchelles qu'il donne exactement cinq millions par mois; véritablement les ouvriers ont cessé de travailler dans les trois ports de Brest, Rochefort et Toulon. On ne comprend rien à cette contradiction. Mon frère se brouille de même avec le ministre de la finance, et prétend qu'il manque des fonds promis. Ils ont manqué, en effet, pour la cavalerie, dont l'augmentation va cependant paraître ces jours-ci. Mon fils est médiateur entre son oncle et le ministre de la finance. Ces ministres se détruisent, se déchirent. Le Roi écoute tout et ne prend parti sur rien; on ne sait bonnement ce que deviennent les fonds. On accuse favoris et favorites de se les approprier.

L'on vient d'établir une nouvelle loterie royale : Fonds de trente millions, — durée de douze ans, — à remplir avant le 1er avril prochain, — billets de six cents livres.

Elle a cela de nouveau qu'elle conserve et augmente l'espérance des hasardeux, à mesure que le temps s'avance, par des lots de faveur qui vont en augmentant, et tels qu'ils enrichiront un heureux. Cependant ces billets de six cents livres rapportent 4 pour 100 jusqu'à leur extinction.

Ainsi prend-on les Français par leur impatience et leurs chimères naturelles. Certes ce sont d'habiles philosophes qui dirigent ceci et qui font trouver au Roi tant de ressources. Mais c'est un écueil dangereux pour la dissipation de cour.

M. Rouillé vend au Roi sa maison rue des Poulies,

laquelle est dans le dessin du Louvre, et Sa Majesté lui rend une autre maison plus belle.

28 *novembre.* — Nous observons ici que cette loterie de trente millions va faire un nouveau papier qui circulera sur la place. Voilà bien du papier royal, dit-on, et le Roi augmente ses dettes, bien éloigné de les acquitter; l'on craint que ceci n'ait une mauvaise fin.

L'on prétend que l'orage n'a jamais été si gros contre mon frère, que tous les ordres se plaignent de lui, qu'il ne travaille point, qu'il ne signe rien, qu'il ne fait aucune réponse, que son principal trésorier, le seigneur de Villette, dérange les fonds de la guerre, etc., mais cependant que la bonne observation *des velléités et des minuties royales* le sauve toujours.

29 *novembre.* — Les commis de la marine s'entendent, dit-on, à tromper M. de Machault, et celui-ci, par son flegme stupide, s'entend aussi pour mettre les affaires au plus mal, et avec une négligence qui dissipe les fonds, de sorte qu'avec beaucoup d'argent on a peu de chose.

Un évêque me dit hier que la lettre des évêques *rigoureux* de l'assemblée n'était pas encore partie pour le Pape, et qu'elle ne partirait pas. Car ces gens-là veulent seulement chercher à avoir quelque chose de favorable, ce qui continue le trouble et leur considération sur les affaires de la bulle.

Le mariage est signé entre M. le comte de La Marche et Mlle de Modène.

30 *novembre.* — Le 27, le parlement ayant porté

les remontrances au Roi touchant l'affaire du grand conseil, ces remontrances se sont trouvées très-grosses, et tenir trois heures de lecture. Le Roi les a gardées pour se les faire lire au conseil, et a répondu au parlement : « qu'il y réfléchirait et qu'il lui ferait savoir ses volontés. »

Le parlement rassemblé ensuite sur la réponse du Roi, il y a eu trente-six voix pour renouveler les défenses aux bailliages et sénéchaussées d'enregistrer la déclaration qu'a arrachée le grand conseil; mais il a passé simplement à registrer la réponse du Roi. Le premier président répliqua au Roi : « Sire, consultez votre cœur; il ne vous trompera jamais. »

Il est certain que la lettre des quinze évêques pour le Pape ne partira pas. Le Roi l'a permise; mais le nonce dit qu'elle ne sera pas reçue de Sa Sainteté, car on ne l'y consulte pas comme pontife, mais comme ami; il veut juger, mais non consulter.

Il y a scission parmi les évêques de l'assemblée : ils ne veulent plus se fréquenter. Au *Te Deum* de Notre-Dame pour la naissance du comte de Provence, ils ne voulaient pas se réunir dans la même chambre. On les distingue présentement en deux ordres, les *Feuillants* et les *Théatins*, les premiers, parce qu'ils sont sectateurs du cardinal de La Rochefoucauld qui a la feuille des bénéfices, et *Théatins* comme sectateurs de feu l'évêque de Mirepoix qui avait été de cet ordre. Ledit cardinal de La Rochefoucauld a débuté par nommer à l'évêché d'Alais un abbé qui passait pour extrêmement relâché sur l'affaire de la constitution *Unigenitus*, et que les autres qualifient de grand

janséniste. Ces *Théatins* ne veulent plus fréquenter ledit cardinal.

Le valet de chambre du feu cardinal de Noailles nommé Cousin, qui est mort sous la paroisse de Sainte-Marguerite, a été administré par le vicaire même de Conflans que M. l'archevêque de Paris y avait envoyé pour administrer tous les sacrements; car on y manquait de prêtres. L'huissier du parlement, y étant arrivé, l'a intimidé; il a administré le mourant et l'archevêque l'a interdit.

2 *décembre*. — Le Roi se porte lui-même à des retranchements d'une économie admirable. Il a réduit ses soupers à très-peu de monde et de plats. Il a déclaré qu'il ne découcherait pas de Versailles d'ici au mois d'octobre, point de Compiègne, point de Marly. Il ne serait point impossible que l'économie prenant faveur en France, elle ne devînt un apanage de la nation.

Cependant voici qu'on donne à nos ministres des logements à Paris. L'hôtel des ambassadeurs, rue des Petits-Champs, va devenir l'hôtel du ministre des finances, et le palais de Bourbon va devenir celui des ambassadeurs ordinaires et des ministres des affaires étrangères.

Nous avons enfin reçu des nouvelles de M. Baschi, notre ambassadeur à Lisbonne; elles sont du 13 novembre. Onze mille hommes ont péri. On en a pendu six; ils avaient mis le feu à divers quartiers de la ville pour piller.

L'on dit qu'il y a un volcan établi près de Cadix[1].

1. Il y eut du moins dans cette ville, à la suite du tremblement

3 *décembre.* — Les remontrances du parlement au Roi touchant l'affaire du grand conseil ont paru imprimées hier matin, et sur-le-champ l'assemblée des chambres a rendu arrêt pour en supprimer l'édition, comme imprimées en contravention des règlements, et cela pour gagner de la main un arrêt du conseil, qui n'eût pas manqué d'en faire autant. Cet ouvrage contient une espèce de traité complet du droit public en matière de juridiction et de tribunaux, du dépôt des procédures, etc.

On a eu nouvelle hier que le parlement de Grenoble a rendu le même arrêt que tous les autres parlements du royaume. Il était le seul qui ne se fût pas encore prononcé sur cette contestation avec le grand conseil, et contre la déclaration du Roi. Il s'exprime seulement ainsi : « Défendons de donner aucun acte. » Voilà donc une union contraire à l'autorité du Roi déclarée par tous les parlements du royaume, chemin très-dangereux que l'on a commencé à pratiquer et qui aurait des suites si les ministres continuaient à agir par passion. Car l'on regarde ceci comme un ouvrage du clergé, qui ne cherche qu'à se venger du parlement.

De tout ceci résulte, dans le public, grand blâme contre le chancelier et contre mon frère ; ces deux ministres, plus amis des passions particulières que du bien général, se donnent bien de la peine pour mal faire. L'on prétend que mon frère a promis de corrompre peu à peu tous les meilleurs suffrages du

de terre de Lisbonne, un mouvement de mer dans lequel périt le fils de Louis Racine.

parlement, pour les attribuer aux volontés de la cour, imitant ainsi le ministère hanovrien dont on se plaint tant en Angleterre; règne de finesse et non de force et de franchise, et si peu analogue au caractère de Louis le bien-aimé!

M. de Cassini annonça au Roi le jour du grand tremblement de terre de Lisbonne (1er novembre), qu'il devait y avoir eu quelque grand mouvement sur la terre, ce qu'il avait reconnu au mouvement du pendule à l'Observatoire.

4 decembre. — Voici que la cabale augmente contre mon frère et que l'on crie sans cesse au Roi et au public qu'il ne travaille point, qu'on n'expédie rien chez lui, que tous les officiers languissent après ces expéditions, qu'il conseille mal le Roi en toutes affaires, qu'il est inaccessible, etc. La marquise de Pompadour ne se cache pas d'en parler mal à tout le monde et de dire tout haut que Sa Majesté ne pourrait mieux faire que de le déplacer. Cependant mon frère continue de la voir pour affaires et même a été à la noce d'une de ses cousines, puis a été la remercier de l'invitation. On lui a fait offrir de se raccommoder avec elle; mais il le refuse net, prenant pour un affront direct fait à lui d'avoir déplacé son amie la comtesse d'Estrades. Il faut savoir que mon frère est un composé singulier de conduite et de passions, de hauteur et de souplesse. Cependant sa prudence personnelle l'emporte toujours. La marquise l'accuse d'avoir fait donner des maîtresses au Roi, et de lui avoir donné des coups de patte pour la mortifier, lorsqu'il se donnait davantage pour être de ses amis.

Mon fils travaille avec douceur et finesse pour n'être mal avec personne et pour avancer peu à peu en crédit et en estime auprès de la famille royale. Oh quel diable de pays, où c'est si peu de chose que de faire son devoir! Mon neveu, M. de Voyer, est toujours accablé de la persécution de la marquise; le Roi ne lui parle jamais. L'on dit de moi que je suis frondeur dans ma coterie.

5 *décembre.* — Les courtisans observent les faiblesses du prince plus encore que les événements de l'Europe; il est donc beaucoup question ici des amours de notre souverain, et ce qu'il y a de plus habile dans cette observation me l'a dit ainsi: Il n'est pas vrai que le Roi ait repris ses anciennes caresses avec la marquise, il y a même plus de trois ans qu'il n'y a touché; il cherche à se ragoûter à l'âge où il est, et la diminution de ses forces viriles a fort avancé à proportion qu'il a commencé à les exercer de meilleure heure. Il a toujours la petite Morfi; mais, pendant qu'elle était en couche cet été, il a pris une seconde petite beauté[1] dans l'intervalle, et c'est à celle-ci qu'il se tient aujourd'hui. Ainsi Louis XV a aujourd'hui trois maîtresses. L'on tient très-secret ce troisième amour. Il peut être vrai qu'il marie la Morfi, comme on dit.

Cependant par mutinerie, et sur ce qu'on a dit qu'il renvoyait la marquise de Pompadour, il l'a élevée plus que jamais à toute la sublimité de favorite déclarée. Toutes grandes affaires passent par elle; il

1. Il est question plus loin de la sœur de la Morfi (11 décembre), et de la fille d'une coiffeuse (28 décembre).

veut que les ambassadeurs lui aillent rendre visite les mardis comme à la Reine. L'introducteur des ambassadeurs les mène à sa toilette. Avouons que tout ceci est fort singulier.

Il est très-vrai que le Roi a déclaré qu'il ne découcherait pas de Versailles d'ici au mois d'octobre, où Sa Majesté doit aller à Fontainebleau.

6 *décembre.* — Les jurisconsultes anglais ont fait connaître leur avis sur les prises faites contre les Français, disant qu'elles étaient de mauvaise prise; on a permis à un de nos marchands de présenter requête en forme au parlement contre l'amiral Byng qui l'avait pris.

Nouvelle bagarre dans les spectacles. La troupe de la foire Saint-Laurent de Paris a voulu représenter à Londres le Ballet chinois; il y a eu tumulte, deux partis qui se sont battus au théâtre, disant : *Point de Français! point de danseurs français!* d'autres voulant se divertir, n'importe par quels artistes que ce soit, et, sur cela, deux cents personnes tuées ou blessées[1]. Voilà un vilain peuple, aussi féroces qu'ils se prétendent philosophes, et croyons que ces clameurs sont excitées par leur Roi, quelque fausse opinion qu'on ait eue qu'il ne voulait pas la guerre.

M. de Séchelles, contrôleur général des finances, a

1. Il y a ici une exagération évidente. Voyez dans une lettre d'Horace Walpole du 16 novembre 1755, quelques détails sur ces troubles survenus à Drury-Lane, entre les galeries anti-gallicanes et les loges qui soutenaient des danseurs français enrôlés par Garrick.

augmenté les tailles cette année dans le royaume, ce qui commence à diminuer l'estime générale pour lui.

Mais la nouvelle loterie royale de trente millions vient d'avoir un succès prodigieux; en huit jours de temps elle a été augmentée, et même de huit cents billets par delà, ce qui fait dire qu'on la poussera à vingt millions par-delà les trente pour satisfaire tout le monde. Ces billets de loterie gagnent déjà 10 pour 100 sur la place. Ainsi ceci prend tout l'air du Mississipi ou rue Quinquenpoix de 1720.

Un homme qui connait à fond M. de Séchelles m'a dit, qu'il visait à introduire en France un système de papier tel que celui de J. Law, qu'il avait été très-initié dans ce système en son temps et qu'il en connaissait tous les détours; qu'avec les mêmes ressorts, il pousserait le crédit du Roi tout aussi loin que le voudrait Sa Majesté; qu'il débutait aujourd'hui par la loterie, qu'il allait faire gagner sur la place les billets par l'espérance, par quelques additions de lots, etc. Que de papier, que de crédit, que de charges pour l'état! Mais cependant il y aura libération de dettes pour les particuliers, facilité de circulation.

8 *décembre*. — Samedi, il y eut assemblée des chambres. L'abbé Chauvelin y dénonça la lettre du clergé au pape, les articles des évêques de l'assemblée du clergé qui sont opposés entre eux, tous contraires aux bonnes maximes et remuant dans l'état contre la paix, le tout imprimé; on a nommé des commissaires, on ne doute pas que cela n'aille à la suppression de ces écrits, mais l'on croit que, si le parquet ne va que là, les juges iront plus loin et pourront condamner ces

écrits à la brûlure. En ce cas, voilà grand fracas dans le clergé. C'est la main de Dieu qui opère ces justes humiliations.

On ne se contentera pas de laisser tomber l'affaire du grand conseil en ne poursuivant pas l'enregistrement de la déclaration; le parlement harcèle le Roi; les gens du Roi ont ordre d'aller vendredi à Versailles demander réponse à ses remontrances. Deux bailliages du Vermandois ayant registré cette loi, le parlement les a mandés ici pour rendre compte de leur conduite, et l'on croit qu'il les interdira. Voilà une hauteur du parlement qui s'en prend à l'autorité, non du Roy, mais des ministres.

Le parlement de Grenoble qui a parlé le dernier a parlé le plus net contre le grand conseil.

Les gens du Roi ont ordre pour vendredi de demander aussi quand Sa Majesté voudra bien donner au parlement des officiers qui lui manquent. Il y a présentement soixante-quatre charges de conseillers vacantes, ce qui fait grand tort aux familles.

Le parlement ne veut plus recevoir aux séances de la grand'chambre les quatre maitres des requêtes faisant partie de ceux qui ont composé la chambre royale. En affectant de ne leur pas parler, on leur donne de ces dégoûts qu'évitent des gens sages. C'est ainsi qu'on masque cette désobéissance à l'autorité royale.

Cependant le parlement se corrompt dans plusieurs membres par les soins infects du ministère; ils commencent par donner des dégoûts journaliers à M. de Maupeou, premier président, de façon que las et vieilli, il a le dessein de se retirer à la fin de ce parle-

ment-ci, et ce sera un grand malheur pour le corps. Mais son esprit vivra toujours, ou du moins longtemps. L'étude des maximes et du bien de l'état, l'émulation naturelle pour les charges et pour la réputation fera toujours des sénateurs, à moins que, par des extinctions de charges et les conditions opposées aux nouveaux conseillers, le ministère ne parvînt à la corruption générale du corps en l'affaiblissant, car on a bien corrompu le parlement d'Angleterre.

L'on suggère au président Molé de briguer en cour pour la place de premier président, mais il ne veut pas briguer honteusement. L'on dit que le procureur général Joly de Fleury aura cette place si M. Molé ne se range pas à la corruption. On a fait de grands reproches à l'avocat général Séguier de ce qu'il ne se montre pas assez reconnaissant de la cour et des ministres qui lui ont procuré cet agrément.

Le cardinal de La Rochefoucauld est grand ami du premier président Maupeou; il se range aux sentiments de ce magistrat, il se détache de ses premières opinions trop attachées à la juridiction épiscopale, et trop ennemie de celle des tribunaux, il revient au vrai, aux sentiments de citoyen.

10 *décembre.* — Le Roi fait détruire les écuries de la Reine et les bâtiments du sieur Desmolets dans la cour du vieux Louvre[1]. Cet employé avait fait construire une belle maison pour lui dans cet emplace-

1. Voy. dans *le Louvre et les Tuileries*, par le comte de Clarac, p. 391, un aperçu du Louvre en 1755, et des constructions parasites qu'on y avait laissé élever.

ment, ce qui avait coûté cent mille écus au Roi. L'ordre porte que tout cela soit abattu pour le 1er mars prochain.

L'on me donne des avis chaque jour de la déclamation qui se fait tout haut contre mon frère. La marquise et lui ne se cachent plus de leur haine respective et l'arborent tout haut, ce qui sent la disgrâce prochaine de l'un des deux partis. Mon frère cependant ne perd pas de vue le Roi, et Sa Majesté paraît être à son aise avec lui; mais, dit-on, c'est affectation, et M. de Maurepas était ainsi avec lui peu avant sa disgrâce.

M. le garde des sceaux Machault est toujours le conseil de la marquise et du Roi, Sa Majesté lui parle en secret un moment avant chaque conseil, et comme pour lui faire sa leçon.

11 *décembre*. — L'on travaille nonchalamment à la marine, les fonds manquent souvent. Certes, M. de Machault n'est pas ce qu'il nous faut, c'est un médiocre travailleur qui se couche tard et qui se lève de même, sans sollicitude et sans industrie, laissant aller les causes secondes comme elles allaient auparavant; les commis sont fort riches et s'intéressent dans les affaires. Un M. de Montalembert[1], ci-devant page de M. le prince de Conti, a prétendu avoir un secret pour faire de meilleurs canons pour la marine, il a reçu dix-huit cent mille livres, et n'a encore fourni que sept canons, mais il a acheté des terres, y a bâti, a fait une salle de spectacle, et les canons ne viennent pas. Toute la cour est intéressée dans son entreprise, sur-

1. Voy. t. VIII, p. 454, et ci-après, 29 janvier 1756.

tout le duc de Chaulnes qui se dit grand machiniste; il a aussi l'entreprise des mines de Bretagne.

L'escadre de six vaisseaux ou frégates est prête à Brest et va sortir sous les ordres de M. du Perrier[1]. L'on croit qu'elle va à nos îles Antilles pour les délivrer des corsaires anglais.

Là où il y a huit inspecteurs de marine à Brest et à Rochefort, il n'y en a qu'un à Lorient pour beaucoup plus de vaisseaux, et si[2] cela est mieux soigné.

M. de Séchelles vient de rétablir l'usage de donner des sols d'intérêts aux dames de la cour dans les fermes du Roi, ce qui fait dire, par allusion au jeu du piquet, qu'il y joue bien, mais qu'il écarte mal.

La loterie nouvelle de trente millions se tourne en agiotage, comme à la rue Quinquenpoix de 1720. Présentement ces billets gagnent vingt-quatre livres par chacun, et, tant qu'ils seront dans cet état d'augmentation successive, le Français y donnera avec fureur, la finance aura l'argent de tout le monde, l'on vendra jusqu'à son dernier bijou pour avoir du papier royal, ce qui embrouille les finances, car, donnant au Roi un si grand crédit, bientôt l'abus s'ensuit, et c'est ce qu'on appelle gaspillage d'état. Malheur à ces ministres déliés qui trouvent le moyen de tant satisfaire la cour!

La ville de Tours vient d'être presque submergée par les eaux de la Loire et du Cher, murailles abattues, ponts à bas; le grand pont souffre beaucoup.

1. Pierre de Salvert.

2. Et néanmoins. C'est la vieille locution de Mme Jourdain : « J'ai la joue plus grosse que le poing, et si elle n'est pas enflée. »

La petite Morfi est sûrement mariée à un homme de condition (qu'on ne nomme pas[1]), et est partie avec lui pour une province éloignée. Le Roi a pris à son service sa jeune sœur qui a dix-sept ans[2]; c'est un goût de notre monarque d'aller ainsi de sœurs en sœurs.

12 *décembre.* — J'ai l'ordonnance imprimée pour augmenter la cavalerie.

On assure que les Anglais nous ont pris le fort Frédéric en Canada.

Il est certain que le contrôleur général va donner une seconde loterie de trente millions comme la précédente et aux mêmes conditions, se fondant sur l'empressement excessif que le public vient de marquer pour la première et même sur ce que l'on s'est trompé en donnant six cents billets plus qu'il ne fallait. Les étrangers, dit-on, en prennent beaucoup. Un seul banquier hollandais vient d'en prendre pour trois millions. Tout cela peut être feint, mais cela est bien joué, et montre aux Anglais notre grand crédit.

Grosse banqueroute de deux millions, à Nantes, de M··· qui tenait la plus grosse maison; cette faillite vient de toutes les prises qu'on nous fait en mer.

14 *décembre.* — Avant-hier, il y eut assemblée des chambres où les gens du Roi rendirent compte de leur examen de la lettre circulaire de l'assemblée du clergé, ils y proposèrent des remontrances au Roi sur cela.

1. Voy. ci-après, p. 169.
2. Marie-Brigitte, d'après des notes manuscrites de Chérin, dont nous reparlerons ci-après.

Le parlement a sur-le-champ pris ce parti, et, dès le soir même, a nommé des commissaires pour les points de ces remontrances et pour en rendre compte hier matin où il y a eu assemblée des chambres.

Il y eut conseil de dépêches mercredi dernier, on y délibéra une réponse aux remontrances du parlement; elle ne mettait ni dehors ni dedans, on y cajolait le parlement et le grand conseil, mais depuis on a différé de la rendre, et on n'en sait plus le jour. Je ne sais si on l'a trouvé trop favorable ou trop défavorable. Je croirais bien que les conseils secrets du Roy l'auraient porté à faire quelque chose de mieux pour avoir la paix avec le parlement qui insiste pour une décision plus nette. Tous les ministres conviennent qu'on n'eût pas dû insister sur cette affaire.

M. de Séchelles a un système foncier d'agiotage et de papier, il l'a déclaré entre des amis qui me l'ont dit. Il vante le système de Law, il dit qu'on l'a seulement trop poussé, qu'il faut moitié papier et moitié argent pour circuler, afin de mettre l'intérêt de l'argent à 4 ou même à 3. Il n'y entend rien, il ne faut que des facultés et de l'aisance; il va augmenter les dettes du Roi et sa facilité à le ruiner davantage en lui confiant cette banque publique.

15 *décembre*. — Le prévôt des marchands m'a dit que la consommation du bois et du charbon à Paris avait augmenté, depuis qu'il était en place, de moitié en sus, la première allant de quatre cent mille voies à six cent mille, de sorte qu'il ne savait plus comment on ferait pour n'en pas manquer d'ici à dix ans; qu'il y avait cependant des canaux à ouvrir et à rendre flot-

tables et des chemins à pratiquer et à paver par où il nous viendrait des bois de Lorraine qui ne se débitaient pas, ce qui, joint à de meilleurs arrangements desdits bois, nous en donnerait ici encore pour un bon siècle. Mais le meilleur expédient serait 1° des lois somptuaires contre la mollesse, le luxe et *l'excès d'état* que tient chaque citoyen; 2° de renvoyer de Paris aux provinces ceux qui ne doivent pas être ici, et surtout de n'y pas attirer tant de monde par les appâts d'une intrigue ambitieuse.

L'Hôtel de ville obtient des lettres patentes pour revendre l'hôtel de Conti. L'on croit que le Roi y construira des bureaux pour la grande poste, car on prend les maisons où elle est[1] pour le dessein d'une façade au Louvre. L'on va beaucoup dépenser en bâtiments royaux de tous côtés, le Roi aime les bâtiments et croit y trouver de la gloire.

L'hôtel de Soissons va devenir une nouvelle halle.

Samedi, il y eut assemblée des chambres au parlement touchant la *Lettre circulaire de l'assemblée du clergé*[2]. On est convenu d'une députation au Roi touchant cet imprimé, avec neuf articles de remontrances, mais c'est un secret de compagnie en attendant qu'on fasse au Roi ces remontrances, et que cela soit imprimé. Hier les gens du Roi ont dû demander jour à Sa Majesté.

En même temps, l'abbé Chauvelin a proposé huit livres à supprimer. Le premier est l'*Analyse de Bayle*

1. Le bureau général des postes était rue des Poulies.

2. Cette lettre se trouve dans la *Gazette de Hollande*, n° 98. Il y était question de la bulle, et les *Mémoires de Luynes* ajoutent « qu'on y avait mis des notes scandaleuses. »

par l'abbé de Marsy, ex-jésuite, et le reste concerne l'*Histoire du peuple de Dieu avant et depuis Jésus-Christ en deux parties*, la défense et l'attaque de ce livre[1] que l'on assure être impie. Comme les évêques nommés ne finissent pas leur censure de ce livre, voici que le parlement s'en empare et flétrira l'auteur.

16 *décembre*. — Mme la princesse de Conti se prétend ruinée, et va, dit-elle, se retirer à l'abbaye de Beaumont, près Tours, chez sa sœur qui en est abbesse. C'est une marotte destinée à tirer du Roi des dons considérables, quoiqu'elle n'en ait aucun besoin, car elle est d'une avarice qui va jusqu'à la crasse. Autant en fait M. le prince de Conti à l'occasion du mariage de M. le comte de la Marche, son fils, avec Mlle de Modène; il ne peut, dit-il, passer outre, faute d'argent, et, n'ayant point de revenu à lui donner (quoiqu'il lui détienne son bien), le mariage ne se conclut point.

Ainsi la mère et le fils se mettent également à la gamelle des pauvres pour tirer du Roi, et, pendant ce temps-là, le Roi abandonne les pauvres taillables qui mériteraient toute sa commisération.

L'évêque d'Amiens[2], grand et furieux constitutionnaire de la dernière assemblée du clergé, vient de se démettre de son évêché et de se retirer à l'abbaye de Septfonds pour y finir ses jours, disant qu'il n'y a plus moyen de vivre dans le clergé où tout est relâché.

La demoiselle Chevalier, première actrice de l'opéra,

1. Du P. Berruyer.
2. Louis-François Gabriel d'Orléans de Lamotte.

est devenue folle, d'une réprimande que mon frère lui a faite sur ce qu'elle refusait souvent de jouer son rôle à l'Opéra; elle est enfermée.

17 *décembre.* — C'est pour demain jeudi que le Roi donnera audience à la députation du parlement touchant l'assemblée du clergé. On ne dit pas si en même temps Sa Majesté donnera réponse aux remontrances sur les affaires du parlement avec le grand conseil. Le Roi a voulu que cette députation ne fût composée que du premier président et deux présidents à mortier seulement.

Dans une conversation secrète, mais sue de tout le monde, le chancelier a dit aux gens du Roi que Sa Majesté accorderait des agréments pour les charges du parlement qui vaquent au nombre de soixante-quatre, à condition qu'il donnerait entrée au parlement à tous les maîtres des requêtes, et le parlement est disposé à refuser cette condition qui a pour but de faire pénétrer le parti de la cour dans le parlement.

18 *décembre.* — Ces papiers royaux mis sur la place, au moyen desquels les particuliers trouvent à placer leur argent à intérêt par an, mois et semaine, s'ils veulent, sont bons à fermer toute voie de charité et d'amitié, car ci-devant l'on prêtait à son ami cent louis quand il le fallait, et aujourd'hui c'est une vraie perte que de prêter sans intérêt, et chacun sait compter le tort que cela lui fait par le manque de gagner.

L'on était en peine de la frégate *la Fidèle;* elle vient d'arriver à Brest.

19 *décembre.* — Le Roi a déclaré hier à son lever que les Anglais allaient nous rendre nos vaisseaux pris, et l'on assure qu'il y a un congrès disposé pour traiter de la paix incessamment.

Mon frère, ayant aujourd'hui le département de l'artillerie, débute par une opération que je crois bonne au fond, mais qui fait bien crier le corps du génie : il réunit ces deux corps ensemble, et de façon que le génie obéira à l'artillerie : ainsi M. de Vallière commandera tout, les ingénieurs seront aux ordres des artilleurs. Souvent il y avait dissension ; il n'y en aura plus.

22 *décembre.* — J'ai parlé d'un M. de Montalembert qui avait fait une entreprise de canons pour la marine, lequel a reçu du Roi dix-huit cent mille livres et qui n'a encore fourni que sept pièces de canons. Il a la protection de la Duchesse de Chaulnes, et par là celle de Mme de Pompadour ; le duc de Chaulnes est lui-même intéressé dans cette affaire. Ce gentilhomme était pauvre, mais, depuis cette entreprise, il a acheté une charge dans les gendarmes et des terres, il a bâti un château et une salle de comédie. Cependant le garde des sceaux Machault l'a mandé : Montalembert a dit que son charbon avait été brûlé par accident ; le ministre lui a dit qu'il méritait d'être pendu, et l'on croit qu'il pourra être mis à la Bastille ces jours-ci.

26 *décembre.* — Depuis quelque temps on élevait dans le pays d'Aunis deux temples de huguenots ; leur architecture était simple, ce n'étaient que des granges blanchies, ils en étaient à six à sept pieds d'élévation.

L'on doit croire que cela ne se faisait pas sans permission secrète, mais il y a eu plaintes du clergé, et alors des ordres affectés ont été donnés de détruire ce commencement d'édifices. M. Baillon, intendant de la Rochelle, à la tête de quelques troupes a marché pour cette démolition, comme l'on faisait du temps de Louis XIII. Notre ministère des finances surtout cherche à favoriser la tolérance, il sent combien les finances et le commerce ont besoin des protestants; ce sont eux qui font tout aujourd'hui en ce genre dans nos provinces méridionales, mais le clergé jette les hauts cris pour soutenir l'horrible édit de 1685 et pour la persécution; le Roi écoute, entend peu et se laisse aller à tous vents.

Un capucin de Troyes que le peuple sauva il y a quelque temps est traité dans un hôpital; on a de la peine à le guérir de tous les mauvais traitements que lui ont fait ces vilains moines; il en compte des choses incroyables.

A Rome, un jésuite (que l'on nomme des gros bonnets) a dénoncé au pape et au cardinal Passionei toutes les fourberies de son ordre : procès-verbal de ses dépositions; le pape aura-t-il assez de zèle pour la vérité et la catholicité pour les découvrir ?

28 *décembre.* — Le parlement de Rouen et celui de Bordeaux viennent de faire des actes plus hardis qu'à Paris contre le grand conseil.

Il y a à Bordeaux une affaire encore plus sérieuse; l'on y fait un papier terrier pour le domaine du Roi. Le conseil a chargé les bureaux des finances d'en juger les questions sans l'appel au conseil. Le parlement

de Bordeaux prétend, avec raison, que cet appel doit se porter à la grand'chambre; il a rendu des arrêts qui cassent ceux du conseil d'état, comme cela se faisait du temps de la Fronde. Encore si c'était seulement par la voie d'empêcher l'exécution. Le président de Pontac est ici député de ce parlement; il parle avec grande hauteur à nos intendants des finances. L'on parle d'envoyer à Bordeaux quelque commandant militaire et tyrannique, comme fut M. de Fougères, il y a trois ans, au parlement de Rouen. Le maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne, refuse cette commission.

28 *décembre*. — Le maréchal de Bellisle, qui comptait de passer les fêtes à sa terre de Bissy, a été subitement mandé à Versailles par un courrier, on ne sait pourquoi; mais il y a grande apparence que c'est pour déclarer subitement la guerre aux Anglais. Est-ce pour le conseil, est-ce pour le commandement? C'est sans doute pour tous les deux : mais cela sent beaucoup la guerre.

L'on va crier demain le rétablissement des droits sur le bois, charbon, beurre, etc., et plusieurs autres denrées qui se consomment à Paris. On les avait suspendus à la naissance du duc de Bourgogne, on les rétablit à l'occasion de la guerre; nous aurons donc la guerre, hélas! La grande chambre les a déjà enregistrés.

Le Roi a marié sa maîtresse Mlle Morfi, irlandaise et fille d'un savetier, à un homme de qualité, (dont on ne dit pas le nom), il est parent de M. de Soubise, et ce prince a servi de témoin à ce mariage. On lui a donné 200000 livres en argent, 1000 l. en bijoux et 1000

louis pour frais de noces[1]. On lui enjoignit à quatre heures du matin de partir pour Paris, et y fut conduite : là elle reçut l'ordre imprévu de se marier, et il fallut bien obéir; aussitôt après son mariage, on la fit partir pour la province de son mari. Le Roi s'est chargé de l'enfant qu'il a eu d'elle, et nous en verrons bientôt faire un grand seigneur. S. M. a pris pour nouvelle maîtresse la fille d'une coiffeuse, que l'on dit être très-jolie. La marquise de Pompadour reste toujours l'amie et joue le rôle de premier ministre.

30 *décembre*. — Le maréchal de Bellisle est déclaré commandant général de nos côtes, depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, et l'on nommera des officiers généraux sous lui. Ainsi ce n'est encore ici qu'une entreprise défensive. Mais ne pourrait-on pas aller bientôt jusqu'à l'offensive et faire une descente en Angleterre, avec cela favoriser le Prétendant qui y a un gros parti? Du moins, en le leur faisant craindre, on occupera toujours quantité de leur marine dans la Manche, et cela diminuera d'autant leurs forces en Amérique.

L'on va donner des ordres pour assembler les milices du royaume, qui se montent à soixante mille hom-

1. D'Argenson était bien informé sur les principales circonstances de cette affaire tenue très-secrète. C'est ce que démontrent des notes manuscrites du généalogiste Chérin, dont nous devons la communication à notre collègue M. Lacabane. Voy. ci-après, p. 169. Bornons-nous à constater ici, d'après l'extrait du contrat de mariage, la singulière forme sous laquelle est énoncé l'apport dont parle d'Argenson : « Messire Germain Vanier, prêtre chanoine de l'église royale et collégiale de St-Paul de Lestrées à Saint-Denis en France, fait donation à la future épouse de la somme de 200 000 livres. »

mes, et elles marcheront à nos côtes. Je sais deux régiments d'infanterie que l'on fait marcher actuellement de Guyenne à Dunkerque par le temps horrible qu'il fait.

Les droits sur diverses consommations de Paris que l'on rétablit montent à douze millions; il n'y a pas fallu d'enregistrement, car ils n'avaient été que suspendus par un arrêt du conseil. L'on crie beaucoup de cela contre le ministère des finances : Eh quoi! dit-on, le Roi n'avait-il pas déjà assez d'argent par tous les emprunts et les loteries? mais nous ne pouvons pas savoir à quoi montera cette entreprise. C'est une provision prudente. L'on soutient ce papier sur la place par l'art de l'agiot, mais l'on prévoit qu'il tombera beaucoup dès que nos officiers auront leurs équipages à faire pour la campagne.

31 *décembre.* — La misère augmente, et on la prévoit encore plus grande cet été, si la paix ne survient pas. L'on va retirer une seconde milice après que celle que nous avons aura marché aux côtes.

Le Roi rembourse tous ceux qui avaient des charges de police avec droits sur les denrées. Cette affaire avait été faite sans connaissance de cause par feu M. Orry, et les traitants y ont gagné beaucoup en les remboursant. Le Roi donnera ses droits à percevoir aux fermiers généraux et en tirera plus de douze millions, ainsi que des droits qui se rétablissent au 1er janvier prochain.

Dans un contrôleur général des finances il y a deux fonctions, celle d'intendant du fisc, et celle de ministre du dedans du royaume. Jusqu'ici M. de Séchelles s'ac-

quitte bien de la première, nous lui jugeons de la capacité pour la seconde, mais l'une fait un tort nécessaire à l'autre quand ses désirs sont trop allumés. Il faudrait avoir la paix en vue sans nulle préoccupation de guerre pour donner l'essor à la portion de liberté utile au travail des sujets et à l'augmentation du capital de l'état.

1756.

1er *janvier.* — Le bruit est grand que les Anglais ont déjà passé la mer et se sont emparés d'Ostende et de Nieuport. L'on a raison de regarder l'Impératrice Reine comme auteur d'une guerre par terre, en livrant ainsi les Pays-Bas aux Anglais pour nous combattre. Cependant cette supposition n'est pas encore certaine.

Le maréchal de Richelieu paraît celui qui doit être nommé pour commander sur les côtes de la Méditerranée avec le duc de Mirepoix sous ses ordres.

L'on m'assure que M. Rouillé va se retirer et que l'abbé de Bernis le remplacera dans les affaires étrangères. Des personnes de la cour veulent solliciter pour que je reprenne mon ancienne place. M. Rouillé se trouve accablé et ne marque que de la mauvaise humeur aux étrangers; il ne leur dit rien de satisfaisant, ne voyant qu'avec effroi les grands objets de cette place dans des circonstances aussi difficiles.

Brigue à la cour pour donner une nouvelle maîtresse au Roi; c'est Mme de Cambis, nouvelle mariée, bien faite, mais médiocrement jolie; la mère est Mme de Chimay qui est en son nom Beauvau-Craon, et son mari est

allié de la marquise de Pompadour. La favorite comble de présents cette petite coquette, et la loge chez elle. Le mari est déjà brouillé avec sa femme, et l'on parle de le renvoyer dans ses terres. Il n'y a pas deux mois que ce mariage a été célébré. Tout est p.... à la cour, m...., intrigue et avidité. Les Beauvau-Craon sont fort habiles dans ces vices, surtout la duchesse de Mirepoix, tante de la petite Cambis; plus elle fait la prude et la dévote, plus elle est m.... par avarice.

Grande brouillerie entre les Maisons de Condé et de Conti : M. de Charolois a fait empoisonner la forêt d'Halatte, en y jetant des morceaux de biches empoisonnées, qui communiquent leur venin aux loups et aux chiens qui la fréquentent. M. le prince de Conti s'en est plaint au Roi. S M. a mandé M. le Comte de Charolois; il a dit pour ses raisons que, depuis le mariage de M. le prince de Condé, M. le prince de Conti affectait de ne le plus voir et même de l'insulter, qu'il chassait continuellement sur la terre de Chantilly dont la forêt d'Halatte fait partie, et que cela ne se faisait seulement pas entre gentilhommes. Le Roi a dit qu'il approuvait cette conduite et a laissé les choses comme elles étaient.

L'on annonce le mariage entre M. le prince de Wurtemberg, deuxième cadet de cette Maison souveraine et au service de France, et Mlle de Melun. Mme la princesse de Marsan les prend chez elle à Versailles. Il s'agit de donner à ce prince une patente de prince étranger en France et de lui accorder le cordon bleu.

Il y a treize cordons bleus à donner aujourd'hui. L'on parle de divers prétendants, un à l'Infant ci-de-

vant cardinal[1], à M. Baschi, ambassadeur à Dresde, au duc de Villars, au duc de Duras, etc.

2 *janvier*. — Ce sont de grandes plaintes dans le public à Paris et de grosses injures contre M. de Séchelles, contrôleur général, sur le rétablissement des quatre sols pour livres sur les droits de consommation à Paris ; les pauvres gens ne peuvent plus subsister, tout va renchérir cet hiver et tout était déjà fort cher. On entend les femmes du peuple, informées de la basse origine de ce ministre des impôts, parler du temps qu'il balayait comme elles devant la boutique de son père, etc. L'on prétend qu'il avait déclaré et promis précisément, en prenant possession de son ministère, qu'il ne mettrait point d'impôts, qu'il fournirait au Roi les sommes nécessaires aux occurrences, sans les expédients odieux, qu'il soulagerait le peuple, etc. D'un autre côté l'on voit la misère du peuple qui augmente par ces calamités, et la dépense de la cour provenir de pillages et de *paraguantes*[2]. Les ministres ne sont les maîtres de rien, les favoris et les favorites en grand nombre arrachent toutes les grâces qu'ils veulent, et nous voyons aujourd'hui tout l'argent de circulation porté aux mains du Roi. Voilà de quoi décrier ce ministère, et faire tout craindre au peuple; il ne lui reste que le parlement pour l'appuyer, et Dieu sait à quoi il tient que la subtilité du ministère n'arrache ce dernier appui à la liberté.

L'abbé de Bernis recule chaque jour son départ pour Madrid; à présent l'on parle que son départ ne doit

1. Don Philippe. — 2. Pots-de-vin.

être que pour le 24 de ce mois. En attendant, il ne quitte pas un moment M. Rouillé ni l'abbé de La Ville. On ne doute pas qu'il ne soit incessamment déclaré secrétaire d'État des affaires étrangères. L'on parle aussi de l'abbé de La Ville pour la place de conseiller d'état d'église qui va vaquer par le prochain décès de l'abbé de Pomponne.

M. Rouillé a mal à une jambe et la traîne, il est fort cassé et se prépare à la retraite. Le maréchal de Noailles est aussi extrêmement cassé et ne pourra pas longtemps rester à la cour.

Hier, 1er jour de l'an, il y a eu neuf cordons bleus.

L'on remarque que le Roi s'occupe plus que ci-devant de choses sérieuses et se désoccupe de bagatelles, comme de voyages, ce qui aura les plus heureuses suites pour le royaume. L'on m'assure que la marquise de Pompadour touche à sa chute, quoique ses partisans disent qu'elle va assister aux conseils. Ses ennemis font courir ces sortes de bruits tout exprès pour en dégoûter le Roi.

L'affaire du sieur de Montalembert devient chaque jour plus odieuse : non-seulement il a escroqué au Roi deux millions, mais à divers particuliers comme à la dame de Roffignac et au comte de Brassac, seigneurs d'Angoumois et de Périgord, à qui il a pris leurs bois et leurs forges, par autorité du Roi, sans les payer. Cependant *fruitur dis iratis*, il joue à la cour un jeu épouvantable[1].

1. Nous avons déjà eu occasion de remarquer, t. VIII, p. 454, que d'Argenson nous paraissait accueillir contre cet officier distingué des imputations non justifiées.

3 *janvier*. — Notre manifeste est sous presse pour déclarer la guerre à l'Angleterre, avec tant de droit et de raison que nous en avons. L'on dit que l'abbé de La Ville s'y est surpassé par l'éloquence[1]. En même temps sera la déclaration de guerre.

Monsieur le Dauphin a pour caractère de ne vouloir faire en toutes choses précisément que le contraire du Roi son père : il aime les femmes avec ardeur ; il se contente de sa femme, qu'il n'aime pas, et attend que le Roi n'ait plus de maîtresses pour en prendre une. Il est bigot dans le sens où le Roi ne l'est pas, il aime les prêtres et l'épiscopat depuis que le Roi les maltraite.

1. La lettre suivante du marquis d'Argenson à son frère prouve qu'il avait songé à se charger de la rédaction de ce manifeste :

« Paris, 21 juillet 1755.

« Je ferois un manifeste pour vous, mon cher frère ; mais il faudroit que j'eusse des matériaux. Les gazettes, que je lis assidûment, ne m'en ont pas fourni assez. Il y a des détails géographiques et de négociation que je ne puis avoir devinés.

« Je saurois bien dire combien le Roi est juste et bon, et combien les Anglais ressemblent aux Algériens. Il seroit à propos de soulever les opinions et les cœurs des Europaeans.

« Vous me direz que cela n'est pas de votre district, et qu'on ne se sert pas d'un prédécesseur comme commis. Mais je ne suis ni dangereux ni intrigant. Je voudrois servir le Roi en ce que je puis, et je le servirois bien encore en ce que je sais.

« L'abbé de La Ville pourroit me fournir des matériaux ou quelque projet de manifeste qu'il a peut-être déjà jeté sur le papier par avance, et je pourrois le revoir, corriger et augmenter, sans qu'on en sût rien, je vous assure.

« Si cela est naturel, que le Roi sache quelquefois combien sa gloire et son bonheur me sont à cœur. Adieu, mon cher frère. »

Voy. ci-après, p. 179.

Cependant, avec ces pratiques, notre Dauphin ne promet aucunement d'être les délices du genre humain quand il régnera, et il s'est fait détester dans le peuple de Paris et des provinces. Écoutez parler nos bourgeois, ils redoutent son avénement à la couronne comme une calamité; le contraste fait aujourd'hui chérir le père. Ce sont les prêtres qui insinuent ces sentiments aux peuples, or, il leur a été plus facile de persuader la liberté de conscience et la crainte de la persécution que le contraire; c'est ce contraire qui compose le système des constitutionnaires. Quelquefois l'on dit à la cour que le Roi n'est que janséniste déguisé et par faiblesse, et qu'au fond Sa Majesté hait plus que jamais les jansénistes, que bientôt il trouvera le moment de revenir à l'épiscopat et de mater le parlement. L'on cite mon frère comme le dépositaire de ces sentiments secrets, et à toute occasion il en donne des marques au parlement.

Nouvelle querelle de cérémonial : ci-devant et de tous temps, les princes du sang donnaient chez eux le fauteuil aux ducs et pairs et les reconduisaient à la seconde porte en prenant la main; voilà qu'aujourd'hui ils se sont conciliés pour le refuser; c'est aux visites du jour de l'an qu'ils ont commencé. M. le duc d'Orléans l'a prescrit ainsi au maréchal de Richelieu qui l a dit aux autres ducs; ceux-ci ont résolu de ne pas aller souhaiter la bonne année aux princes, puis M. le prince de Conti a désavoué M. le duc d'Orléans et a dit qu'il se regarderait comme brouillé avec tous ceux des ducs qui ne le viendraient pas voir au jour de l'an. Sur cela, ils y sont venus tous à Versailles, mais audience debout. Le Roi doit

en décider au premier jour sur des mémoires réciproques.

Mon frère a fait nommer le sieur Jeannel[1] pour directeur de la poste; il a déjà travaillé avec le Roi, c'est-à-dire découvert les secrets « des pâles humains, » qu'ils confient à la poste. L'on a donné l'inspection des relais de la poste au neveu du feu sieur de Gerseuil. Ce Jeannel est grand fripon et grand traître, il a déjà trompé deux ou trois ministres sous lesquels il s'est trouvé, il a poussé M. de Saint-Séverin au ministère; nous souhaitons que mon frère s'en trouve bien[2]. Et pourquoi se servir d'âmes aussi doubles, malignes et perverses? Qui aime le péril y périra. L'on prétend qu'il a de l'esprit, mais je n'en puis accorder qu'à la rectitude du cœur et de l'esprit; être faux et traître vient toujours de médiocrité, les grands hommes ne mentent point.

4 janvier. — M. Rouillé va se retirer du ministère par la grande ruine où il est tombé, devant, comme on dit, à Dieu et aux hommes, sa petite femme ayant totalement ruiné les affaires par son orgueil et son chiffonnage. On assure qu'il a déjà donné sa démission, et que l'abbé de Bernis a eu avec lui une explication pour s'assurer qu'il ne prétendait point être son successeur, et qu'il ne le serait certainement pas. Enfin voilà la guerre déclarée aux Anglais. Avant-hier, 2 de ce mois, M. Rouillé lut à l'audience des ministres

1. Voyez sur ce Jeannel, t. V, p. 437, 439; t. VII, p. 92.

2. Ce fut lui qui, quelques mois plus tard, livra à Mme de Pompadour la correspondance du comte d'Argenson avec Mme d'Estrades.

étrangers une déclaration datée du 21 du mois dernier déjà envoyée à la Haye à M. de Bonnac notre ambassadeur pour la remettre au colonel York, ministre anglais, et dont celui-ci a donné son reçu.

Par là le Roi déclare « que S. M. Britannique doit lui rendre les vaisseaux qu'il nous a pris, et convenir incessamment d'un congrès pour régler nos limites en Amérique, sinon qu'il prendra ce refus comme *déni de justice* et comme déclaration de guerre, et que Sa Majesté regardera les Anglais comme perturbateurs du repos de l'Europe. »

L'on parle ici de faire incessamment une descente en Angleterre; l'on ramasse les troupes en grande quantité sur nos côtes avec des bateaux, et cela attirera les principales forces maritimes anglaises dans la Manche, ce qui les détournera de l'Amérique.

6 *janvier*. — Le maréchal de Richelieu vient d'être nommé commandant général sur les côtes françaises de la Méditerranée, comme M. de Bellisle l'a été sur l'Océan; sous lui trois lieutenants généraux pour les trois provinces maritimes que nous y avons : M. de Maillebois pour la Provence, M. de Mirepoix pour le Languedoc, et M. de Graville pour le Roussillon. Il y aura des maréchaux de camp sous eux. Les troupes marchent à grands pas actuellement pour se rendre à leurs destinations.

L'on prétend faire des descentes en Angleterre, à l'île de Minorque ou à Gibraltar, par où l'on charmerait l'Espagne.

L'on encourage les armateurs, on a pris les meilleures mesures pour qu'on ne leur retînt aucun droit

de dixième sur leurs prises, et, pour cela, les tribunaux d'amirauté seront mélangés de militaires et d'officiers généraux pour voir ce qui s'y passe et pour empêcher cet abus de rétention de droits qui allait toujours son train pendant l'autre guerre, quoiqu'on en eût indemnisé le duc de Penthièvre. De plus, le Roi promet des récompenses militaires aux armateurs qui se seront distingués, et, comme l'on n'est pas sûr de la durée de cette guerre, et qu'étant née par un caprice, elle peut finir de même par un caprice anglais, le Roi promet qu'à la fin de la guerre, il rachètera les vaisseaux qu'auront achetés les Anglais, et même leurs prises dont ils n'auraient pas eu le débit.

7 janvier. — L'on a porté ces jours-ci au parlement, c'est-à-dire à M. le président et au parquet, un édit pour remettre l'impôt du dixième pendant la guerre, c'est-à-dire le doublement du vingtième. L'on croit que le parlement va y faire de grandes difficultés, comme sur la quantité d'emprunts et de papiers royaux dont Sa Majesté est déjà garnie, les impôts remis sur les consommations de Paris au 1er de ce mois, etc. J'entends dire cependant que le parlement se bornera à demander pour toute modification que, trois mois après la paix, et sans qu'il soit besoin de nouvel édit, les deux vingtièmes soient supprimés de droit.

L'on sait à présent que la demoiselle Morfi est mariée à un aide-major d'infanterie du régiment de Beauvoisis nommé d'Ayat[1], pauvre gentilhomme d'Au-

1. Voici ce qui résulte à cet égard des notes manuscrites du généalogiste Chérin, déjà citées : Jacques de Beaufranchet, sei-

vergne qui a à lui et à sa mère huit cents livres de rentes en une gentilhommière au pied des montagnes. Il est parti sitôt après son mariage, et la belle a ordre de ne se montrer en aucune ville.

La nouvelle maîtresse du Roi se nomme la demoiselle Fouquet, fille d'une coiffeuse, jolie et spirituelle, et qui pourra bien chasser la marquise de Pompadour.

L'on prépare encore à Sa Majesté, comme je l'ai dit, Mme de Cambis, mariée depuis deux mois. Elle n'a pas voulu encore consommer son mariage avec son époux, réservant son p..... pour notre monarque, et ce mari va retourner dans ses terres.

La cour aujourd'hui n'est qu'un.....[1]. Une quantité de femmes inondent les appartements de nos princesses, cour non galante, mais débordée; on n'y voit que grandes dames courir les appartements en

gneur d'Ayat, Beaumont, Grandmont, et autres lieux, âgé de vingt-quatre ans et demi, capitaine aide-major au régiment de Beauvoisis, épousa, par contrat passé au Châtelet de Paris, le 25 novembre 1755, Marie-Louise Morphy de Boisfailly, demoiselle, âgée de dix-huit ans, fille de feu Daniel Morphy de Boisfailly, gentilhomme irlandais, mort à Paris, le 4 juin 1753, et de dame Marguerite Hicky, sa veuve. Parmi les témoins du mariage figurent le prince de Soubise et le marquis de Lugeac.

M. d'Ayat, alors aide-major général à l'armée du Bas-Rhin, fut tué à Rosbach, le 5 novembre 1757. Sa veuve se remaria à François-Nicolas Lenormant, chevalier, seigneur de Flagheac, receveur général du vingtième de la ville de Paris.

Une note généalogique rattachant les Morphy aux O'Murphy d'Irlande est jointe à ce document qui, publié ici pour la première fois, servira à rectifier ce qui a pu être avancé d'inexact par d'autres et par nous-même sur la famille de la demoiselle Morfi.

1. *Lenocinium et lupanar.*

habit de combat; et leurs femmes de chambre porter les lettres de rendez-vous : cela y attire les jeunes gens; jamais la cour n'a été si nombreuse.

9 *janvier*. — Le public est très-mécontent de la réimposition du dixième ou doublement du vingtième. L'on n'y voit pas de sujet, la guerre étant trop peu avancée, et l'argent qu'elle coûtera se tenant encore dans le dedans du royaume. On ne ménage point les termes, l'on trouve M. de Séchelles un tyran et un bas courtisan qui ne cherche qu'à flatter la royauté. Il est de plus à remarquer que le vingtième a été extrêmement perfectionné par M. de Machault, c'est-à-dire poussé très-loin pour l'exaction, de sorte que le dixième que l'on va payer sera le cinquième qu'on aurait payé en 1744. J'ai vu des Bretons qui parlent sur cela avec menace de révoltes : ils disent que plus ces exactions seront poussées, moins cela durera, ce qui sent la menace.

Il est certain que le Roi a fait écrire une lettre circulaire aux intendants afin de savoir les noms et la liste de tous les exilés pour la constitution *Unigenitus* qui sont dans leurs provinces; l'on croit qu'il va y avoir une amnistie générale pour ces disgraciés. L'on croit aussi que les évêques exilés pour les billets de confession vont être rappelés, et que les prêtres bannis et condamnés par le parlement auront rémission de peines, mais ce ne sera qu'en se représentant au parlement et se remettant entre les deux guichets, observant *les formes* que le parlement a démontré être si essentielles à la constitution du royaume et en reconnaissant la compétence du parlement; quelques-uns

pourront bien y être opiniâtres et seront contraints de sortir du royaume.

L'on remarque en général et en particulier que tous les ecclésiastiques aujourd'hui (le seul archevêque de Paris excepté), improuvent les billets de confession.

Ces gens-là chantent la palinodie suivant la volonté de la cour, et rien n'est plus méprisé aujourd'hui que le sacerdoce.

10 *janvier*. — L'on a exempté le charbon (qui devient rare à Paris) du rétablissement des nouveaux droits, et l'on a diminué d'un tiers ceux sur les autres denrées mentionnées en l'arrêt du conseil. Le doublement du vingtième n'aura pas lieu comme on avait dit. On s'est aperçu tout à coup que cela déplaisait grandement au public.

Il paraît un arrêt du conseil qui casse celui du parlement de Dijon, comme attentatoire à l'autorité royale. Cet arrêt de Bourgogne avait biffé à Semur l'enregistrement de la déclaration favorable au grand conseil et défavorable au parlement de Paris.

13 *janvier*. — Hier, à Paris, l'on promena dans les rues trois m..... qui débauchaient et retenaient de force de jeunes filles de bourgeois de douze à quatorze ans pour les livrer à des hommes débauchés; elles étaient montées sur des ânes avec écriteaux *M..... publiques*. On les fustigeait aux carrefours et on leur donna la fleur de lys. La police devrait aller jusqu'à punir sévèrement toute académie de Vénus, toute prostitution commune; pour ce qui est

de filles entretenues et d'amours libres, cela est respectable et selon la nature [1].

Le parti de la marquise de Pompadour influe plus que jamais sur le gouvernement, et le Roi paraît soumis à ce corps de favoris et de favorites, les ministres sont abasourdis et n'ont plus de crédit. Mon frère se soutient comme il peut, toujours déclaré brouillé avec cette marquise. Le maréchal de Richelieu effraye par le ton qu'il prend, c'est une espèce de d'Épernon par sa hauteur; il dit du mal du Roi, et le dénigre tant qu'il lui plaît. Avec cela il emporte tout ce qu'il veut, la marquise le craignant comme le tonnerre.

Le 11 de ce mois, les gens du Roi allèrent demander à Sa Majesté réponse sur la précédente demande du parlement afin qu'il lui plût de donner des agréments pour remplir les charges de conseillers qui vaquent en grand nombre, et le Roi leur a répondu : « Il y a longtemps que je m'occupe de cet objet, j'enverrai incessamment à mon parlement un édit de suppression. »

Cela rapporté à Paris, il y a eu assemblée au cabinet, et le résultat en sera porté à la première assemblée des chambres. Cela va faire un grand tapage au parlement, car cette suppression n'est destinée qu'à mortifier et humilier ce corps, la cour les regardant comme moins forts et plus faciles à corrompre à mesure qu'ils seront en moindre nombre; d'ailleurs le parlement a à dire que, s'ils manquent d'ouvrage, cela vient de la quantité d'évocations et de tribunaux extraordinaires: On ne manquera pas à cette occasion

1. Voy. notre *Introduction*, p. XXVII.

de renouveler la querelle du grand conseil. L'on dira dans le public combien il est ridicule de dépenser tant d'argent pour ces remboursements dans un temps où la guerre commence, où l'on met de nouveaux impôts sur le peuple, et cela pour satisfaire les ministres. Soixante charges à rembourser à trente-trois mille livres font deux millions.

15 *janvier*. — Le bruit est grand que je vais succéder à M. Rouillé dans l'administration des affaires étrangères; on dit qu'il ne peut y rester davantage s'il veut conserver ses jours.

On m'assure que le Roi tiendra bon pour supprimer soixante charges au parlement de Paris, d'abord celles qui vaquent actuellement, puis plusieurs dont les officiers n'exercent pas et qui ne demandent pas mieux que de les vendre. La dispute roule sur une suppression égale dans toutes les chambres, même dans la grand'chambre, au lieu que le ministère voudrait qu'elle tombât uniquement sur les enquêtes, disant que la grand'chambre a de l'ouvrage de reste, tandis que les enquêtes en manquent (ce qui est vrai); mais par cet arrangement il arriverait que la grand'chambre serait maîtresse dans les assemblées des chambres, elle qui dépend toujours de la cour plus que les autres.

Dimanche, les gens du Roi arrivant de Versailles pour rendre cette réponse de Sa Majesté, il y eut assemblée au cabinet des enquêtes, on y arrêta quelques points pour des remontrances, et hier il y a dû avoir une nouvelle assemblée du cabinet, et aujourd'hui assemblée des chambres.

16 *janvier*. — C'est aujourd'hui, vendredi 16, que le Roi doit rendre réponse aux remontrances du 23. Je ne sais si c'est à celles sur le clergé ou sur le grand conseil.

Assemblée des chambres le 14 janvier, qui était avant-hier. Le premier président a demandé aux gens du Roi s'ils avaient donné les ordres nécessaires pour l'inscription flétrissante ordonnée à Orléans pour le chapitre, à cause du refus de sacrements du sieur Coignon.

La compagnie se partage sur le projet de supprimer cinquante conseillers et cinq présidents. J'en saurai ce matin des nouvelles particulières.

17 *janvier*. — La marquise de Pompadour est restée puissante en crédit, quoiqu'elle n'ait plus les fonctions de maîtresse, étant devenue le centre des consolations royales pour les affaires. Elle sert de contrôle aux ministres, et surtout contre mon frère; elle s'est réunie à quelques gens qui entendent un peu aux affaires comme M. de Machault, MM. de Puisieux et Montmartel, etc. Le Roi ne se croit en vérité et en sûreté qu'avec cette coterie; ce sont d'autres lui-même.

Mon frère a un air triste et occupé que le public a observé à sa dernière audience. On le harcèle de tous côtés; on lui impute les difficultés de payer à l'extraordinaire des guerres que fait le sieur de Villette, l'un des trésoriers généraux, on lui reproche la lenteur des expéditions. Je reprends de l'amour pour lui par l'état malheureux où je le trouve.

Cependant mondit frère paraît mettre sur le tapis

de nouvelles attaques contre le parlement pour soutenir et augmenter sa faveur. Le haut clergé n'est point persuadé que le Roi abandonne la bulle *Unigenitus*, de là il se porte à l'opiniâtreté et à la contumace. L'on assure que l'archevêque de Paris va être fait cardinal et envoyé à Rome, d'autres disent que ce prélat ne quittera jamais son archevêché. Le Pape conseille au Roi de calmer tout par la douceur. On lie une nouvelle partie à Rome, là où il règne bien de la finesse, comme on sait. Quoi qu'il en soit, voilà le Roi lié de correspondance avec le Pape, et la marquise entre dans toutes ces affaires. C'est ainsi que l'abbé Dubois entraîna le Régent dans ces ordures de négociations pour avoir le chapeau.

Le Roi a donc envoyé à Rome sa nomination au chapeau français de la promotion des couronnes[1], et a dit que cette nomination surprendrait tout le monde, ce qui fait croire encore que ce sera M. de Penthièvre, lequel est tombé dans une grande dévotion (aux prêtres).

L'évêque d'Orléans a déclaré que, si l'on posait dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans l'inscription avec l'arrêt du parlement, il interdirait l'église, à quoi le doyen lui a répondu qu'il devait savoir le remède à cela, qui est l'appel comme d'abus au parlement.

Voilà donc nouvelle portière[2] aux hauteurs du clergé.

Hier a dû être la réponse du Roi au parlement

1. Voy. t. VIII, p. 451.
2. Ouverture.

touchant sa dispute avec le grand conseil, l'on dit qu'elle sera très-favorable au grand conseil et fâcheuse au parlement, ce qui va mettre nouvelles contestations en avant, disputes hautaines et acariâtres.

Un membre du parlement m'a dit que la plupart des officiers consentaient à la suppression de cinquante-cinq de leurs charges, mais qu'il y aurait tant de disputes et de chicanes sur cette opération que l'on serait obligé de l'abandonner de lasse guerre. Il y a de la trahison dans le parlement; plusieurs membres sont gagnés par la cour, et ceux-là se signalent par des sentiments mitigés qui ne les donnent pas à connaître d'abord par des trahisons ouvertes, mais par des actes couverts, comme de chagriner le premier président et de consentir à cette réforme qui présente quelque avantage aux particuliers; ils prétendent que les choix seront meilleurs quand le nombre sera plus petit, en quoi ils se trompent.

18 *janvier*. — Ce ne sera que vendredi prochain, 23 de ce mois, que le Roi répondra aux remontrances du parlement touchant le grand conseil; celui-ci a été mandé jeudi dernier à Versailles.

L'abbé de Guébriant a déplu souverainement à l'électeur de Cologne qui l'a renvoyé en France, en priant instamment Sa Majesté de lui nommer un autre envoyé, sur quoi le Roi a fait écrire pour s'informer des causes de cette déplaisance; la lettre a été égarée à Strasbourg; c'est le sieur Regnaut, ci-devant notre ministre à Munich, qui paraît destiné à le remplacer.

La *Gazette de Londres* dit que le peuple de cette

ville crie à force que l'on satisfasse les Français sur les prises injustes que l'on a faites sur nous; les gens à argent qui devaient avancer l'argent du subside accordé par le parlement pour la guerre ne veulent plus rien avancer. La nation a honte de sa conduite indigne (comme je l'avais prédit), et l'on prétend que c'est notre brochure, l'*Observateur hollandais*, qui y a dessillé les yeux aux honnêtes gens.

Cependant notre gouvernement a très-mauvaise réputation sur ce que c'est une femme, dit-on, qui préside aux affaires du royaume; le roi de Prusse surtout en tient les plus mauvais discours. En Espagne, il y a plus de modération, mais nulle confiance.

19 *janvier*. — L'on compte 103 prises faites par les Anglais sur les Français et 4000 matelots dont la plupart meurent de misère et comme d'une maladie épidémique, dru comme mouches.

Les nouvelles des colonies anglaises sont très-mauvaises par les ravages qu'y exercent les sauvages. Presque tous ceux-ci leur sont ennemis et nous sont amis, à cause de l'avarice et de la dureté anglaises.

Ces colonies viennent de proposer un règlement pour être unies fédérativement, comme le sont plusieurs républiques, telles que les Suisses, les Provinces-Unies et l'empire d'Allemagne. On en voit vingt-trois articles dans la *Gazette*, mais l'on doute que cela réussisse; car si ces diverses colonies ne sont pas révoltées contre le gouvernement britannique d'Europe, elles ne sont pas soumises de façon à recevoir et observer cette loi; elles ne veulent que leur liberté, leurs travaux et leur défensive, et, si elles sont atta-

quées aujourd'hui par les sauvages, elles diront que c'est la faute de la métropole; elles diront : Vivons bien avec les colonies françaises, et nous ne serons point attaquées. Ainsi, dans tout ceci, maladresses sur maladresses de la part du gouvernement hanovrien-britannique.

L'on délibère beaucoup à Londres sur la déclaration de la France pour avoir réparation des insultes ou la guerre.

20 *janvier*. — Le Roi n'a plus voulu que l'abbé de Boismont prêchât le carême à la cour[1], sur ce qu'il a fait, à sa réception à l'Académie française[2], un discours injurieux à la véritable éloquence de la chaire et à la prédication simple et évangélique. Il y a même avancé des propos indiscrets sur la religion. Voilà une attaque au crédit de la duchesse de Chaulnes qui avait si bien cultivé la marquise de Pompadour.

25 *janvier*.— L'on trouve dans la *Gazette de France*[3] la réquisition du Roi et la réponse d'Angleterre bien différente des copies que nous en avions vues. Celle de France est plus raisonnée, celle d'Angleterre paraît ne refuser la restitution des prises *que comme préa-*

1. Ou d'Argenson se trompe, ou cette décision fut rapportée, car l'abbé de Boismont prêcha à la cour le 2 février suivant. *Mémoires de Luynes*, t. XIV, p. 405.

2. Ce discours avait pour sujet : *De la nécessité d'orner les vérités évangéliques*. Voy. ci-dessus, p. 99.

3. Année 1756, p. 41 : *Copie du réquisitoire envoyé en Angleterre. — Reponse au réquisitoire, envoyée par M. Fox à M. Rouillé*. Voyez aussi *Mémoires de Luynes*, t. XIV, p, 393.

lable, et l'on n'y refuse pas de parlementer ; mais ce serait là une grande lâcheté à nous, il faut agir.

Ordonnance du Roi pour augmenter nos milices; les bataillons sont mis de cinq cents à cinq cent quatre-vingt-dix, ce qui est d'environ un cinquième. Ainsi, les supposant à soixante mille hommes, c'est les mettre à soixante-douze mille hommes; la crue est de douze mille hommes.

26 *janvier*. — L'on n'est pas content au parlement de la réponse du Roi qui fut rendue vendredi 23 touchant les remontrances contre le grand conseil. Le Roi y déclare que la juridiction ancienne et ordinaire sera conservée au grand conseil (Sa Majesté évite le mot de ressort et de territoire), et que les juridictions royales lui obéiront pour cela; — que le grand conseil continuera à juger les officiers, — et que, s'il y a quelque chose à ajouter aux anciens règlements pour la sûreté des minutes, il en fera un règlement. On a remis à demain à délibérer sur cette réponse; les chambres sont très en colère de tout ceci.

On assure que le roi de Prusse vient de faire un traité[1] avec S. M. Britannique par lequel il lui garantit les états de Hanovre envers et contre tous. Il y met cette condition qu'il ne fera point entrer de troupes étrangères dans l'empire. L'on croit aussi que S. M. Prussienne aura stipulé des articles avantageux à son état, comme la restitution des vaisseaux qui lui ont été pris à cette occasion en 1745 et 46. L'on plaint M. de Nivernais d'avoir trouvé ce traité signé

1. Signé à Westminster, le 16 janvier.

à notre arrivée, et tout le monde se récrie ici à cette occasion, tant sur le malheur que sur la malfaçon de nos négociations. Nos guerriers donnent le ton et nous plaignent de perdre cette belle occasion d'aller à Hanovre comme le seul moyen de nous venger de l'Angleterre.

Attendons la vérification du fait pour ne pas perdre notre peine en raisonnant.

27 *janvier*. — La nouvelle est sûre, le roi de Prusse a signé son traité avec S. M. Britannique, et voilà l'inondation de nos frondeurs qui disent que tout est perdu puisque nous n'avons plus d'alliés. Eh! à quoi servent les alliés si ce n'est pas pour de bonnes vues? je dis toujours à cela : que le roi de Prusse garde la Silésie, il est notre allié et le meilleur allié que nous puissions avoir, puisqu'il diminue la puissance autrichienne. Or il la garde ici, il nous délivre de toute crainte de le voir attaquer, donc il fait bien le rôle que nous lui demandons. Il préserve l'Allemagne du débordement des Russes. Pendant cela l'Angleterre se ruine, autre bonne affaire pour la France. L'on dit que le duc de Nivernais va revenir à cause de cette prétendue défection. Le roi de Prusse demandait seulement un autre ministre que Latouche, qui lui est fort désagréable; le duc de Nivernais devait partir au mois de juillet, on l'a retardé jusqu'à cette heure, et il va, dit-on, revenir avec la honte de cet échec apparent.

M. de Masones[1], ambassadeur d'Espagne à Paris,

1. Don Jayme Masonas de Lima et Sotomayor.

est très-maltraité à la cour : on le reçoit mal, personne ne le regarde; l'on dit que la cour d'Espagne nous trahit, est-ce vérité, est-ce feinte? Cependant l'abbé de Bernis va partir incessamment pour Madrid.

Un homme des cabinets a dit que, suivant les termes de la réponse du roi d'Angleterre, l'on pouvait entrer en négociation pour la restitution de nos vaisseaux et pour la paix. Ainsi l'on temporise toujours avec honte.

28 *janvier*. — J. J. Rousseau, de Genève, philosophe cynique, travaille actuellement à l'analyse des ouvrages politiques de l'abbé de Saint-Pierre, grand et hardi citoyen, mais dont les expositions sont aussi bonnes que les moyens sont capucins, parce qu'il ne connaissait pas les hommes de son siècle, ni les replis de leurs cœurs. Il avait pour ressorts des passions vertueuses, il est resté fameux aux pays étrangers et ridicule dans notre France; c'est un bon service à rendre au public que de relever ses reliques.

L'on m'assure que l'intendance d'Auvergne fait travailler avec grande vivacité et par ordre de la cour à réparer une grosse maison nommée Massac, à une lieue de Riom, en Auvergne. Elle sert de maison de campagne aux Pères de l'Oratoire, elle a été bâtie par un homme très-riche, mais négligée depuis; elle est dans la Limagne, qui est le plus beau pays de l'univers. L'on m'assure que cela est destiné à la Maison de Stuart qui va revenir en France et y trouver un asile.

Hier le parlement s'assembla et n'ordonna point de

nouvelles remontrances sur les affaires avec le grand conseil ni sur la réponse du Roi du 23 de ce mois, mais il en ordonna sur enregistrement avec de telles modifications que cette réponse royale se trouve totalement énervée, et même changée; ainsi plusieurs évêques se sont-ils moqués de la bulle *Unigenitus* dans leur manière de l'accepter.

Le parlement veut donc qu'on ne reconnaisse le grand conseil que comme une commission du conseil sans autorité ni territoire, et n'ayant pas même de juridiction proprement dite; il défend aux juges du ressort d'enregistrer des déclarations autrement que par l'ordre du parlement; le procureur général a eu ordre d'envoyer ces enregistrement et modifications par tout le ressort et de rendre compte des bailliages qui y auraient contrevenu; on n'a montré que trois bailliages dans ce cas : Saint-Pierre le Moustier, Vitry le François et Crécy en Brie. Et après-demain vendredi l'on s'assemblera au parlement et l'on délibérera sur les trois bailliages, à qui l'on fera sans doute des affaires, comme d'ordonner la radiation, etc.

29 *janvier*. — Il y a deux escadres à Brest : celle de M. du Perrier, toute prête à sortir, et celle de M. Dubois de la Mothe, qui s'arme pour le printemps.

M. de Montalembert a déjà fourni 800 canons. L'on dit que M. de Melfort a donné avis qu'il y avait vers la Rochelle 600 canons enfouis.

30 *janvier*. — La marquise de Pompadour influe, dit-on, plus que jamais sur les affaires, elle ordonne aux ministres. M. Rouillé va souvent prendre son

ordre; elle rapproche l'abbé de Bernis du moment où elle le destinait au ministère des affaires étrangères, elle retarde son départ pour Madrid et, pour cet effet, l'on boude la cour d'Espagne, on affecte d'être mécontent : affectation de toutes parts, la bassesse augmente à la cour, chacun va ramper plus que de mon temps devant l'idole. La duchesse de Mirepoix est devenue sa favorite ou sa suivante, elle voyage avec elle dans le carrosse de la marquise, Mme de Mirepoix sur le devant de la voiture.

L'on prétend et l'on m'assure qu'il y a une intelligence ou correspondance secrète entre la marquise et le roi George d'Angleterre, que celui-ci lui a écrit de sa main, et que Mme de Mirepoix en est l'entremetteuse, et tout cela n'est pas si caché que la chose ne se répande dans le public. L'on dit cependant que le Roi n'est pas informé de ce secret. Cette correspondance a débuté ainsi : S. M. Britannique commence un cabinet rempli des portraits de toutes les beautés de l'Europe, et il a demandé celui de la marquise. Par là elle penche pour l'espérance folle à un accommodement avec l'Angleterre. Le Roi le sait en gros, c'est pour l'en amuser.

L'on remarque aux diverses démarches du Roi des choses travaillées qui viennent de cette boutique. La dernière réponse de Sa Majesté sur l'affaire du grand conseil est de cette espèce; tous nos ministres du conseil la désavouent, et l'on croit que c'est M. de Machault qui l'a fait suggérer au Roi par la marquise. Avec cela, elle est légère, dit-on, et change souvent de parti et de solution suivant ceux qui lui donnent des conseils. Le Roi se laisse ballotter ainsi, et, privé

de l'usage de réfléchir et de la présomption de décider, sa volonté n'est que l'organe de ce petit conseil de la favorite.

L'on remarque cependant chez cette dame l'affectation de paraître premier ministre et de décider tout haut; elle déclare à chacun son sort, et le Roi ne la désavoue de rien.

Chacun a étudié son visage pour voir ce qu'elle dirait sur le traité de Prusse avec Hanovre : elle a dit « qu'il nous était très-avantageux, » et chacun à la cour a pris le parti d'en dire de même. L'on m'assure que le roi de Prusse nous a avertis plusieurs fois qu'on le tourmentait pour ce traité, mais qu'il avait dit en pleine table qu'il ne pouvait se fier à un gouvernement (français) qui ne savait seulement pas accorder les robins avec les prêtres. L'on dit que par ce traité le Roi de Prusse devient quitte envers les Anglais des dettes hypothéquées sur la Silésie, en compensation des vaisseaux que les Anglais avaient pris sur lui et gardés.

Il y a à notre cour un gros parti pour la cour de Vienne; l'Autriche a toujours eu chez nous des émissaires; ce sont toutes manières jésuitiques que celles de cette cour pour déguiser l'envie de nuire et d'absorber, en vertu, en bonne volonté et en souplesse. J'entends donc ces émissaires dire que la Maison d'Autriche d'aujourd'hui n'est plus celle d'autrefois pour la force, qu'elle est faible au contraire, qu'elle a besoin de nous et que nous devrions nous lier intimement avec elle. Je connais ces insinuations, et c'est à les avoir combattues que je dois ma disgrâce de 1747. Voilà que l'on nous prêche contre le Roi de Prusse, on

le dit tout anglais et on nous anime contre lui en vue de le dépouiller si nous pouvons.

Ainsi nous boudons contre l'Espagne et nous nous irritons contre la Prusse, notre véritable et sincère alliée, et tout cela s'anime à la cour *femineo ululatu*. Les Noailles y sont pour beaucoup, ainsi que la famille de Beauvau. L'on nous parle de cessions que la Maison d'Autriche voudrait nous faire, comme de Luxembourg, de portions aux Pays-Bas, etc.: leurres, mensonges, tromperies.

La marquise veut abaisser mon frère, et élever M. de Machault comme ministre de la marine. Ce qui la charme, dit-on, le plus dans le nouveau traité de S. M. prussienne est que cela écarte de nouveau la guerre de terre, et va faire prévaloir celle de mer, qu'ainsi tous les fonds, le crédit et les succès iront audit sieur de Machault.

Le maréchal de Bellisle est un citoyen doux plutôt qu'un bon citoyen. Il est content pourvu qu'il paperasse. De quelque côté que se tourne l'attaque, il craint la guerre et ses fatigues, qui ne conviennent plus à son âge ni à sa santé. Il voudrait bien être du conseil, mais le Roi le refuse absolument.

M. de Séchelles cherche tout ce qui épargne l'argent, et certes il y aura moins à dépenser en ne donnant qu'aux frais de marine, qu'à ceux de terre et de mer.

On renouvelle le bail des postes, et l'on dit que les ports de lettres seront augmentés de prix, parce que l'on charge ces fermiers d'abattre et de rebâtir ailleurs l'hôtel des postes, tant à cause de la colonnade de Perrault qu'on veut faire paraître, que pour détruire une certaine tribune de pierre d'où Charles IX canar-

dait ses sujets huguenots le jour de la Saint-Barthélemy[1].

La marquise a encore, pour fortifier son petit conseil, MM. de Puisieux et de Saint-Séverin; celui-ci est plus extravagant que jamais; il est vrai qu'il s'est retiré du conseil. Par une lettre qu'il écrivit au Roi, il mandait à Sa Majesté qu'il n'était pas le maître de ne pas contredire tant de bêtises qu'il y entendait dire à M. Rouillé, il alla cependant faire ses adieux aux ministres, même à M. Rouillé, et, après s'être absenté quelque temps, il en est revenu à faire sa cour avec une assiduité de polisson.

Mon frère suit sa passion de haine contre la marquise, et espère sa chute prochaine. Il fréquente assidûment la comtesse d'Estrades avec une constance d'ostentation. La favorite dit que leurs conversations ne peuvent rouler que sur cette matière, de dire du mal d'elle.

La Reine peint de mauvais tableaux, Mme de Modène en fait de grands à l'huile, toute la cour peint ou enlumine, voilà l'occupation la plus à la mode aujourd'hui à la cour; Mme de Pompadour grave.

Mon fils a presque supplanté mon frère dans la faveur de la Reine, il a épousé le parti jésuitique, qui

1. Ce passage de d'Argenson, rapproché de celui où Barbier, t. VII, p. 95, parle « d'un balcon d'une ancienne forme, couvert et élevé, » d'où Charles IX aurait tiré sur les huguenots, et qui fut démoli avec l'ancien Garde-Meuble, en septembre 1758, concorde parfaitement pour établir que la tradition parisienne plaçait la scène, non pas, comme le supposait l'écriteau de la Convention, à la fenêtre d'une partie du Louvre construite sous Henri IV, mais à une autre fenêtre ou tribune, reste de l'ancien Palais Bourbon.

est d'un grand mérite aujourd'hui dans la famille royale. Mon frère a été obligé de lâcher pied à cause des nouveaux sentiments du Roi. L'on dit que mon fils remplace M. de Maurepas dans cette faveur domestique royale.

31 *janvier*. — J'ai entendu quelques-uns de nos ministres raisonner du dernier arrêté du parlement : ils ne se cachent pas de dire que le grand conseil, tel qu'ils veulent l'établir, est nécessaire à l'autorité royale, c'est-à-dire au despotisme, qui tend à s'aggraver, de plus en plus : système monstrueux et tout à fait déraisonnable, car il ne s'agit point ici d'affaires publiques, mais contentieuses.

Le comte d'Estrées a ordre de se rendre au plus vite en Normandie. L'on a envoyé pour le sûr les lettres de marque aux armateurs. L'on tient la guerre pour déclarée par la réponse du roi d'Angleterre. Nous nous flattons que l'Espagne va exercer pour nous une puissante médiation, et nous avons l'air de la bouder jusqu'à cette affaire : méchante et plate démarche.

1er *février*. — Il y a eu assemblée des chambres vendredi 30 janvier. L'on y a demandé les actes ou sentences d'enregistrement de la déclaration du Roi, envoyée par le grand conseil. On a chargé le procureur général de la demander aux trois baillis que nous avons dit, pour être ordonné ce qu'il appartiendra. L'on veut des expéditions de ces sentences. Le président de Novion m'a dit que l'on mènerait loin ces officiers, qu'il y avait *délit à punir* : or ce délit est d'avoir obéi

à des ordres précis du Roi. A Toulouse, sur pareille affaire, le parlement a envoyé des commissaires à tous les bailliages qui auraient registré, et ils ont bâtonné les registres.

Je veux que, selon les parlements, l'autorité et la volonté du Roi soit *une*, mais convenons que, de la façon dont on applique ces principes dans les affaires où le parlement *a droit*, tout ceci est mené avec une révolte et une supériorité de pouvoir par les parlements et dans les affaires judiciaires, comme si le parlement était le supérieur du Roi.

Le même président m'a dit que l'affaire de la suppression de cinquante-cinq charges du parlement allait se repousser tout doucement par diverses difficultés dans l'exécution, comme de savoir sur quel pied l'on remboursera, si l'on supprimerait des chambres entières ou quelques conseillers par chambres, et autres chicanes qui lasseront le ministère.

On a porté à l'assemblée des chambres le nouveau règlement pour la caisse de Poissy. On a nommé des commissaires pour l'examiner. Cet établissement a du bon, en ce que les petits bouchers trouvent à payer comptant comme les gros, mais les bons marchands se plaignent avec justice de ce qu'ils payent les droits de cet emprunt quand ils n'en ont pas besoin : ainsi sont faits presque tous les établissements ordonnés par la monarchie, on y subvient au monopole, et on le favorise en même temps.

Il y a eu nouvelle querelle, et très-aigre entre mondit frère et M. de Machault, ils se sont reproché bien des choses.

L'on a beaucoup parlé de cette belle maison dans

la Limagne d'Auvergne à laquelle l'intendant faisait travailler vivement; on avait dit que c'était pour servir d'asile à la maison Stuart; il se trouve que c'est pour la dame d'Ayac, ci-devant Mlle Morfi, maîtresse du Roi, à qui le Roi veut un bâtiment somptueux. L'on y emploie beaucoup plus d'argent qu'on n'avait dit, et le produit de deux élections d'Auvergne va à cette dépense, car le Roi aime les bâtiments et les femmes.

3 *février*. — Le Roi a fait part au grand conseil de sa réponse au parlement, par laquelle Sa Majesté accorde audit grand conseil tout ce qu'il souhaite.

Sur cela, l'on dit que le grand conseil a ordonné à son procureur général d'en envoyer copie à tous les bailliages et sénéchaussées, avec nouvelle injonction de registrer la déclaration qui est pour lui, et l'on aura cet arrêté imprimé ces jours-ci.

5 *février*. — Le 4 janvier, le parlement de Toulouse a supprimé un mandement de l'évêque de Castres[1], qui prêchait l'ultramontanisme à l'occasion d'un *Te Deum* à chanter pour la naissance du comte de Provence. Il déplorait les maux de l'Église, et disait qu'il n'y avait pas d'autre remède que de faire prononcer des oracles à la cour de Rome, ce qui est ridicule, affecté et coupable en France.

Les parlements de Bordeaux et de Toulouse ont fait imprimer leurs arrêtés et remontrances que l'on voit imprimés, c'est au sujet des prétentions du grand conseil, malheureusement autorisées par le Roi. On y

1. Jean-Sébastien de Barral,

anéantit le grand conseil, on en propose la suppression, son existence étant absolument contraire à l'ordre judiciaire fondamental du royaume.

Le grand conseil a rendu un arrêt le 31 janvier, et on l'a imprimé; le procureur général de cette cour l'ayant envoyé à M. Moreau, procureur du Roi, il en a fait part à M. le procureur général du parlement, et demain matin il y aura assemblée des chambres pour cette affaire, où sans doute les suffrages seront vifs.

Par cet arrêt, le grand conseil se donne les violons, il se prétend égal aux parlements et venant de la même souche, qui est le Roi, tandis que tous les parlements du royaume le regardent seulement comme une misérable commission d'attribution, et qu'il faudrait supprimer; ils invoquent l'esprit des lois fondamentales, et montrent au Roi l'irrégularité d'avoir ainsi deux cours de justice. Le Roi ayant envoyé au grand conseil la réponse qu'il a faite au parlement il y a huit jours, le grand conseil fait sur cela un commentaire fort étendu, et l'envoie à tous les bailliages du royaume pour les faire observer dans les occasions.

Il y a une nouvelle affaire au parlement de Bordeaux, où un ancien conseiller au grand conseil, nommé Beaulieu de Bombarda, ayant eu une affaire criminelle pour une fabrique, a été décrété par le parlement et a néanmoins réclamé son privilége au grand conseil, à quoi l'on n'a eu aucun égard.

Qu'augurer de tout ceci? Voilà une affaire très-orageuse, où il ne s'agit point d'affaires politiques d'état, mais entièrement d'affaires d'administration de justice, à quoi l'on intéresse les lois fondamentales de l'état

sur cette branche d'autorité royale. L'on va disputer celle du Roi sur la législation et sur l'établissement des tribunaux. Le grand conseil est tout à fait illégitime dans cette forme et dans cet ordre. Ceci est la même chose que l'établissement de la chambre royale il y a trois ans, qui a échoué comme on a vu; les tribunaux royaux inférieurs ont désobéi au Roi et ont obéi au parlement.

C'est donc ici une entreprise bien téméraire et bien imprudente sous le Roi juste, bon et calme qui nous gouverne. On a rendu le parlement de Paris bien plus fort qu'il n'était par son retour en septembre 1754, et où est-il plus fort que dans les affaires de son essence? Voici que se réunissent autour de lui tous les parlements du royaume et tous les tribunaux royaux subalternes augmentés de vigueur par l'exemple du passé, et plus ces cours et tribunaux seront éloignés du trône, plus ils seront fermes et hardis. Ah! que nos ministres servent mal le Roi et l'État! Malheureusement mon frère passe à la cour pour le chef et l'âme de ces sortes de conseils.

6 *février*. — Le parlement de Paris s'est assemblé aujourd'hui; il a été beaucoup plus sage qu'on ne pensait : il a déclaré qu'il y avait *tant d'illusion* dans le réquisitoire du procureur général du grand conseil et dans l'arrêt de cette cour qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur cela, d'autant plus que les bailliages du ressort avaient fait leur devoir pour les ordres du parlement et contre ceux du grand conseil. Mais ils attendent les pièces demandées aux trois baillis susdits touchant leurs enregistrements de la déclaration du

Roi par le canal dudit grand conseil. On y a registré le règlement pour la caisse de Poissy.

7 *février*. — Le duc de Nivernais a déjà mal fait depuis le peu de temps qu'il est à Berlin; il a commencé par envoyer ici un courrier pour dire que le traité avec l'Angleterre n'était pas signé, puis un second pour dire qu'il l'était, ce qui a fait courir des bruits fort disgracieux.

Nos officiers destinés aux corps qui sont sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée ont ordre d'être rendus à leurs troupes, savoir ceux de la Méditerranée le 15 mars, et ceux de l'Océan au 1er avril. L'on prépare ostensiblement tout ce qu'il faut pour une descente considérable en Angleterre; l'on transporte aux côtes les plus grosses pièces de canon, et force bateaux plats qui s'embarquent sur de gros vaisseaux; cela passe avec affectation à Paris sous le Pont royal.

Il y a eu ces jours-ci un grand raccommodement qu'a moyenné le Roi lui-même entre la marquise de Pompadour et les princes du sang, comme le comte de Clermont et surtout M. le duc d'Orléans; il y a eu souper et amitié. La brouillerie remontait au mariage de M. le prince de Condé avec Mlle de Soubise, et au refus fait à M. le duc d'Orléans de la compagnie des carabiniers. L'on dit que cette réconciliation est fâcheuse au crédit de mon frère, et qu'il y peut être sacrifié. Mme la duchesse d'Orléans a fait vœu de ne plus manger à Versailles, elle n'y fait que des apparitions d'un moment.

Le garde des sceaux Machault prend le dessus sur les autres ministres; il se tient presque chaque jour

des comités chez lui. Il s'est formé un autre comité très-secret qui se tient deux fois par semaine chez le Roi. Il est composé de Sa Majesté, MM. de Machault, comte d'Argenson, Rouillé et Séchelles. On en a exclu MM. de Noailles, Puisieux et Saint-Florentin. Ainsi Louis XV à quarante-six ans ne gouverne plus que comme faisait le cardinal de Fleury dans sa décrépitude, par des comités multipliés où, entendant peu, il ne décidait nullement. Eh! que ne prend-il un premier ministre honnête homme ?

9 *février*. — Le 5 de ce mois est tombée une arche du grand pont de Tours sur la Loire du côté du faubourg de Saint-Symphorien, ce qui va avancer le projet de construire ce pont à neuf.

L'on entend une grande raison politique à la réconciliation de la marquise de Pompadour avec les princes du sang, et l'on dit que c'est pour opposer à M. le prince de Conti qui est son ennemi déclaré et qui travaille à la faire renvoyer. Il est donc apparent qu'elle a peur de cette aventure. Il est à considérer sur cela que le Roi est capable de pareils coups de courage, puisqu'il exécute la résolution de résider un an à Versailles sans en découcher. Il peut donc sacrifier ses plaisirs et ses habitudes à la décence et à l'économie.

On est toujours fort occupé ici de cette énigme de la maison de Massac[1] en Auvergne. L'intendant en est le piqueur, il y a deux bataillons de milice qui la gardent et qui empêchent les bayeurs[2] d'y pénétrer, il y a de toutes sortes d'ouvriers, des fontainiers qui

1. Voy. ci-dessus, p. 182, 189. Ne serait-ce pas plutôt Marsac?
2. Les badauds, les curieux.

réparent les eaux jaillissantes, ce qui coûtera plus de dix mille écus; on y construit soixante chambres de maîtres, menuiseries, peintures, vernis, etc. On a dit depuis peu que c'était pour y faire une manufacture de bœufs salés pour la marine, mais quelle apparence avec ces circonstances? D'autres disent que c'est pour servir de retraite à la marquise, d'autres enfin pour un asile à la Maison Stuart (à quoi il y a plus d'apparence); les revenus des tailles des deux élections voisines y fournissent les fonds. Ce qu'il y a de certain, c'est que voilà un grand château de plus qui va être à la charge des bâtiments.

Les ordres sont arrivés à Dunkerque, et autres ports de mer pour arrêter tous les Anglais qui y étaient. Nos troupes marchent à force aux côtes de Normandie. On attend à Dunkerque le maréchal de Bellisle et M. de Soubise.

L'on s'apprête en France à bien attaquer l'Angleterre par terre et par mer, pour avoir satisfaction de tant d'insultes.

Nous nous sommes emparés de l'île de Sainte-Lucie, que nous avions laissée neutre, et on y prépare une bonne défensive.

10 *février*. — Dimanche au soir, fut déclaré à Versailles que la marquise de Pompadour était reçue au nombre des dames du palais de la Reine, d'où l'on conjecture que c'est aussi une déclaration qu'elle n'est plus ouvertement maîtresse du Roi; l'on dit même qu'elle commence à parler dévotion et molinisme; ainsi elle va chercher à plaire à la Reine comme elle a fait au Roi. Tout ce crédit que nous lui voyons depuis

trois ans que le Roi a de nouvelles maîtresses, n'est que la récompense de la douceur et de l'honnêteté avec lesquelles elle a pris les infidélités de son amant; cela n'est que précaire. L'on conjecture que cette dame va rester l'amie du Roi, mais que l'assiduité diminuera dans l'exercice de cette amitié. Elle sera conciliatrice entre le mari et la femme, l'arbitre et le canal des grâces pour la famille royale, régulière pour les pratiques de religion, si elle n'est pas dévote, charitable, d'une conduite irréprochable, déclarée sans pollution à l'égard du Roi, amie de tout le monde, enfin jouant à la cour le plus grand rôle, et aussi digne d'un bon esprit qui a tiré grand parti de sa faveur et de ses grâces naturelles, qu'elle était peu destinée à le tirer d'une basse naissance et d'une intelligence très-ordinaire.

11 *février.* — Assemblée aux Chartreux à Paris des évêques qui restaient ici de l'assemblée du clergé.

Nos armateurs commencent à sortir de tous côtés pour attaquer les Anglais en mer. Escadre de vingt vaisseaux à Toulon prête à sortir sous M. de la Gallissonnière. A Brest il y a seize mille ouvriers qui travaillent nuit et jour à nos armements.

Le Pape s'est mêlé heureusement d'accorder un différend entre notre ambassadeur et celui de Venise touchant une loge à l'Opéra.

12 *février.* — On s'en doutait : la marquise devient dévote pour plaire à la Reine, cependant elle conserve toujours son rouge et a soin de sa parure plus que jamais. Elle a pris pour confesseur le P. de Sacy, jésuite, célèbre déjà par quelques ouvrages et surtout par des

directions : voilà l'ordre des jésuites tout relevé. Elle se lève la nuit pour prier, elle va à la messe tous les jours, elle mange maigre fêtes et dimanches, on a bouché les portes les plus secrètes qui allaient de son appartement à celui du Roi, enfin que de bigoterie pour plaire à la Reine et à la Maison royale ! L'on dit même que cette pieuse amie engage notre monarque à la dévotion et que Sa Majesté fera ses pâques, mais elle est bien riche, dit-on, et elle devrait restituer aux pauvres. Elle a écrit à son mari pour lui offrir de se remettre avec lui, et la réponse de celui-ci lui était dictée ; il répond donc que le genre de vie qu'il a embrassé lui en a formé une habitude qu'il ne peut quitter, et qu'elle est bien dans le pays qu'elle habite. Ainsi, voilà la Reine et la famille royale bien satisfaites sur la régularité de conscience de cette dame. Le Roi a, dit-on, deux autres maîtresses.

Il est étonnant combien nous avons peu de maréchaux de France en état de servir, à la quantité que nous en avons : il ne reste absolument que les maréchaux de Bellisle et de Richelieu, tous deux peu éprouvés, si ce n'est pour les détails et la valeur. L'on conte une plaisanterie du maréchal de Richelieu : se proposant lui-même pour le commandement en chef, il avait soutenu qu'il n'y avait que lui et le maréchal de Bellisle, à quoi mon frère lui avait répondu : « Mais il y a le maréchal de Maillebois, » et M. de Richelieu répliqua : « Si vous comptez les morts, que ne parlez-vous du maréchal de Turenne? »

La réputation de M. de Séchelles s'éteint chaque jour ; il va être, dit-on, obligé de faire des compagnies de sous-fermiers, qu'il avait supprimées, car des cin-

quante nouveaux fermiers généraux donnés par la cour, il n'y en a que deux en état de coopérer. L'on dit de lui que ce n'est qu'un commissaire des guerres pour les détails de dépense, un courtier de cour pour faire faire des affaires aux courtisans, et un agioteur pour le crédit royal, mais qu'il n'entend rien aux grands principes du commerce et de la bonification du royaume, que loin d'être un Colbert, il en a les qualités contraires.

13 *février.* — Déchaînement universel contre la promotion de Mme de Pompadour à la place de dame du palais de la Reine ; tout y est contraire, et l'on espère que le Roi, bien informé de ce cri public, va disgracier cette favorite dont l'ambition est expirante.

La religion est ouvertement offensée de l'abus qu'on en fait ; l'hypocrisie en est l'âme. Les autres jésuites, et surtout le P. Griffet, blâment le P. de Sacy, leur confrère, d'avoir admis à pénitence cette dame, sans quitter la cour, après le grand scandale qu'elle y a causé. Cependant, entrant en semaine de service dimanche dernier, elle y a paru à souper au grand couvert parée comme un jour de fête.

On se plaint de cette nouvelle dame du palais associée à la plus haute noblesse à laquelle parviennent les dames de qualité ; ces dames s'entendent pour représenter à la Reine qu'elles ne peuvent rester dans leurs places ayant pour compagne Mlle Poisson, fille d'un laquais qui avait été condamné à être pendu. La Reine la reçoit mal, la marquise s'en est plainte au Roi qui n'en a pas dormi de la nuit ; plus elle entendra de ces plaintes, plus sa froideur et son mépris augmen-

teront. Le Roi en est blâmé universellement, car pourquoi, dit-on, avoir exigé cela de la Reine? Aussi les ennemis de la marquise sont-ils radieux à cet événement. Cependant rien ne paraît encore changé dans la façon de vivre du Roi avec sa bonne amie; il ne peut s'en détacher, et peut-être se piquera-t-il de la traiter avec plus de faveur à mesure que cette démarche ridicule lui attirera plus d'objurgations. Il se pique de sentiments absolus et à l'épreuve des rumeurs publiques.

La marquise prétend convertir le Roi et le ramener à la religion par son exemple. De faux services rendus à l'État font les chimères de sa conduite. Voyant le Roi amoureux d'autres beautés, elle veut le ramener à elle par la régularité des mœurs; certes c'est hypocrisie, mais à bonne fin. Ci-devant, elle faisait l'esprit fort devant le Roi pour assurer son règne; elle admettait à la conversation avec le Roi le sieur Quesnay, son médecin, homme de beaucoup d'esprit et qui se pique d'être esprit fort, mais, depuis le dernier voyage de Fontainebleau, elle a commencé de parler de la religion révélée, et de se donner pour craintive des jugements de Dieu. Elle sait que le Roi a peu de forces pour les femmes, elle prétend le ramener à la règle d'un chrétien. Cependant l'on parle d'une nouvelle maîtresse pour le Roi; on nomme la comtesse de Noé qui est fort pauvre, et qui en aurait grande envie.

La famille de Beauvau étend son intrigue et est composée des plus fines intrigantes. La duchesse de Mirepoix gouverne Mme de Pompadour; elle a amené avec elle un Anglais nommé Graff qui en est épris et qui entretient correspondance avec le ministère anglais.

Mme de Pompadour prétend encore faire la paix entre la France et l'Angleterre et en avoir tout l'honneur, autre extravagance mal conduite, car il arrive de là que le Roi ménage l'Angleterre et ne lui fait pas tout le mal en politique qu'il pourrait lui faire, comme seraient le rétablissement de Dunkerque et la restitution d'asile à la maison Stuart. Mais nos ministres de la guerre et de la marine poussent aux dépenses de leur district, et voilà tout; nulle tête ne préside à l'opération générale qui mènerait à une paix solide; le Roi gouverné par la marquise craint de trop fâcher les Anglais, tandis qu'ils n'épargnent rien pour nous faire du pire avec insolence.

Cependant l'on assure que nous allons nous emparer de l'île de Corse pour empêcher que les Anglais ne s'en emparent, et que c'est le comte de Maillebois qui est chargé de cette expédition. Cela est fort contraire au droit des gens, mais les Anglais montrent aujourd'hui l'exemple de le mépriser au plus haut point. Je suis dans la confidence de la nomination secrète du marquis de Valori[1] à la place du ministre plénipotentiaire de France à la cour de Berlin ; le roi de Prusse a désiré la révocation du sieur de La Touche et le retour de « son gros Valori. » Le duc de Nivernais a écrit ici qu'il n'y avait que lui de propre à cette place. Il m'a dit qu'il était question de faire un traité avec la Prusse, par lequel nous serions plus unis que ci-devant pour le repos et la liberté de l'empire. Ainsi tout le monde recherche ce prince, amis et ennemis.

14 *février*. — Ce petit événement, de la maîtresse

1. Voy. t. IV, p. 313; t. V, p. 336; t. VII, p. 316, etc, etc.

du Roi devenue dame du palais de la Reine, fait toujours le sujet de toutes les conversations à la cour et des plus grands raisonnements de la capitale. Le Roi se chagrine, il ne dort pas les nuits, si elle est mal traitée par la Reine; l'on ajoute que, dans peu de mois, elle deviendra surintendante de la maison de la Reine, et sera une Mme de Maintenon, et l'on copiera les exemples de Louis XIV. Elle procurera bien des grâces à la Reine, et on verra cette princesse très-puissante et en haut crédit. La favorite influera davantage sur le ministère. Ses émissaires répandent de mon frère des indignités pour le décrier; on l'accuse d'avoir seul causé ma retraite forcée du ministère, en quoi il s'est montré, dit-on, mauvais frère et méchant citoyen. L'on affecte d'élever mon fils à une haute estime publique, pour préparer les voies à la retraite du titulaire, et son remplacement par le survivancier. Ce n'a été qu'un jeu pour la marquise que de faire disgrâcier la comtesse d'Estrades, d'où mon frère a tiré tant de chagrin et d'affectation de constance.

Cependant le royaume souffre et souffrira de plus en plus de cet attachement. Que les particuliers se confient à une maîtresse qu'ils croient affectionnée à leur domesticité, je le veux, cela fait peu de scandale, et même c'est édification et honnêteté, suivant le radoucissement des mœurs présentes qui se rapprochent de plus en plus de la nature; mais, quand il s'agit de l'administration du royaume, nous ne pouvons nous y accoutumer; la décence, le devoir, la dignité du gouvernement, tout a horreur de cette pratique. Quant aux effets, nous voyons ce qui en résulte.

Celle-ci est devenue immensément riche, elle veut se faire des amis à la cour et gagner à elle toute la famille royale par des grâces exorbitantes du droit commun, par conséquent par la ruine des finances, tandis qu'il faudrait diminuer la cour, son pouvoir et ses exactions. Nous le voyons déjà dans les finances, nous voyons aussi que les affaires étrangères sont menées par un chiffonnage de femme. Elle veut tranquilliser son amant par l'espérance, et jamais par la force de la netteté des démarches. Ce n'est point Agnès Sorel auteur de résolutions dignes et décidées, ni le czar se fiant à sa Catherine dont l'habileté économique était semblable à celle d'un homme habile, et lui confiant après sa mort le soin de conserver et de continuer ses établissements politiques. Lui-même, s'il file pour Omphale, n'est point un Hercule, c'est un amant esclave et subjugué qui craint de déplaire à sa maîtresse. Celle-ci l'aime à sa façon, craint de l'offenser; mais elle a tous les défauts de son âge, de sa basse naissance et de son métier de fille entretenue.

16 *février*. — Le sort de Mme de Pompadour s'éclaircit. Depuis six mois, elle ne songeait qu'à la retraite, elle n'est plus soutenue aujourd'hui que par deux choses : l'habitude dont le Roi est ami, la crainte de l'affliger davantage, et des amis qu'elle s'est faits dans les seigneurs des cabinets, comme MM. de Luxembourg, Soubise, etc., et surtout le maréchal de Richelieu qu'elle s'est acquis, comme on dit, à pendre et à dépendre par le gouvernement de Guyenne et le commandement de l'armée des côtes de Méditerranée. Ce sont ces messieurs qui ont suggéré à la marquise l'idée

de cette place de dame du palais pour se soutenir toujours à la cour, et ce sont eux qui l'y maintiendront près du Roi et de la Reine, mais aux dépens de l'État en prodiguant les dons. Déjà l'on vient de payer pour cinquante mille écus de dettes de la Reine. La distribution des domaines vacants par la mort de Mme de Saissac[1] vient de cette source, et combien d'autres grâces ruineuses pour l'État vont dériver de cette cabale indigne d'un Roi !

A cela le conseil de la marquise a joint la religion; elle a été ces jours-ci arranger pour elle une tribune et appartements de retraite aux Capucins de la place de Vendôme, elle y a mené des architectes, et voilà que cela sera bientôt prêt. Le père de Sacy est plus tolérant pour elle qu'aucun confesseur jésuite n'a encore été; il a voulu que sa pénitente gardât le rouge et toutes les parures de Cythère, il n'a pas même exigé que l'on fermât les issues et communications secrètes qui vont de l'appartement du Roi à celui de son ancienne favorite, tant il est, dit-il, persuadé qu'il ne se passe plus rien *de mal* entre le Roi et cette ancienne favorite. Tout le clergé et les jésuites crient après cet excès de confiance, et l'on parle d'ôter les pouvoirs à ce père de Sacy.

Au conseil de mercredi dernier il y eut de grands débats que l'on entendit de l'antichambre du Roi, et les ministres en sortirent très-échauffés.

L'on craint un débarquement des Anglais à Lorient.

1. Fille de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, mariée en 1698 à Louis de Castelnau de Clermont-Lodève, marquis de Saissac. Voy. *Mémoires de Luynes*, t. XIV, p. 381 et suiv.

Nous n'y avons point d'infanterie; les Anglais peuvent combler ce port et s'en emparer. Nous n'y avons ni suffisante fortification, ni artillerie, mais seulement des arsenaux de marine et des richesses.

Actuellement, l'on compte qu'il y a vingt-huit gros vaisseaux ou frégates anglaises qui bloquent Brest et qui empêchent nos plus petites corvettes de sortir. L'on se plaint du travail de M. de Machault qui n'a ni industrie, ni travail assidu, et dont les commis gouvernent toute direction. La malfaçon de la marine provient d'une guerre qu'il y a entre les premiers commis et les intendants, les premiers ne veulent pas que les seconds soient écoutés. M. Colbert fit autrement et ne songea qu'à former de bons intendants et commissaires de marine. Ainsi cette guerre est-elle sur terre et pour le dedans du royaume; les commis écrasent les intendants, c'est le combat de la juste monarchie contre l'aristocratie qui veut que toute régie parte et procède du centre.

Le Roi, chassant dans la forêt de Saint-Germain, a rencontré le régiment d'Orléans qui marchait vers la Normandie, et l'a trouvé sans officiers, sans drapeaux, tambours ni armes; tout cela était sur des chariots, et les officiers à Paris. Le Roi a grondé très-fort; le colonel lieutenant, qui est mon neveu, marchait bien à la tête du régiment, mais cette négligence a roulé sur son compte et lui a attiré une vespérie.

L'argent manque absolument; jamais il n'a été si rare; l'on se plaint de ce que M. de Séchelles en a tari les sources en faisant si subitement des emprunts. Les notaires disent qu'il n'y a plus un sol chez eux; quand ils ont vu l'or sortir de la bourse des économes, ils ont

prédit que tout était perdu, et cela est vrai. Il ne se fait plus aucunes négociations à la bourse; il n'y a pas même d'argent à l'hôtel des monnaies. Il y avait toujours une réserve de quatre à cinq mille livres chez le sieur Regnard[1], directeur de la Monnaie, pour en donner sur-le-champ à ceux qui apportent des lingots et de la vaisselle; cela vient de manquer, le trésor royal avait tout pris, il a fallu donner des billets. L'on se plaint beaucoup de M. de Séchelles; on ne l'appelle plus que *le ministre des petites promesses*. Les armateurs ne paraissent point, et n'osent rien entreprendre, faute d'argent et faute de confiance dans le présent gouvernement.

17 *février*. — Je mentionne ici l'assemblée des chambres du 13 de ce mois et celle d'hier 16 février.

A la première, l'on rendit justice à ces trois bailliages susnommés qui ont registré la déclaration du 10 octobre par le canal du grand conseil, on leur a fait injonction de ne plus récidiver, et l'un de leurs procureurs du Roi qui avait irrégulièrement machiné pour cet enregistrement a été interdit pour trois mois. On a aussi donné des décrets contre quelques curés et ecclésiastiques sur les refus des sacrements, etc.

Le 14 de ce mois, le grand conseil a assemblé les semestres et a déclaré l'arrêt du parlement de Paris nul et incompétemment rendu au nom du Roi, comme désobéissant à Sa Majesté; nouvel ordre d'envoyer aux procureurs du Roi du ressort du parlement de Paris qu'ils traitent de substituts du procureur général du

1. Renard de Petiton, suivant l'*Almanach royal*.

grand conseil, avec défense, sous telle peine que de raison, d'exécuter l'arrêt du parlement de Paris.

L'on s'est assemblé sur cela au parlement le 16 de ce mois (hier), et on a remis l'arrêt du grand conseil ès mains des gens du Roi pour en délibérer ce matin.

18 *février*. — Image déplorable de neuf mille Français qui habitaient les parties de l'Acadie prétendues par les Anglais et qu'ils nous ont prises. On a enlevé et distribué ces Français en diverses colonies anglaises; ils sont sans bien, ils sont comme esclaves et nuds. On a voulu exiger d'eux serment et service contre leur patrie, ils l'ont refusé, ils cherchent à revenir chez nous[1].

19 *février*. — Le 14 de ce mois, le grand conseil s'avisa de rendre un arrêt qui *annule* les ordres du parlement contre les trois bailliages; véritablement ces décrets du parlement offensent absolument l'autorité du Roi annoncée par le canal du grand conseil pour registrer la déclaration du 10 octobre, mais le parlement prétend qu'aucune loi publique ne peut se promulguer dans le royaume par ce canal précaire du grand conseil.

Sur cela donc, l'assemblée des chambres du parlement, le 16 de ce mois, a ordonné aux gens du Roi de prendre des conclusions pour le lendemain.

Le lendemain, 17 février, arrêté du parlement pour

1. Voyez le poëme touchant d'*Évangeline*, par le poëte américain Longfellow, et les notes qui y sont jointes. Une partie des réfugiés du Canada, dit M. le marquis d'Argenson dans son édi-

inviter les princes du sang et les pairs à venir le lendemain à l'assemblée des chambres, pour délibérer sur cette matière comme intéressant les lois fondamentales du royaume, et cependant nouvel ordre aux gens du Roi de tenir la main à ce que les ordres de Sa Majesté sur son parlement s'exécutassent par les bailliages, et non ceux du grand conseil.

Hier, 18 février, l'assemblée a commencé deux heures plus tôt qu'elle n'avait été indiquée ; la raison en a été que le premier président avait reçu la nuit, par un courrier, une lettre de M. le chancelier par laquelle le Roi mandait une députation du parlement à Versailles. Mais les chambres assemblées, ayant trouvé que cette forme d'invitation par le chancelier *n'était pas usitée*, on s'est bouché les oreilles, et on ne voulait pas aller à Versailles, lorsqu'un autre incident a fait prendre la résolution d'y aller en grande députation, non pour essuyer des reproches, mais pour en faire.

Il faut savoir que, le bruit de cette invitation du parlement s'étant répandu le 17 à Paris de bonne heure, les princes du sang se sont assemblés chez M. le duc d'Orléans, et les pairs chez M. de Gesvres, qui est malade. Ils ont prétexté d'autres affaires commencées. Il a été résolu d'en faire part au Roi au moment où arriverait l'invitation, et le Roi leur a sur-le-champ défendu d'aller au parlement. Ce nouvel incident a donc été que quatre des six princes du sang,

tion, furent recueillis dans les landes dépendantes du duché de Châtellerault, par M. de Pérusse d'Escars, et y défrichèrent un district qui porte encore aujourd'hui le nom d'*Acadie*.

savoir : le duc d'Orléans, le comte de Clermont, le prince de Conti et le comte de la Marche, ont envoyé chacun leur premier gentilhomme avec une lettre d'excuses au parlement, sur ce qu'ils étaient très-fâchés de ne s'y pas rendre, disant que le Roi le leur avait défendu et qu'ils lui devaient obéissance. On a fait entrer ces quatre gentilshommes, et on a lu leurs lettres.

Sur cela, voilà toutes les autres questions changées; on a résolu sur-le-champ une grande députation au Roi, pour faire des représentations sur cette défense. Or le Roi, ayant su que le parlement ne viendrait pas à Versailles sur l'invitation du chancelier, est parti pour la Muette, et n'en a dû revenir qu'après souper. La députation du parlement n'a pu arriver qu'à deux heures; ils attendent au cabaret, c'est tout ce que j'en sais.

20 *février*. — L'on a manqué d'attaquer le Port-Mahon, où il n'y avait qu'un bataillon, mais les Anglais viennent d'y pourvoir.

L'on s'amuse à de petites espérances de paix, la marquise négocie, l'on craint de rendre la querelle trop échauffée, et, par là, nous prolongeons la guerre au lieu de la raccourcir. Le maréchal de Noailles radote, on l'écoute encore. M. Rouillé change chaque jour et se meurt. Le maréchal de Richelieu recule son départ pour la Méditerranée au lieu d'avancer; il s'intéresse aux affaires de cour; *totus in nugis versatur*.

Le Roi se livre à la nature, et cherche à se ragoûter par de petites filles très-neuves qu'on lui fait venir de Paris. Il se pique d'emporter des p..... de quinze

ans. On lui amena, il y a quelques jours, une petite fille de cet âge qui était à peine vêtue ; il s'enrhuma à la poursuivre dans le lit et hors du lit. Cependant, il fait du bien à ces petites créatures, et, s'il se comporte en paillard, il ne fait rien en ceci contre l'honnête homme. L'on dit que le sieur Lebel, son grand pourvoyeur, est sur le côté, et l'on ne sait qui a procuré sa disgrâce.

21 *février*.— Mercredi 18, la nombreuse députation du parlement eut enfin audience du Roi, à son retour de la Muette, sur les huit heures du soir, et Sa Majesté leur dit qu'elle les avait mandés pour les informer qu'elle avait défendu aux pairs d'aller au parlement sur son invitation, parce qu'elle voulait savoir préalablement quelle raison les portait à cette députation extraordinaire, et ce qu'on avait à y traiter.

Avant-hier jeudi, 19 février, le parlement s'assembla de grand matin, et le premier président rendit compte de la réponse du Roi. On le houspilla bien de ce qu'il n'avait pas dit que le parlement venait de lui-même et non comme mandé, vu qu'il ne reconnaissait pas l'ordre porté seulement dans une lettre du chancelier. On le traita d'homme dévoué à la cour, d'ami du chancelier et autres injures; l'on dit qu'il perdit la tête.

L'arrêté fut de se rendre aujourd'hui, samedi 21, à Versailles, où d'abord le premier président réparera ce qu'il a manqué sur ladite invitation. Ensuite les députés représenteront l'indispensable nécessité de la convocation des pairs dans l'affaire dont il s'agit; puis que même la suspension de l'exercice de cette

assistance porterait une atteinte formelle aux droits de la pairie et la rendrait sans effet.

La cour des aides de Montauban va être cassée, à ce que nos ministres ont déclaré. M. de Séchelles a dit que le remboursement n'était que de huit cent mille livres, et qu'elle coûtait annuellement au Roi soixante mille livres.

Le sujet de cette colère est que, 1° elle a refusé de recevoir le sieur de Saint-Michel comme son premier président; 2° de ce qu'elle a maltraité M. Lescalopier, intendant, pour raison de ses jugements sur les comptes des communautés. L'arrêt du conseil qui casse celui de Montauban a été accompagné d'une exaction de deux mille livres, prise dans la caisse du receveur des espèces, pour les frais de la cassation et de l'huissier; en même temps, on a exilé dix membres de cette cour, et surtout les principaux, en villes des plus éloignées et des plus désagréables.

22 *février*. — Jeudi, l'on signa une requête dressée par l'avocat de la Monoye; il y eut grande assemblée au Palais-Royal; cette requête fut lue et signée des quatre princes qui avaient député au parlement, et de vingt-cinq ducs et pairs. C'était pour demander au Roi la permission d'aller faire leurs charges au parlement. M. le duc d'Orléans alla sur-le-champ à Versailles, il la présenta au Roi qui la reçut, puis lui tourna le dos.

Hier samedi, le parlement a dû se rendre en grande députation auprès du Roi, pour y recevoir la réponse de Sa Majesté, et lui faire de nouvelles remontrances sur le grand conseil, et sur l'invitation faite aux princes de venir au parlement délibérer sur cette matière; les

ministres tremblent; on leur en veut principalement, et malheureusement mon frère est le premier dans ce désastre : on le regarde comme auteur de ces troubles fomentés.

On y implique beaucoup les évêques, les constitutionnaires et les jésuites, comme désirant l'anéantissement du parlement. On applique à la bulle *Unigenitus*, aux vilains prêtres, aux ministres et au grand conseil cet axiome de l'Évangile : *Qui se exaltat humiliabitur.*

23 *février.* — Les ducs de Noailles et de Bellisle n'ont pas voulu signer à la requête des pairs pour obtenir d'aller au parlement, le premier, parce qu'il est du conseil, et le second, sans doute, parce qu'il en veut être, et tout cela est fort ridicule.

Samedi, 21 de ce mois, il y eut assemblée au parlement ; les gens du Roi avaient été mandés à Versailles et en rapportèrent que Sa Majesté avait remis à aujourd'hui lundi, à onze heures, pour entendre la députation de la magistrature. Cet ordre bien en règle déférait aux formes que requiert le parlement, car mon frère remit aux gens du Roi un ordre, signé Louis, pour cette audience.

La compagnie délibéra là-dessus et décréta que, pour donner au Roi la plus grande marque de son obéissance, les députés expliqueraient à Sa Majesté, à Versailles, quelles sont les causes de l'invitation faite aux pairs, le droit et le devoir pour ceux-ci d'assister aux séances du parlement, le droit du parlement de les inviter, surtout quand les lois fondamentales de la monarchie sont attaquées. La défense qu'on leur a faite étant irrégulière, les députés remet-

trout à Sa Majesté une expédition en forme du présent arrêté, et, attendu cet arrêté, la cour a suspendu l'effet de ceux des 18 et 19 février, c'est-à-dire de délibérer sur les énormes entreprises du grand conseil.

24 *février.* — J'apprends que M. le maréchal de Bellisle a signé la requête, après s'être fait tirer l'oreille. Pour le maréchal de Noailles, il l'a refusé avec persévérance, disant que sa qualité de ministre l'en empêchait, parce qu'on délibérerait sur cela au conseil.

Le Roi a très-mal pris cette requête, et l'on apprend que, la recevant de M. le duc d'Orléans, ce prince a demandé au Roi : « Quelle réponse? » et que Sa Majesté, s'étant contentée de lire les noms des subsignataires, avait dit : « Voilà ma réponse, » en la jetant au feu, action indécente vis-à-vis des princes et des grands du royaume. L'on prétend même qu'il a dit au duc d'Orléans : « Votre grand-père fit mettre à la Bastille pour moins que cela des gens considérables ; pour vous, je sais que l'on vous suborne, et je sais bien qui ; on entendra parler de moi. »

Au grand conseil, les conseillers sont brouillés, et les deux partis ne se parlent ni ne se regardent plus ; ils ont été divisés sur l'arrêt qui fait tant de bruit. Les honnêtes gens, les magistrats instruits voudraient bien ne pas donner cette scène scandaleuse, et ceux qui ont été pour cet arrêt sont corrompus par la cour, qui prétend faire triompher le grand conseil, sa juridiction favorite. Il en est de même dans le clergé, même parmi les constitutionnaires ; les violents tournent le dos aux mitigés et aux gens raisonnables.

Nous allons avoir trente mille hommes en Provence ;

l'on parle du siége de Gibraltar ou de Port-Mahon. Nous n'avons pas encore saisi les vaisseaux anglais à Marseille, à cause qu'ils arborent le pavillon hollandais.

Ordre envoyé à Bordeaux pour en chasser tous les Anglais ou les prendre. L'on assure que nous aurons cinquante-cinq voiles à la mer en nous mettant en campagne. M. de Conflans sera le principal commandant de ces forces.

Le parlement de Rouen, par arrêt, a condamné le projet des lettres des évêques au Pape et la circulaire de l'assemblée aux évêques de France, comme contraires aux lois et aux usages du royaume et au silence prescrit par la déclaration de septembre 1754. Plusieurs membres de l'assemblée voulaient y donner bien d'autres qualifications.

25 *février*. — Le Roi répondit le 22 à la députation du parlement : « J'examinerai ce que vous venez de me donner, et je vous ferai savoir mes intentions. » Sur cela, les chambres assemblées ont continué la délibération au vendredi 27 de ce mois. On y a en même temps vu les procès-verbaux d'exécution des précédents arrêtés, touchant la radiation de l'enregistrement ordonné par le grand conseil dans les trois bailliages susnommés, désobéissants au parlement et obéissants au Roi.

Ainsi, le parlement suit sa pointe avec vivacité et rigueur. L'autorité royale va reculer, dit-on ; l'on travaille dans l'assemblée des ministres à cette déclaration qui réduira beaucoup les droits du grand conseil. Le maréchal de Noailles a dit en plein conseil qu'il n'y avait qu'un moyen, et le meilleur de tous, qui serait

de supprimer le grand conseil et de donner ses attributions au parlement, au lieu de supprimer deux chambres du parlement comme on voulait.

Le peuple de Paris prend feu sur ceci, et, dans les salles du palais, quantité de bourgeois tiennent des discours fort injurieux au gouvernement, surtout contre mon frère qu'on accuse être l'auteur de toutes ces fausses démarches.

Il y a environ vingt ans que l'on chassa de Sorbonne cent des plus savants docteurs, et ceux qui sont restés furent nommés *carcassiens*[1]; aujourd'hui voilà que ceux qui restent vivants de ces cent docteurs ont présenté requête au parlement pour y être réintégrés. Et, comme les magistrats deviennent tout-puissants, l'on croit que tout réussira du côté de la cour par la crainte qu'elle a que les seigneurs ne se réunissent au parlement. Ainsi procède le gouvernement d'un roi de quarante-six ans, avec plus de faiblesse que pendant une minorité.

Cependant le Roi va son train plus que jamais avec la marquise de Pompadour; il va passer les trois jours gras à Bellevue, et l'on dit que ce sera aux dépens de cette dame. Elle a quitté les confesseurs et se moque de l'hypocrisie qu'elle avait commencée.

L'on dit que la réponse de la Reine à la demande du Roi, pour donner une place de dame du palais à la marquise, a été comme il suit, et que c'est le président Hénault qui l'a composée. Il faut savoir que, quoique la Reine aille voir le Roi chaque jour à son lever,

1. Parce que la Sorbonne décimée n'était plus que la *carcasse* de l'ancienne.

quand ils ont quelque chose à se demander, c'est par lettre. Cette réponse est donc : « Sire, j'ai un Roi au ciel qui me donne la force de souffrir mes maux, et un Roi sur la terre à qui j'obéirai toujours. »

26 *février*. — Les gens du Roi ont été mandés aujourd'hui à Versailles; l'on dit que c'est pour leur parler de la déclaration que l'on prépare pour éteindre cette affaire du grand conseil.

L'autorité va reculer, et à mesure que le parlement avancera avec sa grande force, le ministère, sous le nom d'autorité royale, reculera par faiblesse, n'ayant entrepris que par ignorance et par fourberie.

Outre la requête des anciens docteurs de Sorbonne dont j'ai parlé, l'on dit que tous les parents de la plupart des prétendus jansénistes exilés et emprisonnés (même à la Bastille), se sont syndiqués pour demander la liberté de ces disgraciés, et la fonder sur la déclaration de 1754, puisque, ne devant plus être question de la bulle *Unigenitus*, les peines qu'elle a causées devraient être abolies.

28 *février*. — Hier, la députation du parlement fut à Versailles recevoir la réponse, et on l'a sue sur les quatre heures. Cette réponse du Roi, du 27 de ce mois, est conçue de façon qu'il parle en Roi, mais qu'il recule dans ce qu'il avait avancé. Il voulait, dit-il, savoir ce qui portait le parlement à son invitation des pairs, et il ne l'a pas vu dans son exposé. — Il ne déroge point aux priviléges des pairs, il les maintiendra toujours. — Il veut qu'en pareilles convocations on l'informe préalablement des motifs de convoquer. —

Le parlement assure que les lois fondamentales sont en danger, mais en pareil cas, le Roi dit que c'est à lui seul de décider, et qu'il sera fort aise d'entendre sur cela l'avis des princes, pairs, grands du royaume et de son parlement, ce qui sent un prochain lit de justice.

Sur cette réponse, le parlement a continué l'assemblée des chambres au jeudi 4 mars, qui est le lendemain des Cendres.

1er *mars.* — L'on a observé ce carnaval, à Paris, que jamais on n'avait vu tant de masques au bal contrefaisant les habits ecclésiastiques, en évêques, abbés, moines, religieuses, etc., ce qui marque que nous tombons rapidement dans les doctrines de Luther et de Calvin, l'esprit d'inquisition du sacerdoce nous rendant les prêtres trop odieux.

2 *mars.* — Il est très-vrai qu'il y a environ un mois, le Roi avait consenti enfin, mais avec peine, à remettre M. Chauvelin dans le ministère; j'ignore à quelles conditions, mais elles furent telles que M. Chauvelin en voulait de toutes autres, vu son ancienne dignité, et d'ailleurs, considérant la détresse des affaires, il se trouva aimer mieux la vie privée que les dangers qu'il avait à essuyer; le Roi, de son côté, déclara bientôt qu'il ne voulait plus qu'on lui en parlât.

Mais voici une autre affaire bien considérable: M. de Séchelles, contrôleur général, *est devenu fol.* Il y a huit jours qu'il perd la tête, et ne sait plus ce qu'il fait ni ce qu'il dit; on s'en aperçut à un comité, puis à un conseil, et cela n'a été qu'en augmentant depuis, de sorte qu'il est tombé dans une totale

imbécillité. Le Roi lui a dit au dernier conseil qu'il était incommodé, et qu'il ferait bien d'aller pour quelque temps à la campagne; sur cela, ce ministre est allé à Saint-Ouen, chez le prince de Soubise. L'on m'assure qu'il doit donner ce soir la démission de sa charge, et le sieur de Moras[1], intendant des finances, son gendre, est allé porter au Roi diverses signatures. C'est, dit-on, pour cela que le Roi est allé passer les trois jours gras à Bellevue, pour ôter de sa tête les chagrins présents et pour raisonner avec ses confidents et confidentes des arrangements qu'il doit prendre.

On me peint les affaires de notre État comme étant dans la plus grande confusion. M. de Séchelles a été l'oracle de tous les départements par le brillant qu'avait pris la finance, par des emprunts qui ont réussi, mais avec lesquels il a épuisé toutes les ressources de l'État; l'on assure que le crédit public est perdu et qu'il n'y a plus d'argent à prêter au Roi. C'était lui qui avait écarté la guerre de terre; voyant qu'il fallait rétablir la marine tôt ou tard, il a dit qu'il fallait autant l'accélérer à force d'argent, et il a épuisé pour cela le trésor royal, sans qu'un tel édifice pût avancer de beaucoup, puisqu'il y faut des neuf à dix ans. C'est lui qui a dicté les manœuvres des troupes de terre, et il se trouve que la marche de nos troupes vers les côtes, les campements qu'on leur prépare dans nos provinces les meilleures, tout cela coûtera, dit-on, plus qu'une campagne en Flandre. Et tout cela n'est qu'ouvrage de montre dont se moquent les Anglais. Oh!

1. Peirenc de Moras, qui fut adjoint au contrôle général le 17 de ce mois, et ministre de la marine en 1757.

imbécillité, et vanité dont on ne prévoit les conséquences qu'après les dépenses faites! Il a régenté sur les affaires étrangères; elles se trouvent aujourd'hui dans une confusion où l'on ne comprend plus rien, et M. Rouillé tombe dans le même abattement que lui.

3 *mars*. — La *Gazette d'Amsterdam* parle avec ironie de nos nouvelles affaires du parlement, disant que ceux qui craignent les assemblées trop illustres et trop éclairées ont empêché l'intervention des princes et des pairs, et leur ont procuré l'interdiction d'aller au parlement. Elle ajoute que tout le monde marque ici une grande sensibilité au parlement et contre le grand conseil. En effet, le public a identifié le grand conseil avec l'intérêt des prêtres. Tous les avocats ont, dit-on, délibéré entre eux de ne plus plaider au grand conseil si ces querelles continuent.

M. le comte de la Marche a eu une dispute aigre avec le duc d'Aiguillon, qui parlait trop bassement pour la cour et contre le parlement. Nous avons peur que son père, M. le prince de Conti, n'ait pris pour modèle le grand Condé, qui troubla tant l'État pendant la minorité du feu Roi.

4 *mars*. — L'on gémit de voir toutes les fausses dépenses où les ministres plongent aujourd'hui le gouvernement. La marine demande un temps nécessaire pour être relevée; c'est inutilement qu'on y prodigue l'argent, si, en voulant presser la mesure, on ne fait que de mauvaises constructions. Les Anglais ne craignent point nos descentes et s'en moquent; il est démontré qu'on ne peut en faire en Irlande ou ail-

leurs, comme faisait le feu Roi pour Jacques II, avant que la mer ne soit nettoyée de cette nombreuse marine anglaise. Pourquoi donc avoir donné dans ces dépenses si considérables? Nous avons quatre maux à faire à l'Angleterre, auxquels on aurait dû procéder depuis le 1er août dernier, et cela promptement : 1° rétablir ici pour toujours la Maison Stuart; 2° rétablir Dunkerque comme il était avant le traité d'Utrecht, et cela pour toujours; 3° faire passer vaisseau à vaisseau des secours à nos îles d'Amérique et au Canada; 4° mettre en mouvement tout ce que nous pouvons avoir d'armateurs, et y employer la marine royale. Avec ces quatre articles, nous aurions déjà eu la paix, qui nous fuit par la négociation.

La maladie de M. de Séchelles, qui est au cerveau, vient d'ailleurs; il a les jambes enflées et on lui croit de l'eau dans la poitrine. Il est à Saint-Ouen, dans un état singulier, gai, serein, et ne parlant aucunement de sa charge, comme ne sachant point qu'il est malade et oubliant qu'il ait des affaires. L'on attend à tout moment la nomination de Sa Majesté pour cette importante charge des finances. On en nomme plusieurs dans le public, et surtout le sieur Silhouette, chancelier de M. le duc d'Orléans. Pour moi je dis que le plus honnête homme sera le meilleur ministre des finances; sans la vérité et la sincérité il n'y aura ni crédit ni confiance.

Enfin la place de Louis XV est décidée, toujours au Pont-Tournant, mais avec des ornements d'architecture très-dispendieux; voilà dix-huit fois que cela a changé depuis que le Roi avait signé un bon pour le dessin. Ainsi vont nos bâtiments : on change, on re-

change; toujours de fausses dépenses, et, pour les moyens, l'argent manque.

5 *mars.* — L'on parle de divers sujets pour l'importante place de contrôleur des finances : M. de Saint-Priest, intendant de Languedoc, créature de la marquise de Pompadour, Dauphinois fin, superficiel et fort alerte à s'enrichir. L'on dit que ce sera lui, et qu'on lui a envoyé un courrier; non, je ne puis le croire, le Roi a trop bon esprit; — M. Berryer, lieutenant de police, pauvre petit magistrat, assidu, travailleur, mais d'un esprit très-médiocre; — Silhouette, chancelier de M. le duc d'Orléans. On en doute, vu qu'il s'est blousé dans les conférences avec les commissaires anglais, et qu'on le dit cause de la guerre. — M. de Lucé[1], intendant de l'Alsace, homme de bon esprit, sage, humain, un peu intrigant de cour, comme il a fallu l'être pour parvenir où il est arrivé. Je le croirais le meilleur : il apprendrait sa charge avec le temps; il a étudié la finance dans des provinces frontières où l'administration est bonne et le peuple heureux. Je l'y souhaiterais.

L'on me dit que le maréchal de Bellisle tombe beaucoup d'esprit et vise à l'état de M. de Séchelles. Les têtes s'usent comme les jambes, à ce travail forcé et à ces grands objets auxquels on s'adonne avec inquiétude et ambition. Oh pauvres hommes! vains géants, qui attaquent le ciel avec imprudence!

1. Pineau de Lucé, d'abord intendant à Tours, 1743, puis en Hainault, 1745. Il était aussi chargé des affaires de France en Lorraine.

Hier jeudi, 4 mars, il y eut assemblée des chambres qui dura cinq heures. On y arrêta sept articles pour de pressantes remontrances au Roi[1]. On y définit toujours l'autorité royale, seule volonté personnelle, mais qui a un besoin essentiel de l'observation des formes que l'on érige en constitution fondamentale, sans quoi ces décisions en matière de lois ne peuvent subsister. Il est remarquable qu'on y dise surtout que c'est par là que subsistent les droits des sujets (qui sont ici nommés les premiers), du Roi et des princes du sang; ainsi, voilà ceux-ci marqués comme très-intéressés en tout ceci. Le parlement démontre la contradiction qu'il y a dans la réponse du Roi en disant qu'il consent que les pairs s'assemblent au parlement, et cependant qu'ils ne puissent le faire sans la permission royale, et que l'on puisse surseoir à ces assemblées; que, par là, les principaux droits de la pairie sont anéantis. Le Roi, par sa réponse, dit qu'il faut savoir préalablement pourquoi l'on assemble les pairs; le parlement répond qu'il l'a expliqué suffisamment, qu'il s'agit de soutenir les formes essentielles des lois pour qu'il n'en soit promulgué aucune qui n'ait passé par le parlement.

Ainsi, le parlement a raison de tous points et montre au Roi la faiblesse des raisonnements qu'on lui a suggérés dans sa réponse. Que peut-on répliquer à cela? Il plaide la cause des princes et des pairs; il les gagne, il les introduit dans les affaires comme ils le souhaitent tant.

1. Cet arrêté se trouve dans tous les mémoires du temps, Barbier, Luynes, etc.

Cependant le Roi est très-mal conseillé; il se donne toujours tort et donne toujours raison au parlement. On le dégrade peu à peu, surtout dans le siècle lumineux et philosophique où nous vivons. Si Henri III fut obligé de se mettre à la tête de la Ligue, Louis XV devrait se mettre à la tête de la philosophie, de la justice et de la raison pour rétablir son pouvoir et son bonheur; qu'il se constitue hardiment le chef des réformateurs de l'État pour conduire mieux qu'eux les réparations que demande la situation de la France.

6 *mars.* — M. de Séchelles est mieux; il a travaillé avec M. Chauvelin, intendant des finances, qui ne s'est aperçu d'aucun égarement, mais l'a trouvé faible. Il devait aller aujourd'hui au conseil à Versailles, mais cela a été remis à mercredi prochain. Malgré ce mieux, ce ministre ne saurait rester en place, ne pouvant suffire à un si grand travail, et les financiers perdent confiance, ne voyant pas un avenir sur lequel ils puissent compter pour leurs avances; ainsi, il faut lui nommer bientôt un adjoint. L'on ajoute que la démence de ce ministre provient d'une querelle qu'il a eue avec M. de Machault, lequel voulait avoir vingt millions de plus, et sans en rendre compte. Sur cela, ces deux ministres se sont reproché tout ce qu'il y avait de plus dur et avec le plus d'amertume, et M. de Séchelles, ayant été le lendemain chez Mme de Pompadour, y trouva un relai de querelle, et comme l'on considère beaucoup des gens en si haute faveur près du Roi, il en est résulté des troubles dans l'âme et un ébranlement de nerfs.

M. Chauvelin, ancien garde des sceaux, m'a à peu

près avoué hier qu'il avait été question de lui pour rentrer au ministère, mais qu'il avait pensé qu'il y serait inutile, puisqu'il serait contredit sur toutes choses; de façon que, par le discours qu'il m'a tenu, il paraît qu'il désespère de la république.

8 *mars.* — Le samedi 6 mars, il y a eu assemblée des chambres du parlement, où les gens du Roi ont rendu compte du jour (que j'ignore) donné par Sa Majesté pour recevoir la grande députation pour les remontrances dont nous avons parlé.

M. Pasquier a dénoncé un mandement de l'évêque d'Auxerre, et l'on a reçu le procureur général appelant comme d'abus de ce mandement qui permet de manger des œufs; on approuve cela, mais il a une clause qui irrite les tribunaux comme étant contraire à la déclaration de septembre 1754; cette clause est d'exhorter les fidèles « à s'attacher et à garder l'unité avec les premiers pasteurs en matière de religion, et à n'écouter que leurs voix; » car cela ne veut dire autre chose que la constitution *Unigenitus*, dans un temps où il n'y a pas d'autres disputes.

9 *mars.* — M. de Séchelles est mieux pour sa tête; il assistera demain au conseil. Le Roi a changé d'avis sur ses voyages, et projeté d'en exécuter cette année comme les précédentes, à Compiègne le 1er juillet, à Crécy sitôt après Pâques, etc. Cela est, dit-on, nécessaire à sa santé. Qui ne doit pas se rendre à cette raison?

La marquise est plus favorite que jamais; l'on m'assure que le Roi n'a pas cessé un instant de l'ado-

rer, et que les infidélités dont on a parlé sont feintes et supposées. Elle vient de s'assurer de la maison de Bellevue. Ce palais était bâti sur le terrain domanial de Meudon; l'on procède à un échange contre d'autres terres convenables au domaine, en sorte que cela lui reste comme patrimonial. Toute cette comédie de confesseurs et de régularité religieuse est évanouie; on n'en parle plus, et le monde en dira ce qu'il voudra; tout cela fait un mauvais effet dans notre France.

Autre nouvelle très-incompréhensible : l'on a donné ordre de rendre les vaisseaux anglais que nous avions saisis dans les ports, pendant que les Anglais continuent à prendre les nôtres. On laisse aussi dans nos ports et dans nos villes les commerçants anglais, qui y prennent nos marchandises, et qui nous apportent des leurs, sous prétexte qu'ils nous sont utiles et que nous perdrions à les chasser. L'on prétend gagner la nation anglaise par cette douceur inaltérable et cette patience à toute épreuve. Pendant ce temps-là, nous travaillons à notre marine. Cependant l'on prétend qu'il s'agit d'une expédition contre Jersey et Guernesey.

M. de Machault est l'âme du conseil de la marquise : c'est lui qui suggère cette conduite politique si bizarre; il se donne pour bien fin, et malheureusement notre Roi aime mieux la finesse que les coups de génie. Grâce à l'esprit d'économie qui prévaut aujourd'hui en Angleterre, il se flatte de parvenir à la pacification et au rétablissement de notre marine, qui sont nos deux grands objets.

D'autres disent que mon frère est d'une intelligence secrète avec le garde des sceaux Machault, et que par

lui il précipite la marquise dans tous ces faux conseils dont le Roi est la dupe, et que ceci est d'un tel embrouillement qu'il faudrait en venir à une guerre de terre; que l'on veut du mal à l'État, et que les prêtres désirent ardemment le règne du Dauphin; car l'autorité de Louis XV est fort attaquée par les troubles que l'on jette perpétuellement entre le parlement et la cour. Quels discours affreux j'entends autour de moi!

10 *mars*. — La guérison de M. de Séchelles est à désespérer de plus en plus; l'on remet de semaine en semaine son apparition à Versailles. Le cerveau est ébranlé et perdu, il n'a plus de mémoire. L'on compte qu'il avait déjà eu deux attaques d'apoplexie que sa famille avait cachées, les 15 janvier et février derniers. Alors il ne savait plus où il était. Depuis cela, il ne dormait plus et se relevait la nuit pour vaquer à la folie qu'il avait de travailler à la politique. Mme de Séchelles le trouva une nuit faisant une instruction pour M. de Valori, allant à Berlin. Comme, à l'autre guerre, il avait été fort employé dans ces pays de l'Allemagne, à Munich, Berlin, Dresde, Francfort, etc., il se piquait de donner des avis justes et avec détail de toutes ces positions. Au fond, l'on m'assure que ces écritures ne valaient pas le diable; cependant M. Rouillé et l'abbé de La Ville les adoptaient.

Le Roi ayant donné ordre à tous les Anglais de sortir du royaume, les Anglais négociants à Bordeaux ont fait sur cela de grandes représentations, et nos intendants les ont favorisés, disant que leur résidence nous est très-utile.

L'on prétend que nous avons quarante vaisseaux ou

frégates de soixante-quatre à quatre-vingts canons tout prêts à sortir de Rochefort ou de Brest.

La *Gazette d'Amsterdam* parle assez déraisonnablement de l'audience que le Roi a donnée aux princes du sang sur leur assistance au parlement. Je sais que le parlement est très-divisé, que le grand banc (ou présidents à mortier) était pour un arrêté plus agréable au Roi que celui qui a été fait, car celui-ci critique la personne de Sa Majesté et ses ordres, et le montre en contradiction avec lui-même. Le premier président a dit qu'il ne savait comment parler au Roi d'un ton si désagréable pour Sa Majesté. M. de Machault intrigue dans le parlement et y suggère de faux avis par le sieur Pasquier, son ami. Mais les bons avis y prévalent par le plus grand nombre. Tout ce combat n'est qu'entre le ministère et la nation.

12 *mars.* — Il y a eu aujourd'hui assemblée des chambres; on y a rendu compte de la réponse que le Roi rendit hier en ces termes : « Je réfléchirai à tout ce que vous venez de me dire, et je vous ferai savoir mes intentions. » Sur cela, l'assemblée fut remise à huitaine, qui sera vendredi 19 mars.

Le parlement poursuivit une procédure criminelle contre un prêtre de Sainte-Marguerite, qui a refusé les sacrements à un marchand nommé Cousin.

13 *mars.* — Assemblée des chambres au sujet d'un arrêt du grand conseil, imprimé et crié hier dans les rues de Paris. Cet arrêt avait condamné au feu une lettre anonyme qui donnait tort au grand conseil et raison au parlement. Il y a eu deux avis : l'un pour

mander les officiers du Châtelet, et faire réprimer cette audace et punir les afficheurs et colporteurs; l'autre pour joindre ce nouveau sujet de plainte à celles que le parlement a déjà portées devant le Roi pour en accélérer le redressement. Cet avis a prévalu; le premier président va demain à Versailles.

15 *mars*. — J'ai vu l'arrêt du grand conseil rendu il y a quelques jours et exécuté pour brûler les deux brochures[1] qui étaient contre ces droits et pour ceux du parlement avec des conséquences, indications et prévoyance de ce qui arriverait de ces droits du grand conseil. Cet arrêt a été exécuté par le bourreau, imprimé, publié et affiché. Le réquisitoire du procureur général de cette juridiction est impertinent, insultant au parlement, et surtout au royaume; le grand conseil s'y donne pour dépositaire des lois très-ancien, aussi ancien que le parlement, etc. Cependant le public prend parti sur cette affaire de plus en plus; le peuple de Paris et des provinces s'accoutume à considérer le parlement de Paris comme le véritable monarque de la France, en qui résident la sagesse et le pouvoir légitime. Il regarde le ministère et le grand conseil comme les fauteurs de l'épiscopat et des jésuites, et instruments de tyrannie, et ces dispositions peuvent avoir de grandes suites, si le Roi, mieux conseillé, ne finit pas le fond de ces questions. J'ai le malheur particulier que tout le monde s'en prend à mon frère de tout ceci.

1. *Lettres de M. de *** à M. de ***, sur les entreprises du grand conseil.* L'arrêt est dans la *Gazette de Hollande du* 23 mars 1756.

16 *mars.* — L'on craint que M. le duc de Chartres ne devienne bossu : son épine du dos s'est tournée subitement. L'on a fait venir de Genève le sieur Tronchin, élève favori du grand Boerhaave. Il l'a pendu à une porte, a manié son corps et a fait craquer ses os[1].

M. de Séchelles a reparu à la cour avec un très-mauvais visage; il restera à Versailles pour y être plus seul quand il voudra, au lieu qu'il était accablé de monde à la campagne.

Les Anglais viennent de nous prendre encore quinze vaisseaux marchands; tous nos commerçants vont faire banqueroute. Il est grand bruit des jésuites de nos îles; ils se chargent ordinairement de la vente des marchandises de ces pays-là, et ils en tirent l'argent par lettres de change sur leurs correspondants de nos ports; or, il est arrivé que leurs vaisseaux ont été pris par les Anglais, et de là leurs lettres de change ont été protestées, ou payées induement. Cette banqueroute va à deux millions; il y a à se demander au moins de quoi se mêlent ces religieux.

Tous nos guerriers marchent promptement à leurs destinations de la Provence et de la Normandie; tout s'y prépare sérieusement pour des siéges; on ne doute plus de ceux de Port-Mahon et d'une descente en Angleterre. De son côté, l'Angleterre évoque tous les secours qu'elle peut attendre pour elle de la part de ses alliés. Elle leur dit : Je vais être attaquée sur mon terrain, secourez-moi de tous côtés, faites des diversions contre la France. Voilà nos guerriers contents,

1. Suivant les *Mémoires de Luynes*, Tronchin avait été mandé pour inoculer les enfants du duc d'Orléans.

ils vont avoir la guerre par terre; voilà la pauvre France en grande détresse.

Notre gouvernement est d'ailleurs dans la plus mauvaise réputation qu'il ait jamais été, et nos ennemis ont raison, *il n'y a qu'à le laisser faire;* notre ministère travaille plus pour eux qu'ils ne font eux-mêmes.

Mon avis était bien différent; je l'ai donné par écrit. Je voulais qu'on ne fît rien par terre. Nous avions assez de mal à faire aux Anglais. Mais l'on a voulu la guerre par terre, et nos guerriers courtisans l'ontobtenue.

Le premier président a été huit minutes avec le Roi tête à tête; il a rendu compte au parlement que Sa Majesté lui avait dit qu'il y ferait de nouvelles réflexions et qu'il ferait savoir ses volontés au parlement. Sur cela, l'assemblée des chambres fut très-longue hier, et on l'a remise à vendredi prochain, 19 de ce mois. L'on s'impatiente; les pairs sont plus ardents que les magistrats; ils grillent d'entrer dans les affaires publiques, et bientôt ils seront plus aigrement et plus hautement parlementaires que les robins même.

17 *mars.* — Un jésuite[1], professeur de théologie à Rouen, a fait soutenir une thèse contre nos fameuses et salutaires propositions de 1682. Le parlement l'a obligé de se rétracter et les magistrats allaient pousser

1. Le P. Maxuel. Voy. sur cette affaire les *Nouvelles ecclésiastiques*, p. 101, et la *Gazette de Hollande* du 12 mars 1756 et nos suivants.

plus loin cette affaire, quand le Roi a rendu un arrêt d'évocation au conseil. Sur cela, grand bruit; remontrances ordonnées, et les parlements, accoutumés aujourd'hui à la hauteur et à l'aigreur, se préparent à tenir bon; l'on dit même que celui de Paris s'y joindra pour l'intérêt de la nation.

L'on m'a confié le secret de nos expéditions. Le siége de Port-Mahon, dans l'île de Minorque, est résolu. Il n'y a que trois bataillons; nous embarquerons quinze mille hommes pour prendre l'île et cette place. Tout ce qu'il faut pour cette conquête sera embarqué le 1er avril; l'on compte que c'est l'affaire de quinze jours; la flotte de M. de la Gallissonnière y conduira nos guerriers, puis retournera à Toulon; ce sera l'affaire des Espagnols que de nous soutenir dans cette conquête, et de donner retraite à nos soldats vainqueurs; l'on ne doute pas que l'Espagne ne soit très-aise de recevoir de nos mains cette récupération de ses anciens domaines, et les partisans de la guerre par terre assurent que la paix est faite si nous parvenons à l'exécution de ce projet.

Par les nouvelles d'Angleterre du 8 de ce mois, l'on n'en était encore qu'à envoyer les matelots à Plymouth pour équiper la flotte qui va en Méditerranée; ainsi nous aurons bien du temps, dit-on, pour achever notre siége. L'on dit encore que tout est en trouble en Angleterre, et que, le 15 de ce mois, il doit y avoir une révolution dans le ministère.

A Rome, il y a une congrégation qui travaille aux troubles de l'église de France et qui va donner son avis au Pape pour qu'il prononce *ex cathedra* : autre sottise que de fourrer le Pape dans tout ceci; les par-

lements y seront bien contraires : car les décisions les plus mitigées de Rome sur les affaires de la bulle *Unigenitus* seront toujours opposées à nos libertés gallicanes.

Quantité de banqueroutes à Marseille, surtout celle des jésuites des îles d'Amérique; ils ont beau se disculper sur les prises des Anglais, ils seront toujours inculpés, ces moines, de s'y être immiscés.

18 *mars.* — Une confidente de M. le prince de de Conti m'a dit hier que ce prince avait eu quatre longues conférences avec le Roi, d'où elle concluait que le Roi était pour le parlement et contre le grand conseil et les prêtres, qu'on le verrait bientôt à sa réponse.

J'ai vu la copie du discours du premier président au Roi[1], dont le parlement a été très-satisfait, et certes cette compagnie lui a donné en cette occasion une grande marque d'estime en lui déférant cette commission *en seul.* Il a répété au Roi le mot *incessamment*, sur ce que le Roi disait qu'il rendrait *incessamment* réponse à mon frère, le reconduisant comme si c'avait été toute la grande députation du parlement; le magistrat lui répondit plusieurs fois : *Incessamment, incessamment.*

19 *mars.* — Il court un conte ridicule, que la marquise de Pompadour veut faire une fondation publique, à l'exemple de celle de Saint-Cyr par Mme de Maintenon, et de l'établissement de l'École militaire.

1. Il est dans les *Mémoires de Luynes*, t. XIV, p. 465.

L'on dit que ce sera pour vingt veuves d'officiers tués au service du Roi, toutes jeunes et jolies; on y réunira de grosses abbayes d'ordres qui ont appelé au futur concile, et qui se sont le plus distingués par leur opposition à l'appel. Ces dames auront de petites loges à l'Opéra; chacune aura un petit jardin avec pavillon dans les faubourgs de Paris. A chacune une étrenne annuelle, pour quarante louis de magots[1]. Dans ces jardins, des fleurs de la manufacture de porcelaine de Vincennes. Elles perdront leur établissement quand elles se marieront d'une manière indissoluble; mais elles les conserveront par des mariages dont l'essence consiste dans la bonne et amiable composition des parties, etc.

20 *mars*. — Mercredi dernier, 17 de ce mois, le Roi déclara M. de Moras[2], gendre de M. de Séchelles, pour adjoint de son beau-père; il a la commission de contrôleur général, il a déjà été reçu à la Chambre des comptes, et a prêté serment au chancelier de France.

Il y a des gens qui disent que cette démence de M. de Séchelles n'est qu'un jeu joué pour avancer ainsi sa famille, et véritablement voilà cette famille, très-plébéienne, plus puissante que jamais. Mon frère y a plus contribué que personne. Il y a quinze jours qu'il ne fait qu'intriguer pour empêcher Saint-Priest, intendant de Languedoc, et créature de la marquise, de devenir contrôleur général; mais le Roi a conçu un

1. De chinoiseries, probablement.
2. Voy. t. I, p. 128, t. VIII, p. 332, et ci-dessus, p. 217.

tel amour pour son Séchelles, depuis qu'il lui a fait trouver tant d'argent à emprunter de ses sujets, qu'il croit sauver son État en conférant ce ministère à celui de sa famille qu'il désire, pour peu qu'il travaille sous ses ordres et sous sa dictée.

Moras est un homme riche et qui n'a pas laissé de vouloir travailler au conseil. A le voir, il paraît bœuf et avoir la mâchoire épaisse; l'on prétend qu'il travaille peu et qu'il a l'esprit gauche et pédant. Certainement il ne l'a ni élevé ni étendu. L'année dernière, M. de Séchelles me dit qu'il avait, la veille, entendu plaider à fond le pour et le contre de la taille arbitraire, son gendre Moras tenant pour l'arbitraire, et son neveu Beaumont pour la taille tariffée. A cela je conclus que M. de Moras, ayant adopté une aussi mauvaise thèse, ferait toujours de mauvaise besogne en finance.

Il vient d'être décidé que ce sera le comte de Maillebois[1] qui commandera ce siége de Port-Mahon, et que son général, M. de Richelieu, resterait dans notre continent. Cela fâche ce maréchal, et l'on dit que son départ pour l'armée en est différé de quelques jours. Ceci est fondé, dit-on, sur ce que le Roi de Sardaigne remue quelque chose, et se dispose à insulter le Dauphiné et la Provence, pour empêcher le siége de Port-Mahon. Voilà ce que j'avais bien prévu : des diversions. En ce cas, ce sera, dit-on, le chevalier Chauvelin, notre ambassadeur à Turin, qui sera maréchal général des logis de cette armée de terre.

Notre Cour met de l'affectation à publier le dessein sur Port-Mahon. Que dire à cela? serait-ce profondeur?

1. Fils du maréchal et gendre du marquis d'Argenson.

21 *mars.* — L'on m'assure que c'est l'archevêque de Rouen (Tavannes) qui est nommé par le Roi pour le chapeau de cardinal : c'est encore une transaction royale, car il faut savoir que le roi Stanislas prétendait une nomination de chapeau comme roi, mais le Pape a démontré qu'il ne pouvait l'avoir, et, comme il y nommait l'archevêque de Rouen, grand aumônier de la Reine, le Roi le nomme pour son compte, quoique ce prélat soit dans un très-mauvais état de santé et ne doive pas vivre longtemps. L'archevêque de Paris l'a refusé en quittant son archevêché ; c'est un opiniâtre indécrottable et de bonne foi; il restera exilé tant qu'il sera dans cet entêtement. L'archevêque de Narbonne (la Roche-Aymon) est un fripon, qui a bien intrigué pour ce chapeau. Cependant, s'il nous faut des cardinaux, c'est pour savoir négocier dans les conclaves et s'opposer au parti autrichien à Rome, mais voici que nous nommons des cardinaux qui ne pourront aller à Rome ou qui y négocieront mal. Ce sont des sots, comme l'évêque de Beauvais (Gesvres), l'archevêque de Sens (Luynes), l'archevêque de Rouen, qui n'y pourra pas aller; le cardinal de Soubise se meurt; restera le cardinal de Tencin qui mènera les autres.

M. de Machault, garde des sceaux et ministre de la marine, se montre d'une indifférence sur les affaires d'État, et d'une paresse semblables à celles de feu M. de Saint-Contest. Il répond peu de chose à tout ce qu'on lui crie qui presse, soit pour les flottes, soit pour les armateurs; il impatiente ceux qui y concourent, rien n'est prêt en effet, il se contente de dire qu'il a écrit, qu'il a fait des propositions aux armateurs, et rien n'avance. L'on dit qu'il n'y a que sept vaisseaux de prêts à Toulon.

Digitized by Google

L'abbé de Bernis a eu des pesanteurs de tête, il s'est fait saigner au pied par le chirurgien de M. Rouillé (dont il convoite la place). On lui a coupé un tendon, et le voilà boiteux pour le reste de ses jours. D'ailleurs, on dit mille biens de son esprit.

La faiblesse du Conseil est extrême. M. de Machault n'entend rien à la politique, mon frère guère plus, M. de Séchelles végète, et n'a plus de mémoire, le maréchal de Noailles se retire à force de radotage et folie; M. de Puisieux est totalement décrié et méprisé des étrangers; pour M. de Saint-Florentin, l'on sait ce que c'est. Reste à rien. M. Rouillé est la pusillanimité même, et l'on n'a jamais vu rien de si borné. M. de Moras, adjoint à M. de Séchelles, ne travaillera point avec le Roi.

Le maréchal de Richelieu veut aller à Port-Mahon conduire notre armée et faire le siége. Il se montre étourdi, hasardeux, présomptueux, et voulant ardemment la fin sans les moyens. C'est lui qui a fait nommer mon ami Redmont[1] (à qui je souhaite plus de capacité que je ne lui en crois) pour la place de maréchal des logis de l'armée. Son conseil a été M. du Mesnil, autre étourdi présomptueux et fripon d'argent.

Un habile homme de mer que j'ai vu m'a dit que notre prétendue entreprise sur Port-Mahon était impossible, que les ennemis y seraient aussitôt et même plus tôt que nous, et que le même vent qui nous portait de Toulon à Mahon portait aussi les ennemis de la Manche au détroit de Gibraltar; que ce grand bruit

1. Le chevalier de Redmont, brigadier, mestre de camp de cavalerie.

affecté de cette entreprise avait tout l'air d'une feinte. L'on dit même que l'escadre de M. de Perrier ne va point en Amérique, mais commence sa descente à l'île Minorque. Mon homme dit que Mahon est très-bien fortifié de tous côtés et que nous ne pourrons jamais le bloquer par mer, les Anglais étant bientôt supérieurs à nous sur cet élément. Ainsi, supposant qu'on l'entreprenne, c'est folie.

L'on dit de nos généraux destinés au commandement de nos côtes, M. de Bellisle pour l'Océan, et M. de Richelieu pour la Méditerranée, que le premier travaille beaucoup et ne fera rien, et que le second ne travaille point et fera quelque étourderie, l'un savant et pédant, l'autre ignorant et léger. Telle est l'opinion qu'on a de notre gouvernement : mépris des étrangers et crainte des citoyens.

22 *mars*. — C'est après-demain, mercredi, que l'on fera l'insertion de la petite vérole à M. le duc de Chartres et à sa sœur, tous deux d'une assez mauvaise venue, ce qui fait craindre beaucoup pour eux. M. le duc d'Orléans en ayant demandé la permission au Roi, Sa Majesté lui a répondu : « Vous êtes maître de vos enfants. » La duchesse d'Orléans pleure, et dit à son mari : Allez cependant votre chemin.

Le parlement de Rouen avait bien fait son devoir et obligé le professeur de théologie des jésuites à se retirer à Paris, pour avoir enseigné que les propositions de 1682 étaient une erreur enseignée seulement par un petit nombre d'évêques, mais adoucie par des explications subséquentes, et que ces propositions étaient contraires au dogme de l'unité. Et, comme le

parlement poursuivait cette insulte faite au Roi, voici que le conseil a évoqué cette affaire par un arrêt très-mauvais.

On ne saurait trop admirer la noble hardiesse du parlement de Rouen en ses remontrances[1] sur la déclaration pour le grand conseil. Se plaignant du *veniat* de deux conseillers, il assure qu'ils n'obéiront plus à de pareils ordres, que ceux qui approchent le Roi le portent *au despotisme* et le trompent. L'on voit bien à qui en veut cette compagnie, et bientôt les autres, car quelle conséquence n'y a-t-il pas à tirer d'un si petit parlement à l'union des autres et au parlement de Paris ou cour des pairs?

23 *mars*. — L'on doit commencer ce soir l'inoculation du duc de Chartres, et de la princesse sa sœur; tout tremble au Palais Royal. Le sieur Tronchin, fameux médecin de Genève, l'entreprend et en répond; il a fait venir d'Angleterre du pus de petite vérole comme le meilleur, sur quoi l'on dit plaisamment que cela va former une nouvelle branche de commerce pour l'Angleterre.

Le Roi vient de donner six mille livres de pension à M. de Malesherbes, fils du chancelier et président de la cour des aides, qui a épousé la fille d'un des plus riches financiers de Paris[2]; ces prodigalités font crier dans le public.

Le duc de Gesvres a été mandé à la cour, et on lui a

1. Elles sont analysées dans Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 444.

2. Marie-Françoise Grimod de la Reynière.

ordonné d'y résider : la raison en est que c'était chez lui que se formaient toutes les assemblées de pairs, soit parce qu'il reste volontiers chez lui, soit parce que son hôtel est proche du Palais royal et commode pour se concerter avec les princes du sang qui s'y rendent.

La marquise de Pompadour a été saignée pour un petit rhume, elle en est guérie et embellie, elle a abjuré la bigoterie qu'elle avait si bien commencée; elle se joue avec les grâces et les amours au lieu de prêtres et de mortifications. Le Roi a repris son amour pour elle : pendant le séjour à Bellevue, Sa Majesté a été toujours enfermée avec elle, et jamais on ne l'a vu si galant et si empressé.

25 *mars*. — On a délibéré depuis peu au conseil pour envoyer le parlement de Rouen à Gisors. La cour est mécontente de sa hardiesse dans ses remontrances sur le grand conseil, et à cause de l'affaire de Bayeux qui a produit des remontrances encore plus hardies. Une femme de chambre a plu au procureur général de Rouen[1]; ce magistrat plaît à la cour; il a voulu placer le cousin de cette femme de chambre dans les deux charges principales du bailliage et siége présidial de Bayeux qui vaquaient par mort. Le fils du défunt en a voulu garder une, il s'est présenté au parlement de Rouen, et y a été reçu, mais M. le chancelier et la cour ont prétendu absolument que leur protégé eût les deux charges. Ni le parlement ni le bailliage n'ont voulu obéir; la cour a supprimé le bailliage par édit pour le recréer ensuite, tour d'autorité contre lequel

1. Le Sens de Folleville.

les parlements sont aujourd'hui fort en garde. Le parlement de Rouen a refusé de l'enregistrer ; doubles et réitérées lettres de jussion, remontrances, enfin résistances poussées bien loin[1].

Aujourd'hui, le parlement ayant de nouveau envoyé les gens du Roi à Versailles pour demander sa décision tant sur les pairs que sur le grand conseil, Sa Majesté a répondu : « J'ai déjà dit à mon parlement que ce serait pour incessamment. » Cependant l'on se moque à Versailles du projet d'un lit de justice, et l'on m'assure qu'il n'aura pas lieu.

27 *mars*. — Nos finances vont mal : on est, dit-on, à la veille de ne plus payer ou de mal payer, les négociations se font en papier, les fermiers généraux prennent de l'argent à plus gros intérêt qu'à l'ordinaire, à 5 et à 6 pour 100. L'on presse les recouvrements dans les provinces, on pressure tout. Tout cela est bien fâcheux parmi des esprits aussi vifs que ceux des Français dans leurs opinions. Tout à coup tout manquera. C'est là, dit-on, ce qui a causé la démence de M. de Séchelles, et les embarras de son gendre Moras à accepter l'adjonction à cette place.

L'on donne notre entreprise sur Port-Mahon comme certaine ; il n'y a que quinze cents soldats anglais, la descente est facile, elle doit se faire le 2 avril. Pendant ce temps-là, la flotte de l'amiral Hawke, que l'on disait partie le 11 mars, pour secourir Minorque, est allée au large d'un autre côté, et va, dit-on, pour

1. Voy. sur cette affaire Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 436.

insulter nos Iles du Vent. Celle de Byng ne part qu'aujourd'hui pour Minorque, et il lui faut un mois pour y aller. L'on m'assure qu'il n'y a qu'une simple muraille à Mahon qui le couvre du côté de terre, et que nous pouvons aller prendre facilement ces deux langues de terre qui forment le port, les batteries n'ayant de défenses que vers la mer, et nulle à leurs revers; avec quinze mille hommes nous en viendrons à bout facilement, dit-on, et c'est la plus grande vengeance que nous puissions tirer des Anglais, car, avec cette perte, on assure que leur commerce du Levant est détruit.

30 *mars*. — Aujourd'hui ont paru deux arrêts du conseil qui cassent ceux de Rouen et de Grenoble, touchant l'enregistrement de la déclaration du 10 octobre dans les bailliages. On les casse comme attentatoires à l'autorité du Roi, l'on fait biffer ces deux arrêts dans les bailliages, et enfin cela est plus opposé que jamais aux principes de nos parlements, aux lois fondamentales du royaume et aux remontrances faites avec tant de raison et de droit.

Le parlement de Paris s'est donc assemblé aujourd'hui, et son arrêt est à peu près ainsi :

« Considérant à quel danger sont exposés l'ordre public, la police des tribunaux et les lois les plus saintes de la monarchie par les entreprises multipliées du grand conseil, pressés d'y apporter remède, persuadés que les défenses faites aux princes et aux pairs d'assister au parlement portent une atteinte funeste à leurs droits, s'il n'y est pourvu, cependant, voulant concilier le devoir avec la déférence aux vo-

lontés du Roi.... sur tout cela, remis à mardi 6 avril, à neuf heures du matin, à délibérer sur les articles fixés le 18 février dernier. »

Un ami du premier président m'a dit qu'il était gai et léger, qu'il avait son plan tout prêt, qu'il ferait protester par le parlement au nom des pairs.

Cependant les parlements provinciaux, se sentant soutenus par celui de Paris, vont à l'envi à la résistance à tous ordres; celui de Bordeaux a fait des remontrances encore plus fortes que Paris et même que Rouen. L'on vient d'y envoyer un courrier pour des cassations d'arrêts; l'intendant Tourny y est attaqué sur des affaires domaniales. La cour des aides de Montauban est traitée de même.

Le parlement a été tâté sur le vingtième militaire dont nous avons parlé, et n'en veut pas; il propose un dixième pour ne durer que le temps de la guerre précisément. Pourquoi aussi s'aheurter à cet amortissement tandis que nous pouvons à peine attraper les deux bouts de l'année?

L'on est tout étonné, à la cour, de la mort de ce vieux renard de procureur général Fleury. Il donnait les déclarations et les réponses au Roi comme on voulait. De là l'on recourt à l'ancien garde des sceaux Chauvelin, qui est mi-parti entre la cour et le parlement, et qui, j'en suis sûr, ne réussirait pas, s'il était remis en place.

L'on craint que le prince de Conti ne parlât à un lit de justice, et plutôt encore le lendemain, où le parlement ne manquera pas de protester.

Le maréchal de Noailles doit assister jeudi au conseil pour la dernière fois; il avoue qu'il n'entend plus

rien à ce qu'on dit au conseil, étant sourd, et qu'on ne l'y entend pas davantage.

31 *mars*. — L'on ne donne que des pensions indiscrètes; l'on vient d'en donner une à M. Du Montier, simple colonel, sur ce que sa femme a perdu un vieil amant, M. de Salière[1], qui lui donnait beaucoup. Mais la marquise de Pompadour est de ses amis. Cette dame a ruiné l'État, non par les dons qu'elle a obtenus du Roi, mais parce qu'étaut née si peu de chose, elle a voulu se faire des amis des grands et petits, surtout de la Reine, et de la famille royale, pour raison de quoi elle a obtenu prodigieusement de grâces du Roi. Enfin, M. de Séchelles a excédé le crédit du Roi ayant obtenu à toutes mains des emprunts des sujets.

Les évêques de l'assemblée, ceux qu'on nomme les *Théatins*, parce qu'ils étaient attachés à feu M. de Mirepoix et à la Bulle[2], sont restés à Paris, et l'archevêque de Tours m'a dit lui-même, il y a quinze jours, qu'il y restait, non pour ses affaires, mais pour les suites de l'assemblée. Ces quinze évêques se sont assemblés à l'abbaye de Royaumont, qui appartient à cet archevêque, et là, ils ont délibéré une lettre au Pape. On avait promis au cardinal de la Rochefoucauld qu'elle serait montrée au Roi avant de l'envoyer à Rome, mais, fondés sur ce que le Pape a assemblé une congrégation *ad hoc*, ils se sont pressés de l'envoyer à Rome. Le cardinal de la Rochefoucauld l'a

1. Inspecteur général d'infanterie et ancien gouverneur de l'École militaire.

2. Voy. ci-dessus, p. 140.

dit au Roi, qui souffre et endure tout ceci. Ou le Pape sera bien sage, ou les parlements, sur cela, vont faire voir bien du chemin à notre haute église.

2 *avril.* — L'on vient de donner dix mille livres de pension au prince de Talmond qui est fort riche, mais mal arrangé à la vérité; il est bigot et moliniste, il est séparé d'avec sa femme, cousine de la Reine. Il a quitté le service très-jeune, et est adonné, dit-on, au goût du garçon; il fait la cour à la Reine, et l'on obtient facilement ses grâces par la marquise qui veut absolument plaire à sa nouvelle maîtresse, mais cela ruine l'État.

L'on mande de Marseille que tous nos généraux et officiers y sont arrivés, ainsi qu'à Toulon; mais que rien ne s'est trouvé prêt. L'on s'en prend au sieur Villeblanche, intendant de Toulon, qui est très-peu intelligent. On avait oublié qu'il fallait des matelots, et on en fait venir de l'Océan par terre. Enfin, l'on croit que ce sera pour le 10 avril que nous pourrons mettre à la voile, mais, pendant ce temps-là, les Anglais avancent chemin pour prévenir nos descentes.

L'on embarque de grandes provisions pour un siége, les Provençaux écrivent que ce sera Port-Mahon, puis enfin Gibraltar. De tout cela, que croire? plus d'impossibilités que d'apparence de réussite.

L'on dit que le fils aîné de M. de Machault (qui a voulu être jésuite) est un bœuf qui ne laisse pas de s'acquitter avec netteté d'un petit département que son père lui a donné dans les bureaux de la marine. Il le destine à avoir sa charge, mais, en attendant, M. Lenormand, cousin de la marquise, en sera le *custodi*

nos, comme secrétaire d'État, M. de Machault faisant l'impossible pour faire retirer le chancelier à sa terre de Malesherbes, et avoir cette grande charge.

L'on annonce que le maréchal de Noailles ne se retire plus du ministère, qu'il a dit au Roi que la cause de sa retraite était pour des raisons qu'il ne pouvait qu'écrire à Sa Majesté quand il serait retiré à Saint-Germain. Il a cependant dit adieu au tribunal des maréchaux de France, où il présidait.

Le duc de Béthune[1] a donné au Roi sa démission de capitaine des gardes du corps; l'on assure qu'il aura pour successeur le duc de Mirepoix, qui est embarrassé d'obéir au maréchal de Richelieu dont il a été le concurrent pour commander sur les côtes de l'Océan. On le refuse au duc de Duras.

6 *avril*. — Le Roi a envoyé une lettre de cachet à la Sorbonne, portant que l'on n'admettrait plus les bacheliers à soutenir leurs thèses qu'ils n'eussent reçu la Constitution. Sur cela, assemblée des chambres pour remontrer combien cet ordre est contraire à la déclaration de 1754 qui impose silence sur cette maudite bulle.

Il est certain que le maréchal de Noailles se retira du conseil et de la cour dimanche dernier pour mettre un intervalle entre la vie et la mort.

Le maréchal de Richelieu a écrit au maréchal de Bellisle et à Mme de Lauraguais, sa bonne amie, qu'il avait fait tellement avancer les préparatifs de la flotte, que l'on commençait l'embarquement et qu'il comp-

1. Paul-François.

tait de mettre à la voile le 6 de ce mois ou le 8 au plus tard.

Nos troupes et nos munitions, embarquées à Brest, sont parties dans des vaisseaux armés en flûte, c'est-à-dire sans défenses et à la grâce de Dieu, pour Québec.

M. de Conflans[1] n'ira point en Amérique, mais croisera sur nos côtes d'Océan et dans la Manche pour observer les ennemis.

7 *avril.* — On sut hier au soir qu'à l'assemblée du parlement l'on reçut une lettre de cachet qui lui défendait cette assemblée, tant au sujet des pairs que du grand conseil, et demandant les gens du Roi pour leur donner, dit-on, la décision prise sur ces deux affaires.

Un ami du premier président m'a dit qu'il était fort gai et qu'il disait qu'il ne s'intéressait à cet événement qu'en plaignant le Roi de tout ce qui arrivait, qu'il aimait la personne de Sa Majesté, et qu'il faudrait que son autorité reculât.

L'affaire de Sorbonne est une bagatelle, quelques docteurs ont demandé à être *résumptés*[2] pour faire partie de la maison et société de Sorbonne; on leur a voulu faire signer l'*adhæreo* de 1720 où la Constitution est acceptée pour écarter l'appel; leur thèse était orthodoxe et satisfaisante, et, comme ils refusaient cet *adhæreo*, il est survenu deux lettres de cachet qui les y

1. Le marquis de Conflans-Brienne, lieutenant général des armées navales.

2. C'est-à-dire admis à soutenir la thèse dite *Resumpte*, la première après avoir pris le bonnet de docteur.

obligent. Cela s'est porté au parlement qui y trouve contravention à la déclaration de 1754.

Le parlement a remis à en délibérer au lendemain de la quinzaine de Pâques.

L'on indique le lit de justice pour le mardi saint, dernier jour des assemblées du parlement, afin que le parlement n'ait pas le temps de protester le lendemain contre ce qui s'y sera passé, un tour vilain et plat pour le trône, petite finesse de courtisans et qui avilit la majesté royale.

8 *avril.* — Avant-hier, mardi 6, le parlement fut assemblé toute la journée, et il en est résulté un long arrêt de règlement entre ses droits et ceux du grand conseil[1]. Le Roi manda, pendant cette assemblée, les gens du Roi, mais nous ne savons pas encore précisément ce qui leur fu accordé.

Il me paraît que cet arrêt du parlement est un chef-d'œuvre, où le parlement s'est surpassé lui-même. Il règle comme le Roi aurait déjà dû décider depuis six mois : il laisse au grand conseil ses attributions, se réservant toujours de représenter en tout temps sur cette distraction de son ressort, il défend aux tribunaux royaux du ressort de lui obéir pour la législation et pour ordres généraux, etc., mais seulement pour assistance en quelques affaires de sa compétence; il ordonne de nouvelles remontrances au Roi sur les excès du grand conseil.

Le public applaudit à tous ces actes du parlement et son autorité par elle-même commence à *se légitimer*

1. Il est dans le *Journal de Barbier*, t. VI, p. 286.

dans toutes les opinions. Reste celle que donnent les troupes et qui peut encore le détruire, si les tyrans étaient écoutés de notre bon Roi (*quod Deus avertat!*)

9 *avril.* — L'on dit le parlement de Rouen exilé à Gisors.

L'on voit imprimés les arrêtés et arrêt du parlement de Paris du 6 de ce mois, et cette compagnie vient de prohiber cette impression, comme faite en contravention du règlement de l'imprimerie.

Il y a plusieurs ducs et pairs qui se préparent à aller au parlement, et les autres les suivront. Le duc de Brissac dit qu'il va se faire faire un collier d'argent et se le mettre au col, qu'il y aura écrit dessus : *Je suis au parlement.*

11 *avril.* — Les ministres du conseil disparaissent et se réduisent bientôt à rien. Outre M. le maréchal de Noailles qui est retiré, M. de Puisieux est tombé en éthisie; il a demandé quatre mois de congé pour aller rétablir sa santé à Sillery, et M. de Séchelles n'est quasi plus capable de rien. Reste donc à trois ministres : mon frère, le meilleur, qui n'entend rien à la politique; M. de Machault, *idem;* de Saint-Florentin, encore moins, et M. de Rouillé qui est un petit pédant quasi imbécile.

12 *avril.* — Il y a eu samedi assemblée des chambres à Paris pour condamner plusieurs livres faits par des jésuites ou ex-jésuites, comme la deuxième partie du P. Berruyer, l'*Analyse de Bayle*[1], etc. Le P. Ber-

1. L'arrêt est dans la *Gazette de Hollande*, n° XXXII.

ruyer a été mandé ce matin pour qu'il déclarât au parlement s'il prétend soutenir les mauvaises propositions extraites de son livre. Le parlement marque ici la négligence d'une commission d'évêques qui était chargée depuis trop longtemps d'examiner ce livre de Berruyer, contenant l'histoire du Nouveau Testament, et dont il n'a encore rien paru.

Nouveau refus de sacrements à Sainte-Marguerite ; l'archevêque de Paris est plus entêté que jamais.

13 *avril.* — La cause de la grande brouillerie du parlement de Rouen avec la cour provient d'une trahison d'un nommé Tanneguy Duchâtel, de Bayeux, qui, protégé à Versailles par une jolie femme de chambre, a prétendu supplanter le fils du feu sieur Bussy, son ancien bienfaiteur, dans les charges de lieutenant général du bailliage de Bayeux, et en a obtenu les provisions[1]. Le parlement de Rouen n'a pas voulu recevoir ce traître et a protégé le trahi. Sur cela, la cour a supprimé le bailliage de Bayeux entier et l'a recréé tout de suite pour admettre Duchâtel et exclure Bussy. Lettres de jussion itératives, refus et remontrance dudit parlement, lequel poussera la résistance jusqu'au bout. Malheureusement il a raison au fond, et la cour a tort.

Le parlement de Bordeaux ayant refusé de recevoir le sieur Policard comme président des trésoriers de France, M. de Séchelles, contrôleur général, a écrit à ce négociant une lettre qui fait l'éloge du commerce, et exhorte la noblesse à s'y adonner[2].

1. Voy. ci-dessus, p. 238.
2. Cette lettre remarquable, où le ministre se montre plus li-

14 avril. — L'on observe que tous les parlements font des remontrances avec hardiesse pour peu de chose, et comme sûrs de l'emporter; que le peuple, dans les halles, commence à parler de lois fondamentales et d'intérêts nationaux, ce qui marque une fermentation dangereuse contre l'autorité. Cependant l'on assure qu'il y a vingt-quatre lettres de cachet expédiées contre le parlement de Rouen.

Il paraît dans le public un prétendu discours du maréchal de Noailles au Roi en se retirant du conseil et de la cour[1], c'est certainement un discours factice comme les harangues de Salluste. Cette satire est très-injurieuse à mon frère et à M. de Machault. On y voit l'esprit des parlements très-animés contre nos ministres.

M. de Séchelles vient de se retirer totalement de l'administration des finances, la laissant à son gendre Moras, à qui la tête tourne. Mme Hérault, fille de M. Séchelles, a obtenu en même temps six mille livres de pension. Que de pensions!

15 avril. — Le 12 de ce mois, le parlement a condamné au feu un mandement de l'évêque de Troyes, qui prêche le schisme. Il fait plus, il ordonne que le

béral que la magistrature, se trouve dans la *Gazette de Hollande*, *Nouvelles du 9 avril* 1756.

1. Il va sans dire que ce prétendu discours ne se trouve pas dans la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée par M. C. Rousset. On y lit seulement, t. II, p. 409-412, la lettre (28 mars 1756) par laquelle le maréchal demande au Roi la permission de prendre sa retraite, et la réponse du Roi (13 avril 1756).

juge royal de son voisinage l'interrogera pour savoir de lui s'il est l'auteur de cet écrit imprimé anonymement : c'est pour lui faire son procès là-dessus ; ce mandement est en pleine contravention à la déclaration du silence de septembre 1754.

Nous avons ici imprimées les remontrances du parlement de Toulouse du 23 février[1], qui demandent la révocation d'une lettre de cachet contre l'abbé Heuzet, qui a administré, dans l'hôpital de Montpellier, une dame à qui le parlement a fait ordonner les sacrements contre l'évêque de Montpellier qui les refusait. Le parlement démontre que c'est contrevenir à la déclaration de 1754 que de punir ce prêtre obéissant au Roi, c'est-à-dire à son parlement.

Autres remontrances par ladite cour contre un arrêt du conseil, qui attribue à l'intendant de Montauban l'arrêté des comptes des communautés ; on y déclame contre M. Lescalopier, intendant, dont les bureaux sont négligents et infidèles. On y démontre les droits certains de cette cour.

16 *avril.* — La dernière fois que M. de Séchelles parla au Roi, il lui dit des folies, il dit à Sa Majesté qu'il venait de recevoir d'excellents mémoires du maréchal de Lowendal (qui est mort il y a un an). Sur cela, le Roi a négocié pour qu'il abandonnât absolument la charge des finances à M. de Moras, ce qui a été fait. M. de Séchelles se retire à la Malmaison, près Marly, et l'on m'assure qu'il n'ira plus au conseil

1. 22 pp. in-12. Elles sont analysées dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1756, p. 106.

d'État, quoiqu'il s'en réserve encore le titre avec la faculté.

M. le maréchal de Bellisle fait l'impossible, et joue toutes sortes de ressorts pour avoir entrée à ce conseil, mais tous les ministres s'y opposent; l'on craint, avec raison, sa fougue cachée sous les apparences de la sagesse; avec cela, il n'est pas si honnête homme qu'il se le croit lui-même, il se sert de méchantes gens, de roués; ou il ne se connaît pas en hommes, ou il trahit sa conscience contre la vertu.

17 *avril.* — Nous avons eu hier un courrier apportant des nouvelles du 12 avril, qu'enfin notre flotte était partie des îles d'Hyères pour Port-Mahon et qu'on ne doutait pas qu'elle n'y fût arrivée le 14 au soir. Il y avait eu allées et venues, vents contraires, le port regagné, relâche aux îles d'Hyères, et enfin la flotte partie et disparue de l'horizon avec l'armée et tout ce qu'il faut pour ce glorieux siége.

18 *avril.* — Le parlement de Grenoble a très-mal reçu l'arrêt du conseil qui casse le sien touchant l'enregistrement fait à Valence, il ordonne des remontrances au Roi, et, en attendant, la provision à leurs arrêts cassés, et mande de nouveau le procureur général pour assurer cette provision contre l'arrêt du conseil, disant que cet arrêt est contraire aux lois fondamentales du royaume.

A Paris, le parlement délibérera le lendemain des fêtes touchant les lettres de cachet envoyées en Sorbonne, par où les docteurs résumptés[1] doivent signer

1. Voy. ci-dessus, p. 245.

l'*adhæreo* de 1729 contre les opposants à la bulle *Unigenitus*.

J'apprends que, ces jours-ci, le Roi doit accorder audience à une grande députation du grand conseil, qui sera contre le dernier règlement du parlement de Paris. Au lieu de laisser tomber ces questions, nos ministres les renouvellent chaque jour, et malheureusement le collége de tous les parlements a raison, et le trône a tort.

Autres remontrances de toutes les chambres de commerce du royaume contre la permission accordée à nos alliés (c'est-à-dire à toutes les nations autres que l'Angleterre) de faire le commerce de nos colonies tant que durera notre guerre.

21 *avril*. — M. de Stainville a reçu un courrier de notre cour, touchant la congrégation de cardinaux qui se tient à Rome pour nos plates affaires de la bulle *Unigenitus*.

Notre armée embarquée à Toulon est de seize mille hommes. Nous avons treize vaisseaux de ligne, quatre frégates et dix-huit navires armés qui portent jusqu'à vingt canons.

Les députés du commerce de Bordeaux sont arrivés à la cour, et prétendent faire rétracter les ordres donnés pour que les étrangers fassent notre commerce des colonies tant que durera la guerre contre l'Angleterre.

Une nouvelle petite escadre est prête, et sortira bientôt de Brest pour une commission secrète. La grande escadre de M. de Conflans a dû être prête pour le 20 de ce mois.

22 *avril.* — Un navire marchand espagnol nous a rapporté qu'il avait rencontré notre flotte allant de Toulon à Mahon, environ à moitié chemin, qu'elle avait essuyé une tempête ou coup de vent qui avait dispersé tous nos bâtiments de transport, mais que nos gros vaisseaux étaient restés ensemble ou à peu près ensemble, que tous les petits bâtiments étaient revenus le lendemain au corps de la flotte, excepté une vingtaine qui avaient été jetés probablement aux côtes d'Espagne ou de Roussillon, et il n'y a pas d'apparence que rien en soit péri. Les Anglais n'avaient alors que cinq vaisseaux dans la Méditerranée et ils ne s'attendaient à rien au Port-Mahon, la défense y était très-mal préparée.

23 *avril.* — L'on assure les meilleures nouvelles de notre guerre et de la possibilité de la paix. Un autre navire marchand espagnol a reconnu notre flotte près du Port-Vendres, côtes de Catalogne, à trente lieues de Minorque. Cette île et Port-Mahon sont très-mal garnis; Dieu l'a permis ainsi pour punir l'injustice anglaise. Le secours qu'ils envoyaient d'Angleterre à Port-Mahon est rentré le 11 dans les ports de la Manche, et n'en était pas encore sorti le 12 de ce mois.

L'ambassadeur d'Espagne, M. Masones, qui était à Paris, montre une grande joie; il a reçu et dépêché trois courriers à Madrid cette semaine : l'on écrit que l'Espagne envoie vingt vaisseaux joindre notre flotte de Mahon, et qu'après ce succès elle nous mènera à Gibraltar en faire la conquête, car l'Espagne a une grande passion pour Gibraltar, véritable entêtement. Après avoir pris Mahon, nous pourrons bien combler

ce port; et, le rendant ainsi inutile, nous priverons les Anglais de leur commerce aux échelles du Levant.

La marquise de Pompadour est réintégrée en amours et en caresses avec le Roi très-chrétien; elle dispose de tout plus que jamais par le ton qu'elle prend. Par là aussi les pensions se multiplient; l'on vient d'en donner trois qui font crier. Une de 10 000 livres au marquis de Gontaud parce qu'il avait un logement à l'hôtel des ambassadeurs; une de 5 000 au sieur Godion de la Grange, fils d'un garde du trésor royal, et une de 6000 à M. Gresin, fils d'un ancien officier, tous deux libertins et dérangés. Quelle pitié! La cour est un abîme de dépenses, la marquise est obstacle à toute réforme.

L'on voit à Versailles le modèle en relief de la place de Louis XV au Pont-Tournant à laquelle on travaille.

27 *avril.* — L'on travaille à une belle généalogie de Mme de Pompadour et de son frère Marigny. Leur nom est Poisson, et ils ont pour armes des poissons : or, l'on a trouvé que la maison des souverains de Bar avait pour armes des poissons avec une barre d'argent, et l'on compose une histoire pour prouver que nos Poissons étaient des cadets qui déplurent jadis à leur branche aînée régnante et qui furent privés injustement de leur barre; l'on fait des titres, et voilà quelle est la folie des gens élevés par la fortune à la cour.

Nouveaux troubles au parlement de Rouen, où de méchantes femmes ayant accusé de paillardise un prêtre honnête homme, mais janséniste[1], la cour, par

1. M. Outin, curé de Saint-Godard. Ses accusatrices étaient les

Digitized by Google

lettres de cachet, a protégé ces accusatrices et exilé le prêtre; mais la première de ces méchantes femmes, étant revenue à Rouen, y a été prise, et le parlement ne la relâchera pas sitôt. Remontrances ordonnées sur cette affaire et sur celle du bailliage de Bayeux et de Coutances. Le professeur de théologie des jésuites est décrété de prise de corps.

Le grand conseil doit aujourd'hui faire au Roi de grandes remontrances, et en nombreuse députation.

28 *avril.* — Un homme de cour qui voit de loin regarde ainsi les affaires entre le parlement et le grand conseil. Mon frère a été premier président du grand conseil et s'y est fait adorer par ses manières. L'on aime ceux dont on est aimé. Le grand conseil refusa, il y a cinq ans, de remplacer le parlement; mais il est fort aigri maintenant, et l'on présume qu'il prendrait volontiers le rôle de chambre royale, s'il en était question cet été.

On le caresse, on le gagne, on va le loger au Louvre superbement, on l'admet à des remontrances publiques comme le parlement de Paris, ce qui n'avait jamais eu lieu. Pendant ce temps-là, le parlement de Paris diminue chaque jour en nombre, puisque l'on continue chaque jour à refuser des agréments d'office; le parlement même s'y prête, ses membres s'y réjouissent en se voyant en moins grand nombre pour participer aux épices; ce malheureux intérêt pécuniaire

femmes Perchey et Duchesne. Il parut sur cette affaire une brochure intitulée : *Faits inouïs, ou Récit historique des procédés de l'officialité de Rouen*, etc.

gâte tout. Dès qu'il s'en mêle, les conseillers se mettent en mauvaise réputation, plusieurs d'eux prévariquent dans l'administration de la justice, ces mêmes prévaricateurs se laissent aisément aller aux faveurs à la cour, et s'attachent à quelques ministres; cela forme une mauvaise réputation aux parlements, et voilà ce qui les énerve.

Ceci est donc conduit avec grand art et constance, l'on va pousser à bout les parlements cet été, et on ira facilement à les mettre dans le cas ou prétexte de cas d'un exil. Alors ils seront remplacés par le grand conseil.

L'épiscopat, les jésuites et les abbés ambitieux, particulièrement tout ce qui sort du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, poussent à la roue et regardent comme leurs beaux jours le moment que nous prédisons ici. Alors tout sera ecclésiastique, ultramontain, inquisiteur, etc. Alors nos ministres gouverneront le royaume arbitrairement et sans remède : c'est ce qui a causé ces nouvelles dissensions que l'on a commandées tout exprès. J'attrapai ce secret, cet automne, de la part d'un familier de l'inquisition qui m'injuriait au point de me croire de ce détestable parti du ministère, quoique j'en sois bien éloigné.

29 *avril.* — L'on est inquiet à la cour de n'avoir pas encore de courriers du débarquement à Minorque de notre armée, commandée par le maréchal de Richelieu; voilà douze jours écoulés, et plus, depuis le 17 où elle était prête de débarquer. Il y en a qui croient qu'elle sera allée débarquer et assiéger Gibraltar, d'autant plus que les Anglais ont diminué leur

garnison de Gibraltar pour garnir Mahon. Suivant les derniers rapports, ce poste est bien mieux muni qu'on ne l'avait dit. Il y a trois mille hommes de garnison, beaucoup d'artillerie, quantité de coupures et de batteries là où l'on doit aborder.

Avant-hier mardi, le grand conseil fut, en grande députation, faire ses remontrances au Roi contre le mépris que le parlement fait de cette cour extraordinaire. L'on remarque, comme je l'ai dit, que c'est la première fois que le Roi écoute pareille cour en remontrances sur des affaires publiques. Il y avait au moins le même cérémonial qu'au parlement. On les reçut à Versailles avec les mêmes honneurs. Ils sortirent de Paris en sept carrosses escortés de la maréchaussée et du guet à cheval, ce qui ne se fait pas pour le parlement. La harangue de M. d'Auriac[1], premier président, fut longue et débitée lentement. Le Roi répondit qu'il ferait examiner, dans son conseil, ses remontrances.

Le maréchal de Bellisle va mal, il a des nuits fort agitées, quoiqu'on l'ait saigné deux fois pour son érysypèle. M. de Séchelles se meurt, à ce que dit le fameux Tronchin, médecin de Genève, qui fait tant de bruit ici.

L'abbé de Bernis, destiné à l'ambassade d'Espagne et à de si grandes choses en ce pays-ci, ne va pas bien de sa saignée du pied où on l'a blessé.

30 *avril.* — L'on fait tenir ce discours à mon frère : « que le ministère du cardinal de Richelieu a été cé-

1. Guillaume Castanier d'Auriac.

lèbre pour avoir abaissé les grands seigneurs, et qu'il espère que le sien le sera encore davantage en abaissant le parlement. » En effet, la réception que le Roi a faite publiquement au grand conseil a été remarquable par le désir visible de soutenir cette compagnie et d'amoindrir le parlement; il a répondu en ces termes au premier de ces corps : « Je ferai examiner en mon conseil vos représentations; je suis très-content de votre zèle et de votre modération; je vous accorderai ma protection en toutes choses. » Sur cela, le chancelier leur donna un grand dîner; il leur parla beaucoup de la réponse favorable du Roi et ajouta bêtement que cette réponse était provenue « de sa seule volonté. »

Il y eut longue assemblée des chambres mercredi 28. Le parlement y dévora son chagrin; mais on se revancha sur l'union des parlements les uns avec les autres. Nous allons voir leurs pas mesurés de façon qu'ils iront avec la même audace à suivre leurs droits, et que les parlements provinciaux seront encore plus hardis que celui de Paris.

A cette assemblée d'avant-hier, l'on parla beaucoup de la Sorbonne de 1729, et l'on s'en fit apporter les registres; c'est pour y réintégrer ceux qui vivent encore et qui en furent alors chassés au nombre de cent pour cause d'anti-constitution. L'on y parla aussi d'un nouveau refus de sacrements fait à Sainte-Marguerite et à Orléans, pendant la quinzaine de Pâques, aux deux couvents de moniales, Saint-Charles et Saint-Loup, où il y a trente ans qu'on n'administre aucuns sacrements à cause de leur prétendu jansénisme.

Sur cela, l'on prévoit que nos ministres enhardis

vont pousser les parlements à de prétendues fautes, et encourager le grand conseil à l'obéissance pour l'élever plus haut. L'on y placera des magistrats intègres et désintéressés dans les procès des particuliers, expéditifs surtout, mais simples et obéissants dans les affaires publiques, recommandés par l'épiscopat, etc., tandis que le parlement de Paris et les autres parlements, pauvres et nullement assistés de la cour, ont parmi eux quelques membres gagnés, et le seul usage qu'on en veut faire est de les laisser à eux-mêmes, c'est-à-dire à leurs mauvais principes, dont ils se servent pour prévariquer dans l'administration de la justice et dans des vues avides et détestables de profits. C'est ce qu'on voit aujourd'hui. Tout le monde se plaint des sieurs Titon, Berger de Ressye[1], Pasquier[2] (grand ami de M. de Machault), Salaberry, etc., et, si le grand nombre des bons citoyens aux euquêtes l'emporte dans les délibérations de droit public, le public se plaint continuellement de la corruption dans les jugements des affaires particulières.

Il peut se faire que l'affaire de Sorbonne donne lieu à de grands orages entre le trône et les parlements. Dans ce cas, l'autorité royale prépare des remèdes artistement prévus. Alors l'on fera voir au public une réforme admirée dans la magistrature, l'on augmentera le pouvoir des présidiaux pour juger au souverain jusqu'aux sommes de vingt à quarante mille livres, et le grand conseil deviendra le parlement général.

Quant aux princes et pairs, on leur donnera leur

1. Conseiller à la première chambre des requêtes.
2. Avocat général au grand conseil.

séance d'honneur audit conseil. On laissera parler les plus mutins, on les tient tous par des grâces, des pensions, et par la fortune de leurs enfants. On a des troupes : que peut-on craindre, dit-on, pour l'exécution des volontés absolues du Roi, ou plutôt des ministres?

Cependant voici des ressorts de parlements provinciaux où les masses fermentent beaucoup, comme à Rouen. L'on dit que le Roi a consulté sur cela le duc de Luxembourg, et qu'il a dit que, dans son gouvernement[1] les peuples étaient aigris et furieux contre ses ordres, et pour leur parlement. De même à Bordeaux et à Toulouse.

L'on vient d'envoyer au parlement de Rouen les troisièmes lettres de jussion pour la suppression du bailliage de Bayeux, et ces parlementaires disent qu'ils n'obéiront pas, et qu'ils vont apporter leurs têtes au Roi.

Tout s'agite, tout fermente ici, et ce que j'y trouve de fâcheux pour moi est que mon frère se montre à la tête et seul pour ce terrible dessein. Gare la même agression que celle contre le cardinal Mazarin ! Il est détesté, haï dans le public et dans nos halles de Paris; si cela continue, je me retirerai à la campagne. Il est beau de servir son Roi, mais non contre la juste liberté de sa patrie.

1er *mai.* — Le maréchal de Bellisle est tombé dans une griève maladie et qui durera longtemps; sa surdité augmente, et il ne pourrait pas assister au conseil d'État, comme il le demande tant.

1. La Normandie.

Tout le monde s'éloigne de ce conseil d'État; M. de Séchelles vient de s'en retirer tout à fait pour vivre à son château de Séchelles. Autant en fait M. de Puisieux, qui se retire à son château de Champagne. Ainsi le conseil est réduit aux quatre secrétaires d'État, qui n'entendent rien à la politique, pas même M. Rouillé, qui a le département des affaires étrangères.

Assemblée des chambres hier 30 avril. On a appelé comme d'abus du refus de faire administrer les sacrements par l'évêque d'Orléans aux religieuses de Saint-Charles et de Saint-Loup. On a remis à y délibérer à huitaine.

Enfin l'on a reçu à Versailles un courrier à minuit ; c'était l'écuyer du maréchal de Richelieu, qui marquait que le 18, jour de Pâques, nous nous étions emparés de presque toute l'île de Minorque et de la ville de Mahon; il n'y avait plus que le fort Saint-Philippe à prendre et qui ne devait plus tenir huit jours. Nous avons capturé cinq vaisseaux qui étaient au port; mais les ennemis en avaient enlevé les canons et les équipages.

M. de la Gallissonnière, avec sa flotte, a fait voile sur-le-champ pour aller au-devant de l'ennemi qui voudrait venir secourir Port-Mahon.

2 *mai.* — L'escadre de M. Perrier de Salvert, en passant vers les côtes d'Espagne, a pris trois navires anglais, dont un a été conduit à Cadix, et l'autre à Morlaix, en Bretagne. C'est vers les côtes d'Espagne aussi qu'un vaisseau de l'escadre de Hawke a enlevé quelques petits vaisseaux que nous envoyions en Amé-

rique. L'amiral Boscawen va partir avec une augmentation de huit vaisseaux.

3 *mai.* — L'on refuse depuis quatre mois de recevoir conseiller au grand conseil l'abbé Darty, sous divers prétextes; mais le fond de ce refus provenait de ce qu'il appartient à M. le prince de Conti par sa mère, qui a été et est encore la bonne amie de ce prince[1]. Les plus zélés de ces refusants nous sont connus pour être le plus attachés au ministère ennemi du parlement; ils disaient que c'était un émissaire du prince de Conti qui venait chez eux pour favoriser le parlement; mais enfin l'on est venu à bout de faire céder cette cabale, et il sera reçu cette semaine.

Tout le monde crie de l'énorme pension donnée à M. de Séchelles à sa retraite, ainsi qu'à sa famille, sans aucune cause. Elle va jusqu'à plus de 100 000 livres; savoir : 80 000 à lui seul; 8000 à son frère Nassigny[2], qui s'est retiré de tout service; et 12 000 à sa fille, Mme Hérault; tout cela n'est que trop ridicule.

1. Il a déjà été question de cette dame, t. V, p. 126 et 231. Ajoutons qu'elle était fille naturelle de Samuel Bernard, et que J. J. Rousseau, dans ses *Confessions*, en a fait un portrait qui ne ressemble guère à ce qu'en dit d'Argenson : « Femme adorable autant par la douceur, par la bonté de son charmant caractère que par l'agrément de son esprit et par l'inaltérable gaieté de son humeur. Elle était la maîtresse et, bien plus, l'amie, l'unique amie du prince de Conti. » Quant à son fils, l'abbé Darty, c'est pour lui que Voltaire écrivit le *Panégyrique de Saint-Louis*, et J. J. Rousseau l'*Oraison funèbre du duc d'Orléans*. C'est le cas de dire, avec un des éditeurs de ce dernier écrivain, « que l'abbé ne choisissait pas mal ses *faiseurs*. »

2. Voy. t. VIII, p. 47.

6 *mai*. — Il y a trente commissaires du parlement nommés pour examiner les registres de Sorbonne de 1729 et pour faire rétracter et prohiber le formulaire secret qu'on nomme l'*adhæreo*. Par là, l'on parviendra : 1° A ce qu'il ne soit plus question de la bulle *Unigenitus* pour être admis à aucun grade en Sorbonne; 2° à ce que les docteurs exclus pour raison de ladite bulle y soient admis de nouveau. Le nonce a eu raison de dire à ce propos, en gémissant sur la bulle : Quelle reculade!

Le parlement de Rouen a jour du Roi pour être écouté dans ses remontrances sur les derniers arrêts du conseil. Le conseil était d'avis qu'on ne l'écoutât pas, puisque tel est l'usage sur les parlements provinciaux de recevoir seulement leurs remontrances par écrit; mais il paraît que le Roi a pris goût à ces sortes d'audiences publiques, où il reçoit les compagnies de magistrats avec affabilité et douceur, et par là l'on est content de lui personnellement; c'est M. le prince de Conti qui l'y porte.

7 *mai*. — Actuellement, il y a un soulèvement général contre les intendants de province, et même contre le ministre. Il y a quatorze députés de différentes cours supérieures se trouvant à Paris et qui se concertent ensemble tous les mercredis; ils s'entendent aussi avec le parlement de Paris. Chambre des comptes, cours des aides provinciales, députés de parlements, tous se concertent pour remontrer au Roi les abus de son conseil, du ministère et des intendants.

L'on prétend que ceci nous provient du temps de

l'exil du parlement de Paris, où les exilés ont semé dans le royaume ces sujets de griefs et les usurpations du ministère sur les compagnies provinciales. Ceux des intendants qui ont les mains nettes ne sont pas attaqués, mais on s'en prend à leurs secrétaires, qui pour la plupart sont des fripons.

8 *mai.* — Hier, il y eut assemblée des chambres; on y résolut une nouvelle députation au Roi pour lui demander d'accorder des agréments de charges de conseillers, vu qu'il y a des chambres, comme la deuxième des requêtes du palais, qui manquent d'officiers au point de ne pouvoir bientôt faire leur service. Règlement proposé au sujet de certains procureurs qui sont secrétaires des juges. On a continué les procédures touchant les carmélites de Riom; de même pour celles de Saint-Loup et de Saint-Charles d'Orléans. *Idem* pour les chanoines d'Orléans, qui ne veulent pas recevoir la part de leurs confrères qui ont été absents pour ce grand procès.

11 *mai.* — Je viens de lire les représentations de la chambre du commerce de Bordeaux, présentées à M. le garde des sceaux Machault, le 22 du mois passé[1]. Je dirai comme Henri IV, entendant plaider une cause, que le dernier qui a parlé semble avoir raison. En effet, quand parut le règlement qui donne aux commerçants étrangers la faculté de fournir nos colonies

1. Nous ne trouvons que : *Lettre du parlement de Bordeaux au Roi* (10 avril), *pour se plaindre du procédé irrégulier de la chambre de commerce. Gazette de Hollande* du 7 mai 1756.

de marchandises, et surtout de denrées, tant que durerait notre guerre avec l'Angleterre, je trouvais cet expédient très-beau; mais voici que ces commerçants gascons nous apprennent qu'ils ont bien du courage, qu'ils peuvent envoyer en Amérique leurs vaisseaux armés et se défendre; ils montrent les exemples du passé pendant de pareilles guerres; ils montrent le danger de ce qu'on fait pour le présent et pour l'avenir. Que dire? sinon que notre ministère n'y entend rien.

13 *mai.* — Les Anglais sont bien mécontents de leur roi allemand, et il est difficile qu'il n'y ait pas une prompte révolution qui le détrône et qui nous donne la paix. Quelqu'un demandait dernièrement où était donc la flotte anglaise qui devait nourrir Port-Mahon; une dame anglaise[1] répondit : « Elle est dans la poche du roi Georges. »

Le parlement de Rouen vient de rendre un arrêt bien hardi contre l'exécution d'un arrêt du conseil. Cet arrêt du conseil avait fait biffer celui du parlement, défendant d'enregistrer la déclaration du 10 octobre pour le grand conseil. Le parlement de Rouen a fait venir le registre du bailliage de Coutances et a biffé à son tour l'arrêt du conseil, disant qu'il était contraire à l'autorité royale et souveraine exercée par le parlement; il a donné un *veniat* au procureur du Roi et au greffier de ce bailliage, pour rendre compte de leur conduite, et, en attendant, les interdit de leurs fonctions. Certes, je n'ai point vu encore d'arrêt plus hardi ni plus agresseur de l'autorité du

1. On voit plus loin que c'était la duchesse de Sandwich.

Roi[1] : on y repousse ses ordres connus; l'on vante cette autorité parlementaire, comme si le Roi l'avait aliénée. Cependant c'est aujourd'hui que le Roi doit donner audience aux députés du parlement de Rouen.

14 *mai.* — Aujourd'hui, à une heure, a été reçue par le Roi la députation du parlement de Rouen. Un président[2] (à cause de la maladie du premier président Pontcarré) a harangué avec fermeté, ce que la cour a qualifié d'insolence. Le Roi leur a répondu avec indignation. Il s'agit de la suppression et création soudaine du bailliage de Bayeux. Sur quoi il y a eu trois lettres de jussion envoyées successivement. Le Roi ne veut pas en avoir le démenti, ainsi que sur l'enregistrement de la déclaration du 10 octobre au bailliage de Coutances.

Sur cela, a dû partir cette nuit M. le duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, pour faire changer les registres du parlement et les accommoder comme on voudra; il a pleins pouvoirs, force et nombreuses troupes pour les faire obéir.

En même temps l'on a levé l'exil à Soissons du président de Pontac, et autres députés du parlement de Bordeaux, qui parlaient ici avec hauteur à nos ministres.

On en attend autant chaque jour de plusieurs autres députés de parlements provinciaux et de cours supérieures, qui s'ameutent et crient bien haut contre le gouvernement.

1. Il est dans les *Mémoires de Luynes*, t. XV, p. 49.
2. M. de Rouville, premier président de la Tournelle.

15 *mai.* — Je sais des gens du grand conseil qui, d'intelligence avec les prêtres, ont dit « qu'il faudrait du sang pour éteindre tout ceci; » c'est-à-dire décapiter quelques magistrats. Voilà bien des propos « de nos prêtres horribles. »

Que va faire le duc de Luxembourg à Rouen? Il va trouver tout le peuple contre lui. Ces Normands sont courageux, violents et méchants; ils sont indomptables; l'autorité militaire n'y fera que des violences odieuses et nulle pacification par autorité.

Autant en doit-on dire des Bordelais et autres peuples méridionaux.

17 *mai.* — Le maréchal de Bellisle est entré hier au conseil d'État comme ministre.

L'on croit que le Roi n'ira point à Compiègne cette année, mais à Dunkerque. L'on va faire marcher en Flandre un détachement de gardes françaises et suisses.

Le maréchal de Bellisle partira à la fin de ce mois pour Dunkerque.

19 *mai.* — La *Gazette d'Amsterdam* est fort janséniste; elle prend sans doute ses mémoires de l'église d'Utrecht; elle ne parle de l'abbé Chauvelin qu'avec l'épithète *du célèbre abbé Chauvelin*, qui est, dit-elle, le Pucelle[1] du temps.

Les avocats de Nancy ont résolu de ne plus plaider à cette cour supérieure, parce que l'on a exilé le pro-

1. Sur l'abbé Pucelle, voy. t. I, p. 106.

cureur général de cette cour, qui était opposé aux jésuites[1].

Les Anglais attendent avec impatience l'arrivée de la flotte de l'amiral Byng devant Minorque, pour secourir les assiégés, et l'on croit que cela changera la face des affaires et qu'il combattra la flotte de M. de la Gallissonnière.

20 *mai*. — Il y eut hier assemblée des chambres, et l'on y finit l'affaire de Sorbonne.

Par l'arrêt rendu, le parlement annula le décret de Sorbonne de 1729, et en conséquence a défendu toutes souscriptions ou adhésions verbales. On le fit enregistrer sur-le-champ par les registres de la Faculté de théologie, ainsi que la déclaration du Roi du 4 septembre 1754. Par là, voilà jusques aux traces effacées en Sorbonne de la bulle *Unigenitus*, et le silence bien établi.

L'on parle beaucoup de faire entrer au conseil comme ministres le duc de Nivernais et M. le prince de Soubise.

Au retour des députés du parlement de Rouen, l'on délibéra pour obéir au Roi puisque Sa Majesté était si fâchée, et il ne passa que d'une voix à ne pas obéir; c'est ce qui a retardé le voyage du duc de Luxembourg à Rouen; mais, comme on en désespère, il doit partir aujourd'hui. Il s'agit aussi de l'évocation des causes

1. Ce devait être Pascal-Joseph de Marcol. Sur ces mécontentements de la cour supérieure de Nancy, voy. l'*Histoire de la réunion de la Lorraine*, par M. le comte d'Haussonville, t. IV, p. 543. Onze magistrats furent exilés, dont trois, MM. de Chateaufort, Protin et de Beaucharmois, ne furent rappelés qu'en 1757.

domaniales du duché de Gisors, qu'il a obtenues pour être désormais portées au grand conseil ; ainsi, c'est ce ressort secret qui pousse davantage contre ledit parlement de Rouen.

On augmente chaque jour le nombre des proscrits ou exilés du parlement de Bordeaux ; il y en a déjà cinq, présidents ou conseillers. Mais ce parlement n'en est que plus ferme : il va décréter l'intendant Tourny[1], et a déjà décrété quelques trésoriers de France.

Tout ceci se mène avec grande violence, et je doute que le Roi touche au repos qu'il aimerait tant. Nos ministres réveillent la discorde et le cas de désobéissance par des bagatelles où ils compromettent le Roi. Le gouvernement despotique avait pris l'habitude d'entreprises irrégulières que les cours supérieures toléraient ; mais ils sont montés aujourd'hui sur le ton de ne plus rien passer aux ministres. Le parlement de Paris leur donne un exemple de fermeté qui en fait un ennemi bien dangereux pour l'autorité royale.

23 *mai*. — Le prévôt des marchands m'a conté hier qu'ayant pris des lettres patentes pour l'acquisition que fait l'hôtel de ville de l'hôtel de Soissons, en vue d'augmenter les halles, M. de Séchelles avait insisté mal à propos pour qu'elles ne fussent pas du propre mouvement du Roi, mais au nom de la ville, et présentées avec une requête de ce corps. Le parle-

1. Il avait, pour la construction d'une salle de spectacle, frappé d'une taxe les habitants de Bordeaux, qui avaient rendu plainte au parlement.

ment de Paris a saisi cette occasion pour se rendre maître de cette opération comme tuteur des communautés, prétention et fonction qui mène bien loin, car déjà les conclusions du procureur général sont pour que l'on assemble le grand conseil de ville, et non le bureau; il prescrit que, si la ville revend ce terrain, ce sera par ses ordres, etc. Sur cela, le ministère prend le parti de retirer ses lettres patentes; l'on change la vue de construire là des halles, et l'on pourra bien vendre ce terrain à des architectes pour y bâtir des hôtels et des rues, comme on l'avait déjà résolu ci-devant.

On observe sur ceci que voilà nos parlements qui vont en avant pour détruire l'autorité et l'administration du conseil par les intendants; car le prévôt des marchands de Paris n'est véritablement qu'un intendant, ou commissaire départi proposé par le conseil. Depuis longtemps il gouvernait la ville de Paris par des arrêts du conseil, et des ordres de nos ministres aussi; aussi les choses n'en allaient-elles pas mieux. Le parlement veut s'en rendre le maître, et l'on prévoit par ce qui se passe ailleurs, comme à Bordeaux, Rouen, Montauban, etc., que le parlement et autres cours supérieures vont partout réduire les intendants à presque rien, et leur faire abandonner l'administration des communautés, et surtout des hôtels de ville.

25 *mai.* — M. de Luxembourg a terminé son rôle désagréable et court. Il a mal harangué, et d'une voix si faible, qu'on ne l'entendait pas à l'assemblée des chambres, tandis qu'il fallait gronder haut ou point du tout.

Quand il a eu lu la lettre de cachet, tout le parlement s'est retiré malgré les ordres; mais le premier président et le procureur général avaient des ordres particuliers du Roi pour assister M. de Luxembourg; ils ont reconduit le parlement, puis sont revenus dans la chambre, et le gouverneur a fait rayer devant lui les enregistrements d'arrêts qui choquaient l'autorité royale[1].

26 *mai.* — L'évêque de Troyes est plus impénitent que jamais[2] : il a répondu au conseiller du parlement qui est venu pour l'interroger que son mandement accusé d'anti-gallicanisme était véritablement de lui, qu'il l'avouait avec gloire; et, sur cela, il a renouvelé dans son diocèse l'injonction à ses curés de bien observer ledit mandement.

Dans la *Gazette de Hollande*[3], on lit l'adresse de S. M. B. pour se défendre « contre les entreprises de la France, » imputation très-ridicule; et le parlement, plus mené par le nez qu'ait jamais été oison, lui a sur-le-champ accordé vingt-quatre millions de notre monnaie pour saisir les mesures les plus efficaces. Cependant l'on voit quel mauvais usage ce prince a fait jusques ici de tant d'argent. Outre cela, l'on tire pour la guerre beaucoup d'argent du fonds d'amortissement.

1. Voy. dans les *Mémoires de Luynes*, t. XV, p. 67 : *Détail de ce qui s'est passé au parlement de Rouen;* — *Gazette de Hollande*, n° du 1er juin 1756 et suiv.

2. Voltaire écrivait à Thiriot vers cette époque : « On me mande qu'on a défendu à l'évêque de Troyes d'imprimer des mandements; c'est défendre à la comtesse de Pimbesche de plaider. »

3. Du 25 mai.

28 *mai.* — Les nouvelles de notre conquête sont que la tranchée n'a été ouverte qu'à une fausse attaque le 10 de ce mois; mais que, le 14, tout devait être prêt : bouches à feu, tranchées, épaulement au faubourg, etc., et que la prise du fort Philippe n'irait pas à plus de quinze jours tout au plus.

Les ports d'Angleterre ont été fermés pendant trois jours. On a cru que c'était pour l'agonie et la mort du roi d'Angleterre; mais non, c'était pour la déclaration de guerre que nous font les Anglais, car cette cérémonie est en usage pour les grands événements. L'on voit déjà cette déclaration de guerre dans les gazettes anglaises.

Le conseil a annulé l'arrêt du parlement sur la Sorbonne, ordonnant que cette Faculté et celle de Navarre exigeraient ce qui est porté par l'*adhæreo* de 1729, comme avant ledit arrêt du parlement, ce qui veut dire cassation plus tournée qu'à l'ordinaire. Il est vrai que cet arrêt du conseil n'étant pas imprimé ni publié aucunement, le parlement le regardera comme non avenu; mais il arrivera qu'à la première occasion où ces formulaires seront signés et exigés, il en sera donné avis au parlement, qui ne manquera pas de foudroyer cette exaction.

Le parlement étant chargé de la manutention de la déclaration de 1754 pour imposer tout silence sur la bulle *Unigenitus*, se croit obligé de poursuivre les infractions en Sorbonne.

29 *mai.* — Nous avons eu nouvelle hier que le fort Saint-Philippe avait capitulé, et que la garnison était

prisonnière de guerre; cependant, cela n'est pas encore tout à fait confirmé.

Les magistrats du parlement de Rouen ont discuté des remontrances au Roi sur la radiation de leurs registres, disant que si on ne leur accorde pas cette réparation, ils lui remettent tous la démission de leurs charges, et, en attendant, tout service a cessé. La veille, ils ont expédié tous leurs procès criminels pour ne faire souffrir personne.

L'on m'assure que le parlement de Bordeaux va exécuter la même chose.

M. de Moras, contrôleur général, a des maux de gorge effrayants; il a été saigné deux fois; il s'est livré totalement au garde des sceaux Machault. Tout n'en ira que plus mal pour l'État.

30 *mai.* — Le 17 mai 1756, déclaration de guerre authentique de l'Angleterre contre nous, et lettres de marque données aux armateurs anglais contre nos vaisseaux marchands. L'on y permet aux Français habitués en France de résider toujours dans ce royaume, pourvu qu'ils s'y comportent bien.

Certes, il n'y a rien de si mensonger que cet acte : les Anglais nous y supposent précisément leur rôle d'agresseurs, d'ambitieux, d'envahisseurs, et ils taisent tous les actes de leur perfidie, de leur agression et de notre douceur. Cette nation est conduite à la férocité; et, de quelque éloignement qu'ils ont pour nous, on en a fait de la fureur. Nous allons voir sans doute bientôt une contre-déclaration.

A l'assemblée d'avant-hier, les gens du Roi ont été chargés de se pourvoir de toutes les pièces et actes faits

en Sorbonne, depuis l'arrêt du parlement du 18 de ce mois, et d'en rendre compte mercredi, 2 juin. Ils y trouveront l'arrêt du conseil, et cela fera beau bruit.

Le lieutenant général de Troyes, qui en a interrogé l'évêque sur son mandement, ne pourra en rendre compte qu'après les fêtes.

31 *mai.* — Le Roi a déclaré qu'il venait de recevoir un courrier suivant lequel notre flotte, commandée par M. de la Gallissonière, avait été attaquée le 20 de ce mois par l'amiral Byng, qui avait treize vaisseaux et cinq frégates; nous avons perdu trente-sept hommes et cent soixante-quinze blessés; mais les ennemis ont été très-maltraités et se sont retirés au plus vite. M. de la Gallissonière s'est radoubé et marchait à leur poursuite.

On ne doute pas que le fort Saint-Philippe ne se soit rendu sur-le-champ, ayant appris qu'il n'y a plus de secours à espérer. Il est certain que le gouverneur offrait déjà de capituler depuis quelques jours, mais avec les honneurs de la guerre, et le maréchal de Richelieu voulait sa garnison prisonnière. L'on parle beaucoup à ce siége de l'habileté et de la bravoure du comte de Maillebois.

Je viens de voir des lettres du 24, arrivées par un courrier. Le siége n'avance guère encore : le maréchal de Richelieu a chargé un de mes amis, qui m'écrivait, de me dire que le fort Saint-Philippe n'était pas si aisé à prendre qu'on avait cru. Il y a fortifications sur fortifications; nous n'avons pas assez de bombes ni de mortiers.

Il y a eu hier un courrier de la marine, arrivant de Rochefort; il porte des nouvelles de Louisbourg; on ne les dit pas bonnes; cependant le Roi et le garde des sceaux ont l'air gai.

Courrier de M. de Luxembourg. Le parlement de Rouen envoie sa démission totale, dit qu'il n'a plus sa liberté depuis la présence de M. de Luxembourg. On a tenu hier au soir comité sur cela chez le chancelier. C'est mon frère, par haine contre M. de Luxembourg, qui lui a procuré cette désagréable commission, au lieu d'y envoyer, comme il y a deux ans, un homme tel que M. de Fougères.

1er *Juin.* — Il y a grand bruit, grande fermentation à Rouen à cause des affaires du parlement et, sans une garnison de trois mille hommes qui y est, tout se soulèverait.

A Toulouse, grand sujet de pareil bruit. Le sieur Bombarda de Beaulieu, ancien conseiller au grand conseil, a eu un procès criminel dans ce ressort; le parlement a instrumenté, le grand conseil a demandé les minutes de la procédure, le parlement a refusé; voici que le conseil d'État demande ces minutes. Le parlement voit bien que cela va à les livrer au grand conseil.

L'on parle d'un livre nouveau dont l'auteur est inconnu. On avait arrêté un libraire, mais on avait été trompé par un faux avis. Dans ce livre l'on montre hardiment les droits du Roi et ceux du peuple, l'on propose de les mettre en vigueur, et de retenir principalement les dépenses du Roi. On attaque les parlements comme fauteurs de l'usurpation faite par les

Rois. L'on croit ceci composé par un parlementaire qui cache son jeu.

2 *Juin.* — Le parlement de Paris a fait apporter devant lui les actes passés en Sorbonne depuis son arrêt du 18 mai. On les a imprimés, pour que le public en jugeât mieux. On y voit l'arrêt du conseil du 25 mai qui casse celui du parlement, en ce qu'il avait défendu l'*adhœreo* de 1729. Par là, dit le conseil, le parlement renverse tout ce qui s'était fait de ce règne-ci *pour le bien de la paix dans l'Église*, c'est-à-dire pour la bulle *Unigenitus*, etc. Sur cet arrêt, la Sorbonne se résout à obéir, et remercie le Roi du secours que Sa Majesté lui a donné dans sa douleur, etc. Mon frère y est nommé pour rapporteur de la suite de cette affaire.

3 *Juin.* — J'ai l'arrêt des chambres assemblées du parlement de Paris d'hier : Gervaise, syndic de la Sorbonne, est mandé pour rendre compte de sa conduite. Défense à cette faculté d'exécuter sa délibération du 1er de ce mois, qui ordonnait obéissance à l'arrêt du conseil et remercîment au Roi ; ordre de signifier cet arrêt-ci aux chefs de la faculté ; — commissaires nommés pour faire des représentations à Sa Majesté ; les gens du Roi chargés d'informer le parlement des contraventions à cet arrêt et à celui du 18 mai ; décrets convertis en ajournements personnels, et même en décrets de prise de corps au sujet d'une thèse soutenue depuis peu en Sorbonne.

Juin. — Il y a une nouvelle entreprise du grand

conseil sur la juridiction consulaire, qui fait grand bruit; les commerçants en sont effrayés à Paris. Le parlement a voulu que cela s'ébruitât et produisît une espèce de fermentation avant que d'en faire du bruit lui-même, afin que la notoriété publique précédât sa déclamation.

J'ai entendu parler un grand ami de l'épiscopat : il accuse le parlement d'avoir prétendu substituer, en Sorbonne et dans les paroisses de Paris, les plus jansénistes aux constitutionnaires et de troubler tout l'ordre que Louis XIV et Louis XV ont mis à la paix de l'Église.

Le parlement de Provence est attaqué comme celui de Rouen, pour avoir biffé les enregistrements de la déclaration du 10 octobre.

8 *Juin*. — L'on parle du nouveau contrôleur général Moras[1] comme d'un ministre dont la tête va tourner, ainsi qu'elle a fait à M. de Séchelles son beau-père. Le gendre est moins actif, moins élevé, et certainement moins versé dans les affaires économiques. C'est un gros garçon à qui le travail coûte; aussi n'en a-t-il pris que ce qu'il lui en faut, depuis qu'il est maître des requêtes; sa graisse empêche le sang et les esprits de circuler comme il faut; déjà le travail le surcharge, il fait peu, mais l'on prétend que ce qu'il fait est bon. Cependant sa surcharge augmente.

L'on assure qu'à l'exécution ce nouveau dérangement des sous-fermes est impraticable, que rien n'ira, et qu'on les va rétablir comme elles étaient. En effet

1. Le manuscrit porte Machault : c'est évidemment un *lapsus*.

il consiste à avoir expulsé trois cents travailleurs aux maltôtes par compagnies locales dans les provinces, et y avoir substitué vingt nouveaux fermiers généraux, dont il n'y a que trois travailleurs, et les dix-sept autres sont des rentiers et gens mis par la cour. On leur a emprunté soixante millions, et tout va à emprunter, comme aux affaires d'un grand seigneur ruiné. Voilà notre finance aujourd'hui.

10 *Juin.* — Le bruit est dans Paris que M. le prince de Conti a disparu depuis cinq jours, et que, M. le comte de la Marche en ayant demandé des nouvelles au Roi, Sa Majesté lui a répondu qu'il ne devait pas en être en peine, qu'il était quelque part sans danger, et, sur cela, l'on croit qu'il est allé s'aboucher avec le prince Édouard.

Mme de Pompadour se donne comme auteur principal de notre mauvais traité avec la cour de Vienne, comme ayant fait un grand coup de partie pour nous donner cette puissante amie et pour jouer un mauvais tour au roi de Prusse. L'on dit que ce prince nous devient contraire, et tout ceci est très-mauvais. On parle beaucoup du mariage de la petite-fille du Roi, fille de Madame Infante et de Don Philippe, moyennant quoi nous allons conniver à faire élire roi des Romains son futur époux l'archiduc, toutes complaisances très-mauvaises, mais qui flattent le Roi, amateur de la famille. L'on parle aussi de changer l'établissement italique dudit don Philippe pour les Pays-Bas, de quoi je doute, et je crois que la cour de Vienne se moquera de nous. Ainsi nous allons contribuer à l'agrandissement de la nouvelle Maison

d'Autriche, tous mauvais principes. L'on dit que la favorite a fait cette belle besogne avec l'abbé de Bernis, son favori, destiné à l'ambassade d'Espagne, mais plus destiné encore à la place de ministre des affaires étrangères.

11 *Juin.* — Les Anglais envoient leur fameux amiral Anson, chef de l'amirauté, au secours de Port-Mahon avec une grosse escadre, et l'on ne doute pas que celle-ci ne soit bien armée, car Anson est le maître et l'ordonnateur des armements. L'on dit qu'elle ne pourra arriver vis-à-vis M. de la Gallissonière avant le 30 de ce mois. De l'autre côté, nous apprenons que les cinq vaisseaux que l'on envoie de Toulon à M. de la Gallissonière ne pourront pas partir avant le 25 de ce mois.

Sur cela, il y a des paris ouverts en Angleterre, que le maréchal de Richelieu sera fait prisonnier et mené en Angleterre d'ici au 15 juillet. Il y a trois banquiers dans la capitale qui ont cent mille écus de provision pour ces paris; notre gouvernement le permet pour connaître les bons Français, et beaucoup de gens d'ici y envoient leur argent pour parier, avec billet et compromis bien libellés.

12 *Juin.* — J'apprends des anecdotes de notre alliance avec la cour de Vienne : c'est l'ouvrage de Mme de Pompadour, c'est une pure affaire de cour et de femmes, où l'amour de la famille a prévalu partout, et où les intérêts de l'État ont été mis de côté, ce qui n'est pas bien à notre monarque bien-aimé. Voilà le danger des favorites trop écoutées : malheur à tout

sujet qui, ayant quelque chose à craindre de la cour, s'ingérerait à blâmer ce traité!

La marquise de Pompadour s'est mise à la tête de ce projet, et c'est ce qui l'a rendue si nécessaire et plus favorite que jamais, quoique le Roi ait présentement un petit sérail secret dans ses cabinets, composé de trois grisettes jeunes et jolies, Mlle Fouquet, fille d'une coiffeuse, la demoiselle Hénaut, et une troisième de la même extraction[1]. C'est donc ce projet de si bien marier l'infante Isabelle qui a fait la fortune de l'abbé de Bernis; il a passé et fait bien des séjours à Colorno à l'occasion de son ambassade de Venise; on l'a nommé ambassadeur à Madrid; il n'y est point allé, retenu qu'il était pour les écritures de cette négociation avec la cour de Vienne; enfin l'on assure qu'il sera bientôt secrétaire d'État des affaires étrangères.

Cette vue qu'on méditait de longue main m'a écarté du retour au ministère, quoique le Roi ait toujours de l'estime, et même de l'amitié pour moi; mais on me connaît pour très-mauvais autrichien, et, véritablement, des principes évidents nous démontrent que nous ne devons à cette puissance que de mauvais offices infatigables en Europe, et surtout par nos amis d'Allemagne, d'Italie et du Nord.

1. « Des deux maîtresses que le Roi a actuellement (février 1756), disent les *Mémoires de Luynes*, t. XV, p. 325, il y en a une qui peint fort bien et qui a peint le Roi; celle-là est grosse. L'autre s'appelle Robert; c'est une fille extrêmement jolie, qui a de l'esprit et qui est fort bien élevée. Il y en a une qui demeure au Parc-aux-Cerfs, et l'autre dans le château. Il y a eu encore une autre maîtresse qu'on appeloit Fouquet; on lui a donné 10 000 écus et on l'a mariée, mais assez mal. »

Le président de Montesquieu, dans son livre de *l'Esprit des lois*, dit avec grand sens : Qu'un courtisan est celui qui met son espérance dans les faiblesses du prince. Ainsi prospèrent l'abbé de Bernis, la marquise de Pompadour, le maréchal de Bellisle par la politique, et mon frère en flattant la haine native du Roi contre les parlements et contre les jansénistes, ainsi que sa curiosité pour les anecdotes qu'il satisfait par l'espionnage de Paris.

Nos liaisons avec la bigote et fourbe cour de Vienne se plaident par mille sophismes que je connais; l'on cite même sur cela feu M. de Torcy qui, pendant le court intervalle entre la paix de Rastadt et la mort de Louis XIV, fut contraint de donner dans les mêmes erreurs et d'obéir à la bigoterie du Roi et nous lia sincèrement avec l'Autriche. Il colorait cette intimité d'une hypothèse chimérique : que personne n'en abuserait, et que, par une si puissante ligue, nous maintiendrions la paix en Europe. Mais comparons ceci à une autre liaison avec nos ennemis les Anglais, qui a duré dix-huit ans, depuis 1715 jusques à notre guerre de 1733. Pendant ce temps-là, favorisant, presque sans le savoir, le commerce avide d'Angleterre, nous n'avons point relevé notre marine, nous avons laissé s'avancer cette avidité diligente des Anglais, puis, un beau matin, nous nous sommes trouvés trop inférieurs.

Ainsi en sera-t-il de notre intimité et de notre alliance avec l'Autriche : ainsi en fut-il du même système depuis la mort de Henri IV jusqu'à l'avénement du cardinal de Richelieu. Ainsi cria-t-on beaucoup d'abord contre notre double mariage avec Autriche-Espa-

gne, et la prédominance de Ferdinand II était devenue extrême, lorsque le cardinal de Richelieu eut à renverser tout cela à force de guerres, de victoires, de négociations, d'argent et de bonheur. Ainsi en avait-il été sous Catherine de Médicis lorsque Henri IV, parvenu au trône, débuta par déclarer la guerre à l'Autriche. Pendant ses quatorze années de règne, il ne cessa pas ses mauvais offices contre cette puissance, et allait même lui déclarer la guerre lorsqu'il fut tué.

Qu'allons-nous faire dans ces liaisons? Nous allons fermer les yeux sur son agrandissement insensible en Allemagne et en Italie, nous n'y conservons nos liaisons avec les Maisons de Bavière, Saxe, Wurtemberg, etc., que pour les livrer à l'Autriche et les faire passer sous son obéissance; nous offensons la Prusse, qui va se donner aux Anglais *totis viribus*, nous allons nous lier avec cette méchante Russie, et augmenter sa prépondérance dans le Nord; nous allons perdre la Turquie, Suède et Danemark. Le roi de Prusse pourra peut-être conserver ces liaisons contraires à la Russie et à Vienne, mais il est trop faible et aura tout à craindre, il pourra bien un beau matin être écrasé. Aussi la cabale que j'ai dit s'est-elle cachée du conseil, tout s'est fait par des comités secrets de la marquise, de l'abbé de Bernis, M. de Machault, puis le maréchal de Bellisle s'y est mis, et c'est ce qui l'a fait ministre du conseil.

Enfin l'abbé de Bernis a dit qu'il ne voulait plus agir si M. Rouillé n'était pas au moins dans la confidence de cette affaire, et il n'y a pas joué d'autre rôle que celui-là, et l'abbé de la Ville celui de scribe.

M. Rouillé a déclaré à ceux qui lui en faisaient compliment, qu'il n'en méritait pas, et que c'était l'ouvrage du Roi. Je sais qu'il compte rester dans sa charge jusqu'à la paix, mais qu'après cela, il compte de quitter et de se retirer tout à fait, ne gardant pas même une place au conseil, comme M. de Puisieux, et comme j'aurais voulu.

Le nœud et le ressort de tout cela consiste dans un amour aveugle et séduit du Roi pour sa petite fille, une rancune impuissante contre notre plus solide allié le roi de Prusse, et le parti des jésuites.

17 *Juin.* — Le zèle se ralentit dans le parlement de Paris : on se lasse d'être toujours en butte au ministère en faisant son devoir avec labeur et courage. L'on travaille à des remontrances sur l'affaire de Sorbonne ; il y a quatorze commissaires de nommés pour ce travail, et, de ce nombre, il ne s'en est trouvé que quatre, les autres sont restés à leurs campagnes, *rusticantur*.

A Rouen, le duc de Luxembourg est allé s'établir avec sa femme et sa maison pour y résider quelque temps. Il a de nouvelles lettres patentes portant ordre aux membres du parlement de continuer leurs fonctions et d'administrer la justice, sous peine de désobéissance et d'être punis comme rebelles, et une instruction secrète pour les laisser rétablir ce qui leur plaira dans leurs registres, et se conduire comme ils voudront, pourvu qu'ils commencent par obéir. Cependant ils ont débuté par refuser de s'assembler en présence de ce gouverneur, comme n'étant pas libres devant lui.

Ainsi l'autorité royale est-elle chaque jour compromise par nos mauvais ministres, pour être ensuite obligée de reculer.

La révocation de M. Lescalopier de l'intendance de Montauban pour passer à celle de Tours en est un exemple, à cause des entreprises où on l'avait engagé contre la cour des aides de cette ville. On ne charge les intendants de province que de ce qu'il y a d'odieux; les premiers commis et les intendants des finances écrasent toute préfecture qui pourrait faire du bien aux peuples.

18 *Juin.* — Le peuple anglais, ayant appris le traité de S. M. Impériale avec nous, a fouetté l'effigie de la reine de Hongrie dans tous les carrefours de la ville, à l'imitation de pareil et ridicule supplice qu'ils font chaque année subir au Pape. Ils ont fabriqué une reine d'osier, avec un gros derrière couvert de papier couleur de chair, une couronne impériale, et un écriteau qui la traite d'ingrate et de parjure, puis ils l'ont promenée dans leurs carrefours et fustigée avec des verges.

Le parlement de Paris a déjà rédigé les remontrances sur la Sorbonne, et le premier président dit que ce sont les plus belles remontrances qu'il ait encore vues au parlement.

Le Roi a fait répondre à cette compagnie qu'avant son départ pour Compiègne, il lui enverrait son règlement touchant la suppression de ses charges, et les agréments à donner. Il est à remarquer que la compagnie a changé d'avis, et ne veut plus absolument de retranchements d'officiers, pensant que trois

cents membres ont plus de force que deux cent cinquante.

A Rouen, le parlement se montre plus hautain que jamais. Le premier président a déclaré à M. de Luxembourg qu'il ne pouvait conférer avec lui parce qu'autrement la compagnie se défierait de son chef et qu'il ne serait plus utile au service du Roi; ainsi l'on observe que ce gouverneur est exclu à Rouen de toute communication avec le parlement. La compagnie ne veut point s'assembler en sa présence; il a insisté pour y aller comme pair de France, et comme conseiller d'honneur né, mais on lui a dit que ces qualités étaient inséparables de celle de gouverneur, chargé de *la violenter*, et déclarant qu'il avait de nouvelles lettres patentes pour la violenter encore. Cependant, l'assemblée des chambres étant continue, le parlement ne juge plus aucune affaire. En tenant bon comme ils font, ils vaincront certainement, et l'autorité des ministres reculera.

Au parlement de Paris l'on se prépare pour aujourd'hui à une grande et prompte sévérité contre l'évêque de Troyes. Ce prélat a avoué son mandement, et, pour l'avouer plus nettement, il l'a remis au commissaire du parlement et au lieutenant général : ainsi l'on va procéder contre lui par saisie de son temporel, même par procédure criminelle.

Mon frère a mécontenté M. Titon, conseiller au parlement, qu'il avait gagné à la cour, de façon que ce conseiller ne garde plus aucune mesure. Cet homme est outré en toutes choses, et va partout déclamant contre la personne de ce ministre.

A Bordeaux, outre les cinq membres exilés, M. le

chancelier en a mandé cinq autres à la cour, et son choix était des plus ridicules : c'étaient tous vieillards, infirmes, gens de nulle capacité ; on lui en a fait substituer cinq autres.

Le 18 de ce mois, assemblée des chambres. On a découvert que, depuis 1714, la Sorbonne avait supprimé des registres quantité d'arrêts du parlement qu'elle était tenue de registrer et d'exécuter. Quatre commissaires nommés pour le vérifier, et, comme il y a apparence de la trouver en défaut, on lui infligera des mortifications. Les esprits étant trop échauffés sur l'affaire de l'évêque de Troyes, on a continué cette délibération à huitaine.

L'abbé de Pomponne, doyen du conseil, étant au lit de sa mort, le curé de Saint-Roch lui a refusé les sacrements, à cause qu'il se nomme Arnauld, et qu'il avait ci-devant appelé, mais, sa famille lui ayant parlé avec hauteur et mépris, il a donné les sacrements de mauvaise grâce, ce qui pourra avoir des suites.

Demain mardi, il doit y avoir conseil extraordinaire de finances où assisteront tous les ministres ; c'est pour y résoudre l'impôt du dixième au lieu du vingtième, à cause de la guerre déclarée à l'Angleterre. L'on y délibérera aussi si l'on doublera les rôles du vingtième sur le pied où est cet impôt présentement, ou si l'on reprendra les rôles de 1748 pour s'en contenter. Le parlement aura de la peine à passer cet impôt, et demandera que l'on fixe la durée tant du nouveau dixième que du vingtième qui se perçoit depuis la paix et qui devient éternel.

Le ministère vient de faire rentrer le sieur de Mau-

pertuis dans sa place de pensionnaire de l'Académie des sciences, comme il l'avait quittée pour être président de celle de Berlin : l'on ne sait si c'est pour faire peine ou plaisir au roi de Prusse.

M. de Puisieux a demandé son congé absolu pour se retirer du conseil des ministres et de la cour dès le prochain voyage de Compiègne. Sa femme, très-fâchée de cette abdication qui lui fait quitter la cour qu'elle aime fort, postule pour avoir une place de dame du palais de la Reine. Mauvaise humeur, mauvaise santé, petitesse d'esprit, voilà les causes de la retraite du petit Puisieux qui m'a donné il y a dix ans tant de marques d'ingratitude.

23 *Juin.* — Deux nouvelles pensions données dans la famille de M. Rouillé pour le consoler de n'avoir pas eu de part au traité de Vienne, l'une de dix mille livres à Mme de Beuvron, sa fille, qui est très-riche, sous prétexte qu'il ne s'en fallait que d'un an que M. Rouillé ne fût secrétaire d'État quand elle a été mariée, et que l'usage est de donner dix mille livres de pension aux filles de secrétaire d'État. L'autre de six mille livres à sa nièce Mlle de Castellane. On est toujours aussi prodigue de pensions malgré la misère des peuples.

M. de Séchelles est tombé dans une apoplexie terrible à son château de Séchelles, et l'on croit qu'il en va mourir.

L'on a nouvelle que la garnison du fort Saint-Philippe a fait une sortie trop nombreuse, qu'elle a été coupée, qu'on a fait huit cents prisonniers, avec autant de morts et de blessés, de sorte que la reddition

de cette place doit être imminente, et la perfection de la conquête de Minorque très-prochaine.

24 *juin.* — Petite sédition auprès du marché de l'abbaye pour des marchandes de pois qui fraudaient les droits de M. le comte de Clermont[1] à ce marché. Le commissaire a arrêté quelques-unes de ces marchandes dont les maris, soldats aux gardes, ont menacé le commissaire qui a eu grand'peur. On a craint la même sédition que pour les enfants, il y a cinq ans. Heureusement un capitaine aux gardes est venu qui a mis le holà.

M. de Richelieu demande quatre-vingts canons, et deux cent cinquante hommes de royale artillerie, avec deux mille soldats de plus. Nous avons perdu bien du monde, et surtout des officiers, à la sortie du 9 juin. Nous avons fait plusieurs prisonniers. Le Roi était hier de très-mauvaise humeur à son dîner.

25 *juin.* — Le dixième, ou second vingtième militaire, a passé au conseil; il s'agit présentement qu'il passe dans les parlements. L'on pense que le parlement doit le refuser, car il est refusable.

1° Ceci n'est point une guerre qui demande ce surcroît d'impôt. Nous sommes en neutralité avec tous nos voisins de terre, Autriche, Hollande, Savoie; il ne s'agit que d'une marine défensive.

2° Du moins, avec tout ce que les peuples ont payé à l'État, ne devait-on pas négliger notre marine au point que les Anglais nous aient traités comme des

1. Il était abbé de Saint-Germain des Prés.

pygmées, eux se voyant des géants, car ceci n'est qu'une guerre de mépris comme du loup à l'agneau.

3° L'on représentera au Roi combien il a perçu de deniers extraordinaires chaque année depuis la dernière paix, comme rentes viagères, emprunts, avances, loteries, etc., et, en dernier lieu, cette année, plus de cent millions des financiers, par le prétendu grand ministère de M. de Séchelles. On parlera de la prodigalité de la cour en pensions, bâtiments, etc.

Cependant la cour caressera les parlements pour obtenir cet enregistrement, démarches basses et peut-être infructueuses. Le parlement sentira son déshonneur aux yeux du public s'il ne tient pas bon à le refuser, après s'être si fort mutiné pour ses prérogatives.

L'on cache soigneusement tout ce qui s'est passé à la sortie du 9 de ce mois, à Mahon; nous y avons perdu bien du monde; on ne rend point les lettres des parents, et des amis. M. de Maillebois écrit à sa fille qu'il est en bonne santé, et voilà tout ce qu'il lui mande, marque du danger qu'il y a eu.

L'on dit que, dans ce siége, l'on remarque le mauvais effet de cette innovation qui a réuni mal à propos le corps du génie à celui de l'artillerie : celle-ci dominant à présent sur le génie, les ingénieurs y sont découragés et ne font plus rien qui vaille.

L'on m'a assuré, au sujet de l'alliance que nous venons de contracter avec la reine de Hongrie, que M. le comte de Kaunitz, pendant son ambassade en France, avait adroitement soutiré à nos financiers le secret de nos forces et de nos efforts, et qu'il avait persuadé à la marquise de Pompadour qu'il n'y avait

pas de meilleure alliance pour la France que celle d'Autriche. L'on soupçonne même l'avarice de cette dame d'avoir milité en tout ceci. L'abbé de Bernis a été, depuis, le commis d'une correspondance qui a été suivie, comme l'on voit, jusqu'à la conclusion de cette alliance si funeste à nos intérêts.

L'on a disposé d'avance de deux charges qui vont vaquer dans l'ordre du Saint-Esprit. Celle de l'abbé de Pomponne, qui va mourir, sera donnée à M. de Saint-Florentin, et celle du greffier de l'ordre à M. de Marigny, frère de la marquise, et fils d'un homme qui a été laquais.

26 *juin*. — Le maréchal de Bellisle découvre au conseil combien peu il méritait sa grande réputation; il montre quelque reste d'activité et un goût pour la paperasse qui le fait passer pour grand travailleur, mais nuls principes, nul plan fixe : c'est, dit-on, une tête usée.

C'est demain que M. de Puisieux assistera à son dernier conseil d'état, puis il se retire tout à fait et du conseil et de la cour. M. de Saint-Séverin, son grand ami, allait souvent à la cour pour y assister M. de Puisieux, et y faisait de longs séjours; on ne l'y verra plus.

28 *juin*. — L'on me dépeint M. de Moras, nouveau contrôleur général, comme un homme trop faible pour sa place, d'une médiocre capacité, et se défiant beaucoup de ses forces. Il craint tout et veut se ménager avec tout le monde. Son début par demander un second vingtième le fait trembler avec raison; sa ré-

putation et l'inclination publique vont d'abord se tourner en aversion et en défiance.

Il a commencé par aller rendre visite au premier président du parlement pour en commencer la négociation. L'on dit à Versailles que, pour obtenir cet impôt, l'on va voir la cour fléchir devant le parlement, et lui accorder tout ce qu'il voudra, se relâcher sur la Sorbonne, la bulle *Unigenitus*, le grand conseil, les intendants, etc.

M. le prince de Conti continue ses travaux avec le Roi, et vendredi il y travailla une heure. L'on dit qu'à présent il s'agit de donner un état aux huguenots. Je doute que l'on trouve bien la solution de cette grande affaire comme je l'ai trouvée par un projet d'édit que j'ai.

M. de Baschi revient de son ambassade de Portugal, ayant eu par cette carrière toutes les grâces qu'il pouvait obtenir.

29 *juin*. — M. Lescalopier, rappelé de l'intendance de Montauban pour avoir obéi à de mauvais ordres de la cour, vient d'accepter celle de Tours. Le parlement de Bordeaux a cessé de rendre la justice, à l'exemple de celui de Rouen, sur les nouvelles lettres de cachet qui ordonnent des *veniat* à cinq de ses membres.

Celui de Rouen demeure dans le *statu quo* en se servant de cette formule : *les chambres restant assemblées*.

Il y avait mis pour terme la confection et l'envoi de ses remontrances; il proroge ce préalable, et veut auparavant savoir comment ces remontrances seront reçues.

Celui de Toulouse va en faire autant; il attend la

cassation de son arrêt qui ordonne que l'on soutienne tous les ans à l'université les quatre propositions de 1682.

3 *juillet.* — Mort du cardinal de Soubise, agé de trente-huit ans, dont la santé avait été ruinée dès sa jeunesse par la luxure et par les liqueurs. Le cardinal de la Rochefoucauld le remplace comme grand aumônier : exemple d'une grande fortune par la franchise.

La retraite de M. de Puisieux est pour éviter les reproches qu'il essuyait continuellement sur sa paix d'Aix-la-Chapelle; il avait ci-devant M. de Saint-Séverin pour défenseur, mais, depuis qu'il ne l'a plus, il est honni.

L'on assure que l'abbé de Bernis et le prince de Soubise vont être incessamment nommés de ce conseil des ministres.

4 *juillet.* — Le procureur général du parlement de Paris a depuis deux jours la déclaration pour le doublement du vingtième. On l'assaisonne, pour consoler le peuple, de quelques diminutions sur les droits sur le bois de chauffage. Le premier président a été ces jours-ci chez M. de Moras pour travailler avec lui sur l'arrangement de cet impôt. Le procureur général a l'édit en papier pour supprimer deux chambres des enquêtes. L'on ne doute pas que ces deux lois ne souffrent de grandes difficultés, et ne donnent lieu à des remontrances vigoureuses, soit en raison du temps où nous sommes et de l'humeur qui gouverne les parties, soit par leur propre essence.

Digitized by Google

Mais voici un grand coup, et tel qu'il étend prodigieusement les droits du parlement de Paris et des autres parlements du royaume. On a imprimé à Paris, sans permission, et l'on vend publiquement au palais les arrêtés du parlement de Bordeaux des 26 mai et 16 juin dernier; ils s'y plaignent des arrêts du conseil et des lettres de M. le chancelier qui maltraitent ce parlement à cause de la résistance à l'attribution du bureau des finances pour juger toute affaire domaniale du Roi en Guyenne. Sur leur résistance, on les exile, on les fatigue de voyages à Paris, on interdit leur greffier en chef, on emprisonne leurs huissiers. Sur cela, le parlement cesse toute fonction, restant les chambres assemblées. Il ordonne de nouvelles remontrances au Roi, et elles traitent toutes des lois fondamentales du royaume.

Les gens du Roi ont apporté légèrement cet imprimé à l'assemblée des chambres, en requérant la suppression, comme étant imprimé sans permission et en contravention des lois de police; ils avaient pour modèle plusieurs arrêtés du parlement de Paris qu'il a supprimés ainsi dans leur impression. Mais, soit que les gens du Roi aient été attrapés, soit qu'ils l'aient fait avec malice contre la cour, le parlement a pris un tout autre parti que le prévu; il a été fort aise d'être saisi par là de ces plaintes graves du parlement de Bordeaux, et, ne prononçant rien sur cette suppression proposée, il a ordonné des remontrances au Roi sur les surprises journalières faites à la religion de Sa Majesté, surprises qui tendent à détruire la sûreté des officiers *des différentes classes de son parlement*, ce qui tend à anéantir toute magistrature, toute justice dans l'État.

Voilà, ce me semble, la première fois que le parlement déclare à Sa Majesté et au public, son système foncier que tous les parlements n'en font qu'un seul, mais distribués en différentes quadrilles *ou classes*. *Nota :* Ce mot de classes, marquant l'inégalité, peut choquer nos parlements provinciaux.

Voici donc le commencement de la jonction visible et publique de tous les parlements pour faire cause commune et demander l'observation des lois fondamentales, parmi lesquelles ils placent les formes des jugements. Maintenant, à chaque article, nous verrons revenir ce refrain des lois constitutives. Cela va net à l'assemblée des États généraux du royaume, et même cette réunion des parlements avec la jonction des princes et des pairs, où ceci les mène, a plus de poids et d'effet encore que les États généraux : voilà un gouvernement national tout formé, avec un avantage de plus, savoir que le clergé ne s'y trouve pas.

5 *juillet.* — Le 14 juin, le parlement de Rouen rendit un arrêt à la pluralité de 37 voix contre 34, pour adoucir son dernier arrêté de cessation de fonctions; il portait que l'on rentrerait dans les fonctions d'administration de justice le lendemain du jour où leurs remontrances auraient été envoyées à la cour. C'est là tout ce que le duc et la duchesse de Luxembourg ont pu obtenir du parlement par leurs blandices.

Le parlement ayant voulu examiner tous les registres de Sorbonne depuis 1714, époque de la Constitution, cela se trouve un travail énorme et qui durera longtemps.

Digitized by Google

6 *juillet.* — On a trouvé au feu cardinal de Soubise trois millions d'argent comptant; il ne donnait rien aux pauvres.

10 *juillet.* — Hier il y eut assemblée des chambres du parlement. L'on a ordonné que l'évêque de Troyes serait de nouveau mis en demeure d'avouer ou de désavouer judiciairement devant le lieutenant général de Troyes son mandement schismatique. L'on déclara qu'il y avait abus dans un autre mandement de ce prélat, où il avait avancé qu'il y avait des prêtres qui confessaient sans pouvoir, et qu'il était calomniateur.

On a imprimé un arrêt du parlement de Bordeaux qui défend d'obéir à diverses ordonnances de quelques intendances qui favorisent trop les droits du fermier du domaine du Roi. Ces ordonnances veulent que l'on ouvre les testaments des particuliers déposés chez les notaires, quand les héritiers ne veulent pas qu'on les ouvre, et cela pour que les droits de contrôle soient payés forcément.

11 *juillet.* — Hier samedi, arriva ici la grande nouvelle que le fort Saint-Philippe était pris; que, le 27, nous avions donné un assaut général à sept pièces extérieures de la place qui avaient presque toutes été emportées, mais qu'on n'avait pu établir de logements dans toutes; que le fruit d'une action si vigoureuse avait été la capitulation du 28 juin, signée le 29, nouvelle qu'avait apportée ici le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu. On attend M. d'Egmont pour es détails et la réalisation de l'évacuation. L'on ne croit pas que la garnison soit prisonnière de guerre,

et il était urgent pour M. de Richelieu de finir cette affaire ; car l'on vient d'apprendre que l'amiral Hawke était arrivé à Gibraltar avec une escadre nombreuse. La veille de l'attaque générale, le comte de Maillebois avait été lui seul reconnaître le chemin couvert, et n'y avait trouvé presque personne.

M. de Vallière venait de partir de Paris pour mieux diriger l'attaque de ce siége, mais on croit qu'il aura rebroussé chemin en rencontrant le duc de Fronsac.

12 *juillet.* — Le maréchal de Bellisle, arrivant de Dunkerque, a déclaré que le Roi voulait rétablir la place et le port comme ils étaient avant 1714, et sur-le-champ on y a mis cinq cents ouvriers. L'on a d'abord été à la grande écluse, dont on a trouvé les radiers entiers; cet article et les fortifications n'avaient été rasés qu'à fleur de terre, et les fondements laissés, mais couverts d'un peu de sable. Je savais que nous avions triché avec les Anglais, et c'était bonne besogne; de sorte que l'on pense qu'en trois mois cette place sera rétablie[1]. Il a déclaré que c'était pour toujours, et que rien ne pourrait désormais obliger le Roi de démolir Dunkerque de nouveau.

Il ne manque plus à nos démarches que de donner de nouveau asile à la Maison Stuart, et de déclarer aussi que ce serait pour toujours, puisque ces deux

1. M. Raymond de Bertrand, dans un intéressant travail *Sur le port et le commerce de Dunkerque au dix-huitième siècle*, inséré dans les *Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1862-63, a montré comment le patriotisme intelligent et obstiné du corps municipal et des citoyens de cette ville lutta, en cette circonstance et ailleurs, contre la lettre désastreuse des traités.

servitudes que nous avions subies à la paix d'Utrecht étaient contre le droit des gens, et que les Anglais nous en ont bien dûment dégagés par leur atrocité.

Mme la duchesse d'Aiguillon, grande amie du prince Édouard, m'a dit qu'il y a quelques jours, elle étant absente de sa maison de Ruel, il y était arrivé un étranger mal habillé qui avait attendu chez elle jusqu'à cinq heures du matin, disant qu'il avait affaire à elle, et que ses gens l'avaient reconnu pour le prince Édouard.

Nous exerçons nos soldats dans les ports à s'embarquer et à débarquer promptement. Nous faisons des préparatifs et armements très-dispendieux en artillerie, échelles, etc., ce qui attire les forces anglaises sur nos côtes. Nous attendons à tous moments des vaisseaux suédois qui nous apportent des munitions de marine.

Mais voici un grand désastre : le 5 de ce mois, grand incendie au port de Rochefort, bois de construction, mats, etc., brûlés en une nuit. On estime cette perte à douze cent mille livres; l'on accuse avec vraisemblance les Anglais d'avoir corrompu des domestiques et incendiaires pour cet effet.

Changements dans les ambassades : le vieux Chavigny se retire de celle de Suède, on y envoie M. de Baschi, beau-frère de Mme de Pompadour, et en sa place va à Lisbonne M. de Merle, beau-frère du contrôleur général de Moras[1]. L'on y saura que sa femme a eu dans sa jeunesse une petite affaire, ayant été séduite et mal mariée avec M. de Blenac.

1. Il était officier supérieur dans les mousquetaires gris.

Notre parlement de Paris est plus hautain que jamais contre le ministère. Quelques-uns de ses membres ont tourmenté le procureur général pour dénoncer l'arrêté de Bordeaux, comme imprimé sans permission; il est en grande colère d'en avoir été la dupe, puisque cela va à l'association du parlement de Paris avec les autres parlements; l'on travaille à ces remontrances de prise de fait et cause, ce qui déplaira beaucoup au Roi.

13 *juillet.* — Il y a eu aujourd'hui assemblée des chambres. La grand'chambre et la Tournelle assemblées ont fait leurs remarques sur l'édit de suppression de deux chambres des enquêtes. M. Pasquier, rapporteur, a fait là-dessus quatre observations, mais il y en a cent cinquante-quatre faites par messieurs des enquêtes.

Sur la déclaration pour le doublement du vingtième, les chambres assemblées, la grand'chambre a été d'avis de l'enregistrer purement et simplement : dix voix pour des représentations; mais il a passé par plus de cent voix de nommer des commissaires pour l'examiner; l'on a commencé dès aujourd'hui à y travailler.

Le procureur général a apporté un nouveau mandement de l'évêque de Troyes, le plus singulier qu'on ait encore vu de cette espèce : il est du 6 juin dernier, affiché aux portes des églises de Troyes le 11 juillet. Il condamne l'écrit intitulé : *Arrêt du parlement du 12 avril dernier*, comme attentatoire à l'autorité et juridiction de l'Église, et toutes sortes de qualifications qu'il lui donne, calomnieux, scandaleux, etc., tendant à supprimer la loi, puisque l'on ne peut être

chrétien sans se soumettre de cœur et d'esprit à la bulle *Unigenitus*, etc.; défend de le lire sous les peines de droit, ordonne de le publier[1], etc.

14 *juillet.* — Un bachelier de l'Université de Caen, nommé Lelorier, ayant bien soutenu sa thèse, a été refusé à la réception; on l'accuse d'opposition à la bulle *Unigenitus*. Cependant il n'a parlé dans sa thèse d'aucune matière délicate du temps; ayant montré les dents à la Faculté, et demandé que l'on déclinât les causes du refus, il a été exilé par lettre de cachet[2].

L'on s'attend que le parlement de Normandie va prendre connaissance de ceci.

15 *juillet.* — Un courtisan m'a dit que l'abbé de Bernis avait affecté à Compiègne des airs de premier ministre, et que cette intrigue de cour était une grande crise pour mon frère, car sa brouillerie avec la marquise n'est pas douteuse, et, s'il faut qu'elle place l'abbé de Bernis aux affaires étrangères, elle gouvernera tout par lui. Elle paraît grande autrichienne, et, ce changement de système étant son ouvrage, elle y tiendra davantage; par elle aussi ce système tient au parti des prêtres et des jésuites.

Je sais que le Roi a dit cet hiver qu'il ne tenait plus qu'à une affaire de conséquence pour renvoyer la marquise, et cette affaire était l'alliance avec Vienne, que l'on avait persuadée au Roi comme bonne, très-

1. Ce mandement se trouve dans la *Gazette de Hollande* du 30 juillet 1756. Voy. aussi les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1756, p. 165 et suiv.

2. Voy. *ibid.*, p. 153 et suiv., et la *Table*, p. 908.

mal à propos. Jusqu'ici, la marquise n'a pas encore nommé un seul ministre; celui-ci sera le premier, si cela réussit, et mon frère n'en est pas peu en peine.

16 *juillet.* — Le comte d'Egmont arriva hier à Compiègne, avec la capitulation du fort Saint-Philippe, et les détails des évacuations des Anglais et de notre prise de possession.

L'on veut que Port-Mahon soit rendu à l'Espagne. Pour moi, je voudrais que l'on démolît seulement la forteresse et qu'on en culbutât les décombres dans le port. L'on veut prendre Gibraltar, en un mot, chasser entièrement les Anglais de la Méditerranée; on veut leur ôter tous leurs alliés, tout leur commerce, les plonger dans la banqueroute universelle.

Non, nous devons nous renfermer dans une défensive solide et bien assurée, et ne point passer à l'offensive et à la destruction. Au premier article, la Providence divine nous assistera; au second, Dieu nous humiliera. La France paraît être aujourd'hui *le peuple de Dieu*, comme l'histoire hébraïque nous dépeint sa nation; nous paraissons montrer les premiers, et avec force et intelligence, l'exemple de la philosophie dans la société des nations; mais prenons garde de ne pas abuser des faveurs célestes. Je le répète, la défensive, voilà notre rôle.

19 *juillet.* — On ne doute pas que le parlement ne consente très-sottement à la mutilation que l'on fait de plusieurs places de cette compagnie. L'intérêt particulier prend si bien chez les hommes que ces messieurs-là ont trouvé que quelque augmentation de

prix à leurs offices était préférable à l'honneur de la compagnie; car, étant en moindre nombre, elle sera moins considérée et moins forte.

Un ami du premier président raisonnant avec lui de ces affaires et de la soumission que le parlement va montrer aux volontés de la cour en enregistrant le doublement du vingtième, cet ami lui a dit : « Je vois bien, Monsieur, que le parlement ne s'oppose qu'aux tyrannies dont il ne tire aucun avantage. »

Nombre de conseillers de grand'chambre sont visiblement gagnés à la cour. Le Roi a dit en particulier au premier président qu'il lui voudrait grand mal s'il s'opposait aux suppressions projetées. L'on dit que la grand'chambre sera augmentée de quatre conseillers, et chaque chambre réduite à vingt-quatre conseillers.

20 *juillet.*—Le Roi va faire bâtir à Saint-Léger[1] un palais qui lui coûtera au moins deux millions, suivant l'estimation des architectes; mais l'on sait que l'effet surpasse toujours la prévoyance en ces matières-là.

L'on compte que l'abbé de Bernis entrera demain au conseil d'État comme ministre.

21 *juillet.* — Les Anglais viennent de prendre l'île de Chausey, entre Granville et Jersey. C'est une petite île où il y a des carrières; nous y avions cinquante invalides qui ont obtenu une capitulation honorable. Les Anglais y placent cent hommes; ils y sont venus avec une forte escadre; c'est un ridicule

1. Probablement Saint-Léger-en-Iveline (Seine-et-Oise).

qu'ils se donnent, croyant par là riposter à notre conquête de Mahon.

22 *juillet.* — Nous avons trouvé dans le fort Saint-Philippe des provisions immenses : des vivres pour 6 mois; canons, 240; boulets, 24000; bombes, 1200; 700 milliers de poudre.

Un homme qui était à Londres lors de l'arrivée de la nouvelle de la prise du fort Saint-Philippe a dit que tout y tomba dans la plus grande consternation; que toutes les portes et boutiques furent fermées; qu'un honnête homme n'osait passer dans les rues de peur d'être déchiré par la populace, et surtout nul Hanovrien.

Il se trouve que la cause de tout ceci est que les vaisseaux anglais ne sont point équipés, et que ce grand nombre de vaisseaux dont on fait parade contre nous n'est que sur le papier. « *Tout est dans la poche de George*, » comme dit Mme de Sandwich[1].

M. de la Gallissonnière, avec sa flotte, est rentré au port de Toulon. Cependant on laisse de quoi défendre suffisamment Minorque contre les Anglais, qui pourraient nous surprendre.

Le projet de suppression de charges du parlement doit coûter au Roi quatre millions. Le parlement demande que ce remboursement leur soit payé comp-

1. Cette dame, fille du fameux Wilmot, comte de Rochester, morte à Paris le 1er juillet 1757, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, était célèbre par la hardiesse de ses opinions et par l'originalité de son esprit. Elle avait été amie de Ninon et de l'abbé Dubois, et nous avons vu, t. V, p. 346, qu'on la soupçonnait d'avoir part à la pension que celui-ci aurait reçue de l'Angleterre.

tant. L'on fixe les charges de président à mortier à cinq cent mille livres, celles des enquêtes à deux cent mille livres, celles des conseillers à cinquante mille livres. Toutes les chambres des enquêtes veulent être conservées au nombre de cinq, et chaque chambre n'aurait que vingt-quatre conseillers.

L'on dit que le maréchal de Richelieu va épouser sa cousine, la demoiselle d'Aiguillon; c'est une femme intrigante et qui s'ennuie de n'être rien à la cour.

23 *juillet.* — On ne doit jamais oublier un trait singulier et honorable à la nation française pendant ce siége : le vin étant excellent et à bon marché dans l'île de Minorque, nos soldats s'y enivraient; pour y remédier, le général se contenta de porter à l'ordre du jour que les ivrognes ne monteraient pas à la tranchée à leur rang quand ils seraient pris de vin, et, à l'instant, l'ivrognerie cessa.

Le 21 juillet, il y eut assemblée des chambres. On y a nommé des commissaires touchant les édits bursaux que la présente guerre occasionne, et particulièrement celui du dixième.

A cette assemblée, M. le procureur général a dénoncé une ordonnance de l'évêque d'Auxerre, qui permet à des jésuites missionnaires de faire faire la première communion à des enfants, ce qui entreprend sur les fonctions curiales et jette, dit-on, les loups au milieu des brebis.

Nos généraux qui ont pris Minorque ont ordre de rester en Provence. Le duc de Fronsac est retourné à son père, le maréchal de Richelieu, qui va faire une tournée sur les côtes de la Méditerranée, depuis Antibes

jusqu'à Collioure. Cela fait conjecturer quelque nouvelle entreprise.

A Londres, la consternation et la fureur dominent : le peuple ne parle que de jeter à la mer tous les Hanovriens.

24 *juillet.* — Singulière déclaration du marquis Roux[1], gros négociant de Marseille, qui invite à se

1. Georges Roux ou de Roux, mériterait la popularité qui s'est attachée au nom du Dieppois Jean Ango. On lit dans les lettres patentes qui lui conférèrent le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, en 1742 : « qu'il a soutenu utilement pendant vingt ans notre colonie de la Martinique qui, par ses soins, est devenue la plus florissante de l'Amérique; qu'il a d'ailleurs aidé au débit de plus de cinquante millions de denrées et manufactures du royaume, où il a fait entrer en échange beaucoup d'or et d'argent; qu'en plusieurs occasions il a soulagé les peuples de Provence, par la quantité de blé qu'il y a fait entrer sans aucun bénéfice pour lui. » Par autres lettres patentes de février 1750, sa terre de Brue fut érigée en marquisat, « non-seulement, y est-il dit, en considération de ses précédents services, mais encore parce que, par la grande quantité de vaisseaux et autres bâtiments de mer qu'il a continuellement, il a procuré l'entretien à des milliers de matelots et autres gens de mer, et en a formé une quantité immense de tout état qui ont depuis servi l'État utilement; que, dans une très-grande rareté d'espèces, l'intendant de la ville de Toulon ayant des payements urgents et considérables à faire pour le service du Roi, ledit Georges de Roux fournit gratuitement et sans intérêt toutes les sommes nécessaires. Au commencement de la dernière guerre contre les Anglais, il fit monter toutes les batteries de la rade de Marseille, arma les habitants et se mit à leur tête, ce qui empêcha la descente que l'amiral Mathews, commandant de l'escadre anglaise, composée de quarante-deux vaisseaux de guerre, méditait de faire dans la rade. »

L'on se souvient encore à Marseille du manifeste que ce grand citoyen publia alors et déposa au greffe de l'amirauté. Il dé-

faire armateurs sous sa direction; il a de grandes vengeances, dit-il, à exercer contre les Anglais, qui lui ont fait des prises pour six millions à la dernière guerre; il donne aux armateurs un salaire extraordinaire, détaillé dans sa déclaration publique[1]. Il a déjà sept corsaires en mouvement.

29 *juillet.* — L'on prétend que le maréchal de Richelieu a bien des avis importants à donner au Roi contre le ministère; il est dans mes principes, et, quoiqu'il soit allié à la Maison impériale par feu sa femme[2], cette alliance ne va pas à lui faire désirer la tyrannie universelle d'Autriche; il lui suffit que la Maison de Lorraine soit devenue Maison impériale. L'on a retardé le retour de M. de Richelieu à la cour pour éloigner de quelques mois ce qu'il a à dire, tant contre les mauvais traits de politique que contre le méchant service du ministère de la guerre.

butait ainsi : *Georges de Roux contre Georges III, roi d'Angleterre : — Ayant résolu de tirer raison des insultes et pirateries*, etc. Voy. Julliany, *Histoire du commerce de Marseille*, t. I, p. 79 et suiv.

1. Elle est en date du 26 juin et se trouve tout au long dans la *Gazette de Hollande* du 20 juillet 1756. C'est là aussi, *passim*, notamment à la date du 3 septembre, qu'il faut aller chercher des renseignements sur les intrépides corsaires de G. Roux, auxquels les Anglais firent une guerre d'extermination et qui vendirent cher leur défaite.

Georges de Roux, nommé conseiller d'État en décembre 1765, mais presque ruiné à force de sacrifices, mourut le 13 mars 1792, dans son château de Brue. Sa fille unique, Marie-Désirée *Marseille* de Roux, avait épousé en 1764 le baron de Glandevès, dont le fils était, sous la Restauration, pair de France, gouverneur du château des Tuileries, etc.

2. Mlle de Guise, princesse de Lorraine.

M. de Marigny, surintendant des bâtiments et frère de Mme de Pompadour, n'est point assidu à sa charge ni auprès du Roi. Quelques jours avant le départ de Sa Majesté pour Compiègne, il lui avait donné rendez-vous à Choisy, et ce directeur n'arrivait point; le Roi, impatienté, dit devant ses domestiques : « Il ne tient à rien que je ne chasse ce petit gueux-là. » Il arriva, et le Roi, quelques jours après, lui a donné une charge qui le décore du cordon bleu, et cela avec nombre de caresses.

30 *juillet*. — L'on parle mal à Compiègne de la faveur de la marquise. M. le prince de Conti, à un grand souper qu'il a donné, a parlé d'elle, ne l'a pas ménagée, et ne s'est pas épargné à en parler en mauvais termes. Deux choses viennent de ternir sa faveur et de rebuter le Roi de lui en accorder davantage. Lors du cordon bleu donné à son frère par la charge de greffier de cet ordre, les princes du sang ont marqué grand dédain à se trouver à cette cérémonie; M. le Dauphin s'y est distingué plus que les autres; d'ailleurs, ce Marigny se montre insolent et vole dans les bâtiments du Roi tant qu'il peut. L'on fait faire réflexion au Roi combien ses bâtiments lui coûtent par toutes sortes de dépenses aussi frivoles qu'immenses. L'autre article est que cette dame a voulu se mêler des affaires étrangères et les gouverner par l'abbé de Bernis. L'on assure que ce prétendu nouveau ministre est coulé à fond, et qu'il ne sera ni ministre du conseil, ni ambassadeur en Espagne, et que l'on a démontré au Roi combien l'alliance intime avec l'Autriche était contraire à nos intérêts, qu'on l'y

précipitait quand il fallait le retenir, ce qui est très-vrai.

31 *juillet.*—Grande inimitié entre le maréchal de Richelieu et mon frère, sur ce que celui-ci n'a pas permis au maréchal de revenir à la cour depuis sa conquête de Minorque[1]. Cette inimitié ne manquera pas de se donner carrière au retour du maréchal; en attendant, mon frère a un ton décisif et persuasif auprès du Roi.

2 *août.* — Mandement de l'évêque de Troyes du 6 juin 1756, qui ordonne des prières de quarante heures pour la conversion du parlement de Paris[2]. Ce parlement, le 30 juillet, l'a condamné à être brûlé par la main du bourreau; l'on va décréter de prise de corps cet évêque. Ses créanciers ont saisi ses revenus; il est absolument ruiné, et ne sait où donner de la tête; c'est ce qui cause son extrême contumace.

Le parlement de Toulouse, par son arrêté du 7 juillet, a ordonné des remontrances au Roi: c'est une nouvelle entreprise du grand conseil, qui se mêle d'ordonner des règlements incidemment à des procès qui leur sont attribués.

Celui de Provence a rendu ces arrêts : le 15 juin, contre deux prêtres qui ont refusé les sacrements à la

1. Ce fait ressort clairement de deux lettres de la duchesse de Lauraguais, dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu*, 1792, in-12, t. III, p. 377 et suiv.

2. Voyez la *Gazette de Hollande*, 1756, nos 61 et suiv.

sainte table à des prétendus jansénistes; — le 28 juin, contre l'archevêque d'Aix, qui avait introduit un formulaire que signaient ceux qui se présentaient, et l'ordre pour se soumettre à la bulle *Unigenitus;* — le 30 juin, contre le même prélat, qui défendait à ses diacres de sortir du diocèse entre cet ordre et celui de la prêtrise, le parlement trouvant que c'était un acte de despotisme; — le 13 juillet, sur le refus de l'archevêque d'Aix de représenter son mandement relatif au formulaire qu'il faisait signer pour la Bulle.

A Paris, assemblées des chambres : le 29 juillet, pour tenir les remontrances sur l'édit des castes. Le parlement voulait se concerter sur cela avec la cour des aides, mais cela n'a pas passé; il y a dans cet édit des articles d'exécution trop rigoureuse et contraires à la liberté publique. Le 30 juillet, on a fixé quatre chefs de remontrances sur le doublement du vingtième. L'on demande qu'il finisse trois mois après la cessation des hostilités, ne voulant pas s'en fier à l'époque de la paix qui peut traîner encore longtemps par des conférences de limites, et que le premier vingtième pour amortir les dettes cesse au 1er janvier 1762. — De même pour les deux sous pour livre.

4 *août.* — Sa Majesté a mandé les gens du Roi du parlement, le 31 juillet, et leur a dit qu'il était las des lenteurs du parlement à enregistrer les trois édits (ceux des cartes, du doublement du vingtième et de la suppression de soixante offices au parlement); qu'il voulait que cela fût fait le surlendemain lundi, 2 août, et qu'ils vinssent lui en rendre compte; qu'au reste, il désapprouvait fort la conduite de l'évêque de

Troyes, et qu'il l'en avait puni; et réellement on a su peu après que ce petit prélat constitutionnaire avait été enlevé et envoyé à l'abbaye régulière de Murbach, en Haute-Alsace, où il est resserré. Chacun y applaudit; voilà le clergé fort courroucé. Cependant le parlement a continué la procédure contre cet évêque, pour sa rébellion et ses injures publiées contre le parlement.

Le lundi, 2 août, les chambres assemblées ont chargé les gens du Roi d'aller à Compiègne, et de demander à Sa Majesté jour et heure pour faire leurs remontrances sur les édits de finance.

Le 3 août, le Roi a répondu au parquet qu'il ne voulait entendre parler d'aucune autre chose que les édits de finance ne fussent registrés, et qu'il ne voulait pas que les députés traitassent d'autres affaires avant celle-là; il a donné jour à demain jeudi 5, pour recevoir la députation à une heure après midi, et a fixé le nombre des députés à sept, et de plus les gens du Roi.

Le 4 août, les chambres ont délibéré que la députation demandée marcherait demain, mais qu'après son audience les gens du Roi représenteraient à Sa Majesté qu'elle doit recevoir les remontrances du parlement sur les autres chefs; qu'elle ne peut le refuser, pour que cela parvienne toujours au trône; que Sa Majesté le leur a promis par tels et tels actes modernes, et, s'ils ne sont pas exaucés, l'on ne doute pas que, dès vendredi prochain (après-demain), toutes fonctions ne cessent au parlement.

Dans les autres points de remontrances, il s'agit principalement de l'association du parlement de Paris aux parlements de Bordeaux et de Rouen, pour dé-

noncer au Roi le complot de son ministère à l'effet d'avilir la magistrature et de susciter du désordre dans son sein par le moyen du grand conseil.

L'on a nouvelle que le Roi a fait écrire au parlement de Rouen qu'il avait nommé des commissaires pour examiner leurs griefs contre le grand conseil.

6 *août.* — Hier, 5 août, le Roi répondit à la députation du parlement : qu'il savait ce que la politique exigeait d'impôts dans la conjoncture présente, et que, dans son édit du 7 juillet, il marquait son affection pour les peuples, puisqu'il avait fort souhaité leur épargner ces impôts; qu'ainsi il voulait que, dès le lendemain, l'on procédât à son enregistrement, qu'on n'avait que trop différé, et que les gens du Roi le lui certifiassent dès ce jour-là, le lendemain de celui où il l'ordonnait.

A l'égard des gens du Roi, Sa Majesté leur a répondu qu'il écouterait le premier président avec deux présidents, à Versailles, le 22 de ce mois, à une heure.

Sur ces deux réponses, aujourd'hui 6 août, assemblée des chambres, où l'on a arrêté d'itératives représentations sur ces deux chefs, et les gens du Roi sont partis à l'instant pour Compiègne pour les faire, et lundi, 9 août, il y aura assemblée des chambres pour en recevoir la réponse.

8 *août.* — L'évêque de Troyes n'a pas voulu obéir à l'ordre simple du Roi pour aller à Murbach. Il a déclaré à ceux qui le lui ont apporté que le Roi n'avait pas le pouvoir de le séparer de son église et de son

troupeau, et que Sa Majesté l'avait juré à son sacre, que cependant il obéirait à force majeure; ainsi, on lui a envoyé un officier de la connétablie qui l'a enlevé; il est parti de Méry et a traversé la ville de Troyes dans un carrosse à six chevaux, où le peuple l'a honni, puis il est allé à sa pénitence.

9 *août.* — L'on a imprimé l'arrêt du parlement de Rouen du 4 de ce mois; il est au plus fort pour soutenir l'indépendance, ou même la supériorité des parlements par rapport à l'autorité monarchique[1]. Il faut savoir que l'on a envoyé à ce parlement une lettre de cachet d'un style fort entortillé, et où le procureur général (Folleville), grand ennemi de sa compagnie, avait la plus grande part; le Roi promettait d'y faire examiner les questions entre le grand conseil et les parlements. Celui de Rouen n'en a tenu compte, et a arrêté que les radiations et transcriptions contraires à ses arrêts et aux ordonnances précédentes de nos Rois seraient nulles et de nul effet.

L'on donne la faute de ceci au chancelier, qui n'a pas fait publier dans les bailliages l'arrêt de radiation dont il s'agit. L'on ne doute pas que le conseil et les ministres, mais non le Roi, ne punissent grièvement le parlement de Rouen de cet attentat, et le trône ne peut supporter sans vindicte un coup si hardi.

Le chancelier a écrit au parlement de Bordeaux une lettre ridicule où il lui conseille, en ami, de ne point parler dans les remontrances des lettres de cachet.

1. Il est dans les *Mémoires de Luynes*, t. XV, p. 184.

10 *août.* — L'on mit hier à la Bastille le sieur de la Beaumelle, auteur et éditeur des *Mémoires et Lettres de Mme de Maintenon*[1]. Il était étonnant qu'on eût toléré de lui tant de choses indiscrètes et méchantes; mais il avait fait un héros du maréchal de Noailles et grand bruit de sa protection, ce qui n'a été cependant que jusques à un certain degré.

Mon frère, s'entendant lire l'arrêt du parlement de Rouen du 4 de ce mois, a dit avec ironie : *A furore Normannorum libera nos, Domine!*

Les gens du Roi allant à Compiègne dimanche, 8 de ce mois, pour demander jour pour les deux sortes de remontrances, tant sur l'humiliation des parlements que sur le doublement du vingtième, le Roi leur dit en passant et allant à la messe : « A mardi, à une heure. » Ainsi, c'est aujourd'hui que se passera ce grand acte; l'on croit voir chez le Roi radoucissement sur tout ceci, et dessein de calmer enfin ces compagnies. S'il en est au contraire, l'on doit s'attendre à voir les parlements réunis prendre le dessus dans la nation; il est certain qu'en vain a-t-on tenté de les punir, et que cela est devenu impossible.

M. de Valori, notre ministre à Berlin, m'écrit que son rôle est incommode et taciturne, que l'armement de Prusse a été sur la crainte que la Russie ne vînt l'attaquer, et que cet armement continue encore. Cependant l'Angleterre fait mine de le protéger par ses

1. L'auteur a déjà parlé, t. VII, p. 468, du premier emprisonnement de la Beaumelle, en avril 1753. Sur celui-ci, voy. Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, t. II, p. 247 et suiv., et l'Introduction de la nouvelle édition des *Lettres de Mme de Maintenon*, par M. Lavallée.

guinées; qu'ainsi cela va cesser, qu'on le dit du moins, et qu'il l'espère.

Il y une nomination de bénéfices en faveur des nouveaux cardinaux, et, pour la première fois, l'on a donné dessus en grosses abbayes quatre mille livres de pension à l'abbé Durini, camérier du pape, qui leur a porté la barrette.

12 *août.* — Le 10 août, le Roi répondit aux députés du parlement en ces termes : « Mon parlement abuse de mes bontés; je veux être obéi demain sans délai, et je ne recevrai plus à ce sujet (du doublement du vingtième) aucunes représentations ni remontrances. »

Le lendemain, 11 août, assemblée des chambres, et, malgré cet ordre et défenses verbales, il fut arrêté de faire des remontrances sur la durée des deux vingtièmes et les deux sols pour livre du dixième, et sur les inconvénients des droits rétablis et des quatre sols pour livre de ces droits. De même, sur la réponse d'hier que nous venons de dire, et pour fixer ces grandes remontrances, on a nommé des commissaires qui s'assemblèrent hier et aujourd'hui matin et soir, et on les proposera à l'assemblée des chambres demain vendredi 13.

L'on ajoute, suivant mes amis du palais, que ces déclarations ne passeront jamais que dans un lit de justice, et l'on croit qu'il se tiendra à Compiègne même.

13 *août.* — Jamais le Roi ne souffrira, dit-on, les remontrances préparées par le parlement de Paris sur son union avec ceux de Bordeaux et de Rouen; alors

le grand conseil jouera son rôle et remplacera nos parlements.

L'on m'a fait remarquer encore que M. le prince de Conti est de concert avec nos ministres, car il a fait entrer au grand conseil un abbé[1] que je connais, qui est le fils de sa maîtresse, et j'ai entendu depuis peu cet abbé conseiller déclamer contre le parlement en homme persuadé. Le P. de La Tour, jésuite, ancien préfet du prince de Conti, vient de passer un mois à Compiègne et y a travaillé souvent avec mon frère. M. de Moras, contrôleur général, poussé depuis peu par un de ses amis sur ce qu'on n'acceptait pas les conditions du parlement pour le dixième, a répondu : « Que voulez-vous? elles sont bonnes, le Roi veut qu'on les rejette, et Sa Majesté le veut contre mon avis. »

L'évêque de Messène (*in partibus*), ancien favori du cardinal d'Auvergne, vient d'être mis à Vincennes; on a découvert qu'il était le courrier et entremetteur entre l'archevêque de Paris et l'évêque de Troyes.

15 *août.* — Les gens du Roi sont allés à Compiègne pour demander à Sa Majesté jour et heure pour les nouvelles remontrances. Ils auront été très-mal reçus; on attend, à tout moment, des carreaux et des foudres de la part du trône contre la fidélité du parlement. L'on dit que le Roi est d'une humeur épouvantable contre tout le monde; le public donne raison au parlement tout d'une voix; pourquoi, dit-on, la cour ne défère-t-elle pas à des termes aussi

1. L'abbé Darty. Voy. ci-dessus, p. 262.

justes que de fixer la durée des impôts extraordinaires? Veut-on les faire durer autant que la capitation? Veut-on dissiper tous les revenus de l'État en prodigalités de cour? Ainsi l'on ne reproche plus au parlement de n'user de sa vivacité que pour ses propres prérogatives.

Le mandement de l'évêque de Saint-Malo[1], pour la prise de Mahon, a été admiré; il y a pris pour point de comparaison avec l'Angleterre la ville de Tyr, dont le Saint-Esprit a médit, et ce parallèle est frappant[2].

16 *août.* — On avait dit ces jours-ci que les parlements de Bordeaux et de Rouen vaquaient et ne rendaient plus la justice; on avait dit aussi que le Roi avait envoyé vingt-deux lettres de cachet au parlement de Rouen pour en punir autant de membres des plus harangueurs; mais je viens d'apprendre que ce bruit est faux et controuvé. La cour devient prudente; Dieu veuille qu'elle ne réveille plus les parlements par ces choses contre le droit que conseillent les ministres!

1. *Mandement de Mgr l'évêque de Saint-Malo* (J. J. Fougasse de la Bastie), *qui ordonne que le* Te Deum *sera chanté dans toutes les églises de son diocèse, en action de grâces de la conquête de l'île de Minorque*, 30 juillet 1756.

2. Voici le passage auquel il est fait ici allusion : « Comment êtes-vous tombée (disoit autrefois le Seigneur par un de ses prophètes à une nation qui se vantoit de posséder l'empire de la mer)? comment êtes-vous tombée, vous qui habitiez dans la mer, et qui étiez si forte sur cet élément!... Vous qui disiez : Je suis le siége du commerce et du trafic des peuples. Les vaisseaux maintenant seront saisis d'étonnement, lorsque vous serez vous-même saisie de frayeur. Les isles seront troublées dans la mer, parce que personne ne sortira de chez vous. »

Digitized by Google

Le premier président de Maupeou a été mandé hier à Compiègne par une lettre de la propre main du Roi, et l'on croit que, tête à tête, le Roi et le président vont accommoder l'affaire des impôts et les autres querelles, comme celle du grand conseil et des parlements maltraités.

18 *août.* — Le parlement de Rouen continue ses séances et a nommé la chambre des vacations, sans que la cour songe à le punir de la hauteur de ses délibérations. Peut-être une autorité implacable et rancunière songe-t-elle à les punir de cette révolte dans des temps qui lui seraient plus favorables.

A Bordeaux, on ne rend plus la justice depuis l'exil de cinq membres.

A Paris, S. M. a fait demander aux gens du Roi les trois déclarations bursales du 7 juillet; c'est pour tenir un lit de justice samedi prochain, 21 août. On n'en doute pas, et qu'il ne se tienne à Versailles. Sur cela, le parlement a arrêté que les gens du Roi, en remettant au Roi ces trois déclarations, exposeront combien le parlement est persuadé de la nécessité des secours d'argent à donner au Roi dans une guerre aussi juste que celle-ci, mais qu'il doit inspirer à ses peuples la confiance, qui est la plus grande force de l'État, en fixant des termes à ces impôts.

Le Roi a confié quelque chose de ses desseins au premier président, mais il lui a été défendu de le redire.

19 *août.* — L'on avertit tous ceux qui doivent être du lit de justice; cette terrible assemblée nationale est

résolue et indiquée pour après demain samedi, 21, à Versailles. L'on dit qu'il y a eu un conseil tenu à Compiègne, mardi matin, où tous les ministres furent d'avis d'adoucir la déclaration du nouveau vingtième, comme le proposait le parlement, et que mon frère avait seul tenu bon, et de faire passer cet impôt au lit de justice. Le premier président a eu avec le Roi une conversation de trois quarts d'heure sur ceci, et l'on ne sait ce qui en fut dit.

Le poëte Voltaire ayant demandé à mondit frère la permission de venir à Paris pour ses affaires, il la lui a refusée, et Voltaire lui a répondu par une épigramme dont chacun prend copie, où il lui vante le bonheur de la retraite, et souhaite pour son bonheur, et pour celui de la France, qu'il puisse bientôt goûter ce repos. Elle commence ainsi :

Par votre humeur le monde est gouverné, etc[1].

Les Anglais ont fait une descente dans notre nouvelle conquête de l'île de Minorque; ils y ont fait peu de dégâts et se sont rembarqués. — En même temps, ils ont fait aussi des descentes dans deux îles près des côtes de Bretagne et en ont été repoussés par nos troupes.

20 *août.* — Le maître des cérémonies a apporté au parlement les ordres pour un lit de justice, demain

1. C'est une épigramme de Maynard au cardinal de Richelieu. Elle est citée t. XIX, p. 158 des *Œuvres de Voltaire* (éd. Beuchot). Voltaire lui-même, dans une lettre du 13 août (*ibid.*, t. LVII, p. 122), s'exprime ainsi au sujet de cette pièce, que l'on faisait courir malignement sous son nom : « Je suis bien étonné qu'on

samedi, 21 août. Sur cela, on a résolu de s'y rendre, mais l'assemblée des chambres a cru devoir protester devant plutôt qu'après; elle a donc arrêté qu'attendu *le lieu* où se tiendra cette assemblée nationale, *elle ne doit, ne peut, ni n'entend* y délibérer, ce que le premier président représentera au Roi. Mêmes remontrances sur les deux édits bursaux, sur le nouveau vingtième et les deux sols pour livre du dixième; rejet absolu du troisième, concernant, à ce que je crois, les droits rétablis sur les denrées comestibles de Paris, ainsi que sur les emprunts que le Roi s'y propose; arrêté que, s'il y a quelque nouveau projet ou loi proposés à cette assemblée, le parlement demande qu'on les lui soumette préalablement pour en délibérer à loisir.

21 *août.* — Byng était conduit à Londres, mais on a vu que le peuple l'aurait déchiré malgré son escorte, et on l'a fait retourner à Portsmouth.

Grande hypocrisie de Sa Majesté Britannique, de faire semblant de craindre nos invasions. Oh! qu'elle sait bien le contraire! Mais tout cela profite à Hanovre.

Boscawen croise toujours contre nous, depuis Brest jusqu'à l'embouchure de la Garonne, avec trente-cinq

m'attribue le compliment à *la Chèvre;* c'est une pièce faite du temps du cardinal de Richelieu. Je ne suis point au fond de mon *village*, comme le dit le compliment, et il s'en faut beaucoup que j'aie à me plaindre de *la Chèvre.* » On sait que ce dernier surnom avait été donné au comte d'Argenson, peut-être, comme l'a supposé ingénieusement M. Ch. Lenormant, en raison de son habileté à se maintenir sur les pics aigus du pouvoir.

vaisseaux; il cherche à livrer un combat à notre escadre de Brest.

L'amiral Hawke promet merveilles à ses compatriotes. Il a dit à ses guerriers : « Il faut vaincre ou se pendre. » Cette éloquence patibulaire est bien anglaise et enlaidit fort l'héroïsme.

24 août. — Le lit de justice du 21 août[1] s'est passé tranquillement. Les officiers du parlement ont répondu qu'ils n'opinaient pas. Le premier président harangua avec grande force et dignité; il fit surtout une grande apostrophe aux ministres à qui il impute une grande inimitié contre les parlements, et cela fut tourné avec une grande éloquence.

Le dimanche 22, ce même chef du parlement porta à Versailles les remontrances sur l'avilissement du parlement[2], et l'on dit que rien n'est plus fort ni plus hardi. Comme cela est déposé au greffe, nous le verrons bientôt imprimé, et tout cela jette de grandes semences de liberté dans l'esprit et dans le cœur des peuples. Le lundi 23, les chambres assemblées ordonnèrent un procès-verbal de ce lit de justice, et protestèrent contre ce qui s'y était passé.

Quelques-uns de leurs membres m'ont dit qu'il fal-

1. *Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice tenu par le Roi au château de Versailles, le 21 août* 1756. Paris, imp. roy., 1756. In-4°. Ce procès-verbal officiel ne contient pas les discours du premier président et des gens du Roi, qui furent imprimés secrètement sous forme d'extrait des registres du parlement, 12 p. in-4°.

2. Du 4 août. Elles sont dans la *Gazette de Hollande* du mardi 5 octobre et n^os suivants.

lait trouver un expédient suffisant pour que le changement et l'abolition des lois fondamentales ne devinssent pas une affaire de pur cérémonial comme ces lits de justice, car, dit-on, le Roi, qui haïssait ci-devant cette grande cérémonie, va y prendre goût, et les employer à chaque acte de volonté du ministère.

25 *août.* — Nos finances vont mal; l'on dit que le Roi ne trouvera point à emprunter les trente-six millions qu'il demande sur le produit des quatre sous pour livre, et que la contradiction ou abstention du parlement y fera grand obstacle. C'est un gouffre que les dépenses du Roi : tous les emprunts de M. de Séchelles sont consommés. Dans les trois déclarations, Sa Majesté fait des compliments ridicules aux peuples, puisqu'il augmente ses dettes et les impôts au lieu de les diminuer.

Mon frère m'a dit que l'on travaillait fort et ferme aux réparations de Dunkerque et que l'on y mettait de gros fonds.

27 *août.* — L'archevêque de Paris avait loué une maison de campagne à Vitry, vis-à-vis Conflans; le Roi lui a défendu de se donner cette récréation.

A Saint-Omer, on a ordonné à des religieuses de se défaire de leur organiste, parce qu'il était opposé à la bulle.

L'amiral Byng a été transféré à Londres et logé dans un hôpital; il a une bonne garde pour éviter la fureur de ce peuple.

29 *août.* — Il est décidé que l'abbé de Bernis va à

l'ambassade de Vienne, et que M. d'Aubeterre, qui revient de ce poste, marche à Madrid; je ne sais si c'est comme ambassadeur ou comme ministre plénipotentiaire. Il a tant répété qu'il ne devait pas partir pour l'Espagne, que son traité avec l'Autriche méritait sa présence à la cour, qu'à la fin on lui a dit : « Eh bien, allez à Vienne. » Or, l'on se propose de l'accabler, lui et son système, en son absence. Adieu le ministère pour lui. Un homme fort instruit m'a dit ceci.

Il ajoute que tout le ministère est ligué contre ledit abbé de Bernis. Il est le favori de la marquise de Pompadour. M. le garde des sceaux Machault a eu peur qu'il ne partageât trop l'avantage de la gouverner. M. Rouillé et l'abbé de La Ville se sont déclarés hautement contre son système autrichien. Car ils voyaient que ce grand et faux système allait les déplacer.

Mon frère s'est trouvé embarrassé entre son désir d'avoir la guerre par terre et sa haine contre la marquise; il a cependant incliné à ce dernier parti, et a travaillé ainsi contre ledit abbé de Bernis. De là il est arrivé que le Roi fait froid à cet abbé politique, et qu'il se trouve tout à fait déchu du ministère.

30 *août.* — Le maréchal de Richelieu doit arriver ce soir enfin; cette arrivée paraît un événement des plus grands et des plus importants. Il a mille griefs contre le ministère de la guerre; en voici un d'un genre nouveau : il avait envoyé au Roi la liste des grâces qui étaient convenables à accorder pour encourager nos soldats à l'occasion de la conquête. Point du tout : on a diminué ou retranché la plupart des propositions les plus justes, de sorte que les meil-

leurs guerriers sont restés sans récompense, et l'on a affecté de combler de grâces ceux de ses parents et alliés pour qui il n'avait rien demandé, même un d'eux qui avait fait mal son devoir : cela pour le rendre odieux à son armée.

31 *août.* — Les religieuses hospitalières du faubourg Saint-Marcel de Paris, manquant de supérieur et de supérieure depuis deux ans, se sont adressées au parlement, qui a fait sommer l'archevêque de leur en donner; il a répondu qu'il était lui-même leur supérieur, et qu'on ne pouvait leur élire une prieure qu'en sa présence. Le parlement, considérant que ce prélat ne pouvait venir à Paris, suivant les ordres du Roi qui le détiennent à Conflans, a regardé cette réponse comme une désobéissance; il y a eu soixante voix pour le condamner à deux mille écus d'amende sans déport, c'est-à-dire payables sur-le-champ; mais il a passé *in meliorem* de lui intimer de nouveaux ordres pour qu'il nommât un grand vicaire *ad hoc*. Et, faute de cela, on ne doute pas que le parlement n'en nomme un d'office vendredi prochain, et ne condamne l'archevêque à la susdite amende.

L'on m'assure qu'en ceci le parlement ne cherche qu'à s'attirer les pairs de France pour assesseurs avec lui. Oui, nos magistrats vont grand train pour s'assimiler au parlement d'Angleterre; voilà l'union des parlements qui intimide les ministres.

Les remontrances du 22 août ont été d'abord données à lire aux ministres; ils ont tenu comité, et là, il a été délibéré de dire au Roi qu'ils y étaient attaqués fortement, et qu'ils n'en pouvaient dire leur avis par

cette raison. Le Roi leur a ordonné de dresser diverses réponses très-fermes au parlement; ils l'ont fait, et, depuis cela, nulle décision du Roi, et l'on ne sait ce qui en résultera, sinon leur honte, leur embarras, et une bonne résolution enfin de ne plus choquer les parlements. La marquise de Pompadour, qui d'abord était toute de feu pour qu'on vengeât l'honneur et l'autorité du ministère, est aujourd'hui très-froide sur cet article.

Le parlement condamna, le 27 août, à être brûlée par la main du bourreau une brochure que j'ai : *Mémoire d'un avocat sur les remontrances du parlement du 27 novembre* 1756. Les avocats en corps ont assuré le parlement qu'aucun d'eux n'était capable d'avoir dressé un semblable écrit.

L'on m'assure que le parlement, en finissant ses séances, laisse à la chambre des vacations un testament (à l'exemple de la diète de Suède) où il est prescrit une conduite plus ferme que jamais.

2 *septembre*. — Le 27 août, le roi de Prusse, avec une grosse armée, a traversé la Saxe et marche droit en Bohême pour l'attaquer. Il a pris ce parti sur ce que l'impératrice-reine a répondu d'une manière équivoque à sa réquisition. Il lui demandait ce que c'était que son grand armement dans son voisinage, la nouvelle alliance qu'elle venait de contracter avec la Russie, et si elle l'attaquerait ou non, cette année-ci ou une autre; à quoi elle a répondu d'une façon ambiguë, tandis qu'il l'interrogeait d'une manière hautaine. Sur cela, il marche donc sans crainte, et va droit au cœur de celle qu'il regarde

comme son ennemie. M. de Valori, notre ministre à Berlin, le mande à la cour par un courrier qui m'apporte sa lettre; il y ajoute des réflexions; il craint comme moi que le perfide Anglais ne le trahisse et ne cherche à le faire succomber au lieu de le défendre; il estime que la Prusse pourra vaincre d'abord, mais qu'à la longue elle sera vaincue; il croit cependant que la Russie n'est qu'une fameuse guenille, et que Bestuchef n'osera pas marcher.

5 *septembre.* — L'archevêque de Paris a persisté à refuser de faire élire une supérieure aux hospitalières du faubourg Saint-Marcel. Le parlement a nommé l'abbé d'Héricourt, conseiller clerc, pour assister à cette élection. Le lendemain, 5 septembre, l'archevêque a publié qu'elles seraient excommuniées *ipso facto*, si elles procédaient à cette élection. Appel comme d'abus de cette ordonnance de l'archevêque de Paris. Dénonciation au parlement d'une lettre du clergé de Paris comme contraire à la loi du silence de septembre 1754.

11 *septembre.* — L'on m'a envoyé le procès-verbal du lit de justice, les harangues et les remontrances du lendemain.

Il n'y a jamais rien eu de si fort imprimé depuis longtemps contre notre ministère; on l'accuse d'un dessein formé d'anéantir la magistrature.

A Marseille, les armateurs du marquis Roux[1] se sont emparés d'une frégate anglaise de 35 canons.

1. Voy. ci-dessus, p. 304.

18 *septembre.* — L'on voit imprimée la lettre de M. le chancelier au parlement de Bordeaux pour reprendre ses fonctions. Il lui faisait entendre que, les reprenant, il rendrait le Roi plus favorable à ce qu'il demande pour rompre la commission des trésoriers de France au sujet du domaine; mais ce sénat a tenu ferme : ainsi, continuant à rester les chambres assemblées, ils se montrent vainqueurs des ministres, ils obtiennent ce qu'ils veulent et font la loi à la cour[1].

On est sûr que la Russie a accédé à notre traité avec Vienne, et qu'elle promet de fournir soixante-dix mille hommes en cas d'attaque.

Sur cela, le roi de Prusse n'hésite pas à marcher en Bohême; il va à Leipsick, il s'empare de cette ville; son général, le duc de Brunswick Wolfenbuttel, en donne son manifeste; il déclare, ainsi que S. M. prussienne, qu'il ne veut faire aucun tort à la Saxe; cependant il saisit ses caisses pour l'empêcher d'agir contre lui.

Dans le manifeste de Prusse on nous met en jeu : on nous reproche les secours que nous donna la Prusse en 1744, quand S. M. hongroise opprimait l'empereur Charles VII.

Grande question si S. M. britannique hanovrienne agit ici de bonne foi, et s'il secourra en effet la Prusse.

Pour nous, nous agissons entièrement contre nos intérêts, puisque nous allons agir contre les protestants, contre notre allié d'intérêts, le roi de Prusse, et pour les catholiques romains, persécuteurs en Allemagne, contre la liberté et les lois du corps germanique.

1. Sur cette affaire du parlement de Bordeaux, voy. la *Gazette de Hollande* du 28 septembre 1756.

19 *septembre.* — M. de Tourny, intendant de Bordeaux, vient de découvrir un fameux espion, un prieur de Guyenne, de l'ordre des génovéfains, qui écrivait au duc de Cumberland tout ce qui se passait; par lui, on a découvert quantité d'autres émissaires des Anglais, et l'on prétend qu'ils s'entendaient avec neuf mille protestants pour incendier nos magasins et pour favoriser une descente des Anglais en France.

28 *septembre.* — L'archevêque de Paris, ayant célébré une grande messe, a monté en chaire et a prôné; il a excommunié formellement les religieuses hospitalières du faubourg Saint-Marcel, et M. d'Héricourt, conseiller au parlement, qui avait présidé à l'élection d'une supérieure, ce qui va porter le parlement, en chambre des vacations, à quelque éclat contre lui.

29 *septembre.* — On a enlevé le prieur d'Auriac, en Périgord; on avait découvert de lui des lettres adressées au duc de Cumberland, par lesquelles il demandait un corps de trente mille hommes qui débarquerait pour s'emparer de ce pays-là. Il a été interrogé et il soutient qu'on a contrefait son écriture. On lui impute encore sur ces lettres l'incendie de Rochefort et d'autres qui devaient incessamment s'exécuter, et l'on dit qu'il avait neuf mille huguenots français tout prêts à entrer dans ce malheureux complot. Quelle apparence qu'un tel projet ait passé par la tête de ce prieur? Il passe pour honnête homme et a des ennemis[1].

1. Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires*, t. XV, p. 212 et 214, parle de cette affaire à peu près dans le même sens : « On a in-

30 *septembre*. — Les nouvelles que je trouve à Paris, en y arrivant, sont que le roi de Prusse assiége le roi de Pologne dans son camp de dix-sept à dix-huit mille hommes; celui-ci attend avec impatience les secours autrichiens qui sont encore bien loin et qui ne se hâtent pas d'arriver.

Cependant nous tardons de notre côté à envoyer les secours promis à la cour de Vienne, mais nous lui avons déjà expédié sept à huit millions en argent, et, outre cela, cette méchante reine nous demande encore nos troupes. On dit que nous nous disposons même à les lui envoyer, ce qui va nous ruiner, plus vingt-quatre mille hommes en Bohême; que le maréchal de Bellisle, dans le conseil, est pour la cause prussienne; que l'abbé de Bernis a eu la jaunisse de cet événement-ci, et qu'il ne va plus à Vienne.

2 *octobre*. — Les cabinets prévalent, et la marquise obtient et montre chaque jour et à toute occasion une plus grande faveur; aussi se charge-t-elle de toutes les mauvaises demandes; elle les assaisonne de grâces; ce qu'on appelle les talons rouges applaudit; la cour se rend maîtresse de tout; cependant l'État tombe par morceaux; les ministres, seuls stipulateurs du bien quand il s'en trouve d'honnêtes gens, adhèrent aux cabinets pour être conservés.

La guerre où nous nous précipitons contre la liberté

terrogé le prieur, et il paraît jusqu'à présent que c'est une noirceur qu'on a voulu lui faire et que son écriture a été contrefaite. »

de l'empire et pour soutenir et augmenter la tyrannie autrichienne, est l'œuvre des favorites, favoris, cabinets, etc. On a bien vu, sous de mauvais règnes et de méchants ministères, la France se tenir neutre et laisser la tyrannie autrichienne s'élever à de grands degrés, mais non jamais l'assister; cela était réservé à notre âge courtisan. Quelle honte pour le Roi!

M. le prince de Soubise et les cabinets composent l'armée de vingt-quatre mille hommes que nous envoyons à ce maudit secours. On n'y nomme que des princes et des petits maîtres.

6 *octobre*. — La cour des aides et la chambre des comptes de Paris ont aussi fait des remontrances sur le dixième. L'on voit la réponse du Roi dans les gazettes. En bon français, Sa Majesté leur dit de se mêler de leurs affaires : à messieurs des comptes, de l'alignement des comptes; à la cour des aides, des procès pour les impôts.

L'on y voit aussi la grande instruction pastorale de l'archevêque de Paris par extraits : grand fanatisme pour la constitution *Unigenitus*, défense de lire les arrêts du parlement contre la juridiction ecclésiastique.

Certes, cet archevêque est fol comme l'évêque de Troyes : le Roi est désobéi avec affectation, et je ne doute pas qu'il ne se fâche contre ce prélat comme contre l'autre. L'on m'assure même qu'il y avait une lettre de cachet expédiée pour l'envoyer en Auvergne, et que mon frère l'a empêché. Mais, après la Saint-Martin, le parlement va lui faire son procès.

7 *octobre*. — Voilà déjà le jeune prince de Condé infidèle; il a épousé sa femme (Mlle de Soubise) par amour, il lui a fait deux enfants, elle en est aimée, et il entretient une courtisane : voilà les abus de la mode et du mauvais exemple. L'on prétend le faire commandant de la cavalerie dès sa première campagne, et cette grande cabale pour envoyer précipitamment un secours à l'impératrice vient de ce ressort de donner des commandements à des favoris sans mérite. M. le prince de Soubise est devenu tel par sa complaisance et par une conduite adroite entre le Roi et sa maîtresse. Il veut devenir maréchal de France à quarante ans; il déclare que son rang de prince étranger ne lui paraît aucunement une exclusion; ainsi en disent aujourd'hui les princes de Lorraine, etc. En effet, pourquoi non? puisqu'ils ont bien d'autres charges moindres que celles qui mettent à la tête du militaire, comme d'être grand écuyer, premier aumônier, etc. Mais cette ambition (que je crois vertueuse) leur donne lieu à désirer la guerre, ce qui est horrible.

Le 1er octobre, il y eut un comité à Crécy, où le Roi ne vint point, et, pendant ce temps-là, S. M. était seule à Choisy. A Crécy, la marquise présida; on avait pris ce jour et ce lieu pour que le maréchal de Bellisle, revenant de sa tournée en Normandie, pût s'y rendre plus promptement. Là, présida la marquise; s'y trouvèrent, le prince de Soubise, le garde des sceaux et le maréchal. Il y lut un grand mémoire où il prouva le danger du dépérissement de nos troupes en les faisant partir dans cette saison en Allemagne; qu'il en périrait une partie, et qu'encore ce

secours serait inutile. Il y proposa, au lieu de cela, d'envoyer en avril prochain une grosse armée pour faire le siége de Wesel, et opérer par là une diversion considérable contre Prusse. Il est vrai que cet avis est des plus irréguliers; car 1° par là, nous donnons à l'impératrice plus qu'elle ne demande; 2° étant garants du partage de Clèves pour S. M. prussienne, nous l'attaquons directement au lieu de soutenir simplement Autriche. Mais cette finesse est heureuse, car, par là, nous éludons le secours.

Cela a réussi; il est décidé que notre secours est remis au printemps. M. de Staremberg, ministre d'Autriche à Paris, est très-fâché et fort triste. Il y a eu déjà un avantage en faveur de Prusse et contre les Autrichiens.

Il est déclaré depuis deux jours que l'abbé de Bernis ne va plus à son ambassade de Vienne, et qu'il reste à la cour; on assure qu'il va être secrétaire d'État des affaires étrangères, et que M. de Rouillé aura de grandes récompenses pour le dédommager de cette place.

Nouveau refus de sacrements fait à un conseiller au parlement, nommé Langlois de Resy, mort à sa terre de Pommeuse en Brie, diocèse de Meaux. Tous les curés des environs, invités successivement à lui administrer les sacrements, l'ont refusé, de sorte qu'il est mort sans cela. Plainte, information ordonnée par la chambre des vacations, tant à la cour pardevant M. Pasquier, que devant le lieutenant criminel de Meaux; cela va faire grand bruit, surtout à la Saint-Martin.

Il y a toute apparence de vérité à ce que l'on

assure ici, qu'il y a grand complot dans les constitutionnaires pour effrayer le Roi par des mandements schismatiques tels que celui de l'archevêque de Paris. L'on dit que l'évêque d'Amiens en a produit un encore pire. M. le cardinal de la Rochefoucauld ayant été à Conflans pour remontrer sa faute à l'archevêque de Paris, celui-ci a répondu que ce n'était encore que le commencement de cette canonique résistance, et qu'il y avait soixante évêques à en faire autant que lui.

Le P. Griffet a été à Versailles pour confesser la duchesse de Marsan, qui est très-mal. L'on croit qu'il a été mandé à la cour touchant ces maudites affaires ecclésiastiques. Il est l'auteur du mandement de l'archevêque de Paris.

8 *octobre.* — Le duc d'Estrées est nommé et va partir pour la cour de Vienne, pour y conférer sur les projets de campagne. En attendant, l'abbé de Bernis va négocier à la cour pour chasser M. de Rouillé et pour avoir sa place.

M. de Bellisle parle avec indiscrétion de ces affaires publiques; il veut régenter les autres ministres; tous concourent à l'expulser; il déplaît aux gens de cour en empêchant la guerre; et à tout cela le Roi n'entend rien, dit-on.

12 *octobre.* — Le Roi a répondu de sa main, au roi de Prusse, à une lettre que celui-ci lui a écrite sur son invasion en Saxe, « que la seule humanité suffisait pour armer contre lui; » et cette lettre est une espèce de déclaration de guerre.

L'on assure que l'archevêque de Paris a tout à fait

excommunié les religieuses hospitalières du faubourg Saint-Marcel; il a voulu faire retirer les hosties du tabernacle; mais la supérieure en a refusé les clefs.

L'on annonce que douze évêques ont adhéré au mandement de l'archevêque de Paris, et que l'on va voir leurs mandements d'adhésion. Cela pourra être suivi d'exils à la rentrée de la Saint-Martin. On assure que le Roi les abandonnera au parlement. L'on blâme la chambre des vacations de n'avoir pas requis l'assemblée du parlement pour sévir contre cette nouvelle irruption des évêques. Tout ceci tend à un schisme des plus considérables, et que soutiendront tous nos tribunaux.

Les molinistes disent qu'au lieu de douze évêques il y en aura soixante qui adhéreront ainsi aux archevêque de Paris et évêque de Troyes.

Malgré la guerre, le Roi accorde à ses peuples deux millions quatre cent mille livres de diminution sur la taille.

M. de Montaran a quitté la direction de la compagnie des Indes.

16 *octobre*. — L'on m'écrit de Fontainebleau qu'il y a une grande fermentation, mésintelligence et antipathie entre nos ministres; cela vient des secours à envoyer ou à retarder pour la reine de Hongrie, la haine ou la protection à donner au roi de Prusse. Le maréchal de Bellisle est son ami et le soutient par des moyens adroits; il a pour lui le bien de l'État et l'épargne de grandes dépenses à proposer au Roi, qui le sent s'il ne le voit pas. Sa Majesté a des sensations, si elle n'a pas des sentiments.

Avec cela, ce maréchal ministre pousse mon frère à bout et le contredit à chaque pas; il vante mon fils comme capable de mieux faire que son oncle; c'est ce que celui-ci a confié depuis peu à une personne qui me l'a dit, assurant que s'il manquait à mon fils, celui-ci n'en resterait pas moins en place.

M. Rouillé est pour ce parti-là. On assourdit le Roi du pour et du contre; jamais prince ne fut plus embarrassé : la marquise voudrait, à ce qu'elle dit, le bien de l'État et craint de déplaire au Roi. Son abbé de Bernis se meurt de chagrin, ce qui lui a donné une hydropisie. Il voit ce que son ignorance a causé par ce maudit traité de Versailles avec la reine de Hongrie. Tous les ministres sont contre le secours à envoyer en Allemagne; le contrôleur général des finances y est plus que tous les autres par les intérêts de sa charge.

L'on dit que le comte d'Estrées, allant à Vienne, est chargé de tourner notre traité défensif en offensif, et qu'il a pour cela des pleins pouvoirs. La marquise et l'abbé de Bernis le portent à être obséquieux à la cour de Vienne.

Pour l'animer à ce parti courtisan, le Roi vient d'accorder à sa femme dix mille livres de pension comme fille de M. de Puisieux, et ayant été mariée quelques années avant que son père fût ministre, car elle aurait eu cette pension si elle eût été mariée pendant ce ministère. Ainsi a-t-on agi cet hiver en faveur de Mme de Beuvron, fille de M. Rouillé; ainsi, dans cette pénurie de l'État, prodigue-t-on les grosses pensions à des gens riches.

M. de Puisieux est devenu fol et a perdu la mémoire comme M. de Séchelles : voilà ce que font les

grandes affaires aux petits esprits, voilà ce qui l'a contraint à se retirer du ministère.

17 *octobre.* — Six religieuses des hospitalières au faubourg Saint-Marcel ont obéi à l'ordre de se retirer à Port-Royal, et les supérieures les ont laissé aller pour avoir la paix chez elles. Ce couvent a, dit-on, présentement le parlement pour évêque.

Le parlement de Provence vient de juger l'affaire de l'archevêque d'Aix, au sujet de son formulaire pour la bulle *Unigenitus*, qu'il ne voulait pas rétracter, et on l'a condamné à dix mille livres d'amende et à la saisie de son temporel. L'on croit que le Roi laissera agir le parlement et ne cassera point son arrêt.

De douze évêques qui devaient adhérer au mandement schismatique de l'archevêque de Paris, il y en a trois qui se sont retirés, et il n'en reste plus que neuf, dont est l'archevêque de Cambrai. L'on crie beaucoup contre celui-ci à cause de ses mœurs, ayant une maîtresse déclarée.

20 *octobre.* — J'ai lu et j'ai copie de l'acte d'adhésion des neuf évêques au mandement schismatique de l'archevêque de Paris; la plupart sont évêques de cour; ils croient par là embarrasser le Roi, et en sont d'autant plus coupables au fond de leur cœur. Le ministère se prépare, en les y excitant, de nouvelles défaites vis-à-vis du parlement, car à son retour, cette compagnie va faire le procès à ces prélats, et il faudra que le trône recule toujours, ce qui le décrédite et redouble notre pauvre anarchie tyrannique.

22 *octobre.* — La Sorbonne, au *prima mensis* de ce

mois, avait résolu de se plaindre au Roi de l'empêchement que lui faisait le parlement de travailler à ses leçons et assemblées. Cette députation ayant été faite, mon frère en a demandé un mémoire à ces messieurs pour que le Roi l'examinât. La chambre des vacations, sur cette notoriété, a ordonné que cette conclusion serait remise aux gens du Roi et qu'ils s'informeraient si elle existe, pour en rendre compte à la chambre lundi, 25 de ce mois.

25 *octobre.* — Madame la Dauphine a fait une fausse couche, et se blessa en apprenant l'attaque de Prusse contre son père.

Ordre donné à M. de Kniphausen, ministre de Prusse, de ne plus paraître à la cour.

La cour, à Fontainebleau, est très-nombreuse; chacun y attend son sort pour servir en Allemagne. L'on assure que nous irons en Westphalie, à la fin de l'hiver, faire le siége de Wesel.

Le maréchal de Bellisle est mieux, mais sa santé est fort délabrée par le travail et la fatigue.

27 *octobre.* — La chambre des vacations condamna au feu, avant-hier, une prétendue lettre circulaire imprimée de l'évêque de Troyes aux autres prélats français pour les soulever contre le Roi et le parlement. Il n'y a jamais eu de style plus bas et plus populaire que cette lettre.

On a remis tout le reste des procédures sur cette matière à la rentrée du parlement, le lendemain de Saint-Martin, surtout l'affaire du *prima mensis* en Sorbonne.

L'on voit imprimées les remontrances de ce parlement au Roi, touchant le nouveau vingtième et les quatre sols pour livre. Je n'en ai point vu de plus hardies : elles sentent plus le cahier d'États généraux que des représentations de parlement. L'on reproche au Roi sa prodigalité, les impôts excessifs et les emprunts qu'il fait; l'on remarque même la conduite du gouvernement sur les affaires du dehors. Qu'est-ce que cela produira? haine contre les parlements, étonnement de leur hardiesse, mais nulle résipiscence, avec les ministres, les favoris et les favorites que nous avons.

28 *octobre.* — Je vois par mes terres et par ma province que les impositions vont nous accabler pis que jamais. L'on n'a accordé de remise qu'aux villages grêlés ou inondés; mais les insolvables n'ont rien; et voilà cette année des surcroits d'imposition qui sont : 1° le doublement du vingtième; 2° imposition pour les fourrages; 3° pour l'ustensile, trois suites ordinaires de la guerre. Eh pourquoi avons-nous la guerre par terre?

2 *novembre.* — Un homme de la cour bien instruit me dépeint la situation du conseil d'une façon à faire trembler pour le sort de notre État. Le Roi n'y entend rien du tout, et se laisse pousser par une petite partialité ignorante : aux uns c'est l'indifférence, aux autres des passions pour et contre Autriche et Prusse. Le Roi voudrait le calme et se laisser aller aux conseils ignorants et prévenus de la favorite et de l'abbé de Bernis, conseil de cette dame. Ainsi Sa Majesté

regarde le roi de Prusse comme le fléau de Dieu et le plus enragé de tous les hommes, et voudrait pousser à outrance contre lui l'impératrice-reine, à qui il suppose une grande candeur; mais voici que la supériorité de celui-ci et ses manifestes contre la Saxe commencent à faire effet dans le public. Je sais d'ailleurs par une correspondance étrangère que S. M. prussienne est prête à recevoir de nous une paix équitable.

M. le garde des sceaux a d'abord loué le traité du 1er mai, comme confident de la marquise; puis, voyant que cela allait à partager les fonds entre la marine et la guerre de terre, il s'est retourné et se montre aujourd'hui fort opposé à l'alliance de Vienne. Au reste, on me dépeint ce ministre comme le plus faible politique qui fut jamais; il est même si ignorant de la géographie qu'il n'y a point de pensionnaire de couvent qui n'en sache davantage.

Le célèbre maréchal de Bellisle n'a plus d'idées ni de système à lui depuis la mort de son frère : c'est un chaos d'idées confuses et anciennes, expliquées clairement toutefois. Il est aujourd'hui pour le système de Vienne; il est lié avec l'abbé de Bernis et la marquise de Pompadour. M. Rouillé est plus faible encore, et n'est mené que par une petite circonspection qu'il croit prudence. Enfin, tout ceci a besoin d'un accordeur qui fasse disparaître les discordances et qui unisse les sons.

3 *novembre.* — J'ai vu hier les émissaires de Prusse, qui tâchent à raccommoder Prusse avec France, désirant que l'on laisse ici Kniphausen et Valori à Berlin.

Je reçois une lettre dudit Valori, datée de Berlin du 23 septembre. Il ignorait encore le courrier de son rappel; il le prévoit cependant; il impute toutes les fautes au comte de Bruhl et à notre ambassadeur à Dresde, le comte de Broglie; celui-ci n'est qu'un petit coq hargneux et monté sur ses ergots; c'est lui qui a conseillé à S. M. polonaise de ne pas fuir en Pologne et de se renfermer dans son camp, et qui a fini, comme on voit, par une très-honteuse capitulation. Ainsi, le roi de Prusse, connaissant quels sont les mauvais conseils de cet ambassadeur, n'a pas voulu le laisser rejoindre S. M. polonaise au camp de Pirna. C'est lui qui a animé notre cour contre S. M. prussienne, d'où il résulte tant de mécomptes.

M. de Maurepas vient d'avoir permission d'aller à Paris, et partout où il voudra, excepté aux lieux où le Roi sera. De là, l'on conjecture qu'il va revenir au ministère.

4 novembre. — J'apprends qu'à la cour tout a changé de face sur les discours que l'on tenait du roi de Prusse. A présent qu'i est victorieux, et que S. M. polonaise est déshonorée par les trames contre la Prusse, et par la lâcheté avec laquelle il a laissé rendre ses troupes prisonnières, l'on donne toute raison au vainqueur et tort au vaincu. L'on parle même de laisser M. Kniphausen à notre cour et d'envoyer un courrier à M. de Valori pour qu'il reste à Berlin. Ceci conduirait-il à mon plan, d'arborer par la France le plan d'une médiation armée, et de dicter la paix comme elle doit être? Nous pourrions aussi présenter aux Anglais le plan d'une paci-

fication générale, à présent qu'ils sont dans de grands embarras.

L'on attend avec impatience la rentrée du parlement d'Angleterre, qui est indiquée au 18 de ce mois. Il y a grand bruit contre le gouvernement : toutes les provinces et villes ont donné des instructions à leurs députés au parlement pour les plus fortes objections et réquisitions. L'on assure que déjà M. Fox, l'un des secrétaires d'État, vient de se retirer, que M. Pitt est nommé à sa place, mais que le public ne voudra pas de lui. Les Hanovriens et les whigs tremblent. Dans ces circonstances, la conclusion en devrait être la paix, mais la rage s'y oppose encore; c'est à nous à leur présenter la main.

On n'est pas moins attentif ici à la rentrée de nos parlements. Celui de Paris a déjà résolu de continuer son travail le lendemain de la messe rouge, à la Saint-Martin, et de se priver d'une vacance de quinze jours qu'il avait coutume de prendre jusqu'au 1er décembre. Il a trop d'affaires, dit-il, contre les évêques turbulents.

L'évêque d'Orléans vient de faire un nouveau coup d'éclat contre une église d'Orléans, où le parlement a fait fonder un *obit* annuel avec une inscription qui le contient, en faveur d'un curé mort sans sacrements; l'évêque d'Orléans a interdit cette église et défendu d'y célébrer l'office divin; à quoi le bailliage d'Orléans a remédié par une sentence, et le parlement de Paris va faire grand bruit sur cette nouvelle témérité.

L'archevêque de Paris a excommunié formellement les religieuses hospitalières de Saint-Marcel.

3 *novembre.* — On a brûlé aujourd'hui en Grève le mandement de l'archevêque de Paris, auteur du schisme pour la bulle; il y a eu grand concours et applaudissement du peuple. Le Châtelet, en l'absence du parlement, a cru devoir le remplacer ainsi par sa diligence et sa sévérité : il qualifie ce mandement de contraire à l'autorité du Roi, capable d'émouvoir les esprits et en contravention à la loi du silence du 2 septembre 1754. Il ordonne que l'on informera contre l'auteur. Tout ceci détruit en France l'autorité épiscopale, et l'on s'en vengera plutôt par l'oubli que par la colère. Le premier président Maupeou a été mandé à la cour pour conférer avec le Roi, touchant cette punition des évêques que va entreprendre le parlement et qui lui donne tant d'affaires.

L'on remarque la bassesse avec laquelle l'épiscopat a saisi le temps des vacances du parlement pour souffler le feu du schisme avec impunité.

11 *novembre.* — L'on dit que le Roi avait mandé le premier président à Fontainebleau pour lui dire qu'il souhaitait qu'on remît les délibérations touchant les évêques au 25 de ce mois, jour de Sainte-Catherine, et l'on soupçonne que la cause en est qu'on attend une lettre du pape qui terminera toutes choses. Mais non; il n'a pas d'expédient pour finir cette affaire, que de disperser le clergé et ne le plus assembler.

Il y a eu cet été une grande cabale pour chasser mon frère de sa place; la marquise et son parti dans les cabinets l'avaient brassée. L'on voulait y embarquer le maréchal de Richelieu, et c'est pour cela qu'il n'a pas eu permission de venir à la cour sitôt après son

débarquement à Toulon, car il refuse, me dit-on, de témoigner contre lui. Une de ses créatures me rapporte tout cela, et prétend qu'il est fort attaché à mon frère; que, de cette affaire-là, il a perdu de grands bienfaits qu'il eût tirés du Roi par la marquise, insinuation à l'adresse de mon frère pour lui dire qu'il doit le combler de faveurs autant qu'il dépendra de lui.

Ce parti de la marquise est composé de M. de Soubise, qui, quoique honnête homme, y a été embarqué par les intérêts de son ambition, le garde des sceaux Machault, l'abbé de Bernis, M. de Poyanne[1], homme médiocre et insolent comme un laquais, etc., voilà les principaux. Le Roi, par habitude, se laisse gouverner par ce parti, et, s'il trouve quelque contre-poids dans ses ministres, il suit en cela les plus mauvais partis, déférant à deux cabales contraires qui l'emportent successivement.

13 *novembre*. — On va en grande foule les dimanches à Conflans pour écouter le prône qu'y fait notre archevêque exilé. Au dernier prône, il excommunia ceux qui lisent la dernière sentence du Châtelet (cette sentence qui a condamné son jugement au feu), et il envoie à ses curés ce nouveau mandement.

Sur cela, le Châtelet vient de rendre une nouvelle sentence qui défend à tous les curés de publier ce dernier mandement, sous telles peines qu'il appartiendra, ce qu'on a fait publier à son de trompe hier dans la ville de Paris. L'on a remarqué que le peuple y a fort applaudi. Le concours a été grand de ceux qui

1. Le marquis de Poyanne, maréchal de camp.

criaient contre ce fol d'archevêque. Aucun curé n'ose obéir à celui-ci et désobéir aux tribunaux séculiers. Voilà le véritable combat du sacerdoce et de l'empire.

Hier, avant la messe rouge, ou rentrée du parlement, les chambres furent assemblées, le premier président rendit compte des ordres du Roi, pour que l'on différât toute délibération sur les affaires de l'épiscopat, ce qui est remis au 24 de ce mois, et on a obéi, moyennant quoi chacun s'est en allé à sa campagne très-content.

15 *novembre.* — Les évêques d'Amiens et d'Auxerre ont prôné aussi en chaire à l'exemple de l'archevêque de Paris contre le parlement et les tribunaux contraires à la bulle *Unigenitus*, et, par là, ils contreviennent à la loi du silence de 1754.

16 *novembre.* — Une belle courtisane vint, il y a quelques jours, de Paris à Versailles dans un carrosse de voiture, et agaça un grand vicaire de l'archevêque d'Auch; de fil en aiguille, elle lui montra tabatières d'or, portraits du Roi, enrichis de pierreries, et aigrettes de diamants d'un gros prix, disant et prouvant qu'elle allait à la cour pour servir aux plaisirs de la sacrée personne de Sa Majesté. Lebel, son valet de chambre, fait visiter ces donzelles par d'habiles chirurgiens avant de les produire au monarque.

La marquise de Pompadour a été malade.

M. de Maurepas s'est conduit avec une grande sagesse, n'ayant vu que sa famille. Son retour a été une grande intrigue de cour; ses amis et parents avaient

conduit l'affaire près de la marquise, puis, tout à coup, MM. de Bellisle et le duc d'Estissac se sont jetés aux genoux de Sa Majesté, qui a consenti au retour de ce ministre à Paris.

L'abbé de Bernis va loger à l'hôtel de Bellisle, ce qui fait publier l'union de ces deux ministres, ou du moins de leur système, car l'abbé de Bernis n'est pas encore ministre, mais l'on croit qu'il le sera bientôt, et qu'il entrera au Conseil pour y soutenir fortement les intérêts d'Autriche.

L'on commence à préparer toutes choses pour l'assemblée du clergé au printemps prochain. L'on compte d'en tirer plusieurs millions pour s'abonner (sans le dire) pour le doublement du vingtième.

L'archevêque de Narbonne a pris sur lui, avec le duc de Mirepoix, commandant en Languedoc, d'abonner cette province à deux millions quatre cent mille livres; ce n'était qu'un million six cent cinquante mille livres pendant l'autre guerre pour le même impôt.

L'argent pleut de tous côtés au trésor royal, mais se dépense avec profusion pour la cour, la guerre, la marine et les négociations indiscrètes.

Tout le monde assure que la lettre du Pape est arrivée pour finir les querelles de la Constitution entre le clergé et les tribunaux; que le Pape veut bien que les parlements punissent les curés qui refusent les sacrements aux opposés à la bulle, mais non qu'ils enjoignent aux curés de les administrer, n'étant pas compétents pour cela, et que c'est le seul article qui déplaira aux parlements; que d'ailleurs Sa Sainteté trouve bon que le Roi prescrive le silence, et qu'il en

a le droit, qu'il n'y pas de péché aux laïques de ne pas recevoir cette bulle; que l'on compte que le parlement imitera ici ce qu'il a fait sur la déclaration de 1754 où, trouvant un préambule injurieux pour lui, il n'a pas laissé que de le registrer à cause des bonnes choses qui y étaient. Cependant tout le monde dit que ce bref est tel que ni les parlements, ni les évêques n'en seront contents.

18 *novembre.* — Hier l'archevêque de Paris fut mandé à Choisy, et y conféra avec Sa Majesté touchant le bref du Pape qui vient d'arriver. Sa Majesté négocie elle-même entre ces deux chefs de parti, le premier président et l'archevêque, pour faire passer cette lettre du Pape. Pour moi, j'aurais cru que cette querelle ridicule des prêtres ne pouvait jamais finir que par l'oubli de la bulle et le mépris pour ses zélateurs.

L'on dit ce bref pacifique tourné avec beaucoup d'habileté pour avoir la paix; il ne donne presque tort à personne. Sur cela, l'on expédiera des lettres patentes qui seront encore un autre chef-d'œuvre d'astuce. On les portera au parlement, et, si cela rencontre de la difficulté, le Roi tiendra un lit de justice, car voilà la cour affriandée aux lits de justice. L'on m'a dit le contenu du bref : il y a des choses qui plairont, mais d'autres qui déplairont; il est à croire que les parlements, las de la guerre, s'accrocheront à la pacification le mieux qu'ils pourront.

Mon frère a été content de l'abbé de Bernis tant qu'il a contribué à diminuer le pouvoir du garde des sceaux dans le rétablissement de la marine, mais, depuis cela, son intime liaison avec la marquise de Pompadour

offense mon frère à un degré qui ne peut se concevoir, c'est une passion qui surmonte tout que sa rancune contre cette favorite.

L'abbé de La Ville est l'âme de M. Rouillé; il le maintient dans sa place par ses idées et par son travail; il est brouillé avec l'abbé de Bernis, et l'on ne doute pas que la fin du ministère de Rouillé ne soit celle du travail de l'abbé de La Ville.

22 *novembre*. — J'apprends quelques détails de notre triste prodigalité par un gouvernement stupide, insensé, ignorant et conduit à la boulevue[1]. La guerre montera cette année à cent dix millions, en supposant qu'on n'envoie en Allemagne que vingt-quatre mille hommes. La marine allait à cinquante millions; on a obtenu par la haute faveur de M. de Machault qu'on y mettrait vingt-cinq millions de plus; ainsi elle ira à soixante-quinze millions. Pour les affaires étrangères (chose inouïe!), nos subsides étrangers vont présentement à cinquante millions. Nous doublons en faveur des Russes le subside que les Anglais leur donnaient, et qu'ils retranchent depuis la querelle de Prusse avec Saxe et Autriche, afin de mettre en mouvement cette nation féroce contre le roi de Prusse. Nous donnons à Saxe de quoi vivre, à cause qu'il n'a pas de revenu de son propre fonds et pour l'empêcher de se lier personnellement avec Prusse. Nous donnons seize cent mille livres à Gênes pour nous permettre de garder l'île de Corse.

Nous allons entreprendre le siége de Madras en

1. Au hasard, à l'étourdie. *Dictionnaire de Trévoux*.

Asie; le Roi donne gros à la compagnie des Indes pour cette entreprise. Vingt-deux vaisseaux vont partir ces jours-ci de Lorient pour ce dessein.

Je sais que le sieur de Champeaux, notre ministre à Hambourg, est pressé de partir pour divers cours d'Allemagne, afin d'y prêcher l'alliance catholique d'Autriche contre l'alliance protestante de Prusse.

Enfin tout ceci paraît une croisade générale du parti catholique contre le protestant en Europe, et la France est le trésorier de cette croisade. Le drapeau de ralliement est la communion religieuse, mais ce sont la discorde, la rage, la vengeance, et des desseins avides et malins qui sont le ressort de ce grand mouvement, et je vois bien que les prêtres soufflent ce venin contagieux; j'entends sur cela des sophismes pervers dont eux seuls peuvent être les auteurs.

Un des principaux officiers comptables m'a dit que toutes les dépenses de voyage, de bâtiments extraordinaires et de grands dons faits à la marquise allaient présentement par la voie d'ordonnances au porteur sur le trésor royal. Cela ne passe que sur le livre rouge du Roi, et ou en compte à la Chambre des comptes par acquit patent. Ces ordonnances au porteur ont été mises en usage pour quelques dépenses très-mystérieuses aux affaires étrangères, du temps du feu Roi et pendant mon ministère, mais d'appliquer cette méthode à toutes les volontés d'une favorite, c'est vouloir perdre l'État, car qu'est-ce qu'un gouvernement où une p... se mêle de tout et dispose de tout?

Il n'y aurait de remède à ceci que de chasser cette favorite ou la réduire à sa quenouille. Elle a près du Roi la charge d'avoir sa confiance et d'être sa conso-

latrice. Le Roi trouve, dans ce service rendu par une femme, une douceur, un calme, des attraits qu'il ne trouve pas dans un homme, quelque ami qu'il lui fût. Un Maximilien de Sully l'effraierait : les hommes sages et fermes, comme il faudrait, sont farouches et rébarbatifs. Louis XV n'y trouverait pas cette douceur qu'il faut à son caractère.

Cependant il lui faudrait absolument ce rébarbatif et refrogné pour guérir les grands maux de l'État. Quel grand coup du ciel, et de la grâce opérera ce changement? A force de réputation, de vertu et d'intelligence aux affaires d'État, N***[1] pourrait peut-être y venir. Je voudrais qu'il fût nommé ministre et surintendant des finances, conservant en place tous ceux qui y sont, et qu'en cette qualité il assistât à son travail de ministre et à tous conseils, en sorte qu'il remplaçât la marquise de Pompadour dans la confiance universelle du Roi, laissant à chacun faire sa charge, mais avançant et soutenant de meilleurs principes, qu'il se concertât même avec la marquise pour opérer l'économie, autant qu'elle a fait triompher jusques ici la prodigalité et la stupidité de la direction générale.

25 *novembre*. — Hier, il y eut une grande assemblée des chambres à l'occasion des mercuriales. La veille, les gens du Roi avaient été mandés à Versailles. Sa Majesté leur avait dit que le parlement sursît encore à délibérer sur les matières présentes jusqu'à dimanche 5 décembre. Cependant le parlement s'est fait rendre

1. C'est le cas de citer le vers de Marot :

Ce Monsieur-là, Sire, c'était moi-même.

compte de ce qui s'est passé en son absence sur les matières de la bulle, des mandements et des procédures faites par les tribunaux pour y remédier.

L'on a assuré qu'il y avait trois évêques exilés en leur diocèse : Tours, Chartres et Meaux, qui sont des évêques de cour, et à qui cela fera grand mal, et trois autres exilés hors de leurs diocèses : Orléans, Auxerre et Saint-Papoul.

Le parlement de Paris a reçu du parlement de Bordeaux, qui traite ses magistrats de *frères*, des remercîments d'avoir obtenu le rappel de ses exilés et l'espoir d'une satisfaction prochaine pour leur demande relative au papier terrier.

26 *novembre*. — Le maréchal de Richelieu se tient derrière le rideau, et se cache pour frapper à la fois quelque bon coup contre les deux partis, tant de la marquise et de l'abbé de Bernis que de mon frère qu'on attaque de plus en plus.

Mon neveu, M. de Voyer, se trouve dans une détresse embarrassante; il est noyé de dettes, il est trompé par les ministres de ses plaisirs et de sa magnificence, il ne paye rien des haras, et les fonds en sont employés dans ses dépenses personnelles; l'on se plaint de tous côtés, enfin l'on craint que la marquise de Pompadour, ennemie de notre famille, ne porte un de ces jours le Roi à le forcer à se démettre de la direction des haras.

Hier, il y eut assemblée des chambres du parlement, où l'on fit un arrêté magnanime dans les circonstances présentes. Il est ordonné au premier président de se retirer par devers le Roi et de lui dire:

« Que l'inaction prescrite par Sa Majesté au parlement porte grand préjudice à son Roi, qu'il faut faire mieux observer la belle loi de septembre 1754; — que le schisme et les principes schismatiques du clergé doivent être proscrits; — que des déclarations *ménagées* sont dangereuses; — qu'il faut que la justice punisse avec vigueur cette désobéissance du clergé, et leurs méchants principes. » On a dénoncé au parlement le bref du Pape qui est imprimé. La délibération est continuée au 7 décembre, qui est un mardi.

27 *novembre.* — L'on prévoit famine à Paris. Le pain y est à trois sols six deniers la livre, et cela monte bien vite ici quand cela commence. On y prend le monopole pour le commerce. Les sous-fermiers, ôtés de la ferme royale, ont mis leurs fonds en achats de blés. L'on dit qu'ils seront chers cet hiver; on en achète, et le gouvernement favorise ce mauvais commerce.

Le Roi est fort en colère contre l'abbé de Bernis qui a adressé la lettre de Sa Majesté pour envoyer aux agents du clergé le bref du Pape. Le Roi y parle d'une façon dont n'ont jamais parlé aucun de nos souverains. Il est dit « que le Roi et l'épiscopat doivent agir de concert pour soutenir la juridiction ecclésiastique. » Oh *nefas!* voilà un titre dont se targueront désormais ces prêtres tyrans et usurpateurs de la puissance politique et de la liberté des sujets.

L'évêque de Verdun (Nicolaï) vient d'avoir un ordre secret, sans expédition ni signification de lettre de cachet, pour se retirer dans son diocèse. Il a dit hier matin, à un de ses amis, surpris de son prompt départ : J'y vais, et pour longtemps.

29 *novembre.* — L'on parle de lit de justice avant le 7 de décembre, et toujours au château de Versailles comme le dernier. On y fera, dit-on, registrer une déclaration sur le bref du Pape, et la suppression de beaucoup de charges du parlement, au moyen de quoi l'on donnerait désormais des agréments pour les offices. Cet avis me vient d'une confidence de la part d'un ministre à un de ses amis du parlement.

Mais la cour sent-elle la conséquence de cet abus des lits de justice? Observons à ce propos que les parlements sont beaucoup plus vifs sur les affaires de l'église, que sur celles de finance. L'on peut tenir pour certain que cette union des parlements et autres cours supérieures est aujourd'hui telle qu'ils ne marchent plus que par une seule volonté, et que les tribunaux inférieurs leur sont obéissants au même degré d'union, de sorte que, si l'on infligeait quelque peine aux parlements, et que celui de Paris vînt à quitter ses fonctions, toute administration de justice cesserait par tout le royaume à la fois. A peine resterait-il le grand conseil pour cette administration.

Les tribunaux déclarent la guerre aux intendants pour aller de là au ministère. En voici des traits : la commission pour les fiefs royaux de Guyenne vient d'être sacrifiée au parlement de Bordeaux; l'on va voir imprimées les lettres de remercîment de ce parlement à celui de Paris avec la réponse de celui-ci. Ils se traitent comme ne composant qu'un seul parlement pour tout le royaume.

Le parlement de Rouen vient d'enregistrer le doublement du vingtième, en prescrivant que les deux vingtièmes cesseront trois mois après la cessation d'ar-

mes, sous peine de punition, comme exacteurs, à ceux qui s'aviseront de la lever davantage. Ce parlement prend pour décision royale ce que le parlement de Paris avait osé demander par ses remontrances. Comptons que les parlements provinciaux iront toujours plus loin que celui de Paris; ils seront les enfants perdus de la magistrature.

L'on s'attend à de grands troubles aux États de Bretagne indiqués pour le 6 décembre. Le parlement de cette province animera les États; cependant l'on parle d'un abonnement réglé d'avance entre l'évêque de Rennes et le commandant, M. le duc d'Aiguillon. L'on prend exemple de cet abonnement sur celui de Languedoc qui vient d'être fait de la même méthode, mais les États de Languedoc sont plus aristocratiques que ceux de Bretagne, car ils sont composés d'évêques et de barons, tandis qu'en Bretagne y interviennent tous les petits nobles et les députés des grosses villes. Or, ces abonnements sont fort chers pour ces provinces, ce qui pourrait être sujet à désaveu. Déjà la province de Languedoc affiche qu'elle emprunte à 4 pour 100, en retenant le dixième et les quatre sols pour livre; ainsi c'est comme à 3 pour 100.

A Montauban, le nouvel intendant, M. de la Galaisière, est déjà en querelle avec la cour des aides et les communautés, et le parlement de Paris soutient la cour des aides. Il s'agit de supprimer une place d'inspecteur des ouvrages publics que paye la province; par cette raison elle veut la supprimer comme inutile, et l'intendant veut la maintenir.

A Grenoble, le parlement et la chambre des comptes ne fréquentent plus la maison de l'intendant, ou lui

font quelques demandes personnelles très-secrètement. Le dixième n'y est pas enregistré.

Partout pareille scission, pareille résistance, et la cour n'a plus la force de soutenir les commissaires départis. Le dixième, les chemins, la bulle *Unigenitus* sont les trois objets de cette opposition de la magistrature contre le conseil et contre le ministère.

L'on a jeté cette nouvelle pomme de discorde, le bref du Pape que les parlements vont rejeter et même flétrir. Les mandements des évêques adhérant à l'archevêque de Paris sont une pomme de discorde encore plus grande; les parlements vont faire le procès à ces évêques, les lettres de cachet qui les écartent n'y feront rien et donneront aux parlements de nouvelles matières à agir.

A Bagneux, village entre Paris et Sceaux, se tiennent, les soirs, des conciliabules de parlementaires, où se trament tous les arrêtés que l'on va voir. C'est chez le sieur Brochant[1], conseiller. Il y vient onze autres conseillers des plus fermes et des plus entreprenants.

Mon frère amuse le loisir du Roi par des innovations dans son département de la guerre : l'on va encore changer le nombre des soldats et cavaliers par compagnies. L'on dit que tous les brigadiers seront supprimés et qu'on les transformera en majors généraux.

La marquise de Pompadour retranche beaucoup de sa dépense, pour montrer au public qu'il ne faut plus

1. Brochant du Breuil, conseiller à la troisième chambre des enquêtes.

dépenser qu'à la guerre. Ainsi, chez les méchants, les bonnes actions apparentes n'annoncent que de plus mauvaises vues encore.

2 *décembre*. — Le curé de Saint-Pierre-Lantin, à Orléans, quoique bon moliniste, ayant obéi au parlement plutôt qu'à son évêque, et ayant célébré les divins mystères dans une église, vient d'avoir une lettre de cachet qui l'a relégué bien loin. Sur cela, l'on s'attend aujourd'hui à de grands cris du parlement.

Les parlements enregistrent ou n'enregistrent pas l'impôt du dixième, suivant leur degré de hardiesse.

J'ai dit qu'à Rouen l'enregistrement avait pour condition que les deux vingtièmes cesseraient trois mois après la cessation d'armes, quoique l'édit du Roi y soit contraire.

Au parlement de Pau, on a refusé l'enregistrement tout à plat, disant que la misère des peuples ne le permettait pas. Sur cela, le contrôleur général a proposé un abonnement, mais le parlement a répliqué qu'avant toutes choses, il voulait savoir quel serait cet abonnement.

A Besançon, même dialogue, même résistance.

Les États de Bretagne et le parlement prennent le même train, de conditionner l'abonnement avant que de registrer. Les chefs courtisans de cette province n'oseront rien conclure sans l'assemblée des États qui sera le 6 de ce mois.

En Languedoc, les gouverneurs et évêques ayant abonné à deux millions cinq cent mille livres, les évêques de cette province ont tous adhéré à l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris, et la cour ne

leur en dira mot, mais le parlement de Toulouse se prépare à les punir.

Enfin tout est en grande confusion dans le royaume : embarras pour l'autorité, pour l'argent et pour la religion. Chacun tire de son côté ; la marquise de Pompadour est aujourd'hui pour les évêques.

L'on dresse une déclaration du Roi sur le bref du Pape pour la faire passer forcément à un lit de justice à Versailles, mais l'on doute que le parlement obéisse et se rende en ce lieu.

Sur les desseins de guerre, il en est de même ; chacun tire de son côté pour ou contre les démarches politiques et de guerre. M. le duc d'Orléans se croit sûr de commander la plus grande armée qui doit aller assiéger Wesel. Le sieur Lally, maréchal de camp, doit commander douze mille hommes qui vont s'embarquer : on parlait d'un dessein sur la Guinée ou sur Madras à Coromandel, mais le bruit est aujourd'hui que cette armée marche en Irlande, ce qui va effrayer les Anglais.

M. le prince de Conti vient de faire démeubler et de rendre son appartement de Versailles, déclarant qu'il n'y reviendrait plus jamais. Le Roi était fort las de lui, de ses mémoires et de son travail infatigable. Un beau matin, Sa Majesté a cacheté tous ses mémoires et les a renvoyés audit prince ; celui-ci a boudé à l'Isle-Adam, puis a pris le parti que nous venons de dire, ce qui fait un événement à la cour.

3 *décembre*. — Hier le parlement s'assembla au sujet de la nouvelle lettre de cachet donnée pour exiler le curé de Saint-Pierre-Lantin à Orléans. L'on ordonna

de fortes remontrances sur une si grande et si fâcheuse disparate, où le Roi est si contraire à lui-même. En effet, voilà une des grandes extravagances qu'ait encore faites le gouvernement sur cette matière ecclésiastique.

4 *décembre*. — Il y eut hier assemblée des chambres, les gens du Roi annoncèrent que Sa Majesté répondrait à toutes leurs demandes demain dimanche, 5 du mois.

Nouveau refus de sacrements, faute de nommer son confesseur, à Mme Amelot, religieuse de Sainte-Marie, de la rue Saint-Jacques. Le parlement a ordonné sur cela instruction.

Le premier président a rapporté à quelques amis l'état où il a vu le Roi ; Sa Majesté se tient d'une grande hauteur, et répond au premier président qu'il n'a point de compte à lui rendre de sa conduite. Ceci a été dit à l'occasion de l'exil ordonné au curé d'Orléans, qui avait obéi au parlement de crainte de pire. On ne conçoit rien à cet exil, car l'évêque d'Orléans est exilé en même temps pour avoir insulté le parlement, et le curé pour avoir craint la même compagnie.

5 *décembre*. — Hier, il y eut encore assemblée des chambres. L'on députa à S. M. les gens du Roi pour lui porter les informations à l'occasion du refus de sacrement fait à Mme Amelot. En même temps, on doit lui répéter combien la déclaration de septembre 1754 est une bonne loi, et seule capable de finir le schisme ; en même temps aussi, on informera Sa Majesté qu'il y a, aux filles de Sainte-Marie de la rue

Saint-Jacques, cinq autres religieuses que l'on empêche depuis longtemps d'approcher des sacrements.

6 *décembre*. — L'armée que M. de Soubise devait commander en Allemagne n'aura plus lieu. L'impératrice reine ne veut plus de nos troupes, mais elle demande beaucoup d'argent. Hélas! nous n'en avons guères à donner ni à faire sortir du royaume. D'ailleurs n'avons-nous pas à lui dire qu'elle n'est plus attaquée, puisque Sa Majesté prussienne s'est retirée de la Bohême?

J'ai vu le marquis de Valori, qui arrive de la légation de Berlin; il dit le diable et vomit des injures contre le Roi de Prusse; il prétend qu'il faut abaisser cette puissance bien plus que celle d'Autriche, que ce prince est trop fort, qu'il nous opprimera, etc. Hélas! quel mauvais raisonnement! Mais il arrive de Versailles où il a passé deux jours; on lui a dit secrètement qu'il fallait parler ainsi pour avoir de l'argent. Je lui ai dit : Mon ami, vous répétez avec moi votre rôle de cour.

L'on m'a convaincu que de plus en plus la marquise de Pompadour devient le premier ministre de France, et que le Roi se livre aux conseils faux et contradictoires de cette femme; son assujettissement par les sens est dissipé, mais il reste celui des âmes. Cette favorite a peu d'esprit, mais Louis XV, par sa timidité, par son manque de clairvoyance et d'expédients, s'est mis fort au-dessous d'elle; ainsi, dans ses propositions, elle se trouve avoir sur lui la supériorité des âmes fortes sur les faibles. Elle veut fortement; d'un autre côté, elle a eu l'industrie de s'associer

des hommes propres aux affaires, comme MM. de Machault et de Bernis. Ceux de nos ministres qui trouvent leur compte à quelques-unes de ses idées y applaudissent, et voilà comme cette favorite a beaucoup plus d'autorité par les affaires qu'elle n'en avait par les voluptés. C'est elle aujourd'hui qui conduit cette grande guerre entre la magistrature et l'épiscopat, et actuellement elle est pour les évêques. Elle a dit au Roi : « Soyez ferme, soyez hautain, vous avez le Pape pour vous. » En effet Sa Sainteté s'est beaucoup modifiée, et il fallait un Pape aussi doux que celui-ci pour donner le bref radouci qu'il vient de donner.

L'on assure donc que l'on va voir le Roi plus épiscopal et plus constitutionnaire que ne l'a jamais été Louis XIV. Il va rompre les parlements, et l'on verra bien des troubles jusqu'à ce que Sa Majesté ait renvoyé ses mauvais conseillers et conseillères.

Ça été hier soir, à huit heures, que le Roi a donné audience aux députés du parlement, heure très-indécente, surtout dans une occasion si grave.

7 *décembre*. — On assure que Mme Amelot, la religieuse de Sainte-Marie, ne demande point les sacrements, et qu'il y a une lettre d'elle qui désavoue son neveu, M. Amelot, ancien maître des requêtes, qui a fait sur cela des démarches près le parlement. Ainsi cette compagnie s'est-elle embarquée mal à propos sur cette périlleuse parole, car ce M. Amelot passe pour un fol et pour un mauvais sujet[1].

1. Voy. sur cette affaire les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1757, p. 31.

Hier au soir, le Roi répondit aux députés du parlement qu'il irait lui porter ses ordres lui-même à un lit de justice, et qu'avant la fin de cette semaine il les ferait avertir du jour. L'on juge que ce sera samedi prochain qu'il leur intimera ses volontés.

On s'attend pour ce matin à une assemblée des chambres tumultueuse et hardie qui agira vigoureusement, soit contre l'archevêque de Paris, soit pour un préservatif contre le lit de justice.

L'on croit que l'archevêque de Paris sera décrété de prise de corps ce matin, et qu'on enverra sur-le-champ des huissiers pour l'arrêter.

8 *décembre*. — Le premier président a été enfermé cinq quarts d'heure avec Sa Majesté, et lui a annoncé, dit-on, tous les maux qui arriveraient et sortiraient du lit de justice que l'on a persuadé à Sa Majesté de tenir.

Mais, après cette harangue, S. M. n'en a pas moins annoncé aux gens du Roi qu'il tiendrait ce lit de justice, ce qui marque peu de résipiscence.

L'on dit que le premier président songe à se retirer, de peur de devenir désagréable à Sa Majesté.

Hier M. de Moras, contrôleur général, fut enfermé avec le premier président deux heures, de neuf heures à onze heures, pour traiter de cette affaire. L'on dit qu'il y a ordre à l'abbé Chauvelin de ne se pas trouver audit lit de justice, ses harangues étant fâcheuses au Roi. L'on parle toujours d'un exil pour M. de Saint-Hilaire, conseiller, qui a dénoncé le bref du Pape au parlement.

Hier le parlement, chambres assemblées, a sup-

primé le bref du Pape. Le parlement de Rouen a été plus loin, et l'a déclaré abusif.

Cette même assemblée des chambres a suivi la procédure criminelle contre l'évêque de Troyes; l'on croit qu'il sera décrété de prise de corps demain jeudi. Il y a un nouveau mandement de cet évêque, qui assure ses ouailles que tout ce mal provient du peu de dévotion que les parlements ont à la Vierge, et de ce qu'on ne croit pas à l'Immaculée-Conception. Ce mandement est absolument fanatique.

Les abbés de Bernis et de La Ville ayant contribué à former le bref comme il est, ils prétendent aux vues les plus ambitieuses, comme à avoir le chapeau de cardinal. Voilà les ressorts que l'on fait jouer à la cour contre le bien public.

9 *décembre.* — Le prieur de Saintonge accusé d'avoir entretenu correspondance avec le duc de Cumberland, a été mis au Château-Trompette[1]. M. de Tourny, intendant de Bordeaux, a été commis pour instruire son procès. Or, le parlement de Bordeaux a voulu connaître de cette affaire criminelle, et réintégrer le curé dans les prisons. M. de Rouville, commandant en Guyenne, étant brouillé avec ledit sieur de Tourny, a déféré aux volontés du parlement, et a donné ordre au commissaire du Château-Trompette de le livrer au parlement, ce qui a offensé la cour. On a ôté le commandement de Guyenne à M. de Rouville, et on lui a substitué le comte de Lautrec; cette affaire est sérieuse pour lui.

1. Voy. ci-dessus, p. 326.

Le sieur de Castres, lieutenant au régiment d'Eu, ayant fait des dettes à Paris, est allé voler sur le grand chemin. Le Châtelet l'a condamné à être roué, et, sur l'appel du parlement qui allait confirmer la sentence, on a mis le coupable à la Bastille, pour commuer sa peine en une prison perpétuelle.

Il en est de même du marquis de Pleumartin[1], qui a mérité d'avoir la tête tranchée pour plusieurs meurtres et rébellions à justice; on ne finit point son procès dans la même vue que le précédent.

Sa Majesté prussienne tient rigueur aux Saxons[2]; elle a ordonné des recrues saxonnes pour certains termes marqués, et, comme cela n'avance pas, elle a donné ordre que le terme étant passé, l'on mette *à la brouette* et aux travaux de fortification les seigneurs saxons de chaque district, lesquels sont des prélats et gens de la première considération, ce qui s'exécute.

11 *décembre.* — L'on prétend certaine la nouvelle que le parlement de Besançon a pendu l'un des directeurs du dixième. Comme ce financier levait l'impôt sans enregistrement au parlement, cette compagnie l'a fait arrêter, et lui a fait son procès comme concussionnaire. L'intendant l'ayant mandé à M. le Chancelier, il a demandé au parlement la procédure, mais cela n'a été envoyé qu'après avoir expédié ce pauvre misérable. Supposant ce coup, convenons que cette révolte devient trop forte, et qu'il n'y a plus d'autorité en France.

1. Voy. t. VIII, p. 409.

2. Le roi de Prusse, pour s'ouvrir une communication avec la Bohême, avait envahi la Saxe qu'il traitait en pays conquis.

Les receveurs généraux des finances se brouillent aussi avec les intendants, se plaignant de ce qu'ils ne signent pas volontiers des contraintes.

12 *décembre.* — Hier 11, il y eut assemblée des chambres, où l'on délibéra sur l'ordre du Roi pour un lit de justice, demain lundi 13, au palais, à dix heures. Il y fut résolu de représenter au Roi que l'on ne pouvait délibérer suffisamment devant lui sur les articles que l'on savait devoir y être portés par Sa Majesté, de sorte que si Sa Majesté n'en voulait pas donner le temps au parlement, celui-ci n'y prendrait aucune part, ce qui irait au détriment de son autorité et de son gouvernement.

14 *décembre.* — Il y eut hier lit de justice au parlement à Paris; il dura deux heures et demie. Puis, j'ai appris que les officiers du parlement restèrent assemblés au même lieu jusqu'au soir, et qu'ils y dînèrent. Je n'en sais pas davantage jusqu'à cette heure où j'écris.

On y porta trois déclarations ou édits dont on fit la lecture et enregistrement devant le Roi; le premier président y parla peu, et ne fit que répéter en propres termes les articles que l'assemblée des chambres lui avait donnés à dire; encore la mémoire lui manqua-t-elle, avec une sorte d'affectation pour paraître ne prononcer que des lèvres ce qu'il disait sans espérance, et vaincu par la force majeure.

Ces lois sont : 1° une transcription modifiée du bref du Pape touchant le respect dû à la constitution *Unigenitus;*

2° Une suppression d'environ soixante charges au parlement, deux chambres des enquêtes retranchées, la quatrième et la cinquième. L'on répartira les cinq chambres en trois, et il y aura encore quatre ou cinq conseillers à laisser mourir sans les remplacer; tous les présidents des enquêtes supprimés; ce seront des présidents à mortier qui y présideront. L'on augmente la grand'chambre de quatre conseillers. Il tombe plus de suppressions sur les conseillers clercs que sur les laïques. Les charges supprimées seront remboursées sur le pied des trois dernières vendues, et désormais tous ces offices seront fixés à cinquante mille livres; les charges de présidents des requêtes remboursées sur le pied de deux cent mille livres. On laisse subsister les deux chambres des requêtes du palais avec leurs présidents; on augmente même de deux commissions qui sont toutes à vingt mille livres.

3° Une ordonnance pour la discipline du parlement, les assemblées des chambres et les enregistrements; il y est dit que l'on ne pourra assister aux assemblées des chambres qu'après dix ans d'exercice d'officier au parlement, sans qu'on puisse avancer ce terme par des dispenses;

Que tout édit et autre point de délibération ira de droit à la grand'chambre, et que ce sera à cette chambre à décider s'il est nécessaire de convoquer l'assemblée générale, en sorte que les enquêtes ne demanderont plus l'assemblée et ne la continueront plus comme jusqu'à présent, et qu'enfin les parlements feront autant de remontrances qu'ils voudront; mais que, quinze jours après leur présentation, ces lois, quelles qu'elles soient, seront tenues pour registrées et pour édictées,

et qu'elles auront leur entier effet. Du reste, dans la déclaration lue au lit de justice, la loi de silence de septembre 1754 est maintenue.

J'oubliais de dire qu'à la fin de la séance le Roi a dit à haute voix : *Telles sont mes intentions, que je soutiendrai de toute mon autorité.*

15 *décembre.* — Effectivement, lundi au soir les enquêtes s'assemblèrent, chacune dans leur chambre, puis descendirent et se réunirent toutes, ainsi que les requêtes et la première chambre des enquêtes. Là ils ont signé un acte de démission de leurs charges, très-motivé, sur ce qu'ils sont déshonorés par les ordonnances lues au lit de justice, qu'ils ne peuvent plus être utiles au Roi et au public, etc.

Ils portèrent le soir à onze heures cet acte à M. le Chancelier, et, comme il n'a pas voulu le recevoir, ils l'ont jeté sur son bureau.

Hier mardi, l'on donna avis à la grand'chambre de cette démission universelle. Il y eut trois présidents à mortier qui offrirent la leur, et presque toute la grand' chambre allait imiter les enquêtes, lorsque le sieur Pasquier, ami particulier du garde des sceaux, fit revenir le plus grand nombre à ne se point démettre, mais il en est resté douze grands chambriers à qui cela fait beaucoup d'honneur, ainsi qu'aux trois présidents qui ont offert leurs démissions.

A l'instant les avocats, étant venus au palais, ont tous quitté leurs robes, et ont déclaré qu'ils fermaient leurs cabinets.

L'on s'attend pour aujourd'hui et les jours suivants à bien d'autres démissions et abandons, comme de

toute la grand'chambre, du procureur du Châtelet et autres tribunaux, puis des parlements provinciaux.

Mon frère se tient fort heureux de n'être plus donné pour auteur des lois de ce lit de justice, car la marquise et le garde des sceaux, ainsi que les abbés de Bernis et de La Ville, avaient pris tellement la chose à cœur que mon frère n'a eu qu'à les laisser faire. Ses amis avaient même, il y a quelques jours, fait courir le bruit qu'il allait perdre sa place, parce qu'il était trop favorable au parlement, bruits qui n'étaient pas répandus sans intention.

16 *décembre.* — Hier, six nouveaux démissionnaires de la grand'chambre furent ajoutés aux onze premiers, ce qui fait présentement dix-sept en tout. Les conseillers d'honneur ont aussi déclaré qu'ils ne viendraient plus au palais. L'on parle de quatre présidents à mortier qui auraient fait la même chose.

Tous les avocats et procureurs se sont retirés du palais et ont pris l'habit bourgeois. L'un d'eux ayant paru hier matin au palais avec sa robe, le peuple cria : *Bas la robe!* et il fallut la dépouiller sur-le-champ.

Le Châtelet, ayant vu ou affecté de voir qu'il n'y avait dans ses tribunaux ni avocats ni procureurs, a fermé la boutique et n'a plus tenu ses plaids.

Dès que mon frère a vu la marquise et le garde des sceaux adopter ce système d'abaisser le parlement, il s'est mis à en parler avec grande sagesse, et, au lieu d'y coopérer, il n'a pas joué leur jeu, et l'a même traversé en quelques propositions et expédients. Voici donc que la marquise l'accuse d'être parlementaire, et, par ses variations, convaincu d'intrigue; elle assure

le Roi que tout ceci ne finira, et qu'il ne sera obéi que quand il aura enfin chassé mondit frère.

Sur cela, le sieur de Sémonville, conseiller d'honneur et frère de la marquise d'Estrades, la grande amic de mon frère, a mené le branle pour faire quitter leurs fonctions aux conseillers d'honneur du parlement. L'on s'en prend à lui; hier, à son audience, M. de Maillebois vint lui donner avis de quelque événement de cour qui le regardait; il tomba subitement en grande perplexité, et finit son audience pour aller à la cour.

L'on parle de remettre en place M. de Maurepas, comme capable de rétablir le calme avec honneur pour le Roi, et je sais quelqu'un qui est allé subitement à Pontchartrain pour lui exposer l'état des affaires.

L'on parle aussi d'une grande querelle qu'il y aurait eu, un peu avant que le lit de justice commençât, entre le duc de Biron et le maréchal de Bellisle, et que le premier aurait dit du second que c'était lui qui, par ses mauvais conseils, était cause de tout ceci. L'on dit même qu'il vient d'être exilé de la cour pour cette parole.

Les évêques, étant très-contents de la mortification du parlement, endurent doucement l'avilissement de la bulle *Unigenitus*. L'on dit qu'ils ont tous l'ordre d'aller résider à leurs églises, et que l'évêque de Troyes est enfermé à Pierre-en-Cize.

17 *décembre*. — Hier, le premier président reçut un courrier avec une lettre écrite de la main du Roi. Sa Majesté lui témoignait sa satisfaction d'avoir conservé les parlements dans la portion de la grand'chambre qui

subsiste, et l'on a mandé ces misérables restes à Versailles, où ils furent hier jeudi à dix heures, et eurent audience. Cependant ce reste ne se monte pas en tout à plus de vingt et un membres, dont plusieurs encore sont hors de combat. Car, avant-hier au soir, il s'en détacha encore trois qui donnèrent leur démission avec les autres.

Je viens d'avoir nouvelle que la grand'chambre avait été très-bien reçue hier à Versailles. Sa Majesté les a félicités sur leur attachement et leur soumission, et leur a permis de délibérer. Ils se sont assemblés hier au soir au palais, et ont chargé M. le premier président et le président Molé de se retirer aujourd'hui devers le Roi pour le supplier de remettre les présidents et conseillers dans le même état où ils étaient avant le lit de justice. Ainsi on commence à espérer que le Roi reculera.

18 *décembre*. — Les émissaires de mon frère courent partout à la ville et à la cour pour publier qu'il n'a aucune part à cette grande affaire du dernier lit de justice, qu'on la lui a cachée, qu'on ne le laissait pas entrer, non plus que M. le chancelier, quand les comités se tenaient chez la marquise ou chez M. le garde des sceaux. Ainsi cheminent aujourd'hui les affaires les plus importantes par la marquise et par son conseil particulier. Le maréchal de Bellisle est de l'avis des deux partis, il disserte, il travaille, il paperasse, et jamais de plans uniformes. La bigoterie du Dauphin et de la famille royale influe beaucoup sur cette affaire-ci, la marquise a voulu lui complaire, elle fait la bigote.

Comme mon frère est très-habile aux intrigues de cour, et étudie continuellement le caractère du Roi, l'on croit que, s'il tient à paraître innocent de cette mauvaise opération, et s'il le fait dire avec tant de publicité et d'affectation, c'est qu'il en a permission du Roi; car autrement, comment un ministre courtisan oserait-il se séparer de la volonté royale avec tant d'ostentation? D'autres disent qu'il joue ce jeu pour se réserver la médiation, et que, dans cette médiation, il attrapera les uns et les autres en ne faisant que de mauvaise besogne pour l'État.

Il a obligé la comtesse d'Estrades à se brouiller ouvertement avec son frère de Sémonville, dès qu'il a quitté le palais, comme les autres démissionnaires, et elle s'est retirée à la campagne.

L'on m'assure que la marquise et son parti cherchent à faire rentrer au conseil le comte de Maurepas pour l'opposer à mon frère; son parti est entièrement composé d'amis et de parents dudit Maurepas, comme le garde des sceaux, M. de Nivernais, M. de Bellisle, le cardinal de la Rochefoucauld, etc.

Le Roi, écrivant aux évêques une lettre circulaire pour leur ordonner d'aller chacun à leur diocèse, a accompagné cet ordre de toutes sortes d'honnêtetés, en leur disant que Sa Majesté était bien aise qu'ils arrangeassent dans leurs diocèses avec leurs curés l'exécution de la déclaration sur la bulle. Cependant c'est par cet exil qu'on les tiendra en bride, et, à l'assemblée d'avril prochain, le clergé en sera plus obséquieux à donner beaucoup de millions pour s'abonner aux deux vingtièmes par manière de don gratuit.

Le Roi a fort caressé tout et chacun des membres

de la grande chambre ui ont été le trouver à Versailles avant-hier; il leur a mis la main sur l'épaule et a parlé à presque tous, les félicitant sur leur soumission à ses ordres. Par là, le monarque se croit bien assuré d'eux, et se persuade qu'aucun ne pourra être séduit par le parti des démissionnaires.

Cependant l'affaire presse, car on attend à tous moments quel parti prendront les parlements provinciaux, et l'on remarque qu'ils vont tous plus vite et plus loin que celui de Paris sur ces sortes de matières.

19 *décembre.* — Le Roi répondit hier aux deux anciens présidents du parlement qu'il ferait ses observations sur leurs représentations et qu'il leur ferait savoir ses volontés. L'on s'attend à quelques adoucissements, mais, s'ils ne sont pas tels que la mortification du parlement cesse tout à fait, ce grand bruit ira toujours en augmentant et deviendra dangereux. L'on m'assure que le Roi était tellement ébranlé, la veille du lit de justice, par toutes les bonnes raisons qu'on lui donna, qu'il faillit contremander cette cérémonie.

20 *décembre.* — Il est revenu dans le public que l'abbé Chauvelin, dans une de ses dernières harangues à une assemblée des enquêtes où l'on traitait du dernier lit de justice, a dit en propres termes que « c'étaient les derniers soupirs de la royauté mourante. » Certes, c'est se donner les violons avec trop de témérité, et en voilà assez pour réveiller le ministère.

L'on voit dans les gazettes étrangères l'arrêté du parlement de Bordeaux pour exclure désormais, de

ses séances, celles de pure courtoisie qu'il avait accoutumé d'accorder aux officiers du grand conseil, mais, considérant leurs attaques et tentatives contre les lois constitutives du royaume, le parlement les en prive.

L'on y voit aussi l'enregistrement que le parlement de Rouen a fait de l'impôt d'un nouveau vingtième. Il le passe, mais à ces seules conditions : 1° que les rôles n'excéderont pas le montant de l'ancien vingtième; 2° que l'ancien comme le nouveau cessera d'avoir lieu trois mois après la cessation d'armes.

21 *décembre.* — Le Roi s'est beaucoup fâché quand les deux présidents députés ont parlé de remettre les choses comme elles étaient avant le lit de justice, quant à la discipline du parlement, et de suspendre cette discipline infligée si mal à propos.

On a nouvelle que le parlement de Rouen, ayant reçu la nouvelle du lit de justice, a, sur-le-champ, fermé son tribunal, ainsi que les tribunaux inférieurs de Normandie, n'y ayant plus ni avocats, ni procureurs qui veuillent travailler.

23 *décembre.* — Le Roi répondit, le 21, à la grande chambre, qu'il n'était plus question d'assembler les enquêtes ni requêtes puisqu'il avait reçu la démission de leurs offices, et que ces offices étaient vacants.

L'on disait hier que M. Tubœuf, conseiller de grand'chambre, était à la Bastille pour avoir signé sa démission avec des termes trop insultants.

L'on dit qu'au lit de justice M. le prince de Conti opina fortement quand M. le chancelier lui demanda

son avis, et que le Roi, qui l'entendit, le regarda avec des yeux de colère. Le voilà tout à fait brouillé avec le Roi, et voilà un chef tout prêt pour les mouvements de résistance ou de révolte qui pourraient s'ensuivre.

Le Châtelet de Paris vient de faire un arrêté très-remarquable et très-haut, portant : « Que, dans cette conjecture, il était obligé d'abandonner les affaires des particuliers pour ne plus s'occuper que de la police générale et de la sûreté du public. »

En effet, tout ceci nous annonce quelque révolte qui couve sous la cendre. Tous les peuples sont devenus grands amateurs des parlements; ils ne voient qu'en eux le remède contre les vexations qu'ils essuient d'un autre côté; ils ont conçu une grande haine contre les prêtres. Ainsi l'on craint qu'à Paris il n'y ait un de ces jours quelques jésuites ou prêtres massacrés, ce qui armerait tout le peuple soudainement.

24 *décembre.* — Les nouvelles et raisonnements qui suivent me viennent du maréchal de Richelieu. On ne croit pas qu'il y ait d'armée française en Allemagne; en effet, on ne voit aucuns préparatifs, ni pour les vivres, ni pour commander les équipages des officiers généraux. Cependant, l'on présume quelque dessein secret de la cour de Vienne à nous, et cela regarde les Pays-Bas. Il est certain que nous avons envoyé depuis peu des ingénieurs sonder les ports d'Ostende et de Bruges. L'on est très-mécontent du comte d'Estrées, et à Vienne et à Versailles; il n'a proposé rien qui vaille, et arendu un mauvais compte de tout. Les Anglais désirent la paix, on le sait positivement. S. M. britanni-

que a fait passer vingt-deux millions à Berlin pour soutenir le Roi de Prusse.

L'on cite un grand mot, mais bien vide de sens, qu'a dit M. le garde des sceaux Machault, la veille du lit de justice. Le Roi lui dit : « Nous allons peut-être faire demain de mauvaise besogne; » à quoi le garde des sceaux répondit : « Sire, j'ai tout prévu et tout prévenu. » Ne dirait-on pas que c'est là l'assertion d'un ministre consommé et sûr de ses coups, tandis que c'est un ignorant qui a manqué tout ce qu'il a fait. Témoin l'affaire du clergé, il y a sept ans.

M. le premier président Maupeou est aussi mal à la cour que dans sa compagnie, pour avoir voulu garder la chèvre et les choux. Quand il cita au Roi, dans des conversations, ce qui s'était passé en 1725 et 1732, Sa Majesté répondit : Alors je ne régnais pas, aujourd'hui je règne par moi-même, et j'ai quarante-six ans.

25 *décembre*. — L'on a nouvelle que les États de Bretagne ont été ouverts par des harangues et par des repas, mais sont restés en toute inaction. Le parlement de cette province ayant envoyé à la cour des remontrances très-fortes sur le vingtième militaire, les États ne veulent délibérer sur rien, que la cour n'ait répondu. Le trône et les parlements en sont sur cette question préalable et sur cette alternative : enregistrera-t-on avant l'abonnement, ou abonnera-t-on avant l'enregistrement, comme le prétendent les parlements et les États? En attendant, voilà sept à huit parlements qui n'ont point registré ce nouvel impôt. J'apprends que le parlement de Grenoble est du nombre; ainsi, cet impôt ne se lève pas dans une partie du royaume.

Il n'y a pas un écu au trésor royal. L'on a, dit-on, sept à huit nouveaux édits bursaux tout prêts pour secourir les finances, mais le diable est qu'il faut l'enregistrement du parlement.

Le plus difficile pour l'autorité royale sera de soumettre les parlements provinciaux qui sont plus résistants et plus révoltés que celui de Paris. Ils sont tous complotés pour dépouiller les intendants de leur autorité.

27 *décembre*. — L'on a déjà nouvelle des parlements de Rennes et de Rouen, touchant la disgrâce de celui de Paris

L'on dit que celui de Bretagne a commencé par cet arrêté, qu'il serait délibéré immédiatement après les fêtes sur ce qu'il y avait à faire pour venir au secours de celui de Paris; que celui de Rouen avait renvoyé au Roi le paquet sans l'ouvrir, disant qu'il savait son contenu, que les peuples étaient soumis aux lois, mais les rois aux lois; que l'offre de leurs démissions était au bout de cette remontrance, et qu'en attendant ils ne jugeraient plus de procès. On ajoutait que l'on allait y envoyer le duc de Luxembourg.

L'on dit encore que le parti est pris de rembourser le parlement de Paris, en partageant son ressort entre deux parlements voisins, dont cependant l'on n'est pas plus content que de lui.

D'autres disent que l'on va faire venir à Paris le parlement de Douai pour remplacer celui de Paris.

C'est pour mercredi que les grands chambriers vont à Versailles implorer la miséricorde du Roi, et se jeter à ses genoux pour qu'il leur permette de s'assembler

avec leurs confrères des enquêtes. Les courtisans comptent beaucoup sur cette démarche, et la regardent même comme une humiliation des enquêtes, mais ils se trompent. Jamais les démissionnaires n'ont été plus prêts à tout faire et à tout souffrir : les hommes voient encore plus par l'imagination que par la volonté; que n'espèrent pas ces démissionnaires du soutien des parlements provinciaux?

Je parlais tout à l'heure du parlement de Douai, sur lequel on compte. Il faut savoir que l'on vient de mettre à sa tête un nommé M. d'Aubers[1], fils d'un fermier de Flandres, homme qui a fait d'assez bonnes études et qui écrit passablement; il s'est donné à M. le chancelier, et lui compose des harangues et des projets de déclarations. Il le loge chez lui. C'est lui qui a eu le plus de part à la confection de sa harangue au lit de justice, et, pour ses services, l'on vient de le nommer premier président de son parlement; il compte de monter plus haut et de parvenir au ministère ou à la première présidence du parlement de Paris. Enfin, c'est un homme horriblement vendu au despotisme.

28 *décembre.* — Il est certain que les parlements de Rouen et de Rennes ont fait un arrêté pour délibérer sitôt après les fêtes sur les moyens d'aviser et de secourir le parlement de Paris.

Il y a eu un nouveau refus de sacrements sur la paroisse de Saint-Luc, à Paris, et le Châtelet s'assembla sur-le-champ. Il a obtempéré à la nouvelle déclaration de justice, qui défend aux tribunaux d'ordonner

1. Eugène-Roland-Joseph Blondel, seigneur d'Aubers, procureur général en 1741.

de conférer les sacrements, mais leur permet de punir les curés refusants, en prononçant ainsi : « Défense au curé de Saint-Luc de refuser les sacrements sous peine d'être décrété de prise de corps. » Et, en effet, ce curé a été décrété sur-le-champ par le Châtelet, et il est en fuite.

29 *décembre*. — La réponse du Roi aux grands chambriers a été ce soir comme on l'avait prévue : « Je ne blâme point les nouvelles instances de la grand'chambre, mais elle ne doit pas insister davantage sur une demande que je ne puis accorder. Je lui ai déjà dit que je regardais comme vacants les offices de ceux des enquêtes et requêtes qui m'ont donné leurs démissions. Pour vous, continuez à me donner des preuves de votre fidélité, et occupez-vous du soin de rendre la justice à mes sujets. »

Toute la suite de ceci paraît remise au 10 janvier prochain ; les nouvelles qu'on a des parlements provinciaux marquent la même époque, à Rouen, Rennes, Bordeaux, etc. L'on observe que Bordeaux sera présidé par le président de Gascq[1], qui a souffert exil, et qui, en l'absence du premier président le Berthon, malade, sera des plus opposés à la cour. Ce qu'il y avait à Paris des députés de ces parlements provinciaux a pris le courrier, pour être rendu, le 10 janvier, à son poste.

Jamais la maxime du président de Montesquieu, en son livre des *Lois*, n'a été plus vraie « que le courtisan est celui qui met toutes ses espérances dans les faiblesses du prince. » Or, ici le parti de la marquise de

1. Blaise-Antoine-Alexandre de Gascq.

Pompadour a excité, et attisé deux passions du Roi, ou plutôt deux faiblesses : sa colère contre le parlement, et celle contre le Roi de Prusse. Un courtisan bien instruit me donne avis de ces deux points irritables, pour que je prenne garde à mes discours, car tout est rempli d'espions, et le Roi se fâche contre ceux qui le contrarient sur cela.

Cependant l'on observe, du caractère de Sa Majesté, qu'il n'a en tout ceci que des affections momentanées. Les premières nuits qui suivent un événement contraire à ses vues, il ne dort pas, il s'agite, puis il n'y songe pas quelques heures après. Ainsi est-il les jours qu'il a quelque réponse à faire au parlement. Quand elle est rendue, il va à ses campagnes faire planter des bosquets. Tout est mené aujourd'hui par le petit conseil de la favorite, et les ministres en titre n'ont plus que les simulacres de leurs départements.

L'abbé de Bernis fait les affaires étrangères; M. de Machault, garde des sceaux, fait les affaires du dedans, surtout pour les parlements. Le maréchal de Bellisle, le prince de Soubise et le comte d'Estrées font celles de la guerre pour les desseins de la campagne prochaine. Mon frère s'accommode de ce rôle de simulacre, étant content pourvu que les travaux de sa charge aillent toujours à ses objets de prédilection, comme d'avoir plusieurs théâtres de guerre, d'y dépenser de gros fonds, et de venger les prêtres constitutionnaires de la roideur des parlements. Il espère que l'on reviendra à lui pour la considération, et, en attendant, ses vues principales sont remplies sans que les événements roulent sur lui.

Il est certain que le projet est passé pour l'armée

que doit commander le prince de Soubise : elle marchera au printemps prochain, et, au lieu d'être de vingt-quatre mille hommes, elle doit être de trente-deux mille; elle doit aller par Leipsick prendre la Basse-Saxe à revers. Outre cela, l'on aura une armée d'observation sur le Rhin, qui coûtera fort cher; l'on fera le comte d'Estrées maréchal de France pour la commander. Enfin, la reine de Hongrie a approuvé que nous allassions à Hanovre où nous prendrons, dit-on, de grandes richesses.

30 *décembre.* — Le parlement de Rouen a rendu un arrêt contre le dernier bref du Pape, semblable à celui du parlement de Paris : il le déclare abusif, contraire aux libertés de l'Église gallicane, et, en conséquence, prohibé.

31 *décembre.* — Après avoir combattu, et fait rendre une ordonnance, mon frère a cédé sur l'affaire des carabiniers; le marquis de Poyanne en est déclaré commandant par la faveur obstinée des cabinets. Ainsi tout va-t-il, les hommes ne sont plus faits pour l'État depuis que la marquise gouverne, mais l'État pour les hommes.

M. le garde des sceaux Machault gouverne les affaires dans ce même esprit de la cour; l'on dit de lui que c'est un talon rouge en jaquette noire.

La carcasse de la grand'chambre s'assembla hier, sur la réponse négative qu'elle avait reçue du Roi. Beaucoup de gens croyaient que cela irait à ce que tous donnassent les démissions comme les premiers; je n'en ai pas encore de nouvelles.

Ainsi finit cette année dans des embarras que se sont attirés sans nécessité la stupidité de la cour, et la malice des courtisans, sous un Roi dont la vocation était la bienfaisance.

1757.

1er *janvier*. — Le Roi a tenu ce discours : « Il faut qu'il n'y ait plus de roi, s'il subsiste encore en France un parlement, comme il était avant le lit de justice que j'ai tenu le 13 décembre. » L'on fait de ceci une affaire de *haut entêtement*, comme a été celle de la Constitution sous Louis XIV. La force de l'entêtement est plus grande chez les hommes bornés que chez les esprits plus lumineux. Malheur à qui entête ainsi nos princes! Ceci est l'ouvrage de l'épiscopat et de la courtisanerie, des femmes surtout, tandis que la raison en général et celle de l'État disent tout le contraire. Aussi se répand-il un sérieux triste et profond sur cet événement; le peuple est en rage muette, et qu'on ne croie pas qu'il manque de canaux multipliés pour faire passer dans les masses l'*idée de la résistance*. Les gens de justice sont partout, agents supérieurs ou inférieurs, leurs innombrables suppôts, les plaideurs, une estime générale pour la magistrature, qui est réellement la portion la plus estimable aujourd'hui de la nation par ses mœurs, son savoir et ses lumières; tout le second ordre de l'Église opposé à la bulle *Unigenitus* et leurs dévots, ce qui va encore plus loin; toutes les provinces, leurs cours supérieures, la misère qui prêche, les magistrats qui consolent, un sourd mécontentement contre la cour, une fureur non dé-

guisée contre l'avidité des hommes de finance, une révolte ouverte contre les intendants, l'envie, la pauvreté, la faim.

L'on parle de plus en plus d'une nouvelle maîtresse pour le Roi, la marquise de Coëtquen, fille de M. de Mailly, qui est la beauté de la cour ; elle veut, avant toute faveur, que l'on chasse la Pompadour.

Les grâces aujourd'hui viennent principalement de la cour de Vienne. Ainsi sont nos Français : ils ne trahissent point l'État, ils ne s'appuient pas sur nos ennemis, mais, dès qu'ils nous voient des alliés, ils y recourent et augmentent la force d'un mauvais parti par l'appui qu'ils lui donnent. J'ai vu la cour de Madrid jouer ce rôle ici. Qui eût dit que peu d'années après ce serait celle de Vienne?

2 *janvier*. — M. de Montmartel se plaint de ne plus trouver d'argent sur la place avec ses billets. M. Boulogne a dit hautement, hier, à son audience, qu'il fallait s'attendre à des retards de payement.

Les grands chambriers non démissionnaires ont délibéré de faire au Roi des remontrances même sur le fond des trois édits ou déclarations portés au dernier lit de justice. Ils ont commencé à dresser les points fixés pour ces remontrances; par là, ils se donnent pour composer tout le parlement. Ils gagnent du temps en filant leur déshonneur sous quelque prétexte, voilà toute leur politique.

L'on voit, depuis quelques jours, les remontrances du parlement de Bretagne imprimées, touchant le vingtième militaire. Elles décrivent la province et tout le royaume comme ruinés de fond en comble par la

mauvaise foi des demandes d'argent. Les États de Bretagne en sont toujours à leur cessation de toutes affaires jusqu'à ce qu'ils aient eu réponse du Roi à ces remontrances fermes et hardies; nos ministres y sont bien embarrassés.

L'on croit que l'archevêque de Paris doit excommunier ce matin tout le siége du Châtelet, à cause de la sentence qu'il a rendue contre le curé de Saint-Leu, pour refus de sacrement.

L'on dit que la communion a été refusée au vieux curé de Saint-Gervais qui, ayant officié dans son église toutes ces fêtes de Noël, s'est trouvé mal chez lui et sent sa fin. Il est le doyen des curés de Paris, et fort opposé à la constitution *Unigenitus*. Son vicaire est dévoué à l'archevêque de Paris et a donné divers prétextes à son refus, puis, ayant écrit à l'archevêque, il a reçu pour réponse de ne le point administrer, à moins qu'il ne se rétractât de son opposition à la bulle. Ainsi l'on prévoit grand scandale.

3 *janvier*. — On ne s'attendait aucunement aux démissions de dix-sept conseillers de grand'chambre; le chancelier, en ayant reçu la nouvelle par un paquet au conseil, pensa tomber à la renverse. On la porta au Roi qui, lisant cette liste avec les ministres, y vit M. de Blaire. Il dit alors : Songe-t-il qu'il a un fils intendant? puis, s'adressant à mon frère, il ajouta : Proposez-moi des successeurs à lui donner, et je choisirai. Quelques ministres rabattirent les coups sur cet intendant nommé Blaire de Boisemont, intendant du Hainaut. Quand le premier rouge de la colère est passé à notre monarque, il revient à l'humanité.

On a arrêté aux portes de Paris 300 exemplaires d'un nouveau mandement de l'archevêque de Paris, qui condamnait la déclaration du Roi faite sur le bref touchant la bulle *Unigenitus*. Le P. Patouillet, jésuite de Lorraine, en était l'auteur. On a exilé ce jésuite à Amiens.

Le Roi vient de donner six mille livres de pension à Mme de Graffigny, femme de beaucoup d'esprit, qui donne au public, avec succès, des romans et des comédies morales. Cela a été accordé à la demande de l'impératrice-reine dont le crédit est aujourd'hui plus grand à la cour que ne l'a jamais été celui d'aucune cour étrangère. Prenant volontiers toutes choses du bon côté, je trouve que peut-être lui accordons-nous cet extérieur de crédit et ces petites choses pour lui refuser les grandes. Car l'on dit que l'armée française ne partira point pour l'Allemagne, et que nous poussons doucement à la paix. Cependant nous donnons de gros subsides aux trois cours de Vienne, de Pétersbourg et de Pologne.

L'Hôtel de ville de Paris vient d'obtenir une loterie qui lui vaudra six à sept cent mille livres par an ; c'est pour les édifices qu'elle commence et pour payer les dettes de l'Opéra, mais personne ne se confie à une administration qui a à sa tête le duc de Gèvres, gouverneur, et M. de Bernage, mon cousin, prévôt des marchands.

4 *janvier*. — L'abbé de Bernis fut déclaré, avant-hier au soir, ministre d'État, effet du grand et déshonnête crédit de la favorite.

6 *janvier*. — Hier, à six heures du soir, le Roi se

disposant à monter en carrosse pour aller faire les Rois à Trianon, fut frappé d'un coup de poignard par un méchant assassin qu'on dit se nommer Damiens, et être du pays d'Artois[1]. Il vendait à Versailles des pierres à ôter les taches. On l'a arrêté sur-le-champ. La garde veillait mal; c'est un valet de pied avec le mousquetaire de l'ordre qui l'a saisi. Le Roi l'avait vu en passant et avait dit: « Voilà un homme qui est ivre; » puis ce traître, étant de quinze pas derrière le Roi, vint à s'élancer promptement sur sa personne sacrée, et l'a frappée d'un coup de stylet entre la hanche et les côtes. L'on parle différemment de la blessure; les uns la disent peu profonde, et les autres autrement. L'on prétend avoir fait la preuve que la lame n'est pas empoisonnée.

Le Roi, se sentant faible, pensa tomber, mais eut la présence d'esprit de dire : « Qu'on arrête ce malheureux, mais qu'on ne lui fasse pas de mal. » On porta Sa Majesté sur-le-champ à sa chambre, on le soigna, puis la Martellière, son premier chirurgien, lui a mis le premier appareil qui n'était pas encore levé quand j'écris ceci. Le Roi dit encore que l'on prît garde à la personne de M. le Dauphin.

Effectivement, M. le garde des sceaux a d'abord

1. En recueillant le précieux témoignage de d'Argenson sur l'attentat de Damiens, le dernier fait important qu'il enregistre dans son *Journal*, nous nous sommes abstenu de contrôler ses dires par les nombreux documents publiés sur ce sujet. Signalons seulement, comme renfermant à cet égard des détails assez curieux, le *Journal manuscrit de Dufort*, introducteur des ambassadeurs, déjà cité par nous, et qui se trouve à la bibliothèque de la ville de Blois.

interrogé ce méchant homme; il s'est montré très-faible, il a dit que l'on prît garde à la personne de M. le Dauphin, et qu'on le devait assassiner avant minuit. On lui a chauffé les pieds; il a dit que, s'il avait à recommencer ce coup, il le ferait encore, qu'il n'était pas encore temps qu'il nommât ses complices, *et qu'il en avait*. C'est un homme très-ferme[1], qui ne paraît point fol, mais très-méchant.

On ne comprend rien à ceci; de quelle part vient le coup? Tout le monde veut qu'il parte des prêtres; cet ordre en est beaucoup plus mal voulu dans Paris. Au fond, le Roi est aimé de ses sujets, et chacun est touché de l'attentat et du danger.

En montant son escalier, le Roi a dit : « Eh! pourquoi veut-on me tuer? je n'ai fait mal à personne. »

On a appelé au secours le sieur Moreau, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, homme très-habile pour les coups de couteau et d'épée, ce qui arrive souvent à l'Hôtel-Dieu.

La prévôté de l'hôtel a commencé la procédure. Le premier président du parlement a d'abord couru à Versailles. En son absence, tous les membres du parlement, démissionnaires ou non, se sont assemblés sans robes pour offrir leurs services au Roi, pour ce grand procès criminel.

Le discrédit et la défiance sont si grands, depuis les démissions du parlement, que tout le monde retire l'argent qu'il avait chez les notaires à placer. Le seul notaire Bronod[2] ayant chez lui quatre millions aux

1. *Sic* dans le manuscrit, quoiqu'on lise quelques lignes plus haut « qu'il s'est montré très-faible. »

2. Son étude était rue Sainte-Avoie.

particuliers, ils ont retiré cette somme pour la serrer chez eux, et la nouvelle catastrophe du jour met plus que jamais en défiance de ce qui va arriver au vaisseau de l'État.

M. le Dauphin est très-mal famé parmi les sujets du Roi; il se montre entêté de bigoterie, gouverné par des cagots intrigants, dur, inhumain, n'aimant le plaisir ni la peine, entêté, et surtout fanatique pour la bulle *Unigenitus*, ayant la moitié moins d'esprit que le Roi son père, de nulle générosité, ni bienfaisance.

Le Roi a été trompé par ses ministres en remuant trop les esprits, surtout en ces matières de religion qui sont si fatales aux rois, car le fanatisme dérive de la superstition. Les prêtres promettent des biens éternels à ceux qui, sur la terre, commettent des crimes pour l'intérêt sacerdotal, et le peuple grossier prend tout cela au pied de la lettre.

7 *janvier*. — Cette blessure n'a pas eu de suite, et le Roi doit être sur pied dans quelques jours. Il avait bien cru être en danger et a fait une harangue à M. le Dauphin, comme s'il comptait de lui remettre les rênes de l'empire; il lui a dit : « Mon fils, je vous laisse un royaume bien troublé, je souhaite que vous gouverniez mieux que moi. »

Sa Majesté a fait tenir jeudi un conseil d'État, où tous les ministres étaient rassemblés, et M. le Dauphin, y présidant, a marqué une intelligence, une dignité et même une éloquence qu'on ne lui connaissait pas, tant il est vrai qu'il faut mettre les hommes *à même* pour connaître leur valeur. Voilà M. le Dauphin associé à l'empire, mais ne nous flattons pas trop, il est

entouré de cagots tristes et fâcheux. Nous allons voir si l'influence de ce prince sur les affaires conduira à la pacification religieuse, ou à des rigueurs plus odieuses contre les magistrats.

On a joint deux maîtres des requêtes à la prévôté de l'hôtel pour instruire le procès criminel de ce scélérat de Pierre Damiens. Ce sont MM. Maboul et Villeneuve.

Cet homme a été laquais; il a trente-cinq ans, d'une belle figure, il est insolent et ivrogne. Il a commencé par frapper sur l'épaule du Roi, et, si Sa Majesté s'était retournée, il lui donnait de son stylet dans la poitrine. Au lieu de cela, le Roi a seulement levé le bras et le coup n'a été que sur les côtes. Il a dit au corps de garde qu'il était bien fâché d'avoir manqué son coup, qu'il savait tous les supplices qu'on lui préparait, mais qu'il ne dirait rien.

Il s'est trouvé en divers mensonges, et en a été quitte pour dire qu'il mentirait toujours comme cela, quelques tourments qu'on lui fît. Ce qui étonne, c'est lest rente et un louis qu'il avait sur lui. Il a dit que cela provenait d'un petit bien qu'il avait vendu chez lui (en Artois), et la chose s'est trouvée fausse. Il est présentement à la Bastille, et l'on ne sait encore si le Roi accordera au parlement la permission qu'il demande de faire et parfaire ce procès, les chambres assemblées. Le premier président est allé deux fois à Versailles pour y insister, M. le Dauphin a ordonné au chancelier de le demander à Sa Majesté qui a répondu qu'elle n'était pas en état de prononcer cette décision.

Il s'agit de savoir si l'assassin a été poussé à cela par

quelqu'un, ce que dénote la somme d'argent qu'il avait sur lui. S'il persiste dans sa fermeté et son silence, on ne saura rien. Chacun des deux partis, moliniste et janséniste, veut que Damiens ait agi à l'instigation de ses adversaires. On épie pour cela chaque parole qu'il dit. Il avait sur lui une *Imitation de Jésus-Christ* : il était donc bigot. Il a dit qu'il a été à confesse à un jésuite, puis, en dernier lieu, à un père de l'Oratoire. Il a dit du mal des évêques, qu'on aurait dû en décoller trois, ce qui semble le rattacher au parti janséniste; il a dit que le Roi gouvernait mal, que c'était un grand service à rendre au royaume que de le faire mourir, que, si c'était encore à refaire, il ferait de même, mais qu'il ne manquerait pas son coup, ce qui l'implique dans la faction moliniste, car ceux-ci sont pour le règne prochain du Dauphin, et on observera qu'il a commencé par déclarer qu'on en voulait à la vie du Dauphin.

Le Roi a dit au duc d'Ayen, capitaine de quartier des gardes du corps : « Avouez, monsieur, que je suis bien gardé ! » Propos du Roi bien dur à embourser et qui devrait faire mourir de honte les officiers des gardes.

On a remarqué à Paris que les bons bourgeois ont témoigné beaucoup de douleur de cet attentat, mais que le bas peuple est resté muet, tant les esprits sont prévenus de la disgrâce des magistrats et de l'esprit fol, méchant et schismatique des évêques ! Sur-le-champ, on a donné ordre à tous les commandants de province, et ils sont partis dans les vingt-quatre heures, tant on craint des soulèvements par le mécontentement des magistrats et la méchanceté des prêtres !

8 *janvier*. — Un homme du conseil me dit hier : On accommoderait bien l'affaire du parlement, mais ces messieurs-là *ne veulent se prêter à rien*. Je ne répondis mot; mais, en effet, comment veut-on que des gens qui ont fait merveille depuis quelques années pour le bien du royaume et pour l'autorité royale se prêtent à aucune sorte de dégradation, quand ils méritent récompense?

La *Gazette de France* d'aujourd'hui a déclaré que la blessure du Roi et son danger avaient été beaucoup plus grands qu'on n'avait dit d'abord. Le stylet avait quatre pouces, et il en est entré trois dans le corps entre la quatrième et la cinquième côte. L'on espérait que la capacité de la poitrine n'était pas entamée; ainsi l'on le craint. Cependant le bruit commun est que la blessure va bien.

L'on parle de grands éclaircissements du Roi et de la Reine, avec belles promesses de lui être toujours fidèle, et l'on dit que la marquise de Pompadour est allée à Croissy.

Mais voici ce qui réjouit aujourd'hui tout Paris : l'on assure qu'il a été décidé que le parlement, les chambres assemblées, jugerait ce malheureux assassin, qu'il allait être transporté à la Conciergerie, et que déjà les gens du Roi avaient été visiter la chambre qu'on lui destinait, qui sera, dit-on, à la tour de Mongommery.

L'assassin est ferme et paraît homme d'esprit, sans extravagance ni délire. Il assure à présent qu'il n'a point de complices et qu'il ne déclarera rien sur cela, quelques tourments qu'on lui fasse. Cependant, les trente et un louis dans sa poche décèlent quelque soutien fort et secret; il maudit toujours le Roi et dit

qu'il a bien fait de vouloir délivrer la patrie d'un tyran, puisque les peuples meurent de faim.

9 *janvier*. — Tout a changé de face pour les officiers du parlement; les ministres et les passions ont conservé la rancune du Roi contre eux et la prétendue jalousie de son autorité au milieu du danger que Sa Majesté vient de courir. L'on avait cru le contraire hier, l'on disait partout que les déclarations du lit de justice étaient suspendues dans leur effet à l'égard des démissionnaires, et que tout le parlement, les chambres assemblées, allait juger ce grand procès criminel.

Le Roi a refusé plus nettement que jamais les offres des enquêtes et requêtes, et autres démissionnaires, et a persisté à leur exclusion du parlement. Sa Majesté a dit qu'elle ne voulait, pour ce procès, que ceux de la grand'chambre qui lui sont restés fidèles. Ce petit troupeau singulier et déshonoré se réduit aujourd'hui à dix-sept, savoir les dix premiers présidents à mortier et sept conseillers, car il en faut retrancher deux paralytiques, et deux clercs qui ne peuvent connaître des matières criminelles. L'on dit qu'il y sera joint les princes, les pairs et les conseillers d'honneur qui ont séance au parlement, ce qui fera nombre, mais ce qui ne satisfera pas le public comme si tout ce procès eût été instruit par toutes les chambres du parlement. Encore veut-on que, préalablement, messieurs de la grand'chambre enregistrent des lettres patentes qui déclareront plus que jamais leur divorce d'avec leurs confrères.

On ne peut ôter de la tête de personne que cet at-

tentat n'ait été suggéré, et on l'impute aux jésuites, à cause de l'ardeur qu'ils ont du règne du Dauphin qui est entièrement pour eux. Il vient d'arriver une aventure qui confirme encore ces soupçons contre les jésuites. Le P. Patouillet ayant été exilé à Amiens, sa malle a été volée, et les voleurs n'en ont pris que l'argent et bonnes nippes, ils ont abandonné le reste, et ce résidu était composé de paperasses à ce jésuite ; on l'a porté au bailliage de Clermont en Beauvoisis. Les juges ne veulent pas le rendre, et l'examinent. Le P. Patouillet est d'une inquiétude et d'une agitation extraordinaire, l'on voit bien que sa correspondance avec l'archevêque lui est précieuse, mais l'on conjecture encore qu'il y aurait là quelques sujets de soupçons sur l'attentat de P. Damiens.

10 *janvier*. — Mes compatriotes, les bailliages royaux de Tours et de Chinon, se distinguent par leur attachement au parlement de Paris, ayant cessé toute administration de justice au moment où ils ont appris les démissions de ce parlement, et que les avocats et procureurs ne travaillaient plus. Cela vient autant de haine contre l'archevêque de Tours que de leur droiture. Le parti moliniste est honni partout.

14 *janvier*. — Damiens est toujours très-malade dans les prisons de Versailles, et l'on ne peut le transporter à la Conciergerie.

Il a travaillé à se défaire lui-même en se tordant les parties génitales; on l'a arrêté à moitié de ce suicide; il a une grosse fièvre, et le tendon d'Achille brûlé. On attribue à M. le garde des sceaux cette im-

prudence qu'il a commise, contre l'ordre du Roi, en l'interrogeant avec brutalité.

Il y a présentement plus de vingt personnes arrêtées, comme soupçonnées de tremper dans cet attentat. Sa famille est arrêtée, mais elle est tranquille.

L'on soupçonne beaucoup les jésuites. Damiens a été cuistre au collége pendant deux ans. On a retiré de ce collége plus de trente enfants pensionnaires, de peur que cette maison ne soit saccagée et brûlée un de ces jours.

Il y a quelques jours qu'un jésuite pensa être déchiré par le peuple au marché des Quinze-Vingts.

M. de Marigny, frère de la marquise de Pompadour, a été confronté avec Damiens; il avait été un an chez sa maîtresse, qui est la femme d'un commis de Versailles, que M. de Marigny enleva quatre jours après ses noces; Damiens était son grison, et on le chassa au bout d'un an pour son insolence.

On a répandu des affiches et des libelles affreux contre le Roi en divers palais et promenades de Paris. La marquise ne voit pas le Roi, ou le voit très-secrètement; elle tient une grosse table matin et soir dans son appartement à Versailles.

Dans le ministère, mon frère paraît favori du Roi et avoir la plus intime confiance. Croyant qu'il allait mourir, il l'appela pour lui donner les clefs et pour aller chercher ses papiers secrets à Trianon, où Sa Majesté comptait coucher deux nuits; puis on m'assure qu'à tous moments il le mande pour des secrets qu'il a à lui confier.

L'on parle beaucoup d'un homme arrêté ce soir qui a voulu forcer la garde, et qui en voulait aux jours de

M. le Dauphin. A la fin, nos princes intimidés seront obligés de vivre comme les tyrans et de se défier continuellement des sujets français.

Les esprits sont trop en mouvement par la religion et par la misère.

15 *janvier.* — Il est vrai que, depuis l'assassinat du Roi, la marquise n'a pas vu Sa Majesté un instant. Elle soutient sa disgrâce en dissimulant, mais peu à peu on l'abandonne. Elle n'a pas même reçu un billet de Sa Majesté qui ne semble pas penser à elle. Pendant ce temps-là, le Roi voit tous les jours le P. Desmarets, son confesseur, et a fait à la Reine bien des déclarations d'amitié et de sagesse. Tout cela sent un grand changement à la cour. M. le Dauphin est du conseil et y prend du crédit.

Ce refroidissement, ces scrupules à l'endroit de la marquise donnent certainement beau jeu à mon frère pour devenir le plus accrédité du ministère. Déjà M. de Machault prend un grand air de tristesse, et ses autres collègues s'appauvrissent.

16 *janvier.* — Bien loin que l'affaire du vingtième et de la disgrâce du parlement de Paris s'accommode avec le parlement de Bretagne, nous avons su hier que deux magistrats de cette dernière cour[1] venaient d'être arrêtés et envoyés à des prisons, l'un à la citadelle de Saumur, l'autre à l'abbaye de Bellesme.

L'on se doute que cette rigueur a été exercée sur ce que ces magistrats auront parlé de leur assemblée du

1. MM. Du Pargot et de la Gacherie.

10 de ce mois, et de prendre partipour le parlement de Paris, et l'on croit effrayer par là tous les parlements.

En même temps, M. de Sémonville, conseiller d'honneur du parlement de Paris, a repris ses fonctions à l'occasion du procès criminel contre P. Damiens. L'on ne dit pas que son confrère M. de la Michodière ait pris le même parti. Deux conseillers de grand'chambre sont aussi rentrés : M. de Blair, sur ce que l'on allait ôter son intendance à M. de Boisemont son fils, et M. de Barraly sur quelque autre intérêt de famille semblable.

L'on mande de Bretagne que l'enlèvement des deux conseillers dont on a parlé a jeté la province et les États dans la plus grande consternation, car les deux courriers se sont croisés : celui du compliment sur l'accident de Sa Majesté, et celui pour arrêter ces deux magistrats, de sorte qu'à peu d'heures près, il a paru que cette injure à la province a été le remercîment des expressions de sa tendresse.

On a procédé avec la plus grande rudesse à cet enlèvement ; les deux magistrats ont été liés et garrottés. Ce sont les plus respectables magistrats de la province, leur crime est d'avoir parlé avec vivacité sur les affaires du parlement de Paris, et l'on se préparait à intercéder vivement pour ce parlement. Ceci ne diminuera pas le zèle, mais l'augmentera.

Hélas ! comme on fait régner le Roi ! Il est à craindre que le commencement de violence de Damiens ne donne le ton à des violences de même nature.

On a arrêté avant-hier, à Versailles, un moine déguisé qui, chez son hôte, a laissé tomber un cou-

teau fabriqué d'une façon suspecte; il a été interdit, et n'a pu dire pourquoi il était là.

Hier, le Roi rendit visite à la marquise. Aujourd'hui, Sa Majesté va à la chapelle.

Il n'y aura point de *Te Deum* public à Paris, Sa Majesté se défiant encore de l'amour des Parisiens.

17 *janvier*. — Enfin, il est décidé que l'armée de M. de Soubise, de vingt-quatre mille hommes seulement, va partir du 20 au 25 février; on y change seulement quelques dispositions aux troupes et aux corps qu'on lui donnait; elle a pour cinquante-deux jours de marche, allant aux frontières de Bohême. On avait dit que, depuis cette résolution, il y avait un nouveau courrier portant que l'impératrice-reine préférait encore notre argent, mais nous aimons mieux donner des hommes.

Nous allons donc à la conquête de Silésie. Toutes les forces d'Autriche y seront, avec ce qu'elle tire encore de Hongrie, soixante mille Russes, etc.) mauvaises troupes.) Le Roi de Prusse ne laissera pas de se bien défendre avec de bons soldats, bien disciplinés qu'il possède, de bonnes troupes allemandes que lui fournit S. M. britannique, et probablement de la cavalerie danoise.

Samedi au soir, le Roi alla rendre visite à la marquise, dont le sort n'est plus incertain par là. La faveur du garde des sceaux chancelle, et on le dit triste et changé.

La *Gazette de France* annonce une espèce de protestation de S. M. danoise sur le bruit qui avait couru qu'elle faisait un traité avec la Russie; elle dit qu'il

n'en a pas été question, et que certainement elle ne troublera pas la paix du nord.

La cour de Vienne fait toujours des efforts inutiles pour faire déclarer l'empire contre S. M. prussienne; on lui résiste, et véritablement ses arguments sont des sophismes.

Général prussien envoyé à Hanovre pour régler les opérations de la campagne prochaine.

18 *janvier*[1]....

1. D'Argenson avait commencé à écrire cette date, mais là s'arrête son manuscrit. Une main que nous croyons être celle de M. Villiers du Terrage a écrit à la suite : « L'auteur est mort le 26 janvier, et l'on peut dire *la plume à la main.* »

Cette mort paraît avoir été déterminée par un anthrax au cou.

FIN DU NEUVIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

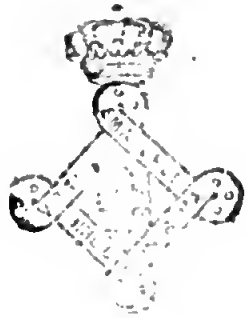

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

1755 (Suite), 5 *mai*. — L'Opéra donné aux sieurs Rebel et Francœur. 1

— 7 *mai*. — Bruit de la retraite de M. Rouillé. — Sédition à Montpellier. — Assemblée des chambres du parlement..... 2

— 9 *mai*. — Suite de l'affaire de Montpellier. — Maladies des ministres..... 3

— 12 *mai*. — Deux évêques dénoncés au parlement..... 4

— 14 *mai*. — Nouvelle assemblée des chambres. — Maladie de l'évêque de Mirepoix..... 5

— 15 *mai*. — La Sorbonne et le parlement..... 6

— 16 *mai*. — Même sujet..... 7

— 17 *mai*. — Prise de Mandrin. — La Lescombat..... 8

— 18 *mai*. — Conversation du premier président Maupeou. — Le syndic de Sorbonne au parlement..... 9

— 19 *mai*. — Lettre du parlement de Toulouse au Roi..... 11

— 22 *mai*. — Détails sur la prise de Mandrin..... *ibid.*

— 23 *mai*. — Mort du duc de Lamballe. — Le duc de Penthièvre. — Mort de Grimod de Beauregard..... *ibid.*

— 24 *mai*. — Conférence entre le Roi, le premier président et le prince de Conti..... 12

— 26 *mai*. — Nouvelles maritimes. — Arrêt du conseil sur la maîtrise. — Exil de l'archevêque d'Aix. — Brochure anglaise sur les affaires d'Amérique..... 13

— 27 *mai*. — Exécution de Mandrin. — Mécontentement du roi de Sardaigne pour sa capture en terre sarde..... 14

Digitized by Google

Pages.
1755, 28 *mai*. — Polémique anglaise sur le Canada, l'Acadie, etc.. 16
— 29 *mai*. — Affaires du parlement. — Nouveaux détails sur la conversatioo du Roi avec le premier président. — Ultramootanisme des évêques..... *ibid.*
— 30 *mai*. — Fanatisme du clergé..... 18
— 31 *mai*. — Nouvelles de Rome, de la Sorbonne. — Prises de M. Bart..... *ibid.*
— 1er *juin*. — Les prioces allemands et les princes français. — La Maison d'Orléans..... 19
— 3 *juin*. — Nouvelles diplomatiques et maritimes..... 20
— 4 *juin*. — Nooveaux détails sur la prise de Mandrin..... *ibid.*
— 5 *juin*. — Même sojet. — Derniers moments de Maodrin..... *ibid.*
— 7 *juin*. — Affaires dn janséoisme. — Nouvelles diverses..... 21
— 10 *juin*. — Diffieultés diplumatiques avec le Piémont au sujet de la prise de Mandrin..... 22
— 12 *juin*. — Assemblée des Chambres. — Affaires d'Orléans, de Troyes, etc..... 23
— 13 *juin*. — Assemblée du elergé. — Doo gratuit. — Le président Aunillon. — Pensions snr le trésor royal..... 24
— 15 *juin*. — Mariage de l'avocat Singla à Montpellier..... 25
— 16 *juin*. — Suite de l'assemblée du clergé. — Don gratuit, décimes. — Discours de M. de Séchelles..... 26
— 18 *juin*. — Nouveau Champ de Mars à la plaioe de Grenelle. — Les prêtres de Saint-Sulpice. — Arrivée de Dupleix..... 27
— 19 *juin*. — Mioistère des affaires étrangères. — Diminutioo do erédit du maréchal de Noailles. — Arbres des Champs-Élysées. 29
— 20 *juin*. — Assemblée des ehambres. — Coodamnation d'un livre moliniste..... 30
— 21 *juin*. — Santé du Dauphio. — Le prioce de Conti et soo entourage..... *ibid.*
— 24 *juin*. Rnpture diplomatique entre les cours de France et de Turin. — Arrivée de l'abbé de Bernis..... 31
— 25 *juin*. Prêtres français schismatiques en Flandre. — Prétendoe conspiration des poudres à l'Opéra de Loodres..... 32
— 27 *juin*. — Départ de l'ambassadeur de Sardaigne..... 33
— 28 *juin*. — Arrivée de Dupleix à Paris. — Les chanoines d'Orléans et les eapucios de Troyes..... *ibid.*
— 1er *juillet*. — Bruit d'aecommodemeot avec la coor de Turin. 34
— 2 *juillet*. Nouveaux bruits de rupture. — La compagnie des Indes. — Le prévôt de Paris. — Les dettes du prince de Condé. — Assemblée du clergé..... *ibid.*

Pages.
1755, 3 *juillet*. — Exécution de la Lescombat. — Nouvelles diverses. 35
— 4 *juillet*. — Magistrats mal famés. — Pension du duc de Saint-Aignan. — Le cardinalat du prince de Conti..... 36
— 6 *juillet*. — Un successeur de Mandrin. 38
— 9 *juillet*. — Projets contre le parlement. — Suppressions de charges. 39
— 11 *juillet*. — Affaires de la guerre et de l'extérieur..... 40
— 12 *juillet*. — Faveur de M. de Séchelles..... 41
— 13 *juillet*. — Le jansénisme dans les provinces. — Le livre du P. Berruyer..... *ibid.*
— 14 *juillet*. — Affaires étrangères..... 42
— 18 *juillet*. — Projet pour les fermes et sous-fermes..... 43
— 19 *juillet*. — Coquetterie de l'ambassadrice de Hollande. — Hostilités en Amérique. — Brouillerie avec la cour de Turin.. *ibid.*
— 20 *juillet*. — Jansénisme. — Colonies anglaises. — Hollande. — Parlements..... 44
— 21 *juillet*. — Nouvelles de Compiègne. — Affaires maritimes. — Levées de troupes..... 46
— 23 *juillet*. — Conduite du clergé. — Nouvelles de Londres.... 47
— 24 *juillet*. Le duc de Penthièvre et les États de Bretagne..... 48
— 27 *juillet*. — Bruits de guerre..... *ibid.*
— 29 *juillet*. — Suppression de greffiers. — Le parlement et les bailliages. — Sermon du P. Regnaut..... *ibid.*
— 30 *juillet*. — *Le Piémontais*, nouveau successeur de Mandrin... 49
— 31 *juillet*. — Départ de Paris du chargé d'affaires anglais. — Départ de Londres de notre ambassadeur. — Finances. — Places des Pays-Bas..... 50
— 1er *août*. — Fortifications de Dunkerque. — Mesures à prendre contre l'Angleterre. — Réconciliation avec le Piémont... 51
— 3 *août*. — Le procureur général Monclar. — Relation anglaise sur le combat du 10 juin..... 52
— 4 *août*. — Appréhensions du Conseil sur les résultats d'une guerre maritime..... 54
— 5 *août*. — Divorce entre M. de Berkenrode, ambassadeur de Hollande, et sa femme. — M. de Bâville. — Nouvelles maritimes..... *ibid.*
— 6 *août*. — Compagnie des Indes. — Hostilités..... 56
— 7 *août*. — Retranchements dans la Maison du Roi. — Bruits de nominations de maréchaux..... 57
— 8 *août*. — Assemblée des chambres du parlement. — Mesures défensives en Écosse..... 58
— 9 *août*. — Disgrâce de la comtesse d'Estrades..... *ibid.*

Digitized by Google

Pages.

1755, 10 *août*. — Même sujet. — Préteodue découverte d'uo fragment de Tacite. — Le comte de Noailles, ambassadeur extraordinaire à Turin. — Système à suivre contre l'Angleterre. 59

— 11 *août*. — Bruits de ville et de cour à propos de la disgrâce de Mme d'Estrades. — Intrigues ministérielles..... 61

— 12 *août*. — Assemblée des chambres. — Révolte d'une compagnie des gardes à Compiègne. — Cause de la disgrâce de la comtesse d'Estrades..... 62

— 13 *août*. — Députation du clergé au Roi. — Mesures militaires..... 63

— 14 *août*. — Le maréchal de Bellisle au conseil d'État. — Bruits de chaogements dans le ministère..... *ibid.*

— 15 *août*. — Caisse de Poissy. — Faits divers..... 65

— 16 *août*. — Nouveaux détails sur la disgrâce de Mme d'Estrades. *ibid.*

— 17 *août*. — Le premier président à Compiègne. — Assemblée du elergé. — Les régiments écossais et irlandais..... 67

— 19 *août*. — Assemblée des Chambres. — Affaires diverses..... *ibid.*

— 20 *août*. — Entêtement de l'archevêque de Paris. — Polémiqoe sur les limites de l'Acadie..... 68

— 21 *août*. — Mort de M. Du Theil. — Nouvelles diplomatiques. — M. de Chambors tué à la chasse par le Daophin..... 69

— 22 *août*. — Mort de Boyer, évêqoe de Mirepoix. — Inquiétude du Roi. — Le comte d'Argenson vu de mauvais œil. — Attitude de l'Espagne. — Affaires diplomatiques et militsires..... 71

— 23 *août*. — Mort de M. de Chambors. — Armements..... 73

— 24 *août*. — Visite de l'auteur à la cour..... *ibid.*

— 25 *août*. — Députation du clergé à la Muette..... 74

— 26 *août*. — P. Paoli, chef des méconteots en Corse..... *ibid.*

— 27 *août*. — Prorogation des séances du parlement..... *ibid.*

— 28 *août*. — Nouvelles de Londres. — Les finauces anglaises... 75

— 29 *août*. — Mme de Pompadour, la comtesse d'Estrades et l'abbé de Bernis. — Faveur de M. de Machault. — Excuses à la cour de Turiu. — Opinions des mioistres sur la guerre. — Charge de conseiller donnée à M. de Bâville..... *ibid.*

— 31 *août*. — Arrêt définitif sur l'affaire d'Orléans. — Le maréchal de Richelieu débouté de sa demande relative aux maisons du Palais-Royal..... 78

— 4 *septembre*. — Mort de l'avocat Pothouin, fameux janséniste. — Iucondoite de plusieurs curés. — Mouvement diplomatique. — Arrangement pour les fermes..... 79

— 5 *septembre*. — Mort de Madame (Marie-Zéphyrine). — Faveurs

Pages.

et dotations de cour. — Procès du maréchal de Richelieu contre les héritiers Dofesque. — Faits maritimes et militaires..... 81

1755, 6 *septembre*. — Même sujet. — Combat de la Belle-Rivière. 83

— 8 *septembre*. — M. de Contrecœur. — Réunion des sous-fermes aux fermes générales..... 84

— 9 *septembre*. — Observations sur le projet des fermes..... 85

— 10 *septembre*. — Les cours de Madrid et de Naples. — Justice sévère en Sicile..... 87

— 11 *septembre*. — Ce que le Trésor gagnera au nouvel arrangement des fermes..... 88

— 13 *septembre*. — Même sujet..... *ibid.*

— 14 *septembre*. — Même sujet. — Libelle condamné..... *ibid.*

— 15 *septembre*. — Encore le nouveau bail des fermes..... 89

— 16 *septembre*. — Visites des Anglais sur nos vaisseaux. — Ordre aux Anglais de sortir de France..... 92

— 18 *septembre*. — Retraite du comte de Saint-Séverin. — Intrigues ministérielles. — Conférences entre le Roi et le prince de Conti. — Le comte d'Argenson et la comtesse d'Estrades..... 93

— 19 *septembre*. — Députation à Choisy de l'assemblée du clergé..... 95

— 20 *septembre*. — Emprunt de la compagnie des Indes. — Affluence de l'argent à Paris; n'est pas un bien, suivant d'A..... *ibid.*

— 21 *septembre*. — L'abbé de Bernis remplace le duc de Duras comme ambassadeur en Espagne..... 97

— 22 *septembre*. — Prises de nos navires par les Anglais. — Traitement fait à nos prisonniers..... *ibid.*

— 24 *septembre*. — Remontrances du parlement..... 98

— 25 *septembre*. — Bruit de la retraite de M. de Puisieux. — Richesse de Mme d'Estrades..... *ibid.*

— 26 *septembre*. — Le Roi à Fontainebleau. — Élection de l'abbé de Boismont à l'Académie française..... 99

— 29 *septembre*. — Nos succès au Canada. — Scrupules prétendus du roi d'Angleterre..... 100

— 3 *octobre*. — Mort du prince de Dombes. — Le duc de Penthièvre amoureux de sa belle-sœur ..... *ibid.*

— 4 *octobre*. — Redoublement d'hostilités de la part des Anglais. — Projet de descente en Angleterre..... 101

— 7 *octobre*. — Déclaration de Montesquieu en mourant. — Changements dans le ministère anglais..... 102

— 8 *octobre*. — Dépenses de la marine. — Disgrâce du comte de Saint-Séverin ..... *ibid.*

Pages.
1755, 9 *octobre*. — Suppression des carabiniers. — Embarras des fermiers généraux. — Expédient de M. de Séchelles..... 103
— 10 *octobre*. — Nouvelles d'Angleterre. — Les députés du clergé à Fontainebleau..... 105
— 12 *octobre*. — Manque de charbon à Paris..... *ibid.*
— 13 *octobre*. — Nouvelles prises faites par les Anglais. — Leurs dispositions quant à la guerre..... *ibid.*
— 15 *octobre*. — Bruits sur le comte d'Argenson et son fils. — Retour du Roi à Choisy et à Versailles. — Lettres de marque.. 106
— 16 *octobre*. — Les partis à la cour. — Le comte d'Argenson et la Pompadour. — Les bons côtés de cette dernière. — Affaire Billard de Vaux au Châtelet..... 108
— 17 *octobre*. — Les jésuites en Espagne. — Les jansénistes d'Auxerre. — Nouveaux détails sur l'affaire du Châtelet.....
— 20 *octobre*. — La miraculée de saint Innocent. — Départ du duc de Nivernais pour Berlin..... 113
— 21 *octobre*. — Distribution des places du prince de Dombes.— Neutralité espagnole. — Nouvelles d'Amérique..... *ibid.*
— 22 *octobre*. — Gouvernement de Guyenne donné au maréchal de Richelieu. — Commandement des carabiniers..... 114
— 23 *octobre*. — Affaires du parlement. — Arrêt contre les capucins de Troyes. — La demoiselle Morfi..... 115
— 24 *octobre*. — Mariage de Mlle de Chimay. — Atteintes au crédit de Mme de Pompadour. — L'archevêque de Paris..... *ibid.*
— 25 *octobre*. — Nouvelles maritimes et d'Amérique..... 117
— 26 *octobre*. — Brouillerie du comte d'A. avec la marquise. — Bruit de l'envoi en Angleterre de l'abbé de La Ville. — Clôture de l'assemblée du clergé..... *ibid.*
— 27 *octobre*. — Déclaration sur la fonte des monnaies..... 119
— 29 *octobre*. — Bruits de paix avec l'Angleterre. — Réponse du Roi au clergé..... *ibid.*
— 30 *octobre*. — Les jésuites en Espagne, en Portugal et au Paraguay..... 120
— 31 *octobre*. — Augmentation des attributions du comte d'A. — Suppression du commandement des carabiniers..... 122
— 1 *novembre*. — Survivance du gouvernement d'Alsace donnée au maréchal de Maillebois. — Nouvelles d'Angleterre et maritimes. 123
— 6 *novembre*. — Mécontentement des princes du sang. — Querelle entre le parlement et le grand conseil..... 124
— 7 *novembre*. — Même sujet..... 125
— 8 *novembre*. — Mort du maréchal de la Mothe-Houdancourt.

Digitized by Google

Pages.
— M. de Saulx lui succède comme chevalier d'honneur de la reine..... 126
1755. — 9 *novembre*. — Magistrats du parlement de Rouen a la Cour. — Le sieur Caze, fermier général, et sa femme.... .... *ibid.*
— 10 *novembre*. — Bruit de la retraite du duc et de la duchesse de Luynes..... 127
— 13 *novembre*. — Indécisions du maréchal de Noailles. — Scission dans l'assemblée du clergé. — Affaire Billard de Vaux... 128
— 14 *novembre*. — Succès du contrôleur général. — Brochures de l'abbé de la Ville..... 129
— 17 *novembre*. — Naissance du comte de Provence. — Création de rentes..... 130
— 19 *novembre*. — Bouderie des princes du sang..... 131
— 20 *novembre*. —Tremblement de terre de Lisbonne. — Discours du roi d'Angleterre. — Le parlement de Rouen et l'arrêt du conseil..... *ibid.*
— 21 *novembre*. — Cris du peuple à Londres contre la France. — Affaires des protestants..... 133
— 22 *novembre*. — Maladies de la Dauphine et de M. Rouillé. — Assiduité de M. de Saint-Séverin à la cour. — Tous les ministres, hors le comte d'A., prennent les ordres de la favorite.... *ibid.*
— 24 *novembre*. — Santé de la Dauphine. — L'abbé de Bernis poussé par Mme de Pompadour aux affaires étrangères..... 135
— 26 *novembre*. — Lettre de l'assemblée du clergé au pape. — Craintes d'attaque des Anglais à Dunkerque..... 136
— 27 *novembre*. — L'onguent de Mme Fouquet. — Brouilleries des ministres. — Nouvelle loterie royale..... 137
— 28 *novembre*. — Orage contre le comte d'A..... 139
— 29 *novembre*. — Affaires de la marine. — Mariage du comte de la Marche..... *ibid.*
— 30 *novembre*. — Remontrances sur l'affaire du grand conseil. — La lettre au pape. — Scission parmi les évêques. — Sacrements administrés au valet de chambre du cardinal de Noailles..... *ibid.*
— 2 *décembre*. — Économies du Roi. — Les ministres logés à Paris. — Tremblements de terre..... 141
— 3 *décembre*. — Édition des remontrances supprimée par le parlement lui-même. — Parlement de Grenoble. — M. de Cassini et le tremblement de terre..... 142
— 4 *décembre*.— Cabale contre le comte d'A. — État de ses relations avec Mme de Pompadour..... 143

Pages.
1755. — 5 *décembre.* — Amours du Roi. — Les trois maîtresses. 144
— 6 *décembre.* — Questions sur les prises. — Les danseurs français à Londres. — M. de Séchelles, les tailles, la loterie, le papier-monnaie..... 145
— 8 *décembre.* — Assemblée des Chambres. — Affaires du clergé et des parlements..... 146
— 10 *décembre.* — Démolitions au vieux Louvre. — Partis à la cour..... 148
— 11 *décembre.* — Affaires de la marine. — M. de Montalembert. — La loterie. — La petite Morfi et sa sœur..... 149
— 12 *décembre.* — Nouvelles militaires. — Encore une loterie. — Banqueroute à Nantes..... 151
— 14 *décembre.* — Assemblée des chambres. — Conseil des dépêches. — Projets de M. de Séchelles..... *ibid.*
— 15 *décembre.* — Le bois et le charbon à Paris. — Les hôtels de Conti et de Soissons. — Lettre circulaire de l'assemblée du clergé. — Suppressions de livres..... 152
— 16 *décembre.* — Les Conti. — Avidité de la mère et du fils. — Démission de l'évêque d'Amiens. — Folie de la demoiselle Chevalier, de l'Opéra..... 154
— 17 *décembre.* — Affaires du parlement..... 155
— 18 *decembre.* — Papiers royaux..... *ibid.*
— 19 *décembre.* — Réunion des corps du génie et de l'artillerie.. 156
— 22 *décembre.* — M. de Montalembert et la fourniture des canons..... *ibid.*
— 26 *décembre.* — Destruction de temples protestants dans l'Aunis. — Les capucins de Troyes et les jésuites de Rome ..... *ibid.*
— 26 *décembre.* — Les parlements de Rouen et de Bordeaux.... 157
— 28 *décembre.* — Rétablissement de droits sur les consommations de Paris. — Mariage de Mlle Morfi..... 158
— 30 *décembre.* — Commandement des côtes de l'Océan donné au maréchal de Bellisle. — Convocation des milices. — Droits sur les consommations..... 159
— 31 *décembre.* — Augmentation de la misère. — Finances. — Doubles attributions du contrôleur général..... 160
1756. 1er *janvier.* — Premières hostilités maritimes. — Nominations militaires et ministérielles. — Brigue à la cour pour donner une nouvelle maîtresse au Roi. — Mme de Cambis. — Brouillerie entre les maisons de Condé et de Conti. — Mariages et cordons bleus..... 161
— 2 *janvier.* — Plaintes au sujet des nouvelles taxes. — L'abbé

Pages.
de Bernis, M. de Rouillé et le maréchal de Noailles. — Affaire de M. de Montalembert..... 163
1756. — 3 *janvier.* — Le manifeste et la déclaration de guerre. — Caractère du Dauphin. — Les princes du sang et les ducs et pairs. — Le sieur Jeannel, directeur de la poste..... 165
— 4 *janvier.* — Prochaine retraite de M. Rouillé. — Guerre déclarée aux Anglais..... 167
— 6 *janvier.* — Le maréchal de Richelieu commandant des côtes de la Méditerranée. — Préparatifs de guerre, projets de descente, corsaires..... 168
— 7 *janvier.* — Impôt de guerre du dixième. — Détails sur le mariage de la demoiselle Morfi. — Nouvelles maîtresses. — Débordements de la cour..... 170
— 9 *janvier.* — Mécontentement pour le dixième de guerre. — Les billets de confession..... 171
— 10 *janvier.* — Adoucissement aux mesures fiscales annoncées. — Cassation par le conseil d'un arrêt du parlement de Dijon.. 172
— 13 *janvier.* — Entremetteuses fustigées. — Théorie de l'auteur sur les filles publiques et les filles entretenues. — Affaires de la cour et du parlement..... *ibid.*
— 15 *janvier.* — D'A. se flatte de remplacer M. Rouillé. — Suppressions de charges au parlement..... 174
— 16 *janvier.* — Même sujet..... 175
— 17 *janvier.* — Crédit persistant de la marquise. — Tribulations du comte d'A. — Négociations à Rome. — Trahisons dans le parlement..... *ibid.*
— 18 *janvier.* — L'abbé de Guébriant à Cologne. — Dispositions du peuple de Londres à notre égard..... 177
— 19 *janvier.* — Prises faites par les Anglais. — Nouvelles des colonies..... 178
— 20 *janvier.* — L'abbé de Boismont et le carême à la cour.... 179
— 25 *janvier.* — Réquisitoire envoyé en Angleterre et réponse. — Augmentation des milices..... *ibid.*
— 26 *janvier.* — Réponse du Roi sur l'affaire du grand conseil. — Traité entre l'Angleterre et la Prusse..... 180
— 27 *janvier.* — Réflexions sur le traité anglo-prussien. — L'ambassadeur d'Espagne à Paris..... 181
— 28 *janvier.* — J.-J. Rousseau et l'abbé de Saint-Pierre. — Le château de Massac en Auvergne. — Affaires du parlement.... 182
— 29 *janvier.* — Armements maritimes..... 183
— 30 *janvier.* — Influence de Mme de Pompadour; sur quoi

Digitized by Google

Pages.

elle s'exerce. — Le parti autrichien à la cour. — Le bail des postes. — Le balcon de Charles IX. — Les occupations de la cour. — Le marquis de Paulmy..... 183

1756. — 31 *janvier*.—Le dernier arrêté du parlement.— Apprêts militaires..... 188

— 1er *février*. — Assemblée des Chambres. — Les suppressions de charges, la caisse de Poissy. — Destination du château de Massac..... *ibid.*

— 3 *février*. — Déclaration du Roi en faveur du grand conseil.. 190

— 5 *février*. — Même sujet. — Les parlements de Toulouse et de Bordeaux..... *ibid.*

— 6 *février*. — Assemblée du parlement..... 192

— 7 *février*. — Le duc de Nivernais à Berlin. — Menace de descente en Angleterre. — Raccommodement entre Mme de Pompadour et les princes du sang. — Comité secret..... 193

— 9 *février*. — Accident au pont de Tours. — Encore le château de Massac. — Hostilités..... 194

— 10 *février*. — Mme de Pompadour dame du palais de la Reine..... 195

— 11 *février*. — Faits divers..... 196

— 12 *février*. — La marquise devient dévote. — Les maréchaux. — M. de Séchelles perd sa réputation..... *ibid.*

— 13 *février*. — Déchaînement universel contre la nouvelle dame du palais. — Elle veut convertir le Roi et ménager la paix avec l'Angleterre. — Expédition projetée en Corse..... 198

— 14 *février*. — Même sujet. — Réflexions sur l'influence croissante de la favorite..... 200

— 16 *février*. — Nouvelle attitude prise par Mme de Pompadour. — État de notre marine. — Rencontre faite par le Roi dans la forêt de Saint-Germain. — Rareté de l'argent..... 202

— 17 *février*. — Assemblée des Chambres. — Toujours l'affaire du grand conseil..... 205

— 18 *février*. — Expatriation de 9000 Français. — Les Acadiens en France..... 206

— 19 *février*. — Invitation du parlement et défense du Roi aux princes et aux pairs de se trouver à l'assemblée des Chambres. *ibid.*

— 20 *février*. — La cour et le ministère. — Le Roi et les jeunes filles..... 208

— 21 *février*. — Audience donnée par le Roi au parlement. — Arrêté à la suite. — Suppression de la cour des Aides de Montauban..... 209

Pages.

1756. — 22 *février*. — Assemblée des princes au Palais-Royal. — Nouvelle députation du parlement 210
— 23 *février*. — Affaires des ducs et pairs et du parlement..... 211
— 24 *février*. — Suite du même sujet. — Mesures de guerre en Provence et à Bordeaux. — Condamnation par le parlement de Rouen des lettres de l'assemblée du clergé..... 212
— 25 *février*. — Réponse du Roi au parlement. — Émotion au palais. — Requête des *Carcassiens*. — Réponse de la Reine à la demande de nommer dame du palais Mme de Pompadour... 213
— 26 *février*. — Les gens du Roi mandés à Versailles..... 215
— 28 *février*. — Réponse du Roi au parlement..... *ibid.*
— 1er *mars*. — Travestissements ecclésiastiques pendant le carnaval..... 216
— 2 *mars*. — Projet de remettre M. de Chauvelin dans le ministère. — Folie de M. de Séchelles..... *ibid.*
— 3 *mars*. — La *Gazette d'Amsterdam* et les affaires du parlement. — Dispute entre le comte de la Marche et le duc d'Aiguillon..... 218
— 4 *mars*. — Fausses mesures contre l'Angleterre. — Quel mal la France peut lui faire. — Projet définitif pour la place Louis XV. *ibid.*
— 5 *mars*. — Candidats au contrôle général. — Arrêté de remontrances..... 220
— 6 *mars*. — État de M. de Séchelles. — Cause de son égarement d'esprit. — Conversation avec M. Chauvelin..... 222
— 8 *mars*. — Mandement de l'évêque d'Auxerre..... 223
— 9 *mars*. — Voyage du Roi. — Mme de Pompadour à Bellevue. — M. de Machault conseiller de la marquise et supposé d'accord avec le comte d'A..... *ibid.*
— 10 *mars*. — État de M. de Séchelles. — La *Gazette d'Amsterdam* et l'affaire des princes du sang..... 225
— 12 *mars*. — Assemblée des Chambres..... 226
— 13 *mars*. — Même sujet..... *ibid.*
— 15 *mars*. — Arrêt du grand conseil contre deux brochures.... 227
— 16 *mars*. — Le duc de Chartres et le médecin Tronchin. — Réapparition de M. de Séchelles. — Prises faites par les Anglais. — Mouvements militaires. — D'A. opposé à la guerre par terre.
— 17 *mars*. — Thèse du P. Maxuel à Rouen. — Le siége de Port-Mahon résolu. — Nouvelles d'Angleterre, de Rome, de Marseille 229
— 18 *mars*. — Le prince de Conti et les affaires du parlement.. 231
— 19 *mars*. — Le Saint-Cyr de Mme de Pompadour..... *ibid.*

Pages.

1756. — 20 *mars*. — M. de Moras adjoint à son beau-père, M. de Séchelles. — Commandements pour la campagne de Port-Mahon. 232

— 21 *mars*. — Prétendants au chapeau de cardinal. — Inertie de M. de Machault. — Le ministère malade au physique et au moral. — Le maréchal de Richelieu et Port-Mahon. — Commandement des côtes 234

— 22 *mars*. — Inoculation du duc de Chartres et de sa sœur. — Le parlement de Rouen. — L'affaire Maxuel et celle du grand conseil 236

— 23 *mars*. — Alarmes du Palais-Royal. — M. de Malesherbes, le duc de Gesvres, la marquise de Pompadour 237

— 25 *mars*. — Le parlement de Rouen et celui de Paris 238

— 27 *mars*. — Finances. — Entreprise de Port-Mahon. 239

— 30 *mars*. — Guerre d'arrêts entre le grand conseil et les parlements. — Mort du vieux procureur général Joly de Fleury. — Infirmités du maréchal de Noailles 240

— 31 *mars*. — Pensions mal données. — Les *Théatins* à l'assemblée du clergé 242

— 2 *avril*. — Le prince de Talmoud. — Préparatifs à Marseille et à Toulon. — Le fils aîné de M. de Machault. — Démission du duc de Béthune 243

— 6 *avril*. — Affaires de la Sorbonne. — Retraite du maréchal de Noailles. — Suite des préparatifs militaires 244

— 7 *avril*. — Lettre de cachet à l'assemblée du parlement. — Détails sur l'affaire de la Sorbonne. 245

— 8 *avril*. — Arrêt de règlement sur les droits du parlement et ceux du grand conseil 246

— 9 *avril*. — Affaires des parlements. — Mot du duc de Brissac. 247

— 11 *avril*. — Dissolution du ministère . . . . . *ibid.*

— 12 *avril*. — Condamnations de livres. — Refus de sacrements. . *ibid.*

— 13 *avril*. — Cause de la brouillerie du parlement de Rouen avec la cour. — Le parlement de Bordeaux et le contrôleur général 248

— 14 *avril*. — Propos des halles. — Retraite de M. de Séchelles. 249

— 15 *avril*. — Le parlement condamne au feu un mandement de l'évêque de Troyes. — Remontrances du parlement de Toulouse . . . . . *ibid.*

— 16 *avril*. — Dernière conversation de M. de Séchelles avec le Roi. — Efforts du maréchal de Bellisle pour entrer au conseil. . 250

— 17 avril. — Nouvelles de la flotte. 251

Pages.

1756. — 18 *avril*. — Remontrances du parlement de Grenoble. — Celui de Paris, la Sorbonoe et le grand conseil. — Remontrances des Chambres de commerce..... 251

— 21 *avril*. — Nouvelles de Rome, de Toulon, de Bordeaux, de Brest..... 252

— 23 *avril*. — Port-Mahon et les flottes de France et d'Angleterre. Dispositions de l'Espagne. — Mme de Pompadour plus prodigue de pensions que jamais..... *ibid.*

— 27 *avril*. — Généalogie de la famille de Pompadour. — Nonveaux troubles au parlement de Rouen..... 254

— 28 *avril*. — Jugement snr l'affaire du grand conseil. — Taetique pour l'opposer an parlement. — Concours du clergé à cette manœuvre..... 255

— 29 *avril*. — Attente des nouvelles de Mioorque. — Remontrances du grand conseil contre le parlement. — Mauvaise santé du maréchal de Bellisle et de l'abbé de Bernis..... 256

— 30 *avril*. — Le parlement sacrifié au grand conseil. — Assemblée des Chambres. — Taetique ministérielle contre les parlements. — Le comte d'A. à la tête de cette croisade..... 257

— 1er *mai*. — Maladie du maréchal de Bellisle. — Le conseil déserté. — Premières nouvelles de la prise de Mahon..... 260

— 2 *mai*. — Opérations de notre escadre sur les côtes d'Espagne..... 261

— 3 *mai*. — L'abbé Darty et sa mère. — Pensions prodiguées à M. de Séchelles et à sa famille..... 262

— 6 *mai*. — Examen par le parlement des registres de la Sorbonne. — Jour donné an parlement de Rouen..... 263

— 7 *mai*. — Guerre des parlements contre les intendants..... *ibid.*

— 8 *mai*. — Assemblée des Chambres. — Procédures diverses.... 264

— 11 *mai*. — Représentations de la chambre du commerce de Bordeanx..... *ibid.*

— 13 *mai*. — Mécontentement des Anglais. — Arrêt hardi du parlement de Rouen..... 265

— 14 *mai*. — Députatioo du parlement de Rouen..... 266

— 15 *mai*. — Propos horribles contre les magistrats. — Têtes montées daos les provinces..... 267

— 17 *mai*. — Entrée du maréchal de Bellisle au conseil..... *ibid.*

— 19 *mai*. — Jansénisme de la *Gazette d'Amsterdam*. — Les avocats de Nancy. — Byng et la Gallissonnière..... *ibid.*

— 20 *mai*. — Assemblée des Chambres. — Exilés dn parlement de Bordeaux..... 268

Pages.

1756. — 23 *mai*. — Acquisition par la ville de l'hôtel de Soissons. — Prétention du parlement à ce sujet..... 269
— 25 *mai*. — M. de Luxembourg à Rouen..... 270
— 26 *mai*. — Entêtement de l'évêque de Troyes. — Adresse du roi d'Angleterre..... 271
— 28 *mai*. — Nouvelles de Port-Mahon. — Fermeture des ports d'Angleterre. — Arrêt du parlement sur la Sorbonne annulé par le grand conseil..... 272
— 29 *mai*. — Suite des nouvelles de Port-Mahon. — Maladie de M. de Moras..... *ibid.*
— 30 *mai*. — Déclaration de guerre officielle de l'Angleterre..... 273
— 31 *mai*. — Combat entre la flotte anglaise et la nôtre. — Siége du fort Saint-Philippe. — Nouvelles de M. de Luxembourg. 274
— 1er *juin*. — Fermentation à Rouen et à Toulouse. — Livre nouveau sur les questions à l'ordre du jour..... 275
— 2 *juin*. — Encore la Sorbonne et le parlement..... 276
— 3 *juin*. — Même sujet..... *ibid.*
— 4 *juin*. — Nouvelle entreprise du grand conseil sur la juridiction consulaire..... *ibid.*
— 8 *juin*. — Le nouveau contrôleur général de Moras. — Les sous-fermes..... 277
— 10 *juin*. — Bruit sur le prince de Conti. — Mme de Pompadour et le traité de Vienne..... 278
— 11 *juin*. — Envoi de l'amiral Anson au secours de Port-Mahon. — Gageures en Angleterre..... 279
— 12 *juin*. — Anecdotes de notre alliance avec la cour de Vienne. — Cette alliance écarte d'A. du ministère. — Sophismes à l'appui. — Réfutation..... *ibid.*
— 17 *juin*. — Ralentissement de zèle dans le parlement. — Séjour du duc de Luxembourg à Rouen. — L'intendant Lescalopier passe de Montauban à Tours..... 283
— 18 *juin*. — La reine de Hongrie fouettée en effigie à Londres. — Affaires des parlements, Paris, Rouen, Bordeaux. — Mort de l'abbé de Pomponne. — Conseil extraordinaire sur les finances. 284
— 23 *juin*. — Nouvelles pensions à la famille de M. de Rouillé. — Nouvelles de Minorque..... 287
— 24 *juin*. — Émeute au marché de l'Abbaye. — Demandes de M. de Richelieu..... 288
— 25 *juin*. — Le dixième adopté au conseil. Motifs du parlement pour le refuser. — Nouvelles de Mahon. — Part prise par M. de Kaunitz et par l'abbé de Bernis à l'alliance autrichienne..... *ibid.*

Pages.

1756. — 26 *juin*. — Le maréchal de Bellisle, MM. de Puisieux et de Saint-Séverin au conseil 290
— 28 *juin*. — M. de Moras et le second vingtième. — Travail du prince de Conti avec le Roi . . . . . *ibid.*
— 29 *juin*. — Les parlements de Rouen, de Bordeaux, de Toulouse. 291
— 3 *juillet*. — Mort du cardinal de Soubise. — Retraite de M. de Puisieux. 292
— 4 *juillet*. — Le doublement du vingtième. — Arrêtés du parlement de Bordeaux. — Remontrances de celui de Paris. — Théorie des *classes*. 292
— 5 *juillet*. — Arrêt du parlement de Rouen. — Registres de la Sorbonne. 294
— 6 *juillet*. — Richesses du cardinal de Soubise 295
10 *juillet*. — L'évêque de Troyes et son mandement. — Arrêt du parlement de Bordeaux . . . . . *ibid.*
— 11 *juillet*. — Prise du fort Saint-Philippe . . . . . *ibid.*
— 12 *juillet*. — Rétablissement du port de Dunkerque. — Le prince Édouard. — Incendie de Rochefort. — Changements dans les ambassades. 296
— 13 *juillet*. — Assemblée des Chambres. — Nouveau mandement de l'évêque de Troyes 298
— 14 *juillet*. — Thèse de Caen. 299
— 15 *juillet*. — Intrigues de cour. . . . . *ibid.*
— 16 *juillet*. — Détails sur la capitulation du fort Saint-Philippe 300
— 19 *juillet*. — Le parlement et l'intérêt de corps. — Conseillers gagnés à la cour . . . . . *ibid.*
— 20 *juillet*. — Construction projetée à Saint-Léger. 301
— 21 *juillet*. — Prise de l'île de Chausey. . . . . *ibid.*
— 22 *juillet*. — Détails sur la prise de Port-Mahon. — Suppression de charges 302
— 23 *juillet*. — Ordre du jour contre les ivrognes à Minorque. — Consternation à Londres. 303
— 24 *juillet*. — L'armateur Georges de Roux à Marseille. — Sa déclaration. 304
— 29 *juillet*. — Le maréchal de Richelieu et l'alliance autrichienne. — Inexactitude de M. de Marigny. 305
— 30 *juillet*. — Atteintes au crédit de Mme de Pompadour. 306
— 31 *juillet*. — Inimitié entre Richelieu et le comte d'A. 307
— 2 *août*. — Mandement de l'évêque de Troyes pour la conversion du parlement. — Procédures contre ce prélat. — Arrêts

Pages.
des parlements de Toulouse et de Provence. — Assemblée des Chambres..... 307
1756. — 4 *août*. — Négociations entre le Roi et le parlement.. 308
— 6 *août*. — Députation du parlement et réponses du Roi..... 310
— 8 *août*. — Protestation et enlèvement de l'évêque de Troyes.. *ibid.*
— 9 *août*. — Arrêt du parlement de Rouen. — Maladresses du chancelier..... 311
— 10 *août*. — La Beaumelle mis à la Bastille. — Le ministre de France à Berlin..... 312
— 12 *août*.— Réponse du Roi sur le vingtième. — Remontrances projetées..... 313
— 13 *août*. — Accord du prince de Conti avec les ministres.... *ibid.*
— 15 *août*. — Les gens du Roi à Compiègne. — Mandement de l'évêque de Saint-Malo..... 314
— 16 *août*. — Les parlements de Bordeaux et de Rouen. — Le premier président Maupeou à Compiègne..... 315
— 18 *août*. — Même sujet..... 316
— 19 *août*. — Préparatifs d'un lit de justice. — Voltaire et le comte d'A..... *ibid.*
— 20 *août*. — Ordres pour le lit de justice. — Protestations du parlement..... 317
— 21 *août*. — Animosité contre l'amiral Byng en Angleterre. — Croisière de Boscawen. — Harangue de l'amiral Hawke..... 318
— 24 *août*. — Lit de justice. — Remontrances, protestations... 319
— 25 *août*. — Mauvais état des finances. — Réparations de Dunkerque..... 320
— 27 *août*. — La maison de campagne de l'archevêque. — L'organiste mal pensant. — L'amiral Byng à Londres..... *ibid.*
— 29 *août*. — Envoi de Bernis à Vienne. — Ligue du ministère contre lui..... *ibid.*
— 30 *août*. — Arrivée de Richelieu à la cour..... 321
— 31 *août*. — Affaire des Hospitalières du faubourg Saint-Marcel. — Remontrances du 22 août. — Brochure condamnée au feu..... 322
— 2 *septembre*. — Guerre entre la Prusse et l'Autriche..... 323
— 5 *septembre*. — Suite de l'affaire des Hospitalières..... 324
— 11 *septembre*. — Procès-verbal du lit de justice..... *ibid.*
— 18 *septembre*. — Lettre du chancelier au parlement de Bordeaux. — Affaires étrangères..... 325
— 28 *septembre*.— Prône de l'archevêque de Paris..... *ibid.*
— 29 *septembre*. — Trahison imputée au prieur d'Auriac..... *ibid.*

Pages.
1756. — 30 *septembre*. — Nouvelles d'Allemagne..... 327
— 2 *octobre*. — L'alliance autrichienne, œuvre des cabinets..... *ibid.*
— 6 *octobre*. — Remontrances de la cour des Aides et de la chambre des comptes. — Fanatisme de l'archevêque de Paris.. 328
— 7 *octobre*. — Infidélité du jeune prince de Condé. — Le prince de Soubise. — Conseil présidé par la marquise. — Nouveau refus de sacrements. — Le P. Griffet..... 329
— 8 *octobre*. — Le duc d'Estrées, l'abbé de Bernis et le maréchal de Bellisle..... 331
— 12 *octobre*. — Réponse du Roi au roi de Prusse. — L'archevêque de Paris et ses adhérents..... 331
— 16 *octobre*. — Mésintelligence entre les ministres à propos de l'alliance autrichienne..... 332
— 17 *octobre*. — Les Hospitalières du faubourg Saint-Marcel. — Le parlement de Provence et l'archevêque d'Aix. — Les évêques adhérents au mandement de Paris..... 334
— 20 *octobre*. — Même sujet..... *ibid.*
— 22 *octobre*. — Plainte de la Sorbonne au roi..... *ibid.*
— 23 *octobre*. — Fausse couche de la Dauphine. — Nouvelles diverses..... 335
— 27 *octobre*. — Procédures contre une lettre attribuée à l'évêque de Troyes. — Impression des remontrances contre les impôts... *ibid*
— 28 *octobre*. — Surcroît de charges en Touraine et ailleurs... 336
— 2 *novembre*. — Situation du conseil..... *ibid.*
— 3 *novembre*. — Relations entre la Prusse et la France..... 337
— 4 *novembre*. — Même sujet.— Rentrée des parlements en Angleterre et en France. — Coups de tête de l'évêque d'Orléans et de l'archevêque de Paris..... 338
— 5 *novembre*. — Mandement de l'archevêque brûlé..... 340
— 11 *novembre*. — Cabale contre le comte d'A. — Parti de la marquise..... *ibid.*
— 13 *novembre*. — Prône de l'archevêque à Conflans. — Rentrée du parlement..... 341
— 15 *novembre*. — Prônes des évêques d'Amiens et d'Auxerre... 342
— 16 *novembre*. — La courtisane et le grand vicaire. — Retour de M. de Maurepas à Paris. — Le pape et la Constitution.... *ibid.*
— 18 *novembre*. — Entrevue entre le Roi et l'archevêque de Paris. — Le bref du pape. — Le comte d'A., l'abbé de Bernis et l'abbé de la Ville..... 344
— 22 *novembre*. Finances, subsides, ordonnances au porteur. — Catholiques et protestants. — Un ministre comme il le faudrait. 345

Pages.

1756. — 25 *novembre*. — Les parlements de Paris et de Bordeaux. — Evêques exilé..... 347

— 26 *novembre*. — Richelieu derrière le rideau. — Embarras de M. de Voyer. — Assemblée des Chambres..... 348

— 27 *novembre*. — Craintes de famine à Paris. — Colère du Roi contre l'abbé de Bernis. — Ordre de départ à l'évêque de Verdun..... 349

— 29 *novembre*. — Menace d'un lit de justice. — Abus de ce moyen. — Les tribunaux et les intendants. — Querelles à Montauban et à Grenoble. — Les États de Bretagne. — Conciliabules parlementaires à Bagneux. — Retranchements de Mme de Pompadour..... 349

— 2 *décembre*. — L'enregistrement du nouvel impôt dans les provinces. — Confusion dans les affaires de l'intérieur et de la guerre. — Retraite du prince de Conti..... 353

— 3 *décembre*. — Affaire du curé de Saint-Pierre Lantin à Orléans..... 354

— 4 *décembre*. — Assemblée des Chambres. — Refus de sacrements..... 355

— 5 *décembre*. — Même sujet..... *ibid.*

— 6 *décembre*. — Contre-ordre pour l'envoi de troupes en Allemagne. — Le marquis de Valory. — Ascendant de la marquise sur le Roi..... 356

— 7 *décembre*. — Affaire de Mme Amelot, de Sainte-Marie. — Réponse du roi aux députés du parlement..... 357

— 8 *décembre*. — Conflit à Bordeaux pour le procès du prieur de Saintonge. — Procès du sieur de Castres et du marquis de Plumartin. — Rigueurs du Roi de Prusse en Saxe..... 359

— 11 *décembre*. — Le parlement de Besançon et les financiers. — Les receveurs des finances et les intendants..... 360

— 12 *décembre*. — Assemblée des Chambres..... 361

— 14 *décembre*. — Lit de justice. — Enregistrement de 3 édits.. *ibid.*

— 15 *décembre*. — Démissions aux enquêtes et requêtes; à la grand'chambre. — Abstention des avocats..... 363

— 16 *décembre*. — Nouvelles démissions. — Le Châtelet cesse de rendre la justice. — Rôle du comte d'A. dans l'affaire du parlement. — M. de Sémonville. — Bruits divers..... 364

— 17 *décembre*. — La grand'chambre reçue à Versailles..... 365

— 18 *décembre*. — Le comte d'A. se tient à l'écart. — Circulaire du Roi aux évêques..... 366

— 19 *décembre*. — Réponse du Roi aux présidents députés..... 368

Pages.

1756. — 20 *décembre*. — Mot hardi de l'abbé Chauvelin. — Extraits des gazettes étrangères..... 368
— 21 *décembre*. — Suite des affaires du parlement..... 369
— 23 *décembre*. — Même sujet..... *ibid.*
— 24 *décembre*. — Opinion de Richelieu sur les affaires. — Le Roi, MM. de Machault et de Maupeou..... 370
— 25 *décembre*. — Nouvelles des États de Bretagne et des parlements provinciaux. — Pénurie du trésor..... 371
— 27 *décembre*. — Parlements de Rennes, de Rouen, de Douai.. 372
— 28 *décembre*. — Curé de Saint-Luc décrété par le Châtelet... 373
— 29 *décembre*. — Réponse du Roi à la grand'chambre. — Parlements provinciaux. — Simulacres de ministres.— Retour au projet d'envoyer des troupes en Allemagne..... 374
— 30 *décembre*. — Arrêt du parlement de Rouen..... *ibid.*
— 31 *décembre*. — Gouvernement de cour. — Embarras de la fin de l'année..... 376
1757. — 1er *janvier*. — Haut entêtement du Roi. — Idée de la résistance dans le peuple.— Annonce d'une nouvelle maîtresse. — L'Autriche et les grâces de la cour..... 377
— 2 *janvier*. — Remontrances du parlement de Bretagne. — Le curé de Saint-Gervais. — Démissions de dix-sept conseillers.— Le mandement de l'archevêque et le père Patouillet. — La pension de Mme de Graffigny. — Loterie de l'Hôtel de ville... 378
— 4 *janvier*. — L'abbé de Berois, ministre d'État..... 380
— 6 *janvier*. — Attentat de Damiens. — Commencement de procédure. — Symptômes de discrédit. — Le Dauphin mal famé... *ibid.*
— 7 *janvier*. — Nouvelles de la blessure du Roi. — Le Dauphin président du conseil. — Détails sur Damiens. — Chaque parti se renvoie la responsabilité. — Effet différent sur le bas peuple et sur les bourgeois..... 383
— 8 *janvier*. — Déclaration de la *Gazette de France* sur la blessure du Roi. — L'affaire est déférée au parlement. — Attitude de l'accusé..... 386
— 9 *janvier*. — Le procès, les démissionnaires et la grand'chambre. — Soupçons contre les Jésuites..... 387
— 10 *janvier*. — Les bailliages de Tours et de Chinon..... 388
— 14 *janvier*. — Maladie de Damiens. — Arrestations, confrontations.— Manifestations contre les jésuites et leur collége. — Placards et libelles..... *ibid.*
— 15 *janvier*. — Éloignement de la marquise. — Le Roi se rapproche de la Reine et du Dauphin..... 390

Pages.

1757. — 16 *janvier*. — Nouvelles des parlements de Paris et de Rennes. — Magistrats bretons enlevés..... 390

— 17 *janvier*. — Départ prochain de 24 000 hommes sous les ordres de M. de Soubise. — Affaires d'Allemagne, de Danemark, de Russie..... 392

— 18 *janvier*. — *Dernière date écrite par l'auteur et non remplie*... 393

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

A

Abadie (Abbé). Roué, VII, 396.
Abo (Traité d'). IV, 429.
Académie de France à Rome. On exige d'elle des billets de communion. VIII, 108.
Académie des belles-lettres en Suède. VIII, 108.
Académie des inscriptions et belles-lettres. I, 165 à 175. — D'A. y est élu, V, 127. — VI, 22; s'occupe de l'histoire métallique du Roi, 129; 152. — Montre de l'hostilité contre les prêtres, VIII, 290.
Académie du Luxembourg. I, 92.
Académie française. I, 14, 164, 172. — II, 36. — V, 160. — Exclusion donnée par le Roi à l'élection de Piron et de Du Vaudier. VIII, 57, 59.
Acadie, ou Nouvelle-Écosse. Ses limites. VI, 13, 183, 301, 343. — Discussions à ce sujet avec les Anglais, IX, 14, 16; mémoires sur ces questions, 68; réfugiés de cette colonie en France, 206.
Acquaviva (Cardinal). IV, 181.
Acunha (Don Louis d'). I, 244, 248, 277, 280, 311. — II, 146. — V, 40.
Adélaïde (Madame). II, 82. — V, 186, 189, 212. — VII, 116; obtient un appartement communiquant avec celui du Roi, 118, 121; est en faveur, 123; aventure qui lui serait arrivée avec un garde, 143; 303.—Gouverne la Maison du Dauphin, VIII, 84. — IX, 62, 75.
Affaires étrangères (Ministère des). Ses maximes par d'A., IV. 131. — V, 111, 438. — VI, 231. — VII, 113. — Prétendants à ce poste lors de la mort de M. de Saint-Contest, VIII, 327, 328.
Agenois (Duc d'). Voy. *Aiguillon* (Duc d').
Aguesseau (D'), chancelier I, 130, 132, 134, 135, 200. — II, 16, 66, 109; critique de ses actes, 287; 299, 308, 352, 410. — III, 3, 8, 31, 41, 54, 266. — IV, 100. — V, 491. — VI, 5, 64, 175, 179, 224, 268, 278, 281, 290, 294; envoie au Roi sa démission, 300; comment il reçoit l'annonce de ses successeurs, 311; sa mort, 357.
Aguesseau (D') de Fresnes, conseiller d'État. II, 118, 286, 290, 299. — III, 8, 41, 314. — V, 190, 494. — VI, 5, 64, 176, 179, 308. — VII, 410. — VIII, 120.
Aiguillon (Duc d'), d'abord duc d'Agenois. II, 179. — III, 234. — IV, 44. — VI, 28. — Lieu-

tenant général en Bretagne, VIII, 2; 280, 370. — IX, 218.
Aiguillon (Duchesse d'). VI, 351. — IX, 297.
Aiguillon (Mlle d'). IX, 303.
Aix (Archevêque d'). Voy. *Brancas* (J.-B.-A. de).
Aix-la-Chapelle. (Congrès et Paix d'). V, 125, 136, 169, 250, 264, 269; épigrammes contre la paix, 349, 362; elle est publiée, 387.
Alary (Abbé), I, 93, 96, 102, 103, 104, 107, 108, 195, 196, 201, 275.
Albe (Duc d'), IX, 72, 121.
Albe (Duchesse d'), VI, 143.
Albemarle (Duc d'), ambassadeur d'Angleterre. V, 420. — Arrive à Paris, VI, 8; 20, 53, 118, 217, 301, 352, 368. — VIII, 148; sa mort, 395.
Alberoni (Cardinal). I, 28 et suiv., 39, 189.
Albert (Marquis d'). V, 216.
Alembert (D'), ami de d'A. VII, 68, 224. — VIII, 60.
Alexandrine (Mlle), fille de Mme de Pompadour. VI, 185. — VII, 3, 39, 282. — Sa mort, VIII, 306, 308, 309.
Aligre de Boislandry (D'), intendant. VI, 412. — Sa querelle avec le duc de Chaulnes, VIII, 330, 332, 337; décision sur cette affaire, 342.
Alincourt (Mme d'). III, 329, 331.
Allemagne (Affaires d'). I, 323. — II, 25, 26, 27, 95, 134, 195, 226, 237, 268, 577. — III, 208, 238, 268, 290, 295, 299, 309, 378, 394, 402, 417, 433. — IV, 1, 86, 95, 365 et suiv., 407 et suiv. — V, 74, 140, 306. — VI, 337. — VII, 10.
Allevraud (D'). II, 207.
Alluye (Comtesse d'). I, 147.
Ambassade de Portugal. Destinée à d'A. I, 219, 221, 224, 244, 259, 260, 280, 310, 311. — II, 73, 145; lui est retirée, 187; 212, 267, 275. — III, 254.
Ambassade de Naples. Destinée à d'A. II, 74.
Amelot de Chaillou, ministre des affaires étrangères. I, 234, 240, 260, 272, 276, 301, 311, 322. — II, 22, 46, 101, 133, 182, 424. — III, 3, 41, 211, 280, 324, 326. — IV, 68, 74, 93; son renvoi, 96, 99, 239. — V, 170; sa mort, 459, 472.
Amelot de Chaillou (Mme). I, 259. — II, 100, 198, 203.
Amelot, ancien maître des requêtes. IX, 357.
Amelot (Mme), religieuse de Sainte-Marie. IX, 355, 357.
Amérique (Colonies anglaises de l'). I, LV.
Amiens (Evêque d'). Voy. *Dorléans de la Mothe*.
Amortissement. III, 100.
Anamahon en Guinée (Roi d'). VII, 257.
Ancenis (Duc d'). II, 301.
Andelot ou plutôt Andlau (Mme d'). III, 430.
Angervilliers (Bauyn d'), secrétaire d'Etat de la guerre, I, 65 et suiv., 104, 162, 215, 286, 302, 315, 322. — II, 78, 152, 175, 221, 285, 291, 309, 343, 359, 388, 419; sa mort, 421.
Angervilliers (Mme d'). II, 291, 348, 350, 428.
Angleterre. I, 305. — II, 32, 70, 114, 125, 127, 209, 223, 233, 293, 306, 339, 340, 363, 390. — III, 77, 199, 407, 436. — IV, 36, 247. — V, Caractère de ses habitants, 89, 105, 130, 188, 484. — VI, 45, 120, 141, 144; vent philosophique soufflant de ce pays, 464. — VII, 21, 31, 401. — IX, 265; nous déclare la guerre officiellement, 273, 284, 338.
Anisy (M. et Mme d'). Leur procès en séparation. VII, 67.
Anne Iwanowna, Czarine. III, 89; sa mort, 229.
Annonciade, établissement à Naples. VIII, 225.

Auroux (Chanson de Mme). IV, 104.
Anselle (Abbé), vicaire de Saint-Étienne-du-Mont. VIII, 392.
Anson (Amiral). V, 81.
Anthelmy, évêque de Grasse. II, 260, 267.
Anti-gallicans (Société des). VII, 36, 397. — VIII, 348.
Anti-Machiavel (*L'*). III, 139.
Antin (Abbé d'). I, 168.
Antin (duc d'). I, 165 à 175. — II, 202. — III, 101. — VI, 30.
Antin (Duchesse d'). III, 429.
Antin (Marquis d'). II, 342. — III, 263, 427.
Antoine. II, 413.
Antonia, infante d'Espagne. V, 34 et suiv. — VI, 4, 30; mariée au duc de Savoie, 104, 143.
Anville (D'), géographe. VI, 343.
Appartements. Voy. *Versailles*.
Appels comme d'abus, VIII, 400, 422, 445.
Aquitaine (Duc d'). Sa naissance, VIII, 111, 114, 115; sa mort, 231.
Ardore (Prince d'). V, 367, 414.
Aremberg (Duc d'). II, 135.
Argens (D'). III, 91.
Argenson (Terre d'). I, 4, 206, 310. — II, 206.
Argenson (Famille d'). I, XLV. 1. — II, *Errata*, 453.
Argenson (René I de Voyer d'). I, 1.
Argenson (René II de Voyer d'). ambassadeur à Venise. I, 1, 2, 3, 4.
Argenson (François-Hélie de Voyer d'), archevêque de Bordeaux. I, 4. — II, 269.
Argenson (Marguerite Houlier, comtesse d'). I, 5.
Argenson (Marc-René marquis d'), garde des sceaux. I, 4 à 13, 22, 39 à 43, 146.
ARGENSON (René-Louis, marquis d'). I, *Introduction*, I à LX *passim*; ses camarades au collége, 16; 33, 55, 97, 110, 111, 112; son caractère, 114; 135 et suiv., 149 et suiv., 165 et suiv., 177, 178, 185; entre au conseil des dépêches, 205; 209, 222, 242, 260, 293, 294, 303, 310, 321, 348. — II, 21, 84; son opinion sur les affaires de la Constitution, 90; commissaire dans l'affaire de l'Université, 107 et suiv., 123; sa lettre à M. de Chanvelin, 140; ne va pas en Portugal, 187, 205; ses réflexions philosophiques à ce sujet, 215 à 220, 357, 377. — III, 28, 31, nommé chancelier du duc d'Orléans, 155, 247, 261, 271. — Détails sur sa fortune, son mariage, IV, 38; raccommodement avec son frère, 49; 54; se compare à Paméla et à Caton, 74; 87; nommé membre du Conseil Royal, 102; quitte la Maison d'Orléans, 103; nommé ministre des affaires étrangères, 115 et suiv.; son travail au ministère, 153; ses efforts en faveur de Charles-Édouard, 316 et suiv; sa disgrâce, 378. — Manœuvres en Espagne contre lui, V, 33; part qu'il prend au second mariage du Dauphin, 55 et suiv.; ses rêves ministériels, 151 et suiv.; injustices dont il est victime, 219 et suiv.; nommé président de l'Académie des inscriptions. 349. — VI, 102, 177, 281; il est question de lui pour les fonctions de chancelier, 304. — VII, 26; opposition de sa famille à son retour en place, 45, 70; il est question de le nommer gouverneur du duc de Bourgogne, 246; ce qu'il dirait au Roi s'il était premier ministre, 299; ses idées sur la tolérance, 331. — Vœux pour son rappel aux affaires. VIII, 138; demande une place de conseiller d'État d'épée, 280; il est question de lui pour les affaires étrangères, 379; se flatte d'être bientôt rappelé, 392. — Travaille à un manifeste contre

l'Angleterre, IX, 165; écrit le dernier article de son Journal le 18 janvier 1757, meurt le 26, 393.
Argenson (Marquise d'), née Méliand. I, 160, 178. — IV, 29.
Argenson (Marc-Pierre, comte d'). I, II, 203, 244, 246, 352 à 359. — II, 21, 47, 60, 61, 124, 164, 182, 205, 237, 269, 299, 314, 417. — III, 8, 12, 42, 62, 114, 140, 146; nommé intendant de Paris, 153; 167, 240, 275. — IV, 20; nommé ministre de la guerre, 21 et suiv.; 54, 64, 66; son portrait, 189 et suiv. — V, 86, 88, 92, 113, 213; griefs de son frère contre lui, 220; 230, 263, 268, 275; malheurs qui l'assiègent, 304, 327, 351, 354, 374, 383; comment il conduit les affaires de la guerre, 405, 469; 473. — Logé au Louvre, VI, 16; 75, 82, 151, 230, 236, 276; s'appuie sur les jésuites, 305; 315, 320; part qu'il prend à l'établissement de l'École militaire, 336, 393; voyage en Flandre, 430; 437, 442, 443; ses confidences à son frère, 471. — VII, 7, 103, 138, 240, 258, 269, 306, 376, 381, 448; haine du parlement contre lui et sa famille, 455. — VIII, 16, 77; ses relations avec les jésuites, 83, 117; principal auteur du coup d'État contre le parlement, 160; 209, 223; passe pour s'opposer à son retour, 313; obtient le logement de Bachelier au vieux Louvre, 318; 345, 381, 387. — IX, 72, 108; sa brouillerie ouverte avec Mme de Pompadour, 117, 143, 255; s'oppose au retour du maréchal de Richelieu, 307; 340, 367, 389.
Argenson (Anne Larcher, comtesse d'). V, 290, 305. — VII, 160.
Argenson (Louis-Aug. de Voyer de Paulmy d') deuxième fils du comte. II, 205.
Argenson (René, marquis d'), arrière-petit-neveu de d'A. I, IV, éditeur de ses *Mémoires*, 1825 et 1857-58, VI, VII, VIII.
Argouges (D'), lieutenant civil. Vers contre lui, VII, 74; 411. — VIII, 136, 138.
Argyle (Duc d'). III, 94, 202.
Aristomène, tragédie de Marmontel. V, 482. — VI, 119.
Arles (Archevêque d'). Voy. *Jumilhac* (J.-J. de St-Jean de).
Armainvilliers. VII, 16.
Armateurs de St-Malo, de Dunkerque etc. II, 224. — III, 356. — IX, 52, 168, 196.
Armée (État, ordonnances, règlements, etc.). V, 405, 407, 436. VI, 229. — VII, 148, 444, 467. — VIII, 219. — IX, 83.
Armenonville (Fleuriau d'), garde des sceaux. I, 77, 87.
Arnouville (Château d'). VI, 448, 462. — VII, 283, 301.
Arts (*Les*) *réduits à un seul principe*. VI, 270.
Arty (Mme d'). V, 226, 231. — VI, 149. — IX, 262.
Arty (Abbé d'). IX, 262.
Arzac-Pompadour. VI, 35.
Asfeldt (Maréchal d'). I, 210. — III, 55.
Assemblée du Clergé. VI, 200, 208, 209, 215, 239, 246, 251, 253, 255, 258; dissoute par lettre de cachet, 258; 262, 263, 266. — VII, 2. — IX, 24, 26, 63, 119, 120, 128, 136.
Assiento. III, 78.
Assogues. II, 209, 252.
Assurances (Compagnie d'). VI, 123, 155, 196.
Astrodi (Mlle), actrice italienne. VIII, 258.
Aube (D'), intendant. I, 80.
Aubers (Blondel d'). IX, 373.
Aubeterre (D'), ambassadeur. VII, 146. — IX, 321.
Auch (archevêque d'). Voy. *Montillet*.
Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne. V, 42 et suiv.
Aumont (Duc d'), premier gen-

tilhomme de la chambre. II, 60. — VI, 194. — VII, 181. — VIII, 361, 376.
Aumont (Duchesse d'). VI, 8.
Aunay (Terre d'). Donnée à Mme de Pompadour, V, 298.
Auneuil (Président d'). VIII, 107.
Aunillon (Abbé). IV, 124, 150, 399. — V, 133. — VI, 191. — VII, 396. — IX, 69.
Aunillon, président de l'élection de Paris. VI, 250, 363, 401. — VIII, 273. — IX, 24.
Auriac (D'), conseiller d'État. VIII, 208.
Auriac (Prieur d'). IX, 326.
Autenil (D'). V, 206.
utrichien (Parti) à la cour de France. VIII, 154. — IX, 85, 279 et suiv., 378.
Autry (Comte d'). I, 94, 98.
Auvergne (Province d'). VI, 93, 137.
Auvergne (Cardinal d'). I, 287. — II, 139, 424. — III, 8.
Auxerre (Évêque d'). Voy. *Caylus* et *Condorcet*.
Avaray (D'). Ambassadeur en Suisse. V, 429.
Avocats. VII, 27, 102, 226. — VIII, 10, 27, 82, 115, 156. — IX, 363.
Ayat. Voy. *Beaufranchet*.
Aydie (Abbé d'). II, 231.
Ayen (Duc d'). I, 296. — II, 124. — III, 60, 225, 132, 244, 286, 307, 339. — Chassé de la cour du Dauphin, V, 80; 113, 133, 272, 282. — V, 348. — VI, 273. — Ses querelles avec MM. de Choiseul et de Meuse. VII, 32; 64, 118, 167, 466. — VIII, 264. — IX, 385.

B

Bachelier, valet de chambre du Roi. I, 257, 267, 274, 292. — Favori du Roi, 299; 313, 315, 319. — II, 1; son éloge, 3; 20, 64, 67, 76, 123, 147, 154, 171, 174, 208; le Roi va le voir à la Celle, 220; 228; partisan de M. de Chauvelin, 248; 258, 337, 346, 353, 354, 376, 394, 409, 423. — III, 12, 20, 23, 32, 40, 65, 81, 110, 136; n'a plus le même crédit, 147; 213, 226, 265, 307, 324, 362, 399, 411, 413. — IV, 2, 121. — Reprend faveur, VII, 305, 408. — Sa mort, VIII, 318.
Bacquancourt (De), fermier général. VI, 301, 346.
Baculé. VIII, 483.
Bagatelle, maison dans le bois de Boulogne. II, 137. — V, 254.
Bagieux, chirurgien. V, 366.
Bagneux. Conciliabules parlementaires qui s'y tiennent. IX, 352.
Bailliages. Prennent parti pour le parlement de Paris, VIII, 149; protestation de celui de Soissons, 188: id. de Lyon, 194, 226.
Baillon. IX, 157.
Balcon de Charles IX. IX, 187.
Balleroy (Marquis de). I, 93, 97, 252, 257, 258. — II, 80, 235, 258, 385, 386. — III, 49, 140, 180, 302, 308, 388. — IV, 106; exilé, 112, 113. — V, 255.
Balleroy (Mlle de), V, 257.
Ballets donnés par les Jésuites. VI, 245, 260.
Ballons (Invention des). I, LIV.
Balosre. I, 255.
Bals. Voy. *Fêtes*.
Balzac (Louis Guez de). I, 4.
Banqueroutes. III, 360, 380, 390. — VI, 385. — VIII, 77.
Barbançon (De). VII, 100.
Barbaresques (Puissances). VI, 6, 293, 422. — D'A. provoque une croisade contre elles. VII, 62.
Barbarini (La), danseuse, II, 197.
Barentin (De). Intendant de la Rochelle. II, 348, 359.
Barjac. I, 269, 293. — II, 28, 181, 400.
Barricades. Prévues en cas de suppression du Châtelet. VIII, 203.
Bart (Philippe-François). IX, 39.

Bartenstein. II, 317. — V, 219.
Baschi (De), ambassadeur à Lisbonne, puis en Suède. V, 237, 492. — VI, 77, 200. — VII, 60. — IX, 141, 297.
Baschi (Mlle de). VIII, 299.
Bath (William-Pulteney, devenu comte de). II, 390. — VI, 90, 103, 120; ses conversations avec d'A., 131, 170.
Bâtiments du Roi. II, 283. — V, 188. — VI, 5, 245, 274, 448. — VII, 127, 298, 415.
Batteux (Abbé). VI, 269.
Baudry, intendant des finances. II, 371, 375, 381. — VI, 77.
Bauffremont (Marquis de). VIII, 210.
Baurais (Baron de). VI, 59.
Bauyn, évêque d'Uzès. VIII, 306.
Bavière (Affaires de). IV, 383 et suiv.
Bavière (Comte de). III, 197.
Bâville (De), fils du président de Lamoignon. IX, 55, 78.
Bayle. VI, 16, 30.
Bazoncourt (De). V, 451.
Béarn. Troubles au sujet des impôts. VI, 165.
Beaucaire (Foire de). VII, 286.
Beaufranchet (D'Ayat de). Épouse Mlle Murphy. IX, 151, 169; tué à Rosbach, 170.
Beaulieu de Bombarda, conseiller au grand Conseil, IX, 191.
Beaumunt (Christophe de), archevêque de Paris. V, 490. — VI, 6, 18, 31, 142, 324, 395, 468. — VII, 196, 199, 211, 219; insulté par les poissardes, 226; 227, 280, 359, 362, 367. — VIII, 212, 308, 337, 344; exilé à Conflans, 378, 426, 427; exilé à Champeaux, 438; 443, 445; commencement d'accommodement avec lui, 447, 455. — IX, 116, 176, 319, 328, 331; son mandement brûlé en Grève, 340; son prône à Conflans, 341; 344, 358.
Beaumont, intendant de Lille. VIII, 330, 333. — IX, 51.
Beauvau (De). III, 276.
Beauvilliers (Duchesse de). VIII, 260.
Beauvoir (Chevalier de). V, 195.
Bécheran (Abbé). I, 113.
Bellarmin (Cardinal). Découverte d'un manuscrit de lui sur la Vulgate, VIII, 17; canonisé, 48.
Bellefont (Gigault de), archevêque de Paris. V, 7.
Bellegarde (De). VI, 399.
Bellegarde (De), conseiller à Rouen, VIII, 89.
Belle Mignonne (*La*). Ce que l'on appelait ainsi. VII, 16.
Belle Rivière (Affaire de la), en Amérique. IX, 84.
Bellevue (Château de), V, 403, 413, 496. — VI, 2, 20, 24, 140; coûtera sept millions, 251; 263, 276, 280, 282; la cour y fait son premier voyage, 295; 298, 302, 303, 348, 383; on y joue la comédie, 407. — VII, 185, 290. — VIII, 1, 311. — IX, 222.
Belley (Evêque de). Voy. *Quincey*.
Bellisle (Comte, puis Maréchal de). I, 210, 271, 273, 300. — II, 22, 26, 39, 62, 186. — III, 38, 246; propos qu'il tient sur d'A., 261; 266, 269; nommé maréchal, 270; 277, 279, 305, 334, 336; demande d'A. pour contrôleur général, 341; 350, 417, 423, 426, 428. — Son arrivée à Versailles, IV, 5; 7, 42, 52, 53, 65, 73, 90, 109; son portrait, 204 et suiv.; 224. — V, 28, 85, 104, 116, 118, 185, 198, 200, 283, 423. — VI, 30, 44, 81, 102; sa brouillerie avec le comte d'A., 138; 410, 423; ses conversations avec le Roi, 430. — VII, 263. — Ses idées sur l'opposition parlementaire, VIII, 215; 252, 255; ses querelles avec l'intendant de Metz, 261, 296. — IX, 61, 63, 103, 108; mandé à Versailles, 158; déclaré commandant général des côtes

de Dunkerque à Bayonne, 158; 195, 211, 220, 257, 260; rentre au Conseil d'État, 267, 290; son mémoire pour ajourner l'envoi d'une armée en Allemagne, 329; 332, 337, 342, 366.
Bellisle (Chevalier de). II, 67, 186, 334. — III, 38. — IV, 206. — V, 28.
Belloy (Mme de). I, 244. — II, 61.
Belnaux (Mme de). V, 352.
Belsunce (De). Evêque de Marseille. VI, 325, 354. — VII, 261, 454.
Benoise, conseiller. VII, 43.
Benoit XIV, Pape, III, 163. — Sa tolérance, VI, 364. — Son opinion sur les spectacles, VII, 248. — Sa modération sur les affaires du parlement, VIII, 62. — Sa lettre sur les querelles de la Constitution, IX, 343, 357.
Benoit (Mme). VII, 341, 351.
Béranger (Comte de). VI, 108.
Bercy (De), maître des requêtes. I, 295, 303. — III, 362, 411, — Veut acheter la place d'intendant des finances, VI, 77.
Berg et Juliers, Voy. *Juliers*.
Berger, V, 110.
Berg-op-Zoom. IX, 362. — Prise de cette place, V, 128; 165, 210.
Beringhen (Marquis de), premier écuyer. III, 124, 172. — VIII, 366.
Berkenrode (Lestevenon de), ambassadeur de Hollande. IX, 43, 54.
Berkenrode (Mme de). IX, 43, 54, 127.
Bernage (L.-B. de), intendant, puis prévôt des marchands. I, 113. — II, 430. — V, 258. — VI, 32, administre l'Opéra, 79; 254, 373, 405. — VII, 74. — VIII, 225, 253, 267; mal qu'on dit de lui, 288, 320. — IX, 34, 269.
Bernage, employé aux affaires étrangères. V, 438.
Bernard (Samuel). I, 162.
Bernard (Le poëte). V, 139.
Bernard (Le P.), prédicateur. VIII, 212.
Bernis (Abbé de), ambassadeur. VII, 17, 34. — VIII, 62, 95, 423, 451, 481. — IX, 31, 75, 97, 163, 167, 235, 257; travaille à l'alliance autrichienne, 278, 280, 299, 306; 321, 330, 344, 349; déclaré ministre d'État, 380.
Bernstorff (Baron de). IV, 181, 434. — V, 236.
Berruyer (Le P.). Son *Nouveau Testament*, VIII, 141, 167, 186, 279. — IX, 42, 154, 247.
Berry (Province de). III, 213.
Berry (Duchesse de), fille du Régent. V, 325.
Berry (Duc de), depnis Louis XVI. Sa naissance, IX, 336, 340.
Berryer, lieutenant de police. V, 317, 398. — VI, 101, 203; menacé par la populace, 206; 209, 211, 236; nommé conseiller d'État, 328, 342. — VII, 15, 29. 37, 67. — IX, 18, 220.
Berthier de Sanvigny. II, 122.
Bertin (Ch.-J.), évêque de Vannes. VIII, 213, 341, 356.
Bertin de Bellisle, intendant. VIII, 14, 129; révoqué de l'intendance de Roussillon, 132, 135; nommé à celle de Lyon, 240, 256.
Bertin, capitaine de cavalerie. V, 455.
Berwick (De), évêque de Soissons. II, 139.
Besigny (Gantier de), président. Exilé, VIII, 19.
Bestuchef. IV, 244, 437. — V, 286.
Béthune (Famille de). II, 301. — V, 178.
Béthune (Marquise de). VII, 72.
Béthune (Duc de). II, 429. — III, 39. — V, 178. — IX, 244.
Béthune (Mme de). VI, 89.
Béthune (Chevalier de). VII, 428.
Beuvron (Mme de). II, 203. — IX, 287, 332.

Bezons (A.-Bazin de). évêque de Carcassonne, VI, 157. — VII, 236. — IX, 31, 35.
Bibliothèque du Louvre (Papiers d'Argenson à la). I, V, IX, XVII, XVIII.
Bibliothèque du Roi. III, 39. — V, 406.
Bignon, intendant et maître des requêtes. III, 96. — IV, 22. — V, 252. — Nommé grand maître des cérémonies des Ordres du Roi, VIII, 341.
Billard De Vaux, conseiller au grand conseil. IX, 110, 112, 129.
Billettes (Église des). VII, 447.
Biren. Duc de Courlande. II, 313. — III, 246.
Biribi (Jeu de). I, 33.
Biron (Comte de). II, 179, 206.
Biron (Duc de). V, 309, 344.
Bissy (Cardinal de). II, 75.
Bissy (Marquis de). II, 201, 229, 399, 400. — III, 338. — V, 178, 360.
Bissy (Comte de). VI, 292.
Bissy (Chevalier de). VI, 454. — VII, 382.
Bissy (De), Premier commis des Affaires étrangères. IX, 20.
Bizy (Château de). VI, 39, 44, 81. — VIII, 62.
Blair (De), conseiller. IX, 37, 379.
Blair de Boisemont (De), intendant de Hainaut. VII, 302. — VIII, 334.
Blancmesnil. Voy. *Lamoignon de Blancmesnil*.
Blandowski. V, 48 et suiv.
Blaru (De), avocat. VII, 399.
Blenac (De). IX, 297.
Blés (Commerce des). VI, 300, 390. — VII, 10, 18, 388, 390, 404, 417.
Blés achetés par le Roi. III, 131. — V, 411. — VII, 277, 285.
Blet (De). V, 210.
Blot (Mme de). VI, 421, 89.
Blouin, gouverneur de Versailles. II, 154.
Bochart de Saron, conseiller. VIII, 32.
Boffrand, architecte. VIII, 73.
Boindin (Nicolas). VIII, 290.
Boismont (Abbé de). Élu à l'Académie, IX, 99; prêche le carême à la Cour. 179.
Boisneuf (De). VIII, 207.
Boissieux (Comte de). II, 24, 75.
Bolingbroke (Comte de). I, 91. — Traduction de son *Roi patriote*. VI, 292. — Condamnation de ses ouvrages philosophiques par le jury de Westminster, VIII, 372, 386.
Bombarda de Beaulieu. IX, 275.
Bombelles (De). II, 385.
Bon (L.-G.), intendant de Roussillon. VIII, 150.
Bongars. VI, 312.
Bonhomme. VIII, 296.
Bonnac (De). Nommé ambassadeur en Suisse, VII, 14; en Hollande, 181.
Bonnac (Chevalier de). VIII, 372.
Bonneval (Comte de). II, 136, 227. — V, 347.
Bons du Roi pour des places de fermiers généraux. IV, 47. — VI, 257, 436.
Bontemps, valet de chambre du Roi. III, 20.
Bordeaux (Ville de). VI, 328, 332. — Députés du commerce de cette ville, IX, 252; représentations de sa chambre de commerce, 264; Voy. *Parlement de Bordeaux*.
Borghèse (Princesse). IV, 181.
Bouché. III, 69.
Boucher. VI, 71.
Boudret. VI, 361.
Boudret ou Boudrey (Mme). VI, 242. — Son aventure avec le Roi et le Dauphin, VIII, 119.
Bouettin, curé de Saint-Étienne-du-Mont. VI, 323 et suiv. — VII, 166, 176, 181, 193, 209; mis à Vincennes, 266. — Le Roi lui donne une abbaye, VIII, 317.
Boufflers (Duc de). III, 260. — V, 87.

Boufflers (Duchesse de). V, 455, VI, 118
Boufflers-Rouverel (Comtesse ou marquise de). VII, 80.
Bouffons Italiens. VIII, 211, 216, 367.
Bougainville. VIII, 60, 62, 66; sa candidature à l'Académie, 170; il est élu, 283.
Bouillac, ou plutôt Bouilhac, médecin. V, 189, 377. — VII, 108.
Bouillé du Vivarais, chef de contrebandiers. IX, 38.
Bouillon (Duc de). I, 297. — II, 83, 312.
Bouillon (Duchesse de). II, 61, 62.
Boulogne (Évêque de). Voy. *Partz de Pressy*.
Boulogne, premier commis, intendant, puis contrôleur général des finances. II, 179, 269, 423. — IV, 199. — VII, 69, 400, 436. — VIII, 5, 135, 199, 219.
Bourbon (Louis-Henri duc de). I, 57 et suiv., 128, 256, 257, 258, 317. — II, 30, 96, 123, 130, 152, 161, 232, 296, 307, 384, 396; sa mort, 399, 402, 404, 411, 418. — III, 9.
Bourbon (Louise-Françoise, duchesse douairière de). II, 62, 401, 407, 420. — III, 9, 331.
Bourbon (Caroline de Hesse-Rheinfels, duchesse de). II, 229, 399.
Bouret, fermier général. V, 242. — VI, 225, 288, 462. — VII, 276. — VIII, 353. — IX, 156.
Bourges (Conseillers exilés à). VIII, 54, 56, 64, 67, 101, 146, 174, 205; duel de l'un d'eux, 322, 334 et *Errata*.
Bourgogne (Duc de). Sa naissance, VI, 470; attitude du peuple à cette occasion, 473, 474. — VII, 2; paquet jeté dans son berceau, 12 et suiv.
Bournonville (Duc de). IV, 314.
Boutin. VI, 99.
Boutord, curé de Rosainvilliers. VII, 402.
Boyer, évêque de Mirepoix. III, 27. — IV, 80, 98; son portrait, 213 et suiv. — V, 163, 189, 240, 453, 457. — VI, 14, 18, 125, 185. — VII, 93, 187, 189, 205, 219, 228, 236, 395. — Montre au Roi l'*Ode à Priape* pour empêcher la nomination de Piron à l'Académie, VIII, 60, 225, 285; la porte du Roi lui est refusée, 383, 387. — IX, 4, 6, 30; sa mort, 71.
Boyer d'Éguilles (Président). V, 278. — VI, 109 et suiv.
Boynes (Bourgeois de), maître des requêtes, intendant de Franche-Comté. VIII, 130, 263, 267, 334, 338.
Boze (Gros de). I, 167 à 175. — V, 127.
Braconniers (Bandes de). VII, 160.
Bragelonne (Abbé de). I, 95, 99.
Brancas (Duc de). I, 48.
Brancas (J.-B.-A. de), archevêque d'Aix. VII, 262. — VIII, 311, 420, 427; exilé à Lambesc, 441. — IX, 13.
Brancas (Duchesse de), douairière. III, 235. — VI, 185. — VII, 185.
Brancas (Duchesse de). V, 403. — VI, 30, 193, 359, 445.
Brancas-Céreste (Duc de). VII, 467. — VIII, 280.
Brancifortе, nonce du Pape. VIII, 62.
Bréda (Conférences de). IV, 351 et suiv. — V, 77.
Brême et Werden (Duchés de). IX, 14.
Brémond (Antoine), général des Dominicains, VII, 287.
Bretagne (Province de). Troubles à la suite des États. VII, 378, 380, 388, 395. Voy. *Parlement de Bretagne*.
Breteuil (Marquis de), ministre de la guerre. I, 258, 302. — II, 221, 291, 310, 398, 421; nommé ministre, 425, 427, 430. — III, 4, 12, 32, 35, 36, 40, 47, 59, 65, 80, 184, 273, 285, 321, 381.

Brézé (Marquis de). V, 85. — VIII, 237.
Bridaine (Le P.). IV, 67. — IX, 4.
Brienne (De). VII, 61.
Brienne (Comtesse de). VIII, 202.
Brignoles (De). II, 23.
Brionne (Mme de). VII, 304.
Brissart (Abbé). II, 28. — III, 114.
Brissart, fermier général. VI, 185, 301.
Brissonnet, maître des requêtes. III, 21, 69.
Brizart (Abbé). VI, 301.
Broc, dit *le Piémontais*, chef de contrebandiers. IX, 49.
Brochant du Breuil, conseiller. Conciliabules dans sa maison de Bagneux. IX, 352.
Broglie (Maréchal de). II, 68. — III, 220, 428. — IV, 41, 70; est disgracié, 83; 224.
Broglie (Duchesse de), dame de Mesdames. VIII, 334; on dit le Roi amoureux d'elle, 429.
Broglie (Comte de). VII, 144, 145, 181, 316, 381. — VIII, 191. — IX, 338.
Broglie (Abbé de). II, 393. — IV, 43. — VI, 317, 343, 349, 375.
Broglie (Chevalier de). IV, 43.
Bronod, notaire. IX, 382.
Brou (Feydeau de), maître des requêtes. V, 461. — VI, 297. — VIII, 120.
Brou (Feydeau de), intendant de Rouen, fils du précédent. VIII, 333. — IX, 32.
Brou (Madame de). I, 138.
Bruhl (Comte de). IV, 379. — V, 43, 147, 234, 235. — VI, 340. — IX, 338.
Buc (Château de), III, 382.
Buffon. VI, 81. — VIII, 57; élu à l'Académie française, 66.
Bulkley (Lord). V, 288.
Bussy (De), commis des affaires étrangères, III, 187. — IV, 314. V, 434, 439. — VI, 231. — IX, 29.
Byog (Amiral). IX, 240, 268, 274; fureur du peuple anglais contre lui, 320.

C

Cabinets de Versailles. V, 102; par qui fréquentés, 242; 398, 404. Voy. *Petits appartements* (Spectacle des), *Versailles*.
Caffarelli. VIII, 196.
Caillard, syndic du chapitre d'Orléans, VIII, 477. — IX, 65.
Camargo (Mademoiselle). II, 62, 198.
Camas (Comte de). Envoyé de Prusse. III, 198.
Cambis (Comte de), ambassadeur à Londres. II, 329, 361, 424; sa mort, 429.
Cambis (De). IX, 116, 162.
Cambis (Madame de), née Chimsy. IX, 116; on songe à la donner pour maîtresse au Roi, 161, 170.
Cameron (Docteur). Son exécution en Angleterre, VIII, 63.
Camilly (Chevalier de), I, 95, 98, 104.
Campo-Florido (Prince de). III, 4, 17, 284. — IV, 96, 274. — V, 22, 45.
Camuset, fermier général. V, 305.
Canal d'Aix à Marseille. VII, 320.
Canaye (Mademoiselle). II, 313.
Capitaineries des chasses. Leur abus, VII, 387, 391. — VIII, 127.
Capucins. D'Orléans, VII, 230. — De Troyes, VIII, 482. — IX, 42, 115.
Caraman (De). I, 94, 98, 102.
Carcassiens. Voy. *Sorbonne* et *Parlement*.
Carcassonne (Évêque de). Voy. *Bezans* (A. Bazin de).
Carignan (Prince de). II, 93, 205, 366.
Carignan (Princesse de). II, 205, 307, 367. — IV, 89. — V, 65, 66. — VI, 121.
Carlos (Don). I, 755 à 159, 184,

325. — II, 77, 321. — III, 343. — IV, 270.
Carnac (Curé de). Discussions au sujet de son inhumation, VIII, 277.
Carnaval. On y remarque des déguisements ecclésiastiques, IX, 216.
Caroline (Mlle). VI, 80.
Cartaux, architecte. VII, 170.
Carteret (Lord). V, 90, 209.
Carthagène en Amérique (Siége de). III, 311, 332.
Carvajal (D. Jose de). V, 25, 369. — VI, 21, 29
Cassio (Comte de). III, 281, 283, 284.
Castanier. III, 347.
Castéja. II, 51, 53, 55, 57, 69. — III, 67. — IV, 427. — V, 173.
Castelar. II, 116. — IV, 311. — V, 26.
Castellane (Marquis de), ambassadeur à Constantinople. III, 116, 117. — V, 347.
Castellane (Mlle de). IX, 487.
Castres (De), lieutenant au régiment d'Eu. IX, 360.
Castropigliano, V, 11, 13.
Catilina, tragédie de Crébillon. V, 325, 331, 332, 333. — De Voltaire, VI, 32.
Caulet (Jean de), évêque de Grenoble. VII, 236.
Caumartin (J.-P. Lefèvre de), évêque de Blois. I, 14, 165, 248.
Caumartin (Louis-Urbain de), oncle de d'A. I, 9.
Caumartin, cousin de d'A. V, 489.
Caval. Voy. *Le Caval*.
Caylus (De), évêque d'Auxerre. III, 244. — VI, 333. — Sa mort, VIII, 268.
Caylus (Chevalier, puis marquis de). III, 382. — V, 262.
Caylus (Comte de). V, 452, 457, 486.
Cazaux (Mlle). V, 403.
Caze, fermier général. II, 269. — Sa faillite, VII, 367. — IX, 126.
Caze (Mme). IX, 127.
Céberet (De), lieutenant général. VIII, 374.
Céberet (Madame de). VI, 97, — VIII, 374.
Célestins (Bais des), près Versailles. II, 420, 424.
Cellamare (Conspiration de). I, 39.
Centurioni (De). Son aventure au jeu de la Reine. VI, 10.
Cercles d'Allemagne. V, 74.
Céreste-Brancas. Voy. *Brancas-Céreste*.
Cerveau (Abbé), prêtre de Saint-Étienne-du-Mont, VIII, 380, 400, 432, 434, 440, 443, 474.
Ch. (Madame de). Son portrait, I, 114.
Chabannes (De), évêque d'Agen. VI, 362.
Chabannes (De). III, 13.
Chabot (Comte de), d'abord vicomte de Rohan. VII, 15.
Chabot (Comtesse de). VIII, 232.
Chaire de théologie hébraïque, fondée par le duc d'Orléans. VI, 293.
Chalais (Prince de). II, 90.
Chalmazel (Marquis de), maître d'Hôtel de la Reine. V, 382. — VII, 178.
Châlons (Conseillers exilés à). Étudient le droit public, VIII, 152.
Chalus. VII, 451.
Chambord (Château de). VI, 117.
Chambor (Marquis de), tué par le Dauphin à la chasse. IX, 70, 73.
Chambre de justice. I, 40.
Chambre des vacations, séante aux Augustins. VII, 120, 122, 124, 128, 129; ses séances, 132 et suiv.
Chambre royale. Son établissement, sa composition, VIII, 159; ses séances, 160 et suiv.; son impopularité, 187, 200; division dans son sein, 266, 268, 282, 325; sa suppression, 343.
Chambrier (Baron de), ministre de Prusse en France. IV, 370,

377. — V, 74, 210, 236, 378, 382. — VI, 339.
Champ de Mars. IX, 27.
Champcenay, ou mieux Champcenetz, valet de Chambre du Roi. III, 20, 24. — VIII, 334
Champeaux (Levesque de). I, 94. — IV, 253; sa négociation à Turin, 266 et suiv. — VI, 69, 73, 79. — IX, 346.
Chancelier (*M. le*). Voy. *Aguesseau* (*D'*) et *Lamoignon de Blonemesnil*.
Chansons satiriques. I, 296. — II, 201. — III, 318. — V, 404. — VII, 284.
Chantilly (Mlle de). Voy. *Favart* (*Mme*).
Chapelain (le P.). VII, 193.
Charbon. Manque à Paris, pourquoi. IX, 105.
Charency (Berger de), évêque de Montpellier. III, 220. — IV, 67.
Charles XII, roi de Suède. I, 24 et suiv. — Son prétendu fils, VI, 289.
Charles VI, empereur d'Allemagne. I, 279, 328. — II, 134, 195, 389. — III, 94; sa mort, 208, 220. — IV, 222.
Charles-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne, 1720-1730. I, 89, 90, 278.
Charles VII, empereur d'Allemagne. IV, 2, 230.
Charleval (Abbé de). III, 125.
Charlevoix (Le P.). IX, 14.
Charmazel (De). III, 185.
Charolais (Comte de). II, 257, 403, 405; son portrait, 406, 402. — III, 10, 331. — IV, 97. — Amoureux de Mme Lebreton; ses violences à cette occasion, VI, 70; 72, 73, 97, 106, 107, 127, 160, 185, 277, 119, 381. — VIII, 36, 173, 182, 219.
Charolais (Mlle de). I, 86; facilite les entrevues du Roi et de Mme de Mailly, 220, 230; 347. — II, 11, 13, 42, 137, 183, 230, 262, 266, 267, 280, 289, 300, 324, 416. — III, 5, 8, 10, 14, 22, 25, 33, 44, 109, 137, 404, 416. — VIII, 12.
Charost (De). III, 225, 238.
Charpentier, curé de Saint-Leu. VIII, 249.
Chartres (Évêque de). Voy. *Mérinville* (*Des Montiers de*) et *Fleury* (*Rosset de Rocozel de*).
Chartres (Duc de). Voy. *Orléans* (Louis-Philippe d').
Chartres (Duc de), fils de L. P. duc d'Orléans. IX, 228; inoculé, 236, 237.
Chasse de sainte Geneviève. III, 76, 302.
Chateaubriand (Mlle de), fille du marquis de Lassay. II, 307.
Chateaubrun (Vivien de). VI, 19. — Son *Philoctète*, VIII, 449.
Châteauneuf, (De), ambassadeur à Constantinople. I, 14.
Château-Regnault (Comte de). II, 154, 175.
Châteauroux (Duchesse de). Succède à Mme de Mailly, sa sœur. IV, 37; fait ses conditions, 38; 44; créée duchesse, 88; 90; scandale causé par sa présence à l'armée, 104; 106; reparaît à la Cour, 115; sa mort, son portrait, 176; 189.
Châtelet. Assemble ses colonnes, VII, 346, 347, 348. — VIII, 30, 84, 109, 115, 122, 128, 132, 133, 134, 137, 138, 143, 147, 149, 152, 156; reçoit une lettre de cachet et défense de s'assembler, 165; 171, 175; reprend ses fonctions, à quelles conditions, 177; 187; nouvelles lettres de cachet, 190, 191; 197, 201, 207, 213, 231, 236, 239, 243, 244, 246, 248, 259; résiste aux ordres du Roi, 265, 267, 269; arrestation de deux conseillers, 272. — IX, 341; cesse de rendre la justice, 364, 370.
Chothum (Arsenal de). II, 411.
Châtillon (Duc de), Gouverneur du Dauphin. II, 154, 202. —

III, 61, 225, 233. — Sa disgrâce, IV. 111, 114. — V, 122, 126. — On lui permet de revenir à Versailles, VIII, 225; sa mort, 228.
Châtillon (Duchesse de). V, 375, 376.
Chaubert (Le P. Louis). VIII, 369.
Chaulnes (Duc de), lieutenant général en Bretagne. II, 172. — VI, 261, 285, 288, 309, 312, 317, 333, 360; don que lui fait le Roi, 406; 414. — Gouverneur de Picardie, VII, 61; 158, 174, 281; va tenir les États de Bretagne, 305, 314, 325, 331, 379. — VIII, 2, 330.
Chaulnes (Duchesse de). VI, 302. — VII, 319; 314, 336, 379. — IX, 156.
Chausey (Ile de), prise par les Anglais. IX, 301.
Chausseraye (Mlle de). V, 434.
Chausson, III, 88.
Chauvelin, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères. Son portrait, I, 72 et suiv.; 82, 85, 105, 110, 111, 117 et suiv., 126 et suiv., 143, 145; son intrigue avec Mme de Monteonseil, 149; 162, 176, 187, 197, 203, 207, 212, 222, 227, 232; sa disgrâce, 234 et suiv., 254, 268, 274, 284, 297, 321, 337. — II, 2, 20, 22, 30, 53, 64, 66, 67, 68, 74, 98, 120; jugement sur lui, 167, 170, 185, 196, 211, 232, 236; autre jugement, 239; 248, 269, 301, 319, 327, 335, 354, 388, 399. — III, 13, 33, 64; sa disgrâce et celle de Fouquet, 69 à 75; 122, 161, 219, 294. — Lettre de lui à d'A. et réponse, IV, 9; 21, 35; exilé de Bourges à Riom, 52, 58; 114, 222. — Bruit de son retour aux affaires, VI, 285. — Nouveau bruit de son retour, VII, 430. — VIII, 83; on parle de lui pour premier ministre, 85; 176; soupçonné de conseiller le prince de Conti, 205; 206, 209, 210. — Sa conversation avec d'A., VIII, 418. — On lui offre le ministère à des conditions qu'il refuse, IX, 216, 222.
Chauvelin (Mme). I, 298. — III, 33. — IV, 59.
Chauvelin (Charles-Louis), fils du garde des sceaux. Est tué en duel. VI, 295, 454.
Chauvelin (Louis), président à mortier, neveu du garde des sceaux. IV, 21. — VII, 276, 464. — VIII, 55, 76; sa mort, 287; mémoires trouvés dans ses papiers, 300. — IX, 40.
Chauvelin (J.-B.), intendant de Picardie, etc. II, 152, 398. — VI, 310, 412.
Chauvelin (Abbé Henri-Philippe), conseiller. VII, 386, 414, 435, 464. — Exilé, VIII, 18, 22, 27, 28, 112, 337, 453, 461, 465, 477. — IX, 146, 153, 267, 368.
Chauvelin (Chevalier). V, 354. — VIII, 140, 154, 326. — IX, 33, 36, 40.
Chavigny (De), ambassadeur. I, 243. — II, 85, 113, 318, 415, 428. — IV, 85, 344, 345, 385, 386, 392. — V, 40, 41, 363, 432. — VI, 55. — VII, 17, 405. — IX, 297.
Chazeron. VII, 29.
Chelles (*Madame de*). Voy. *Orléans*, (Louise-Élisabeth d').
Chemin de la Révolte. VI, 214, 218.
Chenonceaux (De). Voy. *Dupin* (A.-J.).
Chesterfield (Comte de). V, 205; sa retraite, 208. — VI, 103.
Chetyn (Lord). VI, 120.
Chevalier. II, 259.
Chevalier (Mlle), actrice de l'Opéra. IX, 154.
Chevert. IX, 58, 103.
Chévery (De). VI, 257.
Chevreuse (Duc de). V, 431.
Chevreuse (Duchesse de), dame d'honneur de la Reine. VI, 358.

— VII, 164, 185. — IX, 127.
Chicoyneau, premier médecin du Roi. VI, 66, 257. — Sa mort, VII, 195.
Chicoyneau, fils du précédent. VI, 66, 257, 395.
Chiffre diplomatique. VII, 92.
Chimay (Prince de). VIII, 286.
Chimay (Mme de), née Beauvau-Craon, dame de Mesdames. VIII, 334. — IX, 161.
Choiseul (Comte de). VI, 395. — VII, 33, 43, 382.
Choiseul (Comtesse de), née Romanet. VI, 394, 409, 422. — Attire l'attention du Roi, VII, 20, 43; faveur dont elle jouit, 44, 48; 49, 123, 308; sa brouille avec sa tante Mme de Pompadour, 382, 385.
Choiseul (Abbé de). VIII, 372.
Choisy (Château de). II, 280, 283. — III, 45, 364. — V, 405, 473. — VI, 5, 330, 418. — VII, 59, 123, 125, 127, 133, 139, 415, 417.
Choppin, conseiller d'État. II, 261, 288.
Christian VI, roi de Danemark. Sa mort, IV, 435.
Cinq plaies de la France (*Les*). V, 352.
Clancarty (Lord). IV, 317.
Classes (Système des). Professé par le parlement de Paris, IX, 283 et suiv.
Clément XII, Pape. Sa mort, II, 424.
Clergé. VI, 46, 151; son opposition au vingtième, 162, 163; 167, 195, 201, 208, 28, 46, 31 364; accommodement avec lui rompu, 398; ordres pour l'obliger à payer, 401; 416, 429, 440, 447. — VII, 59, 247, 253, 309, 325. — Promet quarante millions de don gratuit, VIII, 321. Voy. *Assemblée du*.
Clermont (Louis de Bourbon-Condé, prince de). II, 61. — V, 489. — Ce qu'il dit contre J.-J. Rousseau. VII, 457. — Sa candidature à l'Académie française, VIII, 170, 193; il y prend place, 259.
Clermont (Marie-Anne de Bourbon-Condé, Mademoiselle de). II, 167, 173. — III, 15, 23; sa mort, 365, 382.
Clermont (Marquis de). III, 368, 388.
Clermont (Mme de). VI, 193.
Clermont-Tonnerre (Comte de). V, 416.
Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon. I, 14.
Cochin, avocat. II, 299.
Cochin, graveur. VII, 272.
Coëtquen (Marquise de). IX, 378.
Coffin, recteur de l'Université. II, 157, 162. — Sa mort, V, 491 et suiv. — Refus de sacrements à lui fait, VI, 1, 9, 10, 12, 13, 18.
Coffin, neveu. On lui refuse les sacrements, VI, 323 et suiv.
Coffin (Mme). VIII, 446. — IX, 38.
Coignou, voy. *Cougniou*.
Coigny (Maréchal de). I, 93, 97. — II, 64, 68, 74. — IV, 82. — IX, 123.
Coigny (Comte de). I, 292. — II, 43, 198, 203, 206, 393. — Sa mort tragique, V, 215.
Colabau, VII, 339.
Colbert, V, 441.
Colbert (Abbé). VIII, 390, 436, 439, 443. — IX, 78.
Collande (Legendre de), beau-frère de d'Argenson. I, 115, 206. — II, 94, 205. — III, 4.
Collande (Mme de), née d'Argenson. I, 34, 35. — III, 5.
Collande, neveu de d'Argenson. III, 4, 9.
Collin, intendant de Mme de Pompadour. VII, 181. — VIII, 7.
Collin (Mme). IX, 113, 114.
Collot (Sœur Henriette). VII, 386.
Cologne (Affaires de). IV, 398 et suiv.
Colonnade du Louvre. V, 402.

Comédie française, VI, 400. — A procès contre l'Opéra, VIII, 99.
Comédiens françois à Londres, VI, 97, 132.
Compagnie (Française) *des Indes*. III, 312. — IV, 251, 282. — VI, 350. — VII, 54, 64, 138, 403, 437. — IX, 56, 95.
Compiègne (Château de). II, 283. — III, 141. — VI, 5. — VII, 264, 276, 425. — VIII, 93, 286.
Compiègne (Séjours de la Cour à), I, 318. — II, 83, 179, 191. — III, 141, 148. — V, 242, 244. — VI, 5, 9. 134, 218, 222, 435, 438, 440. — VII, 250, 260. — VIII, 88. — IX, 46.
Concina (Daniel). Son traité : *De Spectaculis*, VIII, 248.
Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de). II, 403, 435. — VI, 106, 107. — VII, 335. 462, 469; son mariage avec Mlle de Soubise, VIII, 12. — IX, 162; infidèle à sa femme, 329.
Condé (Princesse de), née Soubise. VIII, 88.
Condorcet (J.-M. de Caritat de) évêque d'Auxerre. VIII, 318, 444.
Conflans-Brienne (De), lieutenant général des armées navales. IX, 245.
Conseils du Roi. II, 18, 48. — IV, 139, 144 et suiv. ; les princes du sang demandent à entrer au conseil d'État, VI, 423, 455. Voy. *Grand Conseil*.
Considérations sur le gouvernement de la France, ouvrage de d'A. I, III, XL. — IV, 12.
Conspiration des poudres (Prétendue) à Londres. IX, 32.
Constitution Unigenitus. Mémoire de d'A. sur ce sujet, II, 146. — VI, 10, 356. — VII, 105; arrêt du parlement contre elle, 208; arrêt du conseil prescrivant le silence sur ce point, 217, 235, 267, 291, 304.
Contades (Maréchal de). IV, 43.
Contant d'Ivry, architecte. VII, 170.
Conti (Marie-Anne, dite Mlle de Blois, princesse de). II, 83.
Conti (Louise-Élisabeth de Bourbon, princesse de), douairière. II, 30, 179. — III, 14, 301. — Son portrait, IV, 175. — V, 120, 143, 194. — VI, 28, 133, 160, 242. — VII, 182. — Amie de l'ex-garde des sceaux Chauvelin, VIII, 176, 403. — IX, 154.
Conti (Louis-François, prince de). II, 256. — III, 11, 27, 122, 148. — IV, 33, 260, 408 et suiv. — Ses prétentions à la couronne de Pologne. V, 48 et suiv.; travaille avec le Roi, 142, 167; 183, 207, 211, 226, 231, 239, 354, 382, 384, 389. — VI ;53, 139, 149, 215, 242, 339, 373, 404, 415, 422. — VII, 73, 146; craint à la Cour, 381, 405; continue de travailler avec le Roi, 435; ce travail a rapport à ses projets sur la Pologne, 437. — Se pose en médiateur entre la couronne et le parlement de Pontoise, VIII, 36, 44 et suiv.; 78, 83, 192, 205, 252, 314, 316; prétendant au ministère des affaires étrangères, 327, 380, 393, 403; désordre de ses affaires, 406; 446, 472. — IX, 12; le Roi lui donne 1 500 000 l. pour payer ses dettes, 34, 37; reprend son travail particulier avec le Roi, 94; 108. 113, 115, 122, 162, 230, 278, 291, 306, 314, 354, 369.
Conti (Mlle de). Voy. *Orléans* (Duchesse de Chartres, puis d').
Contrastin (Abbé). VII, 465, 458.
Contrebondiers. Passent de Savoie en France, VIII, 234; leurs courses et leurs procédés, 353; leur passage à Rhodez; on fait marcher des troupes contre eux, 362, 364, 365. Voy. *Bouillé du Vivarois*, *Broc*, *Mandrin*.

Digitized by Google

Contrecœur, commandant du Fort Duquesne en Amérique. IX, 84.
Convulsionnoires, VI, 159.
Coquelin (Abbé). VIII, 414, 420, 422, 423. — IX, 6.
Coriolan, tragédie. V, 165.
Coriolis (Abbé de). VI, 125.
Corse (Affaires de). I, 287. — II, 23, 71, 78, 136, 203, 243, 420. — III, 135. — V, 276, 439. — VI, 75, 107, 460. — VII, 4, 320; projet qu'aurait la France de s'en emparer, IX, 200.
Corvées. VI, 49, 51.
Cotte (Président de). II, 67, 298. — III, 49.
Cotte (Madame de). II, 67. — III, 49.
Cotte (De), architecte. V, 464.
Cotte (Mademoiselle de). II, 67, 298.
Cottin (Abbé). VII, 263.
Cougniou, chanoine d'Orléans. VIII, 354, 367, 370, 372. — IX, 38, arrêt définitif sur son affaire, 78.
Couppé (Mlle) de l'Opéra. VII, 24.
Cour (Tableau de la) par d'A. IV, 155, et suiv. — V, 83, 95. — VI, 321. — Sa dévotion, VII, 109; projet de la fixer à Paris, 131. — VIII, 251; devenue un lieu de prostitution, 389. — IX, 170.
Courbépine, terre de la marquise de Prie. I, 61.
Courchamps (Mme de). VI, 73, 74.
Courcillon. III, 88.
Courcillon (Marquise de). VIII, 193.
Courchetet, I, 274.
Courlande (Duché de). Il est question de le donner au maréchal de Saxe, V, 251, 273.
Courlande (Duc de). Voy. *Biren*.
Course à chevol de Fontainebleau à Paris. Paris à ce sujet, VIII, 363, 364.
Courson. Voy. *Lamoignon*.
Court (De). III, 49; commandant de l'escadre de Toulon, 355; 412, 423. — Créé amiral, VI, 144.
Courtanvaux (De). I, 182.
Courteilles (De), ambassadeur, conseiller d'Etat. II, 163, 222. — III, 151. — V, 9, 181, 335, 390, 429, 432. — VI, 346. — VII, 311.
Courtisanes. Leur luxe à Longchamps, VIII, 278; leur accroissement à Paris, 394.
Cousin. IX, 141.
Coustelier, libraire. VIII, 70, 75, 98.
Couturier (L'abbé). I, 215. — III, 230, 342, 359.
Crecy (Terre de). V, 298. — VI, 34, 421. — VII, 241. — VIII, 57, 61, 84.
Crécy (Marquis de). III, 281.
Crécy (Mlle de). Voy. *Alexandrine*.
Creil de Bournezeau, intendant de Metz. VI, 145. — VIII, 260, et suiv.
Crémille, major général. V, 436. — VIII, 115.
Crillon (De), archevêque de Narbonne. III, 62.
Croville (Président de). VIII, 89, 96.
Crussol (Marquis de). VIII, 280, 287.
Culloden (Bataille de). IV, 320.
Cumberland (Duc de). IV, 359. — VI, 386. — VII, 22. — IX, 119.
Curés débnuchés. IX, 80.
Cursay (Mme de). I, 150. — III, 325. — V, 254.
Cursay (Marquis de). V, 439. — VI, 107. — VII, 372; mis à la Bastille, 377, 378; transporté à Montpellier, 392 — A un commandement en Bretagne, VIII, 370.
Curys (Bay de), intendant des Menus Plaisirs. VIII, 361.
Cussay (Présidente de). VI, 312.
Czarine (*La*). Voy. *Anne Iwanowna*, *Elisabeth Petrowna*.

D

Daillon. IV, 437. — V, 52, 190, 358.

Damiens (Pierre), régicide, IX, 281, et suiv.
Donemark (Affaires du). II, 85, 113. — IV, 431. et suiv.
Dangé, fermier général. IV, 103. — VI, 108, 165.
Dangé (Mlle). VI, 103.
Dangeau (Mme). I, 202.
Dangeul (Plumard de), maître des comptes. Éloge de son livre sur le commerce, VIII, 274.
Danseurs français à Londres. IX, 145.
Darboulin. V, 404.
Darty. Voy. *Arty* (D').
Dauphin (Louis), fils de Louis XV. II, 190, 226. — III, 27, 35, 233. — IV, 101; son portrait, 170. et suiv.; — Projet de le remarier avec l'infante Antonia, V, 33 et suiv., 55 et suiv.; autres projets, 62 et suiv.; son mariage avec la princesse de Saxe, 64 et suiv.; 76, 155, 187, 211, 244, 245, 333, 450, 462, 480, 492. — VI, 32, 59, 64, 121, 149, 152, 193; amoureux de Mme Boudrey, 242, 252; entre au conseil des dépêches, 276; 287, 298, 317; ses mots caustiques, 355, 367, 434, 471. — Le peuple lui demande du pain, VII, 29; 67, 192, 225, 263; sa maladie, 272 et suiv.; 278, 308, 314; se montre bigot et moliniste de plus en plus, 327; 329, 368, 451. — VIII, 30, 84, 157; son rigorisme, 258; 309, 384; plus clérical que jamais, 453; 472, 473; — IX, 30; tue à la chasse le marquis de Chambors, 69; regret qu'il en éprouve, 73; 83, 164, 366, 383; préside le conseil, 383.
Dauphine (Marie-Thérèse d'Espagne, première). Son portrait, IV, 173.
Dauphine (Marie-Josèphe de Saxe, seconde). IV, 174. — V, 67 et suiv., 77, 233, 244, 245, 333; ses fausses couches, 377, 464, 468, 480; 492. — VI, 127; accouche d'une princesse, 250, 262; d'un prince, 470, 471. — VII, 29; le peuple lui demande du pain, 36; 67; fait une fausse couche, 139. — N'a pas de crédit, VIII, 84; accouche d'un prince (Louis XVI), 336; 472. — IX, 130, 133, 135, 137; fait une fausse couche en apprenant l'attaque de Prusse contre son père, 335.
Dauphiné (Province de). VI, 277.
Déclaration de biens, demandée par le contrôleur général Machault. VI, 163, 314, 332.
Dédit, Voy. *Aydie* (D').
Delafosse. VII, 70.
Delalleau, major. V, 468.
De Lannay (Abbé). VIII, 89.
De Launay, gouverneur de la Bastille. VI, 16.
Denis (Mme), nièce de Voltaire. VI, 249. — VII, 468. — VIII, 71.
Denizet, trésorier de France. VI, 385.
Des Alleurs (Chevalier, puis comte). III, 260, 243. — V, 175; ambassadeur en Turquie, 348. — VIII, 425.
Des Alleurs (Comtesse), née Lubomirska. Son mérite, VIII, 439.
Descarrières, VII, 244.
Descente en Angleterre (Projet de). IX, 101, 168.
Désertion dans l'armée. VII, 366.
Deschauffours. III, 88. — V, 399.
Desfontaines (Abbé). II, 62.
Desforges (ou Desroches), VI, 233.
Deshayes, acteur. V, 78. — VI, 4.
Desbayes (Abbé). VIII, 432, 446.
Des Issarts (Marquis). IV, 150. — V, 48, 382. — VI, 337, 340. — VII, 115, 124, 264, 265, 467. — VIII, 280.
Deslandes. V, 423.
Desmarais (Mme). VI, 190.
Desmares (Mlle). III, 2.
Desmarets (Le P.). confesseur du Roi. VIII. 54.

Desmollets. VIII, 104.
Desroches. Voy. *Desfarges*.
Destooches ou de la Touche, V, 210.
Destouches (Néricault). Sa mort, VIII, 322.
Dettingen (*Bataille de*). IV, 77, 184.
Deux Ponts (Duc des). VI, 407.
Devin de Village (*Le*). VII, 341, 420.
Dictionnaire encyclopédique. Voy. *Encyclopédie*.
Diderot. Mis à la Bastille, VI, 10; en sort, 34; 182. — VII, 95; 106; sa fuite et saisie de ses papiers, 122.
Dieskau, lieutenant-colonel. IX, 82.
Diète de Francfort. III, 269, 351, 394, 423, 433.
Diète de Ratisbonne. V, 306.
Diturbi de Larre. IX. 8.
Divorces à Paris. V. 308.
Dixième (Impôt du). III, 363, 385, 391. — V, 410, 415, 433, 440.
Dombes (Prince de). I, 317. — IV, 33. — Tue en duel le comte de Coigny, V, 215. — IX, 38; sa mort, 100.
Don gratuit. VI, 246. — IX, 24, 27.
Don Sanche d'Aragon, pièce de Corneille. Allusion à laquelle elle donne lieu, VIII, 79.
Donnadieu (Abbé). VI, 19.
Dopter. Voy. *Aubeterre* (D').
Doria (Marquis). IV, 441.
Dorion (Comte). IV, 402.
Dorléans de la Motte, évêque d'Amiens. VII, 453. — IX, 154.
Drenx (Marquis de). V, 493.
Droit de recherche. II, 361.
Droit des pauvres sur les spectacles, VI, 392.
Drummoud (Lady). Voy. *Perth* (Duchesse de).
Dubois (Cardinal). I, 13, 33, 188; accusé d'empoisonnement, II, 88; 169; pensionné par l'Angleterre, V, 345.
Dubois, prêtre de Saint-Étienne-du-Mont. Condamné aux galères par le parlement, IX, 8, 17.
Dubois de la Mothe, chef d'escadre. IX, 183.
Du Bourg (Maréchal). II, 64.
Dubuisson. Sa correspondance citée, II, 127, 272.
Duc (*Monsieur le*). Voy. *Bourbon* (Louis-Henri de).
Ducerceau (P.). Sa mort, VI, 139.
Du Châtelet (Mme). III, 138. — V, 132. — Sa mort, VI, 45.
Du Châtelet-Lomont, menin du Dauphin. VII, 155. — VIII, 130.
Du Châtelet-Lomont (Mme), née Faudoas-Rochechouart. VII, 165; passe pour être la maîtresse du Dauphin, VIII, 130.
Duchesse (*Madame la*), *douairière*. Voy. *Bourbon* (Louise-Françoise de).
Duchesse (*Madame la*). Voy. *Bourbon* (Caroline de Hesse Rheinfels, duchesse de).
Duclos. VI, 279. — Son rôle aux États de Bretagne, VII, 335.
Du Coudray. VI, 41, 256.
Ducs et Pairs. Le parlement propose de les convoquer, VII, 362 et suiv. — Se prononcent en faveur du parlement, VIII, 11. — Leur querelle avec les princes du sang, IX, 166; invités à l'assemblée des chambres, 206 et suiv., 247.
Dufesque, trésorier des États de Languedoc. VIII, 206, 207; annonce de son suicide, 315, 320.
Dufort. VI, 301.
Du Fossé (Thomas), conseiller à Rouen. VIII, 307.
Dufour, VI, 64.
Dufour (Mme), femme de chambre de la Dauphine. VI, 129, 161.
Dufour (Mlle). VI, 337.
Du Fretoy, VI, 190.
Du Guay, capitaine de vaisseau. IX, 54, 82.
Du Guesclin, II, 81, 385. — III, 388.

Duguet (L'abbé). III, 75.
Du Lau Dallemans, curé de Saint-Sulpice. VII, 258.
Du Luc (Marquis). II, 392. — III, 383.
Du Luc (Comte). II, 313, 363. — III, 138. — V, 323, 429.
Dumas (le P.). VII, 133.
Du Mesnil, II, 200, 393, 429. — III, 26. — V, 150.
Du Moutier, colonel. IX, 242.
Dunkerque, III, 437. — IV, 343. — VIII, 188. — IX, 51, 137; rétablissement de son port et de ses fortifications, 296, 320.
Du Parc, V, 274.
Du Pargot, conseiller à Rennes. IX, 390.
Du Parquet, III, 249.
Du Perrier (Salvert), chef d'escadre. IX, 150, 183.
Duperron de Castera. V, 234.
Dupin, fermier général. VI, 74.
Dupin (Mme). VI, 74, 89.
Dupin de Chenonceaux (Armand-Jacques). VI, 89. — VIII, 362.
Dupin de Chenonceaux (Mme), née de Rochechouart. VI,
Dupleix. V, 493. — VI, 336; ses victoires dans l'Inde, 455. — VII, 54, 140, 287. — VIII, 8, 83. — Son retour en France, IX, 28, 33.
Duplessis (Le P.), missionnaire. VIII, 483.
Du Plessis (M.-G.-Elisabeth), abbesse du Trésor. VI, 88.
Du Plessis-Châtillon (Mme). VIII, 253.
Dupré de Saint-Maur. VIII, 322.
Duquerron, prêtre de Sainte-Marguerite. IX, 5.
Durand, conseiller à Metz et chargé d'affaires. V, 366, 397. — VI, 2, — VIII, 385.
Durand d'Aubigny, chargé d'affaires à Dresde. V, 47, 146. — VII, 190.
Duras (Maréchal de). V, 452.
Duras (Maréchale de), dame d'honneur de Mme Adélaïde. V, 463. — VI, 193, 194. — VII, 131.
Duras (Marquise de). VII, 303.
Duras (Duc de), ambassadeur en Espagne. V, 385, 430. — VII 219. — IX, 69, 72, 97, 121.
Du Roure (Mme). II, 94.
Du Terrail, III. 114.
Du Theil, commis des affaires étrangères. I, 233. — II, 317, 334. — IV, 97, 153, 356. — Second plénipotentiaire à Aix-la-Chapelle, V, 248; 335, 348, 355, 360, 363, 424. — Sa mort, IX, 68.
Du Tillois, III, 19.
Dutot, I, 345.
Du Vaudier, avocat. VIII, 57.
Duverney. Voy. *Paris Duverney*.
Duverney, consul à Lisbonne. VII, 60.

E

Eau de mer. Recette pour la dessaler. VII, 254.
Eanbonne (Abbé d'). II, 162.
Ecole de l'homme (*L'*). VII, 162.
Ecole militaire. VI, 318, 326, 332, 342, 343, 345, 346, 349, 375, 431, 435. — VII, 13, 103, 113, 123, 148, 238, 254, 276, 318. — VIII, 65.
Economies royales de Sully, II, 362.
Ecosse (Affaires d') en 1745. V, 285. — VI, 109 et suiv.
Ecquevilly (D'). VIII, 380.
Ecrouelles, I, 47, — II, 126.
Edouard (Prince). Voy. *Stuart* (Charles-Edouard).
Eglise gallicane (Libertés de l'). VII, 421 et suiv. — VIII, 249.
Egmont (Comte d'). IX, 295, 300,
Egmont (Comtesse d'). II, 230, 404. — VIII, 255.
Elcho (Lord). VIII, 465.
Electre, tragédie de Voltaire. VI, 119.
Elioz (Abbé d'). IX, 68.
Elisabeth-Christine de Brunswick Wolfenbuttel, impératrice d'Allemagne. II, 134.

Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne. IV, 272, 276. — V, 18, 19.
Elisabeth Petrowna, impératrice de Russie. III, 435. — IV, 438. — V, 233, 286.
Empaisonnement des princes fils et petits fils de Louis XIV. II, 88.
Emprunts. VI, 416, 418, 420, 433. — VII, 68, 134, 144, 332, 338. — VIII, 102, 113, 376, 383, 389, 431.
Encyclopédie. VII, 56, 57, 63, 71, 95; sa publication arrêtée, 102; sa suppression par arrêt du conseil, 110; Mme de Pompadour et les ministres engagent à la reprendre, 233. — IX, 22.
Enlèvements d'enfants et autres par la police. VI, 101; émeutes à ce sujet, 202 et suiv. — VIII, 254.
Ensenada (Marquis de la). V, 25, 369.
Entremetteuses fustigées. IX, 172.
Entresol (Conférences de l'). I, 91 et suiv., 144, 203. — VI, 168.
Enville (Duc d'), IV, 319.
Ermitage (L') ou *Hôtel de Pompadour* à Fontainebleau. VI, 76.
Esclimont (D'), prévôt de Paris. Sa mort, VII, 368.
Esnans (Courchetet d'), conseiller à Besançon. VIII, 123.
Espagne (Affaires d'). I, 265, 305. — II, 32, 78, 83, 95, 97, 102, 115, 209, 222, 233, 294, 295, 303, 319, 324, 413. — III, 82, 104, 259, 272, 273, 283, 284, 292, 348 419, 435. — IV, 14, 307 à 316; alliance avec la France, 447 et suiv. — V, 16 et suiv., 244. — VI, 21, 29, 105. — VII, 241. — VIII, 460.
Espagne (Reine d'). Voy. *Orléans* (Louise-Elisabeth, d'), *Elisabeth-Farnèse*, *Marie-Thérèse de Portugal*.
Espionnage. VI, 230.
Esprit philosophique, VI, 464. — VII, 51. — VIII, 289.
Essai sur la police des grains. Eloge de cet ouvrage, VIII, 220.
Essais dans le goût de ceux de Montaigne, ouvrage de d'A. I, iv.
Estampes satiriques. Voy. *Satires*.
Estissac (Duc d'). V, 348. — IX, 343.
Estourmel (D'). VI, 329.
Estouroel (Mme d'). VI, 389.
Estrades (Comtesse d'). V, 359, 458; ses relations avec le comte d'A., 494. — VI, 60, 226, 356, 358, 414. — Sa maladie, VII, 65; 72, 120, 123, 131; accusée d'avoir reçu de l'argent des Etats d'Artois, 167, 168, 172, 174; a plus de crédit que jamais, 302. — VIII, 505. — Sa disgrâce, IX, 58 et suiv.; fortune qu'on lui attribue, 99; 109, 126, 367.
Estrées (Victor-Marie, Duc et Maréchal d'). I, 257, 270, 271.
Estrées (Maréchale d'), II, 137, 183, 231, 289. — III, 23, 34, 218, 404.
Estrées (L.-César, Comte et Maréchal d'). V, 324. — IX, 188, 331, 333.
Estrées (Comtesse d'). IX, 333.
Etats (Pays d'). Voy. *Pays*.
Etats d'Artois. VI, 164, 284. — VII, 167, 168, 174, 193.
Etats de Bretagne. III, 300. — VI, 104; leurs remontrances sur le vingtième, 152; 161, 164, 268, 278, 279, 281, 283, 285, 288, 290, 291, 302, 309, 311, 312; comment ils recoivent cet impôt, 360. — VII, 307, 313, 322, 145, 327, 331, 339; veulent un abonnement, 345; 347, 349, 350, 353; avis des trois ordres sur le vingtième, 364; fin des Etats, 373; seize personnes exilées, 378, 380, 388; 371; leurs remontrances, 409. — VIII, 295, 358, 370. — IX, 351.
Etats de Languedoc. III, 98. — VI, 101; refusent le vingtième, 145, 147, 150; 153, 154, 157, 161, 170, 381. — VII, 192, 280; leur rétablissement, 293; 313, 325, 340, 345, 351, 353. — VIII, 207, 236. — IX, 351.

Etigny (D'), intendant. VI, 412.
Etioles (Lenormand d'). V, 352.
Etrennes mignannes. V, 345.
Eu (Comte d'). I, 317. — II, 179, 206. — IV. 33. — IX, 113.
Evêques. Leur lettre au Roi sur l'exil de l'archevêque de Paris, VIII, 417; leur réunion chez le cardinal de la Rochefoucauld, 441; adhérents au mandement de l'archevêque de Paris, IX, 332, 334.
Evreux (Evêque d'). Voy. *Rachechouart-Montigny.*
Exposition des tableaux au Louvre. VIII, 106.

F

Fabre. VIII, 35.
Fagon, conseiller d'Etat. I, 255, 263. — II, 17, 151, 238, 251, 268. — III, 117, 223.
Faillites et banqueraites. VIII, 77, 169, 433.
Farcy de Cuillé (De), évêque de Quimper. VII, 249.
Farelly, prêtre irlandais. IX, 6.
Fargis (De). II, 201.
Farinelli. V, 18.
Faubourg St-Antoine. Misère et mortalité qui y règnent, VII, 425.
Faucans présentés au roi de France par le roi de Danemark. IV, 436.
Faudoas. (De). VIII, 433.
Faux Alcibiade (*Le*), de Quinault, V, 365.
Favart, VIII, 367.
Favart (Mme). VI, 79; résiste aux poursuites du maréchal de Saxe, 80. — VIII, 367.
Fénelon, archevêque de Cambrai, I, 14. — III, 359.
Fénelon (Marquis de), ambassadeur à la Haye. I, 196, — II, 143. — III, 36. — IV, 360. — Sa mort, V, 220.
Ferdinand VI, roi d'Espagne. IV, 343. — V, 14, 16 et suiv. — VI, 21.
Ferdinand (Prince), troisième frère du roi de Prusse. IX, 19.
Fermé, conseiller. VII, 365.
Fermes et Sous-Fermes. VI, 47, 48, 61; personnes de la cour qui y sont intéressées, 82; 96, 98. — VIII, 338, 408. — IX, 41, 43, 85, 88, 277.
Fermiers généraux. III, 264. — V, 108. — VII, 424. — VIII, 338, 389. — IX, 86, 90, 104, 110.
Ferrand. VI, 66, 257.
Ferrand, joueur de clavecin. V, 404.
Ferrière (Le P. de). VIII, 193.
Fesch (Baron de). IV, 406.
Fêtes et Bals. II, 72, 130, 264, 266. — IV, 115. — VI, 129, 245, 250, 351. — A Versailles pour la naissance du duc de Bourgogne, VII, 47, 53.
Fêtes de Thétis (*Les*), opéra. VI, 126.
Feu, curé de Saint-Gervais. VIII, 426.
Feuille des bénéfices. VI, 18, 148. — Donnée au cardinal de La Rochefoucauld, IX, 77.
Feux d'artifice, III, 374. — V, 391. — VI, 250, 261, 474. — VII, 46, 59, 279, 290. — VIII, 121.
Feydeau. Voy. *Marville*
Ficubet (Madame de). I, 138.
Fimarcon (De), maître des requêtes. VIII, 476.
Finances. III, 379, 380, 390, 434. — V, 159, 191, 267, 301, 364, 438, 440, 465, 480, 488, 495. — VI, 367, 407. — VII, 9, 65, 119, 135, 142, 218. — VIII, 25, 142, 195, 217. — IX, 239, 319, 345.
Finochetti. IV, 359.
Fischer (Jean-Chrétien). VIII, 362, 398, 436, 442.
Fitzjames (François de), évêque de Soissons. IV, 112, 113. — Sa lettre au Roi contre Mme de Pompadour, V, 122. — On lui

refuse le chapeau de cardinal, VIII, 370.
Fizet, de Montpellier, médecin. VII, 246.
Flamareus (Marquis de). II, 171, 323.
Flandres (Campagne de), en 1744. IV, 233 et suiv.
Flavacourt, (Marquis de). III, 54.
Flavacourt (Marquise de). II, 393 — III, 234. — IV, 39, 91. — V, 414, 471.
Fleurs (Abbé de). VI, 95; pendu pour faux, 99.
Fleury (Cardinal de). I, 65, 76, 82 à 85, 91, 103, 104, 108; son petit coucher, 113; 116, 126 et suiv., 144, 203, 204, 214, 247, 254, 260, 268, 275, 277, 292, 293, 310, 314, 318, 323, 349, 368 à 379. — II, 9; son retour à Versailles (septembre 1738), 13; 28, 35, 40, 50, 68, 98, 99, 109, 120, 131, 145, 148, 153; songe à être Pape, 157; 164, 166, 169, 171, 181, 185, 199, 214, 232, 255, 259, 267; jugement sur lui, 273; 310, 365, 272; critique de son ministère, 377; 400, 426, 432. — Bruit de sa prochaine nomination à la Papauté, III, 1, 7; 22, 37, 50, 52, 53, 56, 62, 66, 76, 82, 92, 113, 139, 144, 225, 230, 235, 250, 252, 261, 278, 280; ses neveux et prétendus bâtards, 318; 322, 411, 420. — IV, 1, 4, 21, 46; sa mort, 49 et suiv.; critique de la fin de son ministère, 84; 221.
Fleury (Abbé de). III, 22.
Fleury (Rosset de), archevêque de Tours. VI, 449. — VII, 82, 215, 287, 318, 319. — VIII, 34, 335; ses conversations avec d'A., 347.
Fleury (Rosset de Rocozel de), évêque de Chartres. VII, 257, 431. — VIII, 398; galanterie qui lui est imputée, 399.
Fleury (Duc de). II, 64, 75, 401, III, 313, 316. — IV, 46.
Fleury. Voy. *Joly de Fleury*.
Flotte, valet de chambre du Régent. I, 38.
Fogliani (Marquis de). IV, 359. — V, 11, 265. — IX, 87.
Folleville (Le Sens de), procureur général à Rouen. VIII, 79. — IX, 238.
Foucemague (De). VI, 371.
Fontaine. VI, 149.
Fontainebleau (Château de). II, 283. — V, 180; travaux qu'y fait le Roi, 272. — VI, 331. — VII, 17.
Fontainebleau (Séjours de la cour à). I, 281. — II, 251. — III, 178 et suiv. — V, 271. — VI, 47, 73, 277, 280. — VII, 5, 18, 323, 328, 330, 337, 344. — VIII, 147, 151; spectacles qui s'y donnent, 356; ce qu'ils coûtent, 359. — IX, 99, 332.
Fontaine-Martel (Madame de). I, 147.
Fontanieu (De). I, 212. — II, 106, 122, 309, 358, 381, 432. — III, 264, 318. — VII, 399.
Fontauban. V, 378, 417.
Fontenelle. I, 12, 167. — II, 169, 383. — VI, 48.
Fontenoy (Bataille de). Lettres de d'A. et de Voltaire. IV, 460.
Fontette (De), intendant de Caen. VIII, 96.
Forcalquier (Madame de). V, 380.
Fort-l'Evêque. Révolte dans cette prison. VII, 47.
Fortia. II, 17, 84, 107, 108, 400, 401, 403, 405, 420. — III, 10.
Fougasse de la Bastie, évêque de St-Malo. Son mandement sur la prise de Port-Mahon. IX, 315.
Fougères (De), lieutenant des gardes du corps. Envoyé à Rouen. VIII, 93, et suiv., 133, 185.
Fougères (Madame de). II, 89, 93.
Fouquet (Le surintendant). III, 69.
Fouquet (Madame). Ses *Remèdes charitables*. IX, 137.

Digitized by Google

Fouquet (Mlle), maîtresse du Roi. IX, 280.
Fox (Henry), premier lord Holland. IX, 102, 103.
Franchini (l'abbé), envoyé de Toscane. I, 96, 275. — III, 7, 44.
Francœur. V. *Rebel.*
François Ier (Maîtresse de). I, 19.
François, grand-duc de Toscane, puis empereur d'Allemagne. II, 27. — III, 293, 296, 425, 428.
Franqueville (Bulteau de), conseiller à Rouen. VIII, 123, 127, 129; ovation qui lui est faite, 133.
Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse. I, 71. — II, 128, 144, 211. — III, 27; sa mort, 105.
Frédéric II, roi de Prusse. III, 105, 112, 138, 249, 274, 327, 283, 420. — IV, 56, 235, 365, et suiv.; son estime pour d'A., 416; 434. — V, 137, 156, 210. — VII, 316, 419. — Libelle contre lui, VIII, 107; ses lettres à Voltaire, 429. — Traite avec l'Angleterre, IX, 180 et suiv.; marche en Bohême, 323 et suiv., 338; manière dont il traite les Saxons, 360.
Frédéric V, roi de Danemark. IV, 435.
Frédéric-Christian de Saxe. IV, 389.
Frédéric de Hesse, roi de Suède. II, 57. — VIII, 450.
Fréret. V, 127.
Fréron. VI, 72. — VII, 224.
Frise (Comte de), neveu du maréchal de Saxe. V, 101, 326. — Sa mort, VIII, 468.
Fronsac (Duc de). VII, 3. — Apporte la nouvelle de la prise du fort Saint-Philippe, IX, 295, 303.
Froulay, (Bailli de). II, 151. — III, 416.
Froulay de Tessé, évêque du Mans. II, 151.
Fulvy (Orry de), intendant des finances. I, 218. — II, 32, 41, 84, 89, 106, 121, 122, 123, 131, 152, 159. — III, 46, 51, 98, 227. — VI, 387, 404; sa mort, 408.
Fulvy (Madame de). I, 218. — II, 124. — III, 391, 412.
Fumal (Abbé). VII, 169, 174.
Fyot de la Marche, premier président de Dijon. VI, 130. — VIII, 113.

G

G... (Affaire de d'A. avec Madame de). I, 55 à 61.
Gabriel (J.-A.), architecte du Roi. II, 192.
Gaffori (Gian-Pietro), VII, 320.
Gages (Comte de). V, 12, 22.
Gagny (Blondel de). VI, 178, 189, 223, 462. — VII, 211.
Gaillande (Abbé). II, 92, 104, 108, 138.
Gaillardet (Andoche), gouverneur des frères d'Argenson. I, 15.
Galles (Prince de). Sa mort, VI, 390, 391.
Gamache (Chevalier de). VIII, 322.
Ganners, I, 298.
Garnier, intendant du comte d'A. III, 48. — V, 221, 281. — VI, 2, 149, 230. — VII, 178.
Gasceq (B.-A.-A. de), président à Bordeaux. IX, 374.
Gaudion, garde du trésor royal. V. 177. — IX, 254.
Gaumont (De), conseiller d'État. VI, 234.
Gaussin (Mademoiselle). II, 62.
Ganthier. Sa disparition, VII, 254.
Gazette d'Amsterdam, IX, 267.
Gazette de Cologne, V, 283.
Gazette de France. VI, 191, 250, 363, 401. — Son insignifiance, VIII, 146.
Gedda (Baron de). I, 267, 270, 275. — II, 36, 51, 53, 55, 242.

Gênes (Affaires de). IV, 440 et suiv. — V, 15, 116, 121, 218, 276, 280. — VI, 460. — VIII, 139.
Gênes (Le P. de), génovéfain. VI, 159.
Genève (*Affaires de*).
Génie et de l'Artillerie (*Corps du*). IX, 156.
Gennevilliers, maison de chasse du maréchal de Richelieu. VII, 283.
Gentilly (Curé de). VI, 59.
Georges II, roi d'Angleterre. II, 127, 143. — III, 79, 407. — IX, 132.
Gerauldy, II, 313.
Gervaise, syndic de Sorbonne. IX, 276.
Gesvres (Potier de), évêque de Beauvais, puis cardinal. III, 52. — IV, 9.
Gesvres (Duc de), gouverneur de Paris. III, 258, 305. — V, 284. — VI, 2. — VII, 46, 50, 173, 306. — VIII, 267, 289. — IX, 103, 237.
Gibert, II, 162.
Gigon, secrétaire de d'A. IV, 3.
Gilbert de Voisins (Pierre), avocat général, puis conseiller d'État. II, 66, 298, 358, 371, 375, 381, 391, 401. — III, 39, 48. — VIII, 245, 266, 284.
Gilbert de Voisins (Pierre-Paul), avocat général, puis président à Mortier, fils du précédent. II, 67, 124, 375. — VI, 418. — VIII, 55; sa mort, 296.
Gillis, IV, 331 et suiv.
Gily, VII, 339.
Gisors (De). VI, 138.
Givry (Chevalier, puis bailli de). II, 392. — III, 355.
Goertz (Baron de). I, 75 et suiv.
Gontaud (Marquis de). VI, 379. — IX, 254.
Gontaud (Duc de). V, 385.
Gontaud-Biron (Duchesse de). I, 86 à 89, 245, 254, 297. — II, 237. — III, 13, 60, 63, 330.
Gorzegna (De). IV, 286.
Gournay, intendant du commerce. VIII, 478.
Graff. IX, 199.
Graffigny (Madame de). IX, 380.
Gramont (Maréchal de). I, 245.
Gramont (Comte, puis Duc de). II, 89, 331. — III, 307, 313. — Sa conduite à Dettingen, IV, 77.
Grand'Chambre. Exilée à Pontoise. VIII, 26 et suiv.; vie qu'elle y mène, 335 et suiv.; supprime ses propres remontrances, 46; 55, 66, 70, 73 et suiv., 90, 92, 99, 103, 111; transférée à Soissons, 155, 158, 179; tenue qu'elle y observe, 181; 2, 283, 301, 303.
Grand conseil. Sa querelle avec le parlement, IX, 124 et suiv., 191, 206, 227.
Grand-Duc (*Le*), Voy. *Français*.
Grand Prieur, Voy. *Orléans* (Chevalier d').
Grand Vicaire d'Auch. Son aventure avec une courtisane, IX, 342.
Grands jours de Poitiers. I, 9.
Granjan de la Croix. VIII, 251, 256, 276.
Granville (Lord). VII, 21.
Graville (De). II, 309. — III, 388, — VIII, 238. — IX, 168.
Grécourt (Abbé de). II, 178.
Gresin, IX, 254.
Grevenbrok, IV, 385, 397. — V, 437.
Griffet (Le P.). VI, 370, 371, 373, 378, 379. — IX, 198, 331.
Griffin (Thomas) vice-amiral. VII, 139.
Grimaldi (Abbé). VI, 315, 443.
Grimberghen (Prince de). III, 241. — IV, 385.
Grimod de Beauregard. IX, 12.
Grimod de la Reynière, fermier général. VI, 311.
Grimod de la Reynière (Marie-Françoise). IX. 237.
Grimod du Fort, intendant des postes. Sa mort, V, 268.

Grosbois, terre du garde des sceaux Chauvelin. I, 170. — II, 74.
Groslay (Comtesse de). VI, 142.
Gross, ministre de Russie en France. V, 238, 377.
Grossa Testa (Abbé). V. 203.
Guéan de Réverseaux, avocat. VIII, 3.
Guébriand (Président et abbé de). IV, 402. — V, 133, 233, 237, 238, 199. — IX, 177.
Guémené (Madame de), V, 232.
Guémené-Rohan (Prince Constantin de). VI, 134.
Guenet (J.-B.-P.-Al. de), évêque de Saint-Pons. VI, 157. — VIII, 394.
Guerchy (Marquis de). II, 164.
Guerchy (De) colonel. VI, 135. — VIII, 409.
Guérey de Voisins, lieutenant au Châtelet. VIII, 169, 171, 174, 177, 178.
Guerre de Sept ans. Préliminaires. VIII, 400, 401; armements à ce sujet, 412 et suiv.; 450, 453, 461, 467; projet d'accommodement, 473. — Commencement des hostilités en Amérique, IX, 44 et suiv.
Guet à pied et à cheval. VI, 31. — Rixe entre lui et les mousquetaires, VII, 321. Voy. *Rocquemont*.
Guinguettes. VII, 82.
Guise (Prince et Princesse de). II, 61.
Guyenne (Province de). V, 202.
Guymond, envoyé à Gênes, etc. IV, 442, 445. — V, 116, 121, 281. — VI, 77. — VII, 14.

H

Haddock (Amiral). III, 59, 355.
Hainaut (Intendance de), I, 43 à 48.
Halencourt de Daumesnil (D'), évêque de Verdun. VI, 166.
Halifax (Lord). VIII, 421.
Haras. VI, 8, 227.
Harcourt (Duc d'). IV, 109.
Harcourt (Abbé d'). VI, 295.
Harcourt (Maréchal d'). VI, 295.
Hardy-Levaré, curé de Saint-Médard. VII, 356.
Harlay (De), premier président. Ses manuscrits, I, 76.
Harlay de Cély, intendant de Paris. I, 276, 151. — II, 358; sa mort, 368.
Haudry, fermier général. VII, 244, 390.
Hautefort (Marquis de), ambassadeur à Vienne. V, 487. — VII, 14, 76.
Havre-de-Grâce (Voyage du Roi au). VI, 35, 41, 44, 47; coût de ce voyage, 418.
Hawke (Amiral). IX, 239, 296
Helvétius, fermier général. VI, 2.
Hénault (Président). V, 132, — VI, 472. — VII, 160, 213.
Hénaut (Mademoiselle), maîtresse du Roi. IX, 280.
Henriette (Madame). I, 257. — II, 78, 97. — III, 61, 164, 173; inclination entre elle et le duc de Chartres, 181, 182, 262. — V, 359. — Sa maladie, VII, 102; sa mort, 105, 108.
Henri IV. II, 362. — IV, 156.
Hérault, lieutenant de police, puis intendant de Paris. I, 54, 146, (le texte porte par erreur *Hénault*), 214, 247, 319. — II, 28, 31, 89, 93, 94, 104, 110, 148, 178, 182, 281, 316, 331, 366, 368, 372, 387, 402, 412, 430, 433. — III, 56, 62, 140, 147.
Hérault (Madame). IX, 249.
Hérault de Séchelles, II, 67.
Héricourt (Abbé d'), VII, 425, 435.
Hermant (Madame). VII, 96, 97, 133.
Hérouville de Claye (D'). VIII, 390, 392.
Hervart (Barthélemy). III, 69.
Hexumvirat ou *Exumvirat*. I, 263. — IV, 140.

Histoire du droit public ecclésiastique françois. Part que d'A. eut à cet ouvrage, I, 97. — VI, 167, 176. — Il est question de le faire condamner par la Sorbonne, VIII, 382.
Hoequart, capitaine de vaisseau. IX, 54.
Hogguer. I, 24 et suiv., 271, 313, 320. — II, 20, 44, 75, 76, 242, 248, 272, 290, 299, 355, 434. — III, 13, 136, 305, 335.
Hertford (Comte d'). VIII, 462; nommé à l'ambassade de France, 465, 468.
Heuzet (Abbé). IV, 250.
Holborn (Amiral). IX, 13.
Hollande (Affaires de). II, 143. — III, 353. — IV, 102, 331 et suiv. — V, 97, 103, 145. — VI, 214. — Menaces adressées à cette puissance par le Roi de France, VIII, 466.
Holstein (Duc de), II, 57.
Holstein (Duchesse de). VI, 400.
Homme de fortune (*L'*), comédie de Lachaussée, VI, 348.
Honfleur (Port de), VII, 60.
Hôpital général. VI, 6, 10, 23, 31, 36, 100, 385, 395, 440, 443, 444, 445, 450, 461. — VII, 24; règlement de son administration, 87; 96, 123, 153, 206.
Horn (Comte de). II, 55.
Hôtel d'Antin. VI, 137.
Hôtel d'Argenson. I, 3.
Hôtel de Condé. Bruit à un bal qui s'y donne. VIII, 219.
Hôtel de Conti. V, 258. — VI, 53, 125; projet de le vendre à la ville de Paris, 373; 388, 405, 445. — VII, 73. — VIII, 373, 477. — IX, 153.
Hôtel d'Effiat. VIII, 48.
Hôtel d'Evreux. Acquis par Madame de Pompadour. VII, 449. — VIII, 47, 353, 366.
Hôtel de Gesvres. II, 92, 264, 266.
Hôtel de La Force. VIII, 377.
Hôtel de Mazarin. VIII, 273.
Hôtel de Pontchartrain. V, 100. — VIII, 273, 291.
Hôtel de Puisieux. VI, 406.
Hôtel de Soissons. II, 92. — V, 259. — VI, 435. — IX, 153, 269.
Hôtel de Soubise. Fête qui s'y donne, VI, 365.
Hôtel de ville de Paris. IV, 114. — V, 258. — VI, 373, 378. — VII, 40; fait une loterie, 380.
Hôtel des Invalides. VII, 421.
Hôtel-Dieu de Paris. Révolte qui y éclate, VIII, 257, 283, 284, 285, 302.
Houdetot (Madame d'), et non *d'Houpetot*, comme on l'a imprimé par erreur, née Fillon de Villemur. V, 173.
Houel, officier aux gardes. I, 86. — II, 84, 89, 106.
Houteville (Abbé de). III, 359.
Howe (Capitaine). IX, 57.
Huard, chanoine d'Orléans. IX, 78.
Huescar (Duc de). V, 22, 33, 222, 414. — VI, 143, Voy. *Albe* (Duc d').

I

Imperiali (Madame). V, 281.
Impôts de consommation. Suspendus, VII, 31.
Imprimerie et Librairie. I, 309.
Inde (Affaires de l'). V, 204, 425. — VIII, 72; nos échecs dans ce pays, 110. — IX, 345. Voy. *Dupleix, La Bourdonnais, Lally.*
Indes (*Compagnie des*). Voy. *Compagnie.*
Inimicus homo, mots par lesquels d'A. semble désigner son frère. VI, 456. — VIII, 280, 307.
Intendants. Soulèvement général contre eux, IX, 263; les tribunaux leur font la guerre. 350.
Intérêt de l'argent. Sa réduction, VI, 93, 198. — VIII, 216, 291, 292.

Isenghien (Maréchal d'). VI, 72.
Italie (Affaires d'). I, 237, 265, 334. — II, 70, 78, 115, 129. — III, 37, 259, 267, 273, 292, 295, 342, 421, 431. — IV, 14, 85, 227, 266 et suiv. — V, 5 et suiv., 148, 203. — VIII, 139, 140.

J

Jacobites. V, 330, 346, 367, 369, 371. — VI, 103. — VIII, 69, 465. — IX, 102.
Jansénistes, II, 107, 146. — VI, 380, 468, 470. — VII, 95, 129.
Janssen (Capitaine). VI, 165.
Jard, accoucheur de la Dauphine. VII, 78.
Jean V, roi de Portugal. V, 39.
Jeannel, commis, puis directeur des postes. V, 437, 439. — VI, 8. — VII, 92. — IX, 167.
Jefferies (Thomas), IX, 14, 16.
Jélyotte, VI, 292. — VII, 409.
Jésuites, II, 315. — V, 182. — VI, 146; accusés d'empoisonnements, 294; 305, 307, 380, 454. — VII, 58, 102, 145, 179; leur influence dans le gouvernement, 197; 203; tiennent sur d'A. des discours désobligeants, 353; désordres dans leurs colléges, 415. — Renvoyés des cours de Madrid et de Lisbonne, IX, 110, 120; soupçonnés à l'occasion de l'attentat de Damiens, 388, 389.
Jeu (*Maisons de*). II, 92, 94, 367. — III, 305. — VII, 81.
Joly de Fleury, procureur général. III, 266. — VI, 226, 286. — VII, 317. — Travaille à la réconciliation entre la cour et le parlement, VIII, 208; 368, 371. — IX, 148; sa mort, 241.
Joly de Fleury, fils, avocat général. III, 266. — VI, 437. — IX, 38.
Joly de Fleury de la Valette. V, 356. — VI, 286, 330, 334. — VIII, 391.
Jonville (De). IV, 442.
Journal de l'Estaile. I, IX. — II, 165, 178. — III, 365.
Jubilé de 1751. VI, 351, 352, 353, 363, 365, 368, 373, 374.
Juifs (*Naturalisation des*) en Angleterre. VIII, 63; animosité contre eux, 133.
Juliers et Berg (*Duchés de*). I, 329. — II, 25, 128, 144. — IV, 18.
Jumilhac (J.-J. de Saint-Jean de), archevêque d'Arles. VIII, 337.
Jumilhac (De), V, 296.

K

Kakauin (*Histoire de*). I, 67 à 70.
Kaunitz (De), ambassadeur d'Autriche. V, 363. — VI, 302. — Caressé par Madame de Pompadour, VII, 50; vie qu'il mène à Paris, 79; son entrée, 302, 305. — Prépare l'alliance autrichienne, IX, 289.
Keene, ministre anglais à Madrid. II, 364. — IX, 40, 92.
Kennedy. V, 457.
Klinglin, préteur royal à Strasbourg. VII, 79; son arrestation, 128; son procès, 132, 144 et suiv, 188, 217, 289. — Sa mémoire réhabilitée par le parlement de Dauphiné, VIII, 113, 123.
Kniphausen, ministre de Prusse. IX, 335, 338.
Kœnigseck, II, 27.
Kolly, III, 132.
Kone, voy. *Ruvigny de Cosne*.
Korff (Baron de). IV, 326, 440.

L

La Beaumelle. Son ouvrage : *Le Qu'en dira-t-on ?* VII, 86; mis à la Bastille, 468. — VIII, 3,

12, 43, 67; mis de nouveau à la Bastille, 312.
La Blinière, conseiller. VII, 330.
La Borde (Mademoiselle de), VI, 185.
La Borde (De), fermier général. V, 238. — VI, 185.
La Bourdonnais. V, 129, 156, 204, 206; mis à la Bastille, 215, 216. — Son procès, VI, 335, 346, 351, 353, 354. — VIII, 83.
La Bourdonnais (Madame de). VI, 354.
La Bourdonnaye (De), intendant. VI, 255.
La Bove. II, 269.
La Briffe d'Amilly. VI, 152. — VII, 410.
Labruère, VIII, 355.
La Celle-St-Cloud. II, 220. — V, 194, 302, 324, 355, 419.
La Cerda, I, 248. — V, 40.
Lachaise, prétendu bâtard du cardinal de Fleury. III, 318.
La Chalotais, VII, 399, 300.
La Chapelle (De). VI, 191. — VII, 34, 114.
La Chesnelaye. V, 416.
La Chétardie, ambassadeur. II, 129, 163. — III, 18, 67, 211, 435. — IV, 57, 243. — VII, 18, 189.
La Chevalleraye. III, 121.
La Cour (Marquise de). Sa Correspondance manuscrite, 1, 8. — II, 235, 386. — IV, 29.
La Fare (Madame de), née Paparel. I, 52.
La Fare (Marquis, puis maréchal de). III, 338. — V, 301. — VI, 59. — VII, 289; sa mort, 296.
La Fare (E.-J. de). évêque de Laon. III, 237.
La Fare-Lopis (Abbé de). VI, 314.
La Fautrière, conseiller au parlement. I, 95, 99, 106, 110. — VI, 237. — VIII, 419.
Lafayette (Marquis de), père du général. VIII, 275.
Lafitau (P.-F.), évêque de Sisteron. VIII, 143, 145.
La Flèche (Collége de). VII, 415.
La Fontaine. V, 466.
La Force (Duc de). II, 154.
La Force (Marquise de). Consulte une sorcière, VII, 92.
La Gacherie, conseiller à Rennes. IX, 390.
La Galaisière. I, 250. — IX, 351,
La Galissonnière (De), lieutenant général des armées navales. VIII, 267, 315, 351, 359. — IX, 230, 261, 274, 302.
Lagarde, VI, 73.
La Grandville (Bidé de). II, 428, 431. — III, 32, 61, 91, 109. — V, 181; renvoyé du Palais-Royal, 193, 194.
Lagrange, VI, 117.
La Guiche (Madame de). IV, 91.
La Hode. Voy. *La Motte* (Le P. de).
La Hogue (J.-B. de), curé de St-Jean en Grève. VII, 220.
La Jonquière (De). V, 81.
Lalande (Madame de). VI, 60.
Lalive de Bellegarde, fermier général. VI, 41.
Lallemand de Bets. VI, 76, 81. — IX, 116.
Lallemant (Mademoiselle). VIII, 375, 379.
Lally, maréchal de camp. V, 342, — VII, 175. — IX, 354.
La Madeleine (Paroisse). de Le vicaire accusé d'adultère, VII, 73.
La Marche (Joseph de Conti, comte de). IV, 33. — VI, 365. — IX, 113, 139, 218.
La Marche (Abbé de). V, 136.
La Mark (comte de), ambassadeur à Madrid. II, 83, 116, 424. — III, 36.
La Mark (Comtesse de). V, 80; bruit de sa faveur auprès du Roi, 112, 292.
La Martinière, chirurgien du Roi. V, 253.
La Massais (Amproux de), III, 21.

Lamballe (Duc de), IX, 11.
Lambelin, conseiller au parlement. VI, 209. — VIII, 384.
Lambert (Marquise de). I, 107; sa mort, 163.
Lambert (Marquis et marquise de). VIII, 296.
La Mina, ambassadeur d'Espagne. II, 161, 162, 256, 278, 294; rappelé, 318, 324, 337, 342, 375, 389: reste en France, 412, 434. — III, 17. — V, 23 et suiv.
Lamoignon de Bâville. II, 274.
Lamoignon de Blancmesnil, président de la cour des Aides, puis chancelier. II, 274. — VI, 71, 281, 290, 297; nommé chancelier, 306, 307, 308; 314, 341, 399, 411, 432. — VII, 154, 183, 186, 301, 315. — VIII, 117, 145; a peu de crédit, 161, 194.
Lamoignon de Courson, II, 274, 400. — III, 32.
La Monoye, avocat. IX, 210.
La Morlière, chef de partisans. VII, 98. — IX, 8, 11.
La Mothe, fermier général. VII, 451.
La Mothe-Hondancourt (Maréchal de). VII, 311. — VIII, 119.— Sa mort, IX, 126.
La Motte (Le P. de), VI, 168.
La Musanchère (P. de), évêque de Nantes. VIII, 349, 350, 354.
Lanclos (Ninon de). La Reine prétend posséder sa tête, VII, 16.
Langeac (Abbé de). II, 161.
Langeron. III, 372.
Langlois, secrétaire du chancelier d'Aguesseau. III, 54. — VI, 309.
Langlois de Résy, conseiller. IX, 330.
Langres (Évêque de). Voy. *Montmorin*.
Languedoc (Province de). VI, 447. — VII, 194. — VIII, 311, 321. — Son abonnement, IX, 343, 353.
Languet de Gergy, archevêque de Sens. III, 236, 272. — VI, 333; — VII, 30, 214, 236, 239, 259, 260, 354.
Lanmary (Chevalier de), ambassadeur à Stockholm. IV, 323, 382, 429. — V, 348, 423; sa mort, 468.
Lanoue (Malhan de). IV, 417. — V, 306.
Lany (Demoiselle), VI, 79.
Laon (Évêque de). Voy. *La Fare*.
La P.... (Madame de), VI, 167.
La Peyronnie, premier chirurgien du Roi. I, 314.— III, 21, 384.
La Popelinière (De), fermier général. V, 292. — VI, 73. — VII, 300.
La Popelinière (Madame de). V, 292; son aventure avec le maréchal de Richelieu, 293 et suiv., 299, 359.
La Porte. V, 148.
Laporte, II, 288.
Larivé (Le P.). Indiqué comme devant remplacer le P. Pérusseau, VIII, 6, 8.
La Rivière (Madame de). VI, 36.
La Rivière (Mademoiselle de). VIII, 275.
La Roche. VII, 306.
La Roche-Aymon, archevêque de Toulouse, puis de Narbonne. VII, 189, 323, 336. — IX, 3, 234, 343.
La Roche de Fonteuille, (et non *Fonteville* comme on l'a imprimé par erreur), évêque de Meaux. VI, 275. — IX, 5, 10.
La Rochefoucauld (Maison de). II, 258.
La Rochefoucauld (Cardinal de). IV, 73, 81. — V, 6. — VI, 125, 201, 262, 447. — VII, 237, 268. — VIII, 31, 37, 310, 354, 360. — IX, 63, 74; a la feuille des bénéfices, 77, 116, 128; grand aumônier, 292, 331.
La Rochefoucauld, archevêque d'Albi. VI, 145, 156, 157.
La Rochefoucauld (Duc de), I,

39. — II, 67, 151. — III, 112. V, 122, 248. — VIII, 331.
La Rochelle. VI, 332. — VII, 62, 280.
La Roche-sur-Yon (Mademoiselle de), née Bourbon-Conti. IV, 45. — V, 212. — VI, 289; sa mort, 293.
Larrey, ministre de Hollande à Paris. IV, 332 et suiv. — V, 487.
La Salle (Colonel). V, 234. — VI, 24.
La Sarraz. V, 225.
Lassay (Marquis de). I, 95, 97, 258. — II, 307.
Lassay (Comte de), amant de Mme la Duchesse douairière. I, 258. — II, 62, 307. — III.
La Suze (De), VI, 217.
La Taste (Dom), évêque de Bethléem. VI, 333. — VIII, 86; sa mort, 282.
La Torella (Prince de). II, 319; sa mort, 389.
La Tour (Le P. de). IV, 409. — VI, 339. — VII, 179, 405; bruits sur son compte, 413, 416. — VIII, 58, 404, 429. — IX, 30, 314.
La Tour. VI, 131.
La Tour (J.-B. des Galloys de). I, 130.
La Tournelle (Marquise de). Voy. *Châteauroux* (Duchesse de).
La Tournelle (Marquis de). III, 54.
La Traverse (Madame de). III, 3.
La Trémouille (Duchesse de). V, 467, 470.
La Trémouille (Duc de). II, 73. — III, 28, 35, 125. — IV, 44.
Laubrière (De), évêque de Soissons. I, 302.
Laugier de Beaurecueil, curé de Sainte-Marguerite. VIII, 414, 421; condamné au bannissement, 444.
Laugier (Le P.), prédicateur. VIII, 250; sermon hardi qu'il prêche à Versailles, 266, 269, 275, 276, 278; a ordre de retourner à Lyon, 284.
Lauraguais (Duchesse de), d'abord Mademoiselle de Montcavrel. III, 297. — IV, 91. — VI, 80.
Lauraguais (Madame de), VI, 193 — IX, 244.
Lautree (Comte de). II, 36, 222. — III, 2, 36. — IX, 359.
Lauzun (Duc de). I, 296.
La Valette (le P.), général de l'Oratoire, VI, 133.
La Vallière (duc de). IV, 99. — V, 272, 291, 303, 350, 358, 383, — VI, 4, 78, 292, 348, 368. — Fait bâtir une guinguette à Montrouge, VIII, 286.
La Vallière (duchesse de). VI, 292.
La Vauguyon (duc de). VII, 306, 314.
La Vieuville (Mme de). VI, 81. — IX, 72.
La Ville (abbé de). IV, 83, 152, 345, 397. — V, 220, 221, 386, 431, 439. — VI, 109, 149, 231. — Sa retraite, VII, 32, 34, 451. — VIII, 361, 373, 379; rentre aux affaires étrangères, 384, 396, 466. — IX, 29, 118, 130, 135, 345.
Law. I, 35, 42, 43. — II, 290.
Lawfeldt (Bataille de). V, 81.
Lazure, concierge des entre-sols à Versailles. I, 230. — II, 191.
Lebel, valet de chambre du Roi. I, 231, 314. — II, 191, 265. — III, 147, 265. — Recrute des jeunes filles pour le Roi, VII, 409, 456, 457. — VIII, 6, 358. — IX, 209, 342.
Leberthon, premier président de Bordeaux. VI, 300. — IX, 374.
Le Blanc, I, 210, 310.
Leblanc (abbé). VI, 16, 25, 32, 114.
Leblanc, archer, VI, 210.
Le Blanc (M. et Mme). VIII, 239.
Lebret (famille). II, 296.
Le Bret (Pierre-Cardin). I, 128; sa mort, 207. — II, 297. — VI, 130.
Le Bret (Cardin-François-Xavier).

intendant de Bretagne, VII, 410. — VIII, 360.
Lebreton, VI, 70, 73.
Lebreton (Mme). VI, 70, 73, 97.
Lecamus, premier président de la cour des Aides, II, 176.
Le Caval, professeur à Caen, VIII, 196, 335.
Leczinska (Marie). Son arrivée en France, I, 52 et suiv. ; 187, 201, 220, 294, 313. — II, 154, 165, 183, 192, 395. — III, 80, 148, 185 ; sa conduite maladroite avec le Roi, 192. — Ses coquetteries, IV, 78 ; son portrait, 168 et suiv. — V, 450, 469, 476. — VI, 42, 132, 160, 316 — Ses superstitions. VII, 16, 289. — VIII, 77, 118, 204, 212. — IX, 187, 243, 386.
Leczinski (Stanislas). I, 142, 248. — V, 212. — VI, 140, 292. — IX, 73.
Lède (Marquis de). VI, 29, 337. — VIII, 86.
Ledran, IV, 152, 397. — V, 358, 386, 424, 434, 437.
Le Féron, lieutenant aux gardes. VIII, 258.
Legendre. I, 320.
Lejay (le P.), professeur de rhétorique, I, 18.
Lelorier. IX, 299.
Lemaire (Abbé). IV, 432, 433, 436.
Lemaure (Mlle). III, 34.
Lemère (L'abbé). VII, 169, 166, 168, 171, 176.
Lemire (Mme). VI, 117.
L'Empereur (Mlle). II, 65.
Lenain, intendant de Languedoc. V, 496. — VI, 3, 9, 68, 101, 104, 170, 235.
Lenoble, II, 208.
Lenoir, lieutenant particulier, VIII, 149, 201, 283.
Lenoir de Cindré. VII, 211.
Lenormand, cousin de Mme de Pompadour. IX, 243.
Lenormant (François-Nicolas), Sr de Flagheac, second mari de Mlle Murphy. IX, 170.
Le Pelletier des Forts. I, 217. — IV, 221. — VII, 260.
Le Pelletier (Louis), premier président. I, 216. — II, 118. — VI, 294, 296.
Lescalopier, intendant de Montauban, puis de Tours. IX, 210, 250, 284, 290.
Lescombat (La). I, 9 ; son exécution, 35.
L'Espérance (Baron de). V, 164.
Lesquier, Voy. *Rességuier*.
Lestocq. III, 435. — V, 341, 358.
L'Etenduère. V, 97, 99.
Lettre à une personne de haute considération, etc. VIII, 233.
Lettre circulaire de l'assemblée du clergé. IX, 153.
Lettre d'un évêque de province, etc. IX, 89.
Lettres de cachet. VII, 468. — VIII, 3.
Lettres de marque. IX, 107.
*Lettres de M. *** à M. *** sur les entreprises du grand conseil*, condamnées au feu. IX, 227.
Lettres d'un observateur hollandais. IX, 130.
Lettres : Ne repugnate, etc. VI, 208, 368.
Le Ture, VII, 22.
Levesque. Voy. *Pouilly*.
Lévis (Mme de). I, 202.
Lévy (Mme de). II, 138.
Lévy Baruch. VII, 255.
Lézonnet (de). II, 400, 403, 405. — III, 253.
Lhôpital (Marquis de), II, 269. — III, 19. — VI, 394. — VIII, 424.
Lhopital (Marquise de). Consulte une sorcière, VII, 91. — VIII, 424.
Liberté du commerce. (Idées de d'A. sur la). IV, 453 et suiv.
Lichtenstein (Prince de). II, 189, 226, 317, 430. — III, 214, 232.
Liége (Affaires de). IV, 402.
Liessies (Abbaye de). VIII, 445.
Ligny (Abbaye de). VI, 272, 275.
Linières (le P. de), confesseur du Roi. II, 127.

Digitized by Google

Lits de justice. I, 132, 133, 134. — IX, 316 et suiv.; 350, 361.
Locke. Son *Traité du gouvernement civil*, VIII, 333.
Loisirs d'un ministre d'État. Ouvrage de d'A. I, IV.
Lolotte (Mlle Gaucher, dite), maîtresse de lord Albemarle. V, 420. — VI, 118. — VIII, 395.
Loménie de Brienne (Abbé de). VII, 130.
Longchamps (Promenade de). VIII, 278.
Lorges (Comte de). VI, 80. — VIII, 392.
Lorient (Port de). III, 170.
Lorraine (Maison de). VII, 61.
Lorraine (Province de). I, 250. — VI, 136, 140.
Lorraine (Prince Charles de). II, 27.
Lorraine (Prince Charles de), comte d'Armagnac. II, 202. — III, 33, 38. — VII, 61.
Loss (Comte de), ambassadeur de Pologne. V, 45, 382, 481. — VII, 2.
Lostanges (de). VIII, 263, 381.
Loterie royale. V, 105, 108, 122, 139. — VI, 392. — VIII, 397. IX, 138, 139, 146, 150.
Louis XIV. I, 20. — II, 332. — Lettre à son petit-fils, IV, 63, 145, 218.
Louis XV. I, 50, 138, 139, 140, 159, 284, 290, 291; dernier rapprochement avec la reine, 313, 316. — II, 1, 14; comment il vit avec Mme de Mailly, 29; 43, 86, 89, 120, 154, 169, 192, 199, 211, 212; vie qu'il mène, 225, 232, 254; son travail pour ses chiens, 261; 265, 282, 323, 350; lit les *Économies royales de Sully*, 362; 373. — III, 76, 79, 111, 147, 182, 212, 225, 243, 364; son chagrin de la mort de Mme de Vintimille, 389, 409, 411; tourne à la dévotion, 423. — Ses amours avec Mme de la Tournelle, IV, 44, 47, 50, 52, 57, 61; son départ pour l'armée de Flandres, 98; 101, 103, 106; sa maladie à Metz, son retour à Paris, 112; son portrait, 162 et suiv.; 233; lettres à d'A., 254, 287 et suiv. — Son caractère, V, 211; ses tristesses, 397, 399; soulèvement de sa famille contre lui, 455, 476; 289. — Court risque de la vie à la chasse, VI, 329, 350; a des passades, 365; ses chances heureuses, 402; sa tristesse à Compiègne, 441. — VII, 7; il est épuisé et blasé, 50; sa tristesse de la mort de Mme Henriette, 115, 117; exploitée par le parti dévôt, 132; 318; nouvelles passades, 408, 436. — Curieux d'astronomie, VIII, 8; 82; scène à son grand couvert, 136; sa mauvaise humeur, 170; prend une nouvelle maîtresse, 208. — Impropre aux coups d'État, IX, 95; a trois maîtresses, 144; recherche de très-jeunes filles, 208; écrit au roi de Prusse, 331; frappé par Damiens, 380 et suiv.; s'abstient de voir Mme de Pompadour, 386, 390; lui rend visite, 392.
Louisbourg. V, 188, 227. — VI, 32.
Louise-Marie de France (Madame). I, 265. — VI, 444.
Louvre. V, 406. — Dégagement de la colonnade. VIII, 442, 446. — IX, 22, 57, 148.
Lowendal (Comte, puis Maréchal de). V, 84, 101, 114, 280; ses pilleries en Flandres, 280, 290. 296. — VI, 51, 72, 230. — VIII, 398. — IX, 12.
Lowendal (Maréchale de). IX, 22.
Lowendal (Mlle de). VIII, 356.
Loyers de Paris. VIII, 215; causes de leur augmentation 377.
Lucé (Piueau de), maître des requêtes, intendant. II, 288. — VII, 103, 160. — IX, 220.
Luciennes (Château de). III, 382.

Luçon (Evêque de), Voy. *Vertha-mont de Chavagnac* (S. G.).
Lugeac (Marquis de). VIII, 298. — IX, 170.
Lulli. II, 198.
Lussan (Mlle de). Son *Histoire de Charles VI*, VIII, 223.
Luxembourg (Duc de), gouverneur de Normandie. V, 232, 488. — VI, 44. — VII, 207, 208, 386. — VIII, 366. — IX, 260, 266; sa mission à Rouen, 270, 275, 283.
Luxembourg (Duchesse de). VI, 292. — VIII, 364.
Luxembourg (Duc de), petit-fils du Marquis de Paulmy. I, v.
Luynes (Duc de). V, 158. — IX, 127.
Luynes (Duchesse de). II, 407. — VI, 306, 358. — VII, 185. — IX, 127.
Luynes (Paul-Albert de), archevêque de Sens. VIII, 370.
Lys (De Bèze de), conseiller. Exilé, VIII, 19.
Lyon (Ville de). VI, 158, 223, 268, 273, 278; ruine de son commerce et de son hôtel de ville, 283. — VII, 329. — Reprise de ses fabriques, VIII, 186; ses tribunaux protestent contre la Chambre royale, 196; embarras de son intendant, 224.

M

Mabille, IV, 47.
Mabuul, maître des requêtes, IX, 384.
Macanaz (Melchor de), IV, 354 et suiv.
Machault (Louis-Charles de), conseiller d'Etat et lieutenant de police. I, 123 et suiv.; prétendue origine israélite de sa famille, 125. 126; 135, 152. — VI, 136; sa mort, 234.
Machault d'Arnouville, contrôleur général. II, 17, 107, 109. — Son portrait, IV, 208 et suiv. — V, 100, 170, 177, 192, 202, 227; plaintes contre lui, 241; 275, 376, 403, 442, 447; édits de finances proposés par lui, 460; nommé ministre d'Etat, 486. — VI, 17, 62; comment il procède dans ses réformes financières, 82, 84, 92, 94; veut imposer le vingtième au clergé et aux pays d'Etats, 94; ses plans de finance, 158; 174, 194, 195, 196, 222, 225, 230, 260, 274, 290; nommé garde des sceaux, 307; 309, 314, 327, 348; aime Mme de Saint-Florentin, 355, 361, 363, 367, 370, 372; refuse les 100 000 l. d'appointements de garde des sceaux, 381; 391, 393; affecte la dévotion, 430. — VII, 21, 25, 37, 44; ses maximes en finance, 53; se raccommode avec le comte d'A., 84, 138, 152, 159; son crédit, 164, 255, 264, 277, 312, 334. — Fait la contrebande pour le Roi, VIII, 130; 151; accusé de donner des pots-de-vin, 192; jugement sur ses opérations financières, 195; 254, 287, 299; nommé au département de la marine, 329; a la direction de la Compagnie des Indes, 330, 351, 468. — IX, 2, 76; plan contre l'Angleterre proposé par lui au Roi, 137, 149, 234; son mot à la veille du lit de justice, 371, 376.
Machault (De), fils aîné du contrôleur général. IX, 243.
Madame Infante. Voy. *Parme* (Duchesse de).
Madame première. Voy. *Louise-Élisabeth*.
Madame seconde. Voy. *Anne-Henriette*.
Madame troisième. Voy. *Adélaïde*.
Madame septième. Voy. *Louise-Marie*.
Madelaine du Traisnel (Couvent de la). I, 7.
Mademoiselle. Voy. *Charolais*.

Mademoiselle de ***. Son histoire. III, 372.
Magnainville. VI, 394, 407, 442.
Magnanville. VII, 126.
Maignée (Abbé). VII, 288.
Maillebois (Marquis, puis maréchal de). II, 75, 76, 204, 243, 420. — Nommé maréchal, III, 271; 362. — IV, 43. — VI, 36; menacé de disgrâce, 42, 43, 61; son portrait, 209, 311. — V, 26 et suiv. — VI, 55, 123. — IX, 168.
Maillebois (Comte de). IV, 298 et suiv. — VI, 166, 273, 276, 442. — Disgracié, VII, 156, 160, 167, 172, 193, 204, 207, 230; a permission de revenir à Paris, 240. — VIII, 43, 62, 375. — IX, 232, 365.
Maillebois (Comtesse de), née d'Argenson. IV, 210.
Mailly (Louise de Nesle, Comtesse de). Son portrait, 1, 220; premier tête-à-tête avec le Roi, 230; 281, 313, 347. — Par quels conseils dirigée, II, 4; 11, 29, 46, 173, 181, 183, 192, 198, 200; son désintéressement, 211; 229, 231, 265, 280, 283, 289, 300, 312, 323, 363, 373, 395. — III, 5, 9, 14, 20, 23, 25, 46, 54, 90, 124; faussement accusée, se justifie, 211; 258; jalouse de sa sœur, 286; 314, 370, 379, 381, 387, 392, 404; ses maladresses, 430. — Son renvoi, IV, 36 et suiv.; 45. — VI, 129, 379, 380; sa fin chrétienne, regrets qu'elle inspire, 381 et suiv.
Mailly d'Aucourt (Comte, puis maréchal de). II, 433. — III, 58, 267. — V, 383. — VIII, 14; révoqué de son commandement du Roussillon, 132, 151, 217; son mémoire apologétique, 235; exilé dans ses terres, 238.
Maine (Duchesse du). V, 132. — Sa mort, VII, 392.
Maintenon (Madame de). I, 12, 13, 20. — IV, 63, 183. — VII, 83.
Maison du Roi. Irrégularité des payements, VII, 49, 119, 185, 191, 334, 341; ses embarras, 407. — VIII, 85, 135; les gages y sont en retard de trois ans, 171, 213. — IX, 130.
Maîtres des requêtes. IV, 201. — VII, 45, 234.
Maîtrises, arrêt du conseil à ce sujet. IX, 13.
Majainville. VI, 35.
Maladies épidémiques à Paris. VIII, 283, 285, 289, 298.
Malesherbes (Lamoignon de), premier président de la cour des Aides. Voit avec peine l'arrêt de suppression de l'*Encyclopédie*, VII, 112; 186; sa tolérance en matière de presse, 424. — Brouillé avec son père, VIII, 39. — Épouse Mlle de la Reynière, IX, 237.
Mallet. I, 219. — II, 251.
Malte (Affaires de), V, 9.
Manchette (Ordre de la). III, 87.
Mandat, maître des requêtes. VII, 39.
Mandrin, VIII, 353, 365; chef des contrebandiers dits *Mandrins* d'après son nom, 386, 391; son passage à Beaune, 396; à Autun, à Roanne, 397; engagement entre sa troupe et celle de Fischer, 398, 399; combat à Thiers, 402; 405, 423, 433; ses procédés, 436; retiré en Suisse, 442, 454. — Sa prise, IX, 8 et suiv.; sa condamnation et son exécution, 15; circonstances de sa mort, 21; difficultés à l'occasion de sa prise sur les terres de Savoie, 22 et suiv.; ses complices, 49, 63.
Manifestes contre l'Angleterre. III, 228. — IX, 165, 168.
Mannory, avocat. VI, 413.
Manœuvre prussienne. VI, 139, 187, 207.
Mansard de Sagonne, architecte. VI, 122, 410, 422, 447.
Manufacture de porcelaine. Établie à Vincennes. VI, 222. Voy. *Sèvres*.

Manufactures. Leur décadence. VIII, 131.
Marbeuf (Abbé de). V, 76, 126.
Marbeuf (Marquis de). V, 76.
Marcieu (De). VIII, 424. — IX, 23.
Maréchal (Lord). VI, 473.
Maréchaux de France. III, 270, 275. — IX, 57, 197.
Mariages faits par les villes. VII, 6, 18; excitent des protestations à Bordeaux et à Tours, 31, 40.
Marianne. V, 390, 430, 432.
Marie-Amélie, reine de Naples. V, 11.
Marie-Thérèse d'Autriche, archiduchesse, puis impératrice. II, 96. — III, 214, 221. — IV, 236. — V, 219, 224.
Marie-Thérèse, deuxième Infante d'Espagne. VI, 29.
Marie-Thérèse de Portugal, épouse de Ferdinand VI d'Espagne. V, 18.
Marie-Zéphyrine de France, dite *la Petite Madame*. Sa mort, IX, 81.
Marigny (Terre de), érigée en marquisat. VI, 92. — VIII, 355.
Marigny (Marquis de), d'abord de Vandières. V, 398, 477. — VI, 16; part pour l'Italie, 91, 114. — VII, 4, 36, 106, 254, 272, 282, 418. — VIII, 7, 104; son aventure au bal de l'Opéra, 232; 250, 307, 356, 359, 366. — IX, 306.
Marine française, I, 307, 361. — III, 57, 153, 290, 355. — IV, 187. — VI, 36, 56, 218, 455. — VIII, 4, 25, 69, 163, 227, 402, 412, 416. — IX, 102, 204, 226.
Maris trampés (Histoires de). V, 334.
Marly (Château de). VI, 34, 414.
Marly (Séjours de la Cour à). III, 65. — V, 162, 488. — VI, 387. — VII, 225. — VIII, 250.
Marmontel. VI, 72. — VIII, 65.
Murmausets (Conspiration des). I, 228, 229.
Marquet (Mademoiselle). VI, 54, 57.
Marquise (*La*), jument. Jeu de mots à son sujet, VIII, 380.
Marsau (Princesse de). VII, 304. — VIII, 195, 204. — IX, 162, 331.
Marseille (Ville de). VI, 53. — VII, 144. — Lettre de ses échevins au ministre sur le théâtre de la ville, VIII, 100; s'oppose à la liberté du commerce du Levant, 371. — IX, 56, 231.
Marseille (Évêque de). Voy. *Belsunce*.
Marsy (Abbé de). IX, 154.
Martinique (*La*). V, 260.
Marville (Feydeau de), lieutenant de police. II, 106, 122, 371, 374, 387. — III, 3, 131.
Masones (De), ambassadeur d'Espagne. IX, 181, 253.
Massac, maison en Auvergne. IX, 182, 189, 194.
Matignon (Marquis de). I, 93, 97.
Maubeuge (Le perroquet de). I, 44.
Maugiron (Madame de). VII, 200.
Maupeou (René-Charles de), président à mortier, puis premier président. I, 216. — III, 31. — V, 171, 179, 356, 424, 434, 482, 491. — VI, 176; ses dettes, 178; 179, 233, 234, 237, 281, 297, 308, 360, 388, 412, 417. — VII, 188, 190, 194, 376. — Son discours sur l'exil du parlement, VIII, 19; 121, 255; mandé par le Roi, 301; 323; sa lettre aux exilés, 324, 332; projet d'assassinat contre lui, 335; 339, 369, 384, 394, 397, 434, 477. — Conversation de d'A. avec lui, IX, 9; 12; sa conversation avec le Roi, 17; 34, 148, 229, 316, 371.
Maupeou (Madame de), femme du premier président. VIII, 90.
Maupeou (René-Nicolas), président, plus tard chancelier. V, 357. — VI, 234. — VIII, 55.

Maupeou (Chevalier de), fils du premier président. VIII, 192.
Maupertuis, membre de l'Académie des sciences. IX, 286.
Maurepas (Comte de). I, 165, 166, 243, 256, 258, 264, 284, 286, 297, 315, 340, 346. — II, 46, 80, 99, 111, 131, 152, 175, 185, 294, 304, 335, 356, 394, 428, 433. — III, 2, 9, 35, 60, 65, 103, 123, 226, 232, 418. — IV, 32, 89, 93, 97, 99, 149; son portrait, 185; 360, 409. — V, 82, 86, 127, 168, 285, 331; renvoyé du ministère, 444; exilé à Bourges, 446 et suiv. — VI, 3, 125, 126, 127, 190, 194, 219, 231. — Son exil adouci, VII, 255, 256, 265, 306. — VIII, 41, 421. — IX, 338; son retour à Paris, 342; on parle de le remettre en place, 365.
Maximes sur le devoir des rois. VIII, 281.
Maximilien-Joseph, électeur de Bavière. IV, 384, 389.
Maxuel (Le P.). IX, 229.
Maynard (Le poëte). Épigramme de lui attribuée à Voltaire, IX, 317.
Mayou, substitut du procureur général. VII, 294.
Mazarelli (Mademoiselle). VI, 413.
Mazarin (Duchesse de). I, 290. — II, 200, 393, 429. — III, 26. — IV, 37.
Mazy (Frémont de), conseiller. Exilé, VIII, 19, 23, 337.
Meaux (Évêque de). Voy. *La Roche de Fontenille.*
Méchant (*Le*), de Gresset. V, 132, 182.
Méhée d'Auqueville. VI, 25.
Melfort (Comte de Drummond-). Amant de la duchesse de Chartres, V, 494. — VII, 21, 36; éloigné de la Cour, 100.
Méliand, beau-père de d'A. I, 63 et suiv. — II, 121, 296. — IV, 29.
Méliand (Madame). I, 63 et suiv. — II, 298.
Melon, I, 345.
Melun (Comte de). VI, 186.
Melun (Comtesse de). VI, 186.
Melun (Mademoiselle de). IX, 162.
Mémoires d'État, Mss. de d'A. I, XVII, 82, 116, 130, 208, 233, 263. — II, 146. — III, 85, 396.
Mémoires du ministère de R. L. de Voyer, marquis d'Argenson. IV, 118 et suiv.; table dressée par l'auteur, 127.
Ménage. VI, 70, 72, 74, 127, 277.
Ménars (Château de). Visite qu'y fait d'A.
Mendez. I, 247, 275, 277, 311. — II, 35, 73. — III, 92, 121. — IV, 20.
Ménisdot (Monsieur et Madame de). VII, 89.
Menus-Plaisirs (Intendance des). VII, 166, 173, 211. — La direction de l'Opéra lui est attribuée, VIII, 352.
Mérinville (Des Moutiers de), évêque de Chartres. II, 165.
Mérinville. I, 149.
Merle (De), ambassadeur à Lisbonne. IX, 297.
Mes pensées, de la Beaumelle. Voy. *Qu'en dira-t-on?*
Mesdames de France. V, 81, 355. — VI, 90, 113, 115, 147, 211, 261, 317, 355. — VII, 9, 99, 420. — VIII, 163.
Mesgrigni (De). I, 298.
Mesié (De). VI, 250, 401.
Mesmin. VI, 371.
Mesnard. V, 180, 451. — VIII, 246.
Metz (Évêque de). Voy. *Saint-Simon.*
Metz (Cabale de). IV, 112.
Meudon (Domaine de). VI, 302.
Meuse (Henri de Choiseul, marquis de). III, 405, 409, 423. — IV, 81. — V, 80. — VI, 7. — VII, 5, 33, 63; se retire dans ses terres, 308.
Meynières (Président de). VI, 237.

Mézières (Madame de). V, 318, 367.
Midor, vicaire de Sainte-Marguerite. VIII, 474.
Migeon, ébéniste. V, 466.
Mignonette, ballet. VI, 147.
Milanier, secrétaire de d'A. I, 160.
Milices. VII, 427.
Millon, conseiller au Châtelet. VIII, 174, 177, 178.
Mirabaud, secrétaire de l'Académie française. VIII, 170.
Mirepoix (Évêque de). Voy. *Boyer*,
Mirepoix (Marquis, puis Duc de). lieutenant général, ambassadeur. II, 317. — III, 19. — V, 346, 366, 396, 413. — Part pour l'ambassade de Londres, VI, 8; 46, 67, 118. — Créé Duc, VII, 5; 14, 76, 136, 281. — VIII, 375, 395, 400; son arrivée à Londres, 449. — IX, 18, 43; revient en France, 48, 50, 64, 103; commandant en Languedoc, 114, 161, 244, 343.
Mirepoix (Duchesse de). VIII, 375. — IX, 162, 184, 199.
Misère du peuple. II, 149, 159, 165, 174, 177, 213, 331, 343. — III, 6, 78, 84, 95, 101, 112, 125, 168, 170, 172, 213, 216. — VI, 39, 137, 228, 377. — VII, 55, 59, 161, 227. — VIII, 233. — IX, 160.
Mobilisation des fonds. VII, 337.
Modène (Duc de). I, 208. — III, 282. — V, 1 et suiv.; imposteur se donnant pour lui, 260.
Modène (Charlotte-Aglaé d'Orléans, duchesse de). I, 208. — V, 2 et suiv., 386. — VIII, 87. — IX, 187.
Modène (Mademoiselle de). IX, 139.
Molé (Président). VI, 179, 233. — VII, 270. — VIII, 93. — IX, 148.
Molinistes. II, 104, 176, 369. — VII, 343.
Monchy (Marquis de). VI, 74.
Monclar (Ripert de). VIII, 144, 176; on lui donne un *Veniat*, 203, 214, 224, 327. — IX, 52.
Moncrif (F. A. Paradis de). II, 58 à 64; auteur de la parade : *Le père respecté*, V, 292; 486. — VI, 2, 229.
Mongardin (De). IV, 280. — V, 65, 66.
Monin, secrétaire du prince de Conti. IX, 30.
Monnaies, I, 345. — II, 148. — III, 94, 401.
Monnet, directeur de l'Opéra Comique. VIII, 367, 418.
Monsieur le Premier. Voy. *Beringhen*,
Mont Saint-Michel. VI, 233.
Montaign (Comte de). V, 9.
Montaigu (Chevalier de), menin du Dauphin. V, 80. — VIII, 62.
Montal (De). IV, 303.
Montalembert (Marquis de). VIII, 454. — IX, 149, 156, 164.
Montamant (De). V, 206.
Montarant (De). Commissaire de la Compagnie des Indes. VII, 54. — IX, 34, 332.
Montauban (Évêque de). Voy. *Verthamont de Chavagnac* (Michel de).
Montauban (Princesse de). IV, 45. — V, 318. — VII, 304. — VIII, 194.
Montbarey (Prince de). VIII, 145.
Montbazon (Madame de). II, 89. — V, 289.
Montbéliard. IV, 405. — V, 164, 168.
Montboissier (Comtesse de). VII, 72; son procès avec son mari, 359.
Montcavrel (Mademoiselle de). Voy. *Lauraguais* (Duchesse de).
Montchenu (De). VI, 169.
Montconseil (Marquis de). IV, 21.
Montconseil (Marquise de). I, 150. — IV, 22; correspondante de

Chesterfield, V, 208. — VII, 80.
Monteillano (Duc de). V, 355.
Montesquieu. Son *Esprit des Lois*, VI, 11; critique de cet ouvrage, 74. — Déclaration qu'il aurait faite en mourant, IX, 102.
Montferrand (Madame de). VI, 240.
Montgeron (Carré de). VII, 252; sa mort, VIII, 301.
Montgon (Abbé de). III, 120; ses *Mémoires*, VI, 48. — VII, 241
Montholon, conseiller. VI, 459. — VII, 427.
Monthuchet (Roger de), conseiller au Châtelet. Son arrestation, VIII, 158, 162, 178, 231, 276.
Monti (Marquis de). I, 243, 271, 272, 273.
Montigny, château de M. Trudaine. VII, 342.
Montigny, trésorier de Bourgogne.
Montijo (Comte de). III, 17. — V, 20.
Montillet (J. Fr. de). Archevêque d'Auch. VIII, 440; sa lettre condamnée à être brûlée, 442.
Montivilliers (Abbaye de). VI, 44.
Montmorency (Baron de). V, 383. — VI, 60, 414. — VII, 324.
Montmorin (De), VIII, 387.
Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres. II, 75. — III, 281. — VIII, 88, 108. — IX, 5.
Montpellier (Évêque de). Voy. *Charency* (Berger de), *Villeneuve* (François de).
Montpensier (Duc de), fils du Duc de Chartres. VI, 371.
Montretout. V, 131.
Moras (Peirene de), intendant des finances. I, 128. — VI, 80. — VIII, 332. — IX, 217; adjoint au contrôle général, 232, 273, 277, 290, 314, 353.
Moreau, procureur du Roi au Châtelet. VI, 372, 378, 384, 411. — VIII, 317, 322.
Moreau de Saint-Just. VIII, 338.
Morfi. Voy. *Murphy*.
Mornay (Abbé de). I, 225.
Morosini, ambassadeur de Venise. VI, 192.
Morton (Lord). IV, 329.
Morveau (Président de). VII, 161.
Morville (De). II, 101, 296.
Morvilliers (Madame de). II, 94.
Moufle (Mademoiselle). V, 489.
Mousquetaires. Leur rixe avec le Guet, VII, 321.
Moustelon (Madame). IX, 4.
Moysan (Madame), supérieure de l'hôpital général. VI, 385, 440. — VIII, 83.
Muette (Château de la), I, 220, 230. — II, 11, 137. — III, 124. — Restauré, V, 182. — VI, 331, 415, 417, 433.
Murphy (Marie-Louise), dite *la petite Morfi*. VII, 440; comment elle devient maîtresse du Roi, 441, 447, 459, 463, 467. — VIII, I, 2; gagne du terrain, 6; 13, 39, 43, 56, 89, 160, 173; est grosse, 183, 217, 255, 263; accouche d'un garçon, 297; faux bruit de sa mort, 358. — IX, 115, 144, 151; ses mariages, 158, 169, 170.
Murphy (Marie-Brigitte), sœur cadette de Marie-Louise. IX, 151.
Murray (Comte de), VI, 112.
Musiciens de la cour. III, 411.
Musique italienne. VIII, 40, 126.
Muy (Comte de), sous-gouverneur du Dauphin. III, 190, 318.

N

Nadal (Abbé). II, 61.
Nadeau. V, 257.
Nancy (Cour supérieure de). IX, 267.
Nangis (Marquis de), chevalier d'honneur de la Reine. I, 221. — II, 64, 75, 393. — Sa mort, IV, 33.

Nantes (Évêque de). Voy. *La Musanchère.*
Naples (Affaires de). V, 11 et suiv.; 265.
Narbonne (Archevêque de). Voy. *Crillon* et *La Roche-Aymon.*
Narbonne, commissaire de police à Versailles. Ses manuscrits, I, 265, 314. — III, 246.
Nassé (Marquis de), III, 172.
Nassigny (Abbé de), II, 316.
Nassigny (Président Moreau de). I, 144. VIII, 47.
Nègre, lieutenant criminel. VI, 372, 384, 411. — VII, 74; vers contre lui, 75; 85, 94, 96. — VIII, 172.
Nesle (Marquis de). I, 21. — II, 290, 302, 310, 313. — III, 91, 314, 410.
Nesle (Madame de). II, 307.
Nesmond (Chevalier de). III, 239.
Neufville (le P.), III, 22.
Neuhof (Baron de), I, 287. — II, 23. — VI, 460. — VII, 4; prisonnier pour dettes à Londres, 186.
Neuilly (Pont de). III, 91.
Neuperg (Comte de). III, 294, 378, 425, 426, 428. — IV, I.
Newcastle (Duc de). Sa lettre à M. Vanhoey, IV, 327. — V, 188.
Nicolaï (De), évêque de Verdun. IX, 349.
Nicolaï (Abbé de), agent du clergé. VI, 94, 174, 263.
Nicolaï (De), premier président de la chambre des comptes. VI, 399.
Nicquet (Présidente). VII, 408.
Nivernais (Duc de). I, 220. — V, 127; ambassadeur à Rome, 430, — VI, 438. — VII, 187, 285 467. — Perd son fils unique, VIII, 126. — IX, 50, 73; part pour Berlin, 113, 181, 263.
Noailles (Famille de). II, 258. — III, 225, 307, 310, 361, 398, 411. — IV, 24. — V, 257. — VII, 131, 192.
Noailles (Cardinal de). II, 274,
Noailles (Maréchal de). I, 109, 112, 209, 223, 253, 315, 316. — III, 225, 340, 349, 413. — Général de l'armée de Flandres, IV, 22; 23, 61, 106, 114; son portrait, 182; 240, 308 et suiv., 342, 360. — V, 19, 122, 214, 328, 351. — VI, 310, 410, 423, 434. — VII, 26; opine en faveur du parlement, 37; 39, 66, 150, 166, 455, 464. — VIII, 88, 132, 238, 310; sa correspondance, son hostilité contre d'A., 236, 363, 369. — IX, 29, 128, 211, 241; se retire du Conseil, 244; prétendu discours de lui au roi, 249.
Noailles (Comte de), deuxième fils du maréchal. II, 154, 175. — IV, 313. — VI, 273. — VII, 253. — IX, 54; son envoi à Turin pour faire des excuses de la prise de Mandrin, 76.
Noailles (Philippe de). III, 307, 308.
Noé (Comtesse de). IX, 199.
Nointel (Monsieur et Madame de). I, 50, 51, 52.
Noirmoutiers (Duc de). I, 95, 97, 106.
Normandie (Province de). VI, 200. — On y craint un soulèvement, VIII, 124. Voy. *Parlement de Normandie.*
Norris (Amiral), III, 355.
Nouvelles à la main, VII, 146.
Novion (Président de), VII, 302, 319, 352, 409. — VIII, 90. — IX, 188.
Nozier St-Sauveur, VII, 36.

O

O'Brien de Lismore. IV, 317, 322. — V, 98, 483. — VI, 102, 134.
O'Brien de Lismore (Madame). V, 98; exilée, 362, 369, 379, 431, — VI, 102, 134.
Observations climatologiques et agri-

coles, biens de la terre, récoltes, etc. I, 279. — II, 72, 196. — III, 21, 76, 118, 221. — V, 427, 430. — VI, 76, 197, 234, 378. — VII, 5.
Oby (D'). I, 95, 98.
Octroi de Paris. VI, 43.
Olivet (Abbé d'). V, 396.
Olonne (Duc d'). V, 334.
Omelane (L'abbé). III, 329.
Opéra (Théâtre de l'). II, 65. — V, 110, 344. — VI, 4; administré par la ville de Paris, 32, 33, 48, 79, 174, 182, 184; projet de le rebâtir, 197, 283, 405. — VII, 170. — VIII, 126; mal administré par la ville, 161, 184, 216; mascarade au bal du lundi gras, 235; 288; passe sous la direction des Menus-Plaisirs, 352, 372, 417. — Donné en ferme à Rebel et Francœur, IX, 1.
Opéra comique. VIII, 367.
Oppède (Abbé d'). VI, 314.
Orange (*Principauté d'*). VIII, 403. — IX, 35.
Oratoire (Pères de l'). Tiennent un chapitre tumultueux, VII, 340.
Oremus, pour la conversion du Roi. VI, 379.
Orient (Idées de d'Argenson sur l'), I, 327, 361.
Orléans (Évêque d'). Voyez *Paris* (Nic. Jos. de).
Orléans (Philippe), régent. I, 37, 38, 39; sa mort, 49, 50, 187, 189. — II, 86. — Ce qu'en raconte son fils, III, 315. — IV, 194, 218.
Orléans (Duchesse de), veuve du régent. III, 256, 309; son caractère, 319. — IV, 17. — Sa mort, V, 380.
Orléans (Louis duc d'), fils du régent. I, 251, 255, 257, 335, 341. — II, 40, 53, 80, 86, 96, 161, 173, 234, 256, 296, 308, 384, 402. — III, 115, 118, 140, 155, 156, 161, 165, 173, 180, 230, 241, 245, 248, 255, 259; son dessein de se faire prêtre, 277; obligation qu'il a au marquis de Crécy, 281; 286, 288, 294, 301, 305, 307; ses pratiques de dévotion, 311; sa retraite de la Cour, 314; 320, 323, 328; donne des marques de folie, 329; 332, 333, 336, 357, 358; son humeur extraordinaire, 368; 370, 388, 389, 398, 402, 405, 415, 424, 427; *Réflexions* de d'A. *sur son projet de se faire prêtre*, 439. — IV, 9; légataire de la reine d'Espagne, 17; cesse de paraître au conseil, 49, 51; sa conversation avec la reine, 80, 114. — V, 93, 194, 312, 382, 411. — VI, 18, 24, 174, 293. — VII, 88; sa mort, 95; son testament, 98, 100; circonstances de cette mort, 128; sa manie, 428.
Orléans (Louise-Élisabeth), reine d'Espagne. III, 273, 283.
Orléans (Louise-Élisabeth d'), abbesse de Chelles. III, 321, 339, 359.
Orléans (Chevalier d'), I, 182.
Orléans (Louis-Philippe, duc de Chartres, puis d'). II, 54, 81, 96, 154, 173, 235, 256, 324; son caractère, 386, 398. — III, 48, 60, 115, 140, 156, 173, 180, 181, 182, 196, 230, 241, 255, 259, 262, 280, 288, 301, 302, 306, 307, 339, 347, 357, 406. — IV, 8; on lui refuse de servir en Flandres, 33; 75, 107, 120, 195. — V, 256; brouillé avec sa femme, 279, 411. — VI, 25; ses dissipations, 86, 153; 197, 336, 370, 404, 421. — VII, 21, 23, 35, 49, 89; se livre au goût des bâtiments, 169, 180, 262, 337, 381; ses dépenses, son mauvais entourage, 391; fait rétablir par le roi sa pension de 50 000 écus, 436. — VIII, 44, 442. — Ses embarras d'argent, IX, 19; 122, 210, 212, 354.
Orléans (Duchesse de Chartres, puis d'), née Bourbon-Conti.

III, 177. — IV, 34. — V, 256, 279; son intrigue avec M. de Melfort, 494. — VI, 25, 86, 127, 224, 336, 370. — VII, 21, 23, 89, 182; ses excès en tout genre, sa maladie, VIII, 240, 364. — IX, 236.
Ormea (Marquis d'), ministre du roi de Sardaigne. IV, 280.
Ormesson (D') de Noyseau, avocat général. V, 424, 434. — VI, 325. — VII, 225, 248. — VIII, 442.
Ormesson (H. F. de Paule le Fèvre d'), maître des requêtes, conseiller d'État. II, 177. — VII, 21.
Ornières (Abbé d'). VI, 356.
Orry, contrôleur général. I, 70, 162, 217, 226, 253, 257, 270, 225, 276, 384, 315. — II, 31, 40, 45, 123, 131, 149, 150, 159, 161, 166, 180, 189, 251, 270, 335, 347, 348, 356, 388, 417, 423, 431. — III, 3, 41, 46, 92, 96, 221, 227, 258, 285, 346, 363, 364, 371, 376, 401. — Son portrait, IV, 196. — VI, 370.
Osorio. V, 269. — VII, 147.
Ossun (Comte d'), ambassadeur à Naples. V, 384. — VI, 394. — IX, 93.
Ostermann (Général). III, 435.
Otages anglais. VI, 74.
Outin, curé de Saint-Godard à Rouen. IX, 254.
Oxford (Université d'), V, 421.

P

Poin (Prix du). VI, 137. — VII, 17, 18, 307, 321, 326, 446. — IX, 349.
Poix de Vienne. II, 178.
Pajot, intendant. I, 303, 317. — II, 8. — V, 437.
Pajot, cuisinier du Roi. III, 351.
Palais-Bourbon. VIII, 273; son acquisition par le Roi décidée, 291, 294, 295.
Palais-Royal (*Le*) et ses habitants. III, 256. — Travaux qu'y fait le duc d'Orléans, VII, 169.
Palerne, trésorier. III, 316. — VII, 170.
Pallavicini (Marquis). IV, 441, 443.
Pallu, intendant, conseiller d'État. I, 94, 98, 102. — V. 474, 477. — VI, 224. — VIII, 192; perd son emploi à la Compagnie des Indes, 330. — Ambassadeur à Venise, IX, 81.
Paoli (Pascal). IX, 74.
Paparel. VII, 296.
Pape (*Le*). Voy. *Benoît XIV*.
Parabère (Comtesse de). II, 202.
Paraguay (Jésuites au), IX, 121.
Parc-aux-Cerfs. La vérité sur cette maison, VII, 439, 456.
Paris, (Archevêque de). Voy. *Beaumont* (Christophe de).
Paris (Ville de). Son approvisionnement, III, 102, 169, 170, 172, 184, 213, 215, 222. — V, 124. VI, 405. — Projet d'y transporter la Cour, VII, 131; elle contracte un emprunt, 141. Voy. *Hôtel de Ville*, *Hôtels*, *Louvre*, *Places*, *Travaux publics*, etc.
Paris (Nic.-Jos. de), évêque d'Orléans. VII, 393, 411. — Exilé à Meun, 391, 415. — IX, 22, 28, 176, 338.
Pâris (Les frères). II, 166, 172. — IV, 82, 199, 233. — V, 83, 85, 92, 108, 114, 119, 195, 196, 326, 341, 388, 425, 459. — VI, 54, 56, 225, 349.
Pâris de Montmartel. I, 173, 226. — V, 64, 94, 158, 178, 195, 227, 233, 238, 340; vise au contrôle général, 394. — VI, 137, 225, 239, 269, 291, 292, 347, 430. — VII, 106, 312, 339, 436. — VIII, 127, 154, 216, 227. — IX, 378.
Pâris Duverney. III, 100. — V, 92, 177, 342, 442. — VI, 57, 96, 239, 269, 292; part qu'il

prend à la fondation de l'*École militaire*, 332, 345, 431, 435. — VII, 107, 254, 312, 319. — VIII, 65; brouillé avec Mme de Pompadour, 105, 225, 375. — IX, 28.
Pâris (La). entremetteuse. VI, 160, 182, 236. — VII, 109.
Parisot, maître des requêtes. V, 52, 382. — VI, 339. — VIII, 282.
Parlement de Besançon. IX, 360.
Parlement de Bordeaux. V, 410, 427. — VIII, 218, 229. — IX, 157, 190, 241, 269, 285, 293, 325, 349, 369.
Parlement de Bretagne. VII, 399. — VIII, 68, 80, 101, 177, 271, 273, 300, 341, 346, 364, 372, 378, 390.
Parlement de Douai. IX, 372, 373.
Parlement de Grenoble. IX, 142, 147, 251, 351.
Parlement de Paris. I, 82, et suiv., 216. — II, 105, 113, 137, 177. — V, 74, 171; affaire du dixième, 427, 433, 434, 438, 443, 457, 462, 465, 472, 478, 479. — Intervient dans les émeutes pour enlèvements d'enfants, VI, 206 et suiv., 284; appelé à enregistrer un emprunt, 416 et suiv.; 446, 452 et suiv. — Suppression par le Roi des minutes de ses registres, VII, 24; le parlement suspend son service, 27 et suiv.; il reprend ses fonctions, 41; 75, 76, 85, 93, 101, 116, 153, 171, 177, 190, 204, 221, 228, 229, 239, 240, 242, 271; ses prétentions en matière ecclésiastique chansonnées, 284, 290; condamne la requête des évêques à être brûlée, 291; 317, 330, 349, 360, 361 et suiv.; 392, 401, 411, 414, 416, 417; ordonne d'enseigner les propositions de 1682, 421 à 463. — VIII, 8; assemblée des chambres, *tout autre service cessant*, 9 et suiv.; conseillers exilés, 18; pauvreté de quelques-uns, 254; projet de réformes à y introduire, 293; bruits d'accommodement, 305 et suiv.; reprend ses fonctions, 343 et suiv., 368, 406; ordonne d'administrer les sacrements, 425, 451, 459; suppressions dont il est menacé, 463, 469, 475, 481. — IX, 3; sa querelle avec la Sorbonne, 6 et suiv., 39, 74, 110, 115; conflit avec le grand conseil, 124 et suiv., 146, 151, 173, 188, 192, 206, 209, 211, 215, 221, 240; arrêt de règlement sur ses droits et ceux du grand conseil, 246; 258; fait la guerre aux intendants, 263; au prévôt de Paris, 270, 300, 308; démissions de la plupart des membres 363, et suiv.; réduit à 17 membres, 387, 390. Voy. *Bourges. Grand'-chambre. Lits de justice. Remontrances.*
Parlement de Pau. VIII, 219. — IX, 335.
Parlement de Provence. VIII, 59, 61, 120, 143, 145, 176, 197; fait le procès au lieutenant général du bailliage de Marseille, 199; 214, 230, 233, 237, 241, 272, 319, 327, 357. — IX, 53, 129, 277, 307, 334.
Parlement de Rouen. VII, 212, 227. — VIII. 24, 27, 38, 48, 64, 65, 68, 76, 79; lettres de cachet que lui porte M. de Fougères, 93 et suiv., 99; députe à Paris, 106, 107, 109, 112, 116, 117, 121, 127, 153, 176, 185, 188, 224, 225, 230, 233, 272, 319. — IX, 126, 132, 157, 236, 238, 246, 260, 265, 266, 269, 273, 275, 285, 294, 311, 316, 350, 353, 369, 372, 376.
Parlement de Toulouse. VII, 270. — VIII, 63, 66, 67, 68, 230, 243. — IX, 11, 129, 190; ses remontrances, 250, 307.
Parme (État de). Dérangement dans ses finances. VII, 385.
Parme (Élisabeth de France, du-

chesse de). II, 77, 83, 161; son mariage avec D. Philippr, 240, 244, 245. — III, 375. — IV, 315. — V, son voyage en France, 306, 332, 339, 344, 354, 360, 379, 385, 409, 431, 456, 488. — VI, 2, 21, 29, 123. — VII, 137, 165, 253; son nouveau voyage en France, 310, 311, 459. — Repart pour son duché, VIII, 130; le marquis de Crussol fou par amour pour elle, 280.
Parti, greffier au Châtelet. VI, 372, 377.
Partz de Pressy (De), Évêque de Boulogne. VIII, 401.
Pasquier, conseiller au parlement. VI, 356, 357, 359, 360. — IX, 223, 298, 330.
Passionei (Cardinal). IX, 157.
Patinho. I, 259.
Patouillet (Le P.). VIII, 36, 56, 304, 325. — IX, 380, 388.
Patriarcat de Lisbonne. V, 39.
Paulmy (Terre de), acquise par le comte d'A. VI, 249, 250, 254, 294.
Paulmy (marquis de), fils de d'A. I, II, 298. — III, 126. — IV, 74; son mariage, 103, 114; ce qu'en dit le roi de Prusse, 378; ambassadeur en Suisse, 381, 391, 432, 483. — VI, 55, 138, 347, 377, 438. — VII, 1; a la survivance du ministère de la guerre, 4, 7, 78, 237, 259, 306; arrêté par une bande dans les Cévennes, 315; chargé d'une inspection militaire, 316, 455. — VIII, 156, 292, 361. — IX, 587.
Paulmy (Marquise de), née Fyot de la Marche. VI, 130.
Pays d'États. III, 99. — VI, 94, 154; utilité de ces assemblées, 221, 362, 407. — Comment s'y fait le payement du vingtième, VII, 51; le ministre Machault leur redevient favorable, 307, 313; Voy. *Artois*, *Bretagne*, *Languedoc*, *Provence*, *etc*.
Pecquet, commis des affaires étrangères. I, 221, 224, 233. — II, 23, 100, 131, 408. — III, 77; son arrestation, 184, 186, 189, 190, 197, 226, 289, 324. — V, 120, 174, 439.
Pelham (Les frères). VII, 21.
Pelletier de Beaupré. V, 352, 360.
Pelletier de Saint-Fargeau (Mlle). VIII, 286.
Pensées sur la réformation de l'État, Manuscrit de d'A. I, XVII, XVIII, et suiv. — III, 101.
Penthièvre (Duc de). III, 150, 158. — VI, 133, 187. — VIII, 347; ses deuils de famille, IX, II, 41, 48, 100.
Penthièvre (Duchesse de). V, 63. — VI, 133; sa mort, — VIII, 287.
Père respecté (*Le*), parade. V, 292.
Perelle. I, 95, 98, 144.
Perpétue (Sœur). VII, 355, 358, 364, 372, 375, 376, 431.
Perrier de Salvert, chef d'escadre. IX, 183, 236, 261.
Perth (Lady Drummond, Duchesse de). VIII, 410, 414. — IX, 6,
Pérusseau (Le Père). Confesseur du Roi. V, 37, 433, 438, 455. — VI, 342, 374. — VII, 413, 415; sa mort, VIII, 6.
Pérussis (De). V, 252.
Pétard, curé à Tours, VII, 288, 292, 304, 310.
Pétigny (De). Valet de chambre du Dauphin. VI, 219, 231.
Petitaud, lieutenant au bailliage de Tours. VII, 454, 460, 464.
Petits appartements (*Spectacles des*). V, 78, 149, 182, 206, 292, 403, 414. — VI, 147.
Petits-Violons. Voy. *Rebel et Francœur*.
Peyre (De). VIII, 275.
Pézé (de). I, 87. — III, 13.
Philippe V, roi d'Espagne. I, 189, — II, 81. — Sa mort, V, 16, et suiv.
Philippe (Don), infant d'Espagne.

II, 77, 102, 116, 129, 240, 244, 245. — III, 273. — IV, 229, 297, 348. — V, 130, 302, 431. — VI, 12. — VII, 319, 385.
Piat, recteur de l'Université. II, 108.
Pichon (Le P.). V, 179, 181, 453, 490. — VII, 187, 395.
Piémontais (Le). Voy. *Broc*.
Pierre Ier. I, 21, 26.
Pignatelli, ambassadeur d'Espagne. VI, 20, 437.
Pinon de Quincy, conseiller, VII, 28.
Piosasque (Comte de). IV, 388, 401.
Piples (Les), château. V, 244.
Piron, VIII, 57, 66; pension à lui donnée par le roi, 103.
Place du Pont-Tournant, ou Louis XV. V, 259, 330, 407. — VI, 146, 190, 200, 271, 410, 422. — Dessins donnés à ce sujet par d'A. VII, 195. — VIII, 120, 252, 319. — IX, 57, 219.
Place Vendôme. V, 258.
Plélo (Comte de), ambassadeur à Copenhague, I, 94, 98, 104; sa mort, 193, 203, 114. — III, 86.
Pleumartin ou Plumartin (Marquis de). Son histoire, son arrestation VIII, 409.
Pleurre (De). intendant. Sa mort, V, 496.
Plissé, I, 226.
Plumartin. Voy. *Pleumartin*.
Poisson (Famille). IX, 254; Voy. *Morigny et Pompadour*.
Poisson, père de Mme de Pompadour. VII, 278.
Poissy (Marché, caisse de). III, 126. — VII, 83. — IX, 65, 67.
Polastron (De). VIII, 72.
Policard, président des trésoriers de France. IX, 248.
Polignac (Cardinal de). I, 166, 167, 187. — II, 136, 212. — III, 85.
Polignac (Chevalier de). VIII, 240.
Polissons. VI, 331.
Pollet. VII, 134.
Pologne. Diète de 1746. V, 42 et suiv.; 290. — Le prince de Conti aspire à en devenir roi, VI, 339, 439.
Pompadour (Marquise de). Commencements de sa faveur, IV, 178. — Ligue de la famille royale contre elle, V, 73, 75, 76, 80, 112, 128, 183, 184; achète la Celle, 194, 214, 229; bruits de son renvoi, 252, 253, 274, 282; sa toilette, 291, 339, 340; prend le dessus sur Richelieu, 361; se raccommode avec lui, 398, 413, 423, 425; ses dépenses, 466, craint d'être empoisonnée par le comte de Maurepas, 485. — VI, 3, 25, 188, 198; faillit être déchirée par le peuple, 212, 220; achète la seigneurie de Sèvres, 242; affecte d'être toute-puissante, 342, 370, 374, 393, 406; ses richesses, 437. — VII, 3, 6; cris du peuple contre elle, 29, 30, 64; obtient le privilége pour la verrerie de Sèvres, 69; n'ose marcher qu'avec une escorte, 70; 72, 107, 117; cherche à faire sanctionner sa présence auprès du roi, 137; comparée à Agnès Sorel, 214, 282; on lui donne le tabouret, 327, 329, 340, 382, 383; joue des rôles d'Opéra, 420; favorise les amours du Roi, 457, 462; menacée dans sa faveur par la famille royale et les nouvelles maîtresses, 466. — Bruits de disgrâce, VIII, 6; son avidité, 7, 8, 12; 47, 86, 160; encourage la manufacture de porcelaine, 211, frappée de la mort de sa fille, 308, 314, 315, 366. — IX, 108, 134, 175, intelligence entre elle et le roi d'Angleterre, 184; s'occupe de gravure, 187; dame du palais de la Reine, 195 et suiv.; devient dévote, 196; singulière fondation dont on lui attribue le projet, 231, 238; se donne comme

auteur du traité avec la cour de Vienne, 278, 306, 356, 386, 390, 392.
Pomponne (Marquis de). II, 100.
Pomponne (Abbé de). I, 95, 98, 105, 108, 110, 113, 244. — III, 57. — V, 170, 181, 190, 191. — VI, 314. — On lui refuse les sacrements, IX, 286.
Poncet de la Rivière, évêque de Troyes. VI, 282. — VII, 165. — Ses meubles vendus, VIII, 393, 415, 421, 479. — IX, 249, 271, 295, 299; son mandement pour la conversion du parlement de Paris, 307, 310, 359.
Poniatowski. III, 268.
Pons (Prince de). VII, 61.
Pons (Chevalier de). V, 411.
Pont-de-Veyle. V, 452, 456.
Pont-Saint-Pierre (Marquise de). V, 356.
Pontac (Président de). IX, 266.
Pontearré (Camus de), premier président de Rouen, VII, 255, 406. — VIII, 80, 89, 102, 125, 131, 185.
Pontearré (Madame de). VIII, 131.
Pontearré de Viarmes, intendant de Bretagne, VII, 255.
Pontchartrain (Phelypeaux de), chancelier. I, 9, 10, 11. — VI, 188.
Ponte de Lima (Comte de). V, 19.
Pontoise (Parlement de). Voy. *Grand'Chambre*.
Population. VII, 322.
Porcherons (*Les*), petite maison du maréchal de Richelieu. VI, 20.
Port-Mahon, III, 859. — IX, 208, 213, 228; le siége de cette place est résolu, 230, 233, 235, 239, 253; prise de l'île de Minorque et de la ville, 261; siége du fort saint-Philippe, 272 et suiv.; sa prise, 295 et suiv., 300; ordre du jour à ce siége, 303.
Portail, premier président. I, 215.
Portefeuille du marquis d'Argenson, manuscrit de l'Arsenal. VII, 294.
Portobello (Prise de). III, 38, 42.
Portugal (Affaires de). V, 38 et suiv.
Poste aux lettres. I, 8. — V, 437, 439. — VI, 8. — Cabinet secret, VII, 92. — VIII, 422. — IX, 186.
Pothouin, avocat. VII, 256. — IX, 79.
Ponilly (De). Voy. *Levesque*.
Powerscourt (Lord). VIII, 364.
Poyanne (marquis de), maréchal de camp. IX, 341.
Prades (Abbé de). Sa thèse, VII, 30, 47, 56; sa fuite favorisée par d'A. 57, 63, 68, 71; sa condamnation en Sorbonne, 80; mandement à ce sujet, 95, 97, 109. — VIII, 201: sa rétractation, 322.
Pradine (Abbé). IX, 22, 38, 62.
Prado (Convention du). II, 233, 390.
Progmotique sonction, III, 210, 214, 254, 278, 303. — IV, 2.
Progue (Prise de). III, 427.
Prétendant (Le). Voy. *Stuart* (Ja. Ed. F.).
Prévost (Mme). VIII, 47.
Prie (Marquise de), maîtresse de M. le Duc. I, 56 à 83.
Prieur de Saintonge. IX, 326, 359.
Prince de Noisy (Le), divertissement. V, 414.
Princes du Sang. II, 398. — Soumis au vingtième, VI, 163, 177. — Leur protestation contre le mariage du prince de Condé, VIII, 12; elle est annulée, 69, 86, 93. — IX, 131, 166; invités à l'assemblée des Chambres, 207 et suiv.
Prises maritimes. IX, 46, 57, 92, 97, 105, 145, 156, 178, 222, 228.
Promotion des Couronnes. II, 116. — VIII, 451. — IX, 178.
Promotions militaires. III, 34. — IV, 71. — V, 337. — VI, 32.
Protestants. Leurs assemblées dans

les Cévennes, VI, 275, 443. — Émigrent en divers pays, VII. 250, 288, 300, 315, 331; ménagés par le maréchal de Richelieu, 378; s'agitent de nouveau, 439. — Troupes envoyées contre eux, VIII, 107, 118, 125, 181, 185, 234, 241, 245, 248, 269, 354. — Leurs temples dans l'Aunis, IX, 156.

Provence. VI, 157, 164, 166, 178; comment elle reçoit l'impôt du vingtième, 361; incendies du Var à Toulon, VII, 7. Voy. *Parlement de Provence*.

Provence (Comte de). Sa naissance, IX, 130, 136.

Prusse (Affaires de). III, 249, 276, 290, 295, 317, 378. — IV, 365 et suiv.

Pucelle (L'abbé). I, 106.

Puiguion (Marquis de). III, 32. — IV, 34.

Puisieux (Marquis de). III, 16; ministre des affaires étrangères, IV, 346, 350. — V, 78, 83, 94, 111, 143, 180, 213, 289, 318, 354, 381, 385, 413, 459, 471, 487. — VI, 7, 53, 54, 67, 87, 96, 129, 138, 146, 231, 271, 292, 329, 348, 376, 411, 465, 466. — VII, 177, 192. — VIII, 207, 227, 231. — IX, 207, 287; se retire du Conseil et de la Cour, 290, 333.

Puisieux (Marquise de). V, 238, 419. — VI, 67, 133. — IX, 287.

Puisieux (Mme de), auteur des *Caractères*. VI, 182.

Pulteney (Comte de). Voy. *Bath*.

Puvigné (Mlle), danseuse de l'Opéra. V, 303.

Q

Quadrille (Jeu de). II, 222.

Qu'en dira-t-on? Ouvrage de la Beaumelle. VII, 86.

Quesnay, médecin, économiste. VII, 196.

Quillet, conseiller au Châtelet. VIII, 272, 273, 279.

Quimper (Évêque de). Voy. *Farcy de Cuillé* (*De*).

Quinault (Jeanne-Françoise), amie de d'A. Sa *Société du bout du banc*, III, 33. — Sa visite à d'A. nommé ministre, IV, 124. — VII, 335.

Quinault (Marie-Anne). III, 33.

Quincey (Cortois de), évêque de Belley. VI, 353.

Quinze-Vingts. VI, 332.

Quoniam (Mlle). II, 62.

R

Rabago (Le P.), jésuite. IX, 121.

Racine (Louis). V, 127.

Ramsay (De). I, 94, 97.

Rastignac (Chapt de), archevêque de Tours. V, 247, 453, 489; sa mort, VI, 244. — VII, 396.

Raynal (Abbé). VIII, 355.

Rebel et Francœur. VIII, 161, 288, 417; fermiers de l'Opéra, IX, 1.

Recrues pour les colonies. VII, 98.

Redmond (Chevalier de). IX, 235.

Réformes dans l'Église et dans le gouvernement. VIII, 289.

Refus de sacrements. VI, 323, 328. — VII, 96, 97, 163, 166, 190, 204, 245, 258, 341, 355, 386, 431. — VIII, 228, 331, 350, 355, 373, 375, 411, 419. — IX, 248, 374.

Régiment de la Fère. VI, 154.

Régiment d'Orléans, rencontré par le Roi, IX, 204.

Regnault (Le P.), jacobin. IX, 49, 75.

Remarques en lisant, Manuscrit de d'A. I, xviii, xxxiv. — II, 363. III, 101.

Remontrances des parlements. VI, 215, 237, 417, 432, 450, 467. — VII, 198, 201, 374, 394,

435, 448. — VIII, 15, 41, 44; du parlement de Rouen, 112, 116, 117, 131, 185; du parlement de Bretagne, 208; de Provence, 218; part qu'y a M. de Mouclar, 327. — IX, 98, 221; sur le vingtième militaire, 336.
Remontrances des comédiens français au Roi. VIII, 100, 108.
Renard de Petiton, directeur de la Monnoie. IX, 205.
Renaud (Le P.), de l'Oratoire. V, 491. — VII, 430; interdit par l'archevêque de Paris, VIII, 70.
Renaud, maître des requêtes. III, 69.
Renaud, commissaire des guerres. IV, 387.
Rennes (Evêque de). Voy. *Vauréal*.
Resnon (Commandeur de). V, 239.
Rességuier (Chevalier de). VI, 311; mis en prison, 314, 326, 337.
Ressye (Berger de), conseiller. IX, 37.
Réveillon (Terre de). I, 53, 72, 138.
Revel (Comte de). VII, 289.
Revel (Comtesse de), née Savalette. VII, 289.
Révolution (Pressentiments et annonces d'une). VI, 403. — VII, 22, 295.
Revue des houlans. V, 290, 294.
Rhinocéros. Mort à Lyon, V, 485. — Autre à la foire Saint-Germain, VI, 77.
Rhodes (Mme de). II, 413.
Richard (Le P.). VIII, 349.
Richelieu (Cardinal de). II, 101.
Richelieu (Duc, puis maréchal de). I, 16, 23. — III, sa petite maison, 234; devient un des favoris du Roi, 415. — IV, 38; préside au remplacement de Mme de Mailly par Mme de la Tournelle, 42, 44, 90, 101, 104; son portrait, 211 et suiv., 318. — Envoyé à Gênes, V, 87, 121, 163, 196; nommé maréchal, 270, 274, 281, 322, 333, 337, 345, 348; ton qu'il prend à Versailles, 349, 353; sa brouillerie avec Mme de Pompadour, 357, 358, 360, 361. — V, 365, 373, 389; sa harangue à l'Académie, 396; 404, 412, 426, 449. — VI, 2, 47; vise à être premier ministre, 82, 86, 88, 106; part pour son gouvernement de Languedoc, 128, 143, 147, 154, 180, 187, 188; son retour, 190, 194, 198, 226, 271, 330, 346, 380, 400. — VII, 3; reparaît à la Cour, 159, 192, 256, 320, 364; établit la tolérance en Languedoc, 383. — VIII, 6, 118, 127; repart pour le Languedoc, 171, 181, 183, 241; veut faire revenir Voltaire à Paris, 368. — Débouté de sa demande sur les maisons du Palais-Royal, IX, 79, 82; a le gouvernement de Guyenne, 114, 161; commandant général sur les côtes de la Méditerranée, 168, 173, 202, 208; veut aller à Port-Mahon, 235, 296, 303; opposé à l'alliance autrichienne, 305, 321, 340, 348; ses raisonnements sur les affaires, 370.
Richmond (Duc de). V, 396, 420.
Rigaud, grand vicaire de Tours. VIII, 347.
Riviera. II, 116.
Robecq (Princesse de). V, 232, 254.
Robinson (Sir Thomas). II, 389. — VIII, 418, 419. — IX, 101, 102.
Rochechouart (Marquis de). VI, 422.
Rochechouart (Marquise de), née Charleval. VI, 422.
Rochechouart (Duchesse de). II, 151. — VII, 375.
Rochechouart-Faudoas (De). VIII, 287.
Rochechouart-Montigny (De), évêque d'Évreux, puis de Bayeux. VIII, 89.
Rochefort (Port de), incendié. IX, 297.

Rochefort (Prince de). VIII, 202.
Rocquemont (De), commandant du guet. VII, 29. — VIII, 203.
Rohan (Maison de). II, 258.—V, 367. — Discussion sur son rang, VIII, 69, 86, 91, 93.
Rohan (Cardinal de). II, 76, 110, 127, 323, 424. — III, 82. — VI, 8.
Rohan (Princesse de). I, 182. — II, 155.
Rohan (Duc de). VI, 59, 286, 310, 312. — VII, 325.
Rohan-Chabot (Chevalier de). I, 55.
Rollin. II, 157, 162.
Rollin, imprimeur. VI, 182.
Rome (Cour de). V, 5. Voy. *Benoît XIV*, *Italie*.
Roncherolles (Marquise de), née Amyot. VII, 145.
Rosambo (Président de). VI, 294, 298. — VII, 414. — VIII, 355.
Rosnyvinen (Marquis de). III, 21.
Rossignol, intendant de Lyon. VI, 80. — VIII, 196, 224; sa mort, 240.
Rothelin (Abbé de). I, 166 à 175.
Rôtisset. VII, 135.
Rottembourg (M. de). II, 201. — IV, 241.
Rottembourg (Mme de). II, 201.
Rouillé, conseiller, puis secrétaire d'État. I, 211, 304. — V, 364; ministre de la marine, 451, 475. — VI, 35, 36, 66, 228, 331. — VII, 317, 467; ministre des affaires étrangères, VIII, 329, 373, 379, 385. — IX, 2, 64, 133, 138, 161, 167.
Rouillé du Coudray. VII, 410.
Rousseau (J. J.). I, III. — Menaces contre lui, VII, 457.— Sa *Lettre sur la musique française*, VIII, 179.—Travaille à l'analyse des ouvrages de l'abbé de St.-Pierre, IX, 182.
Rousselet. VII, 201.
Rousset (Camille), éditeur de la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*. VIII, 326.
Routes et chemins. VII, 244.
Ronville (De), commandant en Guyenne. IX, 359.
Rouville (De), premier président de la Tournelle à Rouen. IX, 266.
Roux ou de Roux (Georges), négociant de Marseille. Sa déclaration de guerre au roi d'Angleterre, son histoire, IX, 304 et suiv.
Roy, poëte satirique. I, 88, 89. — II, 63.
Royaume d'Ivetot. VI, 31.
Royer (J. N. P.), musicien. VIII, 416.
Rubempré (De). V, 383.
Ruffet (Marquise de). II, 291, 348, 350.
Russie (Affaires de). III, 89, 291, 435. — IV, 368 et suiv., 437 et suiv. — V, 233, 243, 251, 273, 286.
Rut des Cerfs. III, 188, 195, 300.
Ruvigny de Cosne, chargé d'affaires d'Angleterre. IX, 50, 56.

S

Sahran (Chevalier de), tué par un Breton. I, 71.
Sacy (Le P. de), confesseur de Mme de Pompadour. IX, 196, 198, 203.
Sade (Comte de). II, 229. — III, 260. — IV, 244. — VI, 4.
Sainclair ou Saint-Clair. II, 228, 312, 387.
Saint-Aignan (Duc de), ambassadeur, gouverneur. II, 99, 115, 140, 147, 394, 403. — V, 430. — IX, 37.
Saint-Albin (Charles de), fils naturel du Régent, archevêque de Cambrai. V, 379. — VII, 266.
Saint-André (Mme de). VII, 456.

Saint-Brieuc (Évêque de). Voy. *Trépault du Breignau.*
Saint-Claud. Fête qui s'y donne pour la convalescence du Dauphin, VII, 309, 311.
Saint-Contest (Dnm. Cl. Barberie de). I, 95, 98.
Saint-Cnntest (Fr. Dom. Barberie de), intendant, puis secrétaire d'État des affaires étrangères. I, 95, 98, 255, 256. — II, 259. — Ambassadeur à la Haye, V, 421. — VI, 9, 55, 89. — VII, 4, 8, 39, 66, 70, 114, 151, 181, 214, 373, 436. — VIII, 142; nnmmé maître des cérémonies de l'Ordre du Saint-Esprit, 253, 316; sa mort, 325.
Saint-Cyr. VI, 73.
Saint-Cyr (L'abbé Giry de), sous-précepteur du Dauphin. V, 457. — VI, 121, 142, 149, 429. — VII, 315; paye les dettes de son frère, 463.
Saint-Esprit (Ordre dn). V, 148, 348, 382. — VI, 139. — VII, 377. — VIII, 237, 243. — IX, 162, 164.
Saint-Étienne du Mant (Paroisse). IV, 97. — VI, 117, 119, 324, 369. — VII, 163; cnnduite du curé blâmée, 182, 189, 209. — VIII, 272, 375; manière d'y donner le viatique, 409, 424, 430.
Snint-Étienne-en-Farez. Chômage de ses manufactures, VII, 329.
Saint-Eustache (Paroisse). Prétendu empnisonnement de jeunes filles, V, 409, 412. — VII, 227. — VIII, 12.
Saint-Fargeau (Ville et château de), incendiés. VII, 259.
Saint Florentin (Comte de). I, 303. Nommé ministre, V, 445. — VI, 3, 87, 155, 258, 262, 296, 434. — VII, 158, 265, 307, 318, 388.
Saint Flnrentin (Comtesse de). VI, 127, 155, 195, 196, 315, 317, 335. — VII, 269.
Saint-Foix, VIII, 355.
Saint-Genis d'Aoste (Commune de), indemnisée à raison de la prise de Mandrin. IX, 24.
Saint-Germain (Marquis de), ambassadeur de Piémnnt. VII, 147.
Saint-Gervais (Cnré de). IX, 379.
Saint-Gratien (Mme de), sœur aînée de Mlle Murphy. VII, 467.
Saint-Hilaire, conseiller. IX, 358.
Saint-Julien (Mme de), née de la Tnur-du-Pin. VI, 89.
Saint-Jullien, receveur général du clergé. VIII, 363.
Saint-Laurent. VI, 389.
Saint-Lazare et saint-Louis (Ordres de). VII, 112.
Saint-Léger, près de Rambouillet. III, 125, 390, 393. — IX, 301.
Saint-Malo (Évêque de). Voy. *Faugasse de la Bastie.*
Saint-Maur (Château de). VI, 185.
Saint-Médard (Église de). Querelle du curé avec ses paroissiens, VII, 184; émeute dans la paroisse, 357, 358, 360; nouveau tumulte, 362, 367.
Saint-Michel (De), lieutenant civil d'Aix. VIII, 312, 427. — IX, 52.
Saint-Nicolas des Champs (Église de). VIII, 228, 231, 236, 246.
Saint-Ouen, conseiller à Rouen. VIII, 68.
Saint-Philippe (Fort). Vny. *Port-Malan.*
Saint-Pierre (Abbé de). I, xxxi, 95, 99, 107, 108, 185. — II, 19. — Sa mort, IV, 65.
Saint-Pierre Lantin (Curé de), à Orléans. IX, 353, 354.
Saint-Pons (Évêque de). Voy. *Guenet* (J. B. P. Al. de).
Saint-Priest (Guigoard de), V, 494. — Intendant de Languedoc, VI, 334. — Sévit contre les protestants, VII, 223, 315. — VIII, 185. — IX, 120.
Saint-Roch (Paroisse), II, 108.
Saint-Sauveur (De), consul de Fraoce en Russie. V, 233, 285, 358.

Saint-Sernin, I, 22.
Saint-Séverin (Comte de), ambassadeur, puis ministre des affaires étrangères. II, 40, 51, 53, 57, 69. — III, 67, 317. — IV, 184, 242, 408, 423. — V, 148; plénipotentiaire à Aix-la-Chapelle, 158, 161, 172; son histoire, 173 et suiv., 198, 227, 229, 236, 240, 246, 248, 323, 350, 397, 471. — VI, 7, 70, 75, 78, 80, 106, 129, 217, 376. — VII, 8, 37, 111. — VIII, 385. — IX, 72; prend sa retraite, 93, 103, 134.
Saint-Simon, évêque de Metz. II, 138, 179, 183. — VI, 145. — VIII, 77, 254.
Saint-Simon (Duc de), I, 46.
Saint-Sulpice (Séminaire de). VI, 169. — VII, 258. — Place construite devant l'église, VIII, 354. — IX, 28.
Saint-Victor. I, 282[1].
Sainte-Beuve. I, VII, XII, XIV.
Sainte-Geneviève. Chapitre de l'ordre, VIII, 369; projet de reconstruction de l'église, 403.
Sainte-Marguerite (Paroisse de), VIII, 414; meubles du curé saisis, 421.
Sainte-Maure. III, 114.
Saissac (Marquise de). IX, 203.
Salaberry (Abbé de), conseiller. III, 416. — V, 171. — VI, 238, 285, 290; attaqué dans un factum, 412. — VIII, 32, 47. — IX, 259.
Salière (De). IX, 242.
Sallé. III, 2. — V, 452, 457.
Sallers (Mme de). II, 93.
Sallier (Abbé). VI, 119.
Salvador (Mme de). I, 277.
Sandwich (Duchesse de). I, 171. — V, 346. — IX, 265, 302.
Sandwich (J. Montagu, comte de), IV, 351. — V, 205, 209, 373. — VI, 103.
Sardaigne (Roi de). Voy. *Victor-Amédée II* et *Charles-Emmanuel* Ier.
Sartirane (Comte de), ambassadeur de Sardaigne. IX, 31, 33, 52, 53.
Sassenage, menin du dauphin. V, 383. — VI, 60. — VII, 327.
Satires, vers, caricatures, etc. contre le Roi, etc. V, 369, 372, 377, 379, 392, 398, 399, 402, 403, 406, 411. — VI, 10, 15, 311. — VII, 20, 49, 51, 58, 78, 297, 400. — VIII, 46, 71, 173, 280. — IX, 389.
Saulx-Tavannes (De), archevêque de Rouen. VI, 41. — Désigné pour le cardinalat, IX, 234.
Saulx-Tavannes (De), menin du dauphin. IX, 126.
Saunier, maître des requêtes. III, 21.
Sauroy, III, 114.
Sauvé (Mme), femme de chambre du duc de Bourgogne. Mise à la Bastille, VII, 12 et suiv., 38.
Sauveur (Mlle), VI, 226, 287, 330.
Savalette, garde du trésor. VII, 126.
Savalette de Magnanville, intendant de Tours. VI, 49, 50. — VII, 82, 164. — VIII, 138, 240.
Savoie. La France pourrait l'obtenir du Roi de Sardaigne, III, 343.
Savoie (Duc de), V, 302. — VI, 4; son mariage avec l'infante Antonia.
Saxe (Affaires de). V, 53 et suiv., 235.
Saxe (Comte, puis maréchal de). I, XXV. — III, 220. — IV, 42; son portrait, 207. — V, 43 et suiv., 84, 86, 101, 114, 184, 207, 216, 217, 242, 244, 251, 273; ses pilleries en Flandres,

1. Voy. l'Errata du t. II, p. 454.

280, 282, 290. — VI, 41, 87, 160, 230, 285, 295 ; sa mort ; bruits à ce sujet, 299, 302, 303.
Seeaux (Cour de), V, 132.
Scheffer (Baron de), ministre de Suède en France. IV, 323, 383, 423, 430. — V, 120, 236. — VI, 339.
Schmettau (Général). IV, 114, 245.
Schwerin (Comte de). IV, 378.
Séchelles (Moreau de), intendant, puis contrôleur général. I, 210, 302, 309. — II, 374, 97. — V, 165, 336, 483. — Nommé ministre des finances, VIII, 329, 332, 334, 351 ; arrêt du conseil témoignant de son bon esprit, 357 ; 360, 381, 404, 405 ; ministre d'État, 408 ; 412, 415, 432 ; conversation de d'A. avec lui, 478, 480. — IX, 25, 27 ; est en faveur, 41 ; 57 ; son vieux grief contre le comte d'A, 61 ; 129, 146, 163, 197 ; donne des symptômes de folie, 216, 219, 222, 223, 225, 228 ; écrit une lettre remarquable au sieur Policard, 248 ; 250, 269. Voy. *Hérault de Séchelles*.
Séchelles (Madame de). IX, 225.
Seckendorf. IV, 41.
Secouristes. Voy. *Convulsionnaires*.
Secousse (Abbé), curé de Saint-Eustache. VII, 227.
Séditions et révoltes. A Ruffec, à Bordeaux, II, 153 ; à Caen. 159 ; à Saumur, à Bayeux, 184 ; à Angoulême, 213 ; — A Lille, III, 61 ; à Bicêtre, 173 ; — A Toulouse, en Guyenne, V, 124. — A Paris pour enlèvements d'enfants VI, 202 et suiv. ; exécutions à ce sujet, 239, 240, 243 ; — A Arles, VII, 81 ; à Rennes, 83 ; à Bordeaux, à Metz, 87 ; à Rouen, 206 et suiv. ; au Mans, 218, à Caen, 220 ; en Auvergne et en Daophiné, 225, 229 ; à Fontainebleau 333 ; à Tours, 412. — Au marché de l'Abbaye, IX, 288.
Segrez, maison de campagne de d'A. VI, 57, 180, 184. — VII, 57.
Ségur (Marquise de). V, 213.
Seine (Mademoiselle de). II, 311
Seltz (Baronnie de). IV, 394 et suiv.
Sémonville (De), conseiller d'honneur. IX, 365, 391.
Sempill (Lord). IV, 316.
Sénac, médecin. VI, 295, 302. — VII, 203, 245, 415.
Sénégal (Commerce du). II, 102.
Senneterre. V, 294, 423, 426.
Sennzan (Président de). IX, 118
Sens (Archevêque de). Voy. *Languet de Gergy*, et *Luynes* (P. A. de).
Sens (Elisabeth-Catherine de Bourbon Condé, Mademoiselle de). III, 372.
Sérignan de Valras, évêque de Mâcon. V, 453,
Sérilly (Mégret de), intendant. V, 238, 389. — VI, 160, 186. — VII, 146.
Servandoni. V, 396. — VI, 410, 422. — Introduit un nouveau genre de spectacle, VIII, 274.
Severt, conseiller. VI, 207, 209, 213. — IX, 37.
Sèvres. Seigneurie, VI, 242. — Verrerie, VII, 69 ; manufacture de porcelaine, 384 ; — Encouragée par Madame de Pompadour, VIII, 407, 436.
Signorgne (Abbé). VI, 15.
Silhouette, maître des requêtes. II, 362 ; — Chancelier du duc d'Orléans, V, 257. — VI, 136, 137, 138, 149, 208, 287 ; nommé directeur de la compagnie des Indes, 350 ; 386. — VII, 170, 180 — IX, 220.
Silvestre, maître de dessin. VII, 271.
Silvestre (Mademoiselle). VI, 2. — VII, 115, 304.
Simon, avocat. II, 299, 313. — VI, 388, 399.
Simon, envoyé en Perse. VIII, 434.
Singla, avocat à Montpellier. IX, 25.

V, 9, 381, 429. — VI, 69, 253, 438.
Synodes de Saint-Pons, de Montpellier. VI, 286.

T

Tabac (Impôt sur le). VI, 173.
Taburnega (Marquis de). V, 29.
Tacite. Prétendue découverte d'un manuscrit de ses œuvres. IX, 59.
Taillebourg (Duc de). Sa mort, VI, 43.
Tailles. III, 371. — VI, 49, 61; leur assiette dans un village, 64; 91.
Talhonet et autres (Procès du chevalier de). I, 41.
Tallard (Maréchal de). II, 361.
Tallard (Madame de), gouvernante des enfants de France. II, 202. — III, 61. — V, 211, 463. — VII, 9, 13, 22, 38, 304. — VIII, 194; sa mort, 202.
Talmond (Prince de). III, 313. — IX, 242.
Talmond (Princesse de), née Jablonowska. V, 232, 278, 284, 287; exilée en Lorraine, 318, 319, 481. — VI, 37, 104, 439.
Tanneguy-Duchâtel. IX, 248.
Taudis (*Le*), dépendance de Bellevue. V, 298.
Tavannes. Voy. *Saulx-Tavannes*.
Tavannes-Mirebel (Marquis de). Ses aventures, III, 427.
Te Deum du 14 janvier 1734. I, 178.—Pour la conquête de Nice, IV, 102.
Temple (*Le*), VI, 150.
Tencin (Guérin de), archevêque d'Embrun, puis cardinal. II, 20, 75, 80, 98; fait cardinal, 99; 103, 104, 115, 119, 126, 138, 139, 147, 156, 157, 164. son parti à la cour, 236; 300, 394, 417. — III, 9, 47, 82, 244, 250, 252, 328, 339, 388. — IV, 20; nommé ministre d'État, 21 et suiv.; 47, 66, 73, 82, 85, 96, 144; son portrait, 180. — V, 106, 285, 365, 367. — VI, 13, 19, 88, 112, 135, 142, 199, 208, 283, 351, 356, 408; causes de sa retraite, 409; 417, 432, 434; son départ pour Lyon, 436. — VII, 233. — VIII, 51, 201, 394. — IX, 234.
Tencin (Madame de). II, 300. — III, 47. — VI, 142.
Tencin (Bailli de). II, 205.
Tercier, commis aux affaires étrangères. V, 437, 438. — IX, 29.
Terray de Rosières. VII, 64.
Terring (Comte de). I, 304. — IV, 6.
Tessé (Marquis de). III, 40.
Tessin (Comte de). II, 241, 249. — III, 317, 425. — V, 120.
Théatins (Les), à l'assemblée du clergé. IX, 140, 242.
Théâtre italien. VI, 79. — VIII, 40.
Théodore (Le roi). Voy. *Neuhof*.
Thétis et Pélée, opéra. VI, 348, 354.
Thiroux (Madame). V, 334.
Thoinard de Jouy (Mme). V, 335.
Thomé, conseiller. V, 466. — VI, 237, 459. — VII, 71, 220; sa mort, 236, 238, 240.
Thomé, fils. VIII, 357.
Thuret, directeur de l'Opéra. II, 92. — VIII, 417.
Ticquet. V, 386, 439.
Tilly (De). VIII, 52. — IX, 69.
Tingri (Prince de). I, 121. — III, 58. — V, 385.
Titon, conseiller. III, 49. — VII, 97, 177. — VIII, 419, 480. — IX, 285.
Tom Jones, roman. VI, 182.
Tonnerre (Marquis de). V, 178.
Torcy (Abbaye de). Dispersion de ses religieuses. VI, 39.
Torcy (Marquis de). I, 301. — II, 39. — IV, 133, 142, 145, 248.—Ses *Mémoires*. VII, 74. — IX, 281.
Toulouse (Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de). I, 244, 256, 336, 428.

Digitized by Google

Toulouse (Sophie de Noailles, comtesse de). III, 16, 24, 91, 150, 158, 263, 307, 361, 382, 404, 416, 429. — VI, 28, 133. — VII, 131, 192; reprend faveur auprès du Roi, 303; 420.
Touraine (Province de). VI, 49; charges des habitants, 50, 52, 424, 425, 429. — VII, 82, 111, 182. — VIII, 350, 353.
Tournehem (Lenormand de) directeur des bâtiments. V, 162, 231, 238, 240, 398, 407, 464. — VII, 4. — VIII, 104.
Tournemine (Le P.). II, 281.
Tournier, II, 299.
Tourny (De), intendant de Bordeaux. VIII, 257. — IX, 241, 269, 326, 359.
Tourny (Abbé de). V, 392.
Tours (Archevêque de). Voy. *Rastignac* et *Fleury* (Rosset de).
Tours (Diocèse de). V, 246, 280.
Tradition des faits, livre attribué à l'abbé Chauvelin. VIII, 38.
Traité de Berlin. IV, 13.
Traité de Vienne, *mars* 1731. I, 153 à 159.
Travaux publics de Paris. V, 258.— VI, 18, 22, 124, 445. — VIII, 252, 413. Voy. *Louvre*, *Place Louis XV*, etc.
Travers, avocat. VII, 256.
Trébuchet (*Le*). VII, 409.
Tremblements de terre. A Bayeux, II, 362. — A Lisbonne, etc., IX, 131 et suiv.
Trépault du Breignon, évêque de Saint-Brieuc. VI, 272. — VIII, 419.
Tresmes (Comte de). VII, 50.
Tressan (Comte de). I, 296—Propos léger qu'il tient à la Reine, IV, 79. — VIII, 441.
Trevor. II, 430.
Trianon (Château de). On y fait une ménagerie, VI, 85; 92, 199.
Tribout. VI, 4, 63.
Tronchin, médecin. IX, 228, 236;
Troyes (Évêque de). Voy. *Poncet de la Rivière*.
Truchon. Voy. *Trusson*.
Trudaine, intendant des finances. II, 229, 349. — V, 191, 463. — VI, 92, 412. — VII, 25, 342, 407, 249, 257.
Trusson. VII, 408.
Tubœuf, conseiller. IX, 369.
Turenne (Princesse de). VII, 449.
Turgot (Michel-Étienne), prévôt des marchands. I, 286. — II, 45, 106, 123, 151, 166. — III, 219, 224.
Turgot (Président). VII, 409. — VIII, 103.
Turin (Négociation de). IV, 266 et suiv., 464.
Twickel (Comte de). IV, 339.
Tyrconnel (Lord). VI, 80, 473. — VII, 161.

U

Université de Paris. II, 84, 107, 119, 137, 145, 155, 162. — Harangue de ses députés au parlement de Poutoise. VIII, 41; 332.
Ustensile. III, 371, 397.
Uxelles (Maréchal d'). I, 233.

V

Vaisseau de permission. I, 305.
Vaisseau pris par la cavalerie, V, 138.
Vallibouze (De). VIII, 430. — IX, 6.
Vallière (Marquis de), lieutenant général d'artillerie. IV, 78. — IX, 296.
Valon. II, 331.
Valory, ministre de France en Prusse. II, 163. — Son opinion sur d'A., IV, 313, 366 et suiv. — V, 336, 379, 384, 422, 430. — VII, 316. — IX, 69, 200, 312, 324, 338, 356.

Valory d'Etilly (Monsieur et Madame de). I, 4.
Valsini. VIII, 65, 104.
Vanderheim, grand pensionnaire de Hollande. IV, 332, 349.
Vandières. Voy. *Marigny*.
Van-Hoey, ambassadeur de Hollande. II, 34, 276, 382. — III, 29, 31, 251, 353.—Sa lettre en faveur des partisans du prince Charles-Édouard, IV, 327. — Quitte la France, V, 366.
Vannes (Évêque de). Voy. *Bertin* (Ch.-J.)
Van-Robais. VIII, 131.
Vatan (De), prévôt des marchands. I, 303. — III, 222.
Vauhrun (Abbé de). III, 12.
Vaudreuil (De). V. 312, 313, — IX, 117.
Vaujour (Duché de), acheté par le duc de la Vallière. V, 324.
Vaujour (Duc de). II, 201.
Vaujour (Duchesse de). II, 201.
Vaulgrenant (De), ambassadeur. I, 234. — II, 128. — IV, 150, 374. — V, 47, 294, 324, 348. — VII, 14.
Vauréal (L.-G. Gnérapin de), évêque de Rennes, puis ambassadeur en Espagne. II, 11, 43. — III, 14, 53. — Veut faire la cour à l'infante, IV, 18; 307, 312. — V, 13, 163, 244, 415, 431; revient de son ambassade, 456; 468, 476. — VI, 21, 28, 30, 36; sa harangue à l'Académie, 48; 104, 148, 282, 467. — VII, 257, 325, 378.
Vauvré (De), maître des requêtes. VI, 241.
Venise (Affaires de), V, 8.
Ventadour (Abbé de). II, 76, 110, 119, 155.
Ventadour (Madame de). II, 88. — III, 61. — IV, 100.
Ventimiglia (Prince de). IX, 87.
Verdun (Évêque de). Voy. *Nicolaï*.
Vergennes (Chevalier, puis comte de). VIII, 414, 418.
Verneuil (De), secrétaire du cabinet. I, 328. — V, 366.
Verneuil (De), introducteur des ambassadeurs. VI, 175, 192.
Verneuil (Madame de). VI, 175, 192.
Verneuil (Mademoiselle de), fille légitimée de M. le Duc. II, 307.
Vernon (Duc de). V, 353.
Vernon (Amiral). II, 413. — III, 228.
Verrières (Mlles de), V, 280.
Versailles (Château de). VI, 45, 91, 113, 117, 125, 132; fêtes à l'occasion de la naissance d'une princesse, 245, 250; théâtre d'opéra, 462; incendie de la grande écurie et du théâtre, 470. — VII, 17; fêtes à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, 47, 116, 118; escalier de marbre abattu, 121, 139, 160, 194, 298.
Verthamont (De), I, 151, 152, 214.
Verthamont de Chavagnac (Michel de), évêque de Montauban. Son mandement injurieux pour l'Angleterre, VIII, 148; il est supprimé, 151; autre sur la rétractation de l'abbé de Prades, 322.
Verthamont de Chavagnac (Samuel-Guillaume), évêque de Luçon. VII, 200, 231; son palais épiscopal brûlé, 395.
Vertillac (De). I, 94.
Vertillac (De), fils. VI, 138.
Vervins de Bonnevie. II, 316.
Verzure, banquier. VII, 333, 339.
Viarmes. Voy. *Pontcarré*.
Victoire (Madame). V, 179. — VIII, 163, 164, 165, 170, 415.
Victor-Amédée II, roi de Sardaigne. I, 89, 90, 91, 191.
Vignes. Leur destruction, VIII, 57.
Vilaines. II, 64. — II, 62, 82, 86.
Villarias (Marquis de). V, 20.
Villars (Maréchal de). I, 201.
Villars (Maréchale de). I, 86. — II, 350. — III, 35.

Villars (Duchesse de), dame d'atours de la reine. I, 254. — III, 330. — IV, 39, 79. — VI, 316, 317. — VIII, 394.
Ville (De). II, 143.
Villebranche (De), intendant de Toulon. IX, 243.
Villegagnon (De), officier des mousquetaires. IX, 43.
Villemont (De), fermier général. VI, 98.
Villemur (Fillion De), fermier général. V, 173. — VII, 82. — Son neveu fermier général à 17 ans, VIII, 114.
Villeneuve (De), ambassadeur en Turquie. II, 279, 334, 382. — III, 39, 327. — Proposé pour le ministère des affaires étrangères, IV, 410; refuse, 113, 148.
Villeneuve, maître des requêtes IX, 384.
Villeneuve-de-Mons (François de) évêque de Montpellier. VI, 280. — IX, 26.
Villeroy (Maréchal de). II, 87, 199.
Villeroy (Duc de). II, 83. — VIII, 193.
Villiers (De), capitaine. V, 468.
Vincennes (Château de). V, 309, 313, 315, 318.
Vingtième (Impôt du). V, 460, 495. — VI, 17, 39, 70, 94, 104, 106, 135, 137, 150, 188, 221, 236; refusé aux Etats de Bretagne, 286; comment payé par les pays d'Etats; 407, 345, 289. — IX, 50; édit pour le doubler pendant la guerre, 169; 171, 172, 241, 288, 292, 298.
Vintimille (De), archevêque de Paris. II, 272, 393. — III, 383.
Vintimille (Comte de). II, 272, 312, 392. — III, 286, 383.
Vintimille (Pauline de Nesle, comtesse de). II, 271, 392. — III, 15; cherche à supplanter sa sœur, 225; 244, 286, 300, 339, 364, 366; attentions du Roi pour elle, 369; 376, 381; son accouchement, 383; sa mort, 385, 391, 397, 398, 401, 424; traitement fait à son cadavre, 430. — IV, 37.
Viscouti, général des jésuites. IX, 18.
Vittement (Abbé). II. 409.
Voisin (Chancelier). Voy. *Voysin.*
Vols. VI, 95. — VII, 135, 141.
Voltaire. Condisciple de d'A. I, II, III; maltraité par le duc de Rohan-Chabot, 55. — IV, 317, 318; lettres entre lui et d'A. au sujet de la victoire de Fontenoy, 460 et suiv. — Joue la comédie à Sceaux, V, 132. — VI, 32, 119; son pamphlet: *La Voix du sage*, 222; part pour la Prusse, 249, 335, 390. — VII, 419, 468. — Son arrestation à Francfort, VIII, 64, 67, 71; défense à lui faite de rentrer à Paris, 118, 126; le maréchal de Richelieu essaye de l'y faire revenir, 368; reçoit une lettre du roi de Prusse, 429; s'établit à Ferney, 439. — Demande à revenir à Paris; épigramme qu'on lui attribue à ce sujet, IX, 317.
Voyer (Marc-René, marquis de), fils aîné du Comte d'Argenson. III, 297. — V, 305. — Directeur des haras, VI, 118, 236; dépenses à sa maison d'Asnières, 263, 269. — VII, 158. — VIII, 7, 189, 292. — IX, 106, 123, 143, 348.
Voysin (Chancelier), III, 381. — VI, 139.

W

Waldegrave (Lord), ambassadeur d'Angleterre. II, 188, 264. — III, 83.
Wall. V, 179, 185, 188. — VI, 29.
Wallis. II, 226.

Walmoden (Comtesse de). III, 94.
Walpole (Robert). I, 236. — II, 85, 114, 127, 188, 253, 262, 293, 315, 221. — III, 25. — V, 91.
Walpole (Horace), ambassadeur d'Angleterre. I, 96. — II, 315.
Walpole (Horace). VI, 95.
Warren. IV, 320.
Wassenaër (De). III, 372, 425.— IV, 331 et suiv.
Wentworth (Général). V, 116.
Werde (Mademoiselle de). VI, 449.
Wittement (Abbé). Voy. *Vittement*.
Woronzow (Comte de). IV, 440.
Woronzow (Comtesse de). IV, 440.
Wurtemberg (Duc de). IV, 404 et suiv. — V, 243.
Wurtemberg (Prince de). IX, 162.

X

Xavier de Saxe (Prince). V, 235.

Y

York (Duc d', puis cardinal d'), second fils du Prétendant. IV, 319, 321. — V, 98. — VI, 111, 119. — VII, 279.
York (Colonel). V, 421, 457. — VI, 56.
Yvon (Abbé), VII, 57, 102.

Z

Zinzendorf (Comte de). I, 198, 337. — III, 216.
Zoroastre, opéra de Rameau. VI, 79.
Zurlauben (Baron de). V. 390.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE ET DU TOME IX.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

ET ADDITIONS POUR LES IX VOLUMES.

TOME I.

Voy. l'Errata à la fin du IIe volume et ajoutez :
Page 45, *au lieu de :* la frontière de France, *lisez :* de Flandres.
Page 71. Ce Breton qui tua en duel le chevalier de Sabran était le père de M. de Kératry qui a donné une relation détaillée du duel dont il est ici question dans la *Bibliothèque bretonne* de Lemaout, t. II, p. 695.
Page 275, *au lieu de :* Sorbo, *lisez :* Sorba.
Page 325, *au lieu de :* à Paris, *lisez :* à Madrid.
Page 328, note 1, Charles IV, *lisez :* Charles VI.

TOME II.

Voy. l'Errata à la fin du IIe volume et ajoutez :
Page 393, note 1. Rectifier ainsi cette note : *Pots à oille*, marmites. *Olla* en espagnol désigne ce que l'on met dans le pot : *Olla podrida.*

TOME III.

Page 150, *au lieu de :* on tameuté, *lisez :* ont ameuté.
Page 229, note 1, Anna Petrowna, *lisez :* Élisabeth Petrowna.

TOME IV.

Page 65, *au lieu de :* garde des sceaux honoraires, *lisez :* garde des sceaux honoraire.
Page 110, note 1, en pronvant et entreteoant la paix, *lisez :* en procurant.
Page 113, note 2, en mars 1744, *lisez :* 1764.

Digitized by Google

TOME V.

Page 90, *au lieu de : victigalium, lisez : vectigalium.*
Page 167, *au lieu de:* dès quatre et cinq heures, *lisez:* des quatre et cinq heures.
Page 173, Mme d'Honpetot, *lisez:* d'Houdetot.
Page 379, du bal de Mme de Pompadour, *lisez:* du bail.
Page 420, le duc d'Albermale, *lisez :* d'Albemarle.

TOME VI.

Voy. l'Errata à la suite du volume et ajoutez :
Page 123, et l'aime encore davantage, *lisez :* et il l'aime.
Page 275, note 1, de Fonteville, *lisez:* de Fontenille.

TOME VII.

Page 72, note 1. Cette note inexacte est rectifiée à la p. 359.

TOME VIII.

Voy. l'Errata à la fin du volume et ajoutez :
Page 370, note 1, *au lieu de :* t. IV, p. 3, *lisez :* p. 113.

TOME IX.

Page 33, *au lieu de :* Lavalette, *lisez:* Savalette.
Page 102, *Dictionnaire anti-philosophique* de Chardon, *lisez :* Chaudon.
Page 254, Godion, *lisez :* Gaudion.
Page 373. Paroisse de St Luc, *lisez:* de St Leu.

552,619
HAG2022062
Digitized by Google

9269. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

Google

Digitized by Google

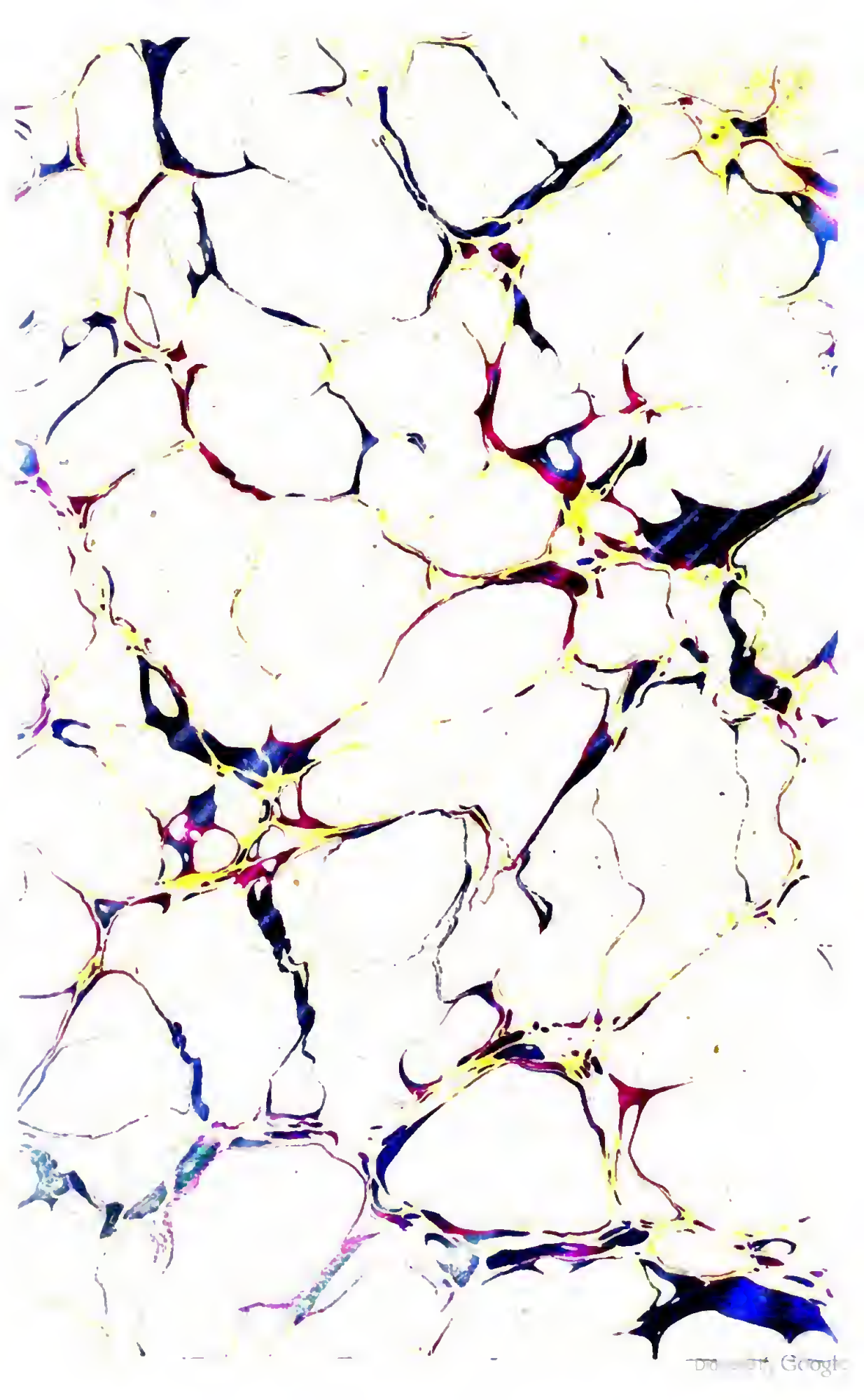

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google